2009

Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[janvier-juillet] 2009

Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

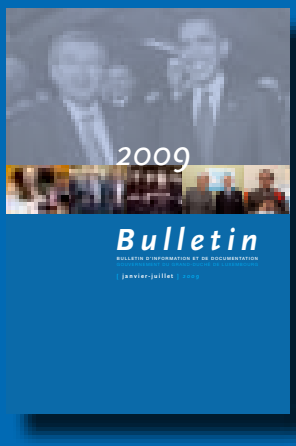

IMPRESSUM

Textes et coordination
Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

Layout
www.mv-concept.lu

Impression
Imprimerie Fr. Faber

Publication
Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu

À la une

Visite d'État au Luxembourg du président de la République italienne
2-4 février 2009 *18*

Jean-Claude Juncker s'exprime sur le 10e anniversaire de l'Union économique et monétaire: «Un parcours qui n'a certainement pas été sans heurts»
13 janvier 2009 *24*

Mady Delvaux-Stehres en visite officielle en République tunisienne
26-27 janvier 2009 *26*

Nicolas Schmit en visite de travail en Bulgarie et au Kosovo
10-12 février 2009 *28*

Pose de la première pierre du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle de 2010 à Shanghai
13 février 2009 *30*

Visite officielle de Jean-Claude Juncker à Prague
12 mars 2009 *32*

Acquisition du *Codex Mariendalensis* par le gouvernement
Mars 2009 *34*

Jean-Marie Halsdorf au Forum mondial de l'eau à Istanbul
21 mars 2009 *36*

Débat d'orientation à la Chambre des députés sur la crise économique
26 mars 2009 *38*

Lucien Lux présente des avions d'écolage équipés de dispositifs réducteurs de bruit
31 mars 2009 *40*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au sommet de l'OTAN
3-4 avril 2009 *42*

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au sommet UE-USA à Prague
5 avril 2009 *46*

Visite officielle au Luxembourg de Modibo Sidibe, Premier ministre de la République du Mali
6 avril 2009 *48*

Jean-Claude Juncker à Vienne pour des entretiens avec Heinz Fischer, Werner Faymann et Josef Pröll
17 avril 2009 *52*

Jeannot Krecké à la Foire de Hanovre
21 avril 2009 *56*

Jean Asselborn en visite de travail en Syrie et en Tunisie
22-23 avril 2009 *60*

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
23-24 avril 2009 *64*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden en déplacement à Washington
24-26 avril 2009 *68*

Conseil extraordinaire de l'UE sur la grippe porcine
30 avril 2009 *72*

Initiative «Gago-Biltgen» au cœur des débats des ministres de la Recherche de l'UE
4 mai 2009 *76*

Visites et entrevues au Luxembourg

Entrevue de Jean Asselborn avec Meir Sheetrit, ministre de l'Intérieur d'Israël
19 janvier 2009 *81*

Entrevue de Jean Asselborn avec Mahdi Safari, vice-ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran
21 janvier 2009 *81*

Visite de travail du Premier ministre belge, Herman Van Rompuy
28 janvier 2009 *81*

Visite de travail d'Ali Babacan, ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie
10 février 2009 *83*

Entrevue de Nicolas Schmit avec Mikolaj Dowgielewicz, secrétaire d'État polonais aux Affaires européennes: «Large identité de vues au niveau européen»
19 février 2009 *84*

Visite de travail de Philippe Kirsch, président de la Cour pénale internationale: «La Cour pénale internationale commence à avoir un effet préventif»
2 mars 2009 *84*

Visite de travail de Nur Hassan Wirajuda, ministre des Affaires étrangères de la République d'Indonésie
6 mars 2009 *86*

Fernand Boden et Octavie Modert rencontrent Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique
18 mars 2009 *87*

Entrevue des ministres Krecké et Biltgen avec le sénateur John McCain
20 mars 2009 *88*

Visite de travail du Premier ministre de Mongolie, Sanjaa Bayar
21 mars 2009 *88*

Jean-Louis Schiltz au sujet de la visite de travail du haut-commissaire pour les réfugiés, António Guterres: «Le HCR est un partenaire efficace et fiable»
30 mars 2009 *89*

Jean-Marie Halsdorf rencontre le bourgmestre de Berlin, Klaus Wowereit
24 avril 2009 *91*

Visite de travail de Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie
28 avril 2009 *91*

Visite de Sang-Hyun Song, président de la Cour pénale internationale
4 mai 2009 *91*

Visite de travail de Somsavat Lengsavat, Vice-Premier ministre du Laos
25 mai 2009 *92*

Visite de travail de Jan Kohout, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque
3 juin 2009 *94*

Visite de travail du Premier ministre estonien, Andrus Ansip
1er juillet 2009 *94*

Visite de Mongi Bedoui, secrétaire d'État auprès du ministère de l'Éducation et de la Formation de Tunisie
6-7 juillet 2009 *95*

Autres visites et entrevues au Luxembourg
Janvier-juillet 2009 *97*

Visites et entrevues à l'étranger

Visite de travail de Jean Asselborn en Bosnie-Herzégovine: rencontres avec le président Haris Silajdzic et le ministre des Affaires étrangères, Sven Alkalaj
13 janvier 2009 *101*

Visite de travail de Jean Asselborn en Albanie
14 janvier 2009 *101*

Jeannot Krecké en mission économique aux Émirats arabes unis
23-28 janvier 2009 *102*

Visite de travail de Jean Asselborn à Londres
5 février 2009 *103*

Visite de Jean Asselborn au Parlement suisse à Berne
20 février 2009 *104*

Visite de travail de Jean Asselborn à Oslo
26 février 2009 *106*

Visite de travail de Jean Asselborn à Dublin
11 mars 2009 *107*

Nicolas Schmit en visite de travail à La Havane
9-11 avril 2009 *107*

Autres visites et entrevues à l'étranger
Janvier-juillet 2009 *109*

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Jean-Claude Juncker à la conférence des délégués fédérale de Bündnis 90/Die Grünen: «L'intégration européenne est plus importante que les différences entre partis politiques»
23 janvier 2009 *113*

Jean-Claude Juncker zu Gast bei der Allianz Kulturstiftung in Berlin
15 février 2009 *114*

Jean-Claude Juncker wird Ehrensenator der Europäischen Akademie der Wissenschaften und Künste
16 février 2009 *115*

Rencontre de Jean-Claude Juncker avec des étudiants suisses: «Les responsables politiques des années 1980 et 1990 étaient encore des Européens de corps et d'âme»
16 mars 2009 *117*

Jean-Claude Juncker erhält den Europäischen Preis der Dienstleistungswirtschaft
23 mars 2009 *118*

Jean-Claude Juncker à l'université Erasmus de Rotterdam: «L'UE va sortir de cette crise avec des éraflures et des blessures, mais néanmoins plus forte et plus vigoureuse qu'avant»
31 mars 2009 *118*

Jean-Claude Juncker orateur à la 10e conférence internationale de la fondation Otto Brenner
15 avril 2009 *120*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Klaus Töpfer
5 mai 2009 *121*

Jean-Claude Juncker participe à l'émission «Maybrit Illner»
7 mai 2009 *121*

Discours de Jean-Claude Juncker en l'honneur d'Helmut Kohl à Stuttgart: «Helmut Kohl est un modèle qu'on voudrait imiter»
8 mai 2009 *122*

Affaires européennes

Jean-Claude Juncker assiste à la cérémonie d'adhésion de la Slovaquie à la zone euro
8 janvier 2009 *124*

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
19 janvier 2009 *125*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
19-20 janvier 2009 *126*

L'aménagement du temps de travail et la mobilité des travailleurs à l'ordre du jour de la réunion informelle EPSCO à Luhacovice
22-23 janvier 2009 *127*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»
26 janvier 2009 *130*

Jean-Claude Juncker à Francfort: «L'année 2009 sera plus difficile que l'année 2008, mais nous ignorons totalement comment la situation évoluera»
26 janvier 2009 *131*

«Imaginer. Créer. Innover»: lancement officiel de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation au Luxembourg
5 février 2009 *132*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et monétaires»
9-10 février 2009 *133*

L'essor de l'Espace européen de la recherche en point de mire: François Biltgen et Octavie Modert reçoivent Anneli Pauli, directrice générale adjointe de la Commission européenne
10 février 2009 *135*

Jean-Claude Juncker au G7 à Rome: la stabilisation du système financier est «d'une importance capitale pour restaurer la confiance»
13-14 février 2009 *136*

Marie-Josée Jacobs au Conseil des ministres européens de la Jeunesse
16 février 2009 *137*

Mady-Delvaux Stehres au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles
16 février 2009 *137*

Jeannot Krecké assiste au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles
19 février 2009 *138*

Jean-Claude Juncker à la réunion préparatoire du G20 à Berlin
22 février 2009 *139*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
23 février 2009 *139*

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne
1er mars 2009 *139*

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles
5 mars 2009 *141*

François Biltgen au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles
9 mars 2009 *142*

Marie-Josée Jacobs au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs»
9 mars 2009 *144*

Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe: «Il n'y a pas d'indicateur massif qui pourrait nous faire penser que la situation serait en train de se redresser»
9-10 mars 2009 *144*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
16 mars 2009 *146*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn, Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles
19-20 mars 2009 *146*

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
23 mars 2009 *149*

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Hluboká nad Vltavou
27-28 mars 2009 *151*

Jean-Claude Juncker s'exprime devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen
31 mars 2009 *151*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Prague
3-4 avril 2009 *152*

Conseil «JAI»: Luc Frieden très réservé quant à l'accueil de détenus de la prison de Guantanamo au Luxembourg
6 avril 2009 *153*

Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle des ministres en charge du Développement régional
22-24 avril 2009 *154*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg
27 avril 2009 *156*

Jean Asselborn au Conseil conjoint ministériel de l'UE et du Conseil de coopération du Golfe à Mascate
29 avril 2009 *156*

Jean-Claude Juncker, Jeannot Krecké et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
4-5 mai 2009 *158*

Jean Asselborn au Sommet pour le partenariat oriental à Prague
7 mai 2009 *159*

Jean Asselborn, orateur au 2e Berliner Kongress
12 mai 2009 *160*

Nicolas Schmit participe à la 119e session du comité des ministres du Conseil de l'Europe
12 mai 2009 *161*

Jean Asselborn à la 14e réunion ministérielle UE-Groupe de Rio à Prague
13 mai 2009 *161*

Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»
18 mai 2009 *162*

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE à Bruxelles
25 mai 2009 *163*

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles
28 mai 2009 *164*

L'immigration illégale et le «paquet asile» à l'ordre du jour du Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg
4 juin 2009 *165*

Préparation de la Présidence suédoise du Conseil de l'UE: Jean Asselborn à une réunion informelle à Stockholm
10 juin 2009 *167*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» au Kirchberg
15 juin 2009 *167*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles
18-19 juin 2009 *168*

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg
22-23 juin 2009 *172*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké à la réunion de l'Eurogroupe
6 juillet 2009 *174*

Viviane Reding désignée candidate du Luxembourg à un troisième mandat de commissaire européenne
7 juillet 2009 *175*

Affaires étrangères et relations internationales

VIIe session de la commission mixte entre l'UEBL et la Fédération de Russie
13-14 janvier 2009 *176*

Le Luxembourg assume la présidence du Conseil économique et social des Nations unies en 2009
15 janvier 2009 *177*

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au sujet de l'arrivée au pouvoir de Barack Obama
20 janvier 2009 *177*

Déclaration de Jean Asselborn sur Gaza: «Il s'agit d'une question complexe, les évidences ne sont pas évidentes, les logiques sont illogiques»
21 janvier 2009 *179*

Jean Asselborn signe un accord de siège temporaire avec la nouvelle agence de l'OTAN, la NATO Airlift Management Agency
6 février 2009 *180*

Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza
2 mars 2009 *180*

Jean Asselborn à la 10e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
3 mars 2009 *181*

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN
5 mars 2009 *182*

Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan
31 mars 2009 *182*

Jean Asselborn au Global Progressive Forum
2-3 avril 2009 *183*

Jean Asselborn au 2e forum de l'Alliance des civilisations à Istanbul
6 avril 2009 *183*

Jean Asselborn à la conférence de l'ONU sur le racisme, dite de «Durban II»
20 avril 2009 *185*

Jean Asselborn à la réunion ministérielle Benelux-pays baltes à Vianden
26 avril 2009 *185*

Jean Asselborn à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement à l'ONU
25 juin 2009 *187*

Jean Asselborn à la réunion informelle du Conseil OTAN-Russie à Corfou
27 juin 2009 *187*

Jean Asselborn à la réunion informelle de l'OSCE à Corfou
27-28 juin 2009 *188*

Nicolas Schmit au débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social de l'ONU à Genève
6 juillet 2009 *189*

Agriculture

Fernand Boden et Octavie Modert présentent le Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique
12 février 2009 *189*

Fernand Boden a présenté les répercussions du bilan de santé *(health check)* sur le monde agricole luxembourgeois
5 mars 2009 *190*

«Sou schmaacht Lëtzebuerg»: promotion des produits du terroir luxembourgeois dans les cantines
10 mars 2009 *192*

Journée d'études sur le programme de développement rural
11 mai 2009 *193*

Aménagement du territoire

Présentation des avis du Luxembourg et de la Grande Région concernant le livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale
10 février 2009 *193*

Réforme territoriale: Jean-Marie Halsdorf a présenté les conclusions de la tournée auprès des communes
10 mars 2009 *197*

Présentation de l'avant-projet du plan sectoriel «zones d'activités économiques»
23 mars 2009 *201*

Réunion ministérielle de l'OCDE sur les politiques de développement territorial
31 mars 2009 *205*

Jean-Marie Halsdorf et Fernand Boden présentent l'avant-projet du plan directeur sectoriel «logement»
4 mai 2009 *205*

Jean-Marie Halsdorf et le comité politique Nordstad présentent l'état d'avancement et les perspectives du projet intercommunal
11 mai 2009 *208*

Développement intercommunal coordonné et intégratif du sud-ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg: signature d'une déclaration d'intention
3 juin 2009 *211*

Classes moyennes

Simplification administrative: présentation d'une brochure d'information et du nouveau logo du CNSAE
29 avril 2009 *213*

Communications

Réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise
6 janvier 2009 *214*

Jean-Louis Schiltz donne des précisions sur les dispositifs de vidéosurveillance
9 janvier 2009 *215*

Utilisation des TIC au Luxembourg: le taux de pénétration d'Internet passe à 80%
13 janvier 2009 *216*

Jean-Louis Schiltz annonce que des discussions sont engagées avec des entreprises pour s'implanter au Luxembourg
26 janvier 2009 *217*

Jean-Louis Schiltz à la conférence sur l'avenir d'Internet: «Une nouvelle ère est en train de débuter dans le domaine des TIC»
28 janvier 2009 *218*

Nouveau plan d'investissement pour les infrastructures de communications électroniques
3 février 2009 *219*

Jean-Louis Schiltz à la présentation de LU-CIX, nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg
4 mars 2009 *220*

Réaction du ministre Jean-Louis Schiltz au vote du Parlement européen sur le «paquet télécom»
6 mai 2009 *221*

Coopération belgo-luxembourgeoise en matière de services de médias audiovisuels
4 juin 2009 *222*

Coopération au développement/ Action humanitaire

5e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Niger
13 janvier 2009 *222*

Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz lancent le service volontaire de coopération
10 février 2009 *222*

Participation du ministre de la Coopération à la conférence du Comité luxembourgeois pour l'Unicef
4 mai 2009 *223*

Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, rencontre Jakob Kellenberger du Comité international de la Croix-Rouge
26 mai 2009 *224*

Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz assistent au lancement d'une nouvelle campagne de communication contre l'exploitation sexuelle des enfants
18 juin 2009 *225*

Culture et langues

Octavie Modert préside la 2e rencontre annuelle du réseau des responsables des musées se trouvant en région
30 janvier 2009 *226*

Présentation des Journées du livre et du droit d'auteur (23-25 avril 2009)
20 avril 2009 *227*

Octavie Modert présente le nouveau projet de loi sur les bibliothèques de lecture publique et d'information
20 mai 2009 *228*

Numérisation des bibliothèques: Octavie Modert présente le nouveau portail eluxemburgensia
26 mai 2009 *229*

Signature d'un accord culturel entre le Luxembourg et la République d'Arménie
23 juin 2009 *231*

Défense

Le Luxembourg devient le 13e pays à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions
10 juillet 2009 *231*

Économie

Jeannot Krecké présente le plan d'action écotechnologies
22 janvier 2009 *231*

Lancement du *cluster* des écotechnologies et du développement durable au Luxembourg, EcoDev
17 février 2009 *232*

Réunion du Comité de coordination tripartite
3 mars 2009 *233*

Plan de soutien à la conjoncture: «Lutter contre les effets de la crise – préparer l'après-crise»
6 mars 2009 *234*

Jeannot Krecké ouvre la 2e édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle
27 avril 2009 *234*

Le Statec présente ses prévisions économiques pour le Luxembourg
18 mai 2009 *235*

3e édition de l'Internet Security Day
15 juin 2009 *236*

Éducation nationale

Pose de la première pierre du Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum à Perl
12 janvier 2009 *236*

Eis Schoul: une nouvelle école publique où la diversité des enfants devient source d'enrichissement
14 janvier 2009 *237*

Réforme de la loi scolaire: «Le nouveau défi est de doter les enfants de compétences»
20-21 janvier 2009 *238*

Projet pilote: améliorer l'orientation des élèves pendant et à la sortie de leur parcours scolaire
3 février 2009 *239*

Mady Delvaux-Stehres et Jean-Louis Schiltz donnent le coup d'envoi à la Semaine du monde et du commerce équitable
10 mars 2009 *241*

Pose de la première pierre du Lycée Belval
3 avril 2009 *241*

Égalité des chances

Pour Marie-Josée Jacobs, l'égalité de traitement entre hommes et femmes est synonyme «d'investissement social»
22 janvier 2009 *242*

Contrer les inégalités entre hommes et femmes au niveau communal
12 février 2009 *243*

Premier bilan du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes: 81% des mesures transposées ou en cours de transposition
13 mai 2009 *244*

E-government

Impôt sur le revenu: Claude Wiseler donne le coup d'envoi de la déclaration en ligne
29 janvier 2009 *245*

Élections

Élections législatives et européennes au Luxembourg
7 juin 2009 *246*

Énergie

Aboutissement du rapprochement entre Cegedel, Saar Ferngas et Soteg
23 janvier 2009 *246*

Présentation du projet d'extension de la centrale d'accumulation par pompage de la SEO à Vianden
26 février 2009 *249*

Présentation du rapport *Energy Policies of Luxembourg – 2008 Review*, en présence de Jeannot Krecké
20 mars 2009 *250*

Enseignement supérieur

François Biltgen et Octavie Modert présentent le rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg
12 mars 2009 *250*

François Biltgen présente les conclusions de la conférence ministérielle du processus de Bologne
29 avril 2009 *251*

Environnement

Lucien Lux présente les principales initiatives – PRIMe cool, Bonus CAR-e, PRIMe House – destinées à réduire les émissions de CO_2
12 janvier 2009 *252*

Promotion du remplacement de voitures anciennes par des véhicules à faibles émissions de CO_2: prime financière CAR-e
19 janvier 2009 *254*

Allier les exigences du climat à celles de l'économie: Jeannot Krecké et Lucien Lux à la conférence «Protection du climat et perspectives économiques et d'emploi»
3 février 2009 *255*

Lucien Lux présente trois projets de plans d'action de lutte contre le bruit
9 février 2009 *256*

Campagne de sensibilisation du grand public sur le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation
9 février 2009 *257*

Bilan 2008 des émissions de gaz à effet de serre: Lucien Lux annonce une baisse de 5,2% par rapport à l'année 1990
24 mars 2009 *258*

Lucien Lux présente l'avant-projet du Plan national pour un développement durable
27 avril 2009 *259*

Famille et intégration

Chèques-services accueil: extension du groupe des prestataires
17 juin 2009 *260*

Festivités

La Fête de l'Europe 2009 sous le signe du multilinguisme
9 mai 2009 *261*

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2009 *261*

Finances, fiscalité, trésor et budget

Jean-Claude Juncker rappelle les mesures prises par le gouvernement pour consolider durablement les finances publiques
18 février 2009 *264*

Luc Frieden explique la position luxembourgeoise en matière de fiscalité à Washington
23 mars 2009 *265*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à propos de la liste de l'OCDE des «centres financiers non coopératifs»
3 avril 2009 *266*

Accord sur un protocole modifiant la convention de non-double imposition du 3 avril 1996 entre le Luxembourg et les États-Unis
28 avril 2009 *266*

Signature d'un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et le Royaume du Bahreïn
6 mai 2009 *267*

Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre les États-Unis d'Amérique et le Luxembourg
20 mai 2009 *268*

Visite du Premier ministre du Liechtenstein: négociation d'un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et le Liechtenstein
22 mai 2009 *268*

Signature d'un protocole d'accord modifiant la convention du 8 mai 1968 entre le Luxembourg et les Pays-Bas visant à éviter les doubles impositions
29 mai 2009 *270*

Signature d'un protocole d'avenant à l'accord de non-double imposition entre la France et le Luxembourg
3 juin 2009 *270*

Signature d'un protocole d'avenant à l'accord de non-double imposition entre le Danemark et le Luxembourg
4 juin 2009 *271*

Signature d'une convention entre le Luxembourg et l'Arménie visant à éviter les doubles impositions et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune
23 juin 2009 *272*

Luc Frieden participe à Paris à une conférence sur l'intégrité des marchés financiers dans le cadre du forum de l'OCDE
24 juin 2009 *272*

Signature d'un protocole d'accord entre le Luxembourg et la Finlande
1er juillet 2009 *272*

Signature d'un 3e avenant à la convention du 24 mai 1967 entre le Luxembourg et le Royaume-Uni
2 juillet 2009 *272*

Le Luxembourg, premier centre financier à être retiré de la liste grise de l'OCDE
8 juillet 2009 *273*

Signature d'un avenant à la convention du 17 septembre 1970 entre le Luxembourg et la Belgique visant à éviter les doubles impositions
16 juillet 2009 *274*

Grande Région

Séminaire transfrontalier sur les parcs naturels de la Grande Région à Marnach
17 février 2009 *274*

Présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région: présentation du projet de recherche appliquée Metroborder
3 mars 2009 *276*

Présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région: première réunion sectorielle «Aménagement du territoire» de la Grande Région
21 avril 2009 *277*

Manifestation de lancement du projet Interreg IV-A, FLOW MS
27 avril 2009 *279*

Comité économique et social de la Grande Région: Jean-Claude Juncker ouvre l'assemblée de clôture
28 avril 2009 *280*

11e sommet de la Grande Région sous présidence luxembourgeoise
17 juillet 2009 *281*

Intérieur

Jean-Marie Halsdorf remet le label «Mir schaffe fir proppert Drénkwaasser» à 26 communes et à un syndicat d'eau potable
16 mars 2009 *283*

Jeunesse

TEAMK8: une nouvelle carte du jeune bénévole
7 janvier 2009 *284*

Promotion de la créativité des jeunes
4 mars 2009 *285*

Attestation et portfolio de l'engagement pour jeunes bénévoles
31 mars 2009 *286*

Justice

Nouvelles mesures du gouvernement pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et pour prévenir la récidive chez les délinquants sexuels
11 mai 2009 *287*

Rapport d'activité 2008 de la CNPD: évolution de son rôle et de ses activités
17 juin 2009 *288*

Législation

Modifications au 1er janvier 2009: statut unique, double nationalité, paquet fiscal et aides financières destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre
1er janvier 2009 *289*

Logement

Marché du foncier: Fernand Boden encourage à investir dans le foncier via une panoplie de mesures
5 février 2009 *292*

Cérémonie officielle de signatures du «pacte logement» avec les communes
29 avril 2009 *293*

Mécénat

L'État et l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte annoncent la constitution de la Fondation de Luxembourg
7 janvier 2009 *294*

Migrations et asile

Nicolas Schmit signe avec la Croix-Rouge un accord-cadre qui règle la mission d'observateur prévue lors des procédures d'éloignement
5 février 2009 *294*

Nicolas Schmit dresse un état des lieux des dossiers de l'immigration et de l'asile
23 avril 2009 *295*

Recherche

Recherche au Luxembourg: six mois après l'introduction du nouveau cadre réglementaire, François Biltgen et Octavie Modert dressent un bilan positif
18 février 2009 *296*

Troisième réunion du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation: préparer l'avenir en investissant dans la recherche
20 avril 2009 *297*

Pose de la première pierre de l'Integrated Biobank of Luxembourg
27 avril 2009 *298*

Présentation du rapport annuel 2008 de Luxinnovation
7 mai 2009 *299*

François Biltgen présente un nouveau projet industriel luxembourgeois dans le cadre du programme GalileoSat de l'ESA
11 mai 2009 *301*

François Biltgen dresse le bilan de la transposition des recommandations de l'OCDE sur le système luxembourgeois de la recherche et de l'innovation
14 mai 2009 *302*

Signature d'un accord-cadre avec le Centre national d'études spatiales
18 mai 2009 *302*

Signature d'un accord de coopération qui prévoit la création et la mise en place d'un institut de la Max-Planck-Gesellschaft à Luxembourg
20 mai 2009 *304*

Santé et Sécurité sociale

Étude TNS ILRES: les patients ont une bonne image des soins de santé prodigués au Luxembourg
25 février 2009 *304*

Mars Di Bartolomeo préside la 4e Conférence nationale de santé
4 mars 2009 *305*

François Biltgen et Mars Di Bartolomeo présentent une brochure d'information sur le rayonnement des téléphones mobiles
18 mars 2009 *306*

Mars Di Bartolomeo: le Luxembourg interdit la mise en culture du MON810
22 mars 2009 *308*

Mars Di Bartolomeo présente le rapport 2008 du Comité de surveillance du sida
31 mars 2009 *308*

Mars Di Bartolomeo présente le nouveau plan hospitalier qui mise sur l'évaluation et l'assurance qualité des soins de santé
17 avril 2009 *309*

État de la psychiatrie au Luxembourg: «L'architecture psychiatrique commence à prendre les contours d'une psychiatrie du XXIe siècle»
20 avril 2009 *310*

Mars Di Bartolomeo et Claude Wiseler lancent le nouveau portail de la santé
27 avril 2009 *311*

Mars Di Bartolomeo au sujet de la grippe porcine: «Le Luxembourg suit de près l'évolution»
27 avril 2009 *313*

Grippe porcine: Mars Di Bartolomeo expose dans une réponse à une question parlementaire urgente les mesures adoptées par le gouvernement
28 avril 2009 *313*

Premier cas de grippe A (H1N1) au Luxembourg
2 juin 2009 *313*

Sport

Le nouveau stade national de football verra le jour à Livange
26 février 2009 *314*

Tourisme

Fernand Boden au Salon international du tourisme
16 mars 2009 *316*

Transport

Lucien Lux rencontre le comité politique «Nordstad» en vue de l'élaboration d'un concept de mobilité
6 janvier 2009 *318*

SMOT – un nouveau schéma stratégique de mobilité transfrontalière facilitant la mobilité des frontaliers entre la Lorraine et le Luxembourg
8 janvier 2009 *319*

Sécurité routière: depuis 2001, le Luxembourg a réduit de moitié le nombre de tués de la route
22 janvier 2009 *320*

L'avenir des transports en commun sur de bons rails
16 février 2009 *322*

Rencontre relative à l'utilisation des transports en commun par les personnes à mobilité réduite
3 mars 2009 *322*

Lucien Lux dresse un bilan intermédiaire du concept «mobil 2020»
5 mars 2009 *323*

La réalisation du tram luxembourgeois revient au bureau d'architectes Lifschutz Davidson Sandilands
10 mars 2009 *323*

Signature des contrats régissant les relations entre l'État et les CFL
7 mai 2009 *324*

Travail et emploi

Indura – un projet pilote qui permet d'intégrer durablement les chômeurs sur le marché de l'emploi
8 janvier 2009 *325*

Comité de conjoncture: François Biltgen et Jeannot Krecké présentent les derniers chiffres de la situation sur le marché de l'emploi
29 janvier 2009 *326*

François Biltgen à la 8e Réunion régionale européenne de l'OIT à Lisbonne
11 février 2009 *328*

Le ministre François Biltgen préside une conférence-débat sur le mobbing
19 février 2009 *330*

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent les derniers chiffres du marché de l'emploi
20 février 2009 *330*

François Biltgen présente la deuxième édition de la Bourse nationale de l'emploi
4 mars 2009 *331*

François Biltgen ouvre officiellement la Bourse nationale de l'emploi
20 mars 2009 *332*

Congé linguistique: François Biltgen présente la nouvelle loi qui permet de promouvoir le luxembourgeois comme langue véhiculaire
23 mars 2009 *333*

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent les derniers chiffres du marché de l'emploi
25 mars 2009 *334*

Inauguration des nouveaux locaux de l'ADEM à Esch-Belval
2 avril 2009 *335*

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent la situation sur le marché de l'emploi
22 avril 2009 *335*

Rencontre tripartite nationale pour l'emploi et la cohésion sociale 2009
6 mai 2009 *336*

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent la situation sur le marché de l'emploi
27 mai 2009 *338*

Rencontres nationales pour l'emploi et la cohésion sociale: réunion d'un groupe de travail sur la formation continue des chômeurs partiels et l'emploi des jeunes
2 juin 2009 *339*

Présentation des travaux du Comité de conjoncture du 24 juin 2009
24 juin 2009 *340*

Travaux publics

Signature de la convention pour la construction d'un centre polyvalent de l'enfance
20 février 2009 *341*

Réorganisation de l'Administration des ponts et chaussées: offrir des infrastructures routières performantes, sûres et à la hauteur du progrès technique
25 février 2009 *342*

Quatre projets lauréats du concours d'architectes pour la future Maison des sciences de la vie à Belval
16 mars 2009 *343*

Discours et déclarations

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la cérémonie d'adhésion de la Slovaquie à la zone euro
8 janvier 2009 *347*

Discours de Jean-Claude Juncker au Parlement européen à l'occasion de la célébration du 10e anniversaire de l'euro
13 janvier 2009 *347*

Déclaration de Sylvie Lucas, représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations unies, présidente du Conseil économique et social, à l'occasion du changement de présidence du Conseil
15 janvier 2009 *349*

Transcription du discours de Jean Asselborn au sujet de la situation dans la bande de Gaza
21 janvier 2009 *352*

Discours de Marie-Josée Jacobs à l'occasion de la conférence sur la prise de décision économique des femmes et des hommes
22 janvier 2009 *356*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de l'ouverture de l'année boursière de la Deutsche Börse AG, Francfort
26 janvier 2009 *357*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la visite d'État de S.E. le président de la République italienne et de Madame Giorgio Napolitano
2 février 2009 *364*

Discours d'Octavie Modert à l'occasion du vernissage de l'exposition «Entre le sacré et le profane: chefs-d'œuvre du XVIIe siècle dans les collections des banques italiennes»
3 février 2009 *365*

Discours de Jean Asselborn à la London School of Economics and Political Science sur le rôle de l'Europe dans le monde
4 février 2009 *366*

Discours de Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza
2 mars 2009 *371*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 10e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
3 mars 2009 *372*

Luc Frieden au sujet de la position du gouvernement luxembourgeois relative au secret bancaire
13 mars 2009 *375*

Déclaration de Jean-Louis Schiltz sur la politique de coopération et d'action humanitaire 2009
25 mars 2009 *376*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du sommet UE-USA à Prague
5 avril 2009 *386*

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
21 avril 2009 *387*

Discours de Jeannot Krecké prononcé à l'occasion de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle 2009
27 avril 2009 *402*

Discours de Jeannot Krecké lors de l'ouverture de l'édition 2009 de la Foire de printemps
9 mai 2009 *404*

Discours de Jean Asselborn au 2e Berliner Kongress
12 mai 2009 *409*

Intervention de Nicolas Schmit à la 119e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Madrid
12 mai 2009 *414*

Message de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2009
22 juin 2009 *414*

Discours à l'ONU de Jean Asselborn à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
25 juin 2009 *415*

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion du débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social de l'ONU à Genève
6 juillet 2009 *417*

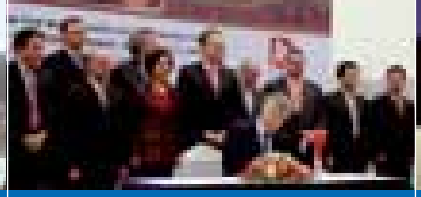
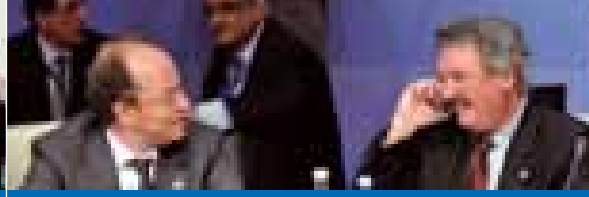

À la une

2-4 février 2009

Visite d'État au Luxembourg du

président de la République italienne

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.E. Monsieur le président de la République italienne et Madame Giorgio Napolitano ont effectué une visite d'État au Luxembourg du 2 au 4 février 2009.

Le couple présidentiel était accompagné de Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères. Le secrétaire d'État aux Biens et à l'Activité culturelle, Francesco Giro, s'est joint à la délégation pour les deux derniers jours de la visite.

De g. à dr.: S.A.R. le Grand-Duc héritier, Madame Clio Napolitano, Giorgio Napolitano, président de la République italienne ainsi que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal (© SIP/Luc Deflorenne)

Accueil officiel devant le palais grand-ducal de S.E. Monsieur Giorgio Napolitano et de Madame Napolitano, en présence des membres du gouvernement (© SIP/Luc Deflorenne)

Accueil officiel

Dans l'après-midi du 2 février, le chef d'État italien et sa délégation ont été accueillis officiellement sur le parvis du palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, le couple présidentiel et le couple grand-ducal ont rejoint le palais grand-ducal pour un entretien privé.

Parallèlement, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a eu l'occasion de s'entretenir avec Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères et ancien vice-président de la Commission européenne, sur des sujets de coopération judiciaire et policière en Europe.

Un dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal en l'honneur du président de la République italienne et de son épouse a clôturé cette première journée de la visite d'État.

Luc Frieden, ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, en conversation avec Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères italien (© SIP/Luc Deflorenne)

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères italien (© SIP/Luc Deflorenne)

Entrevues au palais grand-ducal

Le 3 février, le programme officiel prévoyait d'abord le dépôt d'une couronne de fleurs au monument national de la Solidarité luxembourgeoise en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, et du chef d'état-major de l'armée, le général Gaston Reinig.

Ensuite, le chef d'État de la République italienne a successivement reçu en audience au palais grand-ducal le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Par ailleurs, Jean Asselborn a rencontré son homologue italien Franco Frattini pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin. Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les grands dossiers d'actualité politique européenne et internationale.

L'honneur est ensuite revenu au Premier ministre Jean-Claude Juncker d'accueillir, au nom du gouvernement, le président de la République italienne pour un déjeuner officiel au château de Bourglinster.

Conférence de presse conjointe du président de la République italienne et du Premier ministre Jean-Claude Juncker

Dans le cadre de la visite d'État au Luxembourg du président de la République italienne, Giorgio Napolitano, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président italien ont tenu une conférence de presse le 3 février 2009 au château de Bourglinster.

Pour Jean-Claude Juncker, les relations entre le Luxembourg et l'Italie dépassent le cadre des bonnes relations entre pays. En raison de la forte immigration italienne au cours du XXe siècle, aucun pays «nous est aussi proche que l'Italie». Le chef du gouvernement luxembourgeois a également relevé le parcours politique du président italien qui, tant au niveau politique national qu'européen, a su œuvrer en faveur de l'intégration européenne.

Pour Giorgio Napolitano, la visite d'État au Luxembourg est une visite d'un pays ami, qui a su accueillir des dizaines de milliers d'Italiens au moment où ceux-ci en avaient besoin, mais c'est aussi la visite d'un pays «qui n'est pas un pays parmi 27 membres de l'Union européenne, c'est un des six membres fondateurs des Communautés européennes». Le président de la République a d'ailleurs souligné l'engagement de tous les gouvernements luxembourgeois en faveur de l'intégration européenne, engagement qui «trouve son prolongement logique dans la politique européenne menée par le gouvernement actuel».

Accueil de S.E. Monsieur Giorgio Napolitano par Jean-Claude Juncker au château de Bourglinster (© SIP/Luc Deflorenne)

Giorgio Napolitano a identifié deux défis auxquels l'Union européenne devra répondre dans un futur proche, à savoir la crise financière et économique internationale ainsi que la ratification et la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

Répondant à la question d'un journaliste sur des tendances racistes à l'encontre de travailleurs immigrés, Jean-Claude Juncker a qualifié de «crétins» les exemples récents survenus au Royaume-Uni.

«Ces cas représentent tout ce que l'Europe ne devra plus jamais être», a dit Jean-Claude Juncker, en rappelant que ce continent a connu assez d'épisodes funestes et qu'il serait du devoir de tout Européen de se dresser résolument contre des excès de ce genre. «Je suis, devant ces exemples, d'une intolérance totale», a-t-il dit.

Inauguration de l'exposition «Entre le sacré et le profane» au MNHA

Après la traditionnelle séance académique le 3 février à l'Hôtel de Ville en présence des autorités communales, le couple grand-ducal et le couple présidentiel ont été reçus par Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture,

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, lors de son allocution au Musée national d'histoire et d'art, en présence de S.A.R. le Grand-Duc, Clio Napolitano, Giorgio Napolitano et S.A.R. la Grande-Duchesse (© SIP/Luc Deflorenne)

Giorgio Napolitano et son épouse saluent Pierre Gramegna, le directeur de la Chambre de commerce, lors de la rencontre avec la communauté italienne du Grand-Duché de Luxembourg (© SIP/Luc Deflorenne)

à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, au Musée national d'histoire et d'art (MNHA) afin de participer à l'inauguration de l'exposition intitulée «Entre le sacré et le profane».

Cette prestigieuse exposition composée d'œuvres issues des collections des banques italiennes documente la période allant de la fin du XVIe à la première moitié du XVIIIe siècle. La peinture d'histoire centrée sur la figure humaine a été privilégiée pour cette sélection, qui offre un aperçu des deux principaux courants du naturalisme émilien et du réalisme caravagesque.

Rencontre avec les associations italiennes du Luxembourg

Le 4 février 2009, le chef d'État italien a eu l'occasion de rencontrer des représentants d'associations italiennes du Luxembourg, avant que la visite d'État ne prenne fin avec la traditionnelle cérémonie de départ devant le palais grand-ducal.

CJCE et BEI

Avant de quitter le Luxembourg pour Rome, le président de la République italienne et sa délégation étaient aussi en visite à la Cour de justice des Communautés européennes et à la Banque européenne d'investissement.

13 janvier 2009

Jean-Claude Juncker s'exprime sur le 10e anniversaire de l'Union économique et monétaire:

«Un parcours qui n'a certainement pas été sans heurts»

Le 13 janvier 2009, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, est intervenu au Parlement européen à Strasbourg à l'occasion d'une séance solennelle sur le 10e anniversaire de l'euro. Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne (BCE), et Joaquín Almunia, commissaire aux Affaires économiques et monétaires, se sont également exprimés sur les 10 ans de l'euro.

La capacité de l'Europe à «formuler de grandes ambitions» et à développer «l'esprit pionnier» se traduit selon Jean-Claude Juncker par l'Union européenne elle-même, par le 5e anniversaire de l'élargissement de l'UE à 25 États membres et par le 10e anniversaire de l'Union économique et monétaire (UEM).

En retraçant les différentes étapes franchies jusqu'à la création de l'UEM – «avec l'impulsion initiale donnée par le rapport Werner dès 1970, en passant par le Serpent monétaire, le Système monétaire européen et la création de l'ECU en 1979, le plan Delors de 1989, le traité de Maastricht de 1992, le "non" danois et le petit "oui" français, sans oublier la crise du SME de 1993» –, Jean-Claude Juncker a rappelé que ce parcours «n'a certainement pas été sans heurts». L'euro est devenu le signe le plus tangible de l'intégration européenne.

Le 10e anniversaire de l'euro, «événement phare de l'intégration européenne», a été l'occasion pour Jean-Claude Juncker de rendre hommage à ces hommes qui ont créé l'euro – comme Pierre Werner, Helmut Kohl, François Mitterrand, Jacques Delors, Valéry Giscard

Jean-Claude Juncker lors de son discours au Parlement européen, prononcé à l'occasion du 10e anniversaire de l'euro (© Parlement européen)

d'Estaing – et de mettre en exergue les vertus de la monnaie unique européenne.

Les succès qui ont jalonné l'histoire de l'euro, devenu la «monnaie de 330 millions de citoyens», «ancre de stabilité» de l'économie et signe le plus tangible de l'intégration européenne, montrent, selon Jean-Claude Juncker, que l'euro est «un succès incontestable».

Mettre à profit la seconde décennie de l'euro pour parfaire l'UEM

«Malgré l'indulgence collective dans l'autofélicitation», Jean-Claude Juncker a attiré l'attention sur «les véritables épreuves pour la cohésion et la cohérence de l'espace euro qui nous attendent encore». L'année 2009 s'annonce à son avis comme «une année extrêmement difficile, aussi bien pour les économies de l'espace euro que pour les citoyens européens».

Sur le plan interne, Jean-Claude Juncker a souligné la nécessité pour les gouvernements de la zone euro de construire «un pont vers l'après-crise», en agissant ensemble et en investissant dans l'économie, car «des situations exceptionnelles exigent des mesures exceptionnelles».

Il a rappelé dans ce contexte que les vertus protectrices de l'euro n'étaient pas «tombées du ciel», mais qu'elles étaient «liées à notre crédibilité à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes et axées sur la stabilité, la pérennité et la croissance», une crédibilité qui est le fondement des bénéfices de l'UEM et qui nécessite, selon Jean-Claude Juncker, «d'être préservée».

Sur le plan externe, il importe, selon le Premier ministre Juncker, de tirer des enseignements de la crise économique qui résulte d'une absence de transparence et de responsabilité adéquate au niveau du secteur financier. Pour rétablir la stabilité de l'économie financière et réelle, il a préconisé «non seulement une réforme en profondeur du système financier, mais également l'élimination des importants déséquilibres dans le ménage entre consommation globale et épargne globale». Un tel rééquilibrage nécessite le concours des grandes économies en Amérique, en Asie et en Europe, a estimé Jean-Claude Juncker.

Jean-Claude Juncker a finalement regretté que la représentation de l'euro restait trop fragmentaire et que la représentation politique de la zone euro soit entravée par la prédominance d'intérêts nationaux. En rappelant que l'UEM était à la fois un projet politique et économique, Jean-Claude Juncker a appelé à «mettre à profit la seconde décennie de l'euro pour parfaire l'UEM, en renforçant ses instances politiques sur le plan interne et externe».

26-27 janvier 2009

Mady Delvaux-Stehres en visite officielle en

République tunisienne

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, s'est rendue en Tunisie pour une visite officielle les 26 et 27 janvier 2009.

Entrevue de Mady Delvaux-Stehres avec le Premier ministre tunisien Mohamed Ghannouchi (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Aux côtés de Hatem Ben Salem, ministre de l'Éducation et de la Formation de la République tunisienne, la ministre Delvaux-Stehres a inauguré le Collège technique de Radès près de Tunis, dont la mise à niveau technique et administrative a été réalisée de 2005 à 2008 dans le cadre de la coopération tuniso-luxembourgeoise. Les partenaires du côté luxembourgeois sont le ministère de la Coopération et Lux-Development.

Mady Delvaux-Stehres et Hatem Ben Salem, ministre de l'Éducation et de la Formation de Tunisie, lors de l'inauguration du Collège technique de Radès (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Les entrevues entre les délégations luxembourgeoise et tunisienne, auxquelles a également assisté Mongi Bédoui, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation et de la Formation chargé de la Formation professionnelle, ont permis de dégager un certain nombre de parallèles en matière de scolarisation des enfants dans les deux pays.

L'accent est mis – en Tunisie, comme au Luxembourg – sur l'apprentissage de plusieurs langues dès le plus jeune âge. La langue maternelle est le tunisien, un idiome assez différent de l'arabe. Le jeune élève apprend à l'école à écrire en arabe; il apprend également le français dès la 2e année primaire. L'anglais est enseigné à partir de la 6e année scolaire. La langue d'instruction pour certaines matières est l'arabe; pour d'autres, le français.

Le gouvernement de la République tunisienne considère comme une priorité absolue la promotion de la formation professionnelle. Le Collège technique de Radès vise à réinsérer les jeunes qui ont quitté l'école sans qualification. Une collaboration avec la future École de la 2e chance au Luxembourg est envisagée.

Dans le cadre de sa visite, Mady Delvaux-Stehres a également été reçue par le Premier ministre de la République tunisienne, Mohamed Ghannouchi, et le ministre des Affaires étrangères, Abdelwaheb Abdallah.

10-12 février 2009

Nicolas Schmit en visite de travail

en Bulgarie et au Kosovo

Du 10 au 12 février 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail en Bulgarie et au Kosovo.

Nicolas Schmit avec des soldats du contingent luxembourgeois de la KFOR
(© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Nicolas Schmit et Fatmir Sejdiu, président du Kosovo, lors de leur conférence de presse conjointe (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Lors de sa visite à Sofia le 10 février, Nicolas Schmit a rencontré la Vice-Première ministre en charge du Contrôle des fonds européens, Meglena Plougtchieva, le ministre de l'Économie et de l'Énergie, Petar Dimitrov, et la ministre de l'Intégration européenne, Guergana Grantcharova.

Les 11 et 12 février, le ministre délégué a eu des entrevues à Pristina avec le président du Kosovo, Fatmir Sejdiu, avec le Premier ministre Hashim Thaçi ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères, Skender Hyseni.

De même, le ministre délégué Schmit a eu au Kosovo des échanges de vues avec le représentant civil international adjoint, Fletcher Burton, des représentants de la mission EULEX et de l'Organisation internationale des migrations.

13 février 2009

Pose de la première pierre du

pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle de 2010 à Shanghai

卢森堡
LUXEMBOURG
EXPO 2010 SHANGHAI

La première pierre du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle de Shanghai a été posée le 13 février 2009, un peu plus d'un an avant l'ouverture de l'exposition le 1er mai 2010.

© Consulat général du Luxembourg à Shanghai

Le Luxembourg est ainsi l'un des tout premiers pays parmi les 185 participants à débuter ses travaux de construction. La cérémonie organisée pour cette occasion s'est déroulée sur le terrain du pavillon, en présence du ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, du directeur de l'Administration des bâtiments publics, Fernand Otto, de représentants des entreprises partenaires ArcelorMittal, Cargolux, SES et de la Chambre de commerce.

Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, lors de la cérémonie organisée dans le cadre de la pose de la première pierre du pavillon luxembourgeois. (1re rangée, de g. à dr.) Xu Bo, assistant du commissaire général de l'Exposition universelle 2010; Carlo Krieger, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Chine; Zhong Yanqun, directrice adjointe professionnelle du Comité exécutif pour l'Exposition universelle 2010; Pierre Ferring, consul général du Grand-Duché de Luxembourg à Shanghai, commissaire général adjoint du pavillon luxembourgeois. (2e rangée, de g. à dr.) n.c., François Valentiny, architecte du pavillon luxembourgeois; Fernand Otto, directeur de l'Administration des bâtiments publics; Jean-Claude Knebeler, membre du GIE Luxembourg@ExpoShanghai2010 et autres personnalités chinoises (© Consulat général du Luxembourg à Shanghai)

L'aspect quasi monolithique du pavillon, construit sur un terrain de 3000 m², s'inspire de la traduction chinoise du nom «Luxembourg» (Lusenbao: «forêt forteresse») et vise par son originalité à attirer un maximum de visiteurs sur les 70 millions de personnes attendues par les organisateurs.

En effet, l'exposition offre une plateforme unique pour la promotion du Grand-Duché de Luxembourg en Asie et plus particulièrement en Chine. À cette fin, des événements culturels et commerciaux organisés dans la tour du pavillon rythmeront la vie du pavillon pendant les six mois de l'exposition, de mai à octobre 2010.

12 mars 2009

Visite officielle de

Jean-Claude Juncker à Prague

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Prague le 12 mars 2009 pour une visite officielle. Il y a été accueilli par Miroslav Topolanek, son homologue tchèque et actuel président en exercice du Conseil de l'Union européenne.

Lors de la conférence de presse commune, le chef du gouvernement luxembourgeois a félicité le Premier ministre tchèque de l'excellent travail effectué jusqu'à présent dans le cadre de la première Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne.

Les deux Premiers ministres ont évoqué lors de leur échange de vues la crise financière et économique ainsi que l'impact de celle-ci sur l'économie réelle. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker et Miroslav Topolanek ont évoqué le sommet du G20, qui se déroulera le 2 avril 2009 à Londres.

Jean-Claude Juncker a souhaité faire part à son collègue tchèque de son «aversion quant à l'augmentation des paquets conjoncturels. Les paquets de relance européens représentent un niveau de dépense de 3,4 à 4% de notre PIB. Les finances publiques commencent à en souffrir et il faut d'abord mesurer les effets que ces programmes produiront avant de se lancer dans un effort budgétaire supplémentaire», a-t-il déclaré.

À cet effet, Jean-Claude Juncker a rappelé que la «crise économique et financière n'est pas un argument pour ralentir les réformes qui s'inscrivent dans l'agenda de Lisbonne» et a notamment souligné la nécessité de «maintenir ces réformes dans le centre de l'intérêt européen». Il ne faut pas se

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker entouré (de g. à dr.) de son homologue tchèque Miroslav Topolanek, de Miroslav Kalousek, ministre des Finances tchèque, et d'Alexandr Vondra, Vice-Premier ministre tchèque chargé des Affaires européennes, avec comme coulisse la ville de Prague (© Service de presse du gouvernement tchèque)

résigner à «respecter les priorités que l'Union européenne s'est fixées», a tenu à préciser Miroslav Topolanek.

En ce qui concerne la lutte contre les paradis fiscaux, le Premier ministre luxembourgeois a affirmé qu'il ne pouvait pas «s'imaginer une seule seconde que le Luxembourg, la Belgique ou l'Autriche puissent être inscrits sur une liste noire de paradis fiscaux, alors que ces pays respectent la norme européenne communément admise». À ce sujet, Miroslav Topolanek a souligné que «le Luxembourg est un pays dont le système bancaire est très réglementé et extrêmement solide». Le Premier ministre tchèque a affirmé que le Luxembourg pouvait compter sur le soutien de Prague dans ce dossier.

Jean-Claude Juncker et Miroslav Topolanek ont aussi évoqué les relations bilatérales dont le Premier ministre luxembourgeois a déclaré «qu'elles sont excellentes et qu'elles le resteront».

Lors de cette visite officielle à Prague, le chef du gouvernement luxembourgeois a eu également des entretiens sur des sujets européens avec le ministre des Finances, Miroslav Kalousek, et le Vice-Premier ministre chargé des Affaires européennes, Alexandr Vondra.

Mars 2009

Acquisition par le gouvernement du

Codex Mariendalensis

«Il s'agissait d'une opportunité unique que nous ne pouvions laisser passer», a déclaré la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, à l'occasion de l'acquisition du Codex Mariendalensis *par le gouvernement (© SIP/Zineb Ruppert)*

Le gouvernement luxembourgeois vient d'acquérir le *Codex Mariendalensis*. Il s'agit d'un ouvrage écrit sur parchemin, qui date de la fin du XIIIe siècle. Il est considéré comme étant le plus ancien document connu écrit en langue mosellane francique et offre une vision authentique de cette variante régionale du moyen haut allemand, le précurseur de la langue luxembourgeoise.

Réputé disparu depuis les années 1930, le manuscrit – qui a été transféré dans les fonds des comtes de Marchant et d'Ansembourg au XVIIIe siècle – fut redécouvert en novembre 1999 dans l'ancienne bibliothèque du vieux château d'Ansembourg, suite à des recherches systématiques menées dans la cadre du projet de recherche LaCuMeL de l'Institut grand-ducal.

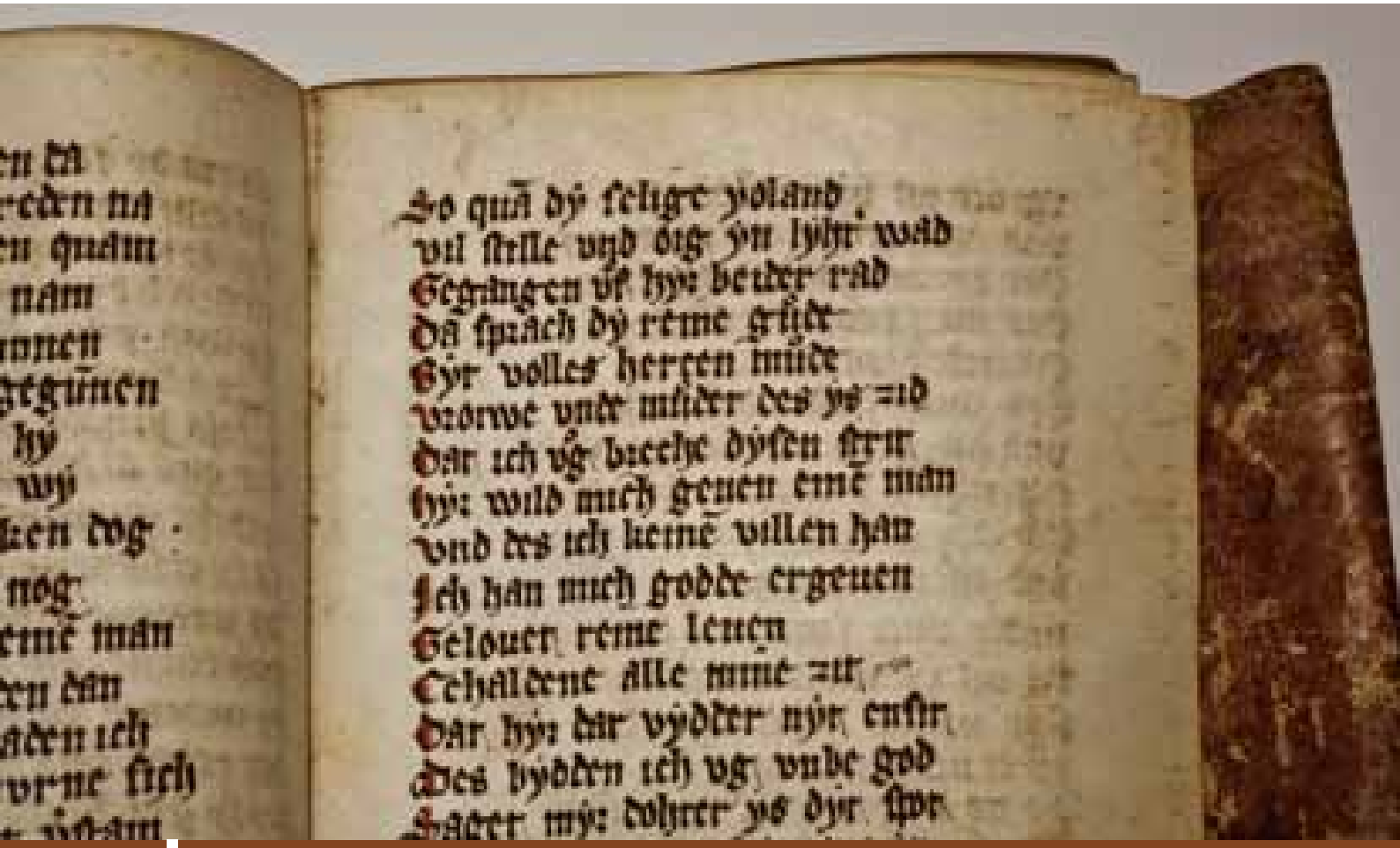

© *Archives nationales de Luxembourg*

La spécificité du *Codex Mariendalensis*

Réalisé vers 1325, le manuscrit relate la vie de la comtesse Yolande de Vianden (1231-1283), mère prieure du monastère dominicain de Mariental au Luxembourg, qui a dû surmonter maints obstacles pour devenir religieuse. Il s'agit d'une épopée en vers qui a été écrite par le frère Herman de Veldenz, O.P. vers 1320.

Le manuscrit, qui a été rédigé par au moins deux personnes différentes, se caractérise par un état de conservation presque parfait, tant sur le plan de la reliure que sur celui des feuilles de parchemin.

La Bibliothèque nationale a intégré dans ses collections ce manuscrit d'un grande valeur littéraire, historique et scientifique, ainsi qu'un certain nombre d'autres manuscrits du XVIIIe siècle et plusieurs milliers d'imprimés du XVe au XXe siècle.

Du 7 au 24 mars 2009, les intéressés ont pu jeter un coup d'œil sur les archives, les manuscrits et la bibliothèque des imprimés de la famille de Marchant et d'Ansembourg dans les locaux des Archives nationales de Luxembourg, et ceci dans le cadre d'une exposition jumelée organisée par les Archives nationales et la Bibliothèque nationale.

21 mars 2009

Jean-Marie Halsdorf au

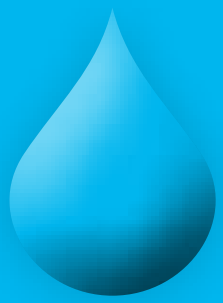

Forum mondial de l'eau à Istanbul

Sur invitation de la République de Turquie, le ministre de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a présidé la délégation luxembourgeoise qui a participé au 5e Forum mondial de l'eau à Istanbul du 16 au 22 mars.

Les forums mondiaux de l'eau sont des lieux d'échange entre tous les acteurs impliqués dans le domaine de la gestion de l'eau, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Ils ont lieu tous les trois ans à l'initiative du Conseil mondial de l'eau et du pays hôte. Ils ont pour objectif de partager expériences et réflexions, et d'influencer ainsi les politiques de l'eau.

La déclaration ministérielle adoptée le 22 mars 2009 reprend les points forts du Forum 2009 se concentrant sur la thématique des changements mondiaux et la gestion des risques y afférents, notamment l'adaptation de la gestion de l'eau aux changements climatiques, la problématique du développement humain et de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la gestion et la protection des ressources en eau avec le défi de la coopération transfrontière. En vue de fournir des solutions à ces défis, les participants du Forum ainsi que les ministres et chefs de délégation ont discuté des instruments de la gouvernance et de la gestion, des finances et finalement de l'éducation, de la connaissance et du renforcement des capacités.

Dans son intervention lors de la table ronde ministérielle en date du 21 mars, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, tout comme ses homologues européens, a souligné l'importance d'une approche intégrée en matière de gestion de l'eau, devenue réalité au niveau de l'Union européenne et des pays associés par le biais des

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, en conversation avec Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de la République française (© Ministère de l'Intérieur, Administration de la gestion de l'eau)

instruments de la directive-cadre sur l'eau, récemment transposée en droit national par la loi du 19 décembre 2008. Dans ce contexte, il a notamment évoqué le plan de gestion et son programme de mesures en tant qu'outil clé en matière de gouvernance, élaboré en associant le public et tous les acteurs concernés, en collaboration avec tous les États riverains des bassins hydrographiques du Rhin et de la Meuse.

Ainsi, le plan de gestion du bassin hydrographique constitue un bon exemple de coopération transfrontière s'alignant sur le slogan de la Journée mondiale de l'eau 2009, placée sous le thème «eaux transfrontières – eaux partagées – opportunités partagées». Dans ce contexte, le Luxembourg peut servir d'exemple, étant donné que la coopération transfrontière en matière de gestion des cours d'eau est quasiment bicentenaire. En effet, elle a été institutionnalisée par le Traité des limites de 1816 entre les royaumes de Prusse et des Pays-Bas, ainsi que par l'adhésion du Luxembourg en tant que partie aux commissions de protection fluviales du Rhin, de la Moselle-Sarre et de la Meuse ainsi qu'à la Convention sur l'eau de la Commission économique sur l'Europe des Nations unies adoptée à Helsinki en 1992. Enfin, les contrats de rivière transfrontières Attert, Haute-Sûre et Our lancés sur initiative des acteurs locaux s'inscrivent dans le contexte de coopération des partenariats de cours d'eau prévus par la nouvelle loi relative à l'eau.

26 mars 2009

Débat d'orientation à la Chambre des députés sur la

crise économique

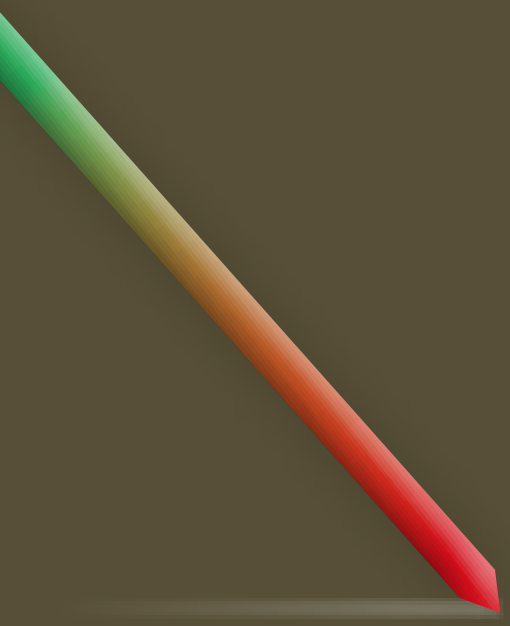

Le 26 mars 2009, le rapport «crise économique», un document de 45 pages de la commission spéciale Crise économique, figurait au centre d'un débat d'orientation à la Chambre des députés. Le document contient 21 recommandations au gouvernement.

Un rapport qui identifie les faiblesses et les forces de l'économie luxembourgeoise

«Le rapport fournit un aperçu non complet, mais équilibré de la situation du Grand-Duché», a expliqué le rapporteur Lucien Thiel (CSV). Son objectif est d'identifier les forces et d'épingler les faiblesses de l'économie luxembourgeoise. Parmi les principales faiblesses, Lucien Thiel a cité le monolithisme de l'économie luxembourgeoise, trop dépendante de la place financière, et la lenteur des procédures administratives «qui empêchent trop souvent la machine de tourner à fond».

Jean-Claude Juncker a tout d'abord marqué son accord par rapport aux 21 recommandations du rapport «crise économique». Après les interventions des députés qui se sont succédé à la tribune de la Chambre des députés, Jean-Claude Juncker a toutefois tenu à répondre à certains points soulevés lors du débat d'orientation.

Allier exigences de la crise économique et du changement climatique

Après avoir expliqué en détail la position du gouvernement sur le secret bancaire, il a enchaîné sur la crise économique et la lutte contre le changement climatique. Dans le contexte de la crise actuelle, Jean-Claude Juncker s'est déclaré satisfait du consensus existant entre les partis politiques sur la nécessité «de ne pas arrêter

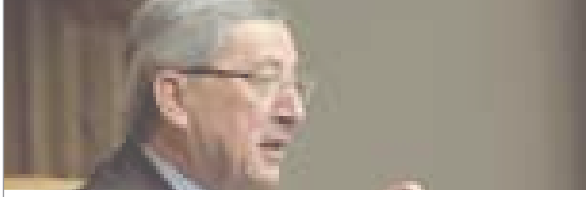

les initiatives qui s'avèrent nécessaires dans le domaine de la protection de la nature». «La crise économique et financière arrivera un jour à son terme», a assuré Jean-Claude Juncker, en mettant toutefois en garde contre l'illusion qui consiste à croire «qu'il y aura un retour à la situation antérieure.» «Plus jamais, ce sera aussi facile comme auparavant. Pas uniquement au Luxembourg», a-t-il averti, en ajoutant que «le problème du changement climatique demeurera».

Dans le contexte actuel, Jean-Claude Juncker a estimé qu'il ne fallait en aucun cas arrêter, durant 5, 6 ou 7 ans, les efforts pour contrer les effets du changement climatique. Il a exhorté les imaginations, les talents et les énergies à se rassembler pour «développer une politique de protection du climat dans un sens qui serait favorable à la promotion de l'économie, du social et serait générateur d'emplois».

Le même constat vaut, selon le Premier ministre, pour la politique de coopération et l'aide au développement, dont les résultats sont «hautement impressionnants».

«Le plan de soutien à la conjoncture n'est pas un emballage trompeur»

Jean-Claude Juncker a défendu le plan de soutien à la conjoncture. Il s'est inscrit en faux contre l'affirmation selon laquelle il s'agit d'un «emballage trompeur», en précisant que le montant de ce plan s'élevait à 3,24% du PIB. Il a précisé que 1,65% avait été rajouté après la déclaration sur l'état de la nation le 22 mai 2008 devant la Chambre des députés et que certaines mesures avaient été adaptées au contexte social, comme p.ex. l'adaptation au barème de l'impôt.

Convocation d'un Sommet de l'emploi

Jean-Claude Juncker a par ailleurs annoncé qu'il convoquerait en mai 2009 un Sommet de l'emploi à Luxembourg. Il s'agit d'une proposition qui lui a été soumise par le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen.

Jean-Claude Juncker à la tribune de la Chambre des députés lors du débat d'orientation sur la crise économique (© SIP/Nicolas Bouvy)

31 mars 2009

Lucien Lux présente des

avions d'écolage équipés de dispositifs réducteurs de bruit

En présence des responsables des clubs d'aviation et des associations de riverains de l'aéroport, le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté au Findel le 31 mars 2009 des avions d'écolage équipés de dispositifs réducteurs de bruit. L'objectif est de réduire les effets sonores pour la population riveraine.

Le projet destiné à réduire les nuisances sonores a vu le jour en mars 2007. À cette époque, Lucien Lux avait mandaté un groupe de travail présidé par le ministère des Transports et regroupant les représentants de l'aviation générale ainsi que ceux des associations riveraines de l'aéroport pour engager un dialogue constructif et élaborer des solutions consensuelles satisfaisant à la fois l'aviation générale et la population riveraine.

Ce groupe de travail a élaboré une charte avec dix mesures afin de réduire autant que possible les émissions sonores occasionnées par l'aviation générale. Cette charte a été signée le 15 janvier 2008 par le ministre des Transports. Un bilan intermédiaire a été dressé en décembre 2008 au ministère des Transports. Le document atteste que des résultats substantiels ont été atteints, tout en soulignant le travail supplémentaire qui reste à réaliser au niveau des trajectoires.

La priorité consiste à combattre le bruit à la source, à l'instar de ce qui est prévu dans le plan d'action du bruit aéroportuaire. La plus grande partie du bruit émis par les avions sportifs est générée par le moteur, à côté de l'aérodynamique de l'avion et de ses différents éléments porteurs (hélices, etc.), ce qui explique l'intérêt de l'équipement de ces avions de silencieux ou d'autres kits réduisant le bruit.

Lucien Lux, ministre des Transports, et Bill Erpelding, porte-parole de l'Union des pilotes luxembourgeois, lors de la conférence de presse concernant les avions d'écolage (© Ministère des Transports)

La charte prévoit qu'une étude technique soit réalisée par un organisme agréé. Au vu des résultats de cette étude et après concertation avec les parties signataires de la charte, l'opération de rééquipement des avions-écoles concernés a été réalisée par les aéroclubs sur neuf avions d'écolage.

Il s'agit d'avions de type PIPER PA 28 et Cessna F172, pour lesquels l'équipement d'un silencieux engendre une diminution significative du bruit émis – environ 6 db (A) – au bénéfice de la qualité de vie de la population riveraine de l'aéroport. Dans ce contexte, les aéroclubs ont bénéficié d'une subvention d'équipement du ministère de l'Environnement d'environ 2 500 euros par silencieux.

À cela s'ajoute aussi l'équipement d'un silencieux de l'avion de type MORANE de la fondation ICARE permettant aux personnes atteintes d'un handicap moteur sévère d'origine ostéo-articulaire, musculo-tendineuse ou neurologique de voler, projet qui a bénéficié du soutien du ministère des Transports.

Une mise à jour de l'étude technique visant l'équipement des avions d'écolage de dispositifs de réduction de bruit est programmé tous les 5 ans afin de tenir compte de l'évolution de la technologie ainsi que de la flotte d'aéronefs d'écolage.

3-4 avril 2009

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au

sommet de l'OTAN

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, ont participé au sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui a eu lieu les 3 et 4 avril 2009 à Strasbourg, Baden-Baden et Kehl.

Ce sommet, qui a marqué le 60e anniversaire de l'OTAN, était le premier à être organisé conjointement par deux des membres de l'Alliance, en l'occurrence la France et l'Allemagne.

Les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'Alliance se sont penchés sur les questions générales et stratégiques auxquelles l'organisation sera confrontée et ont discuté ainsi de la place que l'OTAN devait occuper dans le contexte de la sécurité euro-atlantique afin de préparer un nouveau concept stratégique.

Le sommet a également porté sur d'autres sujets qui auront un impact profond et durable sur l'OTAN: l'évolution de la stratégie de l'OTAN pour l'Afghanistan et les résultats de la revue de la stratégie qu'entreprend le nouveau gouvernement des États-Unis, les relations avec la Russie, le rapprochement de la France et ses conséquences sur les relations entre l'OTAN et l'Union européenne et, enfin, la préparation d'un nouveau concept stratégique pour l'Alliance.

Photo de famille des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'OTAN participant au sommet de l'OTAN des 3 et 4 avril 2009 (© SIP/Charles Caratini)

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn s'expriment au sujet du 60e anniversaire de l'OTAN

En amont du sommet, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ont jeté un regard en arrière sur les accomplissements de l'OTAN, créée le 4 avril 1949, et ont analysé les nouveaux défis stratégiques auxquels l'organisation sera confrontée. Ils ont également abordé le rôle qui revient au Luxembourg, membre fondateur du traité de l'Atlantique Nord.

Que l'OTAN ait «une mission de paix et de stabilisation est aujourd'hui incontesté», a jugé Jean-Claude Juncker, pour lequel «l'OTAN est, à coté de l'Union européenne, l'organisation qui a le plus contribué à assurer la stabilité en Europe».

«Sans l'Amérique du Nord, et surtout les États-Unis, l'Europe n'aurait pas été à même de gérer son propre destin après 1945», a dit Jean-Claude Juncker dans le *Luxemburger Wort*, en faisant valoir la dimension transnationale de l'OTAN. En ce sens, le 60e anniversaire est une célébration qui illustre à son avis «la justesse d'un chemin, en l'occurrence celui du chemin transnational». «Parallèlement, le chemin appelle à la modestie», a-t-il ajouté, en évoquant l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, «qui s'est produite très tard.»

Le sommet de l'OTAN à Madrid en 1997, qui a entériné l'adhésion de la Pologne, de l'Ukraine et de la République tchèque, reste ancré dans la mémoire du Premier ministre comme l'un des événements les plus émouvants de sa carrière politique. L'élargissement de l'OTAN et de l'UE aux pays de l'Europe orientale et centrale constitue selon le Premier ministre «l'apogée de la rencontre entre l'histoire et la géographie européennes».

L'engagement du Luxembourg en Afghanistan

«Étant donné la taille et les possibilités de notre pays, la contribution du Luxembourg n'est pas mince», a estimé Jean-Claude Juncker en rappelant que la contribution financière du pays se chiffrait depuis 2001 à 22,5 millions d'euros, auxquels s'ajouteront annuellement 2,5 millions d'euros. Il a également évoqué les 4 millions d'euros supplémentaires du budget de la défense et les 75 000 euros que le Luxembourg débloquera pour les élections présidentielles qui auront lieu le 20 août 2009 en Afghanistan. L'ensemble de ces mesures constitue, selon lui, la preuve que «le Luxembourg prend son devoir très au sérieux». Et d'ajouter que «le mélange entre des éléments de présence militaires (le Luxembourg y a stationné 9 militaires) et des moyens d'intervention civils accrus est en parfait accord avec la nouvelle stratégie américaine et les fondements de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord».

De g. à dr.: Angela Merkel, chancelière fédérale d'Allemagne, et son époux Jochen Sauer; Christiane Juncker-Frising; Nicolas Sarkozy, président de la République française, et son épouse Carla Bruni-Sarkozy; Jean-Claude Juncker, Premier ministre; Jaap de Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN, et son épouse Jeannine de Hoop Scheffer-van Oorschot (© AP Photo/Michael Sohn)

Jean-Louis Schiltz, ministre de la Défense, et Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration (© OTAN)

Jean Asselborn met en exergue le passage de l'OTAN d'une organisation dotée d'un rôle de dissuasion à celle d'une organisation à caractère plus politique

Dans une interview accordée au *Jeudi*, Jean Asselborn a mis en exergue le passage de l'OTAN d'une organisation dotée d'un rôle de dissuasion à celle d'une organisation à caractère plus politique:

«Pour le 60e anniversaire de l'OTAN, je rappelle que durant la guerre froide, l'OTAN a connu une période de tempête et de passion, qui s'est estompée depuis. Dans ce contexte de deux blocs opposés, le rôle de l'OTAN était fondamentalement différent, elle assurait la défense et la dissuasion. Aujourd'hui, le côté politique de l'Alliance gagne en importance. Il serait erroné de présenter l'OTAN de 2009 comme une institution mettant l'accent sur les actions militaires. Elle n'est plus celle d'avant 1989, et elle est différente aujourd'hui de ce qu'elle sera dans 50 ans.»

5 avril 2009

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au

sommet UE-USA à Prague

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont participé au sommet informel de l'Union européenne avec la nouvelle administration américaine, représentée par le président américain Barack Obama et la secrétaire d'État Hillary Clinton.

Jean Asselborn en compagnie de son homologue Hillary Clinton
(© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Les discussions entre les chefs d'État ou de gouvernement européens et leur homologue américain ont essentiellement porté sur la situation économique et financière internationale ainsi que les grands dossiers transatlantiques, notamment la sécurité énergétique et le changement climatique en amont de la conférence de Copenhague en décembre 2009.

Européens et Américains ont également eu l'occasion d'échanger leurs points de vue sur leurs approches stratégiques dans

Jean-Claude Juncker et Barack Obama à la réception de bienvenue au sommet UE-USA (© SIP/Charles Caratini)

différentes parties du monde, en particulier au Proche-Orient et en Afghanistan.

Les échanges ont en outre inclus des discussions sur les relations économiques et commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

Lors de son intervention (page 386) prononcée à l'occasion du sommet, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tout d'abord expliqué pourquoi la ville de Prague représentait une allégorie parfaite du processus d'unification et d'intégration européennes. Un processus qui «a rendu possible la réconciliation entre l'histoire et la géographie européennes», a-t-il précisé.

Après avoir rappelé que l'intégration européenne était d'abord basée sur une intégration économique, Jean-Claude Juncker a souligné l'importance pour l'Union européenne de ratifier le traité de Lisbonne.

La ratification de ce traité, qui constitue «un pas supplémentaire vers une Europe plus forte et plus cohérente», «dotera l'UE de capacités renforcées en matière de politique étrangère» et présentera l'UE comme un partenaire fort et fiable pour les États-Unis sur la scène internationale.

Pour mieux affronter les défis de la crise économique et financière, Jean-Claude Juncker a appelé à davantage de coopération. Il s'agit d'affronter les défis variés qui jalonnent le chemin vers le redressement économique «ensemble, en évitant la renationalisation des politiques et en respectant la représentation, la voix et la légitimité démocratique des décisions de nos processus politiques», a-t-il estimé.

6 avril 2009

Visite officielle au Luxembourg de

Modibo Sidibe, Premier ministre de la République du Mali

Le Premier ministre de la République du Mali, Modibo Sidibe, a effectué le 6 avril 2009 une visite officielle au Luxembourg. Il était accompagné de Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, de Mamadou Diarra, ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, et de Sina Damba, ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Modibo Sidibe a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la place Clairefontaine. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales et les relations UE-Mali. La situation sécuritaire dans la région du Sahel ainsi que les perspectives pour la coopération au développement entre le Luxembourg et le Mali figuraient également à l'ordre du jour des discussions.

Dans le cadre de cette visite, un protocole d'accord pour le projet Manuscrits de Tombouctou a été signé par Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et par Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Le partenariat entre le Mali et le Luxembourg repose sur une relation équilibrée basée sur un strict pied d'égalité. Tel était le principal message véhiculé lors de la conférence de presse commune des deux Premiers ministres. Après avoir

Audience accordée par S.A.R. le Grand-Duc à Modibo Sidibe, Premier ministre de la République du Mali (© SIP/Luc Deflorenne)

passé en revue les différences et les similitudes sociodémographiques entre le Luxembourg et le pays de l'Afrique de l'Ouest, Jean-Claude Juncker a évoqué une «coopération cohérente et conséquente», qui ne doit pas être confondue avec une «relation caritative». Le Premier ministre de la République du Mali, Modibo Sidibe, de son côté, a fait valoir le respect qui est «source d'enrichissement mutuel».

Jean-Claude Juncker, qui veut éviter à l'avenir que ne se profile à l'horizon «une place ensoleillée qui serait européenne et une partie assombrie qui serait africaine», a souligné l'importance d'un partenariat avec le Mali «qui porte loin et veut qu'ensemble, nous essayons de faire du monde une place où il fait mieux vivre».

Le Premier ministre luxembourgeois, qui a visité le Mali en 2006, a mis en évidence l'excellence des relations bilatérales, qui «doivent d'abord servir les intérêts de nos pays, le Mali d'abord, le Luxembourg ensuite». Il a rappelé, dans ce contexte, que le gouvernement luxembourgeois a débloqué 55 millions entre 2007 et 2011 pour des programmes de développement

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker avec à sa droite Modibo Sidibe, Premier ministre de la République du Mali, et Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, avec à sa droite Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (© SIP/Luc Deflorenne)

au Mali, qui s'articulent autour de plusieurs axes prioritaires: la santé, la sécurité alimentaire, le développement d'une bonne gouvernance.

Modibo Sidibe, le Premier ministre du Mali, a salué la philosophie qui sous-tend l'aide au développement luxembourgeoise. «Les principes et les valeurs que vous affirmez sont également ceux que vous pratiquez», a-t-il jugé en faisant allusion au montant des ressources luxembourgeoises (1% du PIB) effectivement allouées à l'aide au développement.

L'exemple d'un projet de réaménagement d'une rizière dans la région de Ségou, qui a permis de doubler la production (12000 tonnes), assurant non seulement «l'autosuffisance alimentaire du pays, mais également un concours aux pays avoisinants», a permis à Modibo Sidibe d'illustrer les résultats importants obtenus grâce à des programmes de soutien alimentaires.

Modibo Sidibe a souligné le besoin accru «d'adapter les profils de formation des jeunes aux besoins de développement économique» dans un pays peuplé majoritairement de jeunes.

Jean-Louis Schiltz a estimé que «la coopération entre le Luxembourg et le Mali a atteint une bonne vitesse de croisière». Il a annoncé, dans ce contexte, que le programme général de sauvegarde des manuscrits de Tombouctou, dont l'objectif est de promouvoir un large accès à l'héritage culturel et littéraire de ces collections, serait prolongé non plus sous l'égide de l'Unesco, mais dans le cadre d'un projet bilatéral.

Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, a souligné «l'adéquation entre les priorités nationales du Mali et les orientations de la coopération de développement du Luxembourg».

Au cours de sa visite officielle au Luxembourg, le chef du gouvernement malien a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Par ailleurs, le Premier ministre malien a rencontré le vice-président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, ainsi que le président Jos Hilger de la Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau.

Une entrevue avec le président Philippe Maystadt et le vice-président Plutarchos Sakellaris de la Banque européenne d'investissement figurait également au programme.

De son côté, la ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Sina Damba, accompagnée de Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a visité la Fondation maison de la porte ouverte, le Foyer Paula Bové, où elle s'est informée sur la prise en charge des femmes en détresse et des jeunes mamans.

Sina Damba, ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille de la République du Mali, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, lors de la visite du Foyer Paula Bové (© SIP/Luc Deflorenne)

17 avril 2009

Jean-Claude Juncker à Vienne pour des

entretiens avec Heinz Fischer, Werner Faymann et Josef Pröll

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, s'est rendu en visite à Vienne le 17 avril 2009. Jean-Claude Juncker a été reçu par le président fédéral Heinz Fischer et a eu des entretiens politiques avec le chancelier fédéral Werner Faymann ainsi qu'avec le vice-chancelier et ministre des Finances, Josef Pröll.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et Heinz Fischer, président fédéral d'Autriche
(© SIP/Luc Deflorenne)

Les discussions étaient consacrées aux sujets d'actualité européenne, à la crise financière et économique ainsi qu'à ses conséquences sur la situation sociale, financière et budgétaire des pays membres de l'Union européenne en général et des États membres de la zone euro en particulier.

La visite du Premier ministre a également permis de faire le point avec le gouvernement autrichien sur les débats en cours au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet de la liste des centres financiers non coopératifs et la collaboration de l'OCDE avec des organisations internationales informelles.

Lors du point de presse qui a eu lieu après les entretiens, Jean-Claude Juncker s'est dit très satisfait de son déplacement à Vienne, qui a permis «de souligner l'importance de l'Europe sociale et

notre attitude que la réponse à la crise ne peut pas être cette formule simpliste du démantèlement des acquis sociaux».

Jean-Claude Juncker s'est dit persuadé que les paquets conjoncturels des pays membres de l'Union européenne, «qui représentent entre 3,4 et 3,7% du PIB européen», feraient sentir leurs effets, quoique cet impact ne se remarquerait qu'au cours de l'année 2010.

Concernant les discussions autour du secret bancaire, Jean-Claude Juncker a affirmé que la question de l'adoption, par le Luxembourg, de l'échange d'informations automatique «ne se pose pas».

Au cours de son déplacement à Vienne, Jean-Claude Juncker s'est vu décerner le Großer Leopold-Kunschak-Preis pour «ses mérites extraordinaires d'homme d'État et de grand Européen».

Jean-Claude Juncker entouré (de g. à dr.) de Werner Fasslabend, Vorsitzender des Kuratoriums des Leopold-Kunschak-Preises, de Johannes Hahn, ministre fédéral des Sciences et de la Recherche, de Josef Pröll, vice-chancelier fédéral, ministre fédéral des Finances, président désigné du Parti populaire autrichien ÖVP, et de Michael Spindelegger, ministre fédéral des Affaires étrangères, dans le cadre de la remise du Großer Leopold-Kunschak-Preis (© SIP/Luc Deflorenne)

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker avec le chancelier fédéral d'Autriche, Werner Faymann, lors du point de presse (© SIP/Luc Deflorenne)

21 avril 2009

Jeannot Krecké à la

Foire de Hanovre

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu à la Foire de Hanovre à l'occasion de la Journée luxembourgeoise, qui s'est déroulée le 21 avril 2009.

Dix entreprises luxembourgeoises ont choisi d'être présentes sur le stand commun coordonné par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur afin de présenter leurs produits et solutions innovants au grand public. La Foire de Hanovre, qui a lieu du 20 au 24 avril 2009, est considérée comme la plus grande foire industrielle au monde.

Journée luxembourgeoise

En prononçant le discours d'ouverture de la Journée luxembourgeoise, Jeannot Krecké a salué la décision des exposants luxembourgeois, qui «même par les temps plus difficiles que connaît l'économie mondiale actuellement,

Vue du stand luxembourgeois (© SIP/Zineb Ruppert)

continuent à être présents à l'occasion de la Foire de Hanovre. À cause de la situation tendue sur le marché mondial, il est très important pour les entreprises de ne pas simplement attendre la fin de la tempête sans rien faire et d'espérer que les dégâts restent limités. En tant que ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, j'encourage les firmes luxembourgeoises à prendre des initiatives qui leur permettront d'être bien loties quand l'économie va redémarrer». Il a insisté sur l'importance de l'économie réelle et du rôle que l'industrie continuerait à y jouer à l'avenir.

Journée de l'acier

La Journée luxembourgeoise à Hanovre coïncidait avec la Journée de l'acier, ce qui a donné l'occasion à ArcelorMittal d'inviter à une réception sur son stand. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a constaté que «le climat général dans ce secteur est difficile et tous les acteurs – producteurs, vendeurs, utilisateurs et pouvoirs publics – se trouvent confrontés à de grands défis. Nous, les responsables politiques des différents lieux de production, faisons tout notre possible pour atténuer les conséquences sociales de la baisse de production des entreprises».

Entrevue avec le ministre de l'Économie de Basse-Saxe

Jeannot Krecké a profité de son déplacement à Hanovre pour une entrevue avec le Dr Philipp Rösler, ministre de l'Économie, du Travail et du Transport de Basse-Saxe.

À cette occasion, les deux ministres ont discuté des relations économiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Basse-Saxe, et plus particulièrement de l'extension du port de Wilhelmshafen à laquelle participe ArcelorMittal, ainsi que de la situation économique actuelle, notamment en ce qui concerne le secteur automobile. Le développement du secteur des technologies de la santé faisait également partie des sujets discutés par les deux ministres.

Jeannot Krecké lors de son discours au stand luxembourgeois à la Foire de Hanovre (© SIP/Zineb Ruppert)

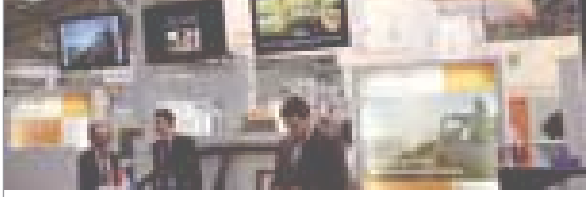

© SIP/Zineb Ruppert

Visite de la bourse de contact b2fair

La visite du ministre Krecké à la Foire de Hanovre s'est terminée par une visite de la bourse de contact b2fair, dont un des coorganisateurs est la Chambre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

22-23 avril 2009

Jean Asselborn en visite de travail

en Syrie et en Tunisie

Visite de travail en Syrie

Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu en visite de travail en Syrie, où il a été reçu le 22 avril 2009 en audience par le président de la République arabe syrienne, Bachar Al-Assad, ainsi que par le vice-président Farouk Al-Chara.

Jean Asselborn a également eu une réunion de travail avec son homologue syrien, le ministre des Affaires étrangères, Walid El-Mouallem, lors de laquelle les deux parties ont fait le point sur l'état des relations bilatérales, ainsi que sur un nombre de sujets de l'actualité politique régionale et internationale. S'agissant des relations bilatérales, le ministre Asselborn a notamment fait part de son souhait de renforcer les relations bilatérales entre la Syrie et le Grand-Duché de Luxembourg, plusieurs pistes ayant été évoquées à cet égard.

S'agissant de la situation en Syrie, le ministre Asselborn a été informé de la mise en œuvre des réformes initiées par le président Assad dans différents domaines, y inclus dans celui des droits humains.

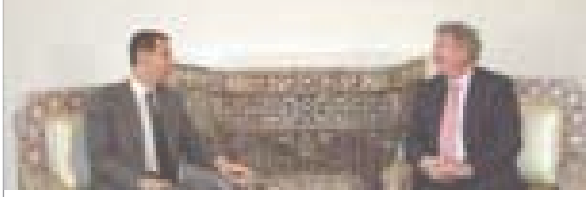

Le président de la République arabe syrienne, Bachar Al-Assad, a reçu en audience le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Les deux ministres se sont également entretenus sur les relations entre la Syrie et l'Union européenne (UE), et notamment la signature d'un accord d'association entre les deux parties. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a de nouveau souligné l'importance qu'il attachait à un rapprochement entre l'UE et la Syrie, en faisant part de son souhait que l'accord d'association pourra être signé dans un avenir proche.

S'agissant de la situation régionale, le ministre Asselborn a pris note de l'évolution positive ces derniers mois de la politique régionale de la Syrie et a encouragé les autorités à poursuivre dans cette voie. Jean Asselborn s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne la normalisation des relations bilatérales entre la Syrie et le Liban, en encourageant les autorités respectives à conclure ce processus sous peu.

Dans le cadre de sa visite de travail, Jean Asselborn a également rencontré le vice-président de Syrie, Farouk Al-Chara (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Jean Asselborn avec son homologue syrien Walid El-Mouallem lors d'un point de presse (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Les ministres ont eu une discussion approfondie sur le conflit israélo-palestinien et sur la situation actuelle dans la bande de Gaza. Jean Asselborn a pris note de la contribution de la Syrie pour aboutir à une cessation des hostilités dans la bande de Gaza.

Par ailleurs, les deux hommes ont abordé le dossier nucléaire iranien et le rôle joué par l'Iran dans la région, de même que les derniers développements dans les relations syro-irakiennes.

Visite de travail en Tunisie

Le 23 avril 2009, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu en visite de travail en Tunisie, où il a été reçu par le Premier ministre de la République tunisienne, Mohamed Ghannouchi, ainsi que par le président de la Chambre des députés, Foued M'Bazza.

Jean Asselborn a également eu une réunion de travail avec son homologue tunisien, le ministre des Affaires étrangères, Abdelwahab Abdallah, lors de laquelle les deux parties ont fait le point sur l'état des relations bilatérales ainsi que sur un nombre de sujets ayant trait à l'actualité politique régionale et internationale.

Au sujet des relations bilatérales, Jean Asselborn s'est félicité des relations excellentes et amicales entre le Grand-Duché et la Tunisie. Toutefois, le ministre a observé que la coopération pouvait encore s'améliorer et a signalé que les deux pays faisaient des

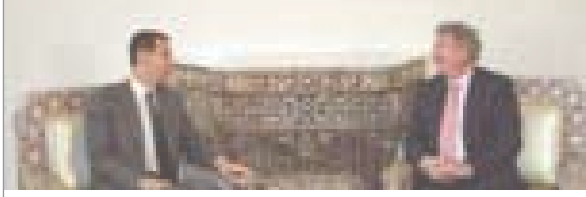

efforts prometteurs. Le ministre a mentionné plusieurs domaines où la coopération avait été lancée et où des projets concrets pourraient bientôt être finalisés, qu'il s'agisse de la coopération dans le cadre de la formation bancaire par le biais de l'Association de transfert de technologie financière (ATTF) ou d'une convention entre la Banque centrale de Tunisie (BCT) et la Banque centrale du Luxembourg (BCL) sur la coopération et l'échange d'informations. En outre, des projets de coopération dans le domaine énergétique et environnemental sont à l'étude. Finalement, les ministres ont fait le point sur les négociations concernant la mise à jour de la convention bilatérale en matière de Sécurité sociale.

Au sujet des relations entre la Tunisie et l'UE, les ministres se sont entretenus sur les récents efforts de la Tunisie en vue d'obtenir le statut avancé dans sa relation avec l'UE.

Enfin, les ministres ont mené des discussions approfondies au sujet du processus de paix au Moyen-Orient. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a fait état de sa visite en Syrie, soulignant notamment les signaux positifs retenus lors de ses entrevues avec le président Bachar Al-Assad et son homologue Walid El-Mouallem. Les deux ministres ont eu un échange de vues sur le processus de réconciliation interpalestinienne, le nouveau gouvernement israélien ainsi que sur la reconstruction de la bande de Gaza.

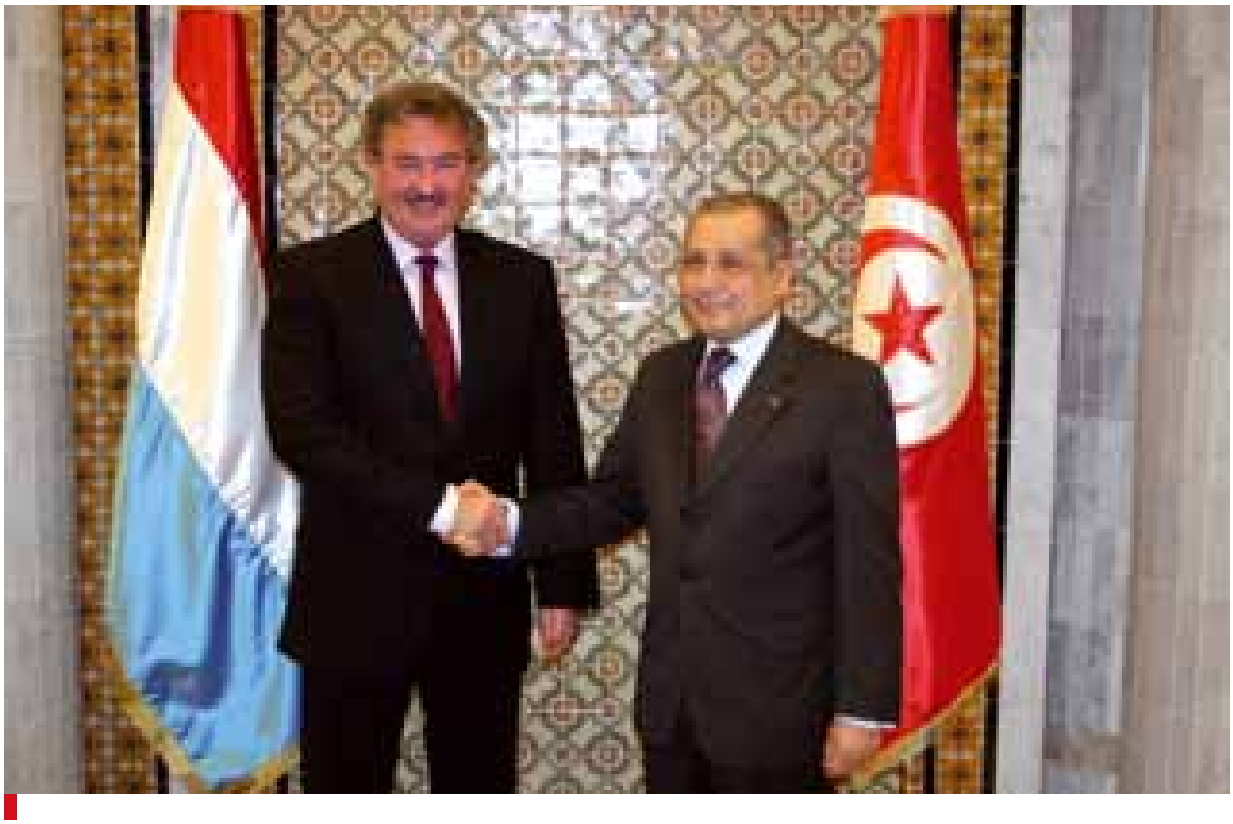

Le deuxième jour de sa visite, Jean Asselborn a eu une réunion de travail avec son homologue tunisien Abdelwahab Abdallah
(© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

23-24 avril 2009

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des

ministres de l'Agriculture et de la Pêche

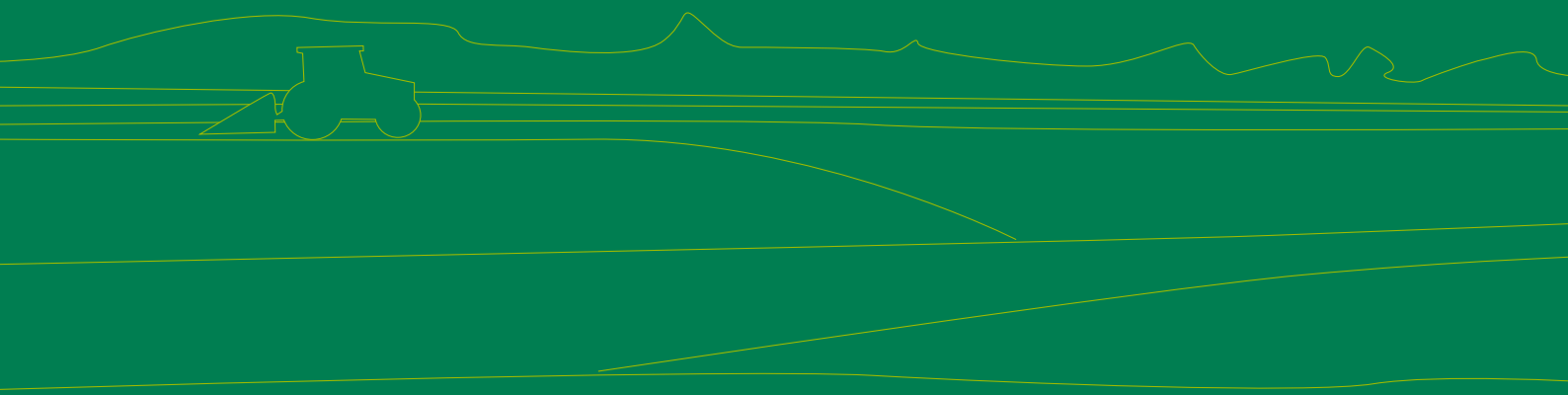

Les 23 et 24 avril a eu lieu au Luxembourg le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche. Pour cette session, le Conseil a mené entre autres un débat d'orientation sur la communication de la Commission européenne intitulée «Une PAC simplifiée pour l'Europe – un gain pour tous».

Marek Sawicki, ministre de l'Agriculture et du Développement rural de Pologne, en compagnie de Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (© Communautés européennes)

La plupart des États membres ont apporté leur soutien à un nouvel élan du processus de simplification et ont mentionné plusieurs domaines, tels que la conditionnalité ou les contrôles, qui méritent encore une large simplification sur la base d'évaluations, notamment en termes de coût et de bénéfice ainsi que de risques encourus. Ils ont également estimé que l'expérience acquise par les organismes payeurs pourrait alimenter la réflexion politique au sein des instances appropriées de la Commission et du Conseil.

La secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, est intervenue pour souligner que l'essentiel des réalisations en matière de simplification de la politique agricole commune (PAC) depuis 2005 s'analysait par trop souvent en une simplification technique, avec un impact limité sur la réduction réelle de la charge administrative; l'essentiel de cette dernière se trouve effectivement concentré dans le régime du paiement unique, et plus particulièrement dans la conditionnalité et les contrôles qui se greffent sur ce régime. Pour le Luxembourg, les propositions présentées par la Commission au sujet de la réduction de la charge administrative, considérée pourtant comme une priorité par le Conseil européen, sont trop timides.

La secrétaire d'État a rappelé que le coût total des contrôles représentait un pourcentage trop important des moyens financiers alloués, un problème qui concernait de façon disproportionnée les petits États membres. Elle a également signalé qu'un travail d'analyse approfondi sur les possibilités de simplification avait été accompli par les États membres dans le cadre du récent «bilan de santé» de la PAC et que ces propositions resteraient toujours d'actualité.

Le Conseil a ensuite adopté une première position sur la communication récente de la Commission intitulée «Vers un meilleur ciblage de l'aide aux agriculteurs établis dans les zones à handicaps naturels». L'objectif de la communication de la Commission est double:

- la fixation de critères biophysiques et d'indicateurs pour la classification des zones défavorisées intermédiaires à l'avenir;

- inviter les États membres à «tester» les critères et indicateurs proposés, en procédant à une simulation sur la base de données détaillées concernant les sols et le climat, qui ne sont disponibles qu'au niveau des États membres, et à établir des cartes des zones pouvant être considérées comme défavorisées au titre du nouveau régime.

Dans son intervention, Octavie Modert a fait part de la très grande importance que le Luxembourg attachait au concept des zones défavorisées et intermédiaires, notamment dans le cadre du modèle agricole européen, qui vise le maintien de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Le régime de l'indemnité compensatoire sur une

Fernand Boden salue Petr Gandalovic, ministre de l'Agriculture de Tchéquie (© Communautés européennes)

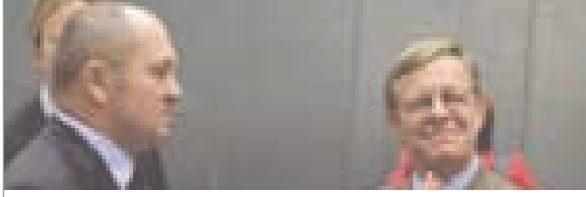

large échelle est essentiel pour le maintien de l'activité agricole au Luxembourg, parce qu'il est une zone herbagère où les productions de lait et de viande bovine prédominent.

Vu notamment la dimension hautement politique de la révision de la délimitation des zones défavorisées, Octavie Modert a conclu que le Luxembourg pourrait seulement soutenir une approche scientifique de la définition des zones, basée sur des critères objectifs, transparents et fondés scientifiquement; sur ces bases, le Luxembourg serait prêt à collaborer dans un esprit constructif à la recherche d'une solution.

La Commission a accepté de reporter au 21 janvier 2010 le délai fixé pour la transmission de données par les États membres. Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'Agriculture, a d'ailleurs insisté sur le fait qu'aucune proposition législative ne pourrait être mise en œuvre avant la prochaine période des perspectives financières de 2014.

Le Conseil a chargé ses instances préparatoires d'examiner la communication en vue d'élaborer des conclusions sur ce dossier très important, d'ici la session du Conseil des 22 et 23 juin 2009.

Le Conseil a fait part de son inquiétude concernant la situation toujours difficile sur le marché du lait. La Commission a déclaré que tous les outils de gestion du marché possibles ont été réactivés en tant que filet de sécurité pour soutenir le secteur. Ces mesures auraient contribué à stabiliser à ce stade les prix du lait. Ils seraient même en légère hausse sur le marché mondial. La commissaire a cependant indiqué qu'il fallait rester prudent, surtout en ce qui concerne les restitutions à l'exportation, pour ne pas inverser cette tendance.

Finalement, les ministres européens de l'Agriculture ont entendu la délégation belge au sujet de la situation sur le marché de la viande porcine. La Belgique avait déjà demandé en mars 2009 l'introduction de restitutions temporaires à l'exportation de viandes porcines fraîches et congelées.

Mariann Fischer Boel a, quant à elle, signalé qu'elle n'envisageait pas à ce stade de mettre en place des mesures de soutien de marché pour ce secteur. En effet, la production serait en baisse et les prix auraient augmenté dans bon nombre d'États membres. La Commission continuera cependant à surveiller la situation sur les marchés de près, afin de prendre, si nécessaire, les décisions adéquates.

Les ministres européens ont pris acte du livre vert sur la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) et des premières réactions des délégations dans l'attente du débat approfondi qui devrait avoir lieu en mai 2009.

Le Conseil a par ailleurs adopté des conclusions relatives à un plan d'action communautaire pour la conservation et la gestion des requins, sur la base d'une communication de la Commission présentée en février 2009.

24-26 avril 2009

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden en déplacement à

Washington

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, se sont rendus à Washington du 24 au 26 avril 2009.

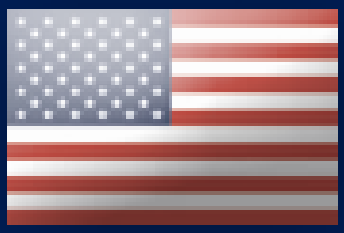

Réunion des ministres des Finances du G7

Jean-Claude Juncker a, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, participé à la réunion des ministres des Finances du G7, qui s'est tenue au ministère des Finances américain le 24 avril.

Au cours d'une conférence de presse conjointe avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, Jean-Claude Juncker a souligné que «les perspectives économiques restent incertaines, en dépit des mesures politiques décidées en vue du soutien au secteur financier et à l'économie réelle».

Devant le constat que les récentes prévisions du Fonds monétaire international (FMI) font état d'un recul du PIB mondial de 1,4% en

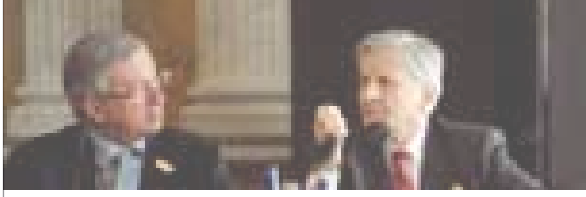

2009 et même de 4,2% pour la zone euro, le G7 a toutefois identifié des signes timides de stabilisation de l'évolution de l'économie réelle, surtout aux États-Unis. Cette évolution est, selon Jean-Claude Juncker, due aux paquets conjoncturels décidés par les gouvernements, qui devraient «contribuer à restaurer la confiance parmi les investisseurs et les consommateurs plus rapidement que prévu».

Le président de l'Eurogroupe a rappelé que les États européens avaient décidé des programmes conjoncturels et financiers équivalant à 3,3% du PIB européen pour pallier les effets de la crise, mais il a insisté sur le fait que ces mesures ne devraient en aucun cas perdre de vue «l'importance de la prudence financière et de la soutenabilité budgétaire, principes auxquels les États membres de la zone euro restent fermement attachés, notamment en vue des défis à long terme concernant le vieillissement des populations en Europe».

Photo de famille réunissant les ministres des Finances du G7 (© AFP ImageForum)

Jean-Claude Juncker a identifié la correction des déséquilibres globaux comme principal défi à moyen terme, afin d'assurer la stabilité macroéconomique et financière. Il a appelé les partenaires internationaux à assumer leurs responsabilités dans ce domaine.

Dans ce contexte, le G7 a salué l'engagement continu de la Chine en vue d'un taux de change du renminbi plus flexible, ce qui devrait mener à une appréciation effective de la devise chinoise.

Finalement, le G7 a salué les efforts de mobilisation temporaire de moyens financiers pour le FMI. Jean-Claude Juncker a expliqué que la zone euro soutenait cet «accroissement très substantiel des ressources du FMI, destiné à combler des besoins de financement, surtout dans les pays émergents». L'Union européenne s'est engagée à fournir une contribution de 75 milliards d'euros au FMI, un engagement qui «se matérialisera rapidement dans les semaines à venir».

En marge de la réunion des ministres des Finances du G7, Jean-Claude Juncker a rencontré pour des entrevues bilatérales le ministre des Finances américain, Timothy Geithner, ainsi que le nouveau ministre des Finances du Japon, Kaoru Yosanu.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, lors d'une réunion de travail (© AFP Photo/Tim Sloan)

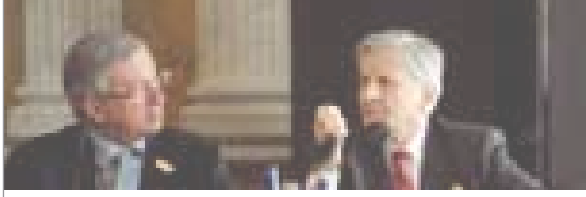

Le ministre des Finances, Luc Frieden, avec son homologue Eric Holder (© US Department of Justice)

Rencontre de Luc Frieden avec Eric Holder

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a rencontré le nouveau ministre de la Justice américain, Eric Holder, pour une entrevue au ministère de la Justice américain.

Cette rencontre a permis de renforcer les liens d'amitié entre le Luxembourg et les États-Unis, notamment au niveau de la coopération des deux pays dans le domaine de la justice.

Luc Frieden et Eric Holder ont d'ailleurs échangé les instruments de ratification d'un avenant à l'accord sur l'entraide judiciaire entre les deux pays.

Au niveau des relations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique dans le domaine de la justice, les ministres Luc Frieden et Eric Holder ont souligné l'importance d'un renforcement de la coopération transatlantique, notamment en ce qui concernait la lutte contre la criminalité organisée et la cybercriminalité.

En sa qualité de ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden a prononcé un discours dans le cadre d'un séminaire organisé par l'European Institute sur le thème général de la crise économique et financière ainsi que sur les perspectives de la coopération transatlantique.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont finalement assisté aux réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale.

30 avril 2009

Conseil extraordinaire de l'UE sur la grippe porcine

Le 30 avril 2009, une session extraordinaire du Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) sur la grippe porcine a eu lieu à Luxembourg.

«Il n'y a aucune raison de céder à la panique», a souligné le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo. Pour le ministre, la réunion a avant tout permis de se concerter et de se coordonner au niveau européen pour renforcer la collaboration. «Il ne faut donc pas interpréter la tenue de cette réunion comme une indication que la situation pourrait s'aggraver considérablement», a-t-il déclaré, avant d'ajouter qu'il s'agissait de montrer aussi que les instances européennes étaient bien préparées pour faire face à la situation.

Le ministre a ensuite rappelé les consignes présentées par les experts, notamment ceux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), aux ministres européens

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, au Conseil «EPSCO» sur la grippe porcine (© SIP/Nicolas Bouvy)

de la Santé: prendre la situation au sérieux, rester vigilant, déclencher les plans de pandémie, être prêt à toutes les éventualités et tout mettre en œuvre afin que celles-ci n'apparaissent même pas. Mais surtout, «il n'y a aucune raison de céder à la panique», a insisté Mars Di Bartolomeo.

La réunion du Conseil a permis aux ministres européens de constater que l'échange d'informations au niveau européen fonctionnait bien, que les mécanismes mis en place il y a deux ans dans le cadre de la grippe aviaire avaient bel et bien été déclenchés et que la collaboration entre l'Union européenne et les instances spécialisées (OMS, European Centre for Disease Prevention and Control – ECDC) était très bonne, a résumé le ministre Di Bartolomeo.

La décision de l'OMS de relever à 5 son niveau d'alerte pandémique ne signifie pas pour autant «que nous devons maintenant faire face à une pandémie, mais que de nouveaux éléments, qui peuvent présenter un danger, sont

apparus», a relativisé le ministre. Parmi ces éléments, il a notamment cité l'apparition d'un foyer d'infection secondaire.

Pour ce qui est des consignes en matière de voyages, le ministre Di Bartolomeo a rappelé la position luxembourgeoise, identique à celle de l'OMS, d'après laquelle il est conseillé de ne pas se rendre au Mexique, à moins que ce ne soit vraiment nécessaire.

Gestion de la situation au Luxembourg

Pour ce qui est de la gestion de la situation au Luxembourg, le ministre de la Santé a indiqué que les mesures déclenchées les jours précédents étaient celles prévues par le plan de pandémie du gouvernement. Il a loué la collaboration interministérielle et a ajouté que la Direction de la santé était en contact quotidien avec l'OMS et les autres instances internationales.

Concernant la question des stocks d'antiviraux au Luxembourg, le ministre a clairement souligné que le pays disposait de stocks suffisants pour les résidents et pour les non-résidents. Il a clairement mis en garde contre l'usage prématuré de ces produits, ce qui n'aurait qu'un effet contreproductif et risquerait de provoquer une résistance du virus à ce médicament.

Le ministre de la Santé a également insisté sur le fait que la consommation de viande porcine ne présentait aucun danger, vu l'absence de risque d'infection par cette voie. «Cette grippe se transmet comme toute autre grippe saisonnière», a-t-il ajouté. Avant tout, il importe donc de respecter les mesures d'hygiène élémentaires.

Mars Di Bartolomeo lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil extraordinaire sur la grippe porcine (© SIP/Nicolas Bouvy)

Mars Di Bartolomeo en compagnie de Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique de Belgique, Trinidad Jimenez, ministre de la Santé d'Espagne, et Ulla Schmidt, ministre de la Santé d'Allemagne (© SIP/Nicolas Bouvy)

4 mai 2009

Initiative «Gago-Biltgen» au cœur des débats des

ministres de la Recherche de l'UE

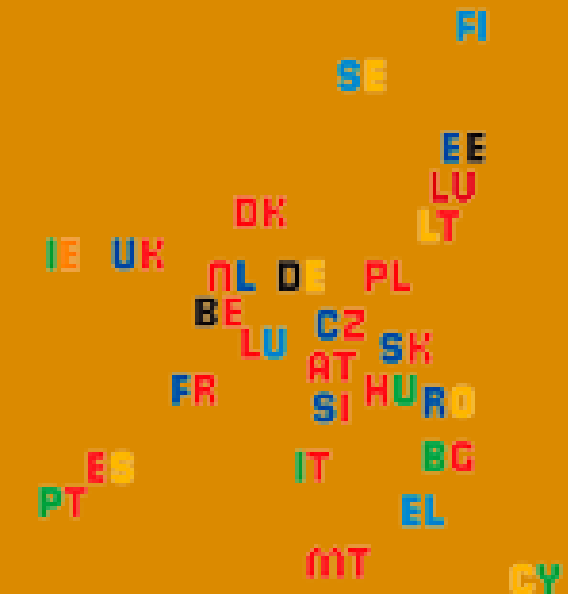

François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a assisté à la réunion informelle des ministres en charge de la Recherche, qui a eu lieu à Prague le 4 mai 2009.

François Biltgen lors de son intervention à la réunion informelle des ministres en charge de la Recherche (© Vladimir Weiss/eu2009.cz)

L'Espace européen de la recherche (EER), et plus particulièrement le triangle de la connaissance, ont été au cœur des débats des ministres. Suite au processus de Ljubljana lancé par la Présidence slovène et suite au document vision 2020 adopté sous Présidence française, les ministres de la Recherche ont eu un échange de vues sur le renforcement des interactions au sein du «triangle de la connaissance» constitué par l'enseignement, la recherche et l'innovation.

Dans son intervention, le ministre Biltgen a évoqué la création du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation au Luxembourg, présidé conjointement par le ministre de la Recherche ainsi que par le ministre de l'Économie, tout comme la Cité des sciences, de l'innovation et de la recherche à Esch-Belval, qui regroupe sur un même site les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Lors de la session dédiée à la carrière et à la mobilité des chercheurs, les ministres François Biltgen et José Mariano Gago (Portugal) ont présenté la version finale de leur papier «Actions prioritaires pour une mise en œuvre rapide et concrète des objectifs communs du Partenariat européen afin d'améliorer l'attractivité des carrières et les conditions de la mobilité des chercheurs

Photo de famille prise lors de la réunion informelle à Prague (© Vladimir Weiss/eu2009.cz)

en Europe». Lors du Conseil «Compétitivité» du 26 septembre 2008, la Présidence française avait demandé aux ministres luxembourgeois et portugais d'engager un travail de réflexion en vue de présenter lors du Conseil «Compétitivité» du 2 décembre 2008 leurs idées visant une mise en œuvre des principes du partenariat européen pour les chercheurs.

Dans son intervention, le ministre Biltgen a de nouveau rappelé «le besoin d'un recrutement renforcé de jeunes chercheurs et la nécessité de leur assurer une réelle reconnaissance sociale ainsi que de faciliter leur début de carrière». Ensuite, il a insisté sur le fait que «les États membres, les organismes de financement et les employeurs introduisent progressivement un contrat de travail à rémunération adéquate pour tout type de chercheur, respectivement de complémenter le soutien financier aux jeunes chercheurs en formation par une couverture sociale appropriée au cas où leur statut ne le prévoit pas, notamment pour les boursiers», surtout en ce qui concerne le congé de maternité et le congé parental. Il a cité à cet égard la nouvelle loi au Luxembourg relative aux aides à la formation recherche, qui lie l'attribution de l'aide à l'existence d'un contrat de travail entre le chercheur en formation et son établissement d'accueil.

Les propositions ont été très favorablement accueillies par les délégations, et les ministres Biltgen et Gago ont été félicités de leurs conclusions par la Présidence tchèque et la Commission européenne. La Présidence tchèque a proposé que les futures présidences de l'UE poursuivent les débats au niveau ministériel, notamment lors d'un Conseil informel conjoint «Compétitivité/Affaires sociales», ceci afin de promouvoir une mise en œuvre rapide des propositions des deux ministres dans le souci d'attirer et de retenir davantage des talents scientifiques en Europe.

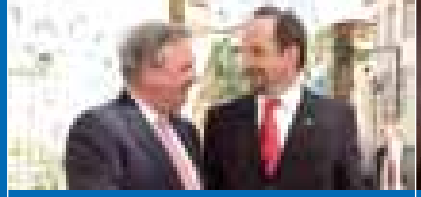

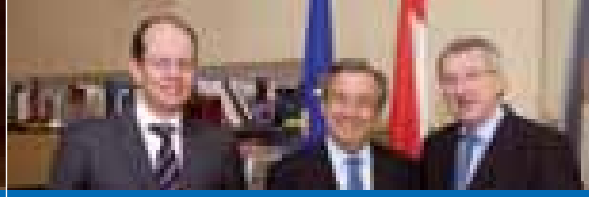

Visites et entrevues au Luxembourg

Entrevue de Jean Asselborn avec Meir Sheetrit, ministre de l'Intérieur d'Israël

19 janvier 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a reçu à sa demande expresse le ministre de l'Intérieur de l'État d'Israël, Meir Sheetrit, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin le 19 janvier 2009, afin d'exposer le point de vue israélien dans le contexte de la crise actuelle dans la bande de Gaza.

Le ministre Asselborn a déploré la mort de 1 300 victimes et a exprimé les profondes préoccupations du gouvernement luxembourgeois sur l'usage de force disproportionné de l'armée israélienne ainsi que sur la détérioration de la situation humanitaire sur le territoire de la bande de Gaza.

Les deux côtés ont eu un échange de vues sur les perspectives d'une paix durable. Le ministre Asselborn s'est montré soulagé par la décision unilatérale d'Israël de cesser les hostilités et a souligné l'importance de réunir rapidement les conditions nécessaires pour un cessez-le-feu durable et une ouverture des points de passage vers la bande de Gaza. Dans ce contexte, Jean Asselborn a notamment apporté son soutien au plan présenté par l'Égypte.

Le ministre Asselborn a réitéré la disponibilité du gouvernement luxembourgeois de participer à une éventuelle mission de contrôle de l'Union européenne à la frontière entre l'Égypte et la bande de Gaza à Rafah.

Entrevue de Jean Asselborn avec Mahdi Safari, vice-ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran

21 janvier 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a reçu le vice-ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Mahdi Safari, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin le 21 janvier 2009.

Les deux côtés ont eu un échange de vues sur les relations bilatérales ainsi que sur les relations entre l'Iran et l'Union européenne.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné l'importance que le Luxembourg attachait à ce que l'Iran suspende son programme d'enrichissement de l'uranium, comme le lui demande le Conseil de sécurité des Nations unies. Dans ce contexte, Jean Asselborn a rappelé les offres de dialogue et de coopération dans plusieurs domaines, dont celui de l'énergie nucléaire civile, qui ont été faites à l'Iran.

Les deux parties ont également abordé la situation régionale, notamment la récente guerre dans la bande de Gaza.

S'agissant de la situation des droits de l'Homme, le ministre luxembourgeois a fait part de sa vive préoccupation quant aux nouveaux cas d'exécution par lapidation en Iran. Il a également invité les autorités iraniennes à permettre la réouverture du Cercle des défenseurs des droits de l'Homme, dirigé par Shirin Ebadi.

Le vice-ministre des Affaires étrangères iranien a ensuite rencontré le président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés.

Visite de travail du Premier ministre belge, Herman Van Rompuy

28 janvier 2009

«La Belgique et le Luxembourg ne sont pas deux pays voisins, mais deux pays amis, et ceci s'applique également aux deux Premiers ministres», a souligné Jean-Claude Juncker le 28 janvier 2009 à l'issue d'une entrevue avec son homologue belge Herman Van Rompuy, entrevue consacrée essentiellement aux sujets d'actualité européenne, à la crise financière et économique ainsi qu'aux dossiers bilatéraux.

Pour le nouveau Premier ministre belge, entré en fonction le 30 décembre 2008, il s'agissait du premier déplacement officiel à l'étranger. «Que le Premier ministre belge choisisse le Luxembourg pour son premier déplacement à l'étranger prouve que les relations entre les deux pays sont excellentes», a dit Jean-Claude Juncker devant la presse. Se référant aux 17 000 ressortissants belges résidant au Luxembourg et aux 35 000 frontaliers belges que le Grand-Duché accueille tous les jours, le Premier ministre Juncker

a rappelé que la coopération entre la Belgique et le Luxembourg était «vieille, longue et forte. La Belgique est un de nos principaux partenaires, si ce n'est le principal partenaire. Et les deux gouvernements travaillent main dans la main».

L'entrevue entre les deux Premiers ministres – «prise de contact amicale et chaleureuse», selon Herman Van Rompuy – a tout d'abord porté sur des sujets d'actualité européenne. Jean-Claude Juncker a informé son homologue belge des travaux de l'Eurogroupe et les deux hommes politiques sont tombés d'accord sur le fait que les décisions du Conseil européen de décembre 2008 concernant les plans de relance conjoncturelle dans les États membres de l'Union européenne devaient être rapidement mises en application.

Dans le contexte de la crise financière et économique, les Premiers ministres Juncker et Van Rompuy ont évoqué, outre les plans de relance, l'application du pacte de stabilité et de croissance ainsi que l'après-crise. À ce sujet, ils n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner la collaboration très étroite et exemplaire entre les deux gouvernements.

À la question d'un journaliste sur la nécessité d'une deuxième série de plans d'aide pour les banques, le Premier ministre luxembourgeois a répondu: «Aujourd'hui, je ne vois pas cette nécessité. Les ministres des Finances suivent de près la situation et il est évident que toute nouvelle démarche sera discutée au sein de l'Eurogroupe.»

Les problèmes institutionnels européens, et notamment l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et les problèmes d'intersection qui existent entre les traités de Nice et de Lisbonne, ont également figuré à l'ordre du jour de l'entrevue.

Vu que les deux Premiers ministres nourrissent des contacts très réguliers et que la relation entre la Belgique et le Luxembourg est telle que «nous nous contactons immédiatement en cas de problème», les dossiers bilatéraux ont pu être évacués rapidement.

Néanmoins, les deux Premiers ministres ont abordé l'amélioration de la ligne ferroviaire entre les deux capitales et ont décidé d'accélérer les travaux dans ce dossier.

Dans le cadre des réunions régulières entre les gouvernements luxembourgeois et belge, Jean-Claude Juncker a annoncé qu'une prochaine rencontre entre les deux gouvernements était déjà prévue et aurait lieu après l'été 2009.

Lors d'un déjeuner de travail, les deux chefs de gouvernement ont poursuivi leur échange de vues. En présence du ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, les discussions ont porté surtout sur la crise financière et les problèmes bancaires.

Rappelons que Jean-Claude Juncker et Herman Van Rompuy ont déjà eu l'occasion de se rencontrer lors de la visite officielle qu'avait effectuée ce dernier au Luxembourg en septembre 2008 en sa qualité de président de la Chambre des représentants du Royaume de Belgique.

Jean-Claude Juncker et son homologue belge Herman Van Rompuy lors de la visite de travail de ce dernier au Luxembourg (© SIP/Luc Deflorenne)

Visite de travail d'Ali Babacan, ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie

10 février 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a reçu le 10 février 2009 son homologue de la République de Turquie, Ali Babacan, pour une visite de travail.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, lors de la conférence de presse avec Ali Babacan, ministre des Affaires étrangères de Turquie (© SIP/Zineb Ruppert)

À côté des relations bilatérales, les sujets suivants figuraient à l'ordre du jour:

- les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne;
- la situation politique au Proche- et Moyen-Orient;
- les récents efforts de médiation de la Turquie dans cette région.

Les deux ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales, notamment du fait qu'en septembre 2008, une importante mission économique luxembourgeois s'était rendue en Turquie. Ils ont exprimé l'espoir qu'une mission d'hommes d'affaires turcs pourra se rendre prochainement au Luxembourg.

Le ministre Asselborn a souligné l'importance d'ArcelorMittal et de Cargolux en tant qu'investisseurs en Turquie. Par ailleurs, il a déclaré que le Luxembourg voudrait continuer à accueillir des fonctionnaires turcs dans le cadre des cours offerts par l'Institut européen d'administration publique et financés par le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration.

En ce qui concerne la situation au Proche-Orient, Jean Asselborn a loué l'engagement et l'influence positive de la Turquie dans la recherche d'une solution du conflit entre Israël et le peuple palestinien. La volonté turque de participer à une mission de surveillance internationale dans la bande de Gaza et sa disponibilité de servir d'interlocuteur avec le Hamas sont des éléments qui témoignent de l'importance du rôle joué par la Turquie dans le processus de paix, a encore noté Jean Asselborn.

Les ministres ont également fait le point sur la situation dans le Caucase. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a salué l'amélioration des relations entre la Turquie et l'Arménie, signe du rôle stabilisateur joué par la Turquie dans la région. Par ailleurs, les ministres ont eu un échange de vues sur la situation en Géorgie, sur les relations entre l'Union européenne et la Russie ainsi que sur la situation en Afghanistan, qui se détériore de jour en jour.

Les sujets abordés ont été approfondis au cours d'un déjeuner de travail.

Dans le cadre de sa visite de travail au Luxembourg, le ministre Ali Babacan a également rencontré le ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et a été accueilli par le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler.

Entrevue de Nicolas Schmit avec Mikolaj Dowgielewicz, secrétaire d'État polonais aux Affaires européennes: large identité de vues au niveau européen

19 février 2009

Le 19 février 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu Mikolaj Dowgielewicz, secrétaire d'État aux Affaires européennes de Pologne.

Au centre de l'entrevue figuraient les grands dossiers européens – les questions institutionnelles, la mise en œuvre du traité de Lisbonne, la situation économique et le plan de relance européen, qui feront partie de l'ordre du jour de la réunion informelle le 1er mars 2009 à Bruxelles – et la question de la sécurité énergétique.

«Au niveau européen, on a constaté plus qu'une large identité de vues», a souligné Nicolas Schmit à l'issue de l'entrevue, en précisant que le consensus portait «à la fois sur l'importance d'une Europe unie, sur une coordination accrue des politiques européennes et sur la nécessité pour l'Europe de sortir renforcée de la crise financière.»

La Pologne, qui présidera en 2011 le Conseil de l'Union européenne, «veut être un acteur sur la scène internationale pour davantage d'unité et de solidarité», a déclaré Nicolas Schmit, avant de laisser la parole à Mikolaj Dowgielewicz, qui a ajouté qu'une solidarité accrue entre pays européens importait surtout «dans le contexte de la crise actuelle».

Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, et Mikolaj Dowgielewicz, secrétaire d'État aux Affaires européennes de Pologne, lors de la conférence de presse (© SIP)

À l'instar de son homologue polonais, Nicolas Schmit a appelé de ses vœux une Europe qui parle d'une seule voix et «qui soit écoutée, non pas en tant que pays X et Y, mais en tant qu'Europe» au sein des instances internationales et des réunions comme le G8 ou le G20.

Pour souligner la solidarité avec les pays voisins à l'Est, pays «qu'il ne faut pas négliger» et dont la stabilité «est importante pour tous les Européens», Nicolas Schmit a réitéré le soutien du Luxembourg au partenariat oriental lancé par la Pologne et la Suède.

La sécurité énergétique, qui sera discutée lors du Conseil européen des 18 et 19 mars 2009, a également été abordée. Nicolas Schmit a estimé que l'Europe devait agir «en investissant dans les infrastructures énergétiques, dans les interconnexions des réseaux» et en adoptant rapidement le plan de 5 milliards d'euros dédiés aux infrastructures énergétiques.

Visite de travail de Philippe Kirsch, président de la Cour pénale internationale: «La Cour pénale internationale commence à avoir un effet préventif»

2 mars 2009

Le 2 mars 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a rencontré le président de la Cour pénale internationale (CPI), Philippe Kirsch, à l'Hôtel Saint-Maximin.

Au cours de sa visite de travail au Luxembourg, Philippe Kirsch a également eu un entretien avec le ministre de la Justice, Luc Frieden.

«Dorénavant, tous les dictateurs respectivement tous les chefs militaires ne peuvent plus se sentir à l'abri d'une justice internationale et doivent à tout moment savoir qu'ils peuvent être rendus responsables de leurs actes.» C'est par ces paroles que Nicolas Schmit a résumé le tournant historique qu'a marqué l'adoption du fondement juridique de la CPI en 1998.

Nicolas Schmit a également mis en exergue le rôle qui revenait à Philippe Kirsch, président de la CPI depuis mars 2003, dans la genèse de la première juridiction internationale permanente à être dotée de la compétence de poursuivre les individus accusés des crimes les plus graves à l'égard de la communauté internationale, à savoir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Et d'enchaîner que la CPI a permis à la communauté internationale de franchir une étape importante «en cantonnant la liberté des États et en rendant les États responsables de leurs actes».

Le rôle et le fonctionnement de la CPI

La CPI, régie par le statut de Rome, est la première cour pénale internationale créée par un traité. Son entrée en fonction, qui remonte à 2004, a été rendue «nécessaire à cause de la défaillance des systèmes nationaux», a expliqué Philippe Kirsch, en faisant allusion à l'immobilisme de certains États «qui n'ont pas voulu ou qui n'ont pas pu poursuivre des criminels de guerre».

La compétence de la CPI, qui siège à La Haye aux Pays-Bas, s'étend aux crimes perpétrés depuis le 1er juillet 2002, date d'entrée en vigueur du statut de Rome. Son autorité n'est pas universelle. Conformément au statut de Rome, le procureur de la CPI peut ouvrir une enquête sur une situation déférée par un État partie ou par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Un système qui dépend de la coopération des États

Pour faire évoluer le système juridictionnel vers plus d'universalisme, Philippe Kirsch s'appuie essentiellement sur la coopération avec les États, notamment avec ceux où les actes ont été perpétrés. «Son avenir dépend de l'appui tangible que les États qui sont partie au statut de Rome vont lui apporter», a dit Philippe Kirsch, en faisant référence à l'architecture bicéphale de la CPI, qui repose, d'une part, sur le judiciaire et, d'autre part, sur le pouvoir d'exécution, largement assujetti à la bonne volonté et à l'appui des États signataires. Dans ce contexte, Philippe Kirsch a remercié le Luxembourg de «l'appui extrêmement précieux» qu'il a apporté à la CPI et «qui s'est limité non seulement à des mesures pratiques, mais qui était aussi moral».

Cinq ans après son entrée en fonction, Philippe Kirsch a dressé un bilan positif de la CPI, dont les prérogatives et la compétence ne cessent de s'accroître et qui «commence à avoir un effet préventif, un objectif qui a été retenu dans les accords de Rome». L'ouverture d'une première enquête en République démocratique du Congo (RDC) pour l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées, suivie de deux

Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, et Philippe Kirsch, président de la Cour pénale internationale, lors de la conférence de presse (© SIP)

autres enquêtes, constitue selon lui la preuve que «la Cour agit de façon active».

Vers une définition du crime d'agression

Depuis les origines de la CPI, les États ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une définition de l'agression en tant que crime particulier.

Aujourd'hui, la question devra de nouveau être examinée. Nicolas Schmit, qui a réitéré le soutien du Luxembourg à la CPI, a souligné que «le Luxembourg est favorable au renforcement du statut et du rôle de la CPI, en améliorant tout ce qui touche à l'agression». En qualifiant le chemin de la CPI «d'irréversible», Nicolas Schmit a estimé «qu'il s'agira de consolider le système avec prudence, mais aussi avec courage».

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a reçu son homologue indonésien, Nur Hassan Wirajuda, à l'Hôtel Saint-Maximin (© SIP/Nicolas Bouvy)

Visite de travail de Nur Hassan Wirajuda, ministre des Affaires étrangères de la République d'Indonésie

6 mars 2009

Le ministre des Affaires étrangères de la République d'Indonésie, Nur Hassan Wirajuda, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 6 mars 2009.

Il a eu des entrevues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Jean Asselborn et Nur Hassan Wirajuda se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales et ont évalué le progrès achevé jusqu'ici dans les négociations d'un accord d'investissement au niveau de l'UEBL.

Les deux ministres ont discuté des situations politiques dans leurs pays respectifs, notamment en vue des élections de 2009.

Dans le contexte de la crise financière mondiale, le ministre indonésien a souligné que, même si la République d'Indonésie avait elle aussi souffert de l'impact de la crise dans quelques domaines comme celui des exportations, son économie était restée jusqu'à présent généralement stable.

L'Indonésie, qui participera au sommet G20 à Londres et co-préside le groupe de travail sur la réforme des institutions financières adoptée lors du sommet de Washington, a par ailleurs plaidé en faveur d'efforts globaux pour établir une meilleure régulation des marchés financiers.

En ce qui concerne les sujets d'actualité politique internationale, le côté indonésien s'est montré confiant à l'égard du nouveau gouvernement des États-Unis.

Par ailleurs, les ministres ont eu un échange de vues sur le récent sommet de l'ASEAN. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné l'importance de ce processus d'intégration régionale

et a loué les efforts de restructuration au niveau du fonctionnement de l'ASEAN. Les derniers développements dans la région, y compris la situation au Myanmar, ont également été abordés.

Fernand Boden et Octavie Modert rencontrent Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique

18 mars 2009

Le 18 mars 2009, Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, ont reçu la ministre belge Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique de Belgique, pour une visite à Luxembourg.

Lors de la réunion de travail, différents sujets relevant aussi bien du département des Classes moyennes que de celui de l'Agriculture ont été abordés.

L'échange de vues a porté notamment sur les autorisations d'établissement, les aides étatiques aux entreprises, la simplification administrative et le plan d'action en faveur des PME. Par ailleurs, différents aspects en relation avec le plan de relance économique ont été discutés.

Les ministres et la secrétaire d'État se sont également penchés sur la situation actuelle dans le secteur de l'Agriculture, notamment sur les marchés du lait et se sont concertés sur les dossiers qui seront abordés au niveau européen dans les prochains mois, notamment l'avenir de la politique agricole commune et la définition des régions défavorisées.

Du côté luxembourgeois, différents aspects ayant trait au contrôle transfrontalier pour la filière de plants de pommes de terre ont été soulevés.

À la suite de la réunion de travail, les deux délégations ont visité les ateliers de production de Panelux S.A. à Roodt-Syre.

Fernand Boden et Octavie Modert ont reçu Sabine Laruelle, la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique de Belgique, lors de sa visite de travail au Luxembourg (© SIP/Luc Deflorenne)

Entrevue des ministres Krecké et Biltgen avec le sénateur John McCain

20 mars 2009

Le sénateur John McCain a profité de sa participation à une réunion à l'OTAN à Bruxelles pour faire escale à Luxembourg le 20 mars 2009, où il a rencontré lors d'un déjeuner de travail le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen.

L'objet de cette entrevue était l'initiative de partenariat stratégique en sciences de la vie avec Translational Genomics Research Institute (TGen), établi à Phoenix (Arizona), mis en œuvre par le gouvernment au mois de juin 2008 en vue du développement du secteur des technologies de la santé au Grand-Duché. En effet, le sénateur et ancien candidat à la présidence américaine, John McCain, est le président du National Advisory Council (NAC), une organisation de bénévoles établie et gérée par la fondation Tgen, ayant pour but de favoriser les activités philanthropiques dans ce domaine.

Jeannot Krecké et François Biltgen ont rencontré John McCain lors d'un déjeuner de travail à Luxembourg, auquel assistait également Ann L. Wagner, ambassadrice des États-Unis d'Amérique auprès du Grand-Duché de Luxembourg (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Visite de travail du Premier ministre de Mongolie, Sanjaa Bayar

21 mars 2009

Le 21 mars 2009, le Premier ministre de Mongolie, Sanjaa Bayar, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne, à laquelle ont également assisté les ministres Mady Delvaux-Stehres et Jean-Louis Schiltz.

Suite à cette entrevue, un accord culturel établissant des relations culturelles plus étroites entre les deux pays a été signé par Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et par Sambuu Lambaa, ministre mongol de la Santé. Il constitue le quatrième accord culturel que le Luxembourg signe avec un pays asiatique.

Lors de la conférence de presse qui a suivi la signature, les Premiers ministres ont fait le point sur l'évolution des projets dans le domaine de la coopération au développement. Depuis la première visite de Jean-Claude Juncker en Mongolie en 1998, les relations bilatérales se sont intensifiées dans de nombreux secteurs.

Ainsi, Sanjaa Bayar a confirmé que les premières étapes du projet de coopération visant le renforcement des capacités en matière de prévention et de traitement des maladies cardiovasculaires avaient été mises en œuvre.

Les Premiers ministres ont ensuite fait le point sur l'accord en vue de favoriser les capacités et la formation des professionnels du secteur financier mongol, signé lors de la visite officielle du Premier ministre luxembourgeois en Mongolie en octobre 2008. Depuis sa mise en œuvre, ce programme a permis à quelque 500 jeunes mongols de profiter d'une formation bancaire dans leur pays. Une centaine de stagiaires bancaires mongols ont par ailleurs été accueillis et formés au Luxembourg.

Un projet de formation linguistique dans le domaine de la défense a en

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker avec son homologue mongol, Sanjaa Bayar, lors de la conférence de presse conjointe (© SIP/Charles Caratini)

outre été évoqué. Le Luxembourg assistera le personnel de l'armée mongole dans l'apprentissage du français et de l'anglais.

Les Premiers ministres ont également abordé l'impact de la crise financière et économique en Mongolie. Jean-Claude Juncker a déclaré sa volonté d'intensifier la coopération bilatérale en vue d'accompagner la Mongolie vers un développement stable et durable, dans le cadre d'une économie de marché ouverte.

Finalement, Sanjaa Bayar a tenu à remercier Jean-Claude Juncker pour ses efforts et son engagement en vue d'une intensification de la coopération de la Mongolie avec l'Union européenne. Le Premier ministre luxembourgeois constitue pour lui «un guide vers l'Europe et l'Union européenne». L'Union européenne figure au 4e rang des partenaires commerciaux de la Mongolie et est devenue un bailleur de fonds important.

Le programme officiel de la visite s'est achevé avec l'inauguration du consulat honoraire de Mongolie au Luxembourg.

Jean-Louis Schiltz au sujet de la visite de travail du haut-commissaire pour les réfugiés, António Guterres: «Le HCR est un partenaire efficace et fiable»

30 mars 2009

En réponse à l'invitation du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 30 mars 2009.

Le haut-commissaire a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs. Ces entrevues ont permis de faire un tour d'horizon des questions ayant trait aux réfugiés.

«Partenaire efficace et fiable»

L'entrevue avec le ministre Schiltz a porté sur des sujets qui relèvent du domaine de l'action humanitaire ainsi que sur les relations du Luxembourg avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). Pour Jean-Louis Schiltz, le HCR est un partenaire de longue date de la coopération luxembourgeoise. De plus, «c'est un partenaire particulièrement efficace et particulièrement fiable». «Le HCR est à la pointe lorsque l'on parle de réforme des Nations unies et

Lors de sa visite de travail au Luxembourg, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres, a eu entre autres une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz (© SIP/Charles Caratini)

lorsque l'on met en œuvre cette réforme vers plus de simplification et plus d'efficacité», a-t-il expliqué, avant d'ajouter que le HCR se distinguait aussi par une grande efficacité sur le terrain. Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a rappelé la visite commune avec le haut-commissaire en Ouganda en 2008, «pays qui cumule pratiquement tous les problèmes en matière de réfugiés et tous les problèmes relatifs au volet humanitaire».

Lors de la conférence de presse, le ministre Schiltz a aussi rappelé que le Luxembourg était le 19e contributeur au HCR. Le partenariat couvre la période 2007-2010 et la contribution annuelle du Grand-Duché s'élève à 7,5 millions d'euros. La partie la plus importante de cette contribution vise les programmes du HCR au Soudan et au Tchad.

«Ne pas oublier les crises humanitaires»

António Guterres, qui a effectué sa deuxième visite au Luxembourg en sa qualité de haut-commissaire pour les réfugiés, a mis en garde contre l'oubli des crises humanitaires «à un moment où tout le monde prend des décisions qui concernent des milliards d'euros ou de dollars pour la relance économique et pour sauver le système financier».

«Oublier les crises humanitaires, ne pas appuyer suffisamment les différents programmes humanitaires est injuste et constitue une menace à la sécurité collective de l'humanité. À un moment où la mobilisation est gigantesque pour sauver l'économie, il ne faut pas oublier de sauver les gens», a estimé António Guterres.

À cet égard, le haut-commissaire a exprimé sa gratitude et son appréciation à l'égard de la qualité du partenariat du gouvernement luxembourgeois avec le HCR. En plus de la contribution financière très importante et de l'accroissement significatif de la contribution pour 2009, «c'est aussi un partenariat stratégique. C'est un appui constant à un moment où les troubles économiques ont globalement diminué le montant des appuis à l'aide humanitaire».

Le haut-commissaire s'est également penché sur les différents régimes d'asile en Europe. «Avoir un espace de libre circulation avec des régimes d'asile différents, c'est quelque chose qui ne fonctionne plus.»

Selon António Guterres, il faut travailler ensemble pour la construction d'un système européen d'asile et il faut garantir la cohérence et la consistance des différentes politiques d'asile nationales. Selon lui, il faut en outre garantir que cette cohérence puisse s'établir avec la préservation de la tradition européenne comme continent d'asile.

Dans ce contexte, le haut-commissaire a relevé le débat extrêmement positif et important avec le gouvernement luxembourgeois.

Au cours de sa visite de travail, le haut-commissaire pour les réfugiés a également été reçu en audience par S.A.R. la Grande-Duchesse au palais grand-ducal.

Jean-Marie Halsdorf rencontre le bourgmestre de Berlin, Klaus Wowereit

24 avril 2009

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a reçu le bourgmestre de Berlin, Klaus Wowereit, ainsi que le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire le 24 avril 2009.

Lors de cette rencontre, plusieurs thèmes ont été abordés: celui de l'aménagement du territoire et du développement urbain, des sujets d'actualité, notamment économiques, ou encore les politiques des transports ferroviaires, routiers et aéroportuaires menés tant à Berlin qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a reçu le maire-gouverneur de Berlin, ministre-président du land de Berlin, Klaus Wowereit, et le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger (© Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire)

Visite de travail de Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

28 avril 2009

En marge du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» au Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, a eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker le 28 avril 2009.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les relations UE-Russie et OTAN-Russie.

Les grands dossiers de l'actualité internationale figuraient également à l'ordre du jour des discussions, notamment la situation au Proche-Orient et dans les Balkans occidentaux.

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Visite de Sang-Hyun Song, président de la Cour pénale internationale

4 mai 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a reçu Sang-Hyun Song, président de la Cour pénale internationale (CPI), pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin le 4 mai 2009.

Lors de l'entrevue, les deux hommes se sont entretenus sur l'activité et les problèmes actuels de la CPI, notamment le mandat d'arrêt à l'encontre du président soudanais Omar al-Bachir, ainsi que sur les actions en cours concernant la suite des conflits en Ouganda, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

En outre, les deux parties ont eu un échange de vues sur le développement global de la CPI. À ce sujet, le ministre Asselborn a reçu des explications détaillées sur les défis principaux auxquels la CPI est confrontée, comme par exemple les réactions de l'Union africaine et de la Ligue arabe suite au mandat d'arrêt à l'encontre du président soudanais al-Bachir, les contraintes budgétaires ainsi que la première conférence de révision du statut de Rome, prévue pour 2010 à Kampala (Ouganda).

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, a reçu Sang-Hyun Song, président de la Cour pénale internationale, lors de sa visite au Luxembourg (© SIP/Charles Caratini)

Suite à ces explications, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a renouvelé l'assurance de son plein soutien à la CPI et a fait part de son espoir de voir le rôle de la CPI s'accroître dans le futur.

Lors de sa visite au Luxembourg, Sang-Hyun Song a également eu un entretien avec le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Le président de la CPI s'est par ailleurs rendu à la Cour de justice des Communautés européennes pour y effectuer une visite.

Sang-Hyun Song a été élu président de la CPI le 11 mars 2009. Son prédécesseur, Philippe Kirsch, avait effectué une visite de travail au Luxembourg le 2 mars 2009.

Visite de travail de Somsavat Lengsavat, Vice-Premier ministre du Laos

25 mai 2009

Le Vice-Premier ministre de la République démocratique populaire lao, Somsavat Lengsavat, a effectué le 25 mai 2009 une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du ministre des Finances, Somdy Douangdy, et du gouverneur de la Banque centrale, Phouphet Khamphounvong.

Le Vice-Premier ministre laotien a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un échange de vues auquel ont également participé la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis

Jean Asselborn accueille Somsavat Lengsavat au ministère des Affaires étrangères (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, lors de l'entrevue avec Somsavat Lengsavat (© SIP/Zineb Ruppert)

Schiltz. Somsavat Lengsavat a également eu une entrevue avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les pourparlers entre les ministres ont porté essentiellement sur les relations bilatérales de politique étrangère et de coopération au développement, la situation régionale et la situation interne du Laos. Au sujet de ce dernier point, les deux côtés se sont entretenus de l'impact de la crise financière et économique sur l'économie du Laos, notamment de l'effet ressenti dans l'industrie du cuivre.

En ce qui concerne la situation régionale, le ministre laotien a présenté une évaluation détaillée des situations internes en Thaïlande et en Birmanie. Par ailleurs, les récents développements en Corée du Nord ont également été évoqués. Les deux parties ont aussi évoqué les grands sujets d'actualité internationale.

Par ailleurs, le Vice-Premier ministre laotien s'est rendu à la Banque centrale du Luxembourg (BCL) pour une rencontre avec Yves Mersch, président de la BCL, ainsi qu'à la Bourse de Luxembourg, où il a été reçu par le président du conseil d'administration de la Bourse de Luxembourg, Raymond Kirsch, et le président du comité de direction, Michel Maquil.

Le déplacement de Somsavat Lengsavat à Luxembourg s'est terminé par une visite à la Chambre de commerce, où il a été accueilli par le directeur Pierre Gramegna.

Visite de travail de Jan Kohout, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque

3 juin 2009

Le nouveau ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, Jan Kohout, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 3 juin 2009. Il a été accueilli par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour un échange de vues à l'Hôtel Saint-Maximin.

Le chef de la diplomatie tchèque a également eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Une rencontre avec le ministre de la Défense, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, figurait également au programme de la visite.

Les discussions ont porté sur les relations bilatérales et sur les grands dossiers de la politique internationale et européenne.

Plus particulièrement, les ministres se sont penchés sur la préparation du prochain Conseil «Affaires générales et relations extérieures» du 15 juin au Luxembourg ainsi que sur le Conseil européen des 18 et 19 juin 2009 à Bruxelles.

Visite de travail du Premier ministre estonien, Andrus Ansip

1er juillet 2009

Le Premier ministre de la République d'Estonie, Andrus Ansip, a effectué le 1er juillet 2009 une visite de travail au Luxembourg. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue au

Accueil de Jan Kohout par Jean Asselborn au ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration (© SIP/Charles Caratini)

Jean-Claude Juncker et Andrus Ansip se rendent à la conférence de presse conjointe (© SIP/Luc Deflorenne)

château de Senningen. Les pourparlers ont porté sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et notamment sur la situation économique en Europe, dans la zone euro et en Estonie.

Pour Jean-Claude Juncker, la situation économique demeure très difficile. «Je vois des signes, non pas de redressement économique, mais qui sont de nature à indiquer que la chute brutale a été arrêtée. En 2010, nous assisterons à un redressement modéré, même si la situation reste toujours difficile.»

Jean-Claude Juncker et Andrus Ansip ont ensuite discuté des efforts d'adhésion de l'Estonie à la zone euro. À ce sujet, Jean-Claude Juncker s'est dit confiant et a espéré que l'Estonie remplira les critères d'adhésion à la zone euro d'ici deux à trois ans. Le Premier ministre estonien a ajouté qu'il tablait sur une adhésion de son pays à la zone euro pour le 1er janvier 2011.

Les deux chefs de gouvernement ont également abordé les problèmes énergétiques auxquels l'Union européenne devra faire face l'hiver prochain ainsi que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Au sujet des relations bilatérales, qualifiées d'excellentes par les deux Premiers ministres, Jean-Claude Juncker a dit que «nous ne devons faire face à aucun problème majeur entre nos deux pays. Pour ce qui est des décisions européennes, nos deux gouvernements partagent en général les mêmes points de vue».

Visite de Mongi Bedoui, secrétaire d'État auprès du ministère de l'Éducation et de la Formation de Tunisie

6-7 juillet 2009

Les 6 et 7 juillet 2009, Mongi Bedoui, secrétaire d'État auprès du ministère de l'Éducation et de la Formation de la République tunisienne chargé de la Formation professionnelle, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été reçu par la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres.

Cette rencontre a fait suite à une visite que la ministre luxembourgeoise Mady Delvaux-Stehres a effectuée en Tunisie en janvier 2009 pour inaugurer l'École des métiers de Radès, réhabilitée dans le cadre de la coopération entre la République tunisienne et le Grand-Duché de Luxembourg.

Au centre de la visite figuraient des échanges d'expériences liées à la réforme de la formation professionnelle, entamée dans les deux pays, ainsi que des travaux préparatifs en vue d'une coopération entre l'École des métiers de Radès et l'École de la 2e chance au Luxembourg.

Lors d'une conférence de presse le 17 juillet 2009, Mady Delvaux-Stehres et Mongi Bedoui ont exposé les conclusions des différentes entrevues et réunions de travail qu'ils ont eues dans le cadre de la visite.

La ministre et le secrétaire d'État se sont réjouis des excellentes relations de coopération que les deux pays entretiennent depuis 1992, notamment dans le domaine de l'éducation. Or, le développement qu'a connu la Tunisie au cours des dernières années fait qu'aujourd'hui, la République n'est plus éligible à l'aide au développement; aussi les deux pays poursuivront-ils leur collaboration dans le cadre d'un partenariat.

La collaboration portera sur des domaines et dossiers dans lesquels le Luxembourg et la Tunisie souhaitent favoriser des échanges et des synergies, notamment la collaboration triangulaire avec un pays tiers de l'Afrique de l'Ouest, le jumelage de centres de formation professionnelle et l'échange d'élèves dans le cadre d'une collaboration entre l'École de la 2e chance au Luxembourg et le Lycée de la 2e chance de l'École technique de Radès.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Mongi Bedoui, secrétaire d'État tunisien, lors de la conférence de presse (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Autres visites et entrevues au Luxembourg

Janvier-juillet 2009

14 janvier 2009

Octavie Modert rencontre son homologue russe, le ministre de la Culture et de l'Information, Alexandre Avdeev

2-3 février 2009

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avec Anna Kinberg Batra, présidente de la commission pour l'UE du Parlement suédois

5-6 février 2009

Entrevue du président du Bundestag, Norbert Lammert, avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn

2 mars 2009

Visite de Soumaïla Cissé, président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine

8 mars 2009

Rencontre du ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, avec le président de la Confédération suisse et ministre des Finances, Haus-Rudolf Merz, et le vice-chancelier et ministre des Finances d'Autriche, Josef Pröll

18 mars 2009

Visite de travail de Grigol Vashadze, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie

9 avril 2009

Visite du Dr Jacques Diouf, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

27 avril 2009

Visite de travail de Kofi Annan, président du Global Humanitarian Forum

28 avril 2009

Visite de Claudia Bandion-Ortner, ministre de la Justice d'Autriche

Visites et entrevues à l'étranger

Visite de travail de Jean Asselborn en Bosnie-Herzégovine: rencontres avec le président Haris Silajdzic et le ministre des Affaires étrangères, Sven Alkalaj

13 janvier 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué le 13 janvier 2009 une visite de travail à Sarajevo, où il a été reçu par un des trois membres de la Présidence de la République de Bosnie-Herzégovine, Haris Silajdzic.

Lors de cette entrevue, le sujet central a été la situation politique interne en Bosnie-Herzégovine, notamment les efforts de modernisation, de réforme administrative et de rapprochement du pays à l'Union européenne.

Le ministre Asselborn a rencontré le même jour son homologue bosniaque, Sven Alkalaj, pour une visite de travail.

Lors de cette rencontre, les deux ministres ont fait le point sur la situation politique interne en Bosnie-Herzégovine. Sven Alkalaj a souligné l'importance des négociations en cours avec les instances compétentes de l'Union européenne sur la libéralisation des visas. Le ministre a souligné qu'une priorité majeure de son administration restait l'obtention du statut de pays candidat en vue de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

Dans ce contexte, il a plaidé en faveur d'une ratification rapide de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) par les États membres de l'UE. Il a également souligné que la Bosnie-Herzégovine persévérait dans ses efforts dans le cadre du dialogue intensifié afin d'obtenir un plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN.

Par ailleurs, les deux hommes politiques ont eu un bref échange de vues sur l'actualité politique régionale et internationale.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a profité de cette occasion pour avoir des entrevues avec Nikola Spiric, Premier ministre de la République de Bosnie-Herzégovine, Beriz Belkic, président de la Chambre des représentants, et Mladen Ivanic, président de la Chambre des peuples, ainsi qu'avec une délégation de la commission parlementaire sur l'Intégration européenne.

Après son déplacement à Sarajevo, le ministre Asselborn s'est rendu à Tirana.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, avec Haris Silajdzic, président de Bosnie-Herzégovine (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Visite de travail de Jean Asselborn en Albanie

14 janvier 2009

À l'occasion d'une visite de travail, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a été reçu par le président de la République d'Albanie, Bamir Topi, à Tirana, le 14 janvier 2009.

Le président s'est félicité des excellentes relations entre la République d'Albanie et le Grand-Duché de Luxembourg.

Le sujet central de l'entrevue était la situation politique interne en

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en compagnie de Bamir Topi, président de la République d'Albanie (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Albanie, notamment le processus de réformes et les élections parlementaires au mois de juin 2009. Concernant les aspirations européennes de l'Albanie, le président Topi a fait part de son optimisme quant à l'intégration de l'Albanie dans l'UE et de son souhait de voir l'Albanie jouer un rôle déterminant dans la stabilisation des Balkans, notamment par le biais de l'approfondissement de la coopération régionale.

Le ministre Asselborn a rencontré le même jour son homologue albanais Lulzim Basha pour une visite de travail. Lors de cette rencontre, les deux ministres ont fait le point sur les relations bilatérales, la situation politique interne en Albanie et l'actualité politique internationale.

Au sujet des relations bilatérales, les deux ministres ont signé une convention de non-double imposition.

Par ailleurs, ils ont renouvelé leur engagement à lancer des négociations sur un accord en matière de Sécurité sociale. Jean Asselborn a offert au côté albanais la coopération dans le cadre des programmes de l'Association des transferts de technologie financière (ATTF).

Lulzim Basha a souligné l'importance des négociations en cours avec les instances compétentes de l'Union européenne sur la libéralisation des visas. Le ministre albanais a ensuite exprimé son espoir de bientôt pouvoir finaliser l'adhésion de son pays à l'OTAN ainsi que de continuer progressivement sur le chemin de l'intégration à l'Union européenne. Dans ce contexte, il a plaidé en faveur d'une ratification rapide de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) par les États membres de l'UE.

Enfin, le Vice-Premier ministre a profité de cette occasion pour avoir des entrevues avec Sali Berisha, Premier ministre de la République d'Albanie, Jozefina Topalli, présidente du Parlement, et Edi Rama, maire de la capitale Tirana.

Jeannot Krecké en mission économique aux Émirats arabes unis

23-28 janvier 2009

À la tête d'une mission économique composée d'une vingtaine d'entreprises dans les Émirats arabes unis (EAU) du 23 au 28 janvier 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est d'abord rendu à Abu Dhabi, capitale de la fédération des EAU, pour une série d'entrevues politiques.

Ainsi, il s'est entretenu avec le ministre de l'Énergie, Mohamed bin Dhaen Al Hamli, ainsi qu'avec le sultan Saeed Nasser Al Mansoori, ministre de l'Économie, et avec le directeur général du ministère du Commerce extérieur.

Jeannot Krecké a également rencontré les dirigeants de plusieurs fonds d'investissement, notamment ADIH (Abu Dhabi Investment House), mais aussi de fonds souverains, en l'occurrence Mubadala Development Company et ADIA (Abu Dhabi Investment Authority), un des plus importants fonds souverains et le deuxième plus grand investisseur institutionnel au monde. Établi il y a plus de trente ans, ADIA gère également les rentrées provenant de la vente du pétrole des Émirats.

L'accueil réservé à la délégation luxembourgeoise par le directeur général d'ADIA, Sheikh Sultan bin Zayed Al Nehayan, membre de la famille royale, a été chaleureux. Il a montré un grand intérêt pour une coopération plus étroite avec les acteurs de la place financière luxembourgeoise. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a expliqué que le Luxembourg n'était pas opposé au principe des fonds souverains et a fait référence à la conférence organisée à ce sujet au Luxembourg en avril 2008.

Les nombreux contacts «business-to-business», organisés par l'agence de promotion du commerce extérieur, Luxembourg for Business, en collaboration avec la Chambre de commerce, ont eu lieu principalement à Dubaï. Très fructueux, ils ont permis de jeter de bonnes bases, sur lesquelles il sera possible de construire des relations commerciales durables. Certaines entreprises luxembourgeoises participant à la mission économique sont déjà actives depuis plusieurs années sur le marché des EAU et quelques projets avec des partenaires locaux sont sur le point de se concrétiser. Même si la crise économique actuelle ne favorise pas le développement de relations commerciales dans l'immédiat, des contacts créés aujourd'hui et développés à moyen terme permettront aux entreprises luxembourgeoises de mieux se positionner au sortir de la crise.

À Sharjah, Jeannot Krecké a eu une entrevue avec le prince héritier, Sheikh Sultan Bin Mohammed Bin Sultan Al-Qassimi. Jusqu'au milieu des années 1950, Sharjah était le pays le plus important parmi ceux qui forment aujourd'hui la fédération des EAU, mais n'a pas pu suivre la croissance économique extraordinaire de Dubaï et d'Abu Dhabi, faute de ressources pétrolières. Grâce à sa proximité avec Dubaï, Sharjah a cependant réussi ces dernières années à attirer un grand nombre d'investisseurs et d'hommes d'affaires cherchant à s'implanter aux Émirats en évitant Dubaï, devenue beaucoup trop chère. Le ministre et le prince étaient d'accord pour dire que l'avenir de nos pays respectifs dépendait fortement de notre capacité à établir une économie de la connaissance et, pour ce faire, Sharjah a développé une politique de développement actif de l'économie du savoir. En effet, grâce à ses deux universités, Sharjah est devenue un lieu de prédilection des étudiants issus des pays du monde arabe.

Ra's al Chaima, ultime étape de la mission économique, est le dernier émirat à avoir rejoint la fédération en 1972. Possédant une *free trade zone* (zone de libre-échange), Ra's al Chaima mise, entre autres, sur le développement durable et les écotechnologies pour y asseoir sa croissance économique. Dans ce contexte, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a signé avec les autorités de Ra's al Chaima un *memorandum of understanding* qui vise à établir une coopération privilégiée dans ces deux domaines. L'accord prévoit notamment la promotion des échanges de compétence ainsi que la participation d'entreprises luxembourgeoises à des projets et activités dans le domaine des écotechnologies à Ra's al Chaima. Il s'agit en effet de la première réalisation d'une action concrète proposée dans le plan d'action écotechnologies adopté récemment par le gouvernement.

Visite de travail de Jean Asselborn à Londres

5 février 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail auprès de son homologue britannique, David Miliband, à Londres le 5 février 2009.

Lors de l'entrevue, les discussions ont porté sur les relations entre la Russie et l'Ukraine ainsi que sur les relations de ces deux pays avec l'Union européenne (UE).

Les deux ministres se sont penchés sur la question de la sécurité énergétique de l'UE. À ce sujet, Jean Asselborn a souligné que le dialogue avec la Russie restait la plus haute priorité et qu'il fallait approfondir les relations tant

avec la Russie qu'avec l'Ukraine pour mener les deux pays à une véritable relation de partenariat.

En outre, les deux ministres ont fait le point sur la situation au Proche-Orient. Dans ce contexte, les deux côtés ont souligné la nécessité de mettre fin à l'isolement actuel de Gaza et par conséquent d'ouvrir les points d'accès au territoire.

La situation actuelle en Iran a également été évoquée. Les ministres partagent le même point de vue sur la nécessité de voir l'Iran répondre enfin de façon positive aux inquiétudes de la communauté internationale sur son programme nucléaire.

Ils ont également estimé que les efforts devaient se poursuivre en Afghanistan afin de permettre à ce pays de continuer à progresser sur la voie de la stabilisation.

Les ministres ont aussi examiné l'actualité de l'UE, en évoquant plus particulièrement le processus de ratification du traité de Lisbonne.

Par ailleurs, les deux hommes politiques ont eu un bref échange de vues sur l'actualité politique internationale.

En marge de la visite de travail, le ministre Asselborn a également eu l'occasion de rencontrer Jack Straw, ministre de la Justice et Lord Chancellor, pour un tête-à-tête au ministère de la Justice.

Discours à la London School of Economics and Political Science

Le Vice-Premier ministre a profité de sa visite à Londres pour prononcer un discours (page 366) à la London School of Economics and Political Science le 4 février 2009. Devant une audience d'environ 150 étudiants et représentants du monde académique et diplomatique, Jean Asselborn a exposé sa vision sur le rôle de l'Europe dans le monde.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a rencontré David Miliband, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, lors de sa visite de travail à Londres (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Visite de Jean Asselborn au Parlement suisse à Berne

20 février 2009

Sur invitation du groupe parlementaire socialiste suisse, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a visité le Parlement suisse à Berne le 20 février 2009.

Après avoir été présenté par Hans-Jürg Fehr, conseiller national du Parti socialiste suisse, au groupe dans l'enceinte du Palais fédéral, le ministre Jean Asselborn a tenu un discours sur la situation politique au sein de l'UE, les relations entre la Confédération suisse et l'UE ainsi que sur le rôle de la Cour de justice des Communautés européennes.

Pour ce qui est de la situation politique au sein de l'UE, le ministre a expliqué les difficultés relatives

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, avec à sa gauche Hans-Jürg Fehr, conseiller national du Parti socialiste suisse, et à sa droite Micheline Calmy-Rey, ministre des Affaires étrangères de Suisse, et Christian Levrat, président du Parti socialiste suisse (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

au processus de ratification du traité de Lisbonne, sans oublier cependant de faire part de son vœu de voir le traité ratifié bientôt. Se référant ensuite à la crise financière et économique, Jean Asselborn a exposé les différents défis qui se présentent à certains États. À ce sujet, il a notamment évoqué la question du secret bancaire, question d'intérêt tant en Suisse qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne les relations entre la Confédération suisse et l'UE, le ministre s'est réjoui du résultat du récent référendum en Suisse sur la liberté de circulation des travailleurs (8 février 2009) et a exprimé son espoir que les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE continuent de s'approfondir.

Finalement, le ministre a fait le point sur l'impact considérable des décisions de la Cour de justice des Communautés européennes sur la politique sociale de l'UE.

Le discours du ministre Asselborn a été suivi d'un débat avec les membres du groupe socialiste sur les différents thèmes évoqués par le ministre.

Visite de travail de Jean Asselborn à Oslo

26 février 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Oslo auprès du ministre des Affaires étrangères de la Norvège, Jonas Gahr Støre, le 26 février 2009.

À côté des relations bilatérales, les sujets suivants figuraient à l'ordre du jour:

- la situation au Proche-Orient;
- les relations entre la Norvège et la Russie;
- le changement climatique, notamment les questions relatives à la sécurité et à l'approvisionnement de l'énergie.

Les ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales. Jean Asselborn s'est réjoui du rôle important joué par la Norvège dans différents conflits dans le monde.

Les ministres se sont ensuite concentrés sur la situation au Proche-Orient et ont eu un échange de vues sur les différents cas de figure relatifs à l'établissement d'un gouvernement palestinien d'union nationale, la stabilité dans la région et la situation politique en Israël après les élections.

À Oslo, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a rencontré son homologue Jonas Gahr Støre (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

En vue de la constitution d'un nouveau gouvernement palestinien d'union nationale, Jean Asselborn a souligné qu'il fallait reconnaître ce gouvernement et établir un dialogue avec lui. Les ministres ont également discuté des perspectives pour la reconstruction de Gaza, sujet d'actualité en vue de la conférence internationale qui se tiendra à Charm el-Cheikh le 2 mars 2009.

Les ministres ont ensuite abordé la situation politique au sein de l'Union européenne, les défis posés par la crise financière ainsi que les relations entre la Norvège et la Russie.

En ce qui concerne les relations avec la Russie, les ministres ont discuté des différentes questions liées à la sécurité de l'énergie et se sont également penchés sur la question de l'énergie renouvelable.

Par ailleurs, le ministre Støre a fait part de ses impressions sur la situation politique et sociale en Islande.

En marge de la visite de travail, le ministre Asselborn a visité le Storting (Parlement norvégien), où il a rencontré la commission des Affaires étrangères présidée par Olav Akselsen, ainsi que le ministère des Finances, où une présentation sur le fonds de pension public lui a été faite par Martin Skancke, directeur général.

Par ailleurs, le ministre Asselborn a eu un dîner avec Torbjørn Jagland, président actuel du Storting et ancien Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Norvège, le 25 février.

Visite de travail de Jean Asselborn à Dublin

11 mars 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail auprès de Micheál Martin, ministre des Affaires étrangères de la République d'Irlande, à Dublin le 11 mars 2009.

Lors de l'entrevue, les discussions ont porté sur les relations bilatérales et l'actualité politique européenne et internationale. Les ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales.

Les ministres se sont penchés sur la question du traité de Lisbonne, notamment la situation politique actuelle en Irlande à cet égard. Le ministre irlandais a expliqué la position du gouvernement irlandais suite aux analyses établies du «non» irlandais et a informé son homologue qu'un référendum serait organisé encore en 2009. De son côté, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a assuré son soutien au côté irlandais.

Le ministre irlandais a ensuite fait le point sur la situation en Irlande du Nord et a déploré les événements récents. Par contre, il a souligné qu'il s'agissait de petits groupuscules extrémistes ayant agi seuls et que la condamnation du gouvernement d'union avait donné le bon signal. En effet, les responsables politiques se sont attachés à présenter un front uni, a confirmé le ministre.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, avec son homologue Micheál Martin (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

L'autre élément important des pourparlers a été la crise financière et économique. Les ministres se sont consultés sur les situations respectives dans leurs pays, où surtout le secteur financier a été touché.

En ce qui concerne l'actualité politique internationale, les ministres ont eu un échange de vues sur la politique étrangère de la nouvelle administration américaine et ils ont constaté que la coopération entre l'UE et les États-Unis s'était améliorée.

Par ailleurs, le ministre Asselborn a eu un dîner avec Peter Power, secrétaire d'État, le 10 mars dans la soirée.

Nicolas Schmit en visite de travail à La Havane

9-11 avril 2009

Du 9 au 11 avril 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en visite de travail à La Havane à Cuba.

À cette occasion, il a rencontré Dagoberto Rodriguez Barrera, Premier vice-ministre des Affaires étrangères.

Lors de leur entrevue, ils ont eu un échange de vues sur la situation actuelle à Cuba, dont notamment l'embargo, la crise économique et financière mondiale, ainsi que sur

la situation des droits de l'Homme à Cuba. Ainsi, Nicolas Schmit s'est félicité de l'amorce d'ouverture dont a fait preuve Cuba ces derniers mois. Mais, en même temps, il a rappelé que des efforts en matière de droits de l'Homme devaient encore être réalisés. De même, ils ont abordé la question des relations de Cuba avec ses partenaires dans la région ainsi que la situation au Moyen-Orient.

Le ministre délégué a également eu un échange de vues avec le Premier vice-ministre du Commerce extérieur et de l'Investissement étranger sur la situation économique à Cuba et dans le monde. En outre, ils ont examiné comment la coopération économique, commerciale et scientifique entre les deux pays pourrait être renforcée.

Par ailleurs, le ministre délégué a rencontré le cardinal Jaime Lucas Ortega y Alamino, archevêque de La Havane. Le ministre et le cardinal se sont entretenus sur la situation à Cuba, et notamment sur celle de la population, ainsi que sur le rôle de l'Église.

Le 11 avril, le ministre délégué a été reçu par le président de l'Assemblé nationale. À l'occasion de cette visite, les chambres de commerce luxembourgeoise et cubaine ont signé un *memorandum of understanding*.

Lors de sa visite de travail à Cuba, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a rencontré entre autres Dagoberto Rodriguez Barrera, Premier vice-ministre des Affaires étrangères de Cuba (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Autres visites et entrevues à l'étranger

Janvier-juillet 2009

25 février 2009

Visite de travail en Autriche du ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et entrevue avec le vice-chancelier et ministre des Finances, Josef Pröll

5 mars 2009

Visite officielle du ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, à Bruxelles

19 mars 2009

Rencontre de Jean-Claude Juncker avec le président de l'Ukraine, Viktor Iouchtchenko, et le Premier ministre ukrainien, Ioulia Timochenko, à Bruxelles

29 avril 2009

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec son homologue polonais Donald Tusk à Varsovie

Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Jean-Claude Juncker à la conférence des délégués fédérale de Bündnis 90/ Die Grünen: «L'intégration européenne est plus importante que les différences entre partis politiques»

23 janvier 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker était l'invité d'honneur de la 29e conférence des délégués fédérale *(Bundesdelegiertenkonferenz)* de Bündnis 90/Die Grünen, qui s'est tenue à la Westfalenhalle de Dortmund le 23 janvier 2009.

Jean-Claude Juncker a été accueilli par les coprésidents du parti, Claudia Roth et Cem Özdemir, ainsi que par le président du groupe des Verts au Parlement européen, Daniel Cohn-Bendit, et le candidat tête de liste aux élections européennes du 7 juin 2009, Reinhard Bütikofer.

Dans son introduction, le coprésident Cem Özdemir a souligné que l'invitation des Verts adressée à un homme d'État chrétien-démocrate pour prendre la parole devant leur congrès était due au fait qu'ils partagent avec lui une vision européenne où les États membres et les partis politiques de tous bords sont appelés à collaborer pour rendre le projet européen plus attrayant aux yeux du citoyen.

Dans son discours devant un parterre de 900 délégués, Jean-Claude Juncker a enjoint le pas en déclarant que l'intégration européenne était plus importante que les différences entre partis politiques.

Le Premier ministre a d'ailleurs critiqué une tendance de plus en plus marquée des chefs d'État ou de gouvernement de clamer haut et fort leurs prétendues «victoires» lors des Conseil européens, tout en affirmant qu'ils se sont imposés contre d'autres États. «Cela est une aberration», a dit Jean-Claude Juncker.

Revenant aux origines de l'intégration européenne, le chef du gouvernement luxembourgeois a fait remarquer que les arguments qui étaient vrais au début du processus, à savoir l'engagement pour une paix durable, restaient vrais aujourd'hui. «Je ne veux plus que des parents soient obligés de raconter la guerre à leurs enfants», a-t-il dit.

L'Union économique et monétaire est pour Jean-Claude Juncker une pierre angulaire dans ce processus. «L'euro n'est pas seulement un projet monétaire ou économique, c'est avant tout un projet politique. C'est de la politique de paix par d'autres moyens.»

Afin que l'intégration européenne puisse trouver l'acceptation qu'elle mérite, Jean-Claude Juncker a de nouveau plaidé pour le renforcement du cadre législatif en vue de la protection des travailleurs. «Sans le ralliement des travailleurs, l'Europe ne se fera plus», a-t-il dit, en ajoutant que «c'est pour cette raison que je suis pour un socle minimal européen des droits des salariés et pour l'instauration de salaires minimaux dans les différents pays de l'Union européenne.»

Au niveau économique, Jean-Claude Juncker a plaidé pour un État responsable normativement: «L'économie de marché doit être sociale, la dérégulation frénétique est terminée.»

Le Premier ministre a conclu par un appel à l'exemple que l'Europe devra donner au reste du monde: «Nous ne sommes pas là que pour nous, nous devons donner l'exemple au reste du monde.»

Les délégués de Bündnis 90/Die Grünen ont apprécié les propos du Premier ministre luxembourgeois en lui offrant une *standing ovation,* manifestation rarissime chez les écologistes allemands, selon la coprésidente Claudia Roth.

Jean-Claude Juncker lors de son discours prononcé à l'occasion de la 29e conférence des délégués fédérale de Bündnis 90/Die Grünen à Dortmund (© SIP/Luc Deflorenne)

Jean-Claude Juncker zu Gast bei der Allianz Kulturstiftung in Berlin

15 février 2009

Premierminister Jean-Claude Juncker war am Sonntag, dem 15. Februar 2009, Gast bei der Allianz Kulturstiftung in Berlin.

In der Vortragsreihe „Reden über Europa 2009“ sprach Jean-Claude Juncker zum Thema „Wie viel Regulierung verträgt der freie Markt?“

Anschließend nahm Jean-Claude Juncker an einer Gesprächsrunde zum gleichen Thema teil. Gesprächspartner waren Peer Steinbrück, Bundesfinanzminister, Harold James, Professor für Europäische Wirtschaftsgeschichte an der Princeton University (USA), Historiker und Autor, sowie Michael Heise, Chefvolkswirt der Allianz Gruppe.

Gleich am Anfang seiner Ausführungen merkte Jean-Claude Juncker an, dass das Thema des Tages „ungeschickt formuliert“ sei. Anstatt zu fragen „Wie viel Regulierung verträgt der freie Markt?“, müsse die Frage lauten „Wie viel Regulierung braucht der freie Markt?“ „Die eigentliche Frage ist doch die, welche Erwartungen wir an den Markt richten sollen, dürfen, können oder müssen. Markt ist kein Selbstzweck. Der Markt findet nicht statt, um sich selbst zu gefallen. Volkswirtschaft, deshalb heißt die auch so, findet statt, um dem Volk zu dienen.“

Wenn vom Markt gesprochen würde, so Jean-Claude Juncker, erwarte man, dass er Effizienz produzierte, aber man könne nicht erwarten, „dass er Solidarität produziert“. Solidarität entstehe nur „durch die Verbindung der durch den Markt herbeigeführten Effizienz und dem ordnenden Zugriff des normativ tätig werdenden Staates“.

Allerdings wäre es in den letzten 20 Jahren Mode gewesen, genau diesen Zugriff des Staates auf das Funktionieren des Marktes als unbotmäßige Einmischung in die freie Marktwirtschaft zu betrachten. „Ich habe mich stets gegen diese frenetischen Deregulierungswellen gewehrt und habe das, nach Lage der Dinge, so weit wie möglich in Luxemburg zu verhindern versucht, weil ich mit diesen Vokabeln, die nicht nach Freiheit rochen, nie etwas anzufangen wusste.“

Heute, so Jean-Claude Juncker, gehe es in die andere Richtung. „Heute ist der Staat wieder schick, […] heute darf man wieder sagen, dass es so etwas wie Regierungen geben darf. Die Wall Street ist eigentlich so etwas wie der neue Sitz des Komintern geworden und man geniert sich nicht, auch im angelsächsischen Raum über Dinge zu reden, die vorher im Bereich der obszönen Ausdrücke untergebracht wurden.“ Aus diesen gegensätzlichen Strömungen der vergangenen Jahrzehnte gelte es, nun die richtige Mischung zwischen staatlichem Zugriff und dem Spiel des freien Marktes zu finden.

Die augenblickliche Krise sei die erste Krise, die wirklich global ist, weil sie alle Erdteile fast gleichzeitig erfasst hat. Die Antwort auf die Krise müsse also auch global sein:

Jean-Claude Juncker lors de sa prise de parole en tant qu'invité à l'Allianz Kulturstiftung (© SIP/Luc Deflorenne)

„Wir brauchen den globalen Staat in dem Sinne, dass wir globale, überall wirksame Normen aufstellen müssen."

Es gelte vor allem „eine Intensivierung der Regelungsdichte der Finanzmärkte" durchzusetzen. „Es war eine Fehleinschätzung großer Teile unserer nach Freiheit dürstenden Gesellschaft und auch der Politik, dass wir die Finanzmärkte sich in Freiräume bewegen ließen, in die wir keinen Einblick hatten, ja in die selbst sie keinen Einblick hatten." „Insofern sei es dringend geboten, dass Finanzmärkte in Zukunft einem Konglomerat an Normen unterliegen, die einzuhalten sind. „Dies trifft zu für alles, was mit Überwachung zu tun hat, und dies trifft zu auf die Frage der Regulierungsdichte, die Hedge Funds brauchen, um sich normal und gesellschaftsadequat bewegen zu können." Den Versuch genau dies zu tun, so Jean-Claude Juncker, habe es 2007 unter deutscher Präsidentschaft des G7 gegeben, aber „dem wurde aus dem amerikanisch-angelsächsischen Raum heftig widersprochen". Dass jetzt die britische Regierung die „Meinungsführerschaft in Sachen Regulierungsüberprüfung übernommen hat, hat mich doch sehr gewundert", so der Luxemburger Regierungschef.

Jean-Claude Juncker verwies auch darauf, dass das Thema Steueroasen, „das heißt die völlige Abwesenheit von regulativen Normen", ein Thema sei, „mit dem wir uns in den nächsten Monaten zu beschäftigen haben werden".

Es müsse allerdings aufgepasst werden, dass bei all den augenblicklichen Ansätzen nicht aus den Augen verloren gehe, dass man sich nicht in die Gefahr des Protektionismus hineinbewege. „Ich halte Protektionismus für ein schlimmes Übel", so Jean-Claude Juncker, der hinzufügte: „Protektionismus kann kein Weg sein, vor allem nicht in Europa. Wir haben den einheitlichen Binnenmarkt in Europa auf die Wege gebracht, wir haben seit 1957 vier Grundfreiheiten zu beachten, darunter die Grundfreiheit des freien Waren- und Kapitalverkehrs. Es kann nicht Sache der jetzigen Generation sein, das kaputt zu machen, was andere Generationen in 60 Jahren europäischen Einigungsversuchs zu Stande gebracht haben."

Zur Antwort auf die globale Krise gehöre nach Ansicht von Jean-Claude Juncker auch die europäische Wirtschafts- und Währungsunion. Dem Euro sei es zu verdanken, dass die finanz- und wirtschaftspolitischen Turbulenzen der letzten Jahre und Monate nicht an den Grundfesten der Europäischen Union gerüttelt hätten. Die Mitgliedstaaten hätten mit ihren nationalen Währungen niemals den währungspolitischen Stürmen trotzen können, die der Euro aushalten konnte. „Die disziplinierende Wirkung des Euro hat zur Folge gehabt, dass wir wesentlich stärker in diesen Krisenmomenten geschützt sind, als wir es vorher gewesen wären."

Dass die Staaten der Europäischen Union im Allgemeinen und die Mitglieder des Euro-Raums im Besonderen ihrer augenblicklichen Verantwortung auch dadurch gerecht würden, dass die Haushaltsdefizite ausgeweitet werden müssten, sei, so Jean-Claude Juncker, ein notwendiges Übel. „Aber wir müssen jetzt schon deutlich machen, dass wir uns nicht auf Dauer in eine Schuldenspirale hineinbewegen können, nein, wir müssen jetzt schon Wege beschreiben wie und ab wann wir bei einsetzender wirtschaftlicher Erholung wieder auf den Konsolidierungspfad zurückkommen."

Jean-Claude Juncker wird Ehrensenator der Europäischen Akademie der Wissenschaften und Künste

16 février 2009

Am 16. Februar 2009 wurde die Würde eines Ehrensenators der Europäischen Akademie der Wissenschaften und Künste an Premierminister Jean-Claude Juncker verliehen.

Europäische Akademie der Wissenschaften und Künste

Die Europäische Akademie der Wissenschaften und Künste wurde 1990 gegründet und hat ihren Sitz in Salzburg. Ihre Grundpfeiler sind interdisziplinäres Arbeiten über Fachgrenzen, Ideologien und Wissenskulturen hinaus, transnationaler Dialog und visionäre Entwicklung von neuen Wissensbildern. Ziel der Akademie ist es, aktuelle Themen interdisziplinär, transnational und grenzüberschreitend aufzugreifen, zu diskutieren und zu verarbeiten, um der weiteren Entwicklung des Zusammenlebens in Europa als überparteilicher Gelehrtenpool zu dienen. Kein Themenkreis wird abstrakt

per se behandelt, sondern stets in seinen Auswirkungen auf kulturelle, ethische und konsensuale Werte und Entwicklungen.

„Kraft, Zuversicht und Optimismus für die EU“

In seiner Eröffnungsrede hat der Präsident der Akademie, Professor Doktor Felix Unger, den großen Stellenwert der Europäischen Union in der heutigen Gesellschaft unterstrichen. Große Errungenschaften, wie der Schengen-Raum und der Euro, verdienten eine besondere Anerkennung. Professor Unger hat Luxemburg als „eine der wichtigsten Stätten überhaupt in Europa“ hervorgehoben, und das Wirken der früheren Premierminister Pierre Werner und Jacques Santer für ein geeintes Europa gelobt. In dieser Tradition stehe die Verleihung der Würde des Ehrensenators an Premierminister Jean-Claude Juncker, der durch seine Tätigkeit für die Europäische Union „Kraft, Zuversicht und Optimismus“ vermittelt.

Laudatio

Professor Georges Goedert, Delegat von Luxemburg in der Akademie, hielt die Laudatio auf den Ehrensenator Jean-Claude Juncker. Professor Goedert erinnerte besonders an den Verdienst Junckers, an vielen europäischen Entscheidungsprozessen mitgewirkt zu haben. „Das diplomatische Geschick Junckers ist speziell dann gefragt, wenn die Schwierigkeiten unüberwindbar erscheinen. Man würdigt seine Kunst, Kompromisse auszuarbeiten, kontradiktorische Meinungen auf einen gemeinsamen Nenner zu bringen. Ohne seine Mitentscheidungsgewalt wäre so manches europäische Konstrukt heute nicht das gleiche.“ Da die Europäische Akademie der Wissenschaften und Künste dank einer reichhaltigen kulturellen Tätigkeit im Dienste der guten Beziehungen zwischen den europäischen Ländern steht, empfängt sie durch die Mitgliedschaft des Premierministers Jean-Claude Juncker als Ehrensenator eine erhebliche Bestätigung und einen kostbaren Ansporn.

„Man kann dem Friedensauftrag der Europäischen Union immer noch sehr viel Verpflichtendes abgewinnen“

In seiner Dankesrede betonte der Premierminister Jean-Claude Juncker, dass er sich den Zielen der Akademie, die eine plurale, interdisziplinäre und internationale Akademie ist, sehr verpflichtet fühlte. Eine dieser Zielsetzungen sei, den Friedensauftrag der Europäischen Union unterstützend zu begleiten.

„Man kann dem Friedensauftrag der Europäischen Union immer noch sehr viel Verpflichtendes abgewinnen“, sagte er. „Mich betrübt, dass viele, die auf der Sonnenseite des Lebens groß geworden sind, nicht mehr erkennen, dass es gute oder schlechte Gründe gab, das europäische Einigungswerk auf den Weg zu bringen. Unser Kontinent ist ein eminent komplizierter Kontinent, nichts ist jemals völlig erreicht. Diejenigen, die denken, der ewige, schmerzliche Dialog zwischen Krieg und Frieden wäre kein europäisches Thema mehr, ignorieren nicht nur große Bestandteile europäischen Wirkens und Werdens,

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de la remise du prix par Felix Unger, président de l'Europäische Akademie der Wissenschaften und Künste (© SIP/Zineb Ruppert)

europäischer Geschichte, sondern sind auch blind für die Umstände unserer Zeit und blind für das, was sich in Europa selbst – Stichwort Balkan; oder an der Peripherie Europas, Stichwort Georgien, Russland – abspielt."

Jean-Claude Juncker bemerkte, dass die Friedensbegründung für die Europäische Union nicht mehr ausreichend sei: „Wer Europa perspektivisch begründen möchte, der muss seinen Blick schärfen für demographisch Relevantes. Am Ende des 21. Jahrhunderts wird sich die Demographie nicht vorteilhaft für Europa entwickelt haben. Insofern ist das Gebot der Stunde nicht Zersplitterung, sondern das Anlegen neuer Gemeinsamkeitslandschaften."

Abschließend sagte der Premierminister: „Es gibt tausend Gründe, das Europäische zu wollen, weil wir das Europäische brauchen, und weil wir auch aus rein nationalen Sichtweisen heraus nicht auf das Europäische verzichten können. Insofern empfinde ich meine Ernennung zum Ehrensenator als eine Aufforderung, weiterhin das zu wollen, was die Menschen in Europa auch in Zukunft brauchen."

Die Europäische Akademie der Wissenschaften und Künste zählt etwa 1 200 Mitglieder. Zu den Ehrensenatoren der Akademie zählen unter anderem Jacques Santer, Carlo Azeglio Ciampi, Bronislaw Geremek, Václav Havel, Helmut Kohl und Guy Verhofstadt. Aufgabe eines Ehrensenators ist, die Akademie durch ihr Wirken nach außen zu tragen.

Rencontre de Jean-Claude Juncker avec des étudiants suisses: «Les responsables politiques des années 1980 et 1990 étaient encore des Européens de corps et d'âme»

16 mars 2009

Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a rencontré le 16 mars 2009 une délégation d'étudiants de l'université de Zurich pour un échange de vues sur l'actualité européenne.

Le Premier ministre désapprouve que les pays pratiquant le secret bancaire soient rendus responsables de la crise financière

Le Premier ministre luxembourgeois s'est montré satisfait du fait que le Luxembourg, la Suisse et l'Autriche aient récemment accepté un échange d'informations conditionnel, en accord avec les règles de l'OCDE. Au sujet du secret bancaire, Jean-Claude Juncker a expliqué que c'était évident pour lui qu'on ne pouvait pas continuer ainsi et que l'obligation fiscale devait s'appliquer à tous les citoyens. Il a également souligné que le Luxembourg s'était toujours montré prêt à agir si les pays tiers l'étaient également.

Jean-Claude Juncker a souligné que le Luxembourg et la Suisse voulaient collaborer dans la lutte contre la fraude fiscale dans leurs pays respectifs. «Ce qui me gêne dans la discussion, c'est que le Luxembourg, la Suisse et la Belgique sont désignés comme responsables de la crise financière», a-t-il déclaré, «alors que la crise n'a strictement rien à faire avec le secret bancaire.»

«Le Luxembourg est là où les décisions sont prises, alors que la Suisse n'est que spectatrice»

Concernant le succès de la place financière luxembourgeoise, Jean-Claude Juncker a souligné «que le Luxembourg est dans l'Union européenne, c'est-à-dire là où les décisions sont prises, alors que la Suisse n'est que spectatrice». Il a ajouté que le succès de la place financière luxembourgeoise n'était pas dû au secret bancaire, mais à plusieurs facteurs: la rapidité de la transposition des directives sur les services financiers, l'expansion de la palette de produits financiers et l'efficacité de la place financière en matière d'autorisations et de mécanismes décisionnels.

Parallèlement, il a regretté que la Suisse ne se rende pas compte du profit qu'elle tire de l'impact stabilisant de l'Union européenne et a plaidé pour l'adhésion de la Suisse à celle-ci.

«Les responsables politiques des années 1980 et 1990 étaient encore des Européens de corps et d'âme»

Pour Jean-Claude Juncker, les responsables politiques des années 1980 et 1990, comme François Mitterrand ou Helmut Kohl, étaient encore des Européens de corps et d'âme, contrairement à la nouvelle génération «qui se plaint

Jean-Claude Juncker en discussion avec une délégation d'étudiants de l'université de Zurich (© SIP/Nicolas Bouvy)

sans cesse» et «qui pense qu'elle porte le fardeau de toute la terre sur son dos». Chez cette nouvelle génération, Jean-Claude Juncker a décelé «un manque de conscience que nous sommes les héritiers du fruit des efforts de la génération précédente».

Quant à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a admis qu'il avait des doutes, mais qu'il était hors de question de dire que la Turquie ne fait pas partie de l'Europe, et ceci pour de nombreuses raisons. À l'issue des négociations d'adhésion, il est à son avis toujours possible que l'Union européenne constate que sa capacité d'absorption ne lui permet pas d'accueillir la Turquie. La Turquie, de son côté, pourra constater qu'elle ne peut pas devenir un État membre à part entière, mais qu'une autre forme de collaboration peut être envisagée.

En guise de conclusion, Jean-Claude Juncker a abordé l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Il a expliqué qu'il fallait d'abord un consensus ukrainien sur la question avant que l'Union européenne ne puisse agir. Il a d'ailleurs fait remarquer qu'il y a assez de place pour elle dans le cercle d'États autour de l'Union européenne, cercle qui devra être créé un jour.

Jean-Claude Juncker erhält den Europäischen Preis der Dienstleistungswirtschaft

23 mars 2009

Am 23. März 2009 hat der Bundesverband der Dienstleistungswirtschaft (BDWi) seinen Europäischen Preis an Premierminister Jean-Claude Juncker wegen dessen herausragenden Verdienste um das Entstehen der Dienstleistungsgesellschaft in Europa im Geiste der sozialen Marktwirtschaft und zum Wohle der Bürger innerhalb der Europäischen Union verliehen.

Die Laudatio auf den Preisträger hielt Bundesfinanzminister Peer Steinbrück.

Jean-Claude Juncker à l'université Erasmus de Rotterdam: «L'UE va sortir de cette crise avec des éraflures et des blessures, mais néanmoins plus forte et plus vigoureuse qu'avant»

31 mars 2009

Le 31 mars 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu l'EFR-Business-Week Award, qui lui a été décerné lors d'une cérémonie officielle par la Economic Faculty Association Rotterdam (EFR) de l'Erasmus University Rotterdam. À cette occasion, Jean-Claude Juncker s'est exprimé sur «le futur de l'Union européenne, l'euro et la politique monétaire».

La crise économique et financière est comme une «inondation dont les eaux jaillissantes emportent tout ce qui croise son chemin»

Le recours à une métaphore d'une «inondation dont les eaux jaillissantes emportent tout ce qui croise son chemin» a d'emblée permis à Jean-Claude Juncker de mettre en exergue l'ampleur

de la crise économique et financière qui a causé «des dommages massifs». «À l'image d'une inondation qui se produit après la rupture d'un barrage», a-t-il enchaîné, «la crise nous a surpris dans son déroulement et son ampleur, même si les principaux dégâts structurels étaient visibles depuis longtemps.»

Jean-Claude Juncker a rappelé que les origines de la crise étaient marquées par un consensus entre les décideurs politiques, les économistes et les hommes politiques, que ses répercussions «se limitaient à un segment spécifique du secteur financier et que ses effets de contagion étaient limités». La Banque centrale européenne fournit également la preuve qu'elle était capable de gérer la crise.

Le grand tournant est intervenu en automne 2008, suite à l'effondrement de la banque américaine Lehman Brothers. Les premières mesures des gouvernements et de la Banque centrale européenne pour stabiliser le secteur financier (comme la recapitalisation des institutions financières à hauteur de 260 milliards d'euros jusqu'aux garanties étatiques à hauteur de 3000 billions d'euros) n'ont pas permis de rétablir «le fonctionnement normal du système financier», a constaté Jean-Claude Juncker. Il a également évoqué le plan de relance d'un montant de 500 billions d'euros, soit 1,5% du PIB, qui représentait «une réponse appropriée à l'effondrement de l'économie».

«Il n'y a pas d'alternative aux sources de croissance»

«La première préoccupation des gouvernements était de garantir les droits des clients des institutions financières», a expliqué le président de l'Eurogroupe devant le grand auditoire de l'université Erasmus de Rotterdam. L'importance du système financier, qualifiée «d'épine dorsale de l'économie de marché» et l'interdépendance accrue entre les institutions financières fournissent la preuve «qu'il fallait éviter en tout cas la faillite des banques dite systémique».

Après avoir esquissé deux types de critiques diamétralement opposées – «la première consiste à dire que les mesures adoptées par les gouvernements vont trop loin, la seconde consiste à fustiger les initiatives parce qu'elles ne vont pas assez loin» –, le président de l'Eurogroupe a jugé «qu'il n'y avait pas d'alternative aux sources de croissance» et que les gouvernements devaient «appuyer la demande, l'activité et l'emploi via des investissements publics».

Les réponses politiques recèlent des risques politiques, économiques et stratégiques

Les réponses politiques prises pour pallier les répercussions de la crise économique et financière recèlent pourtant des risques évidents. Au-delà des distorsions potentielles de concurrence et des problèmes de hasard moral, Jean-Claude Juncker a soulevé les questions difficiles en matière d'équité et de *burden sharing* entre actionnaires et contribuables.

Il s'est également inquiété de la dette publique en indiquant que neuf États membres de l'espace euro étaient susceptibles d'afficher un déficit budgétaire supérieur au plafond des 3% autorisé par le pacte de stabilité et de croissance. Il a abordé les répercussions du chômage à long terme et celles sur la dette publique des États membres, qui se chiffrait à 68,7% du PIB à la fin 2008. «D'ici à 2010, elle devrait augmentera à quelque 76% du PIB», a indiqué Jean-Claude Juncker, se référant aux dernières prévisions de la Commission européenne.

Au niveau international, force est de constater, selon Jean-Claude Juncker, que la crise se traduit par la résurgence de réflexes nationalistes, voire protectionnistes.

«L'euro est le signe tangible que l'ensemble est plus fort que la somme de ses parties»

L'envolée du chômage et la montée des inégalités sociales doivent être «combattues d'urgence», parce qu'ils «mettent à mal la cohésion sociale et comportent des risques évidents d'instabilité politique», a-t-il mis en garde. En l'absence de réponses adéquates, le risque est grand, selon Jean-Claude Juncker, que la crise «anéantisse d'un coup les avancées qui ont été atteintes au cours d'un siècle entier». D'où son appel à «intensifier la coordination des politiques dans la zone euro, en Europe et au niveau international, et d'éviter la résurgence de réflexes nationalistes».

«L'ensemble est plus fort que la somme de ses parties», a-t-il dit en faisant référence à la monnaie unique européenne. «Si nous tirons cet enseignement de la crise, je suis confiant que l'Europe va en sortir, avec des éraflures et des blessures certes, mais néanmoins plus forte et plus vigoureuse qu'avant», a-t-il conclu.

Jean-Claude Juncker orateur à la 10e conférence internationale de la fondation Otto Brenner

15 avril 2009

Le 15 avril 2009, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a prononcé un discours au sujet de «L'idée de l'Europe: défis pour les syndicats» à la 10e conférence internationale de la fondation Otto Brenner, organisée en coopération avec la fondation Hans Böckler, la fondation Friedrich Ebert et l'ETUI (European Trade Union Institute) à Bruxelles.

Pour Jean-Claude Juncker, les motifs qui devraient amener les citoyens à se passionner pour le projet d'unification européenne ne manquent pas. L'arrimage des pays d'Europe centrale et occidentale à l'Union européenne en 2004 est, selon lui, un événement historique qui a marqué «l'arrivée de l'Europe en Europe» et a permis «de concilier histoire et géographie européennes». Il a rejeté l'analyse selon laquelle l'idée de l'Europe en tant que garant de paix et de prospérité appartenait à une époque révolue et a rappelé pour preuve les événements qui se sont déroulés dans les années 1990 au Kosovo. Au lieu de réveiller de vieux démons tels que les égoïsmes nationaux, les tentations protectionnistes «qui ne rendent pas les choses plus faciles», Jean-Claude Juncker a préconisé de resserrer les liens européens.

La crise économique et ses origines plus fondamentales

En jetant un regard sur les mois écoulés, Jean-Claude Juncker a reconnu que les instances européennes avaient sous-estimé l'envergure de la crise économique et financière. En début de crise, maints spécialistes ont minimisé son ampleur, en arguant «qu'elle s'inscrivait dans la continuité d'une histoire cyclique des processus économiques», d'autres encore ont fait valoir qu'elle se limitait à un secteur spécifique de l'économie américaine et qu'elle n'affecterait pas l'économie réelle et ne se propagerait pas jusqu'en Europe. Aujourd'hui, en revanche, alors que la zone euro est entrée en récession, Jean-Claude Juncker constate que la crise, dont les répercussions sont mondiales, a mis à nu les liens d'interdépendance qui existent entre les différentes économies.

Quelles ont été les origines de la crise économique et financière? À côté d'une prise de risque inconsidérée dans le secteur financier, Jean-Claude Juncker a identifié des causes plus fondamentales. L'effondrement du mur de Berlin, qui a signé en même temps la fin du modèle communiste, a, selon Jean-Claude Juncker, fait naître l'illusion que «les Européens étaient parvenus à surmonter les divisions fondamentales au sein des sociétés». Or c'était oublier que «le système capitaliste portait en soi les germes d'une crise» et «que le marché seul ne produit pas de solidarité».

Comment sortir de la crise économico-financière?

À côté d'une régulation accrue des marchés, Jean-Claude Juncker s'est exprimé en faveur d'une règlementation des rémunérations versées aux managers, en soulignant qu'elles devraient être abaissées à un niveau «normal, même si ce montant demeure encore très éloigné de ce que le salarié ordinaire considère comme étant normal». Le chef de file de l'Eurogroupe a également exigé qu'«aucun produit financier, ni aucun acteur de la finance ne puissent échapper à la règlementation et aux mécanismes de contrôle». «La carte du monde économique et financière ne doit plus être entachée de trous noirs», a-t-il conclu.

Après avoir mis en évidence les vertus protectrices de la monnaie unique européenne, le président de l'Eurogroupe a souligné le bien-fondé des plans de relance européens, dont le montant s'élève à 3,5% du PIB. Il s'est exprimé contre des dépenses supplémentaires, en argumentant «qu'il faut d'abord permettre aux mesures de déployer pleinement leurs effets». Il a justifié cette approche par le rôle régulateur des stabilisateurs automatiques en Europe, dont l'impact est plus important qu'aux États-Unis. Afin d'améliorer la position compétitive de l'Europe,

il a préconisé d'accroître les investissements publics, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information.

Jean-Claude Juncker dessine les contours d'une Europe plus sociale

Jean-Claude Juncker a estimé qu'il n'existait pas de recette miracle pour sortir de cette crise économico-financière, mais il a dessiné les contours d'une Europe plus sociale, qui devrait être mise en place après la sortie de la crise. Devant 200 personnalités du monde politique et syndical, il a souligné l'importance du recours au chômage partiel en temps de crise, instrument qui permet de maintenir des emplois, tout en réduisant les charges des entreprises. Il a prôné l'instauration de normes sociales minimales européennes et d'un salaire minimum européen, en soulignant qu'une «union monétaire n'a pas de sens sans une union sociale». «Qu'il n'existe pas encore un salaire minimum en Europe est une honte», a dit Jean-Claude Juncker, en concluant qu'«aussi en temps de crise économique, l'être humain garde toute sa dignité, qu'il ait du travail ou que, temporairement, il ne travaille pas».

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Klaus Töpfer

5 mai 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu Klaus Töpfer, ancien ministre fédéral allemand de l'Environnement et ancien directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement, pour un entretien à l'Hôtel de Bourgogne le 5 mai 2009.

Klaus Töpfer est actuellement à la direction de l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS).

Jean-Claude Juncker participe à l'émission «Maybrit Illner»

7 mai 2009

En date du 7 mai 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à l'émission «Maybrit Illner», diffusée sur la chaîne publique allemande ZDF.

Intitulée «Jeder für sich, keiner für alle – was nützt Europa in der Krise?» (Chacun pour soi, personne pour tous – à quoi sert l'Europe en temps de crise?), l'émission s'est intéressée à la gestion de la crise financière et économique au niveau de l'Union européenne.

Outre le Premier ministre luxembourgeois, les producteurs avaient invité Günter Verheugen, commissaire européen, Hans-Dietrich Genscher, ancien ministre allemand des Affaires étrangères, Katinka Barysch, économiste en chef au Center for European Reform de Londres, et Sevim Dagdelen, députée pour le parti Die Linke au Bundestag.

Le Premier ministre luxembourgeois a mis en garde contre une crise sociale qui risquait de s'installer à la suite de la crise financière et économique: «Je ne dis pas que nous aurons une crise sociale, mais

Jean-Claude Juncker et Maybrit Illner lors de l'émission «Jeder für sich, keiner für alle – was nützt Europa in der Krise?» (© ZDF/Svea Pietschmann)

si nous ne prenons garde, c'est sûr qu'elle arrivera. Imaginer qu'après cette crise financière et économique, il n'y aurait pas de crise de l'emploi n'est pas très réaliste. Nous risquons de vivre une crise de notre système tout entier.»

Le Premier ministre Juncker a déploré l'habitude de nombre d'hommes politiques de faire comme si toutes les mesures impopulaires avaient été décidées «par Bruxelles», alors que les décisions importantes continuaient à incomber aux États membres.

Jean-Claude Juncker a également plaidé pour des droits minima pour les salariés ainsi que pour un salaire minimum social dans l'ensemble de l'Union européenne, proportionnellement à la richesse de chaque État.

Le Premier ministre a rappelé que le paquet conjoncturel européen ne consistait pas seulement en les 5 milliards d'euros prévus par la Commission européenne, mais qu'il s'agissait de considérer tous les plans conjoncturels des 27 États membres dans leur totalité. «Si on considère les 27 programmes conjoncturels et que l'on en additionne les sommes – car nous les avons élaborés ensemble –, on arrive à 3-4% du PIB européen. Voilà qui était une situation inimaginable il y a quelques années.»

Jean-Claude Juncker a souligné qu'en temps de crise, les États membres de l'Union européenne avaient décidé de ne pas réduire les prestations sociales telles que les indemnités de chômage ou les allocations familiales. Au contraire, ces prestations ont été maintenues au même niveau afin de jouer un rôle de stabilisateur économique. «Voilà ce que les 27 gouvernements ont accompli ensemble. L'UE, ce n'est pas seulement la Commission et le Parlement européen, l'UE, ce sont également les 27 gouvernements.»

Le Premier ministre a, une fois de plus, salué l'existence et les bienfaits de l'Union économique et monétaire: «Si, à l'heure actuelle, l'euro n'existait pas, il y aurait déjà eu des faillites étatiques dans plusieurs États européens. […] Si un État était confronté à des difficultés sévères – ce qui par ailleurs n'arrivera pas –, ces problèmes seraient résolus conformément à la solidarité européenne.»

Concernant les attaques verbales récentes de certains responsables politiques allemands à l'encontre de la politique fiscale du Luxembourg, le Premier ministre a déclaré: «Je souhaite que les Européens comprennent que nous ne pouvons être heureux en Europe que si les grands et les petits coopèrent. Comme ceci est le cas la plupart du temps, je ne vois pas de raison de m'inquiéter.»

Discours de Jean-Claude Juncker en l'honneur d'Helmut Kohl à Stuttgart: «Helmut Kohl est un modèle qu'on voudrait imiter»

8 mai 2009

Le 8 mai 2009, le prix Hanns-Martin Schleyer a été décerné à Helmut Kohl en présence de Jean-Claude Juncker. L'ancien chancelier, qui a détenu les rênes du pouvoir en Allemagne entre 1982 et 1998, s'est vu récompenser pour ses engagements en faveur de la promotion et de la consolidation d'une communauté libérale.

La personne d'Helmut Kohl

Dans son éloge émaillée d'anecdotes et de souvenirs tirés de la grande et de la petite histoire, Jean-Claude Juncker s'est d'abord concentré sur la personne d'Helmut Kohl, en relevant le décalage qui existe entre, d'une part, l'image véhiculée sur Helmut Kohl et, d'autre part, sa vraie personnalité. Les traits de caractère dont il a été affublé – «celui d'un homme têtu qui ne sait pas écouter, qui est surtout sensible aux compliments» –, ont, selon Jean-Claude Juncker, conduit à une distorsion de la réalité occultant le fait qu'Helmut Kohl était en réalité «un personnage humble qui ne faisait pas grand bruit». «Helmut Kohl ne s'est jamais pris pour Helmut Kohl, il ne s'est jamais confondu avec Helmut Kohl», a tenu à rectifier Jean-Claude Juncker, en soulignant qu'il était demeuré, malgré le poids de son mandat, de ses devoirs et de la

reconnaissance internationale dont il a fait l'objet, le garçon simple de Ludwigshafen.

Outre son humilité, c'est l'esprit européen qui a caractérisé Helmut Kohl. Cet esprit s'est surtout traduit par le respect et la reconnaissance des petits et moyens États. Ce précepte, qui a orienté son action politique, a fait «qu'il n'a jamais célébré la grande Allemagne en Europe». «Il n'a pas écrasé les petits et moyens États avec le rouleau compresseur», mais «les a tous traités sur un pied d'égalité».

Ses engagements politiques

Sur le plan politique, le nom d'Helmut Kohl est pour Jean-Claude Juncker indissociable de son action et de son engagement pour la réunification des deux Allemagne et la construction européenne. Son grand mérite a été d'avoir «appréhendé ces deux processus comme les deux faces d'une même médaille». Jean-Claude Juncker, témoin de la première heure, qui a participé aux négociations ayant débouché sur la réunification des deux Allemagne, a pu observer le combat d'Helmut Kohl pour favoriser l'intégration de la République démocratique allemande dans la République fédérale allemande, dans un contexte où «le bien-fondé de ce processus était loin de faire l'unanimité». «Ceux qui pensent que ce processus était normal, plat et irréversible, se trompent», a précisé Jean-Claude Juncker, en soulignant qu'«Helmut Kohl a finalement su s'imposer, parce qu'il savait depuis 1982 qu'aucun processus de paix ne se ferait au détriment des intérêts européens». Et de conclure «qu'Helmut Kohl est non seulement un grand Allemand, mais également pour certaines générations la figure de proue déterminante du processus d'intégration européenne».

Ses qualités de leader

Selon Jean-Claude Juncker, c'était surtout dans des contextes difficiles, où le processus d'unification européenne semblait dans l'impasse, que ses qualités de leader se sont exprimées. «Lorsqu'on se trouvait à un carrefour», Helmut Kohl était celui «qui connaissait toujours le sens de la marche» et qui a piloté le «fleuve du processus d'intégration européenne». «Sans Helmut Kohl, l'euro n'existerait pas», a-t-il également rappelé, en faisant référence au rôle qu'Helmut Kohl a joué dans la genèse de «cette monnaie unique qui nous protège aujourd'hui et a permis d'éviter que l'Europe ne sombre dans un chaos total».

Figure de proue du processus d'intégration européenne, chancelier de la réunification des deux Allemagne, artisan de la monnaie unique européenne, Helmut Kohl est finalement pour Jean-Claude Juncker «un grand Allemand», «qui occupe une place dans la galerie des très grands, comme Winston Churchill, Konrad Adenauer», ceux qui ont su «prendre les bonnes décisions au bon moment». «Je pourrais prononcer mille discours, dont un seul correspondrait à la vérité», a résumé Jean-Claude Juncker la difficulté qu'il a eue pour appréhender la vie d'Helmut Kohl, avant de conclure que ce dernier est «pour nous un modèle qu'on voudrait imiter».

Jean-Claude Juncker lors de son discours à Stuttgart (© SIP/Axel Joerss)

AFFAIRES EUROPÉENNES

Jean-Claude Juncker assiste à la cérémonie d'adhésion de la Slovaquie à la zone euro

8 janvier 2009

Au 1er janvier 2009, la Slovaquie est devenue le 16e pays à intégrer la zone euro. À cette occasion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, a assisté à la cérémonie officielle d'adhésion, qui s'est déroulée à Bratislava le 8 janvier 2009.

À noter que le 1er janvier 2009 correspond également au 10e anniversaire de l'Union économique et monétaire.

La cérémonie d'adhésion s'est déroulée en présence du président slovaque Ivan Gašparovic et du Premier ministre slovaque, Robert Fico. Y ont également assisté le président de la République de Chypre, le Premier ministre tchèque et président en exercice du Conseil européen, Mirek Topolanek, le chancelier fédéral autrichien ainsi que les Premiers ministres de Hongrie, de Malte, de Pologne et de Slovénie, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, en discussion avec Robert Fico, Premier ministre de la Slovaquie (© AFP Photo/Samuel Kubani)

Lors de la cérémonie, Jean-Claude Juncker a retracé dans son discours (page 347) les différentes étapes qui ont été franchies par la Slovaquie jusqu'à son adhésion à la zone euro. Un parcours «qui achève un trajet remarquable de la République tchécoslovaque socialiste jusqu'à l'indépendance, l'appartenance à l'OTAN et à l'Union européenne et, maintenant, l'intégration dans la zone euro, qui s'est réalisée en moins de deux décennies. Qui aurait cru il y a 20 ans – en janvier 1989 – qu'en 2009, l'Union européenne allait s'étendre de l'Atlantique jusqu'aux confins de la Russie et qu'il y aurait une monnaie unique pour 16 pays et 323 millions de citoyens?»

Au moment où l'Union européenne célèbre le dixième anniversaire de l'Union économique et monétaire, année la «plus turbulente», Jean-Claude Juncker a tenu à mettre en exergue les atouts de l'euro, qui «est effectivement devenu la monnaie forte telle que nous l'avons espéré, qui a conféré stabilité et qui a protégé nos économies et nos citoyens des développements les plus défavorables. C'est pourquoi nous sommes fiers d'amener la Slovaquie sous le bouclier protecteur de l'euro, qui promeut croissance économique, stabilité des prix et prospérité».

Même si les citoyens slovaques sont très fiers de leur adhésion à l'euro, Jean-Claude Juncker a jugé qu'on ne devrait pas se laisser

«emporter par des congratulations et refouler la réalité». L'année 2009 se présente à son avis «comme une année de défis énormes pour la zone euro et la Slovaquie, et qui mettra à l'épreuve la cohésion de notre structure politique».

À ceux qui prédisent que l'expansion de la zone euro est un vecteur d'accélération de la crise économique, Jean-Claude Juncker a répondu «qu'il ne faut pas oublier que les bénéfices de l'euro sont intimement liés aux obligations qui résultent de l'appartenance à l'Union européenne». Selon lui, les membres de la zone euro sont mieux protégés des développements économiques extérieurs négatifs, parce qu'ils ont exécuté une politique financière et budgétaire prudente et orientée vers la stabilité. Dans ce contexte, il a estimé que la Slovaquie, comme les autres membres de la zone euro, avait respecté ses obligations. Et d'ajouter que «si on enlève ces obligations, on va ébranler les fondements sur lesquels les bénéfices de la monnaie unique européenne sont construits».

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

19 janvier 2009

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 19 janvier 2009. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden.

Cette session du Conseil, présidée pour la première fois par le ministre tchèque Petr Gandalovic, a débuté avec la présentation du programme de la présidence pour le premier semestre 2009.

La discussion sur l'avenir de la politique agricole commune sera ainsi approfondie, notamment à l'égard de l'avenir des paiements directs après 2013. En outre, les bases devront être formulées pour un renforcement à long terme de la position de l'agriculture dans un marché global ouvert.

Un deuxième sujet d'importance majeure sera la question de la qualité des produits agricoles. La Présidence organisera une conférence de haut niveau sur ce thème à Prague les 12 et 13 mars 2009.

Un autre point à l'ordre du jour sera la discussion sur la redéfinition des zones défavorisées, ceci en rapport avec une communication de la Commission à ce sujet. Le but sera de définir les procédures et méthodologies uniformes pour délimiter ces zones.

La Présidence tchèque entend également poursuivre les travaux dans le domaine de la simplification de la PAC. Dans ce contexte, les textes législatifs relatifs au bilan de santé de la PAC ont été adoptés lors de ce Conseil et l'organisation commune du marché unique sera élargie au secteur du vin.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la protection des consommateurs, les sujets principaux seront la protection des animaux à l'abattage ainsi que la mise en place d'une réglementation sur les statistiques concernant les produits phytosanitaires et d'une législation sur l'étiquetage des aliments.

Après cette introduction, les ministres européens de l'Agriculture ont entendu la présentation de la commissaire en charge de l'Agriculture, Mariann Fischer Boel, qui recommande d'autoriser la Commission à ouvrir des négociations pour que la Communauté européenne (CE) devienne membre à part entière de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

Un certain nombre de pays membres de l'OIV, dont le Luxembourg, ont une position réservée à cet égard. Ces pays préfèrent une démarche plus graduelle et progressive. Ils proposent que la CE obtienne le statut d'observateur. Actuellement, la Commission est invitée en tant que représentante de la CE à assister aux travaux de l'assemblée générale et des groupes d'experts. Il s'agit d'une participation «passive». Le Conseil reviendra sur ce dossier lors d'une session ultérieure, notamment pour élaborer une formule sur le partage des compétences entre les États membres et la CE.

Ensuite, les ministres européens de l'Agriculture ont débattu de la communication de la Commission européenne sur les prix des denrées alimentaires. La Commission a proposé une feuille de route sur le fonctionnement de la chaîne de distribution des aliments.

La plupart des délégations ont approuvé la nécessité de continuer à surveiller les marchés des

produits agricoles de base pour déterminer les meilleures options, afin d'éviter une volatilité excessive des prix et l'accumulation de la spéculation.

Fernand Boden a cependant souligné qu'il faudrait continuer cette analyse en se basant autant que possible sur les instruments déjà mis en place. En outre, il a insisté sur le fait qu'actuellement, les producteurs agricoles, les associations de producteurs ou les coopératives étaient très souvent dans une situation de faiblesse par rapport aux géants de la grande distribution et aux multinationales de l'industrie alimentaire.

Il a ajouté qu'il faudrait également soutenir toutes les actions qui visent à renforcer la position des producteurs par rapport aux autres acteurs de la filière agro-alimentaire, afin de leur garantir des prix équitables et un revenu raisonnable. Ces prix devraient prendre en compte les grands efforts que font les agriculteurs européens, en acceptant des standards de production très élevés pour fournir une qualité des produits telle que demandée par les consommateurs en Europe.

Sous «divers», le Conseil a pris note de la demande de la part des délégations lettone et roumaine de pouvoir modifier temporairement les modalités du Fonds européen pour le développement rural, notamment afin d'augmenter l'intensité des aides pour faire face à la crise économique. En réponse à cette demande, la représentante de la Commission, Mariann Fischer Boel, s'est exprimée contre cette idée et a rappelé qu'une contribution financière privée suffisante serait nécessaire afin de garantir la viabilité des projets.

Également sous «divers», le Conseil a débattu, sur demande des délégations lettone, polonaise et slovaque, de la situation sur le marché du lait. La commissaire a fait part de son intention de réintroduire les restitutions à l'exportation et a informé le Conseil que des mesures additionnelles seraient soumises sous peu pour avis au comité de gestion.

Finalement, le Conseil a entendu la délégation française sur la situation difficile relative au marché de la viande porcine. Madame Fischer Boel a cependant signalé qu'elle n'envisagerait pas de mettre en place des mesures de soutien de marché à ce stade pour ce secteur. Elle a également informé le Conseil qu'une réunion de haut niveau est prévue début février 2009 en Russie, un des principaux marchés à l'exportation de l'Union européenne.

Pendant l'après-midi du 19 janvier, le Conseil, en présence du commissaire en charge de l'Environnement, Stavros Dimas, a tenu un débat public sur la proposition de règlement sur les obligations pour les opérateurs qui commercialisent du bois et des produits dérivés du bois. Cette proposition impose notamment aux opérateurs de réduire au maximum le risque de mise sur le marché du bois et des produits dérivés issus d'une récolte illégale.

Le ministre Fernand Boden est intervenu pour exprimer son soutien à l'objectif global de cette proposition. Il a également souligné la nécessité d'une réduction de la charge administrative, surtout pour les petits opérateurs et propriétaires forestiers. Dans ce sens, il a proposé de permettre à ceux-ci d'utiliser les systèmes de certification existants, tout en complétant ces procédures par une banque de données supplémentaire sur les récoltes du bois.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

19-20 janvier 2009

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières», qui ont eu lieu à Bruxelles les 19 et 20 janvier 2009.

Eurogroupe

Les ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont discuté, sous la présidence de Jean-Claude Juncker, de la situation économique et financière de l'Union européenne sur base des prévisions conjoncturelles intérimaires de la Commission européenne, publiées le même jour.

«Les membres de l'Eurogroupe partagent en général les prévisions économiques telles qu'elles ont été présentées par la Commission européenne», a dit Jean-Claude Juncker à l'issue de la réunion devant la presse.

Devant le constat que le ralentissement économique en Europe sera particulièrement sévère en 2009 avant de reprendre quelques couleurs en 2010, les ministres des Finances de l'Eurogroupe ont tenu à «réaffirmer la nécessité qu'il y a de respecter le pacte de stabilité et de croissance dans toutes ses dispositions, notamment dans celles qui lui ont été ajoutées sous forme d'éléments de flexibilité lors de sa récente réforme de mars 2005».

«Ceux qui parfois plaident pour l'abandon du pacte, pour la nécessité qu'il y aurait selon leur analyse de le mettre en veilleuse ou entre parenthèses pour quelques années, se trompent lourdement. La zone euro est la seule zone monétaire du monde qui ne dispose pas d'un gouvernement central, elle doit donc disposer d'un corps de règles qui doivent être observées par tous et nous comptons bien y veiller. Ce qui – pour tous, je n'ai noté aucune nuance – entraîne l'obligation collective de nous doter d'une stratégie de sortie des déficits et des augmentations des niveaux de la dette publique, qui sont nécessaires à l'heure présente.»

Pour ce qui est de la situation sur les marchés financiers, notamment dans le secteur du crédit, l'Eurogroupe a constaté «un certain nombre d'améliorations», qui restent toutefois insatisfaisantes. «Par conséquent, nous réadressons au secteur du crédit l'appel de répondre présent lorsque les entreprises, notamment les PME, s'adressent à lui. Nous pensons que les paquets conjoncturels qui ont été lancés par la plupart des pays de la zone euro ne pourront avoir les résultats escomptés que si le secteur du crédit réagit mieux aux défis qui lui sont posés.»

L'Eurogroupe a examiné les paquets conjoncturels tels qu'ils ont été adoptés dans les différents États membres et a conclu que ces paquets correspondaient, tant au niveau des axes d'action qu'au niveau des volumes, aux décisions prises par le Conseil européen de décembre 2008.

Conseil «Affaires économiques et financières»

La première séance du Conseil «Affaires économiques et financières» sous Présidence tchèque a débuté avec un petit-déjeuner de travail au cours duquel les 27 ministres des Finances et/ou de l'Économie ont écouté les explications du président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, sur les discussions de la veille.

La réunion du Conseil a ensuite été consacrée à l'examen du programme de travail de la présidence pour les six mois à venir.

Les 27 ministres des Finances et/ou de l'Économie ont discuté du suivi du Conseil européen de décembre 2008, notamment pour ce qui est de l'organisation des travaux du Conseil en matière de taux de TVA réduits et le renforcement des efforts budgétaires de l'UE pour le financement d'infrastructures, de projets d'efficience énergétique ainsi que le développement de l'accès à Internet à haut débit.

Les ministres ont eu un débat sur la stratégie de politique budgétaire et économique pour 2009 ainsi que sur la situation économique et financière, tout comme sur la mise en œuvre du plan de relance économique européen.

D'autres points à l'ordre du jour concernaient l'introduction de l'euro en Slovaquie ainsi que la stratégie d'investissement pour les Balkans occidentaux.

L'aménagement du temps de travail et la mobilité des travailleurs à l'ordre du jour de la réunion informelle EPSCO à Luhacovice

22-23 janvier 2009

Les 22 et 23 janvier 2009, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a participé à la réunion informelle des ministres en charge de l'Emploi, de la Politique sociale, de la Santé et des Consommateurs (EPSCO) à Luhacovice, en République tchèque.

L'objectif de la rencontre était de souligner le rôle que joue la mobilité des travailleurs dans le renforcement de la flexibilité du marché du travail, dans celui de la cohésion sociale et de la croissance économique de l'Union.

Les débats ont porté plus précisément sur la mobilité professionnelle, sur la mobilité géographique ainsi que sur la mobilité des personnes exclues du marché du travail. L'objectif de la Présidence tchèque était de souligner le fait que l'actuelle crise économique fait ressortir une nécessité accrue de mobilité des travailleurs. La situation actuelle demande en effet, d'une part, une grande capacité des travailleurs à s'adapter aux changements et, d'autre part, le déplacement de la main-d'œuvre vers les régions où de nouveaux postes de travail sont créés, ainsi qu'une réinsertion accélérée des chômeurs et des personnes sans emploi sur le marché du travail.

Dans ce contexte, François Biltgen a commenté qu'au Luxembourg, de nombreux emplois avaient pu être créés au cours des dernières années. Parallèlement, les autorités luxembourgeoises se sont cependant vu confrontées à une augmentation du chômage. D'après le ministre, le problème qui se pose aujourd'hui concerne les personnes et les demandeurs d'emploi généralement assez peu formés, et ce, également au sein des entreprises qui souffrent à ce jour de la crise financière et économique. C'est pourquoi il existe un intérêt tout particulier pour développer des stratégies de maintien dans l'emploi, et plus précisément le volet de la formation, mais aussi d'imaginer des instruments novateurs, tels que le plan de maintien de l'emploi au Luxembourg. Il s'agira d'investir davantage dans la formation professionnelle au sein des entreprises et d'aider les entreprises qui embauchent des personnes à capacité réduite.

Les débats sur la mobilité ont contribué à évaluer cette question plus en détail au niveau européen

François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, en discussion avec Vladimir Spidla, commissaire européen chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances au Conseil «EPSCO» (© Michal Hladík/www.eu2009.cz)

et la Présidence envisage de soumettre des conclusions à cet égard à l'approbation du Conseil lors du prochain Conseil «EPSCO» en mars 2009.

Un déjeuner de travail a par ailleurs été consacré au débat relatif aux négociations portant sur la directive sur l'aménagement du temps de travail. Les orientations qui ont pu être dégagées dans ce contexte aideront la Présidence dans les discussions qu'elle va mener prochainement, afin d'obtenir un accord avec le Parlement européen dans le cadre de la procédure de conciliation. Pour rappel, le Parlement européen s'est opposé en grande majorité à la position commune qu'avait adoptée le Conseil «EPSCO» en juin 2008. Étant donné que beaucoup d'États membres ont désormais besoin qu'une solution soit dégagée dans ce dossier, ceux-ci ont exprimé leur satisfaction quant au fait qu'une conciliation, devant entraîner un rapprochement entre le Parlement et le Conseil, sera prochainement entamée entre ces deux institutions (mars 2009).

D'après François Biltgen, il est en effet important de souligner que la conciliation ne peut pas être un exercice «à voie unique». De plus, il ne peut y avoir a priori de sujets exclus pendant la conciliation: tous les sujets doivent être négociés, car la directive est constituée par tout un paquet de mesures. Subséquemment, d'après le ministre, une solution dans ce dossier reste donc bel et bien possible, même s'il sera difficile de la réaliser. Aucune des deux institutions ne devra sortir perdante de cet exercice de conciliation, car il y a de la marge de manœuvre – tant pour le Conseil que pour le Parlement.

Cependant, les travaux pendant la réunion à Luhacovice ont démontré de nouveau que ces discussions pourraient s'annoncer difficiles, voire périlleuses, mais la recherche d'un compromis se fait au prix d'une approche qui réunit tant les intérêts du Conseil que ceux du Parlement. Par ailleurs, selon François Biltgen, ni la position commune ni les amendements du Parlement ne sont aussi mauvais qu'on le prétend souvent. Toutefois, il faut être conscient que le temps joue contre le Conseil en raison des élections du Parlement européen de juin 2009. Finalement, pour le ministre, la pire des situations se présenterait au cas où il faudrait revenir au texte de directive de 1993.

De manière générale, les avis des États membres sur les amendements du Parlement européen divergent encore sur plusieurs aspects.

Pour la Présidence, cinq groupes de questions (sur base des amendements du Parlement) subsistent en vue des négociations avec le Parlement, plus précisément la fin et la clause de révision de l'*opt-out,* la prise en compte de certaines «garanties», comme par exemple les limites des respectivement 60 et 65 heures, la question de savoir s'il faut toujours considérer l'*on-call time* – le temps de garde inactif – comme temps de travail, le repos compensateur (qui doit, en principe, immédiatement suivre le temps de service), la question des 48 heures par travailleur ou par contrat de travail, la clause de «conciliation entre vie professionnelle et vie familiale», «l'information *ex ante* des travailleurs des changements des horaires de travail» ou bien encore les «contrats courts».

Les deux sujets les plus importants sont sans doute l'*opt-out,* c'est-à-dire la possibilité pour le salarié, par contrat de travail individuel, d'accepter une dérogation aux durées maximales de travail prévues par la directive, et le temps de garde inactif *(on-call time),* tout comme la question de savoir comment il faut le traiter respectivement en termes de temps de travail et par rapport aux périodes de repos, qui sont l'objet de la directive.

En ce qui concerne l'*opt-out,* le ministre a estimé que le Conseil devait sans doute faire un pas supplémentaire en direction du Parlement européen, même si l'on ne peut pas totalement renverser la position du Conseil, ni celle de la Commission. Le Luxembourg, qui ne recourt pas à l'*opt-out,* aimerait voir disparaître à terme cette possibilité de dérogation individuelle de la législation européenne. Le ministre a d'ailleurs regretté que la position commune ait été mal interprétée en ce sens que le texte de cette dernière contient d'ores et déjà une amélioration sensible par rapport à la législation communautaire actuelle et qu'il introduit des limites de travail hebdomadaire de 60 ou 65 heures, alors que ces limites n'existent pas dans le texte de 1993. François Biltgen n'aimerait pas que ces nouvelles limitations soient sacrifiées lors de la recherche d'une solution de compromis, quand le Conseil devra sans doute faire un pas en direction

du Parlement européen, sachant qu'à terme cependant, l'*opt-out* devrait, selon le ministre, disparaître du texte.

Concernant l'*on-call time,* c'est-à-dire le temps pendant lequel un salarié est à disposition de son employeur sur le lieu du travail sans devoir effectivement travailler (garde inactive dans certains secteurs), le Luxembourg a indiqué qu'il pourrait accepter la position du Parlement visant à considérer a priori comme temps de travail tout le temps de garde inactif, tout en étant disposé à soutenir d'autres solutions de compromis dans la recherche d'une solution d'ensemble. La prise en compte du temps de garde inactif ne concerne pas la rémunération, mais, dans le cadre de la directive «temps de travail», les limites du temps de travail et les périodes de repos compensatoire dues après un certain nombre d'heures travaillées.

Le ministre a rappelé que le Luxembourg acceptait la position du Parlement européen, mais qu'il s'agirait de trouver au plus vite un compromis, sous peine de voir consolidé le droit général de déroger à la semaine des 48 heures, tel que consacré par la directive actuellement en vigueur.

Le ministre a encore indiqué qu'il s'opposerait à un *splitting* de la directive et il a plaidé pour une solution d'ensemble.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

26 janvier 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles le 26 janvier 2009.

Le 25 janvier, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne avaient un dîner avec leurs homologues d'Égypte, de Turquie, de Jordanie, de Norvège et de l'Autorité palestinienne pour un échange de vues sur la situation dans la bande de Gaza.

Les discussions au Conseil ont porté sur les évènements actuels de la politique internationale. Le Conseil «Affaires générales» s'est penché sur la question de la sécurité énergétique, notamment dans le contexte de l'interruption des livraisons de gaz russe transitant par l'Ukraine et à destination de l'Europe. Les questions de la diversification des sources d'énergie et de la solidarité entre les différents pays européens ont également été traitées.

Les ministres sont revenus sur la situation au Proche-Orient. Ils ont fait le point sur les solutions possibles en vue d'une réunification du peuple palestinien, la création d'un gouvernement d'unité nationale et la réouverture des points de passage vers la bande de Gaza.

Par ailleurs, les ministres ont abordé le sujet de la fermeture de la prison de Guantanamo, décidée par le nouveau président américain Barack Obama.

En marge du Conseil, le ministre Schmit a pris part à un dîner avec les ministres du Commerce.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Frank-Walter Steinmeier, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, lors du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Jean-Claude Juncker à Francfort: «L'année 2009 sera plus difficile que l'année 2008, mais nous ignorons totalement comment la situation évoluera»

26 janvier 2009

Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe était l'invité de la Deutsche Börse AG pour l'ouverture de l'année boursière, qui a eu lieu à Francfort le 26 janvier 2009.

Devant un parterre de 800 représentants des mondes politique et économique allemands, dont le président du conseil d'administration de la Deutsche Börse AG, le Dr Manfred Gentz, le secrétaire d'État au ministère fédéral des Finances, Jörg Asmussen, ainsi que la maire de Francfort, Petra Roth, Jean-Claude Juncker a prononcé un discours (page 357) sur la situation économique et financière en Europe.

«Le doute n'est pas un état plaisant, mais la certitude est absurde.» C'est avec cette citation de Voltaire que Jean-Claude Juncker a introduit son sujet pour illustrer la situation actuelle. «Nous savons tous ici – politiciens, banquiers, boursiers, experts financiers et économiques – que l'année 2009 sera plus difficile que l'année 2008, mais nous ignorons totalement comment la situation évoluera dans les prochains mois.»

Le président de l'Eurogroupe a démontré, exemples à l'appui, que tous les acteurs avaient compris tardivement à quel point cette crise, qui a commencé avec la crise hypothécaire aux États-Unis et a fini par infecter toute l'économie mondiale, était sérieuse et profonde.

«Le retournement conjoncturel a eu lieu», a remarqué Jean-Claude Juncker, en soulignant que les prévisions conjoncturelles de la Commission européenne tablaient sur un recul du PIB de la zone euro de 1,9% en 2009 et de 2,3% pour la seule Allemagne. Bien que la grande majorité des experts prévoie une reprise conjoncturelle de 0,4% en 2010 pour la zone euro et de 0,7% pour l'Allemagne, cette reprise «restera nettement en deçà du potentiel de croissance de la zone euro» et n'aura que des effets limités sur les marchés du travail. Le chômage dans la zone euro devrait ainsi atteindre 10,2% en 2010, après un taux de 9,3% en 2009.

Pour que la reprise puisse s'installer de manière durable, tous les acteurs économiques – nationaux et internationaux, des secteurs public et privé – devront assumer leurs responsabilités. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne l'ont fait en décidant, lors du Conseil européen de décembre 2008, de soutenir l'évolution conjoncturelle avec des mesures totalisant 200 milliards d'euros.

Le Premier ministre a rappelé que la mise en œuvre des plans de relance en Europe obéissait à une stricte nécessité d'amortir les effets de la crise sur l'économie réelle et d'éviter des conséquences sociales néfastes. Pour financer ces programmes, il a été accepté que les mesures de flexibilité contenues dans le pacte de stabilité et de croissance doivent pouvoir jouer temporairement.

«Mais», a prévenu Jean-Claude Juncker, «il doit être clair que nous devons nous employer, dans les 4 ou 5 mois à venir, à définir une stratégie de sortie et revenir aux

Jean-Claude Juncker lors de son intervention à l'ouverture de l'année boursière à Francfort (© Martin Joppen)

règles contraignantes du pacte pour ce qui est de la stabilité de nos finances publiques.»

Jean-Claude Juncker a appelé de ses vœux que le secteur financier, qui doit sa survie à l'intervention des États, et les secteurs économiques non financiers fassent preuve d'autant de responsabilité que les États, les uns en facilitant l'accès au crédit des ménages et entreprises, les autres en résistant aux tentations à court terme de réduire leurs frais par des licenciements, entraînant ainsi de sérieux problèmes au niveau de la demande interne.

Pour le président de l'Eurogroupe, la réforme du système financier international et la relance économique ne pourront se faire qu'avec les partenaires internationaux. Les décisions du G20 de novembre 2008 à Washington ont lancé ces travaux qui trouveront leur continuation lors d'un prochain G20 à Londres. «Uniquement la concertation et la coordination multilatérales pourront nous éloigner durablement des erreurs qui nous ont mis dans la situation actuelle.»

Jean-Claude Juncker a averti que la persistance et même l'accroissement des déséquilibres globaux, notamment le double déficit américain de la balance des paiements et budgétaire, étaient «absolument inquiétants».

À l'issue de la cérémonie, le directeur général de la Deutsche Börse AG, le Dr Reto Francioni, a remis au Premier ministre la sculpture *Bulle und Bär,* représentant la hausse et la baisse des valeurs boursières.

«Imaginer. Créer. Innover»: lancement officiel de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation au Luxembourg

5 février 2009

Le 5 février 2009, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ainsi que le président de Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, Marco Walentiny, ont officiellement lancé l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009 au Luxembourg.

Au cours d'une conférence de presse, les grandes lignes du programme luxembourgeois ont été présentées.

Initiative de la Commission européenne, l'Année européenne de la créativité et de l'innovation vise à promouvoir des attitudes créatives et novatrices auprès de tous les citoyens et contribuera ainsi à préparer l'Union européenne aux défis qui l'attendent dans un environnement mondialisé et caractérisé par un ralentissement de l'activité économique.

Avec le slogan «Imaginer. Créer. Innover», les organisateurs ont pour but de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de la créativité et de l'innovation comme atouts majeurs du développement personnel, économique et social. À l'instar des années européennes précédentes – l'année 2008 était placée sous le thème du dialogue interculturel –, les activités mises en œuvre par l'Union européenne et les États membres comprendront des initiatives aux niveaux européen, national, régional et local.

La mise en œuvre de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation au Luxembourg est coordonnée conjointement par Luxinnovation, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les acteurs de l'enseignement, de la culture et de l'économie œuvreront ensemble à la promotion de la créativité et de l'innovation par le biais de trois axes:

- l'apprentissage et la formation continue;
- la diversité culturelle et artistique;
- l'économie, l'innovation et la recherche.

Susciter des vocations pour les métiers de l'innovation

L'axe «apprentissage et formation continue» a pour objectif de promouvoir la pensée créative et le goût d'innovation chez les jeunes et dans le domaine de l'éducation.

Un grand concours de créativité sera notamment lancé dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires du pays pour inciter les enfants à exprimer leur créativité au quotidien. Les jeunes seront également mis en contact

avec le monde des entreprises innovantes au travers de visites et de rencontres thématiques. Enfin, le programme de formations à la créativité pour les enseignants et les élèves a été enrichi en 2009.

Mady Delvaux-Stehres a rappelé l'importance d'une sensibilisation à la créativité et à l'innovation dès le plus jeune âge pour susciter des vocations aux métiers les plus diversifiés.

La créativité au service du développement personnel

Élément significatif du développement personnel, la créativité et la sensibilité culturelle seront au cœur des activités de l'axe «diversité culturelle et artistique». C'est ainsi que plusieurs projets culturels ont été labellisés, comme par exemple le Festival de contes en chaises longues du Kulturhaus Niederanven. Trois séminaires interactifs sur la langue, la culture et l'identité luxembourgeoises à destination des employés au Luxembourg verront également le jour.

Octavie Modert a salué le renforcement des collaborations entre les mondes de la culture, de l'éducation, de la recherche et de l'économie ainsi que les perspectives à long terme que représentent ces initiatives. Elle a par ailleurs lancé un appel aux opérateurs culturels pour faire labelliser des projets qui vont dans ce sens.

L'innovation comme moteur de la compétitivité

L'axe «économie, innovation et recherche» vise à stimuler la créativité et les démarches d'innovation au sein des entreprises et organismes de recherche. Des formations aux techniques de gestion de l'innovation ainsi que des méthodes et techniques de créativité – source de création de valeurs ajoutées – seront proposées par Luxinnovation. Par ailleurs, la protection de la créativité et de l'innovation sera mise en avant grâce à une série de séminaires sur la propriété intellectuelle. Enfin, la promotion du design en tant que composante essentielle de l'innovation se traduira par l'organisation de rencontres entre designers et entrepreneurs. Toutes ces démarches seront soutenues par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement ainsi que la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et la FEDIL Business Federation Luxembourg.

Dans ce contexte, Marco Walentiny, président de Luxinnovation, a souligné la nécessité, dans un contexte économique plus difficile, d'investir plus que jamais dans la recherche, le design et l'innovation, véritables moteurs de compétitivité.

La Semaine de la créativité et de l'innovation à l'honneur à la Foire de printemps 2009

Au-delà des passerelles jetées dans le cadre de projets communs (visites d'étudiants dans les entreprises, projets culturels dans le monde de l'éducation et de l'entreprise), une Semaine de la créativité et de l'innovation sera organisée du 9 au 17 mai 2009 et présentera des initiatives communes aux trois axes. Événement phare de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation, un espace «créativité et innovation» proposera de nombreuses activités au grand public lors de la Foire de printemps à Luxexpo.

Appel à projets

Les partenaires ont finalement lancé un appel aux entreprises, aux institutions et aux communes pour participer activement à cette année, en mettant en place au moins une activité de promotion de la créativité et de l'innovation au cours de l'année 2009.

Les détails du programme de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009 sont disponibles sur le site officiel www.creativite-innovation.lu, où un agenda recueillera également les nouveaux projets au fur et à mesure de leur définition. Les entreprises, institutions, communes ou associations désireuses de faire labelliser leur projet créatif peuvent remplir un formulaire de demande en ligne.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et monétaires»

9-10 février 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et monétaires», qui ont eu lieu à Bruxelles les 9 et 10 février 2009.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, qui rassemble les 16 ministres des Finances et/ou de l'Économie des États membres de la zone euro. Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a également participé à la réunion de l'Eurogroupe.

Les ministres ont examiné les derniers développements économiques et financiers de la zone euro, notamment sous l'angle de l'impact de la crise financière sur l'économie réelle et de ses implications sur les finances publiques des États membres de la zone euro.

Pour le président Juncker, la situation économique et financière de la zone euro reste «très, très difficile et fragile» et les États membres de la zone «restent confrontés à de considérables défis».

Pour ce qui est de l'évolution de l'économie réelle et du secteur financier, l'Eurogroupe a constaté de légères améliorations, mais note tout de même que «le crédit ne circule pas suffisamment» et qu'il faudra «rester attentif à cet état de choses».

Pour Jean-Claude Juncker, la mise en œuvre des différents paquets conjoncturels évolue «en ligne avec les principes qui ont été retenus par le Conseil européen en décembre 2008». Et d'ajouter: «Nous ne voyons pas la nécessité immédiate de faire suivre les programmes conjoncturels par des efforts de la même envergure.»

En matière d'actifs toxiques, le président de l'Eurogroupe a déclaré que «les différents instruments qui peuvent être imaginés pour traiter ces actifs peuvent être utilisés dans certains pays pour certaines banques dans des situations spécifiques. Nous allons continuer à coordonner l'approche européenne en matière de traitement des actifs toxiques».

Jean-Claude Juncker a réitéré la position de l'Eurogroupe de mettre à profit les semaines et mois à venir pour définir une «stratégie de sortie» pour ce qui est des déficits publics, à l'heure où la situation conjoncturelle s'améliore. Le président de l'Eurogroupe a ainsi souligné que tous les États membres de la zone euro étaient d'accord pour «respecter l'esprit et la lettre du pacte de stabilité et de croissance».

L'Eurogroupe a ensuite préparé les contributions de la zone euro aux grands rendez-vous internationaux à venir, notamment la réunion des ministres des Finances du G7 des 13 et 14 février 2009 à Rome.

Finalement, les ministres ont analysé la situation sur les marchés du travail de la zone euro, qui est, selon Jean-Claude Juncker, «inquiétante». «Les taux de chômage sont en train de connaître une progression qui n'est pas la bienvenue. Partant de l'idée que les niveaux de chômage vont encore se développer davantage au cours de l'année 2009, nous nous sommes mis d'accord sur quelques lignes de référence en matière de politique de l'emploi. Je voudrais insister sur un point qui concerne le chômage partiel. Nous pensons que le recours rapide et sans nuances à des licenciements collectifs ne constitue pas une bonne méthode. Nous voudrions que, dans la mesure du possible, les entreprises utilisent le plus largement possible le chômage partiel et que les entreprises, avec le pouvoir public, combinent la mise en application du mécanisme de chômage partiel avec des offres de formation à ceux qui en sont concernés.»

Jeannot Krecké avec Wouter Bos, ministre des Finances néerlandais, avant la réunion de l'Eurogroupe (© SIP/Jock Fistick)

Jean-Claude Juncker, Premier ministre et président de l'Eurogroupe, en discussion avec Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, et José Manuel Barroso, président de la Commission européenne (© SIP/Jock Fistick)

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil des 27 ministres de l'Économie et/ou des Finances des États membres de l'Union européenne a continué sa préparation du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement, qui aura lieu à Bruxelles les 19 et 20 mars 2009 et se réunira de manière informelle vers la fin du mois de février.

Il a ainsi fait le point sur la mise en œuvre du plan européen de relance économique et a eu un débat d'orientation sur le document exposant les questions-clés économiques et financières, document qui fera partie intégrante des conclusions du Conseil européen de mars 2009.

Le Conseil a poursuivi sa discussion politique sur les taux réduits de TVA et a adopté des recommandations dans le contexte de la décharge pour l'exécution du budget pour l'exercice 2007.

L'essor de l'Espace européen de la recherche en point de mire: François Biltgen et Octavie Modert reçoivent Anneli Pauli, directrice générale adjointe de la Commission européenne

10 février 2009

Anneli Pauli, directrice générale adjointe de la DG recherche de la Commission européenne en charge du Développement de l'Espace européen de la recherche (EER), s'est rendue en visite à Luxembourg le 10 février 2009. Elle a été accueillie par le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert.

La directrice générale adjointe, Anneli Pauli, a eu l'occasion de s'informer sur place des progrès accomplis par le Luxembourg en matière de politique de recherche.

Cette visite était placée dans la perspective de la contribution luxembourgeoise à l'EER afin de participer à la stratégie de Lisbonne renouvelée. L'EER crée une forte valeur ajoutée en encourageant une saine concurrence scientifique à l'échelle européenne, tout en assurant le niveau approprié de coopération et de coordination. L'EER répond aux besoins et aux attentes des citoyens et contribue efficacement au développement durable et à la compétitivité de l'Europe.

Lors des discussions, François Biltgen et Octavie Modert ont insisté sur le fait que, vu la situation économique actuelle, l'EER devrait encourager les entreprises à innover et à investir en Europe, tout particulièrement dans la recherche et l'innovation, et renforcer les interactions au sein du «triangle de la connaissance» constitué par l'enseignement, la recherche et l'innovation.

Anneli Pauli a plaidé en faveur d'une meilleure coordination des politiques de recherche des différents États membres par le biais de programmes de recherche développés conjointement, ceci afin de répondre de façon efficace à des questions de portée globale, qui sont désormais d'une telle ampleur que l'Europe doit élaborer une réponse plus forte, mieux coordonnée, plus cohérente et plus globale à ces défis.

Lors de cette rencontre, les conclusions du travail de réflexion des ministres Biltgen (Luxembourg) et Gago (Portugal) sur l'identification des actions prioritaires destinées à favoriser les carrières et la mobilité des chercheurs ont également été discutées. Le ministre Biltgen a rappelé le besoin d'un recrutement renforcé de jeunes chercheurs et insisté sur la nécessité pour les États membres, les organismes de financement et les employeurs d'introduire progressivement un contrat de travail à rémunération adéquate pour tout type de chercheur. Il a cité à cet égard les dispositions de la loi relative aux aides à la formation recherche adoptée à la Chambre des députés au cours de l'année 2008.

Jean-Claude Juncker au G7 à Rome: la stabilisation du système financier est «d'une importance capitale pour restaurer la confiance»

13-14 février 2009

De g. à dr.: Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre des Finances, président de l'Eurogroupe, et Joaquín Almunia, commissaire européen chargé des Affaires économiques et monétaires lors du G7 à Rome (© SIP/Luc Deflorenne)

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé, en sa qualité de président de l'Eurogoupe, à la réunion des ministres des Finances du G7, qui s'est tenue à Rome les 13 et 14 février 2009.

Dans un climat de crise financière et économique, caractérisé par de grandes incertitudes, la réunion du G7 a permis aux partenaires d'arrêter un certain nombre de principes devant permettre une réponse ordonnée aux défis posés par la crise.

Le président de l'Eurogroupe a ainsi souligné «la rapide détérioration» conjoncturelle dans la zone euro, ce qui devrait se traduire par une «chute sévère du PIB en 2009 aux environs de 2%, avant une reprise progressive en 2010».

Jean-Claude Juncker a mis en exergue les problèmes actuels concernant le fonctionnement et l'interaction entre les marchés financiers et l'économie réelle. La restauration du fonctionnement normal du système financier et de son rôle de soutien de l'économie réelle sont ainsi une priorité absolue à court terme. «Dans ces deux domaines, il existe une cohérence totale entre le plan d'action décrit par le G7 et les mesures mises en œuvre par la zone euro et l'Union européenne dans son ensemble», a dit le président de l'Eurogroupe.

Pour ce qui est du système financier, le G7 a rappelé que trois principes devraient être respectés:

- améliorer la liquidité et le financement par des instruments et facilités traditionnels et nouvellement créés;
- recapitaliser les institutions financières;
- organiser la résolution ordonnée du traitement des actifs à risque.

La stabilisation du système financier est pour le président Juncker «d'une importance capitale pour restaurer la confiance» et il a assuré les partenaires du G7 que la zone euro resterait «totalement engagée» dans ses efforts y relatifs et mettrait en œuvre des mesures supplémentaires «si nécessaire».

En ce qui concerne l'économie réelle, Jean-Claude Juncker a souligné que le G7 avait réaffirmé «l'importante fonction stabilisatrice de politiques budgétaires et financières saines». Dans ce sens, le G7 a de nouveau arrêté trois principes:

- Les mesures de politique budgétaire devraient être anticipées et rapidement exécutées.
- Ces mesures devraient inclure un mélange approprié au niveau des dépenses et de la fiscalité afin de stimuler la demande et la création d'emplois, et de soutenir les parties les plus vulnérables de la population.

Les mesures devraient également améliorer les perspectives de croissance à plus long terme,

notamment en amortissant des faiblesses structurelles par des investissements ciblés.

- Finalement, les mesures devraient être compatibles avec la soutenabilité financière à moyen terme et ainsi revêtir un caractère temporaire.

Bien que les mesures adoptées aux niveaux national et communautaire soient en ligne avec ces principes, Jean-Claude Juncker a averti que «nous devons rester prudents au niveau budgétaire. Tous les pays à déficit budgétaire devraient se doter de stratégies de sortie de leurs paquets de stimulation conjoncturelle financés par voie budgétaire, principalement afin d'éviter une nouvelle aggravation des déséquilibres globaux». Les États membres de la zone euro restent fermement engagés dans cette voie.

Dans le contexte de la stabilité du système financier international, le G7 a réitéré sa position, à savoir que «la volatilité excessive et les mouvements désordonnés des taux de change ont des effets adverses à la stabilité économique et financière».

Finalement, le G7 a insisté sur le fait que toute tendance protectionniste devrait être évitée et que l'engagement en faveur du libre-échange et du multilatéralisme devrait être maintenu de façon résolue. Il doit être veillé à ce que les mesures de stabilisation des marchés financiers et de soutien à l'économie réelle ne produisent pas des effets de distorsion de la concurrence.

Marie-Josée Jacobs au Conseil des ministres européens de la Jeunesse

16 février 2009

Le 16 février 2009, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a participé au Conseil des ministres européens de la Jeunesse.

Les ministres de la Jeunesse ont adopté des messages-clés concernant le Pacte européen pour la jeunesse. Ces messages seront transmis aux chefs d'État ou de gouvernement chargés d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Ils ont pour objectif de continuer à accorder une grande importance à la jeunesse dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Lors de l'échange de vues consacré au Pacte européen pour la jeunesse, Marie-Josée Jacobs a montré le potentiel que contenait la loi du 8 juillet 2008 sur la jeunesse pour traiter de manière transversale les sujets du Pacte européen pour la jeunesse, comme l'intégration sociale et professionnelle des jeunes et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles

16 février 2009

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté le 16 février 2009 à la 2923e session du Conseil «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles.

Tout d'abord, les ministres de l'Éducation ont adopté des messages politiques adressés au Conseil européen de printemps, insistant sur les mesures structurelles à prendre pour soutenir l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Ces derniers sont particulièrement vulnérables dans le contexte de récession actuel.

Mady Delvaux-Stehres a assisté à la 2 923e session du Conseil «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Ces messages-clés soulignent également l'importante contribution que l'éducation et la formation peuvent apporter à la relance de l'activité économique et à la stabilité socioéconomique à long terme.

Ensuite, un échange de vues concernant le cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation a eu lieu. À cette occasion, Mady Delvaux-Stehres s'est félicitée des quatre axes stratégiques de ce nouveau cadre, qui s'inscrira dans la suite du programme de travail «Éducation et Formation 2010» actuel.

Les quatre axes visent à:

- faire en sorte que l'éducation, la formation continue et la mobilité des apprenants deviennent une réalité;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement, de la formation et des acquis;
- favoriser l'équité et la citoyenneté active;
- encourager l'innovation et la créativité, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux d'éducation et de formation.

À propos du nouveau critère de référence relatif aux diplômés de l'enseignement supérieur, la ministre a souligné que celui-ci devrait également tenir compte des diplômés issus de la formation professionnelle. En ce qui concerne le critère de référence relatif à l'apprentissage de langues étrangères, qui répond à l'objectif fixé par le Conseil européen de Barcelone de 2002 (langue maternelle + deux langues étrangères), Mady Delvaux-Stehres s'est exprimée en faveur d'un critère fixé sur l'*output*. En effet, ce *benchmark* devrait mesurer non pas l'offre en matière de langues étrangères, mais plutôt le niveau de compétences langagières des enfants, ce qui serait plus valorisant, notamment pour les enfants issus de l'immigration.

Enfin, la Commission européenne a présenté un rapport sur les futurs besoins de l'Europe en matière de compétences d'ici à 2020, intitulé: «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux». Cette initiative est notamment destinée à améliorer la capacité d'anticipation afin de faire coïncider les besoins du marché du travail et les compétences requises dans l'UE. Elle cherche également à favoriser la mise en place d'un véritable marché européen du travail pour les emplois et les formations qui répondent aux besoins de mobilité et aux aspirations des citoyens européens.

Jeannot Krecké assiste au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles

19 février 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté au volet «énergie» du Conseil «Transports, télécommunications et énergie», qui s'est tenu à Bruxelles le 19 février 2009.

À la lumière de la crise du gaz de janvier 2009 entre l'Ukraine et la Russie, les ministres ont commencé la session par un débat sur la sécurité énergétique de l'Union européenne. À cet effet, une contribution ambitieuse a été élaborée au niveau des pays du Benelux.

La Commission européenne a ensuite présenté une proposition de directive européenne sur le stockage du pétrole. Elle prévoit entres autres la publication hebdomadaire des stocks dont disposent les entreprises pétrolières. Cette mesure a été prônée il y a quelques mois dans le cadre de la lutte contre la montée excessive des prix du pétrole, liée à la spéculation sur les marchés du brut, afin d'assurer la transparence du marché.

Le sujet de l'approvisionnement en gaz figurait également à l'ordre du jour.

Lors du déjeuner, les ministres ont examiné le volet «énergie» du plan de relance européen, destiné à faire face à la crise économique et financière. Suite à la publication d'une première liste de projets qui bénéficieront des aides européennes, de laquelle le Luxembourg était le seul État membre absent, la Commission européenne a inclus le Luxembourg dans une deuxième version de cette liste, qui sera soumise aux ministres.

Jean-Claude Juncker à la réunion préparatoire du G20 à Berlin

22 février 2009

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a participé à la réunion préparatoire des membres européens du G20 qui a eu lieu à Berlin le 22 février 2009.

Sur invitation de la chancelière fédérale Angela Merkel, les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres des Finances des pays membres européens du G20 (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni) ainsi que les Premiers ministres et les ministres des Finances de l'Espagne et des Pays-Bas se sont réunis au Bundeskanzleramt à Berlin afin de préparer la réunion des chefs d'État ou de gouvernement du G20, qui aura lieu à Londres le 2 avril 2009.

Le président en exercice du Conseil européen, le Premier ministre tchèque Mirek Topolanek, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, le ministre tchèque des Finances et président en exercice du Conseil «Affaires économiques et financières», Miroslav Kalousek, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont également participé à la réunion.

La réunion de Berlin était consacrée à des discussions sur l'architecture des marchés financiers internationaux et à la revue des progrès accomplis depuis le sommet du G20 à Washington en novembre 2008, ainsi qu'aux initiatives à soumettre au sommet du G20 à Londres.

En ce qui concerne la gestion de la crise affectant l'économie réelle, les participants ont examiné le fonctionnement et l'impact des divers paquets de relance économique européens et nationaux.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

23 février 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles le 23 février 2009.

Les ministres ont préparé le Conseil européen des 19 et 20 mars à Bruxelles.

Les discussions du Conseil ont porté sur la crise économique et financière ainsi que sur le changement climatique et la politique de l'énergie.

Concernant la crise économique et financière, les ministres se sont penchés sur les questions liées au plan de relance, notamment sur les modalités de financement.

Pour ce qui est du changement climatique, les ministres ont fait le point sur les préparations en vue de la conférence de Copenhague et mené des discussions sur la diversification des sources d'énergie.

Par ailleurs, les ministres ont eu un échange de vues sur l'actualité politique internationale, la situation en Afghanistan et aux Balkans. Les ministres ont évalué les résultats des élections israéliennes, la situation à Gaza et préparé la conférence des donateurs prévue pour début mars au Caire.

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne

1er mars 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne, qui a eu lieu à Bruxelles le 1er mars 2009.

Une semaine après la réunion préparatoire du G20 à Berlin, à laquelle Jean-Claude Juncker a participé en sa fonction de président de l'Eurogroupe, et un mois avant le sommet du G20 à Londres, les 27 chefs d'État ou de gouvernement ont fait le point sur la situation économique et conjoncturelle actuelle et ont examiné le fonctionnement et l'encadrement réglementaire ainsi que la surveillance des marchés financiers.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le Premier ministre s'est dit «satisfait» des

discussions des chefs d'État ou de gouvernement, en avouant cependant qu'il était «un peu allergique à cette hyperactivité des sommets européens, qui n'est pas faite pour rendre la confiance aux acteurs sur les marchés financiers et aux consommateurs».

La première satisfaction pour Jean-Claude Juncker a été «de constater qu'aucune des insinuations qu'on a pu lire et entendre ces dernières semaines n'a été formulée aujourd'hui», notamment en ce qui concerne les allégations sur des tendances protectionnistes dans divers États membres. «Donc», a dit Jean-Claude Juncker, «je pars du principe que ces affrontements n'auront plus lieu.»

Les revendications d'un programme d'aide aux États de l'Europe centrale et orientale, qui n'ont pas été retenues, constituent pour Jean-Claude Juncker un retour à une logique géopolitique d'antan: «L'expression "Europe de l'Est" n'a plus de signification. Pour moi, l'Europe de l'Est est morte le 9 novembre 1989. Il ne faut surtout pas réintroduire cette séparation en blocs géographiques. La solidarité européenne vaut pour tous les États membres de l'Union européenne, mais elle devra naturellement être plus importante pour ceux qui seraient éventuellement menacés d'insolvabilité, bien que je ne voie pas ce risque.»

Le chef du gouvernement luxembourgeois a rapporté que l'idée d'une adhésion accélérée à l'Union économique et monétaire avait été rejetée *ad largum* par les États membres. «Nous voulons qu'il soit clair que les critères d'adhésion à l'Union économique et monétaire resteront ceux qu'ils sont aujourd'hui, notamment parce que la stabilité et la crédibilité de l'union monétaire dépendent largement

Jean-Claude Juncker en discussion avec le président français Nicolas Sarkozy et le Premier ministre italien Silvio Berlusconi (© SIP/Jock Fistick)

des critères d'adhésion et il ne peut pas être question de changer ces critères du jour au lendemain.»

Jean-Claude Juncker a plaidé avec d'autres chefs d'État ou de gouvernement pour que les éléments de contenu du «rapport de Larosière» sur la supervision financière soient endossés par le Conseil européen, «quitte à ce que l'on devra discuter des obligations de surveillance entre le pays d'origine et le pays d'accueil des instituts financiers».

Le Premier ministre a également salué les propositions de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne en matière de traitement des actifs à risque et des actifs toxiques. «C'est important. Je suis d'avis que si nous ne traitons pas efficacement l'aspect des actifs illiquides et toxiques, il n'y aura pas de reprise adéquate des flux de crédit entre les banques et l'économie réelle. Nous avons donc intérêt à ce que cela se fasse selon des règles communes, qui doivent être telles que des éléments de distorsion de la concurrence ne puissent s'infiltrer.»

Jean-Claude Juncker a insisté une nouvelle fois sur l'importance du respect intégral du pacte de stabilité et de croissance. «Il doit être évident que le moment n'est pas venu pour laisser les déficits et les dettes publics se développer librement à moyen terme. Ce qui est nécessaire, c'est une consolidation des finances publiques dans la zone euro et dans l'Union européenne dans son ensemble. Nous devons définir une stratégie de sortie de cette spirale des déficits et des dettes, en suivant par exemple le président américain Barack Obama, qui a annoncé cette semaine qu'il a l'intention de diviser par deux le déficit public. Il y a une tonalité européenne dans ce discours du président des États-Unis et je ne voudrais pas que l'Union européenne devienne plus, déraisonnable sur ce point que les États-Unis, qui le sont en tout cas, puisque la politique américaine risque d'aggraver les déséquilibres globaux et de provoquer ainsi une nouvelle crise.»

Jean-Claude Juncker a finalement plaidé pour que les États membres de l'Union européenne se concertent au préalable en matière d'émission d'emprunts publics «afin d'éviter qu'on se fasse mutuellement de la concurrence sur les marchés financiers».

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

5 mars 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté à la partie «Marché intérieur et industrie» du Conseil «Compétitivité», qui a eu lieu à Bruxelles le 5 mars 2009.

Dans le prolongement du Conseil européen informel du 1er mars 2009, les ministres ont discuté des mesures de soutien en faveur de l'industrie automobile, tout en assurant la cohérence des mesures à court terme avec les mesures à long terme ainsi que le respect des principes du marché intérieur et des règles européennes en matière d'aides d'État. Les discussions n'ont pas seulement porté sur l'industrie automobile au sens strict, mais également sur les filières en amont, comme les sous-traitants et, en aval, les garages.

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, en compagnie de Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne, commissaire européen chargé de l'Entreprise et de l'Industrie (© Communautés européennes)

Les mesures avancées au niveau européen concernaient:

- l'accès plus facile au financement pour l'industrie automobile;
- l'investissement continu dans des technologies innovantes et propres;
- la qualification de la main-d'œuvre;
- la définition de stratégies visant à faciliter la restructuration du secteur d'une manière socialement responsable;
- le renouvellement du parc automobile en Europe;
- la discussion sur l'avenir de l'industrie automobile avec les pays tiers.

Les ministres ont également procédé à un examen du fonctionnement du marché unique dans l'optique du ralentissement économique. La mise en œuvre de la directive «services» ainsi que la réduction des charges administratives qui pèsent sur les entreprises doivent être encouragées. Le réexamen de la directive sur le droit des consommateurs doit permettre des avancées afin de mettre à profit les avantages du marché intérieur aussi bien pour les consommateurs que pour les entreprises, en soutenant une harmonisation vers le haut.

En vue du Conseil européen des 19 et 20 mars 2009, les ministres ont eu un débat sur la stratégie de Lisbonne. Au vu de la crise actuelle, les ministres ont également suggéré, à côté des mesures à long terme visant à améliorer la compétitivité européenne, des mesures à court terme qui constituent une réponse immédiate au ralentissement économique actuel et cadrent avec l'objectif à long terme d'une croissance économique et d'emplois durables.

François Biltgen au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles

9 mars 2009

Le 9 mars 2009, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a participé au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO), qui s'est réuni à Bruxelles sous la présidence du ministre tchèque Petr Necas.

Le Conseil «EPSCO» était avant tout consacré à la préparation du Conseil européen de printemps, qui définira les orientations à suivre en matière de politique sociale et d'emploi dans la situation actuelle de crise économique.

Lors de son intervention faite dans le cadre du débat d'orientation sur les messages-clés à adresser au Conseil de printemps, François Biltgen a insisté sur le fait que l'Europe se trouvait pour l'instant dans un dilemme important. Il s'agit désormais de répondre à la question de savoir comment faire face à court terme à la crise économique, financière et surtout sociale, évidemment sans remettre en cause les réformes structurelles à long terme.

En effet, pour le moment, il paraît crucial de ne pas modifier les Lignes directrices intégrées pour l'emploi (LDI) en raison de la crise. Ceci doit être considéré comme un signe qu'il ne s'agit pas d'abandonner la stratégie de Lisbonne et que celle-ci ne sera pas mise en cause. Le ministre a ensuite insisté sur le fait qu'il faudrait d'ores et déjà penser au futur et à la relance des économies.

Dans ce contexte, François Biltgen a rappelé que depuis 1997, on disposait d'une politique communautaire de l'emploi et qu'au Luxembourg, on misait dorénavant sur trois politiques spécifiques:

- Le maintien de l'emploi: dans ce cadre, le ministre a cité notre politique de chômage partiel, que d'autres États membres mettent également en œuvre. Il est primordial de ne pas procéder à des licenciements secs; au centre des préoccupations doit se trouver l'occupation et la recherche de possibilités potentielles d'emploi.
- Le maintien dans l'emploi: derrière cette philosophie se cache le concept selon lequel il faut remplacer les plans sociaux par des plans de maintien dans l'emploi; il faut ainsi éviter autant de licenciements que possible, notamment en favorisant la formation des salariés menacés de licenciement.
- La remise en emploi des personnes qui ont perdu leur travail: il faut créer de nouveaux emplois et donc développer une politique d'incitation à l'emploi. Il s'agira de trouver de nouveaux emplois pour ceux qui ont perdu le leur, d'où notamment la nécessité des plans de relance.

François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Ivan Svetlik, ministre slovène du Travail, de la Famille et des Affaires sociales (© Communautés européennes)

Dans ce contexte, François Biltgen a évoqué quelques éléments du plan de relance luxembourgeois adopté par le gouvernement le 6 mars. En effet, pour arriver à mettre en œuvre le maintien des emplois et la remise en emploi, il nous faut des emplois. Ainsi, le ministre a rappelé que le Luxembourg avait choisi comme moyen de sortie de la crise un investissement de 3,24% de son PIB dans la relance de l'économie, et ce, notamment dans des travaux d'infrastructure originalement prévus à moyen terme et avancés en vue d'un soutien aux petites et moyennes entreprises. Une autre solution consiste à agir à différents niveaux du pouvoir d'achat: le soutien à l'activité des entreprises par le biais de mesures fiscales et de l'investissement public, la réforme de l'environnent administratif, l'accompagnement des effets sociaux en matière d'emploi, la préparation de l'après-crise avec la construction d'autoroutes de l'information, étant donné que l'objectif est de redémarrer avec une économie de «haute densité de connaissance et à faible densité de carbone».

Un des soucis du ministre est que nous sommes d'ores et déjà touchés par une crise sociale, crise qui a surtout des conséquences sur les plus démunis. Pour résoudre ces difficultés, il faut une politique sociale d'inclusion autonome en Europe pour venir en aide avant tout aux plus démunis, car l'emploi à lui seul n'est pas une condition nécessaire qui se suffit à elle-même. C'est pourquoi le ministre a salué le rapport sur la protection sociale et a plaidé pour la possibilité d'examiner éventuellement pendant le sommet social la façon d'arriver à une procédure plus allégée en matière d'allocation des fonds du FSE.

Finalement, François Biltgen a mis l'accent sur le fait que nous sommes en présence d'une crise de confiance en Europe, ce qui a notamment été démontré dans divers pays par l'échec des référendums sur une future Constitution en Europe. Il s'agit désormais avant tout de rassurer les citoyens. C'est pourquoi le ministre soutient fortement l'idée du prochain sommet, qui ne devra pas seulement être un sommet sur l'emploi, mais porter aussi sur l'aspect social. Il a rappelé son idée d'une déclaration politique forte des institutions européennes sur l'équipollence des droits économiques et sociaux fondamentaux de base ainsi que d'une mise en œuvre d'une politique sociale active.

Un déjeuner de travail a ensuite été consacré à la préparation du prochain sommet informel sur l'emploi.

Au cours de la séance de l'après-midi, le Conseil a reçu de la Présidence des informations sur l'état d'avancement des négociations relatives à la proposition de la Commission, qui vise à modifier le règlement portant création du fonds d'ajustement à la mondialisation.

Finalement, les discussions ont porté sur un débat d'orientation au sujet de la proposition de la Commission, concernant la mise en œuvre des mesures qui visent à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des femmes enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. La ministre Marie-Josée Jacobs y a présenté la position du Luxembourg.

Marie-Josée Jacobs au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs»

9 mars 2009

Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, a assisté aux travaux du Conseil de l'Union européenne «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) qui s'est tenu à Bruxelles le 9 mars 2009.

L'amélioration du congé de maternité

Un débat d'orientation a porté sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE du Conseil en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Le Luxembourg appuie la proposition de directive qui entend harmoniser la protection des droits et des intérêts des femmes enceintes en matière de travail et d'emploi au niveau européen, notamment au regard de la nécessité d'améliorer la sécurité et la santé des travailleuses et de leurs enfants.

La législation luxembourgeoise en la matière va bien au-delà de l'ensemble des dispositions de la directive. Elle prévoit notamment un congé de maternité de 16 semaines pour toutes les travailleuses enceintes et accouchées et de 20 semaines pour les travailleuses allaitantes ou concernées par une naissance prématurée ou des naissances multiples.

Si l'augmentation du congé de maternité de 14 à 18 semaines devait être retenue, le Luxembourg proposerait comme alternative un congé de paternité de 2 semaines, d'une part, pour ne pas rendre l'accès et la participation des femmes à l'emploi encore plus difficiles et ne pas augmenter les risques de discrimination à leur égard et, d'autre part, pour inciter les hommes à s'investir dans leur rôle de père et dans leurs responsabilités familiales.

Quant au libre choix des travailleuses enceintes d'organiser la répartition de leur congé de maternité, le Luxembourg maintient avec fermeté la fixation de limites et de conditions minimales et obligatoires pour ce qui est de la division du congé de maternité en congé prénatal et congé postnatal, ceci dans le souci de protéger avant tout la sécurité et la santé des travailleuses et de leurs enfants à naître ou déjà nés.

L'allongement du congé de maternité et une trop grande flexibilité de la répartition des périodes du congé de maternité risquent pourtant d'engendrer des discriminations à l'égard des femmes dans l'accès à l'emploi et d'influencer négativement leur carrière professionnelle.

Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe: «Il n'y a pas d'indicateur massif qui pourrait nous faire penser que la situation serait en train de se redresser»

9-10 mars 2009

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières», qui ont eu lieu à Bruxelles les 9 et 10 mars 2009.

Eurogroupe

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 16 États membres de la zone euro ont continué leur échange de vues sur la crise financière et économique, son impact sur l'économie réelle et les mesures à mettre en œuvre pour endiguer les effets de la crise. À cet effet, l'Eurogroupe s'est basé sur les récentes prévisions de la Banque centrale européenne. Selon Jean-Claude Juncker, les ministres ont constaté «que la situation économique s'est nettement dégradée par rapport à notre dernière réunion de février. Il n'y a pas d'indicateur massif qui pourrait nous faire penser que la situation serait en train de se redresser. Toutes les indications dont nous disposons se caractérisent par leur aspect excessivement négatif. La récession que nous traversons est profonde et dépasse en ampleur

et en vigueur celle que nous avons vécue au début des années 80».

Dans le contexte de la préparation du sommet du G20 qui aura lieu à Londres le 2 avril 2009, Jean-Claude Juncker a rapporté aux membres de l'Eurogroupe la teneur des discussions ayant eu lieu lors de la réunion préparatoire des membres européens du G20 à Berlin le 22 février 2009, ainsi que lors de la rencontre informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'Union européenne à Bruxelles le 1er mars 2009. Les 16 ministres des Finances des États membres de la zone euro sont tombés d'accord sur le fait «que les récents appels américains consistant à exiger des Européens un effort budgétaire supplémentaire pour lutter contre les effets de la crise ne nous conviennent pas dans la mesure où nous ne sommes pas prêts à augmenter les paquets conjoncturels que nous avons ficelés. Nous ne voulons pas donner l'impression que nous sommes en train de réfléchir à la mise en route de nouveaux paquets conjoncturels. L'Europe et l'Eurogroupe ont fait ce qu'ils devaient faire. Les paquets conjoncturels, toutes composantes comprises, représentent un volume entre 3,3 et 4% du PIB de l'Union européenne. Par conséquent, nous pensons qu'il ne faudra pas que nous ajoutions à l'effort qui a déjà été le nôtre, parce que nous voudrions d'abord voir les effets des paquets conjoncturels qui ont été décidés. […] L'essentiel des effets pourra être mesuré au cours de l'année 2010; par conséquent, nous ne pensons pas que nous devrions ajouter maintenant des déficits aux déficits, des éléments de dette aux éléments de dette que d'ores et déjà nous avons alignés».

Un deuxième point a porté sur l'évolution des politiques budgétaires et financières dans la zone euro ainsi que sur la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance. L'Eurogroupe s'est à nouveau prononcé en faveur d'une «stratégie de sortie de la détérioration de la situation de nos finances publiques». Des précisions sur cette «stratégie de sortie» devraient être définies au cours du premier semestre 2009.

L'Eurogroupe a adopté des termes de référence en matière d'adhésion au système monétaire européen II comme condition préalable à une éventuelle adoption de l'euro par des États membres ne faisant pas encore partie de la zone euro. Ces termes de référence «disent clairement qu'au moment où nous assistons à une volatilité excessive, l'heure n'est pas venue pour lancer un nouveau débat sur la définition des critères d'adhésion à la zone euro ou sur une nouvelle interprétation des critères qui sont les nôtres. […] Il n'est pas question de changer les critères, il n'est pas question de réduire la durée de la présence d'un État membre au système monétaire européen II qui veut rejoindre la zone euro».

L'Eurogroupe a discuté des problèmes que connaissent certains pays d'Europe centrale et du sud-est de l'Europe. Selon Jean-Claude Juncker, l'Eurogroupe «refuse de considérer ces pays comme constituant un bloc de l'est. Nous récusons ce raisonnement géométrique, qui consiste à vouloir à tout prix diviser l'Europe en plusieurs parties. Il y a une obligation de solidarité de l'ensemble de l'Union européenne à l'égard des pays membres qui connaîtraient des difficultés, tout comme nous avons accueilli parmi nous dans la zone euro quatre nouveaux États membres. Nous avons, ces derniers mois, prêté assistance aux pays d'Europe centrale qui en avaient besoin. Nous pensons que les instruments que nous avons à notre disposition permettent de réagir à toutes les situations qui peuvent se présenter au cours des mois à venir».

Finalement, l'Eurogroupe a préparé les discussions à mener au Conseil européen des 19 et 20 mars 2009, notamment en ce qui concerne les recommandations spécifiques pour la zone euro dans les lignes directrices intégrées ainsi que dans le «rapport de Larosière» sur la stabilité du système financier.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Les 27 ministres des Finances et/ou de l'Économie des pays membres de l'Union européenne ont adopté des conclusions sur une première série d'actualisations des programmes de stabilité (pour les pays membres de la zone euro) et des programmes de convergence (pour les pays non-membres de la zone euro), dont le programme de stabilité du Luxembourg.

Le Conseil a ensuite adopté ses contributions au Conseil européen des 19 et 20 mars 2009. Ces contributions portent sur les questions-clés économiques, les messages européens pour

le sommet du G20 qui aura lieu à Londres le 2 avril 2009 et les lignes directrices intégrées, c'est-à-dire la mise en œuvre par les États membres des grandes orientations de politique économique et des politiques de l'emploi, ainsi que le prévoit la stratégie de Lisbonne.

Le Conseil a poursuivi ses discussions sur les taux réduits de TVA et le financement de la lutte contre le changement climatique.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

16 mars 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles le 16 mars 2009.

Les ministres ont préparé le Conseil européen des 19 et 20 mars à Bruxelles.

Les discussions du Conseil ont porté sur l'actualité politique internationale. Les ministres ont dressé un état des lieux sur les efforts de relance budgétaire et de réforme du système financier face à la crise économique. Les ministres se sont notamment entretenus sur les modalités de financement.

Un autre sujet d'actualité abordé par les ministres était la situation en Bosnie-Herzégovine. La situation politique en Biélorussie et les relations entre l'Union européenne avec la Biélorussie figuraient également à l'ordre du jour, tout comme la situation au Soudan et dans la région du Darfour.

Lors du déjeuner, les ministres ont eu un échange de vues sur les relations transatlantiques et sur la situation au Proche- et Moyen-Orient.

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn, Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles

19-20 mars 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, le ministre du Budget et du Trésor, ministre de la Justice, Luc Frieden, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne qui s'est tenu à Bruxelles les 19 et 20 mars 2009.

À l'ordre du jour figuraient quatre grands dossiers: la situation économique et financière, l'énergie et le changement climatique, les relations extérieures et le processus de ratification du traité de Lisbonne.

Situation économique et financière

Les chefs d'État ou de gouvernement ont exprimé leur confiance

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn entourés respectivement de Mirek Topolanek, Premier ministre de la République tchèque, président en exercice du Conseil européen (à g.), et de Karel Schwarzenberg, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque (à d.) (© Communautés européennes)

dans la capacité de l'Union européenne à faire face à la crise financière et économique, «l'un des plus grands défis auxquels l'Union européenne ait eu à faire face», selon les conclusions de la Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne. Le Conseil européen a souligné que l'action concertée et coordonnée constituait un élément fondamental de la stratégie européenne pour la relance. Ainsi, le rôle capital du marché unique pour réduire la durée de la récession en Europe et en atténuer l'intensité a été mis en exergue.

Les mesures visant à soutenir la reprise, qui ont été décidées par les chefs d'État ou de gouvernement, peuvent être conçues de manière à aider l'Union européenne à construire une économie plus forte à l'avenir. L'ampleur de l'effort budgétaire (3,3% du PIB de l'UE, soit 400 milliards d'euros) permettra de générer de nouveaux investissements, de stimuler la demande, de créer des emplois et de faciliter le passage de l'UE à une économie à faible émission de CO_2.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné l'importance de revoir la gestion macroéconomique mondiale et le cadre réglementaire des marchés financiers, de renforcer les règles prudentielles et les mécanismes à appliquer en cas de crise, tout comme le cadre de surveillance. Ils ont appelé les institutions et les groupes de travail compétents (Forum sur la stabilité financière – FSF, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire) à accélérer leurs travaux et à soumettre rapidement des recommandations pertinentes.

Le Conseil européen a convenu que le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la surveillance financière («rapport Larosière») servirait de base pour les travaux d'amélioration de la réglementation et de la surveillance des institutions financières dans l'Union européenne.

Les chefs d'État ou de gouvernement sont parvenus à un accord sur le volet communautaire du plan européen pour la relance économique, afin de soutenir des projets dans le domaine de l'énergie et des mesures liées à Internet à haut débit ainsi qu'au bilan de santé de la politique agricole commune (PAC).

Ils ont également réaffirmé leur ferme attachement à des finances publiques saines et au cadre instauré par le pacte de stabilité et de croissance. Ainsi, les États membres devraient revenir dès que possible à leurs objectifs budgétaires à moyen terme, afin de retrouver dans les plus brefs délais des niveaux compatibles avec la viabilité des finances publiques. Jean-Claude Juncker a souligné la nécessité pour l'UE d'avoir une «exit stratégie, pour que, après une trop grande accumulation des dettes publiques, les États membres de l'UE puissent trouver les moyens de revenir vers une situation de consolidation budgétaire».

Concernant la stratégie de Lisbonne, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné que celle-ci était le cadre approprié permettant de favoriser une croissance et des emplois durables, d'autant plus que la crise avait fait ressortir la nécessité de poursuivre

Luc Frieden lors de son arrivée à Bruxelles pour participer au Conseil européen (© Communautés européennes)

et d'accélérer les réformes structurelles, qui renforceront la crédibilité et l'impact des mesures de relance.

Les chefs d'État ou de gouvernement se sont dits extrêmement préoccupés par l'augmentation rapide du chômage et ont souligné l'importance de prévenir et de limiter les pertes d'emplois ainsi que les conséquences négatives sur le plan social. Ainsi, le Sommet sur l'emploi prévu pour le mois de mai 2009 sera l'occasion de

Jean-Claude Juncker et Nicolas Schmit lors de la conférence de presse donnée à l'issue du Conseil européen consacré à quatre grands dossiers (© SIP/Jock Fistick)

procéder à un échange d'expériences sur des sujets tels que le maintien des niveaux d'emploi par la flexicurité et la mobilité, l'amélioration des compétences et l'anticipation des besoins du marché du travail. Jean-Claude Juncker, qui s'est également montré très préoccupé par l'augmentation rapide du chômage dans l'UE, a jugé dans ce contexte que «le sommet social du 7 mai gagnerait à être bien préparé et que l'accent devrait être mis sur le maintien de l'emploi et le maintien dans l'emploi. Ce qui est le plus important».

Le Conseil européen a affirmé le rôle essentiel du sommet du G20, qui se tiendra à Londres le 2 avril 2009, dans la réorganisation du système financier mondial et le rétablissement de la confiance des acteurs économiques à travers le monde. Les chefs d'État ou de gouvernement ont adopté d'un commun accord un texte en vue du sommet du G20, qui figure à l'annexe des conclusions du Conseil européen. Selon Jean-Claude Juncker, «les chefs d'État ou de gouvernement se sont accordés sur la nécessité de parfaire l'architecture financière mondiale. Aucun endroit ne doit évoluer sans surveillance, tel a été l'accord général». Il a également précisé que le Luxembourg avait «obtenu l'assurance du Conseil européen qu'aucun État membre de l'UE ne figurerait sur une liste noire de l'OCDE».

Énergie et changement climatique

Les chefs d'État ou de gouvernement se sont penchés sur la question de la sécurité énergétique, considérée comme une priorité essentielle et qui doit être renforcée par l'amélioration de l'efficacité énergétique, la diversification des fournisseurs, des sources d'énergie et des routes d'approvisionnement ainsi que par la promotion des intérêts de l'UE dans le domaine énergétique à l'égard des pays tiers.

Ainsi, les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé que les infrastructures et les interconnexions énergétiques devaient être développées. Les accords relatifs à la sécurité de l'approvisionnement en gaz devraient être revus afin d'obtenir de la part des fournisseurs et des pays de transit des assurances fermes que les approvisionnements ne seront pas interrompus.

Tout en soulignant l'importance de la diversification des sources d'énergie et des routes d'approvisionnement, le Conseil européen a invité la Commission à accélérer les travaux en vue du développement du corridor gazier sud-européen.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont également rappelé qu'il était nécessaire d'utiliser au mieux les ressources énergétiques internes, notamment les sources d'énergie renouvelables, les combustibles fossiles et, dans les pays qui en font le choix, l'énergie nucléaire.

Concernant le changement climatique, l'Union européenne reste déterminée à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un accord mondial global sur le changement climatique à Copenhague en décembre 2009.

Politique européenne de voisinage

Les chefs d'État ou de gouvernement ont continué leurs échanges de vues sur l'établissement d'un partenariat oriental, entamés lors du Conseil européen de décembre 2008 en vue du sommet inaugural du partenariat oriental qui se tiendra avec les pays partenaires à Prague le 7 mai 2009. Le partenariat oriental a pour objectif de promouvoir la stabilité et la prospérité parmi les partenaires orientaux de l'Union européenne concernés par la politique européenne de voisinage.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur partenariat avec la rive sud du bassin méditerranéen, et ce, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

Relations entre l'Union européenne et les États-Unis

Les chefs d'État ou de gouvernement ont mis en évidence l'importance stratégique des relations transatlantiques, notamment en ce qui concerne la sécurité énergétique, le changement climatique et l'approche stratégique à adopter à l'égard de la région située entre la mer Méditerranée et la mer Caspienne. Ils ont procédé à un échange de vues en vue du sommet informel UE - États-Unis à Prague du 5 avril 2009.

Traité de Lisbonne

Les chefs d'État ou de gouvernement ont été informés de l'état d'avancement des travaux concernant la ratification du traité de Lisbonne. L'examen de cette question figurera de nouveau à l'ordre du jour du Conseil européen de juin 2009.

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

23 mars 2009

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 23 mars 2009. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden.

Ce deuxième Conseil dédié à l'agriculture sous Présidence tchèque a été l'occasion pour les ministres européens d'avoir un échange de vues sur la situation difficile qui règne sur le marché du lait. En effet, après une période sans précédent en matière de prix records pour les produits laitiers en 2007 et début 2008, les producteurs européens font aujourd'hui face à un marché déséquilibré, caractérisé par des prix en chute libre. Entre-temps, le cadre législatif concernant le marché laitier a considérablement changé, notamment avec l'adoption par le Conseil du paquet législatif relatif au «bilan de santé» de la politique agricole commune (PAC) en janvier 2009. Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'Agriculture, a rappelé aux délégations que des mesures de soutien du marché – dont les restitutions à l'exportation pour le beurre, le fromage et le lait en poudre, en complément de l'introduction de l'aide au stockage privé et de l'intervention pour le beurre ainsi que pour le lait écrémé en poudre – avaient récemment été prises pour faire face à une situation qui se détériore.

Elle a confirmé que le Conseil serait régulièrement informé de la situation sur le marché du lait et qu'elle envisagerait d'examiner, ainsi que l'ont demandé un certain nombre de délégations, la possibilité d'allonger la liste des produits laitiers éligibles dans le cadre du programme pour le soutien de la distribution de lait à l'école. Les prix n'auraient cependant pas baissé à cause des récentes augmentations des quotas laitiers, sachant que la production globale en Europe serait en baisse par rapport à l'année précédente. La commissaire s'est donc fermement opposée à rouvrir le débat au sujet du «bilan de santé» de la PAC.

Dans son intervention, Fernand Boden s'est félicité des récentes décisions du Conseil, qui prévoient notamment un certain nombre de mesures pour soutenir la filière laitière, par exemple en ajoutant les mesures d'accompagnement en vue de l'abolition des quotas laitiers aux nouveaux défis de la PAC. Il a également remercié la Commission européenne pour la mise en place de mesures de

stabilisation des marchés, en soulignant que le Luxembourg avait toujours plaidé pour le maintien d'un filet de sécurité efficace afin de faire face à la volatilité des prix. Le ministre a indiqué qu'une certaine marge existait encore en matière de restitution à l'exportation pour rendre les producteurs européens plus compétitifs sur le marché mondial. Il a cependant insisté sur le fait qu'il fallait s'assurer qu'il n'y aurait pas d'effets contreproductifs sur les pays en voie de développement. Fernand Boden a ainsi rappelé qu'il fallait tout mettre en œuvre pour les soutenir, afin qu'ils parviennent à une autosuffisance alimentaire et à une mise en place d'une agriculture vivrière durable, basée sur le territoire et l'exploitation familiale. Le Luxembourg soutiendrait donc l'initiative communautaire du fonds alimentaire, qui devrait être mis en œuvre aussi rapidement et efficacement que possible. Le ministre a répété qu'il fallait également soutenir toutes les actions visant à renforcer la position des producteurs par rapport aux autres acteurs de la filière agroalimentaire, afin de leur garantir des prix équitables et un revenu raisonnable.

Ces prix devraient prendre en considération les grands efforts fournis par les agriculteurs européens en acceptant des standards de production très élevés et pour offrir une qualité des produits telle qu'elle est demandée par les consommateurs en Europe. Finalement, Fernand Boden a appuyé l'idée du renforcement du programme pour le lait scolaire et a en outre suggéré une même approche pour ce qui est du programme de distribution de denrées alimentaires aux plus démunis.

Après ce débat, le Conseil a pris note de la présentation par la Commission du rapport relatif à la simplification de la PAC. Ce dossier donnera lieu à un débat des ministres de l'Agriculture lors du Conseil du 23 avril 2009.

Le Conseil a également pris note de la présentation par la Commission d'un rapport sur la mise en place des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les milieux ruraux. Cette communication répond à la demande du Conseil, dans ses conclusions du 19 mars 2007, appelant la Commission européenne à étudier la question de l'amélioration de l'accès des régions rurales aux TIC, avec une attention spécifique accordée à Internet à haut débit. Ce sujet est étroitement lié à la proposition de la Commission européenne de renforcer le financement pour améliorer la couverture Internet à large bande dans les régions rurales, proposition sur laquelle un accord a pu être trouvé lors du Conseil européen des 19 et 20 mars 2009. Un total de 1,020 milliard d'euros sera ainsi mis à disposition des États membres, qui pourront utiliser ces nouveaux fonds soit dans le domaine des TIC, soit pour répondre aux nouveaux défis tels que définis dans le cadre du «bilan de santé» de la PAC.

Sous «divers», le Conseil a notamment pris note de la demande de la délégation néerlandaise de relancer la discussion sur les procédures d'autorisation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Les Pays-Bas proposent une approche différentielle, selon qu'il s'agit d'importation et de mise sur le marché ou de culture d'OGM. Il s'agit plus précisément de continuer à autoriser leur importation et leur mise sur le marché par les procédures communautaires actuelles, mais de soumettre par contre à l'avenir l'autorisation de culture des OGM à une décision des autorités nationales. Fernand Boden est intervenu pour exprimer l'intérêt du Luxembourg pour une procédure d'autorisation nationale de la culture d'OGM, idée qui mériterait un débat plus approfondi. Il a également rappelé la demande d'une révision plus générale de la procédure actuelle d'autorisation des OGM, en rapport avec les conclusions du Conseil «Environnement» de décembre 2008. De même, il a insisté notamment sur un renforcement de l'évaluation environnementale, une amélioration du dispositif de surveillance, une évaluation des avantages et des risques socio-économiques et la possibilité de prendre des mesures de gestion ou de restriction spécifiques, y compris des mesures d'interdiction pour mettre en place des zones sans OGM.

Une communication de la Commission sur ce sujet important est attendue pour juin 2010.

Également sous «divers», les délégations ont entendu la délégation allemande, qui a demandé un échange de vues sur la proposition de directive définissant un cadre pour la protection des sols.

En effet, des différends subsistent en ce qui concerne l'application du principe de subsidiarité, la proportionnalité et les coûts de mise en œuvre de cette directive, qui touche directement les intérêts des agriculteurs.

En outre, le Conseil a entendu la délégation belge en ce qui concerne la situation difficile sur le marché de la viande porcine. Mariann Fischer Boel a cependant signalé qu'elle n'envisageait pas de mettre en place des mesures de soutien pour ce secteur à ce stade-ci. En effet, la production serait en baisse et le marché devrait ainsi se rééquilibrer. La Commission européenne continuera cependant à surveiller la situation de près, afin de prendre, le cas échéant, les décisions adéquates.

Finalement, le Conseil a entendu les informations communiquées par la Présidence concernant la conférence de haut niveau sur la qualité des produits agricoles (Prague, 12 et 13 mars 2009). La qualité des produits est un élément essentiel de la compétitivité du secteur agroalimentaire européen. Un effort important devrait être fait pour mettre en place un concept clair permettant de simplifier la structure des labels et de mieux les faire connaître.

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Hluboká nad Vltavou

27-28 mars 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle «Gymnich» des ministres des Affaires étrangères, à Hluboká nad Vltavou, en République tchèque, les vendredi 27 et samedi 28 mars 2009.

Dans l'enceinte du château Hluboká, les ministres se sont penchés vendredi sur la situation dans la région du Proche- et Moyen-Orient. À ce sujet et dans le contexte de l'annonce de la nouvelle stratégie de l'administration Obama envers l'Afghanistan, les ministres ont préparé la Conférence internationale sur l'Afghanistan (qui aura lieu le 31 mars 2009 à La Haye) ainsi que le sommet de l'Ous de paix au Proche-Orient, le ministre Asselborn a souligné que la mise en œuvre d'une solution à deux États devait rester au premier plan et qu'ainsi, «les ministres des Affaires étrangères doivent envoyer un signal clair disant que si ce n'est pas le cas, l'UE ne pourra pas l'accepter». En outre, les ministres ont exprimé l'espoir que les États membres de la Ligue arabe, qui se réunit le 30 mars 2009, continueront à soutenir le processus de paix.

D'autres sujets figurant à l'ordre du jour ont été le développement des capacités civiles de l'Union européenne dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères ont également abordé la nouvelle approche européenne envers la Biélorussie et le partenariat oriental.

Samedi, les ministres ont discuté de la région des Balkans occidentaux dans la perspective de la stabilisation de la région. Alors que plusieurs membres de l'UE, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, plaident pour une pause de l'élargissement après l'adhésion de la Croatie, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a fait savoir que «si on ferme la porte, on aura à nouveau des conflits dans les Balkans».

Jean-Claude Juncker s'exprime devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen

31 mars 2009

Dans le cadre des consultations régulières entre le Parlement européen et l'Eurogroupe, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, s'est présenté devant les membres de la Commission des affaires économiques et monétaires en date du 31 mars 2009.

Dans son intervention, Jean-Claude Juncker a brossé un tableau peu optimiste de la situation économique dans la zone euro. Dans son analyse, les mesures d'un montant de 200 milliards d'euros prises par les gouvernements des États membres de l'Union européenne dans la

foulée du plan de relance pour consolider et stabiliser la situation financière «ne développent que graduellement leurs effets et la plupart des mesures continuent aussi à supporter l'économie réelle en 2010». «Les prévisions économiques restent mauvaises», a jugé Jean-Claude Juncker, qui s'est référé aux dernières prévisions de la Commission européenne tablant sur une baisse du PIB réel de l'espace euro de 1,9% en 2009 et une reprise modérée de 0,4% en 2010.

Les répercussions de la crise économique se font également sentir sur le marché du travail de la zone euro. Jean-Claude Juncker a évoqué le taux de chômage, qui atteint des proportions importantes de la population et se situe autour de 8,2%, soit 13 millions d'hommes et de femmes. Jean-Claude Juncker s'est préoccupé de cette évolution «dramatique», en jugeant qu'elle ne resterait pas sans conséquences pour les finances publiques, le potentiel de croissance et la cohésion sociale, «source de risques politiques évidents».

Quant à la situation sur les marchés financiers, Jean-Claude Juncker a affirmé qu'elle se caractérisait, malgré les efforts de recapitalisation et les garanties étatiques octroyées, par une «confiance qui ne retourne que graduellement», couplée à un risque de raréfaction du crédit. S'ajoute à cela que la question des traitements des actifs toxiques n'est pas encore résolue et que des distorsions de «concurrence auxquelles il n'existe pas de réponse non équivoque» subsistent.

L'ensemble de ces évolutions «ont des implications à court, moyen et long terme pour les finances publiques», a jugé Jean-Claude Juncker, et devraient selon les prévisions de janvier de la Commission européenne passer de 1,7% du PIB en 2008 à 4% en 2009. Jean-Claude Juncker a réitéré dans ce contexte la position de l'Eurgroupe, qui s'est prononcé contre des mesures de relance budgétaires supplémentaires, en arguant «qu'il faut laisser aux mesures le temps de se concrétiser pleinement».

Le chef de file de l'Eurogroupe a rappelé que l'Eurogroupe avait convenu que les gouvernements devraient, dans le contexte actuel, utiliser la marge de manœuvre prévue par le pacte de stabilité et de croissance réformé, qui autorise dans des «circonstances exceptionnelles» des déficits budgétaires supérieurs au plafond des 3% du PIB. Jean-Claude Juncker a souligné les limites à moyen et à long terme des «politiques budgétaires mises en œuvre à l'heure actuelle par les gouvernements» et a plaidé pour une stratégie de sortie pour retrouver le chemin de la vertu budgétaire et financière. Il a annoncé que des procédures pour déficit excessif seraient ouvertes à l'encontre de quatre membres de la zone euro (France, Irlande, Grèce, Espagne).

Jean-Claude Juncker a écarté le risque d'implosion ou d'explosion de la zone euro et la possibilité d'un défaut de paiement d'un État membre. D'après le président de l'Eurogroupe, l'augmentation des *spreads* traduit l'asymétrie des situations budgétaires dans la zone euro et l'hétérogénéité en termes de compétitivité des États membres, des évolutions qui ont altéré les positions compétitives des États membres de la zone euro. Pour pallier ces divergences, Jean-Claude Juncker a appelé les gouvernements à continuer sur la voie des réformes structurelles.

Jean Claude Juncker a finalement souligné à quel point il était important pour la crédibilité de la classe politique que le sommet du G20 «soit un succès» et contribue à une refonte de l'architecture financière internationale. Et d'ajouter qu'il était «crucial de montrer qu'on a le courage de nos convictions et de montrer qu'on est déterminé à s'attaquer aux véritables causes sous-jacentes de cette crise».

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Prague

3-4 avril 2009

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Écofin informel, qui ont lieu les 3 et 4 avril 2009 à Prague.

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 16 États membres de la zone euro ont fait le point sur la situation économique et financière dans la zone euro et

ont procédé à une analyse des résultats du sommet du G20 qui s'est tenu le 2 avril à Londres.

Pour Jean-Claude Juncker, la situation économique «n'est pas bonne», mais il y a selon lui des «signes encourageants», bien qu'ils ne soient pas nombreux.

Le président de l'Eurogroupe a demandé au commissaire européen Joaquín Almunia ainsi qu'aux ministres des Finances présents au sommet du G20 de faire un rapport à leurs collègues sur les résultats obtenus à Londres. Les résolutions «nous conviennent parfaitement, en ce sens qu'elles sont ambitieuses, qu'elles vont loin et qu'elles devraient être de nature à redonner confiance puisque la communauté internationale a pris, d'après nous, de bonnes décisions». L'Eurogroupe s'est également déclaré satisfait que ses travaux préparatoires soient reflétés «à merveille» dans les conclusions du G20.

L'Eurogroupe a examiné les situations financière et budgétaire de plusieurs pays membres de la zone euro, notamment l'Espagne, la France, la Grèce et l'Irlande, à l'encontre desquels la Commission européenne a recommandé la mise en œuvre de la procédure pour déficit excessif telle que prévue par le pacte de stabilité et de croissance.

Concernant le cas de l'Irlande et de la Grèce, Jean-Claude Juncker a fait état du «problème grave qui se pose en Irlande» et il a salué la décision du gouvernement irlandais «d'annoncer des mesures supplémentaires dans les semaines à venir» pour venir à bout de son déficit excessif.

Pour ce qui est de la Grèce, l'Eurogroupe a insisté sur le fait que le pays devra prendre «des mesures résolues», position que le gouvernement grec partage. Un nouveau point sur la situation budgétaire et financière en Grèce sera fait au mois de juin 2009.

Un autre point de discussion concernait le programme de stabilité de Chypre.

Conseil «JAI»: Luc Frieden très réservé quant à l'accueil de détenus de la prison de Guantanamo au Luxembourg

6 avril 2009

Lors du Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) qui s'est déroulé à Luxembourg le 6 avril 2009, les ministres de la Justice et de l'Intérieur des 27 pays membres de l'Union européenne (UE), réunis sous Présidence tchèque, ont planché sur le sort des prisonniers de Guantanamo et sur un projet de loi-cadre destinée à renforcer la protection des victimes «dites vulnérables».

Au sujet de l'accueil d'anciens détenus de la base à Guantanamo en Europe, les ministres européens se sont accordés sur deux principes. Premièrement, il n'y aura pas de réponse communautaire et chaque État membre prendra individuellement la décision d'accueillir ou non des prisonniers de Guantanamo. Deuxièmement, l'État membre qui s'apprête à accueillir d'anciens détenus sur son territoire devra procéder à un échange d'informations avec les autres États membres.

Pour ce qui est du Luxembourg, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a signalé à l'issue de l'entrevue qu'il était «quasi impossible que le Grand-Duché accueille des détenus de Guantanamo». «Beaucoup trop d'ombres persistent dans ce dossier», a-t-il jugé, en faisant allusion aux raisons d'incarcération ou d'expulsion de ces prisonniers et en arguant qu'il «s'agit d'une question cruciale pour la sécurité intérieure de l'UE».

Luc Frieden a annoncé dans ce contexte que les États-Unis allaient effectuer une analyse détaillée du profil des détenus. Avant la publication de cette analyse, le ministre de la Justice a estimé peu probable qu'un nombre important de pays européens se disent prêts à accueillir d'anciens détenus. Parallèlement à cette analyse, les Européens revendiquent des États-Unis qu'ils signent un protocole attestant que «les États-Unis ne vont pas développer d'autre prison de ce genre». Luc Frieden a également précisé que la venue des détenus en Europe devait s'effectuer sur une base volontaire.

Projet de loi-cadre destinée à renforcer la lutte contre les abus sexuels d'enfants

Le Conseil a également discuté d'un projet de loi-cadre destinée à renforcer la protection des victimes «dites vulnérables», dont notamment des enfants victimes de

Luc Frieden, ministre de la Justice, en conversation avec Rachida Dati, garde des Sceaux, ministre de la Justice de France, et Ernst Hirsch Ballin, ministre de la Justice des Pays-Bas (© Communautés européennes)

crimes sexuels. La loi-cadre devrait renforcer la législation communautaire en matière de protection des victimes de traite d'êtres humains et combattre plus efficacement le *grooming,* acte visant à manipuler les enfants à des fins sexuelles via Internet.

Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle des ministres en charge du Développement régional

22-24 avril 2009

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a représenté le Luxembourg à la réunion informelle des ministres en charge du Développement régional, qui s'est tenue à Mariánské Lázné du 22 au 24 avril 2009 dans le cadre de la Présidence tchèque de l'Union européenne.

Journée du 23 avril

L'objectif de la première partie de la réunion était d'échanger les points de vue des ministres et des représentants des institutions de l'Union européenne à propos des principes et objectifs majeurs de la future politique de cohésion.

Le débat a permis aux ministres d'adopter un communiqué commun qui reflète l'état actuel des réflexions, étant entendu que la préparation de l'après-2013 sera poursuivie notamment dans le cadre de la négociation du futur cadre financier pluriannuel. Le communiqué est considéré comme un message au Parlement européen issu des élections du 7 juin 2009 ainsi qu'à la nouvelle Commission européenne.

Le ministre Halsdorf s'est déclaré satisfait de la teneur du communiqué, qui reprend les préoccupations essentielles du Luxembourg, à savoir la priorité en matière de politique de cohésion qui doit revenir aux régions européennes les moins prospères, sans exclure aucune partie de l'Union européenne, la valeur ajoutée communautaire de la coopération territoriale européenne du type Interreg et la nécessité de progresser en matière de simplification des procédures.

Journée du 24 avril

Lors de la seconde journée de la réunion informelle, Jean-Marie Halsdorf est intervenu en premier sur la question générale du développement territorial intégré.

Dans son intervention, le ministre a souligné que la discussion et la consultation publiques concernant le livre vert sur la cohésion territoriale s'étaient déroulées au Luxembourg au bon moment et avaient ainsi pu être insérées dans les débats d'orientation luxembourgeois. D'autant plus qu'il considère que la cohésion territoriale au niveau de l'Union européenne est de fait le maillon manquant pour une gouvernance multi-niveaux, étant donné qu'elle apporte des conditions claires et cohérentes pour un développement national, régional et local.

Le ministre a rappelé que beaucoup d'initiatives prises au niveau local exigaient de fait l'implication d'autres instances au niveau gouvernemental. Ainsi, toute politique de développement local doit être menée dans une approche intégrative qui soit à la fois verticale, entre les niveaux gouvernementaux, et horizontale, entre les politiques sectorielles. Seul un développement coordonné et intégré peut amener un développement réussi à long terme, en utilisant au mieux les ressources disponibles.

Le ministre a noté que la cohésion territoriale jouait un rôle déterminant pour le développement local, qui nécessite, à tout stade, des objectifs et des stratégies territoriaux clairs et précis.
En citant la politique d'aménagement du territoire menée au Grand-Duché de Luxembourg, le ministre a présenté le concept IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept) – le concept intégré des transports et du développement spatial –, qui définit plusieurs projets prioritaires d'ordre national dans lesquels l'État luxembourgeois collabore avec les autorités locales pour coordonner et encourager le développement urbain au niveau local. Dans ce contexte, il a mentionné les travaux menés au niveau de la Nordstad ainsi que ceux dans le cadre de la reconversion de l'ancienne friche industrielle de Belval.

Par ailleurs, le ministre a souligné qu'au-delà de l'échelle locale, le développement territorial pouvait également être renforcé aux niveaux méso- et macrorégionaux. Il en est ainsi dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région, dont le projet phare vise, d'une part, la construction progressive d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière afin de susciter un développement territorial urbain, mais également rural durable et intégré et, d'autre part, un renforcement du positionnement et de la compétitivité de la Grande Région dans le contexte européen.

Les stratégies frontalières et transnationales sont, en effet, des outils importants pour le développement des régions frontalières dans un contexte macrorégional. Ainsi, au-delà de l'approche territoriale intégrée développée au sein de la Grande Région, le ministre s'est dit convaincu qu'il devrait en découler, à moyen terme, une stratégie et un positionnement de la Grande Région dans un contexte macrorégional.

Livre vert sur la cohésion territoriale

La commissaire européenne chargée de la Politique régionale, Danuta Hübner, a présenté les conclusions préliminaires et les résultats provisoires du débat public sur le livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale, *Faire de la diversité territoriale un atout.* Les discussions ont par ailleurs porté sur l'avenir de la politique de cohésion.

Au mois de février 2009, le Grand-Duché de Luxembourg a remis à la Commission européenne la prise de position luxembourgeoise sur le livre vert. Ce dernier avait fait le 10 février 2009 l'objet d'une séance d'information pendant laquelle le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire avait présenté et débattu la prise de position luxembourgeoise ainsi que l'avis de la Grande Région rédigé par l'ensemble des entités partenaires de la Grande Région dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région.

La prise de position du Grand-Duché de Luxembourg se trouve pleinement en phase avec les grandes priorités et les principaux objectifs de la future politique de cohésion des régions envisagée par la Commission européenne.

Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire

En marge de la réunion informelle, Jean-Marie Halsdorf s'est entretenu avec Danita Hübner, commissaire européenne chargée de la Politique régionale, au sujet de l'Observatoire

en réseau de l'aménagement du territoire (ORATE), dont la création a été confirmée en décembre 1997 sous la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne et dont l'autorité de gestion est assurée par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Lors de cette entrevue, la commissaire européenne a partagé le vœu du ministre de pérenniser ORATE et de maintenir son secrétariat au Luxembourg.

Dans ce cadre, il est à rappeler que la présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région a déposé auprès d'ORATE le projet de recherche appliquée Metroborder qui s'insère dans son programme de travail et vise, à long terme, la réalisation progressive, coordonnée et structurée d'une région métropolitaine transfrontalière polycentrique (RMPT) au sein de la Grande Région. Le projet Metroborder a par ailleurs reçu l'appui et le soutien politiques lors du sommet intermédiaire de la Grande Région tenu le 19 novembre 2009 ainsi qu'à l'occasion de la première réunion sectorielle aménagement du territoire de la Grande Région le 21 avril 2009.

Suite des travaux sous Présidence suédoise

À la fin de la réunion, la Suède, qui reprendra la présidence de l'Union européenne au second semestre, a annoncé la poursuite des discussions concernant l'avenir de la politique régionale au niveau ministériel au mois de septembre 2009.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg

27 avril 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» au Kirchberg le 27 avril 2009.

Les ministres ont préparé trois sommets importants, qui auront lieu à Prague les 7 et 8 mai 2009:

- le sommet sur le partenariat oriental;
- celui sur l'emploi;
- et le sommet sur le corridor sud.

Les discussions du Conseil «Affaires générales» ont porté sur les négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Les ministres se sont longuement entretenus sur la question du régime des zones maritimes et de l'accès à la mer. Le ministre Asselborn, pour sa part, s'est montré confiant qu'une solution pourra être trouvée.

Les débats du Conseil «Relations extérieures» étaient consacrés à la politique européenne de voisinage et l'immigration illégale en Méditerranée, ainsi que sur le processus de paix au Proche-Orient et la situation en Birmanie. Sur le premier point, les ministres ont eu un échange de vues sur le partenariat oriental, partenariat à voir dans le cadre de la politique européenne de voisinage et complémentaire à l'Union pour la Méditerranée. Les ministres ont discuté des différentes situations politiques internes des pays qui participeront au partenariat, comme l'Ukraine, la Moldavie et le Belarus, ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, s'est prononcé en faveur d'un partenariat oriental dans la perspective des gens qui vivent dans les pays concernés.

Lors du déjeuner, les ministres ont eu un échange de vues sur les relations transatlantiques et ont dressé un état des lieux sur le suivi de la conférence de Genève (Durban II) et la situation en Iran. Les ministres ont constaté que, plus que jamais, la communauté internationale avait besoin de l'Iran pour stabiliser la région du Moyen-Orient, surtout dans le contexte de la détérioration de la situation en Afghanistan et au Pakistan. Néanmoins, le ministre Asselborn a salué les propos récents du président iranien Mahmoud Ahmadinejad en faveur des négociations de paix entre Palestiniens et Israéliens.

Jean Asselborn au Conseil conjoint ministériel de l'UE et du Conseil de coopération du Golfe à Mascate

29 avril 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu à Oman pour participer au Conseil conjoint ministériel de

l'Union européenne (UE) et du Conseil de coopération du Golfe (CCG) à Mascate le 29 avril 2009.

La délégation du CCG était dirigée par Yousuf bin alawi bin Abdallah, ministre des Affaires étrangères d'Oman et président en exercice du Conseil ministériel du CCG. Pour sa part, la délégation de l'UE était dirigée par Karel Schwarzenberg, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque et président en exercice du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UE.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, a rencontré Yousuf bin alawi bin Abdallah, ministre des Affaires étrangères d'Oman, qui dirigeait la délégation du CCG (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Le Conseil conjoint a dressé un état des lieux de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre le CCG et l'UE, notamment dans les domaines de l'énergie, de la recherche scientifique et du développement de nouvelles technologies. En outre, le Conseil a également fait le point sur les négociations d'un accord de libre-échange entre l'UE et le CCG.

Les ministres ont également abordé certains sujets d'intérêt mutuel sur le plan régional et international, tels que le conflit israélo-palestinien, la situation en Iran et en Irak, la lutte contre le terrorisme et les droits de l'Homme.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise est intervenu au sujet du processus de paix au Proche-Orient ainsi que sur les développements récents dans la région du Moyen-Orient. Il a réitéré son appel à la levée du blocus de Gaza et a espéré que les conditions puissent être réunies pour une reconnaissance internationale d'un nouveau gouvernement palestinien d'unité nationale.

En outre, le ministre s'est prononcé en faveur d'une coordination plus étroite entre l'UE et le CCG pour promouvoir la réconciliation interpalestinienne sur base de l'esprit de l'initiative de paix arabe. Finalement, Jean Asselborn s'est prononcé en faveur d'une coordination plus étroite entre l'UE et les États-Unis dans le but d'encourager Israël à poursuivre le processus d'Annapolis.

Le ministre Asselborn a également souligné l'importance du rôle de la Syrie dans le processus de paix: «La Syrie veut être perçue comme un acteur important dans la région, rôle qu'elle est effectivement capable de jouer. Elle a déjà montré sa volonté d'agir dans plusieurs domaines, notamment l'échange d'ambassadeurs avec le Liban et le lancement de la démarcation de leur frontière commune, qui sont des développements historiques. Par ailleurs, elle jouit d'une influence certaine sur quelques acteurs de la région pour endiguer la violence.» Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a également rappelé son souhait à ce que l'accord d'association entre l'UE et la Syrie puisse être signé dans les prochains mois.

En marge de la réunion ministérielle, Jean Asselborn a eu des rencontres bilatérales avec le ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman, Yousuf bin alawi bin Abdallah, ainsi qu'avec le ministre d'État des Affaires étrangères du Qatar, Ahmed Abdullah al-Mahmoud. Les entrevues ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, les relations avec l'UE ainsi que sur l'actualité régionale et internationale.

Jean-Claude Juncker, Jeannot Krecké et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

4-5 mai 2009

Le Premier ministre, ministre des Finances, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» qui se sont tenues à Bruxelles les 4 et 5 mai 2009.

Eurogroupe

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances des 16 pays membres de la zone euro ont examiné la situation économique et financière de la zone sur base des prévisions conjoncturelles de la Commission européenne, publiées le même jour.

S'exprimant devant la presse à l'issue des travaux de l'Eurogroupe, le président Jean-Claude Juncker a souligné que les États membres de la zone euro étaient unanimes pour ce qui est de partager les conclusions de la Commission européenne, notamment pour ce qui concerne le ralentissement conjoncturel évalué dorénavant à -4% pour 2009 et -0,1% en 2010 pour l'ensemble de la zone euro, bien que «ce chiffre, décliné à l'échelon national, varie bien sûr d'un pays à l'autre».

Pour Jean-Claude Juncker, la plus grande inquiétude réside dans l'augmentation «très considérable» du chômage, dont les taux estimés atteignent 9,9% en 2009 et 11,5% en 2010.

«Cela risque de nous mener vers un débat de fond sur la bonne articulation de notre modèle économique et social. Nous étions toujours très contents, sur les deux dernières années, de vous démontrer que depuis l'introduction de l'euro, la création d'emplois a connu des effets fulgurants, nous étions contents de vous dire que le taux d'emploi a augmenté. Aujourd'hui, nous sommes ramenés au constat que, vu la crise de croissance mondiale, les taux de chômage en Europe ont une très nette tendance à augmenter et à augmenter vers des horizons qui m'inquiètent profondément. Nous sommes au milieu d'une crise économique et financière, nous allons vers une crise sociale – puisque crise d'emploi il y aura – et tous les efforts politiques généralement quelconques de l'Union européenne doivent être orientés vers l'encadrement politico-social de cette situation, ce à quoi nous nous emploierons. Je ne peux que répéter mon appel aux employeurs de ne pas procéder à des licenciements prématurés, d'avoir recours, notamment dans les pays où cet instrument existe, au chômage partiel qui permet de construire un pont entre la situation très négative dans laquelle nous nous trouvons et le retour de la croissance à partir de 2011.»

En ce qui concerne les taux d'inflation, l'Eurogroupe a estimé que les prévisions de la Commission européenne constituaient une bonne nouvelle, dans la mesure où ces taux sont estimés à 0,4% en 2009 et à 1,2% en 2010. Même si certains pays de la zone euro connaîtront un taux d'inflation négatif les mois à venir, «ni la Commission, ni la Banque centrale, ni aucun gouvernement n'entrevoient le risque d'une véritable déflation».

Au niveau des soldes budgétaires, la situation continuera pourtant à se dégrader et les déficits devraient atteindre, selon les prévisions de la Commission européenne, 5,3% en 2009 et 6,5% en 2010. «Découle de là l'ardente obligation pour tous les États membres de la zone euro de dégager au cours des mois à venir une stratégie de sortie de cette spirale des déficits et du surendettement qui se dessine devant nous.»

L'Eurogroupe a constaté une normalisation et une stabilisation de la situation économique aux États-Unis et en Chine et voit pour l'Union européenne des «premiers signes d'apaisement et de stabilisation», mais qui n'ont pas encore atteint «une maturité telle que nous pourrions en conclure un véritable redressement de l'économie européenne».

L'Eurogroupe s'est à nouveau prononcé contre une augmentation des paquets conjoncturels en Europe, estimant que les programmes actuellement en cours devraient d'abord pouvoir faire sentir leurs effets.

Les ministres sont d'accord pour accorder une attention accrue aux actifs toxiques et illiquides.

«Il y a une volonté européenne pour prendre à bras le corps ce problème, mais nous estimons toujours, vu la spécificité des différents États membres de la zone euro, que chaque État, dans le cadre d'une approche européenne, doit prendre des mesures nationales qui lui semblent utiles. […] Tous les paquets conjoncturels n'auront qu'un impact relatif tant que nous ne réussirons pas à rétablir la confiance sur les marchés financiers pour que le flux du crédit se réinstaure.»

L'Eurogroupe s'est finalement penché sur la situation budgétaire et financière de l'Irlande, qui souffre particulièrement de la récession. Vu la sévérité de la crise en Irlande et les mesures courageuses prises par le gouvernement irlandais, l'Eurogroupe est d'accord pour lui accorder un délai jusqu'en 2013 pour se conformer au pacte de stabilité et de croissance, notamment en ce qui concerne le critère du déficit public d'un maximum de 3%.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le 5 mai 2009, les ministres Luc Frieden et Jeannot Krecké ont participé à la réunion du Conseil «Affaires économiques et financières».

Les sujets à l'ordre du jour du Conseil étaient l'examen de la situation économique et financière, la qualité et la soutenabilité des finances publiques dans l'Union européenne, la directive tabac et la communication de la Commission européenne sur la bonne gouvernance dans le domaine de la fiscalité.

Jean Asselborn en compagnie de Vygaudas Usackas, ministre des Affaires étrangères de Lituanie, lors de son intervention au Sommet pour le partenariat oriental (© Michal Hladík eu2009.cz)

Jean Asselborn au Sommet pour le partenariat oriental à Prague

7 mai 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a représenté le Luxembourg au Sommet pour le partenariat oriental, qui s'est tenu à Prague le 7 mai 2009.

Le sommet s'est concentré sur l'approfondissement des relations entre l'Union européenne (UE) et son voisinage à l'Est. Les États membres de l'UE ont lancé ce partenariat visant à stabiliser six pays issus de la sphère soviétique.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Les six pays ciblés par ce partenariat sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et le Belarus.

Dans un futur proche, les six pays mentionnés auront l'opportunité de signer de nouveaux accords d'association. Ceux-ci pourront inclure des accords de libre-échange renforcés et globaux. Ces accords favoriseront également l'intégration graduelle dans l'économie de l'UE et la facilitation des déplacements vers l'UE par le biais de la libéralisation progressive du système de

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en discussion avec Angela Merkel, chancelière fédérale d'Allemagne (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

visas, accompagnée de mesures fortes pour combattre l'immigration irrégulière.

Principalement, le partenariat oriental vise à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance, à renforcer la sécurité énergétique, promouvoir des réformes sectorielles et la protection de l'environnement. En outre, le but est d'encourager les contacts interpersonnels et de soutenir le développement économique et social.

Lors de son intervention, le ministre Asselborn a noté que «ce partenariat repose […] sur des engagements mutuels à l'égard de l'État de droit, de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et du respect des droits des minorités».

Jean Asselborn a souligné que le succès de ce partenariat dépendrait directement de «la mesure dans laquelle ces valeurs se reflètent dans les pratiques et la mise en œuvre effective des politiques au niveau national», faisant en sorte que «les six pays doivent maintenir, voire accélérer, le rythme de leurs réformes».

En marge du sommet, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu une entrevue bilatérale avec son homologue géorgien Grigol Vashadze. Les deux ministres ont eu un échange de vues approfondi sur la situation actuelle en Géorgie.

Jean Asselborn, orateur au 2e Berliner Kongress

12 mai 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a prononcé le discours principal au 2e Berliner Kongress dans l'enceinte de la Deutsche Bank à Berlin le 12 mai 2009.

Le congrès s'est penché pendant une journée entière sur le sujet d'une «société de valeurs comme facteur économique – la pertinence sur les marchés des capitaux d'une gestion d'entreprise de valeurs et durable» et a tâché de développer des idées nouvelles ainsi que des solutions à la crise financière et économique actuelle.

Le sujet du discours du ministre Asselborn (page 409) a été le suivant: «Le futur de l'Europe: société de valeurs comme facteur économique et la stratégie de Lisbonne».

Le discours a été suivi d'une discussion entre le ministre luxembourgeois et Eric G. Sarasin, membre du comité exécutif de la Banque Sarasin & Cie SA.

Lors de la discussion, dirigée par Rolf-Dieter Krause, directeur du studio d'ARD à Bruxelles, les interlocuteurs ont échangé leurs points de vue au sujet des origines de la crise ainsi que sur les différentes manières d'en sortir.

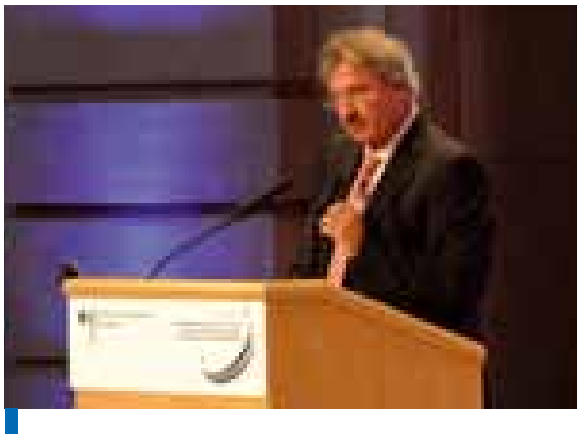

Jean Asselborn lors de son discours principal au 2e Berliner Kongress (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Nicolas Schmit participe à la 119e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe

12 mai 2009

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé à la 119e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Madrid le 12 mai 2009.

Le Conseil de l'Europe a fêté à Madrid son 60e anniversaire par une déclaration solennelle dans laquelle l'organisation a rappelé le rôle déterminant joué dans la formation d'une Europe unie autour des valeurs des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

Dans ce contexte, l'importance de la mise en œuvre rapide de mesures visant à améliorer le système de la Cour européenne des droits de l'homme a été soulignée. À cet effet, les ministres ont marqué leur accord à ce que certaines mesures renforçant l'efficacité de la Cour soient mises en place, en attendant l'entrée en vigueur d'un nouveau protocole.

Dans son intervention (page 414), le ministre délégué Nicolas Schmit a dit que le Conseil de l'Europe était un projet de paix fondé sur des valeurs communes. Il a souligné que si elle voulait continuer à les défendre efficacement, l'organisation devait se donner les moyens pour assurer son bon fonctionnement. Il a exprimé le souhait que le prochain secrétaire général, qui doit être élu au mois de juin 2009 par l'Assemblée parlementaire, sache développer et mettre en œuvre une vision forte du Conseil de l'Europe.

À partir du 12 mai 2009, la Slovénie prend la présidence du Conseil de l'Europe pour six mois.

En marge de la ministérielle, le ministre Schmit a eu une entrevue avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes, Diego Lopez Garrido.

Nicolas Schmit en discussion avec Peter Balazs, nouveau ministre des Affaires étrangères de Hongrie, et Dick Roche, ministre des Affaires européennes d'Irlande (© Ministère des Affaires étrangères et de l'immigration)

Jean Asselborn à la 14e réunion ministérielle UE-Groupe de Rio à Prague

13 mai 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la 14e réunion ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio à Prague le 13 mai 2009.

Les discussions entre les deux parties ont porté principalement sur deux sujets:

- les sources d'énergie renouvelables, avec notamment un débat sur une approche axée sur la durabilité en matière de sécurité énergétique et de changement climatique;
- la crise économique et financière.

Lors de son intervention, le ministre Asselborn s'est concentré sur l'impact de la crise financière et économique à travers le monde.

Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères du Pérou, José Antonio García Belaunde (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

À ce titre, il a noté que «les déficits publics qui s'annoncent [...] ne doivent en aucun lieu servir de prétexte pour diminuer les flux d'aide au développement vers ceux qui sont le plus sévèrement touchés dans le monde» et a fait appel «à maintenir les engagements en vue des Objectifs du millénaire pour le développement».

Le Vice-Premier ministre a également plaidé pour une meilleure coopération entre les membres du Groupe de Rio et les États membres de l'UE, soulignant qu'«une première étape importante à franchir dans ce contexte consistera à conclure les négociations du cycle de Doha. Un tel accord contribuera utilement à relancer le commerce mondial, en créant des opportunités d'affaires, de la richesse et des emplois au bénéfice de tous».

Lors d'un déjeuner de travail, les deux côtés ont eu un échange de vues sur la grippe A (H1N1) ainsi que sur la coopération effective avec la nouvelle administration des États-Unis dans un cadre multilatéral.

En marge de la réunion ministérielle, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu plusieurs entrevues bilatérales, dont notamment une avec son homologue péruvien José Antonio García Belaunde. Lors de cette entrevue, le ministre Asselborn a proposé d'entamer des négociations en vue de conclure un accord bilatéral en matière de non-double imposition. Les ministres se sont également entretenus sur la situation politique interne du Pérou ainsi que sur les attentes des pays d'Amérique latine vis-à-vis de la nouvelle administration des États-Unis.

Le ministre a également rencontré Alejandro Fleming Cabrera, vice-ministre des Affaires étrangères du Venezuela, Jorge Lara Castro, vice-ministre des Affaires étrangères du Paraguay, et Alejandra Liriano de la Cruz, vice-ministre des Affaires étrangères de la République dominicaine. Les relations bilatérales figuraient au premier plan de ces entrevues.

Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

18 mai 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles le 18 mai 2009.

Le ministre Schiltz a représenté le Luxembourg pour la partie «défense» du Conseil. À l'ordre du jour figuraient les opérations européennes ainsi que le développement des capacités militaires.

Les ministres des Affaires étrangères ont préparé le Conseil européen des 18 et 19 juin à Bruxelles, ainsi

que le sommet entre l'Union européenne (UE) et la Russie, qui aura lieu les 21 et 22 mai à Khabarovsk.

En ce qui concerne la préparation du Conseil européen, les ministres se sont entretenus sur les sujets qui y seront traités, à savoir les questions institutionnelles et la poursuite du processus de ratification du traité de Lisbonne, un état des lieux sur la situation économique au sein de l'UE dans le contexte de la crise financière et économique, ainsi que les prochaines démarches dans la politique climatique.

Au sujet du sommet UE-Russie, les ministres ont eu un échange de vues sur l'état des relations entre l'UE et la Russie, prenant en considération notamment la mise en œuvre du partenariat oriental de l'UE. Les ministres ont également discuté de questions d'ordre économique, financier et sécuritaire.

Lors des débats du volet «relations extérieures», plusieurs points figurant à l'ordre du jour ont fait l'objet de discussions prolongées. Les ministres ont fait le point sur la situation interne en Moldavie ainsi que sur les relations entre la Moldavie et son voisin, la Roumanie. En outre, les ministres se sont entretenus sur les développements récents en Birmanie, et plus particulièrement sur le sort d'Aung San Suu Kyi.

Finalement, les ministres ont également discuté de la situation actuelle au Sri Lanka et en Somalie. Les ministres ont salué la fin des opérations militaires au Sri Lanka. Ils ont encouragé le gouvernement à relancer le processus de réconciliation et faciliter ainsi l'accès à l'aide humanitaire aux personnes déplacées. En ce qui concerne la Somalie, les ministres ont discuté des événements récents et ont constaté une nette détérioration de la situation, malgré les efforts de la mission Atalanta de l'UE.

Lors du déjeuner, les ministres des Affaires étrangères ont discuté de la situation en Iran et en Géorgie.

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE à Bruxelles

25 mai 2009

La session du Conseil «Agriculture» du mois de mai 2009, présidé pour la première fois par le nouveau ministre de l'Agriculture tchèque, Jakub Sebesta, était d'abord consacré aux dossiers placés sous la compétence du commissaire Joe Borg, en charge de la Politique commune de la pêche (PCP). Les ministres européens ont ainsi tenu un débat d'orientation sur la réforme de la PCP et ont pris note de la déclaration de la Commission européenne en ce qui concernait la réduction des rejets en mer.

Par la suite ont été adoptées des conclusions du Conseil relatives à la simplification de la politique agricole commune (PAC). Ces conclusions donnent suite à la communication de la Commission intitulée «Une PAC simplifiée pour l'Europe – un gain pour tous». Le Conseil invite ainsi la Commission à poursuivre et à compléter le processus de simplification de la PAC et à prendre en compte les suggestions des États membres, déjà présentées au Conseil «Agriculture» d'avril 2009 à Luxembourg. Les ministres européens de l'Agriculture reviendront sur ce sujet sous Présidence suédoise au mois de novembre 2009.

Sur initiative des délégations française, allemande et autrichienne, soutenues par une majorité de délégations, dont le Luxembourg, le Conseil a par la suite débattu de la situation difficile sur le marché du lait. En réponse à cette demande, Mariann Fischer-Boel, commissaire en charge de l'Agriculture, a indiqué que toutes les mesures disponibles pour faire face à cette situation difficile avaient été mises en place, dont les restitutions à l'exportation pour le beurre, le lait en poudre et le fromage, l'introduction de l'aide au stockage privé et l'intervention pour le beurre et le lait écrémé en poudre.

En outre, Mariann Fischer-Boel a annoncé qu'elle proposerait le paiement d'une avance à hauteur de 70% du paiement unique à tous les agriculteurs européens dès le 16 octobre 2009, sous condition que tous les contrôles soient achevés. Une autre idée mise en avant par la Commission est de prolonger l'intervention et l'aide au stockage privé au-delà du mois d'août, afin de rassurer le marché. En outre, elle a promis d'analyser le fonctionnement de la fixation des restitutions à l'exportation, notamment en ce qui concerne les fromages. Mariann Fischer-Boel a également souligné qu'il n'y aurait que très peu de marge pour accroître les restitutions à l'exportation, afin de ne pas affecter les prix sur le marché mondial. La commissaire a également indiqué

qu'elle analyserait la possibilité d'étendre la liste des produits éligibles pour le régime de l'aide au lait scolaire.

Fernand Boden est intervenu pour encourager la Commission à continuer dans la mise en œuvre de mesures de stabilisation des marchés, en soulignant que le Luxembourg avait toujours plaidé pour le maintien d'un filet de sécurité efficace pour faire face à la volatilité des prix. Le ministre a indiqué qu'une certaine marge existait encore pour relever le taux unitaire de la restitution à l'exportation, notamment au regard de la forte parité de l'euro par rapport au dollar. Il a cependant insisté sur le fait qu'il fallait s'assurer qu'il n'y ait pas d'effets contre-productifs sur les pays en voie de développement. En outre, Fernand Boden a réitéré sa demande pour que le système d'achats par adjudication à l'intervention s'opère à des volumes qui soutiennent efficacement le marché.

Concernant les mesures de soutien à la consommation, le ministre a plaidé pour une augmentation du budget communautaire alloué au programme de distribution de denrées alimentaires aux plus démunis. Au sujet de la même thématique, il a soutenu la proposition de la Commission pour un renforcement du programme pour le lait scolaire, et notamment par un élargissement des produits éligibles.

Le ministre a également rappelé qu'il fallait aussi soutenir toutes les actions visant à renforcer la position des producteurs par rapport aux autres acteurs de la filière agroalimentaire afin de leur garantir des prix équitables. Ces prix devraient prendre en considération les grands efforts que les agriculteurs européens font, en acceptant des standards de production très élevés, pour fournir des produits de qualité tels que demandés par les consommateurs en Europe.

Finalement, Fernand Boden a appuyé la proposition de la Commission de procéder à un versement d'une avance sur le paiement unique dès le 16 octobre 2009.

Après ce débat important, le Conseil des ministres européens de l'Agriculture a pris note de la demande de la délégation française de réintroduire des restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande porcine, notamment au vu du risque d'une chute de la consommation suite à l'apparition de la grippe A (H1N1). Si le ministre grec a souligné que la consommation de viande de porc avait diminué de 50% dans son pays, la commissaire a, pour sa part, fait le constat que la situation sur le marché de la viande porcine allait globalement en s'améliorant, de sorte que des mesures de soutien du marché n'étaient pas nécessaires à ce stade. La Commission continuera à analyser le marché de près.

Le Conseil a également entendu la délégation polonaise qui critique les marges bénéficiaires trop importantes dans la filière agroalimentaire, au détriment des producteurs agricoles. Cette position a été soutenue par un nombre important de délégations, dont le Luxembourg. La Pologne se réfère également à une résolution du Parlement européen du 26 mars 2009, appelant la Commission à assurer des prix raisonnables aux consommateurs et un revenu décent aux agriculteurs. Mariann Fischer-Boel a indiqué que la Commission présenterait un rapport sur ce sujet avant la fin de l'année. En janvier 2009, la Commission avait déjà présenté une communication sur les prix des denrées alimentaires en Europe, qui incluait une feuille de route pour améliorer le fonctionnement de la chaîne alimentaire.

Finalement, le Conseil a entendu le rapport de la présidence sur la 17e conférence des Nations unies sur le développement durable. Cette conférence a identifié des objectifs globaux, notamment en ce qui concerne la lutte contre la désertification, le manque d'eau et le développement en Afrique.

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

28 mai 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté à la partie «marché intérieur et industrie» du Conseil «Compétitivité», qui a eu lieu le 28 mai 2009 à Bruxelles.

Le Conseil a débuté ses travaux en présence du président de la Banque européenne d'investissement (BEI), Philippe Maystadt, par une discussion sur une approche intégrée pour une politique industrielle compétitive et durable dans l'Union européenne.

La Présidence tchèque prévoyait ensuite un débat d'orientation sur

le Small Business Act, qui énumère une centaine de mesures visant à stimuler le potentiel de croissance et d'emploi des PME européennes.

Les ministres ont également discuté de la mise en œuvre des mesures nationales décidées à la suite du plan anticrise décidé lors du Conseil européen de décembre 2008.

Le Conseil a finalement abordé la question du brevet communautaire et les ministres ont été invités à se prononcer sur l'opportunité d'adresser une demande d'avis à la Cour de justice des Communautés européennes au sujet de la compatibilité du traité de l'Union européenne avec le système juridictionnel chargé à l'avenir de régler les litiges portant sur les brevets.

L'immigration illégale et le «paquet asile» à l'ordre du jour du Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg

4 juin 2009

Le 4 juin 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé à la session consacrée aux sujets de l'immigration et de l'asile du Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg.

Lors de ce Conseil, les ministres ont eu un échange de vues sur la mise en place du système d'information Schengen II. Concernant la politique commune en matière de visas, ils veulent mettre en place un système d'information sur les visas d'ici la fin de l'année 2009. Parallèlement, les ministres ont trouvé un accord sur les conditions de prise en charge d'ex-détenus de Guantanamo, en autorisant la possibilité de limiter leur liberté de mouvement. En matière d'immigration clandestine, ils ont insisté sur le besoin de solidarité européenne pour contrôler l'immigration dans la région méditerranéenne. En outre, les ministres se sont penchés sur le «paquet asile».

Mise en place du système d'information Schengen II

Nicolas Schmit a expliqué qu'il avait été question de l'amélioration du système d'information actuel (SIS), qui permet aux autorités nationales d'obtenir des informations sur des personnes ou des objets. Cette base de données SIS est en effet très importante pour la gestion de l'échange d'informations dans l'espace de coopération Schengen. Une deuxième génération de ce système faciliterait l'intégration d'un plus grand nombre d'États membres en leur permettant d'y participer pleinement. «Mais certains pays, comme l'Allemagne et l'Autriche, ont une attitude très critique à l'égard de la mise en place de SIS II», a expliqué le ministre. La date de la migration du SIS actuel vers la nouvelle application SIS II a donc été reportée à 2011, notamment pour des questions techniques.

Abordant la politique commune en matière de visas, Nicolas Schmit a expliqué que les ministres avaient trouvé un accord pour mettre en place un système d'information sur les visas d'ici décembre 2009. Le système, qui est censé améliorer la sécurisation contre les fraudes et éviter l'immigration illégale, sera d'abord mis en place dans les pays de l'Afrique du Nord, puis élargi au Proche-Orient et aux pays du Golfe.

La prise en charge d'ex-détenus de Guantanamo

Nicolas Schmit a dit que les ministres avaient trouvé un accord sur les conditions de prise en charge d'ex-détenus de Guantanamo, en autorisant la possibilité de limiter leur liberté de mouvement dans l'UE. Ils ont approuvé un compromis imposant aux gouvernements qui acceptent de prendre en charge un ancien détenu de «prendre les mesures appropriées pour éviter qu'ils ne compromettent l'ordre public et la sécurité interne» des autres pays de l'Union européenne (UE). «Le titre de séjour délivré à ces anciens détenus pourra en conséquence être limitatif», a expliqué le ministre délégué à l'Immigration.

«Les anciens détenus que l'Union européenne accepterait de prendre en charge auront été déclarés "innocents" par les autorités américaines», a expliqué Nicolas Schmit. «L'Union européenne ne va pas imposer à ses États membres de prendre en charge des ex-détenus de Guantanamo, mais chaque gouvernement peut décider à sa guise», a-t-il déclaré, «et cette prise en charge sera basée sur un échange d'informations avec les États-Unis.»

Immigration clandestine dans la région méditerranéenne

Plusieurs pays méditerranéens de l'UE sont confrontés à des arrivées massives de demandeurs d'asile: Malte avec des demandeurs d'asile venant surtout de Libye (3 000 en un an), la Grèce avec des personnes venant surtout de Turquie (145 000 en un an), et l'Espagne et l'Italie par des demandeurs venant du Maghreb. Ces pays demandent que l'UE soit solidaire.

Pour Nicolas Schmit, il s'agit là d'une discussion toujours difficile sur la répartition des charges *(burden sharing),* qui est loin d'avoir abouti. Il y a eu la proposition d'un grand pays d'accepter la venue de moins de cent réfugiés en provenance de Malte, à condition qu'ils aient reçu un statut de la part de l'État insulaire.

Le Luxembourg est sur la brèche avec son avion au service de Frontex, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'UE, un avion dûment équipé qui va aider à surveiller les abords de Malte. Par ailleurs, deux agents du ministère luxembourgeois de l'Immigration vont se rendre à Malte pour aider les autorités locales à parfaire leurs techniques d'identification des nouveaux arrivants et de traitement administratif des dossiers de demande d'asile.

Reste la question de savoir comment agir contre les structures mafieuses des trafiquants d'êtres humains organisant les traversées des réfugiés sur des bateaux qui ne sont pas aptes à la navigation en haute mer avec de nombreux passagers. Un pays de transit comme la Libye dit ne pas pouvoir être en mesure de surveiller ses frontières et se retrouve avec des centaines de milliers de personnes qui veulent risquer la traversée de la Méditerranée. D'où la proposition des ministres européens d'impliquer plus fortement le HCR sur le terrain en Libye, où la situation s'avère difficile, comme cela est également le cas en Turquie. Le sujet sera en tout cas abordé lors du prochain Conseil européen des 18 et 19 juin 2009.

Pour conclure, Nicolas Schmit a fait remarquer que Frontex dépendait trop du bon vouloir des États membres pour ce qui est des moyens dont elle pouvait disposer.

Le «paquet asile»

Le ministre délégué à l'Immigration s'est montré assez sceptique à l'égard du «paquet asile» proposé par la Commission, paquet qui se décline en cinq volets, dont quatre ont été commentés par lui.

Le premier volet consiste à améliorer le système Eurodac, qui permet aux États membres d'identifier les demandeurs d'asile ainsi que les personnes ayant été appréhendées lors d'un franchissement irrégulier d'une frontière extérieure de l'UE.

Le deuxième volet consiste à réformer le règlement de Dublin, dont le principe de base est de permettre d'identifier dans les plus brefs délais possibles l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile, souvent le premier pays de l'UE dont la frontière a été franchie. La Commission européenne se propose de suspendre l'application du règlement de Dublin si un pays qui pourrait être responsable de l'examen d'une demande d'asile se trouvait menacé par l'afflux d'un trop grand nombre de demandeurs. Pour Schmit, cette façon de voir les choses pourrait à la fois affaiblir les principes du règlement de Dublin et renforcer la pression des demandeurs d'asile sur les pays de transit de l'UE qui enregistrent déjà le plus grand nombre d'entrées.

Le troisième volet serait l'amendement de la directive accueil, qui prévoit une réduction de la période d'accès des demandeurs d'asile sur le marché du travail d'un an à six mois et l'accès à une Sécurité sociale équivalente au minimum à celle d'usage dans les différents États membres. Schmit a critiqué ce système, qui rendait selon lui encore plus attrayante la stratégie pour les réfugiés économiques de recourir au dispositif de la demande d'asile politique pour accéder légalement au marché du travail de l'UE, alors que la crise conduit à des situations déjà difficiles pour les résidents actuels de l'UE.

Le quatrième volet serait la création d'un bureau européen d'appui en matière d'asile, dont le but serait d'arriver à unifier les critères encore fort différents suivant les États membres, critères qui conduisent aux décisions en matière d'asile politique.

Schmit s'est montré très sceptique à l'égard des propositions de la Commission européenne. «Les questions pratiques restent

pour moi plus importantes que les réformes législatives», a-t-il déclaré. «Car dans certains pays de l'UE, les législations n'ont pas encore été mises en œuvre. Je pense que l'on peut pallier autrement aux urgences qu'en entamant un travail de réforme législative. Il faudrait d'abord arriver à appliquer les standards actuels qui sont supposés être en vigueur.»

Préparation de la Présidence suédoise du Conseil de l'UE: Jean Asselborn à une réunion informelle à Stockholm

10 juin 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à un dîner informel à Stockholm le 10 juin 2009.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de Suède, Carl Bildt, les ministres des Affaires étrangères de treize États membres de l'Union européenne (UE) se sont réunis dans un cadre informel en vue de préparer la prochaine présidence du Conseil de l'UE, qui sera suédoise.

Un échange de vues sur l'actualité politique européenne et internationale a eu lieu en présence entre autres des ministres Jan Kohout (République tchèque), Dora Bakoyannis (Grèce), Karel De Gucht (Belgique), Maxime Verhagen (Pays-Bas), Karel Sikorski (Pologne), Miguel Angel Moratinos (Espagne), Samuel Zbogar (Slovénie), Alexander Stubb (Finlande) et Vygaudas Usackas (Lituanie). Les ministres se sont penchés plus particulièrement sur la préparation de la Présidence suédoise, qui débutera au mois de juillet et prendra la relève de la République tchèque.

Les ministres ont eu une discussion au sujet du processus de ratification du traité de Lisbonne, des garanties accordées à l'Irlande en 2008 en échange de la tenue d'un second référendum sur le traité de Lisbonne ainsi que de la mise en œuvre effective du traité de Lisbonne, une fois ratifié. Dans ce contexte, les ministres se sont également concertés sur les modalités des prochaines présidences, une fois le traité de Lisbonne en vigueur. Par ailleurs, les ministres ont eu un échange de vues sur l'architecture institutionnelle de l'UE.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» au Kirchberg

15 juin 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» au Kirchberg le 15 juin 2009.

Les ministres des Affaires étrangères ont préparé le Conseil européen des 18 et 19 juin à Bruxelles. Ils ont établi l'ordre du jour du Conseil européen et ont discuté le projet de conclusions. Les questions qui seront examinées par le Conseil européen seront les questions institutionnelles, la situation économique, financière et sociale actuelle au sein de l'Union européenne (UE), tout comme les questions de la supervision des marchés financiers et les mesures spécifiques pour le marché de l'emploi. Par ailleurs, le Conseil européen se penchera sur les questions du changement climatique, du développement durable et de l'immigration illégale.

Les débats du Conseil «Relations extérieures» ont porté sur l'actualité politique internationale et européenne. Les ministres ont mené un débat approfondi sur le Proche-Orient, y compris le Liban et la Syrie, ainsi que la situation actuelle dans la bande de Gaza, la réconciliation interpalestinienne et le développement économique palestinien.

En outre, les ministres ont évalué les relations entre l'UE et Cuba, et plus particulièrement le dialogue politique qui a repris. Le Conseil a estimé que ce dialogue devait être approfondi et qu'une attention particulière devait être accordée aux principes de la démocratie, des droits humains et des libertés fondamentales. Les ministres ont salué la reprise de la coopération au développement avec Cuba.

Le Conseil a également évalué les relations entre l'UE et la Moldavie, soulignant que l'UE voulait approfondir les relations et soutenir les réformes politiques et économiques. Les ministres ont indiqué que l'UE était disposée à entamer des négociations en vue d'un nouvel accord de partenariat et de coopération.

En ce qui concerne les élections présidentielles récentes en Iran, les ministres ont pris connaissance du résultat et ont exprimé leurs vives préoccupations au sujet des heurts entre partisans de Mir Hossein Moussavi et Mahmoud Ahmadinejad.

Au sujet de la situation actuelle en Afghanistan et au Pakistan, le Conseil s'est prononcé en faveur d'un rôle accru de l'UE dans ces deux pays. Les ministres ont noté le rôle important joué par l'UE à l'heure actuelle et ont souligné qu'elle cherchait à renforcer et à améliorer son action.

Par ailleurs, le Conseil a procédé à un examen de la politique à suivre à l'égard de la Birmanie à la lumière des évolutions récentes.

Lors du déjeuner, les ministres des Affaires étrangères ont dressé un état des lieux sur la situation dans les Balkans occidentaux, notamment sur la Bosnie-Herzégovine et la libéralisation du régime des visas. En outre, les ministres ont examiné la coopération de la Serbie et d'autres pays avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). À cette occasion, les ministres ont eu l'opportunité d'échanger leurs vues avec Serge Brammertz, procureur en chef du TPIY.

En marge du Conseil «Affaires générales et relations extérieures», le ministre Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec son homologue israélien, Avigdor Lieberman. Les ministres se sont félicités des bonnes relations bilatérales et ont eu un échange de vues sur l'actualité politique internationale. Plus particulièrement, les deux homologues se sont entretenus des perspectives d'une relance du processus de paix dans la région et du renforcement des relations entre l'UE et Israël. Le ministre Asselborn a souligné le lien qui existait, selon l'UE, entre ces deux questions.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en discussion avec Javier Solana, haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune, le 15 juin au Kirchberg (© Communautés européennes)

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles

18-19 juin 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles les 18 et 19 juin 2009.

À l'ordre du jour du Conseil européen figuraient des questions institutionnelles, telles que le processus de ratification du traité de Lisbonne

et les garanties au peuple irlandais – visant la préparation d'une nouvelle consultation populaire – ainsi que les discussions autour de la désignation du futur président de la Commission européenne, la situation économique, financière et sociale, l'immigration clandestine et les relations extérieures.

Questions institutionnelles

Le Conseil européen a réaffirmé son souhait de voir le traité de Lisbonne entrer en vigueur avant la fin de l'année 2009, entrée en vigueur subordonnée à sa ratification par chacun des 27 États membres.

Les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord sur des garanties juridiques destinées à répondre aux préoccupations du peuple irlandais, préparant ainsi la voie à une nouvelle consultation de celui-ci au sujet du traité de Lisbonne. Le Conseil européen de décembre 2008 avait convenu, à condition que le traité de Lisbonne entre en vigueur, qu'une décision serait prise pour que la Commission puisse continuer à être constituée d'un membre de chaque État membre. Le Conseil européen a également convenu que d'autres préoccupations du peuple irlandais – comme la politique fiscale, le droit à la vie, l'éducation et la famille, ainsi que la politique traditionnelle de neutralité militaire de l'Irlande – seraient traitées de manière à satisfaire à la fois et l'Irlande et les autres États membres, grâce aux nécessaires garanties juridiques qui seraient apportées.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en compagnie de Javier Solana, haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune, et de Frank-Walter Steinmeier, ministre fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne, au Conseil européen à Bruxelles (© SIP/Jock Fistick)

Lors d'une déclaration à la presse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a dit: «L'Irlande a obtenu toutes les garanties nécessaires qui lui permettront de mener un référendum sur le traité de Lisbonne en automne prochain. La décision du Conseil européen sera entérinée par un protocole qui sera ratifié par l'ensemble des États membres de l'Union européenne lors du prochain traité d'élargissement. Ce protocole ne change rien à la substance ni à la portée juridique du traité de Lisbonne.»

Les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord à l'unanimité sur le nom de José Manuel Barroso comme étant la personnalité qu'ils envisageaient de désigner en tant que président de la Commission européenne pour la période 2009-2014. «Les 27 chefs d'État ou de gouvernement ont décidé à l'unanimité de proposer au vote du Parlement européen la candidature de M. Barroso à la présidence de la future Commission», a assuré le Premier ministre Juncker. La Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne et la future Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne auront des discussions avec le Parlement européen afin de déterminer si ce dernier sera en mesure d'approuver cette nomination lors de sa séance plénière de juillet.

Le processus de désignation des autres personnes qui seront nommées membres de la Commission ne pourra être engagé que lorsque l'on saura avec certitude à quelle base juridique recourir pour la procédure de désignation. «Je m'insurge contre le fait qu'on ne traite pas la Commission européenne avec tout le respect qui lui est dû», a déclaré Jean-Claude Juncker. «Il ne saurait être possible qu'un ou deux gouvernements décident tout seuls de la répartition et de la nomination de certains portefeuilles de la Commission. Ceci incombe au président de la Commission européenne et à lui seul», a souligné le Premier ministre. «J'ai demandé par ailleurs à ce que lors d'une prochaine réunion, on discute de la manière de coopérer et de se consulter au sein de l'Union européenne. Je souhaiterais également qu'on retourne aux principes de négociation tels que fixés par les traités.»

Concernant la composition du Parlement européen, le Conseil européen a rappelé sa déclaration de décembre 2008 relative aux mesures transitoires. Lorsque les conditions fixées dans la déclaration de décembre 2008 seront réunies, la présidence fera le nécessaire pour mettre en œuvre ces mesures.

Situation économique, financière et sociale

Les chefs d'État ou de gouvernement ont constaté que les mesures prises jusqu'ici pour soutenir le secteur bancaire et l'économie réelle avaient permis d'éviter l'effondrement financier et de laisser entrevoir la perspective d'une croissance réelle.

Le Conseil européen a réaffirmé son attachement à des finances publiques saines et au pacte de stabilité et de croissance. L'accent devrait désormais être mis sur la consolidation budgétaire, au fur et à mesure de la reprise économique. Une stratégie de sortie fiable et crédible s'impose, entre autres par l'amélioration du cadre budgétaire et par la coordination des politiques économiques à moyen terme.

«Nous avons souligné, au Conseil européen, l'importance d'avoir des finances publiques saines et la nécessité d'observer le pacte européen de stabilité et de croissance», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker. «Nous étions d'accord de ne pas faire de plan de relance conjoncturel supplémentaire pour l'instant, mais qu'il convenait d'abord de faire une analyse approfondie des répercussions des plans de relance actuels.»

Le Conseil européen a examiné la situation actuelle du marché des produits laitiers, et a invité la Commission à présenter une analyse approfondie du marché du lait.

La crise financière a fait apparaître clairement la nécessité d'améliorer la réglementation et la surveillance des établissements financiers. Un accord a été dégagé concernant les directives sur l'adéquation des fonds propres, le règlement relatif aux agences de notation de crédit et la directive «Solvabilité II». Le Conseil européen est favorable à la création d'un Comité européen du risque systémique, qui sera chargé de surveiller et d'analyser les risques potentiels en matière de stabilité financière. Les membres du conseil général de la BCE éliront le président de ce Comité européen du risque systémique.

Le Conseil européen recommande qu'un système européen de surveillance financière constitué de trois nouvelles autorités européennes de surveillance soit mis en place afin d'améliorer la qualité et la cohérence de la surveillance au niveau national, de renforcer la surveillance des groupes transnationaux par la mise en place de collèges des autorités de surveillance et d'élaborer un «règlement uniforme» applicable à tous les établissements financiers exerçant des activités sur le marché unique.

Le Conseil européen a invité le Conseil et la Commission à veiller à ce que soit élaborée minutieusement une position coordonnée de l'UE avant le sommet du G20 des 24 et 25 septembre 2009.

En ce qui concerne les ressources du FMI, les États membres se sont déclarés disposés à apporter rapidement et à titre temporaire un soutien d'un montant total de 75 milliards d'euros.

Le Conseil européen a convenu qu'il convenait de s'attaquer avec une priorité absolue aux effets de la crise économique sur l'emploi. À cette fin, un certain nombre d'actions concrètes seraient entreprises avec le soutien du Fonds social européen et en recourant à une mobilisation accélérée des ressources existantes de l'UE.

Changement climatique et développement durable

Lutter avec succès contre le changement climatique permettra également d'évoluer vers une économie durable et de créer de nouveaux emplois. Le Conseil européen a réalisé de nouveaux progrès dans la mise au point de la position de l'UE en vue de la conférence de Copenhague sur le changement climatique qui se tiendra fin 2009. L'Union européenne a marqué clairement son intention de conserver un rôle moteur dans ce processus et a appelé le reste de la communauté internationale à jouer pleinement son rôle afin de parvenir à un résultat fructueux et ambitieux à Copenhague.

L'Union européenne a pris l'engagement ambitieux et juridiquement contraignant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 1990. Pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables, l'UE est déterminée à porter cet engagement à 30%.

La sécurité de l'approvisionnement énergétique reste une priorité pour l'Union européenne. Le Conseil européen a noté avec préoccupation les problèmes potentiels concernant l'approvisionnement en gaz russe passant par l'Ukraine. Le Conseil européen est convaincu que toutes les parties respecteront leurs engagements afin d'éviter une nouvelle interruption de l'approvisionnement en gaz de l'UE.

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn en discussion avec Angela Merkel, chancelière fédérale d'Allemagne, et José Socrates, Premier ministre du Portugal, au Conseil européen (© SIP/Jock Fistick)

Immigration clandestine

Les chefs d'État ou de gouvernement ont exprimé leur vive préoccupation face à la situation dramatique dans la région méditerranéenne et se sont mis d'accord sur un certain nombre de mesures visant à aider les États membres qui font face à l'afflux d'immigrants clandestins et à prévenir de nouvelles tragédies humaines.

La mise en œuvre des instruments prévus par le Pacte européen sur l'immigration et l'asile ainsi que dans l'approche globale sur la question des migrations doit être accélérée, notamment en ce qui concerne la coopération avec les pays d'origine et de transit.

Le Conseil européen a préconisé la coordination des mesures volontaires concernant la répartition interne des bénéficiaires d'une protection internationale. Il a souligné l'importance de parvenir à un accord permettant la création rapide du Bureau européen d'appui en matière d'asile. Le Conseil européen a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les opérations de contrôle aux frontières coordonnées par Frontex. Dans ce contexte, il a plaidé en faveur d'une action résolue visant à lutter efficacement contre la criminalité organisée et les réseaux criminels se livrant à la traite d'êtres humains.

Relations extérieures

Le Conseil européen a adopté une déclaration sur le Pakistan et l'Afghanistan. Le Conseil européen

Jean-Claude Juncker en discussion avec Nicolas Sarkozy, président de la République française, au Conseil européen (© SIP/Jock Fistick)

s'est félicité du lancement du partenariat oriental et en a rappellé le bénéfice mutuel pour l'UE et les partenaires d'Europe orientale. Le processus de paix au Proche-Orient demeure une priorité absolue pour l'UE en 2009. Le Conseil européen a réaffirmé l'importance stratégique des relations transatlantiques et s'est félicité de la déclaration conjointe du 15 juin 2009 concernant la fermeture du centre de détention de Guantanamo.

Concernant la République islamique d'Iran, le Conseil est d'avis que les questions concernant la conduite des élections sont des questions sur lesquelles les autorités iraniennes doivent enquêter. Il a souligné que les résultats des élections «devraient refléter les aspirations et les choix du peuple d'Iran». Le Conseil européen observe avec préoccupation la réponse qui a été apportée par le régime islamique aux manifestations de protestations. L'Union européenne a condamné le recours à la violence et a appelé les autorités iraniennes à s'assurer que le droit de tous les Iraniens à se rassembler et à s'exprimer pacifiquement soit garanti et à s'abstenir d'utiliser la force contre les manifestations pacifiques. Finalement, le Conseil européen a souligné l'importance pour la République islamique d'Iran de poursuivre le dialogue avec la communauté internationale, notamment en ce qui concerne son programme d'enrichissement nucléaire.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg

22-23 juin 2009

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg les 22 et 23 juin 2009. Le gouvernement y était représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et par Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.

La première journée de Conseil était consacrée aux dossiers de l'agriculture. Suite à un échange de vues, le Conseil a adopté des conclusions relatives à la révision de la délimitation des régions défavorisées. Ces conclusions donnent suite à la communication de la Commission intitulée «Vers un meilleur ciblage de l'aide aux agriculteurs établis dans les zones à handicaps naturels». Le Conseil a unanimement soutenu l'idée que les États membres soumettent les critères et indicateurs proposés par la Commission à un examen, en procédant à une simulation sur la base de huit critères concernant les sols et le climat, ceci afin d'établir des cartes des zones qui pourraient être considérées comme défavorisées. Fernand Boden est intervenu pour remercier la présidence pour les efforts menant à l'acceptation de ces conclusions par toutes les délégations. Il a insisté sur la haute sensibilité que la révision des zones défavorisées représentait pour le Luxembourg.

Tout en souscrivant aux conclusions soumises par la présidence, Fernand Boden a souligné qu'il fallait prendre en compte la globalité des facteurs socioéconomiques auxquels les agriculteurs devaient faire face dans les différentes régions. Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'Agriculture, a félicité le Conseil pour ce texte. Elle a fermement souligné que ces simulations ne porteraient préjudice ni à une future délimitation ni aux discussions politiques futures relatives aux zones défavorisées. La Commission continuera son étroite collaboration avec les États membres dans ce dossier important. Des propositions légales seront présentées dans le cadre de la prochaine réforme de la PAC en 2011.

Par la suite, le Conseil a adopté des conclusions relatives à la communication de la Commission sur la politique de qualité des produits agricoles.

En outre, les ministres de l'Agriculture ont pris note des conclusions de la présidence, soutenues par une majorité d'États membres, dont le Luxembourg, sur l'avenir des paiements directs après 2013. Ces conclusions font suite aux discussions tenues lors des réunions informelles des ministres de l'Agriculture à Annecy, en septembre 2008, et à Brno, le 3 juin 2009. Elles se basent en particulier sur le rôle que les paiements directs devront jouer à l'avenir, mais aussi sur l'amélioration du système afin de le rendre plus équitable, plus facile à mettre en œuvre afin qu'il puisse faire face aux défis après 2013.

Pendant le déjeuner, les ministres européens de l'Agriculture ont analysé l'évolution du marché du lait. Ce sujet a en effet dominé cette réunion, sachant que plusieurs milliers d'agriculteurs ont manifesté devant les portes du Conseil pour faire part de leurs inquiétudes dues à leur situation difficile. La commissaire Fischer Boel a fait rapport des mesures prises à ce stade et de leurs impacts sur le marché, qui s'est stabilisé, voire légèrement amélioré. Les prix du lait restent cependant à un niveau très bas. Elle a également confirmé que la proposition d'étendre l'intervention pour le lait écrémé en poudre et le beurre au-delà du mois d'août devrait être adoptée au Conseil du mois de juillet 2009. Mariann Fischer Boel a en outre commenté les conclusions du Conseil européen des 18 et 19 juin relatives à la situation du marché du lait. La Commission est notamment invitée à fournir un rapport sur ce sujet pour septembre 2009.

Les chefs d'État ou de gouvernement européens ont également soutenu les décisions relatives au bilan de santé de la PAC et n'ont pas mis en question l'orientation générale de la réforme. Dans ce contexte, la plupart des ministres ont souligné l'importance de la promotion, mais ont également fait référence à la responsabilité de la grande distribution.

C'est ainsi que la délégation française a de nouveau soulevé la problématique des décalages existant entre les prix producteurs et les prix consommateurs. Fernand Boden est intervenu pour soutenir la délégation française.

Il a souligné la nécessité d'une meilleure transparence de la chaîne alimentaire et d'un rééquilibrage des bénéfices entre les producteurs et la distribution. La commissaire a indiqué que les enquêtes relatives au marché du lait et de la viande porcine allaient se poursuivre. Elle a fait notamment référence aux travaux du groupe à haut niveau sur la compétitivité de la chaîne alimentaire et a rappelé qu'un rapport serait présenté sur ce sujet avant la fin de l'année 2009.

Après ce débat, le Conseil a également finalisé un accord politique en ce qui concerne les exigences minimales en matière de protection des animaux à respecter lors de leur mise à mort. Cette proposition vise à intégrer des considérations relatives à la protection du bien-être des animaux et autorise également les États membres à maintenir des règles plus strictes que les normes européennes. Le Parlement européen a déjà rendu son avis en mai, de sorte que cette législation pourra être adoptée rapidement.

Sous «divers», le Conseil a notamment entendu les rapports de la présidence en ce qui concerne l'état d'avancement des discussions sur la proposition d'un règlement modifiant la législation portant sur l'étiquetage des denrées alimentaires, la proposition de règlement établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché ainsi que sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Les débats sur ces trois dossiers continueront au deuxième semestre 2009, sous Présidence suédoise.

La deuxième journée de cette session du Conseil était consacrée aux dossiers de la pêche. Les ministres européens ont ainsi adopté des conclusions du Conseil relatives au développement d'une aquaculture communautaire durable. Ils ont également débattu de la proposition établissant un système communautaire du contrôle de la pêche et eu un premier échange de vues sur les opportunités de pêche pour l'année 2010.

Jean-Claude Juncker en discussion avec Josef Pröll, vice-chancelier fédéral, ministre fédéral des Finances d'Autriche, et Peer Steinbrück, ministre fédéral des Finances d'Allemagne, à la réunion de l'Eurogroupe (© SIP/Jock Fistick)

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké à la réunion de l'Eurogroupe

6 juillet 2009

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé à la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue à Bruxelles le 6 juillet 2009.

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 16 États membres de la zone euro ont discuté de l'impact de la crise financière et économique sur les politiques économiques et budgétaires ainsi que de ses effets sur la croissance potentielle dans la zone euro.

L'Eurogroupe a, selon le président Juncker, fait sienne l'analyse de la Commission européenne que «la probabilité est grande que suite à la crise financière, la zone euro va subir une perte permanente de croissance potentielle». La Commission européenne prévoit en effet une baisse de la croissance potentielle de 2,2% avant la crise à moins de 1% sur la période 2009 à 2010.

Pour Jean-Claude Juncker, l'impact de la crise sur la croissance potentielle est donc «une donnée fondamentale dont il faudra que nous tenions absolument compte pour enrichir nos réflexions sur les stratégies de sortie que nous serons amenés à mettre en place dans les mois et années à venir».

La discussion de l'Eurogroupe a ainsi permis d'identifier un certain nombre de principes généraux autour desquels les stratégies de sortie devront s'articuler: «Nous pensons tous que les mesures de soutien, y compris les mesures budgétaires et les mesures pour le secteur financier et le marché du travail doivent être maintenues en place aussi longtemps que persiste le risque que la situation économique se dégrade encore davantage. Nous pensons que les déficits que nous avons accumulés et que nous accumulerons en 2009 et 2010 doivent être réduits par étapes et à terme; l'équilibre budgétaire devra être rétabli afin d'assurer la soutenabilité à long terme des finances publiques. À l'intérieur des budgets que nous mettrons en œuvre, les ressources doivent être réorientées pour assurer les augmentations de productivité, décisives pour la croissance à long terme: concentration sur les dépenses gravitant autour des domaines de la recherche et du développement, des secteurs innovateurs, des

investissements publics devant conduire eux aussi à une augmentation de potentiel de croissance. Et nous pensons que la mise en œuvre des réformes structurelles, telles qu'identifiées dans la cadre de la stratégie de Lisbonne, doit être intensifiée.»

Dans le cadre de la discussion sur les indicateurs économiques, l'Eurogroupe a notamment invoqué le taux d'inflation de la zone euro de moins 0,1% en juin. «Notre analyse, partagée par la Banque centrale européenne, est la suivante: malgré la baisse du niveau général des prix au mois de juin, il serait absolument faux d'en déduire que la zone euro se trouve aux abords de la déflation. En effet, le niveau négatif de l'inflation s'explique, d'un côté, par la récession que nous subissons et, de l'autre, par les effets de base que nous connaissons, évolution des prix du pétrole et des prix alimentaires. Mais nous pensons que le niveau très bas des prix pétroliers et d'autres prix sont des phénomènes passagers. Nous nous attendons à ce qu'il y ait une augmentation des prix relatifs. Il découle de là que l'inflation ne restera donc pas négative pendant une période prolongée et il découle de là qu'il n'y a aucun risque de déflation. En attendant, la baisse générale des prix a des effets positifs à court terme sur le revenu disponible des ménages et il ne faut pas s'en plaindre.»

L'Eurogroupe a ensuite examiné les programmes de stabilité actualisés de l'Autriche, de la Belgique, de la Slovaquie et de la Slovénie.

Les ministres ont eu un nouveau débat d'orientation sur la réforme des structures de gouvernance du Fonds monétaire international et les conséquences qui en découlent pour la zone euro. Et Jean-Claude Juncker d'expliquer: «Cette discussion ne manquera pas d'avoir des répercussions sur la représentation de l'espace euro au Fonds monétaire international, car une des options à l'ordre du jour et puissamment appuyée par un certain nombre de nos partenaires est notamment une réduction du nombre des constituantes du FMI de 24 à 20. La discussion que nous avons eue n'a pas encore débouché. Il y a ceux – rares – qui ont plaidé en faveur d'un siège unique pour la zone euro. Cette proposition n'a pas déclenché une salve d'applaudissements. Il y a ceux qui veulent regrouper les États membres de la zone euro et les États membres de l'Union européenne en des constituantes exclusivement européennes. Le débat sur ce point est lancé et nous allons y revenir au cours des semaines et mois à venir.

Finalement, l'Eurogroupe s'est mis d'accord sur son programme de travail pour le 2e semestre 2009.

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso

En marge de la réunion de l'Eurogroupe, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, pour un déjeuner de travail.

Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso ont fait un tour d'horizon de l'actualité politique européenne.

Viviane Reding désignée candidate du Luxembourg à un troisième mandat de commissaire européenne

7 juillet 2009

Le 7 juillet 2009, Jean-Claude Juncker a annoncé à l'issue d'une journée de négociations entre les deux partis, le CSV et le LSAP, que les partenaires de la future coalition étaient tombés d'accord pour désigner l'actuelle commissaire en charge de la Société de l'information et des Médias, Viviane Reding, comme candidate du Luxembourg à un mandat de commissaire au sein de la future Commission européenne, qui devrait être formée en novembre 2009.

Le CSV et le LSAP ont trouvé un accord qui permettra à Viviane Reding de renoncer, d'un côté, à son mandat au Parlement européen et de continuer, de l'autre, son travail de commissaire jusqu'à expiration de son actuel mandat en hiver 2009, «ce qui évitera au Luxembourg d'être privé de commissaire pendant 4 ou 5 mois», a précisé Jean-Claude Juncker.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

VIIe session de la commission mixte entre l'UEBL et la Fédération de Russie

13-14 janvier 2009

La VIIe session de la commission mixte entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la Fédération de Russie a eu lieu au château de Senningen les 13 et 14 janvier 2009.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a accueilli Alexandre Avdeev, ministre de la Culture de la Fédération de Russie, ainsi que Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Économie et la Simplification administrative du Royaume de Belgique, pour discuter du développement des échanges économiques trilatéraux ainsi que des incidences de la crise économique et financière sur chacun des trois pays. Les trois ministres ont souligné que le protectionnisme en temps de crise ne favorisait pas la relance de la demande mondiale.

Concernant la coopération économique et commerciale, une attention particulière a été portée aux domaines de la sidérurgie, des technologies de la santé, des diamants, de l'aéronautique et de l'aérospatiale, ainsi qu'au secteur financier.

Les ministres ont profité de cette occasion pour faire un état des lieux en matière de barrières tarifaires et administratives qui entravent le développement des échanges, et dont souffrent surtout les PME.

Un autre sujet d'actualité à l'ordre du jour était celui de l'énergie. Jeannot Krecké a fait part de sa préoccupation concernant la crise du gaz actuelle. Elle ne concerne pas uniquement la Russie et l'Ukraine, mais ses conséquences se répercutent aussi sur toute l'Europe.

«Nous plaidons pour que la Russie et l'Ukraine s'entendent à ce sujet pour que les pays d'Europe puissent rétablir une situation normale pour les consommateurs et les entreprises», a-t-il dit. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a rappelé que la crise actuelle n'était pas uniquement un problème gazier, mais que des éléments politiques y interféraient.

Jeannot Krecké a évoqué la mission économique qu'il a menée à Moscou et à Sotchi au mois de juin 2008 et qui était centrée sur les Jeux olympiques d'hiver de Sotchi en 2014.

«Nous avons fait part à notre partenaire russe du grand intérêt que certaines de nos entreprises, surtout issues du secteur de la construction, portent à une coopération renforcée en vue des JO de Sotchi», a insisté le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur.

Les trois ministres ont procédé à la signature du communiqué de la VIIe session de la commission mixte entre l'UEBL et la Fédération de Russie.

Le prochain rendez-vous de la commission mixte UEBL-Russie a été fixé à 2011.

Signature du communiqué de la VIIe session de la commission mixte entre l'UEBL et la Fédération de Russie (de g. à d.): Vincent Van Quickenborne, ministre de l'Économie et de la Simplification administrative de Belgique, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Alexandre Avdeev, ministre de la Culture de Russie (© SIP/Charles Caratini)

Le Luxembourg assume la présidence du Conseil économique et social des Nations unies en 2009

15 janvier 2009

Le 15 janvier 2009, la représentante permanente du Luxembourg auprès des Nations unies à New York, l'ambassadrice Sylvie Lucas, a été élue présidente du Conseil économique et social (Ecosoc) pour 2009.

Un des six organes principaux de l'organisation, l'Ecosoc est responsable, d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social et, d'autre part, de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Au cours de l'ouverture de la 65e session de l'Ecosoc, qui a eu lieu le 15 janvier en présence de la vice-secrétaire générale de l'ONU, la présidente élue a souligné dans son discours (page 349) l'importance particulière que le Luxembourg – membre fondateur des Nations unies, qui s'efforce à apporter sa contribution aux objectifs et principes de la charte par une solidarité affirmée et confirmée, par un engagement concret pour le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'Homme – attachait à l'action de l'Ecosoc.

Une des priorités de l'Ecosoc en 2009 sera d'avancer la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international dans le domaine de la santé publique mondiale, et notamment la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement relatifs à la santé et qui sont les suivants: «Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans», «Améliorer la santé maternelle» et «Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies».

Suite à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement tenue à Doha fin 2008, l'Ecosoc sera également chargé de faire des recommandations quant à la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement.

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au sujet de l'arrivée au pouvoir de Barack Obama

20 janvier 2009

Le 20 janvier 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est exprimé sur les ondes de la radio Deutschlandfunk et dans les colonnes du *Hamburger Abendblatt* sur l'arrivée au pouvoir du 44e président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama.

Sur Deutschlandfunk, Jean-Claude Juncker a tiré un bilan plutôt mitigé des deux mandats présidentiels de George W. Bush: «Il était président le 11 septembre 2001, la confiance du monde entier lui était sûre. Je ne dirai pas qu'il a abusé de la confiance et de la compassion que beaucoup avaient placées dans les États-Unis, mais qu'il l'a en tout cas laissé filer», a estimé le Premier ministre, avant de souligner que Bush va rester ancré dans notre mémoire collective comme quelqu'un qui a essayé de régler les problèmes essentiellement de manière unilatérale.

Jean-Claude Juncker a brossé, en revanche, un tableau beaucoup plus positif du deuxième mandat de George W. Bush. Même s'il a estimé que le deuxième mandat n'a pas permis de réparer entièrement les relations entre les Américains et les Européens, il a constaté que Bush «a pris les Européens beaucoup plus sérieux durant son deuxième mandat que durant son premier».

Jean-Claude Juncker place une grande confiance dans l'arrivée au pouvoir de Barack Obama

Même s'il place une grande confiance dans l'arrivée au pouvoir de Barack Obama, Jean-Claude Juncker a précisé dans les colonnes du *Hamburger Abendblatt* qu'il n'appartenait pas à ceux qui pensent que «les Américains l'ont élu parce que, nous, les Européens l'ont bien voulu». L'ascension politique du 44e président des États-Unis s'explique, selon lui, avant tout pour des raisons de politique intérieure, ce qui le pousse à dire que la première partie de son mandat présidentiel sera avant tout marquée par des préoccupations d'ordre intérieur, une orientation politique qui, selon Jean-Claude Juncker, «ne sera pas désavantageuse pour les Européens».

L'arrivée au pouvoir de Barack Obama, de même qu'une éventuelle fermeture de la prison de Guantanamo, permettront, d'après Jean-Claude Juncker, de rehausser l'image des États-Unis dans le monde, et feront en sorte que «nous aurons de nouveau à faire à une Amérique qui correspondra plus à notre représentation».

Après des décennies où les États-Unis ont voulu une Europe forte, «mais seulement dans le sens d'une aliénation inconditionnée aux positions américaines», Jean-Claude Juncker s'est exprimé dans le *Hamburger Abendblatt* en faveur d'un partenariat plus égalitaire entre l'Europe et les États-Unis: «L'Union européenne devra accorder son aide aux États-Unis, mais nous devons également montrer clairement que l'UE a ses propres convictions, sa propre conscience et ses propres prudences.» Tout en rappelant les liens d'interdépendance qui existent entre les deux continents, le Premier ministre a jugé que les problèmes du monde «ne peuvent pas être résolus par une seule puissance». Alors que les Européens ont compris qu'il fallait abandonner leurs visées hégémonistes, Jean-Claude Juncker constate que «les Américains doivent encore l'apprendre». L'espoir est néanmoins grand, selon lui, que Barack Obama «l'a capté intuitivement».

Sur les solutions à apporter à la crise financière

Pour le Premier ministre luxembourgeois, l'espoir en Barack Obama concerne surtout la résolution de la crise économique. «Le 44e président des États-Unis va consacrer beaucoup d'énergie pour résoudre, de concert avec le monde entier, la crise économique», a-t-il estimé sur Deutschlandfunk.

Jean-Claude Juncker a salué le paquet conjoncturel de 100 billions de dollars que Barack Obama envisage de lancer afin d'atténuer les répercussions de la crise financière. Dans son analyse, cette initiative «est une condition absolue pour que les paquets conjoncturels, qui ont été ficelés en Europe, puissent déployer pleinement leurs effets». Au vu des multiples liens d'interdépendance entre les économies des deux côtés de l'Atlantique, il a estimé qu'il n'était pas envisageable «que les Européens injectent de l'argent dans les trous de la demande des États membres, et que les États-Unis fassent le contraire».

Jean-Claude Juncker a indiqué sur Deutschlandfunk qu'il n'accepterait pas que les Américains subventionnent massivement le secteur de l'automobile. «Il n'est pas possible que les Américains maintiennent en vie leur secteur automobile, en y injectant des subventions, alors que les Européens ne peuvent pas le faire», a-t-il indiqué en soulignant la nécessité pour tous les partenaires d'appliquer les règles du commerce international.

Au sujet du nouveau président Barack Obama

Quant au tempérament politique de Barack Obama, Jean-Claude Juncker l'a décrit dans le *Hamburger Abendblatt* comme plus exigeant et plus contraignant. «Son arrivée à la présidence s'accompagnera d'un changement d'attitude à l'égard des Européens, notamment en Afghanistan où il va sommer les Européens d'assumer plus de responsabilités.»

De plus, Barack Obama «fera du bien à la société américaine», a déclaré Jean-Claude Juncker. Selon lui, «il occupe déjà une place dans l'histoire américaine. S'il réussit, en plus, à sortir l'Amérique de la crise économique et de la récession, il va entrer dans l'histoire américaine comme celui qui était au bon moment au bon endroit et qui a occupé le bon mandat».

Jean Asselborn sur Inforadio Berlin

Le 21 janvier 2009, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est également exprimé sur l'arrivée au pouvoir de Barack Obama. Sur les ondes d'Inforadio Berlin, Jean Asselborn a tout d'abord salué quelques-unes des déclarations de Barack Obama lors de son discours d'investiture, telles que «le monde a changé et nous [l'Amérique] devons évoluer avec lui», «les problèmes de politique extérieur ne peuvent pas être réglés avec des armes» ou bien «les adversaires de la démocratie ne peuvent être vaincus par des moyens militaires».

Le ministre des Affaires étrangères s'est dit convaincu que la collaboration entre l'Europe, les États-Unis et aussi la Russie s'améliorerait afin de pouvoir résoudre les grands problèmes du monde – au Proche-Orient, en Afghanistan et en Afrique –, problèmes qui concernent à la fois l'Europe et les États-Unis.

Interrogé sur les éventuelles demandes américaines pour un engagement plus important des Européens dans les différents foyers de crise, Jean Asselborn a souligné que «nous [les Européens] devons tenter de dire aux Américains que nous sommes un partenaire à parts égales et que nous voulons résoudre avec eux les problèmes qui se posent».

Pour ce qui est de la crise financière et économique, Jean Asselborn a souligné qu'elle pourrait uniquement être surmontée ensemble, par les Américains et les Européens. À ce sujet, il espère que la réunion du G20 à Londres permettra de montrer que le monde n'est pas seulement dominé par les pays de l'Ouest, mais que des pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde, la Turquie et l'Indonésie y sont aussi impliqués.

Déclaration de Jean Asselborn sur Gaza: «Il s'agit d'une question complexe, les évidences ne sont pas évidentes, les logiques sont illogiques»

21 janvier 2009

Le 21 janvier 2009, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a fait une déclaration (page 352) sur la situation à Gaza devant la Chambre des députés.

Jean Asselborn a retracé les principaux événements à Gaza depuis le 19 décembre 2008, date à laquelle la trêve a été rompue, jusqu'à la riposte de l'armée israélienne du 27 décembre 2008. Le ministre a conclu qu'à partir de ce moment, il n'y avait plus eu moyen d'arrêter l'effusion de sang.

Il n'y a pas de solution militaire

Selon Jean Asselborn, il ne fait aucun doute que le mouvement Hamas est une organisation terroriste et qu'Israël dispose du droit de vivre en paix. La question principale qui se pose dès lors est double: «Est-ce que l'État d'Israël a tout mis en œuvre pour endiguer la violence à Gaza? Est-ce qu'une opération militaire permet de mettre fin à la violence à Gaza?»

Devant les députés, le ministre a ensuite présenté les principales données sociodémographiques de l'étroite bande de terre que constitue Gaza. Un territoire, comme l'a rappelé le ministre, densément peuplé, qui est devenu un terreau pour les terroristes. Jean Asselborn a souligné les différences fondamentales qui existent du point de vue des conditions de vie entre, d'une part, Gaza, et, d'autre part, l'État d'Israël. «Gaza, avec ou sans Hamas, est une bombe potentielle. Les gens ne peuvent y vivre ni en dignité ni en paix», a jugé Jean Asselborn. Et de poursuivre «qu'il n'y aura pas de paix en Israël si Gaza continue d'exister dans sa forme actuelle».

Pour rétablir la paix, il faut tenir des élections

Pour rétablir la paix et favoriser la réconciliation interpalestinienne, le chef de la diplomatie luxembour-

Jean Asselborn lors de sa déclaration à la Chambre des députés (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

geoise ne voit d'autre issue que la tenue d'élections à Gaza même si, dans les circonstances actuelles, cela demeure difficilement envisageable. Il a rappelé dans ce contexte que l'Union européenne préconisait une solution de deux États «où les Israéliens et les Palestiniens peuvent vivre en paix».

Jean Asselborn a par ailleurs rappelé le rôle essentiel de l'Égypte dans la négociation de la trêve de 2008. Il a regretté dans ce contexte «que l'État d'Israël n'a malheureusement pas fait le moindre effort pour ouvrir Rafah». Jean Asselborn a fait valoir que l'Égypte constituait un allié de premier ordre. Dans ce pays tout comme en Jordanie, autre allié, «nous avons tout intérêt à éviter que des forces extrémistes gagnent en puissance», a dit Jean Asselborn. Il s'agira également, selon le chef de la diplomatie luxembourgeoise, d'amener la Syrie dans le giron des pays plus modérés.

Le conflit est une «question complexe, les évidences ne sont pas évidentes, les logiques sont illogiques», a résumé Jean Asselborn. Dans cette région où paix et guerre alternent comme «printemps et automne», force est de constater «qu'Israël peut seulement survivre à moyen et à long terme si la paix est restaurée. La Palestine, le monde arabe ne peuvent vivre sous cette tension permanente». Et d'ajouter «que la clé de la diplomatie internationale» devrait être enlevée à ceux qui voient dans la violence une alternative [...] pour être remise dans les mains de la diplomatie internationale et du droit international».

Jean Asselborn signe un accord de siège temporaire avec la nouvelle agence de l'OTAN, la NATO Airlift Management Agency

6 février 2009

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a signé le 6 février 2009 un accord de siège en vue de l'installation temporaire au Luxembourg de la nouvelle agence de l'OTAN, la NATO Airlift Management Agency (NAMA).

Mise en place en septembre 2008, l'agence est chargée de la gestion de la flotte des avions transporteurs C17 dans le cadre du projet «capacité de transport aérien stratégique» (SAC) de l'OTAN.

Le C17 est un avion de transport militaire capable de transporter 77 tonnes sur palette avec un rayon d'action de 4500 km. Il pourra être affecté soit à des missions de l'OTAN, de l'UE ou des Nations unies, soit à des missions humanitaires pour l'acheminement de matériel.

La NAMA déménagera en Hongrie dans le courant de l'année 2010. Durant son séjour au Luxembourg, l'agence sera hébergée sur le site de la NAMSA à Capellen. La NAMSA, principale agence de gestion du soutien logistique de l'OTAN, est installée au Luxembourg depuis 1968.

À l'occasion de la signature de l'accord de siège, le directeur général de la NAMA, Gunnar Borch, a rappelé les excellentes relations entre l'Alliance atlantique et le Luxembourg, qui ont permis de signer cet accord sur l'installation temporaire de l'organisation OTAN de gestion du transport aérien.

Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza

2 mars 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza, qui a eu lieu à Charm el-Cheikh le 2 mars 2009.

Cette conférence a réussi à mobiliser la communauté des donateurs et à fournir un soutien politique à l'Autorité palestinienne à la suite du récent conflit dans la bande de Gaza. Lors de son intervention (page 371), le ministre Asselborn a réitéré son soutien au processus de réconciliation interpalestinienne avec le président Abbas en vue de la formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale. Une telle réconciliation est non seulement essentielle pour la paix et le développement, mais permettra également de faciliter la reconstruction de la bande de Gaza ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire à la population locale. Jean Asselborn a salué dans ce contexte les efforts déployés par l'Égypte pour aboutir

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en discussion avec Hillary Clinton, secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

à une telle réconciliation et s'est montré encouragé par les premiers résultats des pourparlers du Caire.

Lors de son intervention à Charm el-Cheik, Jean Asselborn a apporté son soutien au plan de redressement et de reconstruction préparé par le Premier ministre palestinien Salam Fayyad. Sa réalisation sera facilitée par une mise en œuvre rapide de la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations unies. Pour le ministre, «un cessez-le-feu mutuellement agréé et durable, de même qu'une ouverture des points de passage pour marchandises et personnes, seraient cruciaux pour le redressement rapide et la reconstruction de Gaza».

Pour ce qui est du soutien financier du Luxembourg, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a annoncé que le gouvernement luxembourgeois entendait maintenir la tendance à la hausse pour ce qui est de son effort financier aux Palestiniens. Suite au récent conflit dans la bande de Gaza, plus de 2 millions d'euros ont été débloqués dans le cadre de l'aide humanitaire, de l'assistance d'urgence et du redressement rapide. Au courant de l'année 2009, l'assistance luxembourgeoise va ainsi atteindre le montant record de 7,5 millions euros.

Si le Luxembourg est prêt à appuyer le processus de reconstruction, il faut voir en même temps un engagement clair des deux parties, Israéliens et Palestiniens, en faveur de la paix. L'acquis d'Annapolis ne doit pas être perdu et les deux parties doivent s'engager de manière résolue à faire aboutir ce processus afin de créer en Cisjordanie et à Gaza un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant en paix aux côtés d'Israël. Selon Jean Asselborn, «le prix à payer pour un échec de ce processus sera trop élevé, pas seulement pour les parties, mais pour toute la région ainsi que pour la communauté internationale».

Lors de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, le 17 décembre 2007 à Paris, le ministre Asselborn avait annoncé une aide globale de 21 millions d'euros pour les années 2008-2010.

Jean Asselborn à la 10e session du Conseil des droits de l'homme à Genève

3 mars 2009

Suite à son déplacement en Égypte le 2 mars 2009, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu à Genève pour participer à la 10e session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue le 3 mars 2009.

Jean Asselborn a prononcé un discours (page 372) au palais des Nations unies sur les avancées constatées en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme, mais également les

efforts encore à accomplir dans la réalité de la vie quotidienne partout dans le monde.

Dans le contexte de la crise financière et économique, le ministre a souligné qu'«à l'heure actuelle, la dimension de cette crise reste incertaine. Elle s'étend à folle allure, mais malgré cette crise, nous sommes tenus de respecter tous les droits de l'Homme. Sachons surtout éviter, de manière résolue, toute vague de discriminations raciales et xénophobes risquant d'affecter en particulier les migrants, les étrangers et les groupes vulnérables de la société». Le combat contre la pauvreté dans le monde devient de plus en plus difficile, mais le ministre a insisté que «la solution à la crise passe par un renforcement de la coopération internationale et de la gouvernance mondiale».

En ce qui concerne la lutte contre la torture dans le contexte de la guerre contre le terrorisme, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a invité le «Conseil à faire appliquer une tolérance zéro à l'égard d'une pratique totalement contraire à la dignité humaine».

En marge du Conseil des droits de l'homme, Jean Asselborn a rencontré Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Prix Nobel de la paix et président actuel du Forum humanitaire global.

Lors de l'entretien, les deux interlocuteurs ont eu un échange de vues sur la situation en Afrique. Le ministre a commenté l'issue de la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza. En outre, les deux côtés ont discuté des répercussions de la crise économique et financière sur les efforts d'aide au développement pour conclure que la crise actuelle ne devait en rien altérer les stratégies de lutte contre la pauvreté et que les pays devaient pleinement respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN

5 mars 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, à Bruxelles le 5 mars 2009.

L'objectif principal de cette réunion était la préparation du sommet de l'OTAN, qui aura lieu à Strasbourg et Kehl les 3 et 4 avril 2009.

Lors de la réunion, les pourparlers ont porté sur les opérations actuelles de l'OTAN, notamment sur les perspectives de l'opération en Afghanistan. Les ministres ont souligné l'importance de cette mission dans les cinq prochains mois, plus précisément à cause des élections du 20 août 2009. En outre, les ministres ont insisté sur le fait que les efforts de l'Alliance devaient s'intensifier dans la lutte contre les talibans et le combat contre la corruption, ainsi que dans le domaine de l'établissement d'une force de police.

Une autre mission actuelle de l'OTAN étant celle dans le Kosovo, les ministres ont eu un échange de vues sur la situation sur le terrain.

Au sujet des relations entre l'OTAN et la Russie, la majorité des ministres ont plaidé en faveur d'une reprise du dialogue avec la Russie. Le ministre Asselborn a dit que le moment était venu pour un réengagement avec la Russie, sachant que la Russie semble prête à franchir ce pas dans un nouveau climat international. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que la Russie était un partenaire stratégique important pour la stabilité sur le continent européen, avec lequel il faut reprendre le dialogue sans hésiter à évoquer les difficultés existantes.

Les autres sujets discutés lors de la réunion concernaient la réforme du siège et la déclaration sur la sécurité de l'Alliance, censée être adoptée lors du prochain sommet de l'OTAN.

Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan

31 mars 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan à La Haye le 31 mars 2009.

Ouverte en présence du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon, et du président afghan Hamid Karzaï,

la réunion a été coprésidée par le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afghanistan, Kai Eide, le ministre des Affaires étrangères afghan, Dadfar Spanta, et le ministre des Affaires étrangères néerlandais, Maxime Verhagen.

Sachant que l'année 2009 représente une année cruciale pour l'Afghanistan (élections présidentielles prévues pour le 20 août, précédant les législatives de l'automne 2010), les ministres ont réaffirmé l'engagement à long terme de la communauté internationale envers le peuple afghan.

Par ailleurs, la conférence a permis aux participants de faire une analyse exhaustive de la situation politique et sécuritaire en Afghanistan, de même que des efforts en matière de reconstruction et de développement, tout en tenant compte de l'importance de la dimension régionale.

Lors de son intervention, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, a souligné les engagements du Grand-Duché envers la stabilisation de l'Afghanistan depuis 2001, annonçant que «le Luxembourg contribuera cette année à concurrence de 4 millions d'euros destinés au renforcement de l'armée nationale afghane».

En outre, en matière de développement, la contribution luxembourgeoise atteindra 2,5 millions d'euros.

Enfin, le ministre a rappelé l'importance du message politique émis lors de cette conférence, tout en soulignant également que le gouvernement afghan, en coopération avec la communauté internationale, devait remédier d'urgence aux problèmes persistants de gouvernance et de sécurité, ainsi qu'à ceux relatifs à la culture de la drogue et à la corruption.

Jean Asselborn au Global Progressive Forum

2-3 avril 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au Global Progressive Forum les 2 et 3 avril 2009 au Parlement européen à Bruxelles.

En présence de l'ancien président des États-Unis, Bill Clinton, le forum s'est concentré sur les moyens pour réformer le processus de globalisation pour créer des communautés progressives.

Lors des différents débats qui ont eu lieu au cours des deux journées, les participants se sont penchés sur les questions d'actualité et ont cherché à déceler de nouvelles réponses et solutions. La crise globale, tant sur le plan économique et financier qu'environnemental, était au centre des discussions.

Le Global Progressive Forum a réussi à réunir nombre de responsables politiques, des syndicalistes et des organisations non gouvernementales, ainsi que des représentants d'autres organisations progressives et des médias. Les interventions de Pascal Lamy, d'Howard Dean et de Poul Nyrup Rasmussen, mais aussi celles de Barney Frank, d'Helen Clark et d'Antonio Guterres ont réjoui nombre d'observateurs.

Pour sa part, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a pris part à une session qui s'est concentrée sur la question «Comment achever une paix durable dans le monde?»

Aux côtés de Gareth Evans, actuel directeur général de l'International Crisis Group et ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie, Nobuaki Koga, secrétaire général de Rengo du Japon, Salima Ghezali, écrivain et journaliste d'Algérie, ainsi que Diego Lopez Garrido, secrétaire d'État aux Affaires européennes d'Espagne, Jean Asselborn a analysé différents conflits actuels dans le monde et a exposé son point de vue sur les moyens pour remédier aux tensions. En outre, le rôle de différentes organisations internationales – les Nations unies, l'OTAN ou encore l'Union européenne – a été commenté par les membres du panel.

Jean Asselborn au 2e forum de l'Alliance des civilisations à Istanbul

6 avril 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au 2e forum de l'Alliance des civilisations, qui a eu lieu les 6 et 7 avril 2009 au palais Ciragan à Istanbul.

Initiée par les gouvernements turc et espagnol sous l'égide des

Nations unies à Madrid en janvier 2008, l'Alliance des civilisations s'est réunie à Istanbul en 2009. Le forum s'est donné comme objectif de résoudre les tensions et divisions qui existent actuellement entre différentes cultures et religions à travers le monde. Il a examiné les défis d'une gouvernance stable de la diversité des cultures dans le contexte du processus de la globalisation.

Le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, son homologue espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero, le haut représentant pour l'Alliance des civilisations et ancien président de la République du Portugal, Jorge Sampaio, ainsi que le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, ont ouvert le forum. Ils ont fait appel aux valeurs de la tolérance et de la compréhension mutuelle, tout particulièrement dans cette période de crise économique où l'on assiste à une exacerbation des tensions entre les différentes communautés ethniques et religieuses.

Selon le Premier ministre turc, la ville d'Istanbul est une parfaite illustration de la coexistence des trois grandes religions monothéistes, le christianisme, le judaïsme et l'islam, dans l'histoire et à l'heure actuelle. Les intervenants ont souligné le rôle important du travail et du dialogue entre les jeunes, représentés à la conférence.

Le ministre Asselborn a pris part à la séance d'ouverture ainsi qu'à la session plénière, qui portait sur la bonne gouvernance de la diversité culturelle.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en discussion avec Abdullah Gül, le président turc (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Lors de la deuxième journée du forum, le ministre Asselborn a pris part à une table ronde qui a abordé le thème du coût du conflit au Moyen-Orient, organisé en partenariat avec le groupe Strategic Foresight (SFG). Ce groupe est un institut de recherche qui concentre son travail sur les grandes questions géopolitiques, économiques et sociales du monde contemporain. SFG a publié un rapport exhaustif précisément sur le coût du conflit au Moyen-Orient, rapport qui a été présenté à Genève le 23 janvier 2009 aux Nations unies.

Plusieurs leaders dans le monde ont fait référence à la nécessité de trouver de nouvelles approches pour la résolution des conflits qui se prolongent. Ainsi, le rapport établi par le SFG a servi de base aux discussions de cette table ronde. Parmi les intervenants figuraient Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, Sundeep Waslekar, président du groupe SFG, et Egemen Bagis, ministre aux Affaires européennes et négociateur en chef de la Turquie pour l'adhésion à l'Union européenne.

Les débats, qui se sont déroulés dans une atmosphère constructive, étaient présidés par Sundeep Waslekar et ont abordé les points saillants du conflit israélo-palestinien. La colonisation continue des territoires occupés par Israël, le blocage de la bande de Gaza ainsi que les tirs de roquettes dans les territoires israéliens étaient les points-clés du débat. Le ministre Asselborn a insisté sur le fait

que, malgré la construction de nouveaux quartiers par Israël, la solution à deux États reste la seule option pour un Moyen-Orient stable à l'avenir. En outre, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que, afin de mener des négociations constructives en vue de la paix entre Israël et le peuple palestinien, le processus de réconciliation palestinienne devait être soutenu par la communauté internationale, tout comme le gouvernement d'unité nationale qui serait établi. Enfin, Jean Asselborn a constaté également l'importance du rôle joué par la Syrie dans le conflit et dans le reste de la région.

En marge du forum, le Vice-Premier ministre a également rencontré Egemen Bagis, ministre aux Affaires européennes et négociateur en chef de la Turquie pour l'adhésion à l'UE, pour une entrevue. Les deux politiques ont eu un échange de vues sur le rôle crucial joué par la Turquie dans le conflit israélo-palestinien et la situation politique actuelle en Chypre. En outre, ils ont fait le point sur les négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE.

Jean Asselborn à la conférence de l'ONU sur le racisme, dite de «Durban II»

20 avril 2009

Le 20 avril 2009, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est prononcé sur les ondes de Radio 100,7 et de RTL Radio au sujet de la conférence de l'ONU sur le racisme, dite de «Durban II», qui a eu lieu à Genève.

Au sujet de la présence du président iranien Mahmoud Ahmadinejad à la conférence, Jean Asselborn a dit: «Mir däerfen deem Typ net déi Éier maachen, datt dee geschwënn alles regéiert. Wann dee seng Appreciatioune gëtt, déi net ze deele sinn an déi net dierfe gedeelt ginn, däerfen net déi aner alleguerte fortlafen. Au contraire, mengen ech, soll een argumentéieren, roueg bleiwen a versichen z'erreechen, datt deen Text, deen erauskënnt, net do wäert hänke bleiwen, datt den Ahmadinejad Dënschde Mëtten um 3 Auer zu Genève geschwat huet.»

Pour ce qui est de la déclaration finale de la conférence, le ministre des Affaires étrangères a noté: «Éischtens mol ass Israel an deem Text net erwähnt, also kann et net diskriminéiert ginn. Israel ass net erwähnt, au contraire zu deem, wat zu Durban war. Zweetens: d'Diffamatioun vun de Reliounen, e ganz ganz geféierlechen Terme, deen ass eraus. D'Diffamatioun vun de Reliounen, wann een deen Terme unhëlt, kënnt ee ganz gären an d'Contradictioun mat anere fundamentale Mënscherechter oder fundamentale Rechter en général. Drëttens: d'Liberté d'expression, d'Liberté de presse, och no deem wat geschitt war mat de Karikature vum Mohammed an Dänemark, och d'Liberté d'expression ass an zwee Alineae ganz ganz kloer an ouni Restrictioun drageschriwwen. An dann, wat äis alleguerten als Europäer selbstverständlech intresséiert, dat ass, datt an der Zeil 66 kloer steet, "recalls that the holocaust must never be forgotten".»

Concernant le boycott de la conférence par l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Pologne, Jean Asselborn a déclaré: «Mir mussen hei och d'Substanz kucken, an an der Substanz wier et wierklech ganz, ganz schlecht wa mir als Europäer äis géife carrément dovunner distanzéieren. Ech ka mir net virstellen, datt mir an enger Welt liewen, wou den iranesche Präsident Ahmadinejad alles kontrolléiert, a ka stëppelen, a kann alles determinéieren. Dat wier, mengen ech, falsch, grondfalsch.

Duerfir sinn ech iwwerzeegt, datt no där Ried, déi de Mëtteg do stattfënnt um 3 Auer, datt dann och no där Ried gekontert gëtt, datt d'Saache richteg gestallt ginn, och vun der Europäescher Unioun.

Ech sinn e wéineg enttäuscht vun der Presidence vun der Europäescher Unioun – mä déi sinn an enger ganz schwiereger Situatioun –, datt do net Paroli gebuede gëtt, esou wéi et misst eigentlech sinn. Bon, déi véier Länner, déi hu vläicht nach eng Méiglechkeet fir no der Ried vum Ahmadinejad nach eng Kéier hir Positioun z'iwwerdenken.»

Jean Asselborn à la réunion ministérielle Benelux-pays baltes à Vianden

26 avril 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a invité ses homologues belge et néerlandais, ainsi qu'estonien, letton et lithuanien à la troisième réunion

ministérielle Benelux-pays baltes, qui a eu lieu au château de Vianden le 26 avril 2009.

Les ministres ont été accueillis par Étienne Schneider, président de la Société électrique de l'Our (SEO), pour une visite guidée de la SEO et de ses infrastructures.

Suite à cette visite, les ministres se sont rendus au château de Vianden, où ils ont eu une réunion de travail. Lors de la réunion, les ministres se sont penchés sur les questions du partenariat oriental et les relations entre l'Union européenne (UE) et la Russie.

Dans ce contexte, les ministres se sont également entretenus sur la proposition russe d'une nouvelle architecture de sécurité européenne. Ensuite, les ministres ont brièvement abordé les perspectives d'adhésion de l'Islande à l'UE, suite aux élections législatives du 25 avril 2009.

À l'issue de cette réunion, le ministre Asselborn, hôte de l'événement, a invité ses homologues et leurs délégations pour un dîner dans la salle Vic Abens du château de Vianden.

Au cours de ce dîner, les ministres ont eu un échange de vues sur les questions institutionnelles au sein de l'UE, notamment la suite du processus de ratification du traité de Lisbonne, ainsi que sur la récente conférence des Nations unies sur le racisme à Genève.

Photo de groupe prise après la réunion au château de Vianden (de g. à dr.): Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères de Belgique; Vygaudas Usackas, ministre des Affaires étrangères de Lituanie; Maxime Verhagen, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas; Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration; Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères d'Estonie; Gaby Frantzen-Heger, bourgmestre de Vianden; et Maris Riekstins, ministre des Affaires étrangères de Lettonie (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Jean Asselborn à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement à l'ONU

25 juin 2009

Le 25 juin 2009, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à New York à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale de l'ONU et son incidence sur le développement.

La conférence a réuni au siège de l'ONU des responsables politiques du monde entier pour discuter de la crise économique et financière et de son impact sur les efforts de développement. Ils ont pris la mesure de la plus grave récession économique qu'a connue le monde depuis la grande dépression des années 1930. Le document final, à adopter à la fin de la conférence le 26 juin, doit tracer la voie à suivre, sur un plan global, pour amortir l'impact de la crise, notamment sur les populations les plus vulnérables.

À cette occasion, le ministre Asselborn a coprésidé une table ronde avec son homologue laotien, Tongloun Sisoulit. La table ronde a porté sur le sujet «Mesures coordonnées et concertées et autres mesures propres à atténuer l'incidence de la crise sur le développement». Ont participé à cette table ronde notamment le secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), Supachai Panitchpakdi, la secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Noeleen Heyzer, et le directeur exécutif du Centre Sud, Martin Khor.

Le ministre Asselborn est également intervenu à la tribune de l'Assemblée générale. Dans son discours (page 415), le ministre a relevé les graves conséquences sociales de la crise financière et économique mondiale, se référant notamment aux estimations récentes de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qu'en 2009, quelque 100 millions de personnes de plus pourraient sombrer dans la misère et la pauvreté chroniques en raison de la crise. Le ministre Asselborn a souligné la nécessité de respecter les engagements pris au titre des Objectifs du millénaire pour le développement, «en termes de quantité et de qualité de l'aide, et endéans des calendriers convenus». En effet, «diminuer à ce stade l'aide publique au développement, y compris l'aide au commerce, serait non seulement irresponsable et immoral, mais aussi totalement contreproductif. Celui qui croirait faire une économie d'argent ferait en fait ainsi une économie de progrès», a averti le ministre.

En marge de la conférence, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon, pour un entretien bilatéral où il a été question du processus de paix au Proche-Orient, de l'architecture européenne de sécurité ainsi que de la situation politique au sein de l'UE dans le contexte du processus de ratification du traité de Lisbonne.

Le secrétaire général a donné son appréciation au sujet des derniers développements en Corée du Nord, notamment au vu des récents essais nucléaires.

Jean Asselborn à la réunion informelle du Conseil OTAN-Russie à Corfou

27 juin 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères du Conseil OTAN-Russie (COR) à Corfou le 27 juin 2009. Sous la présidence du secrétaire général sortant de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, le Conseil OTAN-Russie a dressé un état des lieux des relations entre l'OTAN et la Russie.

Suite à l'action militaire menée par la Russie en Géorgie début août 2008, l'Alliance avait suspendu les réunions formelles du COR et la coopération dans certains domaines. La coopération s'est poursuivie seulement dans des domaines-clés d'intérêt commun, comme la lutte antidrogue et la lutte contre le terrorisme. En mars 2009, il a été décidé de reprendre les réunions formelles et la coopération pratique.

Les ministres se sont entretenus au sujet des domaines où la coopération politique et militaire peut s'intensifier et ont mené des discussions sur les moyens de rétablir la confiance entre l'Alliance et la Russie. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a noté que

la sécurité en Europe ne pouvait se construire qu'en concert avec la Russie et a souligné que «ce qui nous unit, dépasse largement ce qui nous divise».

Par la suite, le ministre a pris part à un dîner de travail offert par la présidence grecque de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le cadre de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE du 28 juin. Les ministres y ont poursuivi leurs échanges de vues sur la question de l'architecture de sécurité européenne.

Les ministres ont mené un débat sur la nécessité de réaffirmer les engagements pris dans les différentes dimensions de l'OSCE et sur la structure à donner au débat d'ici la réunion ministérielle à Athènes en décembre 2009. La présidence grecque a été chargée de mener des consultations afin de s'accorder sur les sujets spécifiques à aborder dans ce débat. Les différents conflits gelés qui persistent en Europe, la coopération dans le domaine de la prévention de conflits, le contrôle des armements conventionnels et les menaces nouvelles (terrorisme, *cyber-crime*) ont été mentionnés dans ce contexte. Il a été relevé que les engagements dans le domaine des droits humains et de la démocratie sont particulièrement importants pour assurer la sécurité en Europe.

Lors de son intervention, le ministre Asselborn a noté que l'OSCE étant la seule organisation originaire de l'époque de la guerre froide, il importait plus que jamais de profiter des structures de sécurité et des institutions existantes et pour améliorer la mise en œuvre des engagements existants.

À la suite de la réunion informelle de l'OSCE, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont également eu une réunion informelle sur les événements récents en Iran suite aux élections présidentielles. Les ministres ont eu un échange de vues sur une réponse commune envers l'Iran, notamment au sujet de l'arrestation de plusieurs ressortissants de l'UE.

Jean Asselborn à la réunion informelle de l'OSCE à Corfou

27-28 juin 2009

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Corfou les 27 et 28 juin 2009.

Le 27 juin, le ministre a pris part à un dîner de travail offert par la présidence grecque de l'OSCE. Les ministres y ont poursuivi leurs échanges de vues sur l'avenir de la sécurité européenne.

Le 28 juin, la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE a regroupé les 56 membres de l'organisation, ainsi que l'Union européenne, des représentants de l'OTAN et de l'Organisation du traité de la sécurité collective (OTSC).

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en conversation avec Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, et David Miliband, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

Nicolas Schmit au débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social de l'ONU à Genève

6 juillet 2009

Le 6 juillet 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé au débat de haut niveau de 2009 dans le cadre de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social (Ecosoc) de l'Organisation des Nations unies (ONU) à Genève.

Lors de ce débat, au cours duquel sont intervenus notamment Ban Ki-moon, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Margaret Chan, directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, la princesse Muna al-Hussein de Jordanie, Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères d'Estonie, ainsi que Cherie Blair, et qui a été présidé par Sylvie Lucas, représentante permanente du Luxembourg auprès des Nations unies et présidente en exercice de l'Ecosoc, Nicolas Schmit est intervenu en tant que *keynote speaker* (page 417).

Dans le cadre de cet examen ministériel annuel, qui avait pour objectif d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, les débats ont porté sur les objectifs convenus et les engagements pris dans le domaine de la santé, et plus particulièrement sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire 4 (réduction de la mortalité infantile), 5 (amélioration de la santé maternelle) et 6 (combat du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies) qui est cruciale pour réaliser un développement durable.

Nicolas Schmit lors de son discours au Conseil économique et social de l'ONU (© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)

AGRICULTURE

Fernand Boden et Octavie Modert présentent le Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique

12 février 2009

En date du 12 février 2009, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, ont présenté le Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique au Luxembourg

En 2008, le Luxembourg comptait 85 producteurs (12 apiculteurs, 12 maraîchers, 4 viticulteurs, 5 fruiticulteurs) qui cultivaient 3 535 hectares (2,8% de la surface agricole utile nationale) selon le mode de l'agriculture biologique, a expliqué Fernand Boden dans son introduction. De plus, le pays compte 33 transformateurs et un importateur dans ce secteur.

D'après le ministre Boden, l'importance de l'agriculture biologique a graduellement augmenté au cours des 20 dernières années. Le nombre d'exploitations est passé de 10 en 1988 à 85 en 2008. La crise de la vache folle, les scandales alimentaires, mais aussi les nouvelles orientations politiques (développement durable, protection du climat et de l'environnement, changement climatique) ont poussé de nombreuses exploitations à se convertir à une agriculture biologique.

Stagnation du secteur

Pour Fernand Boden, cette évolution est forte, mais pas forcément satisfaisante. En effet, une stagnation du secteur est constatée depuis 3 à 4 ans, au Luxembourg comme dans d'autres pays européens, et le nombre de

conversions à l'agriculture biologique n'a plus augmenté, mais est resté stable, a-t-il noté.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne avait lancé en 2004 le plan d'action en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques afin de permettre le développement continu du secteur. Ce plan propose des orientations autour de quatre axes: information du consommateur, amélioration du fonctionnement de la chaîne alimentaire biologique, soutien financier des agriculteurs biologiques, révision de politiques liées (PAC, PDR). Le plan de la Commission précise que chaque État membre a la liberté d'élaborer son propre plan d'action selon les circonstances nationales, tout en se basant sur le document européen.

«Après avoir constaté une stagnation dans le secteur de l'agriculture biologique, nous avons estimé nécessaire de donner un nouvel élan à ce secteur, car la demande de produits biologiques est en nette progression et des besoins accrus en importations sont nécessaires pour couvrir les besoins nationaux», a souligné Fernand Boden.

Le plan d'action national

L'objectif central du plan est la promotion et le soutien au développement de l'agriculture biologique nationale. Autour de cet objectif central sont articulées toute une série de mesures classées autour de cinq axes:

1. information des groupes cibles: vade-mecum pour les agriculteurs sur la conversion à l'agriculture biologique, brochures d'information sur l'agriculture biologique et guide d'achat de produits biologiques pour les consommateurs;

2. analyse du marché: forums de réflexion sur les opportunités et les défis de l'agriculture biologique;

3. développement du marché: informations sur l'utilisation de produits biologiques en restauration;

4. amélioration de la performance de production: champs d'essais biologiques et participation du Fonds national de la recherche au projet de recherche européen Core-Organic;

5. soutien de la formation, du conseil et des échanges: fermes de démonstration, journées d'information, conférences, BIO-Agrar-Präis, etc.

Dans le cadre du plan national, un accent particulier sera mis sur la conversion des exploitations à une agriculture biologique, vu que la demande de produits biologiques est grande, a souligné Fernand Boden, qui a rappelé que l'objectif était d'arriver à 6000 hectares cultivés de manière biologique.

Le plan d'action national porte sur trois ans. Pour 2009, 300000 euros seront disponibles pour la mise en œuvre des mesures.

Fernand Boden a présenté les répercussions du bilan de santé *(health check)* sur le monde agricole luxembourgeois

5 mars 2009

Suite à l'accord trouvé en novembre 2008 par les ministres européens de l'Agriculture sur le bilan de santé *(health check)* de la politique agricole commune (PAC), Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a retracé le 5 mars 2009 les principales évolutions à l'œuvre sur le marché du lait et a présenté les répercussions de cet accord sur le monde agricole luxembourgeois.

La suppression progressive des quotas de lait

«Après une hausse importante des prix du lait (50 cents) en 2007, suivie d'une évolution positive début 2008, les prix ont dégringolé en 2009 sous l'effet de la crise financière, qui n'a pas épargné le monde de l'agriculture», a noté Fernand Boden au sujet des principales évolutions du marché du lait. En même temps, il a mis en exergue le poids de ce secteur, dont dépendent environ 860 exploitations rurales dans l'agriculture luxembourgeoise (35%). La dégringolade des prix du lait est, selon Fernand Boden, due à une situation exceptionnelle, qui résulte de spéculations sur les marchés et des évolutions négatives sur les marchés asiatiques. De plus, l'augmentation des prix, couplée à un pouvoir d'achat en berne, tant en Europe que dans les

pays en voie de développement, aurait conduit les consommateurs à remplacer le lait par d'autres denrées alimentaires, a estimé le ministre.

Le ministre de l'Agriculture s'est penché sur les conséquences de la suppression des quotas laitiers, prévue pour 2015. Ces quotas, entrés en vigueur à partir de 1984 pour limiter et stabiliser la production laitière, devraient augmenter de 1% chaque année, jusqu'à leur abolition définitive en 2015. D'après Fernand Boden, la phase transitoire influera sur les prix du lait et s'accompagnera d'une grande fluctuation des prix laitiers qui, selon ses estimations, devraient se situer autour de 30 cents. Dans son analyse, la hausse des quotas de lait de 2,5% en 2008 et 2009 a eu peu de répercussions sur la production laitière de l'Union européenne.

Dans ce contexte difficile, l'Union européenne préconise de stocker le beurre et le lait en poudre et réintroduit les aides à l'exportation abolies en 2007. Afin que l'abolition des quotas prévue pour 2015 se fasse en douceur, Fernand Boden a exhorté les agriculteurs luxembourgeois à limiter leurs coûts de production, notamment les coûts fixes. À cette occasion, le ministre de l'Agriculture a attiré l'attention sur les conseils en investissement prodigués dans le cadre de la loi agraire.

Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Frank Schmit, directeur du Service d'économie rurale, lors de la conférence de presse (© SIP)

La mise en œuvre du bilan de santé de la PAC au Luxembourg

Le bilan de santé, dont l'objectif est de moderniser l'agriculture et de la faire évoluer vers une approche plus orientée vers les marchés, est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Fernand Boden a souligné que des améliorations de l'agriculture luxembourgeoise ont pu être obtenues par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne.

Le Luxembourg s'était opposé à une augmentation de la modulation, mécanisme qui consiste à réduire les paiements directs en faveur des agriculteurs pour affecter les fonds correspondants au budget du développement rural. Finalement, la modulation, établie à 8%, a été baissée à 5%. Les fonds qui en découlent pourront, selon Fernand Boden, être affectés pour faire face aux nouveaux défis, à savoir le changement climatique, la protection de la biodiversité, la protection des ressources naturelles en eau et l'approvisionnement en énergie.

Le nouveau mode de calcul qui sera appliqué à la correction de la matière grasse sera, d'après Fernand Boden, «plus bénéfique pour le Luxembourg que pour les voisins européens, parce que le quota en matière grasse y est moins élevé» et permettra en conséquence aux agriculteurs luxembourgeois de «produire de 2,5% à 3% de plus sans payer des amendes».

À cela s'ajoute que la Commission européenne s'est engagée à rédiger des rapports en 2010 et 2012 pour évaluer l'état du marché du lait. Les principales subventions pour le lait

(lait en poudre et beurre) et les interventions pour les céréales seront maintenues. Le bilan de santé prévoit en outre des aides à l'investissement, qui seront octroyées aux jeunes agriculteurs au titre de développement rural à hauteur de 55 000 à 70 000 euros.

La situation au Luxembourg

Au Luxembourg, le *health check* sera appliqué dans les semaines à venir. Il prévoit que les primes de première installation versées aux jeunes agriculteurs soient augmentées de 25 000 à 30 000 euros. La bonification d'intérêts accordée au jeune agriculteur pour des prêts contractés en vue de couvrir les charges découlant de leur installation passera de 25 000 à 30 000 euros.

Une attention particulière sera portée à la formation et à l'information des acteurs économiques en milieu rural. Les bonifications vont passer de 5 000 à 7 500 euros pour les techniciens et de 5 000 à 10 000 euros pour les ingénieurs agraires.

La loi agraire prévoit également un découplage des quotas laitiers des investissements effectués dans l'étable ainsi qu'un ajustement des primes pour la protection du paysage aux développements des exploitations rurales. Dans ce domaine, plus de 515 000 euros supplémentaires seront versés aux agriculteurs luxembourgeois à partir de 2009.

Le secteur vitivinicole

La loi agraire permettra également de financer des restructurations de 100 000 euros dans le domaine vitivinicole, où les pratiques œnologiques traditionnelles ont pu être conservées. Les surfaces des vignerons seront intégrées à partir de 2009 dans le paiement unique, qui prévoit une aide de 500 euros par hectare accordée aux viticulteurs.

Parallèlement, toutes les aides uniques seront augmentées de 2,5 euros par hectare.

«Sou schmaacht Lëtzebuerg»: promotion des produits du terroir luxembourgeois dans les cantines

10 mars 2009

Promouvoir les produits du terroir et les produits régionaux luxembourgeois dans la restauration collective: tel est l'objectif de la campagne de sensibilisation «Sou schmaacht Lëtzebuerg», qui a été présentée le 10 mars 2009 à la Chambre des députés par la Chambre d'agriculture, en collaboration avec les commissions des marques nationales luxembourgeoises, l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA), les parcs naturels de la Haute-Sûre et de l'Our, les organisations professionnelles agricoles, le Service activités féminines de la Centrale paysanne et la Lëtzebuerger Bauerejugend.

De par cette initiative, les producteurs luxembourgeois veulent non seulement encourager les particuliers, mais aussi les opérateurs des cantines à s'approvisionner davantage en produits d'origine luxembourgeoise.

La place des produits du terroir dans les cantines

De plus en plus de repas sont aujourd'hui consommés en dehors du cadre familial, que ce soit sur le lieu de travail ou dans les lieux publics, tels que les crèches, les écoles, les hôpitaux ou les maisons de retraite. Comme la restauration collective devient de plus en plus importante et entraîne de nouvelles habitudes alimentaires, la Chambre d'agriculture et ses partenaires craignent que les produits de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture luxembourgeoise ne trouvent plus leur juste place dans les cantines.

L'insuffisance des produits du terroir dans les cantines serait due principalement à trois facteurs: la structure d'organisation des institutions de restauration collective, qui demandent une logistique très poussée, la particularité des menus offerts et la structure des coûts, liée non seulement aux aliments de base, mais aussi à l'ensemble de la cuisine.

À cela s'ajoute également le fait que les restaurateurs recourent à des matières premières fortement transformées et standardisées, dépourvues de toute valeur nutritionnelle et gustative dans le but de réduire les coûts de fabrication.

Comme la plupart de ces institutions de restauration collective sont organisées sous la responsabilité de l'État et financés avec l'argent public, les producteurs

luxembourgeois sont d'avis qu'il est important de profiter des avantages offerts par la production régionale et d'imposer dans les cahiers des charges des cantines une utilisation accrue de produits indigènes, même si cela entraîne une augmentation des coûts de production.

Arguments en faveur d'une utilisation accrue de produits luxembourgeois

D'après les producteurs luxembourgeois, les arguments en faveur d'une utilisation accrue des produits luxembourgeois dans la restauration collective ne manquent pas:

- Les produits sont sains, peu transformés et ont une haute valeur nutritionnelle et gustative.
- Les produits sont frais et n'ont pas subi un long transport (moins d'additifs pour la conservation, etc.). La proximité du lieu de production évite les effets environnementaux négatifs liés aux longs transports.
- La traçabilité des produits est garantie par un système de contrôle national performant.
- L'utilisation des produits régionaux garantit la survie des agriculteurs et des paysages indigènes.
- L'artisanat alimentaire et les entreprises agroalimentaires régionales permettent de créer une plus-value au niveau du pays et maintiennent l'emploi pour un grand nombre de salariés.

Journée d'études sur le programme de développement rural

11 mai 2009

Le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, en collaboration avec le Syvicol, a organisé le 11 mai 2009 une Journée d'études sur le programme de développement rural (PDR) avec des visites de projets sur place.

En présence du ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et de la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, les élus communaux ont eu l'occasion de visiter des projets de développement rural réalisés par les communes au cours de la période de programmation 2000-2006 dans le cadre du PDR et de l'initiative communautaire Leader+.

Dans le cadre de l'actuelle programmation du PDR (2007-2013), 3 les communes rurales pourront bénéficier d'aides accordées en faveur de projets visant l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural ainsi que la diversification de l'économie rurale.

La journée a permis aux responsables communaux de se familiariser davantage avec les pratiques du développement rural. Dans ce même contexte, elle a permis l'échange d'expériences entre communes dans le cadre du réseau rural national.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présentation des avis du Luxembourg et de la Grande Région concernant le livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale

10 février 2009

Le 10 février 2009, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a organisé une séance d'information concernant le livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale *Faire de la diversité territoriale un atout.*

Considéré comme pas supplémentaire important en vue de la mise en place de la politique de cohésion territoriale en Europe, le livre vert, présenté par la Commission européenne le 6 octobre 2008, soulève un certain nombre de questions auxquelles les États membres et toute partie intéressée ont été invités à prendre position dans le cadre d'une consultation publique ouverte jusqu'au 28 février 2009.

Le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a rédigé, en concertation avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, un projet de prise de position luxembourgeoise afférente et a souhaité le présenter aux acteurs luxembourgeois concernés. Cette prise de position luxembourgeoise, ayant pour but de témoigner auprès des instances communautaires de l'intérêt et du soutien du Luxembourg en la

matière, sera enrichie par les propositions retenues lors de la journée de discussion et reprendra en ce sens les attentes et les demandes des acteurs luxembourgeois concernés.

Cette approche est d'autant plus importante que des réponses formulées ensemble et prenant en compte les intérêts luxembourgeois, tant de l'État que des communes et autres acteurs, peuvent trouver un écho et être pris en considération dans

la conception politique de la Commission européenne qui, *in fine,* a des répercussion sur les États membres, les régions, les communes et les citoyens.

Exerçant jusqu'au mois de juin la présidence du 11e sommet de la Grande Région, le ministre a associé les entités partenaires de la coopération transfrontalière dans la rédaction d'un avis conjoint présenté à la même occasion.

Dans son intervention, Jean-Marie Halsdorf a souligné que le souhait de mise en place d'une nouvelle politique articulée autour de la cohésion territoriale, qui est en cours au niveau européen, existait déjà au Grand-Duché de Luxembourg dans le domaine de l'aménagement du territoire. En ce sens, le Grand-Duché de Luxembourg ne peut que soutenir l'approche envisagée au niveau européen. De fait, la complémentarité entre les politiques européennes, d'une part, et les politiques nationales, d'autre part, apporte clairement une valeur ajoutée pour les communes et les citoyens, pour autant que le principe de subsidiarité soit respecté et qu'une administration allégée aille de pair.

Prise de position du Grand-Duché de Luxembourg

La cohésion territoriale présente un cadre de référence commun susceptible de renforcer la gouvernance, la légitimité et l'orientation stratégique verticale des politiques sectorielles dans le respect de la subsidiarité entre l'Union européenne et les niveaux nationaux, régionaux et locaux ainsi que la coordination horizontale des politiques sectorielles sur base d'informations territoriales assurées, tout en y intégrant la politique de cohésion.

C'est pourquoi dans le cadre de la cohésion territoriale, une meilleure utilisation des potentiels territoriaux signifie concrètement une focalisation plus spatiale de la politique de cohésion qui, jusqu'à présent, était empreinte de considérations avant tout sectorielles. Il s'agit d'organiser l'ensemble du territoire européen et donc aussi luxembourgeois, de sorte à apporter la meilleure réponse possible, dans le sens d'un développement durable, aux défis auxquels l'Union européenne est confrontée de nos jours: la compétitivité économique (mot-clé: stratégie de Lisbonne), la crise économique et financière actuelle, les questions environnementales et énergétiques ainsi que le bien-être social. L'objectif visé ne peut être atteint qu'en développant un concept concluant qui implique l'ensemble des acteurs concernés – européens, nationaux et locaux – et définit pour chacun d'entre eux un rôle propre et des missions précises à remplir selon le principe de subsidiarité.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, cela signifie qu'il est opportun, voire indispensable, d'associer l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement du territoire, au sens large du terme, au processus de développement territorial et de planification territoriale. En ce sens, et selon le principe de la coopération verticale, le ministère est d'avis que les communes luxembourgeoises devraient jouer un rôle

clé dans ce processus. De ce fait, il est nécessaire de poursuivre, de renforcer et de développer la coopération actuelle entre l'État luxembourgeois et les communes luxembourgeoises par le biais de méthodes de collaboration souples, efficientes et concertées.

La coordination horizontale des politiques sectorielles revêt également une importance toute particulière et requiert au Grand-Duché, comme d'ailleurs au niveau européen, une concertation intégrée des politiques sectorielles ayant des incidences territoriales. Comparée aux autres politiques sectorielles, la politique en matière de développement et d'aménagement du territoire dispose de ressources propres de moindre envergure. Partant, son potentiel d'orientation se situe d'abord en une coordination entre différents domaines d'intervention politique. C'est pour cela qu'une approche résolument stratégique est indispensable.

Au Grand-Duché de Luxembourg, des mesures importantes ont été prises au niveau national; ces mesures visent une meilleure coordination des politiques sectorielles dans le cadre de la planification territoriale. Peuvent ainsi être cités, à titre d'exemple, le concept intégré des transports et du développement spatial de 2004 (IVL, Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept) et les avant-projets de plans sectoriels d'aménagement du territoire présentés en octobre 2008. Une coordination complémentaire des politiques sectorielles au niveau européen apparaît dès lors entièrement indiquée.

L'ensemble des mesures entamées par le ministère depuis 2004 répond également à la volonté de préparer le Grand-Duché de Luxembourg – aussi bien le secteur étatique que les communes – aux exigences et préconisations de la stratégie de Lisbonne.

Ainsi, le Grand-Duché de Luxembourg s'est efforcé d'inclure la dimension territoriale dans son programme national de réforme. Dans ce contexte, deux dimensions différentes sont à relever.

La première dimension consiste à préparer le territoire luxembourgeois à la stratégie de Lisbonne. Cet objectif peut être atteint en promouvant la déconcentration concentrée des fonctions et la mise en œuvre d'une structure polycentrique. Ceci se traduit, à titre d'exemple, dans le nord du pays par une coopération intercommunale de six communes, dénommée Nordstad. L'idée de la création d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) au sein de la Grande Région s'insère également dans ce type de mesures. L'avis commun émis par la Grande Région explicite d'ailleurs cette initiative de création d'une RMPT.

La seconde dimension consiste à développer des stratégies spécifiques «sur mesure», adaptées aux différents types de régions du pays. C'est pourquoi des stratégies adaptées au type de région, aux fonctions et aux potentiels régionaux doivent être arrêtées dans les programmes nationaux, dans les programmes opérationnels des fonds structurels ainsi que dans les programmes de développement urbains et ruraux. C'est dans cette optique que l'orientation des politiques européennes en faveur de la cohésion territoriale peut mener à une réelle complémentarité entre les différents niveaux.

Finalement, la mise en œuvre du concept de la cohésion territoriale telle qu'envisagée dans le livre vert dépasse les cohésions économique et sociale en apportant une plus-value grâce à l'intégration et la prise en compte des éléments suivants:

- Le concept de la cohésion territoriale est plus large que celui de la cohésion économique et sociale. La cohésion territoriale apporte une plus-value évidente du fait qu'elle intègre et renforce les cohésions économique et sociale.

- D'un point de vue politique, l'objectif de la cohésion territoriale consiste à initier un développement plus équilibré et durable, en abordant la précarité et l'instabilité d'une région, respectivement de son développement territorial.

- La précarité d'une région découle d'une combinaison de plusieurs facteurs négatifs empêchant de mener une politique territoriale adéquate. De tels facteurs négatifs peuvent être par exemple le manque de potentiels territoriaux, une sous-exploitation du capital territorial, des stratégies de développement inexistantes, voire inadéquates, ou encore une insuffisance de ressources pour concevoir une politique.

- La cohésion territoriale exige un développement de stratégies et une gouvernance multi-niveaux

afin d'assurer une utilisation efficiente et efficace des potentiels disponibles.

- Aussi les politiques sectorielles ayant des incidences territoriales ainsi que toute politique régionale doivent-elles être développées et organisées d'une manière spatialement cohérente.

- Une attention toute particulière doit être accordée à l'amélioration de l'intégration territoriale et au développement de la coopération entre régions au-delà de leurs frontières, c'est-à-dire au développement et au renforcement des coopérations transfrontalières.

- En outre, il serait opportun, voire indispensable, de préciser pour toute initiative politique son échelle de transposition territoriale: locale, régionale, nationale, européenne ou mondiale.

L'avis de la Grande Région

En outre, la cohésion territoriale représentant également un défi particulier pour les régions frontalières, le Grand-Duché de Luxembourg a jugé opportun de rédiger avec les entités partenaires de la Grande Région un avis conjoint en la matière, d'autant plus que celle-ci est considérée par la Commission européenne comme étant un exemple de coopération transfrontalière en Europe.

Ainsi, cet avis témoigne de la forte volonté de la part des entités partenaires de la coopération transfrontalière d'aborder désormais ensemble les questions territoriales. En ce sens, cette initiative s'inscrit dans la lignée des mesures entamées par la présidence luxembourgeoise, qui a retenu comme thème central de son programme de travail l'espace, avec la composante du développement territorial – tant urbain que rural – et celle de la planification territoriale.

Pour que la Grande Région puisse être reconnue en tant qu'espace de coopération unique, commun et cohérent aussi bien à l'intérieur de ses propres frontières qu'au-delà, c'est-à-dire sur l'échiquier européen, il est indispensable de mettre en corrélation les différentes pratiques menées par l'ensemble des entités qui la composent dans le domaine de l'aménagement du territoire. Le but en est d'atténuer les barrières et obstacles géographiques de l'espace de coopération. De cette manière, l'espace de coopération pourra mieux rivaliser avec les grandes aires métropolitaines européennes et augmenter son potentiel et son attrait économiques.

La cohésion territoriale ne s'arrête pas aux frontières, car la coopération territoriale transfrontalière constitue un enjeu de tout premier ordre pour le Grand-Duché de Luxembourg. Sans celle-ci, la capacité fonctionnelle du Luxembourg serait considérablement limitée.

De nos jours, la forte interrelation des fonctions ainsi que la grande mobilité des personnes et des marchandises dans l'ensemble de l'Union européenne exigent une coopération territoriale allant au-delà des frontières, c'est-à-dire qui soit transfrontalière. Cette exigence est récurrente et indispensable pour le Grand-Duché de Luxembourg, afin qu'il puisse utiliser efficacement son potentiel territorial. Ceci est particulièrement évident dans les domaines des transports, de l'énergie, du changement climatique, de la biodiversité, de la protection contre les inondations, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur ainsi que du marché du travail. De même, les *clusters* économiques thématiques ainsi que les régions métropolitaines européennes sont des phénomènes qui devraient aussi être optimisés par le biais d'une coopération territoriale européenne mettant l'accent sur les spécificités des espaces respectifs.

Cependant, l'utilisation des grands potentiels territoriaux dans les régions frontalières est plus difficile qu'à l'intérieur d'un pays du fait des différences, voire des inégalités administratives, économiques, sociales, linguistiques, juridiques ou culturelles. C'est précisément au vu de ces différences et inégalités que les partenaires de la coopération transfrontalière se félicitent de l'attention et de l'importance que la Commission européenne prête aux régions frontalières.

Les entités partenaires sont d'avis que ces différences et inégalités peuvent et doivent être dépassées et considérées comme des atouts.

Le programme Interreg IV A Grande Région constitue un indicateur de l'importance que revêt la dimension territoriale dans la Grande Région, puisqu'il est articulé autour de trois priorités que sont l'espace, les personnes et l'économie. Aussi la Grande Région a-t-elle saisi toute l'importance que revêtent les programmes des fonds structurels pour la mise en œuvre d'une

stratégie commune et a par conséquent décidé de suivre une nouvelle voie dans cette nouvelle période de programmation, en remplaçant les trois programmes antérieurs Interreg III A 2000-2006 par un seul programme. Dans le courant de l'année 2009, le programme adaptera par ailleurs son autorité de gestion en la reconvertissant sous la forme d'un GECT.

Une thématique a été retenue dans le cadre de la présidence luxembourgeoise, qui restitue bien les tenants de la politique de cohésion territoriale, à savoir celle de la création de régions métropolitaines. Les régions métropolitaines sont considérées comme moteurs pour le développement social et économique d'un pays ou de toute une région et jouent un rôle clé pour un développement équilibré, aussi bien au niveau européen que mondial.

Aucune ville dans la Grande Région – Nancy, Kaiserslautern, Luxembourg-Ville, Sarrebruck, Trèves ou Metz, les quatre dernières villes formant le Quattropole, un réseau transfrontalier de villes dont l'objectif est de créer des synergies et de renforcer l'attractivité économique de l'espace transfrontalier par la mise en œuvre de projets concrets et innovants – n'est à même de fournir à elle seule la masse critique d'une région métropolitaine.

Toutefois, si les villes travaillent ensemble et incluent d'autres villes et centres urbains moyens, alors le potentiel pour une RMPT devient réel et peut ainsi s'affirmer dans le contexte européen, voire même international. Pour une région métropolitaine de ce type, qui est dans le cas de la Grande Région marquée par des villes se situant dans un environnement en partie rural, l'inclusion de l'espace rural dans ce concept métropolitain est d'une importance décisive et constitue un potentiel supplémentaire.

Conscients de ces enjeux, les gouvernements et acteurs politiques de la Grande Région se sont mis d'accord sous présidence luxembourgeoise pour entamer un processus visant la création d'une RMPT, dont la base analytique sera fournie par un projet financé à travers le programme de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen, ORATE (Metroborder).

Afin de développer également la coopération transfrontalière de façon sectorielle, il a été décidé, à l'occasion du sommet intermédiaire de la Grande Région le 19 novembre 2008, de promouvoir la tenue de réunions sectorielles ministérielles. C'est ainsi que le 21 avril 2009 se tiendra la première réunion sectorielle dans le domaine de l'aménagement du territoire.

En outre, à l'occasion de ce sommet intermédiaire, les participants ont adopté à l'unanimité la démarche de la présidence luxembourgeoise concernant la réalisation progressive d'une coopération concertée dans les domaines de la planification territoriale et du développement territorial pouvant, à terme, donner lieu à une réelle planification territoriale transfrontalière. Cette démarche est nécessaire à la réalisation progressive d'une RMPT au cours des prochaines présidences du sommet.

De la table ronde et de la discussion qui s'en est ensuivie avec le public, il est à retenir que la prise de position luxembourgeoise a été accueillie favorablement et que les propositions y retenues ont été saluées. Il a également été rappelé par les intervenants qu'une plus grande coordination au niveau de la Grande Région revêtait une importance grandissante et, de ce fait, la décision luxembourgeoise d'impliquer les entités partenaires de la coopération transfrontalière dans la rédaction d'un avis conjoint était opportune et judicieuse. De même, les représentants communaux ont souligné qu'une bonne coordination des politiques sectorielles est une nécessité indispensable, notamment lorsque celle-ci implique leur territoire. Finalement, une plus grande solidarité territoriale entre tous les niveaux et tous les acteurs a été jugée essentielle par l'ensemble des intervenants.

Réforme territoriale: Jean-Marie Halsdorf a présenté les conclusions de la tournée auprès des communes

10 mars 2009

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, et le président du Syndicat des villes et des communes luxembourgeoises (Syvicol), Jean-Pierre Klein, ont présenté le 10 mars 2009 les conclusions de leur tournée commune effectuée entre fin janvier et début mars 2009 auprès des

communes luxembourgeoises. Cette tournée d'information et de sensibilisation avait pour but de discuter avec l'ensemble des élus locaux luxembourgeois des grands traits de la réforme territoriale du Luxembourg et d'expliquer les plus-values des mesures envisagées.

Annoncée le 31 janvier 2008 lors de la présentation de la position du gouvernement relative à la réorganisation territoriale du Grand-Duché de Luxembourg, la tournée a permis aux élus locaux de prendre connaissance des mesures proposées par le ministre compétent, qui concernent entre autres les coopérations renforcées, voire les fusions de communes.

Cette tournée s'inscrivait dans le processus des démarches entamées depuis mai 2005 lors de la présentation par le ministre du concept intégratif pour une réforme territoriale et administrative.

Introduction

Le ministre a souligné qu'une réorganisation territoriale du Grand-Duché de Luxembourg était indispensable afin de rendre l'ensemble du territoire luxembourgeois équilibré et coordonné, mais également compétitif et ayant une haute valeur sociale.

Un premier élément en ce sens est d'avoir des communes performantes et autonomes avec une masse critique de 3000 habitants, sachant que deux tiers des communes luxembourgeoises comptent moins de 3000 habitants.

Jean-Marie Halsdorf a expliqué dans ce contexte à quel point il était important d'avoir des «communes fortes et autonomes qui sont à même de prester des services identiques de base pour relever les défis du XXIe siècle». Ainsi, le ministère a défini avec le Syvicol une démarche conjointe et développée, une cartographie possible pour le paysage communal luxembourgeois, qui servira de base de discussion. Celle-ci a été élaborée dans le respect du Programme directeur de l'aménagement du territoire et de l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept) et demeure une proposition à laquelle les communes peuvent apporter des alternatives.

Jean-Marie Halsdorf a dressé un bilan positif de la tournée qui a trouvé un grand écho auprès des communes. «400 élus communaux et 80 communes ont répondu à l'appel du ministre de l'Intérieur et du Syvicol», a expliqué Halsdorf. Par ailleurs, le ministre a retenu que les élus locaux avaient témoigné d'une grande réceptivité face aux propositions présentées et d'une large acceptation concernant le modèle de la coopération renforcée, mais aussi les possibilités de fusions communales. Ainsi, les diverses réunions ont montré que les élus locaux ne s'opposaient pas aux fusions communales et reconnaissent la plus-value d'une telle opération, tant pour des questions de ressources humaines que pour des considérations financières.

Des actions concrètes

Jean-Marie Halsdorf a souligné qu'il était dès à présent nécessaire d'entrer dans une phase d'actions concrètes. Conscient de ses responsabilités politiques, le ministre s'est dit convaincu que l'ensemble des conditions étaient désormais réunies pour entamer dans les prochains mois, sous le nouveau gouvernement, la réorganisation territoriale luxembourgeoise. De même, il a insisté sur le fait que les élus communaux devaient également prendre leurs responsabilités en la matière et clarifier leurs positions.

Une gouvernance verticale efficiente

Afin d'atteindre les objectifs escomptés fixés à l'horizon 2017, la démarche entamée se base sur une coopération efficace alliant le *bottom-up* et le *top down*. Dans la vision de la réorganisation territoriale de Jean-Marie Halsdorf, les régions jouent un rôle important, même si les communes «resteront au cœur de l'organisation territoriale, dans l'esprit de la Constitution».

Ainsi, le ministre a souligné que son approche se basait sur trois piliers essentiels, piliers que l'on doit retrouver dans une commune moderne:

- un pilier administratif: mise en place d'un service administratif efficace autour du secrétaire communal, qui pourrait être un juriste à l'avenir;

- un pilier financier: mise en place d'un service financier communal efficient avec, le cas échéant, un économiste à la tête, et au sein duquel le receveur trouvera sa place;

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, et Jean-Pierre Klein, président du Syvicol, lors de la présentation des conclusions de la tournée auprès des communes dans le contexte de la réforme territoriale (© Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire)

- un pilier technique: mise en place d'un service technique qualifié tel que prévu par la législation sur l'aménagement communal.

Ces trois piliers devront être agencés et organisés de sorte à garantir des services optimaux pour l'ensemble de la population luxembourgeoise et nécessiteront la mise en œuvre de mécanismes d'évaluation et de contrôle internes.

En ce qui concerne le congé politique, un premier jalon a été posé, qui devra néanmoins être adapté lorsque le nouveau paysage communal aura été décidé. De même, dans le domaine des finances communales, il y a lieu d'entamer une réforme approfondie lorsque les nouvelles structures communales seront connues.

Cartographie pour le paysage communal

L'élaboration de la cartographie s'est basée sur des critères pertinents en vue de favoriser, pour les communes ne disposant actuellement pas de la masse critique envisagée, la création de coopérations renforcées, voire des fusions communales. Ainsi, la masse critique définie équivaut à environ 3 000 habitants, tout en évitant la création de nouvelles communes dépassant les 100 km^2. Les coopérations existantes entre les communes sous forme de syndicats ou dans le cadre de conventions, les liaisons routières intercommunales et des éléments structurants, tels que la topographie, la géologie ou encore les cours d'eau, ont été pris en considération.

De même, la cartographie élaborée a respecté le système des centres de développement et d'attraction tels que définis dans le programme directeur et elle ne propose pas de fusions dans les espaces urbains et rurbains, puisque l'instrument de choix retenu dans ces espaces est celui des communautés urbaines.

Parcs naturels

Le ministre a souligné que les parcs naturels jouaient un rôle important dans le développement territorial des espaces ruraux.
Un troisième parc naturel, celui du Mullerthal, est en cours de création et avec les deux parcs naturels déjà existants, ceux de la Haute-Sûre et de l'Our, il concernera 787 km^2 (1/3 du territoire luxembourgeois) et 44000 habitants.

Les atouts des parcs naturels se répercutent sur les régions concernées et forment une plateforme d'échange et de concertation, qui contribue de par son approche multidisciplinaire à la création de synergies et de plus-values dans l'intérêt de toute une région. Ceci donne ainsi lieu à une forte intégration régionale. Par ailleurs, le statut du parc naturel constitue une image de marque forte et positive permettant aux régions concernées de mieux se positionner dans le domaine du tourisme, d'améliorer leur visibilité et de construire une identité commune auprès des citoyens.

Démarche à suivre pour une fusion

Lors de la tournée, le ministre a présenté aux élus locaux la démarche à suivre en vue d'une fusion communale. Dans ce contexte, il a toujours été souligné qu'une décision en ce sens dépendrait uniquement et exclusivement de la volonté des élus locaux. Il ne s'agit donc pas d'imposer aux communes des fusions. Néanmoins, il serait opportun pour les petites communes de rechercher des coopérations renforcées avec les communes voisines.

Une première étape consiste à établir un inventaire portant sur les forces et les faiblesses de chaque commune. Sur base de cet inventaire, une étude préparatoire devrait être réalisée en vue de l'établissement d'un plan d'aménagement général commun. Cette étude préparatoire devrait également permettre l'élaboration d'un programme conjoint avec des projets prioritaires à réaliser. Les projets retenus seront alors analysés avec les instances étatiques compétentes et un projet de convention sera établi entre les communes et les ministères concernés pour ficeler le paquet. S'ensuivra un avant-projet de loi sur mesure, car chaque fusion est différente du fait de la prise en considération des spécificités propres des communes souhaitant fusionner.

Jean-Marie Halsdorf a souligné qu'une telle démarche ne pouvait se faire sans informer et consulter les citoyens concernés. Ainsi, avant chaque fusion, un référendum devra être organisé dans chacune des communes concernées, tel que c'est prévu par la Charte de l'autonomie communale. Si les citoyens se prononcent en faveur d'une fusion, les conseils communaux seront appelés à prendre une décision définitive. La convention sera signée avec le gouvernement et le projet de loi engagé dans la procédure législative.

Dans ce contexte, le ministre a rappelé que les communes souhaitant fusionner à partir des prochaines élections communales devraient suivre le processus décrit et que la loi devrait être publiée en juillet 2011 au plus tard.

Conclusions

Le président du Syvicol a retenu que les élus locaux avaient fait preuve d'un grand intérêt lors de la tournée et que les discussions avaient été très constructives. Pour Jean-Pierre Klein, président du Syvicol, «une bonne approche a pu être trouvée pour aborder la coopération au niveau communal et pour réorganiser le territoire». La coopération entre le Syvicol et le ministère a été fructueuse et a permis aux communes de prendre activement part aux débats, en leur donnant le choix entre une coopération renforcée et une fusion communale. En ce sens, la démarche de collaboration verticale à deux sens – *bottom-up* et *top down* – a été exemplaire. Jean-Pierre Klein a souligné dans ce contexte que les fusions devaient être volontaires et ne sauraient être imposées du haut vers le bas, mais qu'il s'agira plutôt de faire en sorte que les communes croissent ensemble.

Le ministre s'est félicité du fait que le dossier avait pu avancer de façon substantielle ces derniers mois, notamment grâce à l'engagement du Syvicol.

Dans les prochaines semaines, le ministre transmettra aux communes luxembourgeoises un questionnaire leur demandant une prise de position sur les démarches qu'elles envisagent de mettre en place. Ainsi, le gouvernement sera à même de connaître les prédispositions des uns et des autres et le ministère pourra établir un bilan précis de leurs intentions.

En guise de conclusion, Jean-Marie Halsdorf a tenu à rappeler à nouveau que la réforme territoriale du Luxembourg avait pour vocation de

- rééquilibrer les structures territoriales avec des communes fortes dans l'esprit de la Constitution;
- renforcer les structures intercommunales performantes dans les espaces ruraux et urbains;
- développer les régions opérationnelles et efficientes, ainsi que c'est prévu par l'aménagement du territoire.

L'objectif final est de pouvoir garantir à chaque citoyen du Grand-Duché de Luxembourg des prestations de service optimales, car tout un chacun a droit aux mêmes services de base à des prix similaires, quel que soit l'endroit où il vit. Le dossier est désormais prêt pour le prochain gouvernement et le ministre a exprimé le vœu que le travail fourni jusqu'à présent soit suivi rapidement de décisions et

d'actions politiques tant gouvernementales que communales, aussi bien concrètes qu'efficientes.

Présentation de l'avant-projet du plan sectoriel «zones d'activités économiques»

23 mars 2009

Le 23 mars 2009, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté les principaux éléments de la partie écrite de l'avant-projet du plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques» à la Chambre des députés ainsi qu'au public.

L'élaboration des plans directeurs sectoriels s'inscrit dans la concrétisation des principes et objectifs politiques du programme directeur (loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire) et du concept intégré des transports et du développement spatial (IVL, (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept).

Le programme directeur consiste à orienter, selon une approche intégrative en matière d'aménagement du territoire, les démarches et les décisions du gouvernement et des pouvoirs locaux en matière de développement durable du territoire national. C'est précisément selon cette approche que les plans directeurs sectoriels, retenus comme étant les plus appropriés pour cadrer le développement spatial à moyen et à long terme du Grand-Duché de Luxembourg, sont élaborés.

Ainsi, le plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques» fournit une contribution essentielle pour un développement durable du Grand-Duché de Luxembourg, puisqu'il permet de répondre, d'une part, aux attentes et intérêts des acteurs économiques, tant quantitativement que qualitativement et, d'autre part, aux exigences d'une politique d'aménagement du territoire cohérente et intégrative grâce à une répartition géographique et fonctionnelle adéquate des zones d'activités économiques.

Lors de la conférence de presse, les ministres ont présenté

- les résultats d'un inventaire détaillé des zones d'activités économiques existantes ayant constitué la base pour déterminer, compte tenu des tendances économiques à long terme, les besoins futurs en surfaces;
- une nouvelle typologie des zones d'activités économiques nationales, régionales et communales;
- le nouveau cadre réglementaire concernant l'affectation et le développement des zones d'activités économiques.

Élaboration du plan sectoriel

Afin de garantir l'approche intégrative préconisée par l'IVL, le plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques» a été élaboré et coordonné en prenant en considération les trois autres plans sectoriels (transports, logement et paysages). Ainsi, les surfaces retenues dans le cadre dudit plan sont le résultat d'une coordination avec les trois autres plans sectoriels, qui a été effectuée avec l'objectif d'éviter toute incohérence.

De même, pour ne pas favoriser la spéculation et afin de focaliser la discussion publique sur le concept dans son ensemble, les ministres ont décidé de ne pas divulguer, dans le cadre de l'avant-projet du plan, le détail des nouvelles zones prévues. Les implications locales du plan feront l'objet d'une procédure de consultation formelle prévue par la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire.

L'élaboration du plan sectoriel s'est faite en étroite coopération, au sein d'un groupe de travail interministériel, entre les deux ministères compétents et les cinq autres ministères concernés: ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, ministère de l'Environnement, ministère des Transports, ministère du Travail et de l'Emploi/Inspection du travail et des mines, ministère des Travaux publics/Administration des ponts et chaussées.

Missions du plan sectoriel

Le plan sectoriel a pour but de fixer un cadre précis afin de consolider et de compléter l'armature actuelle des zones d'activités économiques en fonction des besoins du développement économique à long terme, tout en veillant à une répartition spatiale équilibrée et adéquate. Sont visées une plus grande coordination et une meilleure utilisation

de l'espace dans une gestion davantage régionalisée des zones d'activités économiques.

L'objectif primaire du plan sectoriel consiste donc à intégrer les besoins attendus en surfaces à affectation industrielle et artisanale, estimés en fonction de la croissance économique nationale, tout en envisageant un renforcement de la coopération régionale en matière d'exploitation de zones d'activités économiques.

Le plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques» a en outre pour objet de:

- prévoir et réserver suffisamment de surfaces pour faciliter le développement économique à long terme;

- fournir un cadre de référence réglementaire pour assurer un développement territorial durable.

Le plan directeur sectoriel se limite aux zones d'activités classiques *(Industrie- und Gewerbegebiete)* et ne concerne pas le type d'activités localisées a priori dans d'autres zones, telles que les zones mixtes se trouvant essentiellement en milieu urbain (par exemple les pôles de développement urbains du Kirchberg, du Ban de Gasperich ou encore de Belval-Ouest). En effet, celles-ci devraient comprendre une mixité de fonctions urbaines. Aussi, l'ensemble des calculs et des scénarios développés tient-il compte de ces limites.

L'avant-projet du plan prévoit également l'analyse et le suivi, à intervalles réguliers, du développement et de la mise en œuvre du plan sectoriel grâce à un monitoring. Cette démarche devra permettre de procéder aux adaptations, actualisations et ajustements requis.

Horizons et scénarios retenus

Deux horizons ont été envisagés lors de l'élaboration du plan sectoriel: l'horizon 2020 et l'horizon 2030. Les scénarios concernant la croissance économique et de l'emploi ont été calculés à l'horizon 2030 et le cadre réglementaire retenu devrait s'appliquer à l'horizon 2030. Par contre, la définition territoriale des zones se limite à l'horizon 2020 pour éviter toute incertitude due aux limites de fiabilité des scénarios établis pour des horizons à long terme.

Croissance de l'emploi, inventaire des zones d'activités économiques et besoin en terrains

Le plan se base ainsi sur un scénario de croissance économique à long terme de 4%, ce qui se reflète dans une croissance de l'emploi de 2,5% par an. L'analyse des plans d'aménagement général (PAG) et des plans d'aménagement particulier (PAP) ainsi que les entretiens bilatéraux menés avec les 116 communes ont montré qu'il existe encore en 2006, dans les zones d'activités des PAG en vigueur couverts par le plan sectoriel, un potentiel en surfaces brutes d'environ 1458 hectares.

Types de zones d'activités économiques	Total (ha)	Potentiel (ha)
Communales	2421	708
Régionales	343	158
Nationales	758	300
Autres (études, public, mixte)	550	292
Total	**4072**	**1458**

Compte tenu de la croissance de l'emploi escomptée ainsi que du potentiel encore disponible, le besoin en surfaces supplémentaires a été estimé, en fonction de différentes hypothèses, à 330 hectares jusqu'en 2020. À l'horizon 2030, et toujours dans l'hypothèse d'une croissance économique soutenue, s'ajouteront plus de 1000 ha supplémentaires.

Désignation de nouvelles zones d'activités économiques

Les 330 hectares supplémentaires ont été définis dans le respect des grandes lignes du programme directeur.

Ainsi, on disposerait à l'horizon 2020 d'environ 4862 hectares de zones d'activités économiques, dont

- 58,9% en zones communales (64% en 2006);

- 14% en zones régionales (7,5% en 2006);

- 10,1% en zones nationales (12% en 2006).

Il en découle un renforcement certain des zones régionales.

Nouvelle typologie des zones d'activités économiques nationales

En ce qui concerne les zones nationales, le plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques» désigne des zones industrielles à caractère national destinées aux secteurs de production, d'assemblage et de transformation de nature industrielle ainsi qu'aux activités de services considérées comme ayant une influence motrice sur le développement économique national. Par ailleurs, il différencie des zones d'activités spécifiques à caractère national destinées à accueillir prioritairement des activités ou entreprises répondant à des objectifs ou fonctions spécifiques de développement économique (logistique, TIC…).

Le plan explique en plus la situation actuelle et les pistes en étude dans le domaine du stockage pétrolier. Finalement, le plan indique également, en cas de besoin, une zone pour un nouveau parc des expositions.

Nouvelle typologie des zones d'activités régionales

Dans l'optique d'une plus grande régionalisation de la gestion des zones d'activités économiques, le plan sectoriel prévoit la mise en place – à côté du type de zones régionales existantes, réservées aux activités industrielles légères (artisanat, transport, logistique et commerce de gros), renommées «zones artisanales à caractère régional» – d'un deuxième type de «zones économiques à caractère régional», destinées à accueillir un éventail plus large d'activités, en particulier des activités de commerce de détail (jusqu'à 2 000 m^2 de surface de vente) et des activités de bureaux (jusqu'à 3 500 m^2 de surface construite).

Cette distinction est effectuée pour permettre un accès plus facile aux activités industrielles et artisanales, y compris celles de la construction et du transport, à des surfaces à coût modéré et pour orienter les activités de commerce de détail et de bureaux de grande envergure vers les zones mixtes ou spéciales.

Une nouvelle approche en matière de zones communales

À l'exception de 60 hectares pour lesquels le plan sectoriel propose un reclassement pour des raisons notamment écologiques, d'aménagement et d'accessibilité, il suggère de maintenir les potentiels en surface dans les zones communales actuelles pour des besoins économiques.

Afin de promouvoir l'approche régionale, le plan sectoriel limite la désignation de nouvelles zones communales jusqu'en 2020 à 2 hectares par commune, à l'exception de surfaces destinées à la relocalisation d'entreprises déjà implantées dans la commune et pour des besoins objectivement motivés.

Pour environ 70 hectares de zones communales actuellement prévues dans les PAG de certaines communes, le plan sectoriel limite l'implantation future de commerces de détail en général et de services dépassant 3 500 m^2 de surface brute construite. Cette disposition est nécessaire afin d'éviter la création de «cités administratives/ commerciales» en des endroits non appropriés.

Promotion de l'artisanat

Le plan sectoriel introduit le principe de l'obligation de réserver dans les zones communales et régionales de type II une partie appropriée de la surface disponible à l'artisanat, afin de garantir à moyen terme l'accès de l'artisanat à ces zones.

Réglementations spécifiques concernant le commerce de détail

Au-delà des dispositions spécifiques fixées par la typologie des zones, le plan sectoriel retient que le commerce de détail d'envergure *(Großflächiger Einzelhandel)* dépassant une surface de vente de 2 000 m^2 est en principe exclu des zones d'activités économiques.

Aussi le commerce de détail d'une certaine envergure devra-t-il s'établir dans des zones spéciales ou dans des zones mixtes à caractère central ou urbain spécialement classées pour leurs besoins spécifiques, conformément au règlement grand-ducal du 25 octobre 2004 concernant le contenu d'un plan d'aménagement général d'une commune.

Plus précisément, le commerce de détail d'envergure dépassant une surface de vente de plus de 10 000 m^2

ne peut être établi que dans des zones spéciales ou des zones mixtes à caractère central, conformément au règlement grand-ducal prémentionné.

De plus, le plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques» fixe les critères à respecter pour l'implantation d'activités de détail d'envergure. Ces critères sont notamment liés à la qualité minimale de la desserte par les transports en commun ou encore la centralité territoriale.

Le plan sectoriel prévoit également des dispositions d'exception pour l'implantation de surfaces de commerce de détail entre 2 000 et 10 000 m^2 de surface de vente. En l'occurrence, le gouvernement en conseil peut autoriser des implantations de cette envergure dans des zones communales ou des zones d'activités économiques régionales (type II).

Cette autorisation ne peut être donnée que sur base d'une demande fondée du collège des bourgmestre et échevins de la commune concernée ou par le bureau exécutif du syndicat communal dans le cas d'une zone régionale.

Cette dérogation concerne tout particulièrement les surfaces de vente de certaines branches commerciales de détail, telles que celles de l'ameublement, du bâtiment et de l'équipement de foyer, de l'agriculture, des sports et loisirs, des moyens de transports automoteurs ou encore des articles électroménagers.

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, lors de la présentation des principaux éléments de l'avant-projet du plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques – PSZAE» (© Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire)

En plus des critères d'aménagement et de planification définis par le plan sectoriel, les conditions économiques suivantes sont applicables en vue de l'obtention de la dérogation par le gouvernement:

- création de nouveaux emplois;
- amélioration de l'approvisionnement de la population au niveau local ou régional, auquel cas il faut éventuellement prendre en considération la situation de l'approvisionnement transfrontalier.

Zones tampons

Le plan sectoriel définit également des critères pour la définition de zones tampons afin d'éviter que des fonctions sensibles telles que le logement ne se rapprochent trop des activités économiques pouvant générer, le cas échéant, des conflits. Le plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques» précise que ces zones tampons peuvent être valorisées entre autres par des mesures antibruit.

Mise en œuvre du plan

La première phase de mise en œuvre se fait par règlement grand-ducal. Par la suite, les différents sites seront à préciser et seront rendus opérationnels par des plans d'occupation du sol (POS) sur base de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire ou par le biais des PAG/

PAP à élaborer par les communes. Pour le reste, les PAG devront être compatibles avec les dispositions du plan sectoriel.

Réunion ministérielle de l'OCDE sur les politiques de développement territorial

31 mars 2009

Le 31 mars 2009, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a participé à la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant les politiques territoriales régionales et nationales.

Organisée par le Comité des politiques de développement territorial, la réunion, placée sous le thème «Investir pour la croissance, bâtir des régions innovantes», a permis aux ministres et autres responsables politiques des 37 pays participants d'avoir des échanges de vues sur leurs diverses politiques et mesures mises en place en vue de favoriser et de stimuler un développement économique consistant et durable pour les régions. La réunion a ainsi eu pour but de trouver des réponses régionales à la crise globale.

Deux grands axes sont considérés par l'OCDE comme étant essentiels afin de garantir le développement des régions: l'innovation et la gouvernance. En effet, il est indispensable de faire de tous les territoires, qu'ils soient à prédominance urbaine et surtout à prédominance rurale, des territoires innovants. Chaque territoire dispose d'une richesse et d'un potentiel endogène capable de lui assurer son développement et sa croissance socioéconomique propres, et ce, dans le respect de ses spécificités. Dans ce contexte, le développement durable est la clé de voûte de toute politique à déployer qui soit à même de stimuler la compétitivité régionale. Cependant, il a été souligné que des approches intégrées et multisectorielles devaient être à la base des mesures et des mécanismes à mettre en place.

Les participants ont soutenu que la nécessité de changer l'orientation de leurs politiques régionales – en passant d'une approche de subventions descendantes, sectorielles et redistributives à une approche d'investissement intégrée et ciblée sur les atouts compétitifs locaux – était d'autant plus opportune en temps de crise économique. Ils ont souligné à maintes reprises qu'il était indispensable d'éviter de recourir à des mesures protectionnistes.

Lors de son intervention, Jean-Marie Halsdorf a présenté les mesures prises par le Luxembourg en matière de politique territoriale, qui sont en phase avec les propositions formulées dans le rapport d'orientation politique de l'OCDE. Le ministre a rappelé que pour le Luxembourg, l'aménagement du territoire était crucial, car l'espace y était plus qu'ailleurs une ressource rare, qui devait être gérée avec le plus grand soin, nécessitant ainsi une gestion coordonnée et intégrée selon une approche à la fois horizontale ou sectorielle et verticale, associant les deux niveaux d'intervention, l'État et les communes.

Il s'agit de favoriser une démarche permettant de faire rencontrer le *top down* et le *bottom-up.* Le but est de garantir pour chaque région un développement dynamique et harmonieux, reflétant la cohésion économique, sociale et territoriale.

De même, Jean-Marie Halsdorf a souligné que la politique luxembourgeoise d'aménagement devait prendre en considération l'aspect transfrontalier au sein de la Grande Région, comme cela a par ailleurs été retenu dans l'examen territorial de l'OCDE sur le Luxembourg, présenté en décembre 2007 et selon lequel «toutes les actions menées par le Luxembourg ont nécessairement une dimension Grande Région». C'est ainsi que la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région a retenu comme thème central celui de l'espace, dont les travaux en cours seront débattus une première fois le 21 avril 2009 lors de la réunion sectorielle de la Grande Région «Aménagement du territoire», avant d'être présentés lors du 11e sommet de la Grande Région.

Jean-Marie Halsdorf et Fernand Boden présentent l'avant-projet du plan directeur sectoriel «logement»

4 mai 2009

Le 4 mai 2009, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, et le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, ont présenté l'avant-projet du plan directeur sectoriel «logement».

L'élaboration des plans directeurs sectoriels s'inscrit dans la concrétisation des principes et objectifs politiques du programme directeur (loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire) et du concept intégré des transports et du développement spatial (IVL, Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept).

Le programme directeur consiste à orienter, selon une approche intégrative en matière d'aménagement du territoire, les démarches et les décisions du gouvernement et des pouvoirs locaux en matière de développement durable du territoire national. C'est précisément selon cette approche que les plans directeurs sectoriels primaires, considérés comme étant les plus appropriés pour cadrer le développement spatial à moyen et à long terme du Grand-Duché de Luxembourg, sont élaborés.

Ainsi, la conférence de presse du 4 mai 2009 clôt la présentation des quatre avant-projets de plans sectoriels primaires prévus dans le programme de coalition annexé à la déclaration gouvernementale de 2004. En effet, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire avait déjà présenté le 23 mars 2009 l'avant-projet du plan sectoriel «zones d'activités économiques» et le 28 octobre 2008 les avant-projets des deux plans sectoriels «transports» et «paysage».

Tout comme les trois autres avant-projets de plans sectoriels primaires, le plan sectoriel «logement» fait également l'objet d'une évaluation de ses incidences sur l'environnement, actuellement en cours (Strategische Umweltverträglichkeitsprüfung, SUP).

Situation initiale

Un groupe de travail, comprenant des représentants du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement ainsi que du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et pouvant requérir la collaboration ponctuelle d'autres ministères et administrations, a débuté ses travaux en 2005 avec l'aide du CEPS/Instead ainsi que d'un bureau d'études spécialisé Stadtland.

Les ministres ont rappelé la situation de départ en soulignant que les prévisions émises en 2007 (Wohnungsbedarfsprognose – Stadtland 2007) avaient indiqué une évolution démographique durable, animée par une croissance économique élevée ayant un rôle déterminant dans la dynamique de la dem ande de logements. Toutefois, ils ont tenu à noter que ces prévisions n'avaient bien entendu pas pu tenir compte des conséquences possibles induites par la crise financière et économique actuelle.

Par ailleurs, le changement climatique et le besoin d'améliorer l'efficacité énergétique, nécessitant par conséquent la mise à disposition de logements abordables et écologiquement durables, ont également été pleinement pris en considération tout au long de l'élaboration du PSL.

Ils ont également rappelé que le programme directeur de l'aménagement du territoire ainsi que l'IVL avaient clairement exigé une concentration plus intensive de l'activité du bâtiment dans les zones prioritaires pour l'habitat *(Siedlungsschwerpunkte),* qui doivent impérativement être bien desservies par les transports en commun.

Domaines d'action du PSL

Sur base de l'analyse du cadre juridique, spatial et de planification ainsi que des prévisions de la *Wohnungsbedarfsprognose,* les ministres ont exposé les cinq domaines d'action du plan sectoriel:

a) développer l'habitat de manière spatiale et régionale;

b) activer le foncier et l'efficacité de son utilisation;

c) imposer des types de constructions durables d'un point de vue écologique et d'utilisation rationnelle du foncier;

d) augmenter la construction de logements et garantir l'accès à un logement abordable;

e) permettre une coordination et une communication améliorées.

Objectifs du PSL

Dans le cadre d'une approche intégrative, le plan sectoriel a établi des règles de base afin d'atteindre les objectifs d'une politique active du logement. Il formule par ailleurs des dispositions à respecter et à concrétiser par les communes lors de l'application des instruments de planification qui relèvent de leurs compétences ainsi que des indications et des recommandations relatives à des adaptations de la réglementation existante.

D'une part, il s'agit de régler, au niveau régional, la production et l'offre de logements disponibles de sorte à ce que la construction de lo-

gements puisse répondre, tant qualitativement que quantitativement, aux principes et objectifs de la politique d'un aménagement du territoire structuré et intégratif.

D'autre part, les effets transfrontaliers doivent également être pris en considération puisque le marché du logement s'étend de plus en plus vers les régions limitrophes allemandes, belges et françaises. La politique de logement devra ainsi favoriser, dans une première étape, la mise en place d'instruments de coopération et de coordination afin de développer une stratégie commune en la matière.

• Planification spatiale de l'habitat

C'est dans ce contexte que le PSL prend en considération le cadre spatial et structurel ainsi que les possibilités de développement des diverses régions du pays. À cet effet, une typologie des communes a été établie:

- les 39 communes jugées prioritaires ont été retenues suivant la décision du Conseil de gouvernement, sur proposition du ministre de l'Aménagement du territoire, en concordance avec le pacte «logement»;

- les communes complémentaires sont toutes les communes n'étant pas des communes dites «prioritaires».

• Planification spatiale à l'intérieur des communes

La construction de logements doit essentiellement se concentrer sur des surfaces appropriées à l'intérieur du périmètre d'agglomération. À cet effet, l'élaboration des nouveaux plans d'aménagement généraux doit mettre en évidence les quartiers adéquats, en considérant les objectifs de l'aménagement du territoire.

Le PSL définit à cet effet une liste de critères spécifiques pour la fixation de zones prioritaires pour l'habitat:

- le potentiel de développement;
- l'accessibilité;
- la multifonctionnalité;
- la densité/l'urbanité;
- la qualité de vie/de logement.

• Régulations du PSL

Le programme directeur et l'IVL préconisent un développement territorial répondant au principe de la déconcentration concentrée, qui se base sur les centres de développement et d'attraction (CDA). Conformément au programme directeur, un projet de développement urbain et rural durable inclut une politique de mobilité compatible avec une qualité de vie urbaine et rurale de bon niveau, mais également une politique préventive en matière d'environnement, respectueuse des atouts écologiques des zones construites et axée sur la réduction de la consommation d'énergie et sur l'efficacité énergétique.

Afin de favoriser la mise en œuvre effective des objectifs prioritaires ayant pour but d'assurer un niveau de vie équivalent à chacun, tout en offrant et en maintenant, d'une part, un parc de logements aussi bien attrayant que diversifié, et en répondant, de l'autre, aux besoins fondamentaux – notamment compte tenu des mutations socio-économiques du Grand-Duché de Luxembourg –, le plan sectoriel prévoit un ensemble de régulations adéquates et précises.

• Régulations en vue de l'activation du foncier

En complément aux dispositions et instruments déjà prévus par le pacte «logement», le PSL dispose qu'une extension du périmètre d'agglomération (ou tissu urbain) ne sera tolérée que si la viabilisation immédiate est assurée. À cet effet, des conventions spécifiques sont prévues entre les propriétaires, respectivement les promoteurs et les communes.

• Régulations en vue d'un habitat durable

Une utilisation et viabilisation plus rationnelles du foncier ainsi que la densification du bâti sont à favoriser.

<u>Subventionnement</u>

Le subventionnement sera plus élevé pour les types de logements durables, économes en foncier et offrant une bonne qualité d'habitat, tout en renforçant les zones prioritaires à l'habitat à l'intérieur des communes dites prioritaires. Des critères de durabilité ainsi que des critères de qualité d'habitat sont à déterminer.

<u>Conditions générales pour la construction de logements</u>

Les procédures en matière de planification et de construction de logement seront allégées et les délais raccourcis par différentes

modifications législatives et réglementaires. Les domaines d'action des promoteurs publics doivent être élargis pour mieux pouvoir soutenir les communes dans la mise en œuvre des objectifs du PSL

Densité du bâti

Des taux de densité moyens minimal et maximal sont établis pour les communes prioritaires et les communes complémentaires.

Projets pilotes

Des projets pilotes sont à initier afin de permettre de mieux thématiser des formes d'habitat futures et ainsi contribuer à une sensibilisation des acteurs concernés.

- Dispositions en matière de communication et de coordination

Un plan d'action doit être élaboré en vue de permettre une meilleure coordination avec les communes et d'assurer une communication améliorée en matière d'habitat.

- Dispositions en matière de coopération transfrontalière

Le plan sectoriel préconise un échange institutionnalisé d'informations et d'expériences au niveau de la Grande Région dans le but de créer des données comparables, ceci afin de jeter les bases d'une discussion conjointe dans le domaine du logement. Ainsi, il serait opportun de dégager et d'identifier les possibilités d'une concertation accrue avec les entités partenaires de la coopération transfrontalière au niveau local.

Dans une première phase, il serait utile de lancer une coopération volontariste en vue de dégager des stratégies de développement territorial tant au niveau étatique que régional. À moyen et à long terme, la création de structures de coopération devrait être envisagée afin de mettre en place des objectifs communs qui pourraient être:

- la création d'un organe de conseil et de décision;

- le renforcement de la coopération à un niveau juridique;

- l'intégration dans la concertation de sujets d'importance territoriale prioritaire, tels que le développement du marché de l'emploi et les infrastructures de transport.

Il est à noter que ces dispositions s'inscrivent dans la logique des travaux menés par la présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région.

Jean-Marie Halsdorf et le comité politique Nordstad présentent l'état d'avancement et les perspectives du projet intercommunal

11 mai 2009

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, et le bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, Jean-Paul Schaaf, coprésidents du comité de pilotage de la Nordstad, ont présenté, en présence des membres de ce comité, l'état d'avancement des travaux en cours ainsi que les perspectives de développement de la Nordstad regroupant les six communes de Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange, Ettelbruck et Schieren.

Coprésidence Nordstad

La coprésidence – attribuée à tour de rôle à l'un des représentants des communes conformément à la Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad, signée le 26 avril 2006 – de Jean-Paul Schaaf a été reprise par le bourgmestre de la commune de Schieren, Jos Lutgen, pour l'année à venir.

Travaux en cours et perspectives

- Historique succinct

La convention Nordstad a été signée en 2006 pour une durée de cinq ans et en 2006 et 2007, le *Masterplan Nordstad* a été élaboré par le biais de la Strategiekonferenz Nordstad par tous les acteurs concernés, à savoir les autorités politiques des six communes, les administrations et ministères concernés ainsi que les forces vives de la nation et la population de la Nordstad.

En parallèle, un plan directeur pour la requalification urbaine de l'axe Ettelbruck-Erpeldange-Diekirch a été élaboré par le biais d'une consultation rémunérée.

Le 22 mai 2008, le six communes ont plébiscité par un vote quasi unanime la «Déclaration Nordstad – Principes de développement».

Cette déclaration qualifie le *Masterplan Nordstad* comme

document de base servant d'outil de référence dans le contexte des discussions en vue de la réalisation de la future entité Nordstad qui contient les bases, les visions, les lignes directrices de la stratégie de développement, et définit les projets communs à réaliser. Une assise politique solide pour entamer des projets concrets avait aussi été posée.

Suite à ce vote, le *Masterplan Nordstad* a été officiellement remis au Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 octobre 2008, qui a qualifié ce projet comme un projet d'envergure et d'intérêt national.

À partir de ce moment, les partenaires éventuels, notamment la Banque européenne d'investissement (BEI), avaient dans le comité politique Nordstad un interlocuteur ainsi qu'un projet stratégique plébiscité de manière forte par les conseils communaux.

Le «chantier» a été beaucoup plus rapide que prévu. Avec la convention et le plan directeur en tant que cahier des charges, un ensemble de projets, dont certains très techniques, ont été entamés. Il s'agit d'un ensemble de projets qui peuvent être encore financés dans le cadre de la convention Nordstad.

• Projets

«ZAN» – Zentrale Achse Nordstad

Le projet initial est précisé et techniquement élaboré par l'équipe interdisciplinaire retenue, à savoir les bureaux Bauer, architecte (Luxembourg); Meurer, urbaniste (Allemagne); Haase, paysagiste (Allemagne); et Runge, ingénieur spécialisé en mobilité (Allemagne). Le team «ZAN» travaille en étroite collaboration avec les bureaux qui élaborent les plans d'aménagement généraux (PAG) des trois communes concernées.

Le *Masterplan Nordstad* a préconisé trois pôles à développer en priorité, à savoir les sites sur l'axe central qui se connectent à Ettelbruck, Erpeldange et Diekirch. Il est important de renforcer avec ces trois projets initiaux les centres existants avant de compléter, sur l'axe et ailleurs dans la Nordstad, les pôles commerciaux déjà existants.

Parmi ces projets, une étude concernant la requalification du quartier de la gare d'Ettelbruck est en cours. Les ministères des Travaux publics, des Transports ainsi que l'Administration des ponts et chaussées ainsi que la Société nationale des chemins de fers luxembourgeois (CFL), en collaboration avec le comité politique Nordstad et l'équipe interdisciplinaire «ZAN», ont élaboré un projet concernant les infrastructures routières et ferroviaires. Ce projet sera présenté ultérieurement à la presse.

Une requalification urbaine de ce site, surtout en ce qui concerne des développements futurs sur le site Verband, permet d'augmenter considérablement l'attrait de ce quartier.

À Diekirch, une consultation rémunérée concernant la requalification du quartier autour de la Aal Seerei vise la création d'un nouveau quartier qui regroupe activités, services et habitat. Une collaboration étroite entre la commune en tant que propriétaire d'une partie des fonds et les différents propriétaires privés est en cours. À la fin du processus, un avant-projet urbain sera soumis au conseil communal et présenté au public.

Le site Laduno à Erpeldange a également fait l'objet d'une consultation rémunérée organisée par le propriétaire. À cet endroit stratégique est projeté un nouveau pôle d'activités et de services avec une prédominance loisirs, tourisme et bureaux. Des logements adaptés à ce site sont également prévus.

Il importe de préciser que la mise en concurrence d'équipes interdisciplinaires par le biais d'une consultation rémunérée génère des projets d'une qualité élevée.

En face du château d'Erpeldange, la commune a élaboré avec son équipe interdisciplinaire, qui élabore le PAG, le projet d'un quartier résidentiel mixte qui propose des logements de différents types, commerces et services de proximité.

Le PAG intercommunal

La loi de 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain a introduit dans ce domaine la perspective stratégique du développement urbain. Les six communes de la Nordstad vont beaucoup plus loin, en développant à partir d'une stratégie intercommunale des concepts locaux qui renforcent, pour chaque commune, son identité propre et l'attrait tant pour les résidents que pour la population active. L'attrait d'une future Nordstad polycentrique est tributaire du fait que chaque quartier, chaque village et chaque

ville ont leurs identités propres et des caractéristiques individuelles.

Tout en favorisant des communes qui ont des caractéristiques propres, l'harmonisation des documents et outils techniques est visée en vue d'une future gérance technique du PAG intercommunal. En 2008 et 2009, les bureaux qui élaborent les PAG des six communes ont collaboré en vue de cet objectif.

Le comité politique veut se doter d'outils d'analyse modernes afin d'assurer un monitoring en ce qui concerne les données structurelles de l'actuelle et de la future Nordstad.

Deux éléments sont ainsi en cours d'élaboration:

- une base de données intercommunale est actuellement conçue par le département GEODE du CEPS/Instead (Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socioéconomiques);

- connecté à cette base de données structurelle, un deuxième instrument d'analyse et de suivi concerne les finances communales. Ce module est élaboré par ATOZ.

Ces deux entreprises spécialisées créeront un instrument unique au Grand-Duché, qui permettra de mesurer l'impact de chaque nouveau projet de développement urbain sur le développement socio-économique de la Nordstad.

En outre, cet instrument permettra d'évaluer, d'un point de vue financier, l'impact des synergies visées en ce qui concerne les collaborations plus étroites des six administrations communales dans différents domaines. Ces analyses seront effectuées en vue de la création, le cas échéant, d'une communauté urbaine Nordstad.

Le team «ZAN» a comme mission d'assurer que les projets en cours sont conformes au projet initial de l'axe central. Les auteurs des différents projets mentionnés en amont ne sont pas obligés de réaliser le «projet ZAN» de manière fidèle, mais sont tenus d'interpréter le «projet ZAN» afin de créer des lieux à identité forte au sein d'un ensemble cohérent.

«Concept eau»

Dans le cadre de la législation concernant la protection et la gestion des eaux, le bureau TR-Engineering a comme mission d'élaborer un concept qui permet de réaliser tous les projets qui composeront la future Nordstad, en tenant compte des exigences requises en la matière. Une partie de ce concept sont des directives et suggestions en vue d'un urbanisme et d'une architecture écologique et durable. Cet aspect n'est pas une contrainte, mais une chance de réaliser de nouveaux quartiers à forte composante naturelle. En conséquence, ces quartiers proposeront une qualité de vie élevée à la future population active et résidente, répondant ainsi aux objectifs du *Masterplan Nordstad* visant une Nordstad intégrée dans la nature et le paysage.

«Concept de mobilité»

Le projet «Neue Mobilität dans la Nordstad», préconisé par le plan directeur, est un des projets pilotes à réaliser avec une priorité absolue. La qualité de vie et la performance de la Nordstad actuelle peuvent être améliorées de manière considérable par le biais de mesures à court terme concernant la mobilité.

Une approche moderne est de fait requise pour améliorer les différents modes de transport et les regrouper en un système cohérent. En particulier, le piéton et le cycliste pourront être favorisés vu la topographie de la vallée. Un système cohérent qui organise de manière performante la complémentarité des différents modes de transport est requis par rapport au caractère polycentrique de la Nordstad.

Les ministères du Transport, des Travaux publics ainsi que de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ont élaboré, avec le comité politique, un cahier des charges exhaustif basé sur les objectifs du plan directeur pour ce qui est d'un concept de mobilité moderne et efficace pour la Nordstad et la région concernée.

Infrastructures

Un nouveau passage à niveau sécurisé à deux voies est prévu sur le site Walebroch. Ce projet, élaboré par les ministères des Transports et des Travaux publics, en collaboration avec les autorités communales d'Erpeldange, permettra d'augmenter considérablement le confort et la sécurité des usagers. En outre, un développement à moyen terme du site Walebroch sera possible.

«Quality management»

Le plan directeur vise une qualité élevée en ce qui concerne tous

les projets urbains. Parallèlement au but d'utiliser le sol de manière parcimonieuse, l'objectif qualitatif requiert un engagement poussé des urbanistes, architectes et ingénieurs des projets privés et publics.

La procédure usuelle qui prévoit d'aviser de manière réactive les projets en cours de procédure n'est pas adaptée. Le comité politique a décidé d'instaurer un groupe d'experts à l'exemple du *Gestaltungsbeirat* dans les villes allemandes.

Ce groupe d'experts interdisciplinaire aura pour mission d'analyser et d'optimiser les projets qui lui sont soumis en amont des procédures. Ceci permet aux auteurs des projets de dialoguer sur base d'esquisses, ce qui est beaucoup plus rationnel que la modification d'un projet précis en cours de procédure.

Cette approche permet d'élaborer des projets, surtout dans le domaine de l'habitat, qui offrent des logements adaptés aux différents types de ménages, tout en proposant également, par le biais d'un domaine public soigné, un cadre de vie attrayant.

Parmi les missions du groupe d'experts figure une consultance à l'attention des développeurs et leurs bureaux en ce qui concerne les idées directrices du plan directeur.

«Project management»

Le comité politique a décidé d'envisager la création d'un poste à durée indéterminée pour une personne qualifiée en urbanisme et en aménagement du territoire.

Les démarches requises sont en cours. L'ampleur de la tâche requiert en effet une personne qualifiée qui préfigure une structure intercommunale plus performante prévue à l'avenir.

Conclusions

Les structures actuelles, l'engagement des bourgmestres et échevins ainsi que les ressources humaines disponibles ne suffisent plus pour appréhender et accompagner la dynamique solide et efficiente du projet.

En considérant que l'ensemble des projets décrits en amont ne représente, d'une part, qu'une partie des projets préconisés par le plan directeur et, d'autre part, qu'il s'agit d'une première phase conceptuelle avant les concrétisations respectives qui requièrent davantage de ressources, il importe de rappeler un des points de la Déclaration Nordstad votée le 22 mai 2008:

Pour le projet Nordstad, des structures de finance et d'organisation innovatrices seront créées.

La création d'une communauté urbaine, d'une communauté de communes, d'un syndicat à vocations multiples ou toute autre forme de collaboration entre communes en tant que structure intercommunale fonctionnelle, efficace et pérenne constitue le fondement nécessaire à la réalisation de la Nordstad.

Les communes ont un préjugé favorable pour la création d'une communauté urbaine Nordstad.

Des structures d'organisation et de financement innovatrices seront créées de manière à réunir le savoir-faire privé et public.

Le regroupement des compétences en matière d'économie immobilière créera le savoir-faire et les bases nécessaires au développement durable de l'urbanisation.

Les communes entreprennent, en coordination avec le gouvernement, les démarches requises en vue d'une collaboration avec la BEI destinée à assurer un cofinancement européen des projets de développement urbain mentionnés dans le plan directeur et des structures requises.

En conséquence, la création de la communauté urbaine Nordstad ainsi que la création d'un fonds de développement urbain et d'une société de développement connexe constituent les prochains objectifs politiques.

Développement intercommunal coordonné et intégratif du sud-ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg: signature d'une déclaration d'intention

3 juin 2009

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, et les bourgmestres de la Ville de Luxembourg et des communes de Bertrange, d'Hesperange, de Leudelange et de Strassen, signataires de la convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du sud-ouest de

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, et Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, lors de la conférence de presse (© Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire)

l'agglomération de la ville de Luxembourg en date du 27 juin 2005 et membres du comité politique DICI (Développement intercommunal coordonné et intégratif), ont présenté le 3 juin 2009 l'état d'avancement des travaux menés conjointement depuis juin 2005 ainsi que leur déclaration d'intention fixant les démarches à mettre en œuvre à l'avenir.

Le ministre et les membres du comité politique DICI ont souligné que la coopération avait favorisé un échange de savoirs et d'expériences intercommunal, interministériel et interdisciplinaire de qualité, qu'il s'agit de poursuivre et d'amplifier à l'avenir, grâce notamment à la signature de la déclaration d'intention.

En effet, contrairement aux instruments de planification usuels, le processus de planification développé et mis en œuvre au sein du DICI a permis, d'une part, d'accompagner le développement territorial de façon dynamique, mais aussi très flexible et, d'autre part, d'intégrer certains résultats de ces travaux dans les instruments de planification au niveau national, tel que celui de l'avant-projet du plan sectoriel primaire «transports».

Jean-Marie Halsdorf a tenu à rappeler que les apports des partenaires communaux étaient empreints de qualité et de bon sens. Ainsi, la coopération entamée en juin 2006 a permis de faire émerger une dynamique et une synergie notables, permettant de représenter et de développer le territoire couvert en tant qu'espace d'importance majeure, de manière concertée et structurée, pour être capable d'appréhender conjointement les défis auxquels il est confronté et qu'il se doit de relever de façon intégrative.

Dans le domaine du développement urbain et des transports, le comité politique a présenté l'analyse quantitative intégrative réalisée, qui a pris en compte l'ensemble des éléments de planification des communes concernées, tels que les plans d'aménagements généraux, la densité de construction ou encore la surface à prévoir par emploi. Les données récoltées ont ainsi de nouveau confirmé qu'en l'absence d'une politique de planification coordonnée de cet espace à fort potentiel socioéconomique, le chaos est inéluctable dans le domaine des transports.

Par conséquent, l'ensemble des partenaires sont convaincus

qu'il est indispensable de mettre en œuvre, au sein de l'espace de coopération, une politique du développement territorial durable et coordonné. De même, ils ont estimé qu'en l'absence d'un suivi cohérent du développement urbain et de la mise en œuvre d'un système de gestion harmonisé du stationnement *(Parkraummanagement),* il serait impossible de soutenir le développement économique envisagé et souhaité sans dégrader la qualité de vie des citoyens de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle l'État luxembourgeois et les cinq communes partenaires ont décidé de signer une déclaration d'intention susceptible de dégager l'ensemble des mesures nécessaires en vue d'éviter tant la congestion du trafic que la baisse de la qualité de vie. Par ailleurs, Jean-Marie Halsdorf a souligné que toutes les parties, pleinement conscientes du contexte économique et financier actuel, étaient convaincues qu'il est opportun, voire indispensable, de bien clarifier et de définir des priorités en matière de développement urbain.

Une évaluation concise et globale a été menée en ce qui concerne les potentiels de surfaces disponibles, prenant en compte les aspects relatifs à l'urbanisme, à l'environnement et au transport. Le résultat du processus intégré et itératif de planification de l'urbanisation et des transports préconise un développement coordonné et par phases de surfaces. La synthèse des travaux menés est par ailleurs exposée dans le plan d'exploitation et le scénario de développement (*Nutzungsplan und Entwicklungsszenario*), qui pose le cadre pour le développement territorial de l'espace conventionné.

La déclaration d'intention a pour but de répondre aux attentes et aspirations de l'État luxembourgeois et des cinq communes qui s'engagent ainsi par leur signature à tenir compte, d'une part, de la méthodologie proposée dans le plan d'exploitation et le scénario de développement et, d'autre part, des priorités dégagées conjointement dans les futurs démarches et projets urbanistiques des communes.

De plus, les communes signataires ont font part de leur intention de reprendre et d'intégrer dans leurs plans d'aménagement généraux (PAG) un modèle en matière de *Parkraummanagement* harmonisé, compatible avec celui de l'avant-projet du plan sectoriel «transports», et de progresser vers la mise en œuvre concrète du PAG.

CLASSES MOYENNES

Simplification administrative: présentation d'une brochure d'information et du nouveau logo du CNSAE

29 avril 2009

Dans l'objectif d'une amélioration de la perception publique des actions de simplification administrative et de meilleure réglementation entreprises par les différents départements ministériels et administrations publiques, le Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE) a présenté le 29 avril 2009 une brochure d'information destinée à toutes les entreprises luxembourgeoises.

Brochure d'information

Cette brochure décrit toutes les actions réalisées dans ce domaine depuis 2004. Voici quelques exemples de bonnes pratiques reprises dans la brochure:

L'abolition de l'obligation de fournir une copie certifiée conforme d'un document original au niveau de toutes les procédures qui prévoient la formalité de la fourniture d'une copie certifiée conforme.

Le dépôt en ligne des déclarations de TVA: eTVA.

L'Eurovignette: dans le cadre de la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds par l'Administration des douanes et accises. Ce nouveau système de perception de l'Eurovignette remplace la vignette papier par une vignette électronique.

- LuxTrust: une signature électronique, qui permet, outre des utilisations commerciales, telles que l'e-banking, de simplifier considérablement des démarches administratives comme le dépôt électronique de documents.

- Heures supplémentaires et travail le dimanche et les jours fériés: le ministère du Travail et de l'Emploi offre sur son site les formulaires pour la déclaration préalable

d'heures supplémentaires et de travail le dimanche et les jours fériés. Cette nouvelle procédure remplace la demande d'autorisation préalable pour la prestation de ces travaux, ce qui constitue un gain considérable de temps.

- Recrutement de salariés ressortissants de pays tiers: le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration apporte des allègements en cas de recrutement de salariés ressortissants de pays tiers, c'est-à-dire de salariés non communautaires, en introduisant un titre de séjour unique qui combine l'autorisation de séjour avec l'autorisation de travail.

- Création de l'OSQCA par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement durable ainsi que par le ministère de la Santé, dont le but est de coordonner les activités de contrôle officiel des denrées alimentaires et de la sécurité alimentaire en général.

- Registre des émissions: depuis 2006, le ministère de l'Environnement a donné aux entreprises concernées la possibilité de faire la déclaration de leurs émissions par voie électronique en matière de création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR).

- Déclaration d'entrée d'un salarié: depuis octobre 2008, le Centre commun de la Sécurité sociale (CCSS) offre aux entreprises la possibilité de déclarer l'entrée d'un salarié nouvellement engagé via un questionnaire interactif en ligne sur le site Internet www.ccss.lu.

- Portail des marchés publics: en février 2006, le ministère des Travaux publics a présenté son portail des marchés publics, qui permet aux entreprises de s'informer sur la réglementation en la matière et de consulter les différents avis d'adjudication et appels de candidature relatifs aux marchés publics.

Nouveau logo

Par ailleurs, le CNSAE a voulu renforcer son identité visuelle en créant un logo distinctif qui apportera plus de visibilité au CNSAE, surtout dans la presse.

Une farde cartonnée du CNSAE et la modernisation future de l'onglet «Simplification administrative» du site Internet du ministère des Classes moyennes contribueront également à améliorer la perception du CNSAE auprès du public.

Le site Internet du CNSAE, www.simplification.lu, donne un aperçu sur l'actualité en matière de simplification administrative et permet aux entreprises, par le biais de l'onglet «À votre écoute» ou directement par e-mail au cnsae@cmt.etat.lu, de transmettre des remarques, commentaires ou idées au sujet de la simplification administrative ou de charges administratives auxquelles elles doivent faire face.

Une *newsletter* informe régulièrement sur les évolutions en la matière, tant au niveau national qu'au niveau européen et international.

COMMUNICATIONS

Réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise

6 janvier 2009

Le 6 janvier 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, ont convié les membres de la presse luxembourgeoise à la traditionnelle réception de nouvel an au Musée national d'histoire et d'art à Luxembourg.

Dans son allocution d'ouverture, la nouvelle présidente du Conseil de presse, Danièle Fonck, a exposé la position de ce dernier quant à la réforme de la loi sur la liberté d'expression dans les médias. Elle a également saisi l'occasion pour mettre en exergue l'importance des initiatives scolaires destinées à promouvoir la presse à l'école.

En jetant un regard sur l'année écoulée, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a énuméré les événements positifs qui ont marqué le paysage médiatique luxembourgeois au cours de l'année 2009: des journalistes ont été récompensés pour la qualité de leur travail, des journaux gratuits se sont définitivement établis, des organes de presse se sont installés dans la durée et un annuaire répertoriant 500 journalistes est paru.

À l'heure actuelle où la sphère médiatique connaît des bouleversements considérables avec la montée en puissance d'Internet, Jean-Louis Schiltz a insisté sur la

La présidente du Conseil de presse, Danièle Fonck, avec Jean-Claude Juncker et Jean-Louis Schiltz lors de la traditionnelle réception de nouvel an au Musée national d'histoire et d'art (© SIP)

nécessité pour «le Luxembourg de se positionner sur ce créneau». Dans ce contexte, il a loué les efforts considérables déjà consentis dans ce domaine par les journalistes luxembourgeois, «qui semblent avoir mieux compris que leurs confrères étrangers l'importance de ce média».

Jean-Louis Schiltz a réitéré la position du gouvernement sur la réforme de la loi sur la liberté d'expression dans les médias. «Le gouvernement est un fervent défenseur de l'autorégulation et de l'application de celle-ci sur le terrain», a dit le ministre Schiltz, en ajoutant «qu'en conséquence, le Conseil de presse sera doté d'une personnalité juridique.» Quant aux problèmes qui se posent dans le cadre de l'autorégulation avec la déontologie, Jean-Louis Schiltz a tenu à souligner «qu'ils seraient résolus avec la création de deux instances».

Jean-Claude Juncker a félicité la presse luxembourgeoise pour la qualité de son travail rédactionnel et notamment pour les sujets d'actualité européenne, domaine «dans lequel les journalistes luxembourgeois n'ont rien à envier à leurs confrères de la presse étrangère». Les exigences professionnelles sont, selon le Premier ministre, d'autant plus grandes pour un journaliste «qu'il participe de façon active au façonnage de l'opinion publique et fait partie des prémisses d'une démocratie normale».

Jean-Claude Juncker a pronostiqué que l'année 2009 serait une année décisive. Les nombreux événements ayant jalonné l'histoire – de 1969, année qui a marqué le début de l'«Ostpolitik», à 1989, qui a vu la chute du mur de Berlin, en passant par l'introduction de l'euro en 1999 – nous enseignent que la dernière année d'une décennie se caractérise par des mutations importantes. Dans ce contexte, il a appelé à ce que nous utilisions le reste de cette décennie pour nous focaliser sur des valeurs essentielles, voire transnationales, telles que la solidarité. «La solidarité surtout au Luxembourg. Non pas une solidarité boiteuse, mais une solidarité active avec ceux qui sont plus démunis que nous et une solidarité avec ceux dans le monde qui ignorent même que le Luxembourg existe...»

Jean-Louis Schiltz donne des précisions sur les dispositifs de vidéosurveillance

9 janvier 2009

Dans une réponse à une question parlementaire du député Félix Braz, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a fourni le 9 janvier 2009 des précisions sur les dispositifs de vidéosurveillance qui sont installés et autorisés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La question parlementaire du député Félix Braz

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel autorise l'utilisation de matériel audiovisuel et sonore émanant du système de vidéosurveillance pour identifier des personnes. Elle établit par ailleurs que chaque système de vidéosurveillance doit, sauf exceptions prévues par la loi, être autorisé au préalable par la

Commission nationale pour la protection des données (CNPD).

Dans le contexte de cette loi, le député Félix Braz voulait avoir des précisions sur le nombre et l'appartenance des dispositifs de vidéosurveillance qui ont été autorisés depuis l'entrée en vigueur de la loi, les réclamations introduites ainsi que le nombre de systèmes non autorisés qui sont actuellement opérationnels.

Le nombre de dispositifs de vidéosurveillance autorisés depuis l'entrée en vigueur de la loi

En se basant sur les informations recueillies auprès de la CNPD, Jean-Louis Schiltz a précisé que 998 traitements de données à des fins de surveillance avaient été autorisés depuis l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2002.

Les systèmes de vidéosurveillance autorisés appartiennent à 120 organismes, administrations ou institutions publiques et 760 entreprises privées. La CNPD a été saisie à ce jour de 1 470 demandes, dont une dizaine émanait de particuliers.

Le nombre de plaintes

La CNPD a été saisie de 59 réclamations au sujet de systèmes de vidéosurveillance, dont 34 ont été considérées comme fondées.

Le nombre de systèmes non autorisés actuellement opérationnels

Sans pouvoir exclure que des systèmes de vidéosurveillance continuent de fonctionner sans autorisation, le ministre Schiltz a énuméré une série de mesures prises pour éviter de tels cas:

- La CNPD effectue des contrôles ponctuels et procède aussi à des investigations faisant suite le plus souvent à des réclamations introduites par des citoyens.
- L'Inspection du travail et des mines, les délégations du personnel et les syndicats demandent périodiquement à la CNPD d'opérer des vérifications au cas par cas.
- La CNPD recherche la collaboration active des entreprises qui vendent, installent et exploitent de tels dispositifs pour que celles-ci rendent à leur tour leurs clients attentifs à l'obligation légale d'obtenir une autorisation préalable à la mise en service.
- Enfin, dans les cas particulièrement lourds, la CNPD est amenée à dénoncer les traitements non autorisés au Parquet.

Utilisation des TIC au Luxembourg: le taux de pénétration d'Internet passe à 80%

13 janvier 2009

Le taux de pénétration d'Internet au sein des ménages luxembourgeois a augmenté de 5% entre 2007 et 2008. C'est ce qui ressort des premiers résultats de l'enquête communautaire sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les ménages et les entreprises en 2008, enquête publiée le 13 janvier 2009 par le Statec, en collaboration avec TNS ILRES (ménages) et le CEPS/Instead (entreprises) sous l'égide d'Eurostat.

Avec ce taux de pénétration, qui est passé de 75% en 2007 à 80% en 2008, le Luxembourg se place en 4e position des pays européens qui recourent le plus à Internet, devancé uniquement par les Pays-Bas, la Suède et le Danemark.

Les ménages

Les ménages luxembourgeois ont été interrogés sur l'utilisation d'Internet, les connexions, la sécurité, le recours à des services avancés ainsi que leurs habitudes en matière de commerce électronique.

En ce qui concerne l'équipement des Luxembourgeois, l'étude révèle que plus de 8 ménages sur 10 (83%) disposent d'un ordinateur personnel et autant de particuliers l'ont utilisé au cours du 1er trimestre 2008.

Comme les années précédentes, l'étude montre également que l'utilisation d'Internet est fortement répandue chez les plus jeunes tranches d'âge de la population.

96% des particuliers de 16 à 74 ans ont fait usage de leur ordinateur tous les jours ou au moins une fois par semaine, et ceci principalement à leur domicile (95%) ou sur leur lieu de travail (50%).

- La connexion à Internet

Tous les ménages se connectent à Internet via leur ordinateur personnel. Pour se connecter,

63% en 2008 (contre 51% en 2007) recourent à un ordinateur portable et plus d'un quart des internautes (34% en 2007), âgés de 16 à 74 ans, est relié à la Toile via le téléphone portable.

• Les types de connexion

Comme en 2007 (78%), l'accès à large bande demeure en 2008 (76%) le type de connexion le plus répandu auprès des Luxembourgeois. 74% (contre 76% en 2007) utilisent une connexion DSL.

• Les utilisations d'Internet

L'utilisation d'Internet progresse en même temps que les équipements. 96% des internautes se connectent régulièrement au moins une fois par semaine avec l'objectif suivant:

- envoyer ou recevoir des courriels (92% contre 91% en 2007);
- rechercher des informations sur des biens et des services (86% contre 87% en 2007);
- consulter Internet avec comme but d'apprendre ou encore de préparer des voyages (62% contre 71% en 2007);
- effectuer des opérations bancaires en ligne (60% contre 58% en 2007).

• Les utilisations de services avancés

Au 1er trimestre 2008, plus de la moitié des internautes (52%) utilisaient la messagerie instantanée pour communiquer en temps réel avec d'autres personnes par texte écrit, 34% lisent des blogs et 12% créent et gèrent leur propre blog.

• La sécurité

D'après l'enquête, la sécurité est un souci de plus en plus partagé par les internautes. 45% des internautes interrogés ont déclaré qu'ils sont devenus victimes de *spams* ou *hoax,* un tiers (32%) avaient été attaqués par des virus informatiques.

C'est pourquoi 92% des interrogés ont installé un programme antivirus et 83% procèdent régulièrement à des mises à jour.

Les entreprises

Entre 2007 et 2008, la connectivité à Internet des entreprises de 10 salariés ou plus et hors secteur financier a augmenté continuellement. Le pourcentage est passé de 95% en 2006 à 97% en 2007, pour atteindre 98% en 2008.

L'utilisation de la bande large s'est presque répandue auprès de l'ensemble de ces entreprises, en passant de 86% en 2007 à 91% en 2008. La même tendance peut être observée pour les connexions mobiles, qui sont passées de 22% en 2007 à près de 30% en 2008.

Jean-Louis Schiltz annonce que des discussions sont engagées avec des entreprises pour s'implanter au Luxembourg

26 janvier 2009

Le 26 janvier 2009, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a présenté l'initiative «Luxembourg for ICT», qui remplacera désormais l'ancienne dénomination «Mediaport Luxembourg», et a livré les enseignements qu'il a pu tirer de sa récente mission de prospection dans le domaine des communications électroniques aux États-Unis.

Du 19 au 24 janvier 2009, Jean-Louis Schiltz s'est informé aux États-Unis sur les nouvelles tendances qui se profilent mondialement dans le domaine des communications électroniques. Il a par ailleurs visité trois entreprises déjà implantées au Luxembourg (Apple iTunes, eBay et Current TV), qui lui ont fait part de leur satisfaction quant au cadre général que prête le Luxembourg au développement de leurs affaires. Le ministre a également précisé que des discussions détaillées avaient été entamées avec trois autres entreprises en vue d'une éventuelle implantation au Luxembourg.

La montée en puissance du *cloud computing* et la généralisation du web 2.0

Le ministre des Communications a profité de sa mission de prospection pour s'informer sur les développements d'Internet dans les années à venir, tels que le *cloud computing,* l'*Internet of things* ou le web 3.0, afin d'identifier de nouvelles opportunités de développement pour le Luxembourg dans le domaine des nouvelles technologies.

Le développement du secteur au Luxembourg

Jean-Louis Schiltz a en outre évoqué l'importance du secteur des communications électroniques au Luxembourg pour l'économie nationale dans son ensemble.

Jean-Louis Schiltz, ministre des Communications, et Jean-Paul Zens, directeur du Service des médias et des communications, lors de la conférence de presse (© SIP)

Le développement du secteur se base sur un éventail d'atouts tels que le cadre réglementaire, les compétences présentes sur le marché du travail et la connectivité, nettement renforcée grâce à l'initiative Luxconnect.

Il s'agit désormais de maintenir, voire de développer, ces avantages. Voilà pourquoi le ministre a annoncé de futurs investissements dans le développement des infrastructures, la mise à profit des technologies de l'information et de la communication en faveur de l'environnement, ainsi que le soutien d'un marché intérieur dans l'intérêt des consommateurs et des entreprises.

Enfin, le ministre a présenté une initiative de promotion des atouts du Luxembourg dans le secteur, à savoir Luxembourg for ICT.

«L'initiative n'est pas une nouvelle agence», a tenu à préciser Jean-Louis Schiltz, en ajoutant qu'«il s'agit plutôt d'un nouvel label qui vise une promotion très ciblée.»

Jean-Louis Schiltz à la conférence sur l'avenir d'Internet: «Une nouvelle ère est en train de débuter dans le domaine des TIC»

28 janvier 2009

Le 28 janvier 2009, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a ouvert au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster une conférence internationale sur les tendances d'Internet. La conférence a réuni des experts internationaux pour des tables rondes et des exposés sur des thèmes spécialisés d'Internet. L'objectif était de discuter des chances et des opportunités qu'Internet peut apporter aussi bien aux utilisateurs privés qu'aux entreprises.

L'identification par radio-fréquence (RFID), l'Internet des objets, la téléphonie mobile 4G, la pénétration de la large bande et le nouveau protocole Internet IPv6 ont notamment été évoqués lors de la conférence. Il s'agissait également de se pencher sur les futurs défis, notamment sur le plan réglementaire.

Dans son allocution d'ouverture, Jean-Louis Schiltz s'est référé à certains épisodes de ses années estudiantines et de ses années au barreau de Luxembourg pour montrer à quel point «beaucoup de choses ont évolué» dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). À son avis, cette évolution, qui a débuté avec l'apparition des premiers ordinateurs, a débouché sur une généralisation du web 2.0 *(social networks)* et s'accompagne des premières ébauches pour développer le web 3.0, l'*Internet of things* et le *cloud computing.* Le ministre a en outre estimé que de plus en plus de projets intégraient aujourd'hui à la fois des objectifs technologiques et écologiques.

Jean-Louis Schiltz est convaincu que ces évolutions sonnent «la fin d'une ère» marquée par le changement des adresses Internet. À son avis, les mutations qu'il a pu observer dans le domaine des TIC en

Chine, au Japon et aux États-Unis sont la preuve «qu'une nouvelle ère est en train de débuter».

«Étant donné qu'un nombre limité d'adresses Internet sera disponible», Jean-Louis Schiltz a plaidé pour une transition en douceur de l'IPv4 à l'IPv6, transition que «les consommateurs ne doivent pas remarquer et que les professionnels doivent organiser».

Jean-Louis Schiltz a ensuite souligné l'importance du secteur des TIC sur le plan économique pour le Luxembourg, terre d'accueil de nombreuses entreprises de ce secteur.

Afin d'assurer ce succès à l'avenir et d'anticiper les évolutions du secteur des TIC, Jean-Louis Schiltz a signalé que le Luxembourg devrait continuer d'investir dans le développement des infrastructures, tout en veillant à trouver un juste équilibre entre, d'un côté, les nouvelles technologies et leurs possibilités et, de l'autre, la protection de la sphère privée.

Conseil international IPv6

La conférence a également prêté le cadre au lancement de la section luxembourgeoise du conseil international IPv6 par le ministre Schiltz, suivi d'une table ronde sur les défis et opportunités du protocole IPv6 avec des participants luxembourgeois.

Contexte

La conférence s'insère dans le cadre général du développement rapide et diversifié des infrastructures de communication électroniques au Luxembourg. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite encourager la réflexion sur le potentiel des nouvelles technologies de la société de l'information et favoriser l'échange entre les parties impliquées.

L'objectif est de fournir des indications stratégiques sur les développements d'Internet dans les années à venir. Ces indications sont d'autant plus importantes pour le Luxembourg que son économie, plus encore que les économies des autres pays européens, est dépendante des TIC et d'Internet en particulier.

La conférence, organisée en collaboration avec l'Université du Luxembourg, est placée sous le patronage de Viviane Reding, membre de la Commission européenne responsable de la Société de l'information et des Médias.

Nouveau plan d'investissement pour les infrastructures de communications électroniques

3 février 2009

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Jean-Louis Schiltz, ministre des Communications, ont présenté en date du 3 février 2009 le plan d'investissement pour les infrastructures de communication de l'entreprise des P&T et de Luxconnect.

Les investissements prévus dans les budgets initiaux ont été augmentés considérablement sur intervention du gouvernement. Vu la situation économique difficile, un avancement des investissements permet de soutenir les entreprises luxembourgeoises confrontées à des difficultés conjoncturelles et assure en même temps la réalisation de travaux en infrastructures, qui seront nécessaires à la compétitivité du Luxembourg une fois la crise économique terminée.

Concernant l'entreprise des P&T, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a souligné que l'investissement en infrastructures de télécommunications fixes atteindrait 30,6 millions d'euros en 2009 et dépasserait ainsi celui de 2008 à concurrence de 42%. En y ajoutant les investissements en équipements et en infrastructures pour l'international, le montant total se chiffre à 41,2 millions d'euros. L'objectif à moyen terme de ces investissements est d'assurer un accès à un débit d'au moins 25 MB par seconde à 95% des habitants.

Ainsi, le réseau Teralink sera étendu et le nombre des bandes passantes en DSL sera augmenté. IPTV connaissant déjà un grand succès, les P&T vont développer ce produit et introduire davantage de services interactifs. Concernant l'extension du réseau à fibre optique, le projet Fiber to home, c'est-à-dire la desserte du client résidentiel par la fibre optique, sera entamé avec comme objectif de desservir fin 2009 entre 9 500 et 10 000 immeubles par la nouvelle infrastructure. Les zones d'activités seront également davantage raccordées à la fibre optique et un itinéraire dédoublé sera installé pour sécuriser l'accès aux télécommunications des entreprises.

Concernant les réseaux mobiles, 15,5 millions d'euros seront investis en 2009. Il s'agit avant tout d'investissements en réseaux large bande et dans l'amélioration du réseau UMTS.

Pour 2009, les investissements dans l'informatique se sont élevés initialement à 14 millions d'euros, mais ont été augmentés à 22,8 millions d'euros.

L'entreprise des P&T compte investir 75 millions d'euros dans la construction de nouveaux bâtiments et dans la rénovation des immeubles existants. En tant qu'exemples, le ministre Krecké a annoncé la prochaine pose de la première pierre du Datacenter de Kayl ainsi que la construction d'un tel centre à Hosingen. Les bureaux de poste à Dudelange, Mersch et Ettelbruck seront également réaménagés.

Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a rappelé qu'aucun investissement n'était initialement prévu pour Luxconnect, qui deviendra opérationnel au printemps 2009. Une première extension du centre d'hébergement de Bettembourg, programmée pour 2010, voire 2011, débutera de suite. Cet investissement est chiffré à quelque 25 millions d'euros pour la seule année 2009, alors que le plan initial ne prévoyait qu'un investissement de 15 millions à partir de 2010. Un deuxième centre d'hébergement au nord de la ville de Luxembourg suivra sous peu. Des travaux sur le réseau et l'amélioration de la connectivité au niveau national (construction d'une deuxième voie vers Redange-sur-Attert, Echternach-Wasserbillig et Clervaux) et international (Bruxelles) seront entamés plus tôt que prévu. En tout, il s'agit d'un investissement de 100 millions d'euros sur trois ans.

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Jean-Louis Schiltz, ministre des Communications, lors de la conférence de presse le 3 février 2009 (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Jean-Louis Schiltz à la présentation de LU-CIX, nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg

4 mars 2009

En date du 4 mars 2009, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a annoncé le lancement du nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg, LU-CIX (Luxembourg Commercial Internet Exchange).

LU-CIX est lancé par plusieurs sociétés Internet basées au Luxembourg et il est ouvert à tous les acteurs intéressés. L'initiative raccourcira le chemin entre les fournisseurs de services Internet et les fournisseurs de contenu. Les réseaux deviendront plus stables et les internautes pourront surfer encore plus rapidement.

En retraçant l'évolution des dernières années et le besoin croissant de bande passante, Jean-Louis Schiltz a rappelé la nécessité de développer des infrastructures adéquates. Il a notamment cité l'exemple du portail Youtube, qui a besoin aujourd'hui d'autant de bande passante que toute la communauté mondiale Internet sur l'ensemble de l'année 2000.

Par ailleurs, le ministre a noté que LU-CIX représentait un

atout supplémentaire pour le Luxembourg, qui lui permettra de renforcer davantage son bon positionnement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), un des secteurs les plus prometteurs pour l'avenir du pays. En rendant l'interconnexion de tous les acteurs encore plus simple et l'offre Internet du Luxembourg encore plus attrayante, le Luxembourg verra sa position se renforcer en tant que lieu d'établissement privilégié de multinationales du secteur des TIC et du commerce électronique.

Le ministre a enfin rappelé les récentes statistiques confirmant ce positionnement. Ainsi, une étude de l'Union internationale des télécommunications (UIT) constate que le Luxembourg se situe à la troisième place des pays où les prix des TIC sont les plus bas et une analyse de l'Information Technology and Innovation Foundation place le Luxembourg au troisième rang des pays présentant la plus forte compétitivité en termes de TIC.

Réaction du ministre Jean-Louis Schiltz au vote du Parlement européen sur le «paquet télécom»

6 mai 2009

Le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, s'est félicité du fait que le «paquet télécom» avait trouvé un très large écho positif au Parlement européen. Il regrette qu'une discussion, initiée en France, ait empêché une issue globalement favorable et bloqué l'adoption complète du «paquet télécom» le 6 mai 2009.

«Si le blocage persiste, les consommateurs seront privés des nouveaux droits qui se trouvent dans le "paquet télécom" et les entreprises ne pourront pas bénéficier du nouveau cadre, alors qu'en ces temps de crise, elles en ont bien besoin», a déclaré le ministre.

Le 29 avril 2009 (à la suite de l'accord trouvé le jour même entre le Parlement, la Commission et le Conseil), le ministre a déclaré à la Chambre des députés ce qui suit à propos de la procédure d'adoption du «paquet télécom»: «Ausser et géif nach e franco-franséische Problem optauchen, ass dovunner auszegoen, datt mat enger iwwerwältegender Majoritéit d'Parlament och wäert dat guttheeschen d'nächst Woch.»

Une semaine plus tard, le paquet a certes trouvé un très large écho positif au Parlement, mais le problème franco-français auquel le ministre faisait référence empêche qu'aujourd'hui, un feu vert définitif puisse être donné.

«Je suis bien évidemment d'accord avec le Parlement lorsqu'il met en avant les principes de l'État de droit pour protéger le citoyen. J'ai, par contre, des difficultés à comprendre qu'un problème franco-français à la base puisse bloquer l'adoption d'un texte au niveau européen. Je lance un appel à la Présidence, à la Commission et au Parlement européen pour tout mettre en œuvre pour que le blocage actuel puisse être levé aussi rapidement que possible. Je ferai tout pour ma part pour que l'on trouve une majorité au Conseil "Télécom" en juin sur le texte tel que voté par le Parlement. J'espère simplement que le vote du Parlement n'amène pas d'autres États membres à rouvrir les débats sur d'autres points, alors que le texte constitue dans son ensemble un compromis délicat qui était difficile à trouver», a ajouté le ministre.

En arrière-fond de toute cette discussion se trouve un projet de loi, actuellement discuté au Parlement français, lequel permet en substance à une autorité administrative (et non pas à une juridiction) d'interdire l'accès à Internet en cas de téléchargement illégal.

Le ministre Jean-Louis Schiltz partage, comme le Parlement européen et d'autres, l'objectif de la lutte contre le téléchargement illégal. Si le gouvernement n'entend à l'évidence pas se mêler des moyens mis en œuvre par d'autres États membres pour lutter contre ce phénomène, le ministre (dans une réponse à une question parlementaire du 30 octobre 2008) faisait déjà part des réserves du gouvernement luxembourgeois par rapport aux moyens proposés dans le projet de loi français, notamment quant aux risques qu'un tel dispositif ne compromette d'autres droits fondamentaux, tels la protection de la vie privée et des données personnelles, le droit à un procès équitable ou encore le droit d'accès à l'information.

Le ministre avait encore fait part de la position luxembourgeoise à la ministre française de la Culture, Christine Albanel, lors d'une entrevue à Cannes en mai 2008.

Coopération belgo-luxembourgeoise en matière de services de médias audiovisuels

4 juin 2009

Jean-Louis Schiltz, ministre des Communications, et Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, ont signé un protocole de coopération en matière de services de médias audiovisuels à Bruxelles le 4 juin 2009.

L'accord confirme, en premier lieu, que les programmes RTL TVi, Club RTL et Plug RTL, diffusés depuis le Luxembourg sous la responsabilité éditoriale de CLT-UFA, relèvent de la compétence des autorités luxembourgeoises.

L'accord contient, en second lieu, des dispositions spécifiques concernant la protection des mineurs, la promotion de la santé, le dispositif électoral et la production audiovisuelle.

Jean-Louis Schiltz et Aïchatou Mindaoudou lors de la conférence de presse
(© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, Direction de la coopération)

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT/ ACTION HUMANITAIRE

5e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Niger

13 janvier 2009

La 5e commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la République du Niger s'est tenue à Luxembourg le 13 janvier 2009 sous la présidence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger, Aïchatou Mindaoudou.

Un protocole d'accord d'adhésion du Luxembourg au Dispositif national pour la prévention et la gestion des crises alimentaires de la République du Niger a été signé à l'occasion d'une conférence de presse conjointe, au cours de laquelle les ministres ont évoqué les bonnes relations de coopération entre leurs deux pays ainsi que le programme indicatif de coopération (PIC) de deuxième génération.

Le ministre Schiltz a rappelé les deux volets principaux du PIC, qui couvre la période 2008-2012, à savoir le développement rural intégré ainsi que la formation et l'enseignement professionnels.

Répondant à une requête de son homologue, Jean-Louis Schiltz a également annoncé que le Luxembourg accorderait son appui au médiateur de la République du Niger, comme c'est déjà le cas au Sénégal et au Mali.

Le ministre Mindaoudou a salué «la volonté du Luxembourg d'être aux côtés du Niger» ainsi que l'amitié qui lie les deux pays.

Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz lancent le service volontaire de coopération

10 février 2009

Le 10 février 2009, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire,

Jean-Louis Schiltz, ont lancé le nouveau programme du service volontaire de coopération.

«Vu le grand intérêt des adolescents pour le domaine de la coopération, le Service national de la jeunesse, en partenariat avec la Direction de la coopération au développement du ministère des Affaires étrangères, a décidé de lancer le service volontaire de coopération», a expliqué Marie-Josée Jacobs en guise d'introduction.

Ce nouveau programme s'ajoute à la gamme des services volontaires actuels – le service volontaire européen et le service volontaire d'orientation – déjà proposés aux jeunes. Le service volontaire de coopération contribuera «à la formation d'une conscience que la terre sur laquelle nous vivons forme une entité et que l'on ne peut être indifférent face aux événements qui sedéroulent de l'autre côté de l'hémisphère», a résumé Jean-Louis Schiltz.

Le service volontaire de coopération – qui constitue à la fois un outil de sensibilisation aux difficultés des pays en voie de développement, une opportunité d'apprentissage pour le volontaire et un outil de promotion du dialogue interculturel – s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans. La principale nouveauté est que ce programme fournira un cadre dont les modalités ont été fixées d'un commun accord entre le Service national de la jeunesse (SNJ) et la Direction de la coopération.

Jean-Louis Schiltz a mis en exergue le rôle qui revient dans la phase préparatoire et pratique aux 80 ONG chargées d'encadrer les jeunes et de les familiariser avec la réalité de la coopération.

Jean-Louis Schiltz et Marie-Josée Jacobs lors de la conférence de presse sur le service volontaire de coopération (© SIP)

Patrick De Rond, président du cercle des ONG, a souligné dans ce contexte qu'une attention particulière serait accordée au développement de l'autonomie des jeunes. Ces derniers doivent contacter une organisation d'envoi et trouver un accord de principe sur un envoi éventuel avant d'entamer des démarches officielles. Le bénévole signera par la suite une convention de service volontaire par laquelle il s'engage à rédiger à son retour un rapport écrit et à participer à une évaluation.

Dans une première phase pilote, une douzaine de jeunes auront la possibilité de s'engager dans un projet de développement pour une période allant de 3 à 12 mois.

Le volontaire qui s'engage dans un pays étranger bénéficiera d'une indemnité de subsistance, d'allocations familiales, de tarifs réduits pour les transports en commun, d'une formation et d'une affiliation à la Sécurité sociale.

Un guide qui énonce les modalités et les conditions de participation peut être consulté sur le site du SNJ.

Participation du ministre de la Coopération à la conférence du Comité luxembourgeois pour l'Unicef

4 mai 2009

Le 4 mai 2009, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a pris part à la séance d'ouverture de la 54e réunion annuelle des comités

nationaux pour l'Unicef organisée par le Comité luxembourgeois pour l'Unicef dans le cadre de son 30e anniversaire.

Jean-Louis Schiltz a brossé le tableau des relations entre le gouvernement luxembourgeois et le Fonds des Nations unies pour l'enfance dans le cadre de la coopération luxembourgeoise.

Il a par ailleurs rappelé la nécessité de ne pas relâcher les efforts en matière d'aide au développement devant la toile de fond de la crise financière et économique qui touche les pays en développement de manière particulièrement brutale.

Le ministre a ensuite souligné le rôle important qui revenait à cet égard à la société civile et aux ONG, tant dans le domaine de la coopération au développement que dans celui de l'action humanitaire, avant de conclure son intervention en félicitant le Comité luxembourgeois pour l'Unicef pour le travail accompli au cours de ces 30 dernières années.

La directrice générale de l'Unicef, Ann Veneman, a remercié le ministre pour le soutien continu du gouvernement luxembourgeois. Elle a rappelé les priorités de l'Unicef et de ses comités nationaux, à savoir la santé, l'éducation et la protection des enfants et des jeunes. Elle a à son tour lancé un appel à ne pas réduire les budgets sociaux en temps de crise, alors que les enfants en sont souvent les premières victimes et que les conséquences à long terme sont dramatiques.

Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, rencontre Jakob Kellenberger du Comité international de la Croix-Rouge

26 mai 2009

Le 26 mai 2009, Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a effectué une visite au Luxembourg pour une entrevue avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Au centre de l'entrevue ont figuré les relations entre la coopération luxembourgeoise et le CICR ainsi que les dossiers internationaux auxquels le CICR est confronté: l'Afghanistan, le Pakistan, le Soudan, l'Afrique des Grands Lacs et le Darfour.

Un des partenaires les plus importants en matière humanitaire

«Pour le Luxembourg, le CICR est un des partenaires les plus importants en matière humanitaire», a résumé Jean-Louis Schiltz en faisant référence à l'ancienneté et à l'excellence des relations qui existent entre l'organisation humanitaire et la coopération luxembourgeoise.

Pour illustrer ses propos, le ministre luxembourgeois a rappelé que les relations entre les deux partenaires remontaient à la signature d'un *memorandum of understanding* en 1999, premier accord signé par le Luxembourg avec une organisation humanitaire. Cette signature montre que «le CICR est un des partenaires les plus fiables du Luxembourg en matière de coopération», a souligné Jean-Louis Schiltz.

La première convention du Luxembourg avec le CICR a été signée en 2003 et a été renouvelée tous les ans. En 2007, le Luxembourg et le CICR ont procédé à la signature d'un *memorandum of understanding* qui règle la coopération pour la période 2007-2010. En 2009, le

Jean-Louis Schiltz et Jakob Kellenberger lors de la conférence de presse
(© Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, Direction de la coopération)

Luxembourg soutient le CICR avec une enveloppe budgétaire qui s'élève à 6 millions d'euros.

De son côté, Jakob Kellenberger, qui est à la tête du CICR depuis janvier 2000, a relevé deux valeurs qu'il apprécie beaucoup dans le dialogue avec le Luxembourg: «Le soutien généreux et l'intérêt authentique du Luxembourg pour les défis auxquels les organisations humanitaires sont confrontés.»

Jean-Louis Schiltz, qui recevait Jakob Kellenberger pour la quatrième fois, a également souligné «l'importance pour le Luxembourg de procéder à un échange d'informations sur des situations humanitaires qui vont nous préoccuper encore longtemps».

Trois défis auxquels le CICR est confronté

Jakob Kellenberger a brièvement esquissé les priorités opérationnelles fixées par le CICR, en soulignant que sa mission «était avant tout de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance».

Selon le président de la Croix-Rouge, les organisations humanitaires sont confrontées à trois défis majeurs. Dans un contexte de guerre, le principal défi est «d'accéder aux bénéficiaires de l'aide tout en assurant la sécurité des personnes qui sont envoyées sur le terrain». Cet accès signifie, selon lui, «qu'une organisation humanitaire entame un dialogue avec toutes les parties concernées, aussi bien les gouvernements que les rebelles».

Le respect du droit international est un deuxième défi auquel le CICR se trouve confronté, a expliqué Jakob Kellenberger, et pour lequel il importe de «projeter et de véhiculer une identité très claire de l'organisation à travers le monde».

Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz assistent au lancement d'une nouvelle campagne de communication contre l'exploitation sexuelle des enfants

18 juin 2009

Le 18 juin 2009, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont assisté au lancement de la nouvelle campagne de communication contre l'exploitation sexuelle des enfants.

La campagne a été présentée par l'association ECPAT Luxembourg (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes), qui lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Cette présentation a été suivie d'une table ronde sur le sujet «Pour un tourisme respectueux des enfants».

L'association ECPAT Luxembourg est la représentation luxembourgeoise du réseau ECPAT, qui a pour vocation de lutter contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants, c'est-à-dire toutes les formes de prostitution enfantine, pornographie enfantine, vente et trafic d'enfants à des fins d'abus sexuels. La campagne de communication s'insère dans un projet de sensibilisation et d'éducation au développement cofinancé par le ministère de la Coopération.

Cette campagne choc développe plusieurs thématiques:

- Le tourisme sexuel (film et print): cette campagne entend responsabiliser les clients participant à ce trafic, en montrant l'odieuse réalité de l'exploitation sexuelle d'enfants. La chaîne des violences qu'ils subissent est ainsi révélée dans un film et une annonce print particulièrement frappants.

- La cyber-pornographie enfantine (film et print): une nouveauté en matière de communication grand public. Là encore, l'objectif est de responsabiliser les «clients», qui ont souvent tendance à minimiser la portée de leurs actes en niant la violence que subissent ces enfants. Le film et le print viennent révéler les «coulisses» du trafic.

- La prostitution des mineurs (print et radio): visuels et spots radio dramatisent des situations «banalisées» de la vie courante et la peine de prison encourue, pour responsabiliser les clients et leur faire prendre conscience de la gravité de leurs actes.

Toutes les créations de cette campagne multithématique mettent en lumière l'existence de lois réprimant l'exploitation sexuelle des enfants.

CULTURE ET LANGUES

Octavie Modert préside la 2e rencontre annuelle du réseau des responsables des musées se trouvant en région

30 janvier 2009

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a présidé la deuxième rencontre annuelle du réseau des responsables des musées se trouvant en région.

Cette réunion plénière s'est tenue au château de Bourglinster en présence des responsables ou représentants des structures visées ainsi que de Robert Philippart, directeur de l'Office national du tourisme, et de Guy Dockendorf, premier conseiller de gouvernement.

La première réunion avait été organisée en janvier 2008 par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En effet, la mise en réseau et la coopération constituent un facteur important pour la valorisation des efforts et du travail des différents centres et organisateurs culturels et correspondent à un des éléments d'action du ministère de la Culture.

Le bilan de la première année de travail a été dressé, qui a comporté un large nombre de réunions de travail et une action commune lors de la dernière Journée internationale des musées en mai 2008. La recherche d'une identité propre au groupement ainsi que la recherche de solutions à des problèmes communs à des structures d'une certaine taille figuraient parmi les questions centrales, mais aussi la collaboration avec les musées plus grands, dont notamment les Stater Muséeën.

À côté de plusieurs projets d'organisation interne, comme l'adoption de critères de qualité qu'un musée doit offrir au public, figurent au programme de 2009 la création d'une identité visuelle sous le nom de «Musées – Luxembourg» ou MULUX, la réalisation d'un site Internet, ainsi que l'élaboration de plusieurs programmations thématiques communes.

La secrétaire d'État a salué les efforts du groupement, dont une des missions est certainement de trouver des synergies pour surmonter les difficultés communes. À noter que le MULUX est activement soutenu dans son travail par le Service d'animation culturelle régionale du ministère de la Culture.

Les partenaires et participants actifs de la plateforme des musées Luxembourg sont:

- Musée vivant des ardoisières, Martelange;
- Parc industriel et ferroviaire du Fond-de-Gras;
- Musée des écritoires et Musée de la meunerie, Asselborn;
- Musée de l'imprimerie et du jeu de cartes Jean Dieudonné, Kulturhuef Grevenmacher;
- Conservatoire national de véhicules historiques, Diekirch;
- Maison littéraire Victor Hugo, Vianden;
- Musée de l'abbaye, Echternach;
- Musée national d'histoire militaire, Diekirch;
- Musée vivant de l'ancienne draperie, Esch-sur-Sûre;
- Musée rural et Musée des calèches, Peppange;
- The Family of Man, château de Clervaux;
- Centre «A Robbesscheier», Munshausen;
- Musée national de la résistance, Esch-sur-Alzette;
- Musée de la caricature, Vianden;
- Musée national d'art brassicole et de la tannerie, Wiltz.

Musées «régionaux» en projet:

- Musée de l'histoire, Diekirch;
- Musée Henri Tudor, Rosport.

Présentation des Journées du livre et du droit d'auteur (23-25 avril 2009)

20 avril 2009

Le 20 avril 2009 a eu lieu à la Bibliothèque nationale la présentation du programme de l'édition 2009 des Journées du livre et du droit d'auteur en présence de la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert.

La secrétaire d'État a rappelé que cette manifestation se situait dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur initiée par l'Unesco et sous son patronage.

Octavie Modert a souligné l'importance du livre et de la lecture, car l'essentiel du savoir et des expériences accumulé par l'humanité transite par le texte. La lecture est à la fois loisir et détente, nécessité pour l'apprentissage scolaire, outil essentiel du *life-long learning* ou moyen de remonter dans le temps, de connaître d'autres pays, d'autres civilisations, d'autres milieux sociaux, d'autres façons de penser, a-t-elle souligné, et d'ajouter que c'était un instrument essentiel pour permettre à l'être humain de s'épanouir, de développer ses compétences, d'élargir son horizon et de s'immuniser contre l'intolérance et les préjugés.

C'est en ce sens que tout doit être fait pour inculquer aux jeunes, depuis la petite enfance, le goût de la lecture pour se familiariser

Présentation dans les locaux de la Bibliothèque nationale de Luxembourg du programme des Journées du livre et du droit d'auteur par Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, avec à sa droite Monique Kieffer, directrice de la Bibliothèque nationale de Luxembourg (© Bibliothèque nationale de Luxembourg)

avec les livres. Il est vrai que cette action, pour porter ses fruits, doit être continue et systématique et elle doit s'appuyer sur les infrastructures adéquates.

Afin d'avancer sur cette voie, la secrétaire d'État a rappelé qu'elle avait déposé un projet de loi-cadre pour créer au Luxembourg une infrastructure moderne de bibliothèques de lecture publique et d'information qui permettrait, une fois en vigueur, de professionnaliser davantage les bibliothèques pour rattraper le retard du Luxembourg dans ce domaine.

Depuis deux ans, les principaux acteurs luxembourgeois de la chaîne du livre et leurs représentations professionnelles ont fédéré leurs efforts pour donner aux Journées du livre et du droit d'auteur plus de visibilité et plus d'éclat:

- Lëtzebuerger Bicherediteuren;
- Fédération luxembourgeoise des libraires (FLL);
- Lëtzebuerger Schrëftstellerverband (LSV);
- Instituts culturels (Bibliothèque nationale, Centre national de littérature, Archives nationales);
- Luxorr (Luxembourg Organization for Reproduction Rights);
- Union luxembourgeoise des bibliothèques publiques (ULBP);
- Bibliothèque municipale de la Ville de Luxembourg;
- Associatioun vun de Lëtzebuerger Bibliothekären, Archivisten an Dokumentalisten (ALBAD);
- Initiativ Freed um Liesen.

Les différentes manifestations de la Journée du livre et du droit d'auteur, dont la Bibliothèque nationale assure la coordination générale, s'étendront sur trois jours, du jeudi 23 au samedi 25 avril 2009.

Les Journées sont placées sous le patronage et bénéficient de l'appui logistique et financier des trois ministères concernés: le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que la Direction de la propriété intellectuelle du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Cette participation des trois ministères concernés montre l'intérêt que l'État luxembourgeois accorde à la promotion de la lecture et au secteur du livre en général.

Le programme mis au point par les organisateurs de l'édition 2009 des Journées du livre au Luxembourg est impressionnant. Il se traduit par des activités réparties sur trois jours et qui auront lieu non seulement à Luxembourg-Ville et à Esch-sur-Alzette, mais également à Wasserbillig et à Vianden dans le cadre de lectures d'auteurs luxembourgeois organisées par la Musel-Sauer-Mediathéik et l'Ourdallbibliothéik. Diverses activités de sensibilisation au livre et à la lecture seront organisées dans les établissements scolaires.

Octavie Modert présente le nouveau projet de loi sur les bibliothèques de lecture publique et d'information

20 mai 2009

Le 20 mai 2009, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a présenté le nouveau projet de loi sur les bibliothèques de lecture publique et d'information.

Dans une société où l'accès à la connaissance est de plus en plus important pour l'épanouissement personnel et professionnel de l'individu, tout comme un facteur contribuant à la cohésion sociale, les bibliothèques deviennent, selon Octavie Modert, «un enjeu démocratique». Un accès au patrimoine littéraire doit être garanti à toutes les tranches de la population, en développant davantage des bibliothèques communales et régionales, appelées bibliothèques de lecture publique et d'information.

C'est pourquoi le gouvernement a adopté le 6 mars 2009 le projet de loi relatif aux bibliothèques de lecture publique et d'information, qui a pour objectif de favoriser la décentralisation des bibliothèques.

Vers la décentralisation et la professionnalisation accrue des bibliothèques

Le projet de loi définit le cadre pour le développement des bibliothèques de lecture publique et d'information, qui devraient être réparties sur l'ensemble du territoire du Grand-Duché de Luxembourg. À côté de la Bibliothèque

nationale de Luxembourg et des 35 bibliothèques membres du réseau des bibliothèques luxembourgeoises, le Luxembourg dispose de 15 bibliothèques dites décentralisées, un chiffre qui témoigne, selon Octavie Modert, du besoin de rattrapage existant dans ce domaine au Luxembourg.

Le projet de loi définit les modalités de soutien financier en vue de la mise en place de ces bibliothèques et amorce une professionnalisation accrue des bibliothèques, sans pour autant abolir le recours au bénévolat. Étant donné que les bibliothèques sont confrontées à des mutations technologiques de plus en plus importantes, le gouvernement favorise la création de synergies, notamment entre les bibliothèques communales, associatives et scolaires via le regroupement de bibliothèques. À travers la création de ce type de bibliothèques, le projet de loi vise à mettre en œuvre le programme gouvernemental, qui prévoit que «les communes et les régions ainsi que les lycées seront appelés à mettre en place, en coordination avec la Bibliothèque nationale, des bibliothèques grand public dotées des meilleures techniques modernes de la communication».

Des aides octroyées par l'État

Le projet définit les conditions à remplir pour bénéficier d'un agrément ministériel et d'aides financières. L'État participe p.ex. à raison de 50% aux frais du personnel spécialisé et octroie des aides pour assurer les frais de gestion des systèmes informatiques, l'acquisition de nouveaux titres, de mobilier et d'outils technologiques modernes ainsi que le regroupement de bibliothèques.

Le projet de loi stipule que «toutes les bibliothèques de lecture publique et d'information sont membres du réseau des bibliothèques luxembourgeoises coordonné par la Bibliothèque nationale». Il prévoit également la création d'un Conseil supérieur des bibliothèques chargé de partager le savoir-faire, de coordonner les activités des bibliothèques et de formuler des avis et des propositions.

Les bibliothèques de lecture publique doivent offrir les services suivants:

- une consultation gratuite des collections sur place;
- un prêt d'ouvrages aux usagers et un prêt interbibliothèques;
- l'accès à Internet et au catalogue collectif en ligne du réseau des bibliothèques luxembourgeoises coordonné par la Bibliothèque nationale de Luxembourg (bibnet);
- un service professionnel d'information et d'aide à la recherche documentaire;
- des activités de promotion de la lecture;
- des horaires d'ouverture à raison de 20 heures par semaine au minimum;
- des publications imprimées, des publications numériques, des documents et œuvres audiovisuels;
- un fonds documentaire de titres proportionnel au nombre d'habitants desservis par la bibliothèque de la commune, à raison d'au moins un titre par habitant, avec un minimum de 4 500 titres;
- un ordinateur avec connexion à Internet par tranche entamée de 3 000 habitants.

Les bibliothèques fournissent également un large accès «à la culture, l'histoire et la littérature luxembourgeoises», en offrant la possibilité d'emprunter des livres en luxembourgeois ou des ouvrages spécialisés pour apprendre la langue luxembourgeoise. Elles constituent, de ce fait, selon Germaine Goetzinger, chargée de direction au Centre national de littérature, «une initiative qui est complémentaire à la loi sur la double nationalité».

Numérisation des bibliothèques: Octavie Modert présente le nouveau portail eluxemburgensia

26 mai 2009

Le 26 mai 2009, la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, et la directrice de la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BNL), Monique Kieffer, ont présenté le nouveau portail électronique eluxemburgensia, qui accueillera à terme l'ensemble des documents qui seront numérisés par la BNL.

Vers la numérisation des fonds de la BNL

À l'instar de ses consœurs européennes, la BNL a entamé le cheminde la numérisation de ses fonds. Avec le lancement du portail eluxemburgensia, qui centralise le patrimoine numérisé de la BNL et rend accessible plus de 100 000 pages et 800 000 articles, avis de décès, images et publicités du *Luxemburger Wort* et du *Tageblatt,* une étape supplémentaire vient d'être franchie.

Dans un contexte marqué par la révolution digitale, il s'agit, selon Octavie Modert, d'une évolution qui doit être «accompagnée et préparée en amont» et «qui nécessite de sensibiliser les citoyens aux performances de ces nouvelles technologies» dotées d'avantages en termes de durée, de qualité de conservation, de communication, mais aussi d'accès à la connaissance. «En rendant accessible à un large public les trésors culturels», la secrétaire d'État à la Culture espère de surcroît «contribuer à démocratiser l'accès à la connaissance et à l'apprentissage.»

Une nouvelle interface de recherche plein texte et une structuration des articles

La principale nouveauté du projet eluxemburgensia réside dans la numérisation des éditions anciennes des quotidiens luxembourgeois *Luxemburger Wort* (publiées entre 1848, le 1er numéro, et 1869) et du *Tageblatt* (de 1913 à 1950). Le texte des journaux a été reconnu machinalement (OCR – *optical character recognition*), mode qui permet à l'internaute de chercher des mots dans le plein texte des journaux.

«Une étape supplémentaire a été franchie en structurant également les articles, en découpant les articles et en reconstruisant des tables des matières», a expliqué Monique Kieffer, en faisant référence au module de consultation, développé par Exlibris, qui permet une navigation par tables des matières regroupant tous les articles d'un journal. Une visionneuse web permet de visualiser un journal directement dans le navigateur. La directrice de la BNL a souligné dans ce contexte que la Bibliothèque nationale était la première au monde à utiliser ce module de consultation.

L'objectif de cette numérisation, qui donne accès à pas moins de 4 232 numéros du *Luxemburger Wort* et de 11 338 numéros du *Tageblatt,* était double. Premièrement, il s'agissait de faciliter l'accès aux journaux qui regorgent d'informations historiques. Deuxièmement, il s'agissait de conserver les journaux anciens, fragiles et souvent menacés de disparition.

L'intégralité du contenu numérisé de la BNL est consultable sur le site www.eluxemburgensia.lu.

Le projet, qui est le fruit d'un travail d'équipe et qui donne accès à la connaissance de plusieurs siècles, sera poursuivi en intégrant progressivement les éditions du *Luxemburger Wort* jusqu'en 1950.

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, lors de la présentation du portail eluxemburgensia (© Bibliothèque nationale de Luxembourg)

La BNL prévoit également d'intégrer les contenus déjà numérisés, des photos et des cartes postales dans la base de données du portail numérisé eluxemburgensia, avec pour objectif d'achever un jour la numérisation de l'ensemble du patrimoine libre de droits.

Signature d'un accord culturel entre le Luxembourg et la République d'Arménie

23 juin 2009

Le 23 juin 2009, un accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République d'Arménie sur la coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et de la science a été signé par Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et par Viguen Tchitechian, ambassadeur de la République d'Arménie.

Cet accord culturel crée une commission mixte chargée d'établir un programme d'échanges, d'expositions, d'artistes et d'acteurs culturels ainsi que l'organisation de conférences présentant un intérêt commun.

Elle examinera aussi les possibilités de coopération et les projets de recherche entre leurs institutions scientifiques respectives. Cet accord vient s'ajouter à la trentaine d'accords culturels bilatéraux que le Luxembourg a déjà conclus.

DÉFENSE

Le Luxembourg devient le 13e pays à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions

10 juillet 2009

Le Luxembourg a finalisé le 10 juillet 2009 la ratification de la convention interdisant les bombes à sous-munitions, en déposant son instrument de ratification auprès des Nations unies à New York. Le Luxembourg devient ainsi le 13e des 98 signataires à achever le processus de ratification.

Une bombe à sous-munitions est une arme envoyée par l'artillerie ou par avion qui se fissure et se disperse en centaines de bombes plus petites sur une surface étendue. Souvent, ces sous-munitions n'explosent pas immédiatement et peuvent demeurer en sommeil pendant des années, tuant et mutilant des civils – souvent des enfants – longtemps après la fin d'un conflit.

La Convention sur les armes à sous-munitions a été élaborée au cours de l'année 2008. Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a signé la convention le 3 décembre 2008 à Oslo. Lors de son discours tenu à cette occasion, Jean Asselborn a annoncé que le Luxembourg allait également interdire par son acte de ratification le financement des armes à sous-munitions, élément qui n'est pas inclus dans le texte de la convention, mais auquel le gouvernement luxembourgeois attache une grande importance.

La Convention sur les armes à sous-munitions entrera en vigueur six mois après que trente pays auront déposé leur instrument de ratification et accorde huit ans aux signataires pour détruire leurs stocks de bombes.

ÉCONOMIE

Jeannot Krecké présente le plan d'action écotechnologies

22 janvier 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le plan d'action écotechnologies le 22 janvier 2009. Il s'agit du dernier des trois plans d'action mis en route par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et qui visent une diversification économique «de multispécialisation».

Après le secteur logistique et celui des technologies de la santé, le secteur des écotechnologies présente de nombreuses opportunités de développement pour l'économie luxembourgeoise. «Les technologies environnementales ont un rôle important à jouer pour nous permettre de relever les défis environnementaux. De nouveaux marchés se développent et ce secteur a un potentiel de croissance et de création d'emploi considérable. Il est primordial que le Luxembourg se positionne clairement et

encourage les entreprises à saisir les opportunités qui se présentent», a déclaré le ministre.

Le plan d'action écotechnologies prévoit d'encourager les éco-entreprises luxembourgeoises à se développer et à créer de nouvelles activités. Ainsi, un nouveau *cluster* sera bientôt lancé par Luxinnovation afin de mettre les entreprises du secteur en réseau, de les informer sur les aides nationales et européennes en matière d'environnement et d'éco-innovation et d'augmenter le nombre de projets-pilotes et de projets R-D. Au niveau national, l'enveloppe des aides dédiées à la recherche en matière d'environnement, disponibles par le biais du Fonds national de la recherche, sera doublée en 2009 et atteindra la somme de 5 millions d'euros.

Le plan d'action vise également à sensibiliser les entreprises des autres secteurs à avoir recours aux écotechnologies. Jeannot Krecké a ainsi souligné: «Nous voulons aider les entreprises à s'inscrire dans une démarche de développement durable.» Un nouveau régime d'aides «environnement» est en cours d'élaboration et permettra d'appliquer les nouvelles possibilités autorisées par la Commission européenne, notamment la subvention d'études de faisabilité.

Au niveau international, le Board of Economic Development fera la promotion du Luxembourg comme centre d'excellence dans le domaine des écotechnologies et prospectera activement des entreprises du secteur pour les attirer au Luxembourg. Les entreprises implantées au Luxembourg seront encouragées à exporter leurs produits et services.

Le plan d'action sera mis en œuvre par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, dans le cadre d'un groupe interministériel de suivi. Tous les acteurs concernés seront régulièrement impliqués.

Jeannot Krecké lors de la présentation du plan d'action écotechnologies (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Jeannot Krecké a conclu: «Nous avons déjà des éco-entreprises très performantes au Luxembourg, mais nous devons renforcer le secteur des écotechnologies et lui donner une visibilité, tant au niveau national qu'international.»

Lancement du *cluster* des écotechnologies et du développement durable au Luxembourg, EcoDev

17 février 2009

Le 17 février 2009, les locaux de la société Prefalux à Junglinster ont offert le cadre au lancement officiel du *cluster* des écotechnologies et du développement durable au Luxembourg, EcoDev, par Luxinnovation, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche.

Jeannot Krecké, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, s'est félicité du lancement du *cluster* EcoDev, dont la création constitue une des démarches concrètes et visibles du plan d'action en faveur des écotechnologies. Présenté le 22 janvier 2009, cet ambitieux plan d'action prévoit d'encourager les éco-entreprises luxembourgeoises à se développer et à créer de nouvelles activités dans une optique de valorisation des compétences du pays.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a souligné que le Luxembourg disposait d'un important potentiel de développement à moyen et à long terme dans ce domaine. C'est pourquoi

Lancement officiel du cluster *des écotechnologies et du développement durable au Luxembourg, EcoDev, par Luxinnovation, en présence de Jeannot Krecké et Pascal Lecoq, administrateur délégué de Prefalux (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)*

il a affirmé qu'il était primordial que le pays se positionne et encourage les entreprises du domaine des écotechnologies et du développement durable, car celles-ci stimulent à la fois la protection de l'environnement et la diversification économique.

Laurent Magi, animateur du *cluster,* a expliqué les objectifs d'EcoDev: mettre en réseau les entreprises et laboratoires de recherche, fournir des informations sur les aides nationales et européennes en matière d'environnement et d'éco-innovation et initier des projets de recherche-développement et de démonstration.

Il a également annoncé la création de groupes de travail thématiques, qui permettront aux membres du *cluster* de se rencontrer, d'échanger des informations et d'accéder plus facilement aux technologies clés et aux réseaux de compétences. Un comité de pilotage sera constitué dans les semaines à venir et plusieurs manifestations seront organisées par le *cluster* au cours de l'année 2009.

Deux entreprises ont témoigné de l'importance d'investir dans ce domaine et évoqué des perspectives de développement qu'il offre.

Pascal Lecoq, administrateur délégué de Prefalux SA, a présenté le positionnement de son entreprise dans la recherche de solutions énergétiquement performantes et innovantes en matière de travaux de construction en bois.

Jean Schummer, directeur de Lee SARL, a exposé les activités de sa société en matière de montage de projets dans le domaine des bio-énergies.

Réunion du Comité de coordination tripartite

3 mars 2009

Le 3 mars 2009, le Comité de coordination tripartite, qui rassemble le gouvernement, les syndicats et le patronat, s'est réuni pour la deuxième fois dans le cadre de la crise financière et économique.

Suite à la première réunion, qui a eu lieu le 21 janvier, les membres de la Tripartite ont continué leur échange de vues sur la réponse à fournir à la crise.

À l'issue des travaux, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a indiqué que la réunion de la Tripartite avait permis d'écouter les idées des partenaires sociaux, tout comme la réunion avec la commission spéciale «crise financière» de la Chambre des députés du 2 mars a été l'occasion de recueillir les suggestions du Parlement. Un paquet cohérent des initiatives qui se sont dégagées au cours des dernières semaines au sein des instances interministérielles, parlementaires et tripartites sera prochainement adopté par le Conseil de gouvernement.

«Lors de la prochaine réunion du Conseil de gouvernement, fixée au 7 mars 2009, nous approuverons tout un ensemble de projets de loi et nous adopterons définitivement le programme d'investissement révisé de l'État», a annoncé le chef du gouvernement.

Jean-Claude Juncker a d'ores et déjà informé que le volume des investissements publics serait encore une fois augmenté par

rapport au projet de budget 2009, «afin de soutenir les PME et de faire en sorte que les capacités productives restent au Grand-Duché».

Pour ce qui est d'éventuelles réformes structurelles, le Premier ministre a dit: «Tout ce qui dépasse le cadre des mesures urgentes à prendre ne peut pas être abordé lors de ce cycle de la Tripartite. Les réformes structurelles devront être étudiées à un stade ultérieur.» Et d'ajouter qu'il n'y aura plus de réunion du Comité de coordination tripartite durant l'actuelle période législative.

En ce moment de crise, «nous avons besoin d'un État engagé sur le plan économique» qui, au niveau de la demande, comble la lacune laissée par le secteur privé et la consommation privée pour que l'activité économique au Luxembourg continue. En outre, «nous avons besoin d'un État socialement responsable, qui ne doit en aucun cas réagir par la réduction des acquis sociaux». Après avoir rappelé les mesures fiscales du budget 2009, Jean-Claude Juncker a conclu en disant: «L'État va rester actif sur le plan économique ainsi que responsable sur le plan social.»

Plan de soutien à la conjoncture: «Lutter contre les effets de la crise – préparer l'après-crise»

6 mars 2009

Afin d'amortir l'impact de la crise économique et financière et pour préparer le pays à en sortir, le gouvernement a pris, dès les premiers signes du ralentissement conjoncturel, un certain nombre de mesures au cours des derniers mois, destinées essentiellement à soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs. Le gouvernement a arrêté le 6 mars 2009 – en étroite concertation avec les partenaires sociaux au sein du Comité de coordination tripartite et après consultation de la Chambre des députés à travers la commission Crise économique et financière – un ensemble de mesures substantielles et complémentaires au premier train de mesures.

L'ensemble de ces mesures se décline autour de sept axes:

- soutien du pouvoir d'achat par des mesures ciblées;
- soutien de l'activité des entreprises par le biais de mesures fiscales et autres;
- création d'un environnement administratif favorable à l'activité économique;
- soutien de l'activité des entreprises par le biais de l'investissement public;
- soutien direct des entreprises en difficulté;
- accompagnement des effets de la crise en matière d'emploi;
- préparation de l'après-crise.

Jeannot Krecké ouvre la 2e édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle

27 avril 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a officiellement ouvert la 2e édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle le 27 avril 2009 dans les locaux de la Chambre de commerce à Luxembourg-Kirchberg.

La manifestation a débuté par l'ouverture des stands regroupant les principaux acteurs de la propriété intellectuelle au Luxembourg, suivie d'un discours (page 402) du ministre.

Tout au long de cette journée, des spécialistes en la matière se sont tenus à la disposition des participants et des visiteurs afin de les informer sur tous les aspects que couvre la propriété intellectuelle, à savoir les brevets, les marques, les dessins ou modèles, les droits d'auteur et les droits voisins.

Parallèlement, une conférence a abordé plusieurs aspects pratiques et juridiques de la valorisation du patrimoine immatériel des entreprises et des organismes de recherche.

Le Statec présente ses prévisions économiques pour le Luxembourg

18 mai 2009

Sous l'effet d'un environnement économique international nettement dégradé depuis le 4e trimestre 2008, les prévisions de croissance pour l'économie luxembourgeoise ont été revues une nouvelle fois à la baisse. La crise actuelle a engendré une détérioration rapide et importante du marché du travail, amenée à se renforcer les trimestres à venir. Les finances publiques feront également les frais de cette crise, avec deux années de déficit en 2009 et 2010. Tels sont les faits principaux de la note de conjoncture n° 1-2009 que le Statec a présentée le 18 mai 2009 en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

La crise financière, dont le point culminant a été atteint au second semestre 2008, va avoir des répercussions très importantes sur l'économie réelle internationale en 2009 et infliger des blessures qui mettront du temps à cicatriser, a souligné le Statec dans sa note.

«Le 4e trimestre 2008 a été fatal pour l'économie luxembourgeoise, faisant pencher l'évolution du PIB en terrain négatif, avec au final une récession de 0,9% pour l'ensemble de l'année en 1re estimation», a écrit le Statec. Par ailleurs, le Statec table sur une récession de 4% pour 2009 et une croissance – très faible par rapport aux performances du passé – de 1% pour 2010. Selon le Statec, les finances publiques feront également les frais de cette crise, avec deux années de déficit: 2,3% en 2009 et 4% en 2010.

L'évolution récente des principales branches d'activité

Pour la plupart des branches, une baisse supplémentaire de l'activité est attendue pour le début de l'année 2009. Le Statec a souligné dans sa note de conjoncture l'incertitude qui entoure les données provenant du secteur bancaire et qui est liée aux changements de normes comptables entre 2007 et 2008, avec un doute sur la comparabilité des données.

Les enquêtes de conjoncture dans l'industrie luxembourgeoise, un des secteurs les plus touchés par la crise, indiquent que l'activité devrait rester ancrée à un niveau très faible au début de 2009.

Dans le secteur de la construction, qui semble avoir plutôt bien résisté en 2008, les projets de construction non résidentielle continuent de soutenir l'activité, alors que les constructions de logements sont amenées à ralentir, si l'on en croit les statistiques relatives aux autorisations de bâtir. Les prix de vente des logements semblent plus ou moins plafonner, on peut même constater une légère baisse sur les prix affichés à la vente.

Les autres services (commerce, Horeca, transports et communications, immobilier et services aux entreprises) ont dans l'ensemble connu une année 2008 relativement satisfaisante, même si la dynamique de croissance s'est essoufflée au fur et à mesure que la crise se diffusait dans l'ensemble du tissu économique. Ils sont amenés à traverser l'année 2009 de manière beaucoup moins sereine, en lien avec la poursuite de la dégradation de la situation conjoncturelle nationale et internationale.

La flambée du chômage

L'emploi intérieur est entré en phase de ralentissement au début de 2008 et cette orientation s'est davantage accentuée à partir du 4e trimestre. Cette dégradation du marché du travail s'est reportée en symétrique sur le taux de chômage, qui est passé de 4,2% au début de 2008 à 5,3% en mars 2009 (données corrigées des variations saisonnières).

L'emploi a principalement ralenti dans le secteur financier, dans les services aux entreprises et dans la construction, a noté le Statec. Étonnamment, l'emploi industriel n'a pas subi ce mouvement de ralentissement à la fin de 2008, probablement grâce au recours massif au chômage partiel qui permet de maintenir les personnels concernés dans l'emploi (10 000 personnes environ sont concernées par une mesure de chômage partiel début 2009, dont quelque 6 000 pour l'industrie).

L'emploi frontalier a ralenti plus rapidement que l'emploi résident, ce qui peut s'expliquer au moins par deux raisons. Tout d'abord, les travailleurs frontaliers sont relativement plus présents dans le secteur privé que les résidents, et donc plus sensibles à la conjoncture économique. Ensuite, en cas de retournement rapide de l'activité, les entreprises vont jouer sur la partie la plus flexible

de leurs effectifs pour ajuster l'offre en réaction à la baisse de la demande: ceci passe notamment par la réduction des effectifs intérimaires, majoritairement occupés par des travailleurs frontaliers.

À moyen terme, l'emploi national (des résidents) sera cependant lui aussi concerné, conformément aux trajectoires observées lors des précédentes crises économiques. Il est en outre plus que probable que l'emploi frontalier redémarrera plus rapidement que l'emploi national, pour les mêmes raisons, lorsque la reprise se mettra en place.

3e édition de l'Internet Security Day

15 juin 2009

Le 15 juin 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a ouvert la 3e édition de l'Internet Security Day. Selon lui, la crise économique et financière actuelle s'accompagne d'une crise de confiance générale du côté des différents acteurs économiques.

«Il faut éviter à tout prix qu'une crise en matière de sécurité informatique ne vienne s'y ajouter», a-t-il déclaré. Le ministre a rappelé les attaques fréquentes de type *phishing* sur la place financière luxembourgeoise depuis deux ans et qui continuent de faire des dégâts. Il a lancé un appel aux utilisateurs des différentes plates-formes d'*Internet banking* de faire appel à des solutions d'authentification et de sécurité sérieuses, notamment en ayant recours aux solutions d'authentification et de signature légale offertes par Luxtrust, qui permettent de réaliser les opérations bancaires en ligne avec un degré de sécurité très élevé.

Jeannot Krecké a également salué dans ce contexte l'énorme travail d'information et de sensibilisation réalisé par la cellule CASES du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Vu le besoin urgent d'augmenter l'efficacité opérationnelle de cette cellule, le ministre a annoncé qu'un nouvel organisme serait créé sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE) avec d'autres partenaires, pour s'occuper dorénavant de cette tâche. Il faut intensifier ce travail afin d'atteindre le plus de gens possible, car, «personne n'est à l'abri d'une attaque sur Internet», a conclu le ministre.

ÉDUCATION NATIONALE

Pose de la première pierre du Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum à Perl

12 janvier 2009

Le 12 janvier 2009, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre de l'Enseignement, de la Famille, des Femmes et de la Culture de la Sarre, et Daniela Schlegel-Friedrich, *Landrätin* du Landkreis Merzig-Wadern, ont assisté à la pose de la première pierre du nouveau bâtiment du lycée germano-luxembourgeois Schengen de Perl, en présence de nombreux invités.

Établissement scolaire binational, le lycée Schengen de Perl a ouvert ses portes en août 2007. Il accueille actuellement 267 élèves originaires de Sarre, du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat et de Lorraine.

Le lycée dispense un enseignement à plein temps et permet d'obtenir soit un dipôme professionnel, soit un diplôme de fin d'études secondaires.

Visant le développement de solides compétences langagières, professionnelles et interculturelles, il prépare ses élèves au marché du travail allemand et luxembourgeois.

Les infrastructures du Schengen-Lyzeum sont situées à la lisière de la localité de Perl. Une fois que la nouvelle construction sera teminée, l'ensemble se présentera sous forme d'un carré, doté d'une vaste cour intérieure. Les espaces nécessaires à l'aménagement des cours de jeu, des aires d'activité ainsi que des parkings et des quais de bus sont calculés en fonction du nombre d'élèves attendu. Le coût total du projet de construction et d'agrandissement est estimé à 20,4 millions d'euros.

L'achèvement de la première phase de construction est prévu pour février 2010. Les travaux définitifs devraient être terminés au printemps 2011, de sorte qu'un bâtiment moderne et fonctionnel sera mis à disposition des élèves et des enseignants. Il comprendra 56 salles de classe, 33 ateliers et salles spéciales, 33 salles communes et multifonctionnelles et plus de 20 locaux réservés à l'administration et aux services techniques.

Eis Schoul: une nouvelle école publique où la diversité des enfants devient source d'enrichissement

14 janvier 2009

Le 14 janvier 2009, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a officiellement inauguré Eis Schoul, une école préscolaire et primaire de recherche au Kirchberg, fondée sur la pédagogie inclusive.

Pour l'année 2008/2009, Eis Schoul a enregistré 96 inscriptions de 14 nationalités différentes. En 2009/2010, 118 élèves fréquenteront cette école.

L'ambition de ce projet de recherche, réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et l'Université du Luxembourg, est de développer de nouvelles formes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation dans un contexte qui relie théorie et pratique, recherche et travail sur le terrain.

Le public cible

Eis Schoul est une école publique qui s'adresse aux enfants qui sont âgés de 3 à 12 ans. Les cours y sont dispensés du lundi au vendredi de 8 h à 15 h 30. L'école propose également des encadrements continus en journée et pendant les vacances de la Toussaint, de Carnaval et de la Pentecôte.

Le concept pédagogique

Eis Schoul se fonde sur les principes de la pédagogie inclusive. Basé sur le postulat que «l'école et la société appartiennent à tous», le concept vise à développer une éducation de qualité pour tous les enfants, quelles que soient leurs particularités socioculturelles, physiques, sensorielles et socio-affectives. La diversité des enfants y est considérée comme une richesse qui permet de rehausser les connaissances et les expériences. Une attention particulière est accordée à la diversité des besoins des élèves et aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer durant leur cursus scolaire.

La pédagogie inclusive encourage le relationnel. Elle se donne pour but de créer une atmosphère dans laquelle tous les élèves entretiennent de très bonnes relations. L'élève y est encouragé à dire comment il vit les situations d'apprentissage et devient de ce fait un acteur actif du processus d'apprentissage et capable de le faire évoluer.

Une éducation multi-âge et une différenciation qui se fait par des objectifs *(lernzieldifferent)*

Eis Schoul est une école ouverte sur le monde, qui favorise la coopération avec les parents des enfants. L'autonomie y est favorisée afin de préparer les élèves à l'enseignement postprimaire et aux défis de la société de demain.

Pour ce faire, l'éducation et l'enseignement se font par groupes d'élèves de différentes classes d'âge. L'école permet ainsi aux enfants – comme dans le contexte familial – d'apprendre à assumer de plus en plus de responsabilités

vis-à-vis de leurs pairs et d'apprendre les uns des autres.

Le cursus scolaire se caractérise par des temps de travail individuels et des phases de travail en commun. Durant les temps de travail individuels, les élèves sont amenés à réaliser des projets professionnels personnels (comme par exemple la recherche, la documentation, la production et la «publication» autour d'un thème qui les intéresse), modestes au départ, et prenant de l'envergure au fur et à mesure que l'enfant avance dans ses apprentissages. L'encadrement des enfants se fait par une équipe multiprofessionnelle, qui organise lesapprentissages et aide les enfants à découvrir leurs compétences.

L'évaluation

Les bulletins et les devoirs sont remplacés par des méthodes d'évaluation qui tiennent compte des processus d'apprentissage individuels de l'enfant ainsi que de la dimension sociale et interactive de l'apprentissage. Dans cette école, le portfolio constitue l'outil d'évaluation primordial.

Réforme de la loi scolaire: «Le nouveau défi est de doter les enfants de compétences»

20-21 janvier 2009

Les 20 et 21 janvier 2009, quatre projets de loi relatifs à l'enseignement scolaire figuraient à l'ordre du jour de la Chambre des députés:

- le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental;
- le projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental;
- le projet de loi relatif à l'obligation scolaire;
- le projet de loi portant modification de la loi du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques, b) la création d'un Centre de technologie de l'éducation, c) l'institution d'une Commission d'innovation et de recherche en éducation.

Les trois premiers textes font partie du paquet législatif destiné à réformer la loi scolaire de 1912.

«Je suis contente que nous ayons réussi à soumettre les quatre projets législatifs à un vote», a déclaré Mady Delvaux-Stehres le 20 janvier à la Chambre, avant d'esquisser les messages-clés au cœur de la réforme de l'enseignement scolaire: instruire, socialiser, qualifier.

Instruire

En se référant à différentes époques de l'histoire, la ministre de l'Éducation a montré comment la définition du mot «instruire» avait évolué au fil du temps. Elle a rappelé que la loi de 1912 gravitait autour de trois préoccupations majeures – comment rendre l'école obligatoire, comment assurer le passage d'un pays essentiellement agraire à une économie industrielle, comment qualifier davantage une population qui venait d'acquérir le droit de vote –, pour conclure que la question de la scolarité obligatoire «ne se pose plus aujourd'hui».

«Aujourd'hui, la formation ne s'achève plus après l'école primaire», a dit Mady Delvaux-Stehres. Dans un contexte où la transmission du savoir se fait à une vitesse effrénée et où «la formation initiale ne permet plus de tout apprendre», la formation tout au long de la vie devient une nécessité. Le nouveau défi est donc, selon la ministre, «de doter les enfants de compétences», qui deviennent aussi importantes que le savoir.

Socialiser

Pour Mady Delvaux-Stehres, l'école est avant tout un lieu de socialisation. Une mission qui est devenue encore plus importante, parce que «l'école est peut-être devenue le seul lieu de socialisation», a-t-elle argumenté.

Qualifier

Après avoir rappelé que les besoins en formation n'ont cessé d'augmenter, la ministre Delvaux-Stehres a souligné la nécessité «de former les élèves aussi bien que possible». «Les premières années de formation sont les plus importantes, elles livrent la motivation nécessaire et décident si les enfants auront du succès dans la vie», a-t-elle ajouté.

«Les peu qualifiés, les moins qualifiés, les mieux qualifiés, il s'agit de les doter d'un niveau de compétence qui leur permet de se débrouiller dans la vie de tous

les jours», a-t-elle résumé, avant d'ajouter, «même si cela prendra plus de temps.»

Dans un pays où la cohésion sociale a toujours été au centre des préoccupations, la ministre de l'Éducation a estimé «qu'il s'agit de la disposition la plus importante pour donner à chaque élève une perspective, pour lui dire qu'il est important et qu'on a besoin de lui dans le pays».

La ministre a également annoncé que les bulletins traditionnels disparaîtront dès la rentrée de septembre 2009 des classes des premiers cycles et seront remplacés par un bilan de compétences, qui devra être présenté aux parents à la fin de chaque trimestre. D'après la ministre, cette mesure devrait «favoriser l'échange avec les parents». Les élèves des deuxièmes cycles gardent par contre leur bulletin et reçoivent «un bilan de fin de cycle» à la fin de chaque cycle.

Projet pilote: améliorer l'orientation des élèves pendant et à la sortie de leur parcours scolaire

3 février 2009

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont présenté le 3 février 2009 un projet d'orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement postprimaire.

Identifier des pistes et définir des lignes directrices pour améliorer l'orientation des élèves pendant et à la sortie de leur parcours scolaire, tel était l'objectif d'un projet-pilote qui a été réalisé au cours du 3e trimestre de l'année scolaire 2007/2008 dans quatre lycées du pays: le Lycée de garçons Luxembourg (LGL), l'Uelzechtlycée (UELL), le Lycée du Nord (LNW) et le Lycée technique Mathias Adam (LTMA).

Lancé à l'initiative commune du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, du ministère du Travail et de l'Emploi ainsi que du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le projet a permis à quelque 980 élèves d'avoir une meilleure connaissance des choix de carrière et des débouchés sur le marché du travail.

Il a vu l'intervention coordonnée et concertée de toutes les instances chargées de l'orientation scolaire et professionnelle et de l'information, à savoir le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), les Services d'orientation et de psychologie scolaires (SPOS), le Service de l'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi (ADEM-OP), l'Action locale pour jeunes (ALJ) et le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (Cedies).

Deux journées d'orientation par mois ont été organisées dans chacun des quatre lycées. Des entretiens individuels ont été proposés aux élèves et à leurs parents, et des séances d'information ont été animées au sein des classes.

Les échos étaient très positifs: dans l'enseignement secondaire notamment, ces interventions régulières ont permis de répondre plus concrètement aux questions des élèves et de donner des informations personnalisées, ce qui n'est guère possible lors de manifestations de grande envergure.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire technique, il a été constaté que, très souvent, les élèves sont insuffisamment informés sur les possibilités d'études universitaires, celles-ci étant considérées comme réservées aux élèves de l'enseignement secondaire. Or, il s'avère que le besoin de plus amples informations sur la continuation des études après l'enseignement secondaire technique est également très marqué chez les élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire technique, notamment ceux de la section du technicien.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, l'intervention de l'ADEM-OP a permis de situer les études supérieures dans le contexte du marché de l'emploi.

Concrètement, les bénéfices suivants ont pu être tirés de cette nouvelle démarche:

- Les élèves ont été mieux informés sur les exigences du marché de l'emploi.
- Un véritable partenariat entre les acteurs principaux de l'orientation a été mis en place.
- Pour le CPOS, les SPOS, l'ALJ et le Cedies, la collaboration avec

le Service de l'orientation professionnelle de l'ADEM a permis de situer les différents types d'enseignement dans un contexte d'emploi, contexte souvent mal connu. Le projet a également permis de mieux faire connaître les services offerts par l'ALJ en matière d'encadrement lors de la transition de l'école à la vie active.

Vu les expériences positives et l'accueil favorable qu'il a reçu de la part de tous les acteurs impliqués, le projet est reconduit pendant l'année scolaire 2008/2009 avec la participation de quatre lycées: le Lycée de garçons Luxembourg, le Lycée Robert Schuman, le Lycée du Nord et le Lycée technique Mathias Adam.

Le projet en chiffres

Année scolaire 2007/2008

- Lycée de garçons Luxembourg
  - nombre d'élèves concernés: ± 200;
  - interventions dans 8 classes de 2e;
  - 16 entretiens individuels avec élèves et/ou parents d'élèves.

- Lycée du Nord Wiltz
  - nombre d'élèves concernés: ± 300;
  - interventions dans 8 classes de 9e, 1 classe de 4e et 2 classes de 2e. Trois entretiens individuels avec élèves et/ou parents d'élèves;
  - formation continue pour les enseignants, ciblée sur le processus de Bologne.

- Uelzechtlycée
  - nombre d'élèves concernés: ± 160;
  - interventions dans 8 classes de 8e et 9e;
  - 32 entretiens individuels avec élèves et/ou parents d'élèves.

- Lycée technique Mathias Adam
  - nombre d'élèves concernés: ± 320;
  - interventions dans 12 classes de 9e, 12e et 13e;
  - 45 entretiens individuels avec élèves et/ou parents d'élèves.

Année scolaire 2008/2009 (situation au 30 janvier 2009)

- Lycée de garçons Luxembourg
  - 9 interventions en classe de 2e au deuxième trimestre;
  - 2 permanences pour entretiens individuels;
  - 1 séance d'information spéciale sur les procédures d'inscription dans les universités.

Au 30 janvier 2009, 88 élèves (4 classes) avaient déjà bénéficié du projet. De même, 4 entretiens individuels avaient été menés.

- Lycée Robert Schuman Luxembourg
  - 5 interventions en classe de 2e;
  - 5 interventions en classe de 4e;
  - 3 permanences pour entretiens individuels;
  - toutes les interventions au cours du deuxième trimestre.

Au 30 janvier 2009, 95 élèves (4 classes de 2e) avaient profité du projet.

- Lycée du Nord Wiltz
  - 6 interventions en classe de 9e théorique et polyvalente (classes participant au projet cycle inférieur – PROCI);
  - 3 interventions en classe de 5e;
  - 3 interventions en classe de 9e pratique;
  - 3 interventions en classe de 9e modulaire;
  - intervention lors de la matinée d'information pour les parents des élèves des classes de 9e et de 5e;
  - intervention lors de la matinée d'information pour les classes terminales;
  - intervention lors de la Journée de l'artisanat et de la Journée portes ouvertes.

Au 30 janvier 2009, des interventions avaient été organisées dans 15 classes (classes de 5e, 9e pratique et 9e modulaire); quelque 250 élèves avaient profité de cette offre.

Par ailleurs une matinée d'information pour les parents d'élèves ainsi qu'une présentation des métiers pour les classes de 9e ont eu lieu. S'y ajoutent 21 entretiens individuels, en principe ensemble avec les parents.

- Lycée technique Mathias Adam
  - 2 interventions en classe de 12e technicien;
  - 1 intervention en classe de 12e technique générale;
  - 1 intervention en classe de 13e technicien;
  - 1 intervention en classe de 13e technique générale;
  - 5 interventions en classes de 9e technique;
  - 4 interventions en classes de 9e polyvalente;
  - 4 interventions en classes de 9e pratique;
  - permanences pour entretiens individuels en classe de 9e;
  - séance d'information pour parents d'élèves de 9e.

Au 30 janvier 2009, une séance d'information pour parents d'élèves ainsi que 13 présentations des différents services sur les classes de 9e avaient été organisées. Quelque 370 élèves avaient bénéficié de cette offre.

Mady Delvaux-Stehres et Jean-Louis Schiltz donnent le coup d'envoi à la Semaine du monde et du commerce équitable

10 mars 2009

Le 10 mars 2009, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ont donné le coup d'envoi à la Semaine du monde et du commerce équitable dans les restaurants scolaires des lycées et lycées techniques.

C'est dans la cantine du Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher que Mady Delvaux-Stehres et Jean-Louis Schiltz ont lancé la Semaine du monde et du commerce équitable. Cette action s'inscrit dans une série de semaines thématiques organisées au cours de l'année scolaire 2008/2009 dans les restaurants scolaires. L'objectif est de sensibiliser les élèves à l'idée du commerce équitable et de rendre la restauration scolaire plus attrayante.

Une semaine dédiée au monde et au commerce équitable

Lors de la Semaine du monde et du commerce équitable, qui se déroulera du 9 au 13 mars 2009, la cuisine du monde et le commerce équitable seront à l'honneur dans tous les restaurants scolaires de l'enseignement postprimaire.
La campagne de sensibilisation, organisée en collaboration avec Transfair-Minka, sera ponctuée par une série de manifestations qui gravitent autour d'une alimentation équilibrée et l'idée du commerce équitable: dégustation de spécialités et de mets en provenance de différents continents du monde, organisation d'un concours sur le thème du commerce équitable, sensibilisation à l'idée du commerce équitable et aux conditions de vie des producteurs de l'hémisphère Sud, etc.

Chaque jour, les papilles gustatives des élèves pourront découvrir un plat différent, de nouvelles saveurs et de nouvelles épices. Des «menus du monde» seront préparés sur place par un chef cuisinier ayant acquis des connaissances approfondies en matière d'équilibre alimentaire. Lors de la préparation des mets, une attention particulière sera accordée à l'utilisation de produits frais et de produits de saison riches en nutriments.

Dans son allocution, la ministre Mady Delvaux-Stehres a mis en exergue le rôle qui revient à Restopolis dans la restauration scolaire, qui est le service de la restauration scolaire du ministère de l'Éducation nationale. Son objectif est d'assurer l'équilibre alimentaire dans tous les restaurants scolaires des lycées de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Tous les mois, Restopolis organisera une semaine thématique. Le mois d'avril est consacré aux saveurs du Portugal. Il sera suivi par une semaine en mai axée sur les produits du terroir et une semaine en juin centrée sur l'alimentation biologique.

Pose de la première pierre du Lycée Belval

3 avril 2009

Le 3 avril 2009, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (en remplacement de Claude Wiseler, ministre des Travaux publics), ont procédé à la pose de la première pierre du Lycée Belval.

La construction du Lycée Belval s'inscrit dans le cadre du plan directeur sectoriel «lycées» du gouvernement, qui vise à décentraliser et à optimiser l'offre scolaire. Le gouvernement a identifié la zone eschoise comme étant une zone caractérisée par une offre scolaire certaine, mais insuffisante par rapport à la demande scolaire actuelle et future. Le besoin en établissements scolaires y est d'autant plus grand que la région (les communes de Sanem, Mondercange, Schifflange et Esch-sur-Alzette ainsi que les trois communes à double affectation Kayl, Rumelange et Reckange-

sur-Mess) devra accueillir, dans les années à venir, un nombre de plus en plus important d'élèves: 3 260 élèves à l'horizon 2010.

Situation et superficie du Lycée Belval

Le Lycée Belval sera implanté dans le parc Belval-Sud situé entre un nouveau quartier d'habitation et un quartier d'activités mixtes, le Square-Mile. Il aura une superficie d'environ 17 hectares et accueillera également un centre sportif régional.

Avec une surface totale de 40 000 m^2, le nouveau bâtiment pourra accueillir jusqu'à 1 500 élèves répartis sur 67 classes à plein temps pour le régime normal et 14 classes destinées au régime concomitant.

Le bâtiment s'articule autour d'une grande cour intérieure et des petites cours extérieures. Le complexe architectural se caractérise par l'alternance d'espaces récréatifs ouverts et d'espaces pédagogiques découpés en petits volumes.

Les espaces

La cafétéria forme un vaste espace ouvert, généreusement illuminé, avec vue sur le parc et sur la grande cour intérieure.

La bibliothèque, située dans l'aile nord, comprend une salle de lecture ainsi qu'un cybercafé.

La salle des fêtes, une structure indépendante placée dans la cour intérieure, est directement accessible à partir de la cour, mais aussi reliée au hall d'entrée du bâtiment scolaire.

La salle des fêtes peut accueillir jusqu'à 540 spectateurs. Pendant les sessions d'examen, elle peut héberger jusqu'à 150 élèves.

L'offre scolaire

L'offre scolaire du nouveau lycée comportera:

- la division inférieure de l'enseignement secondaire;
- le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique;
- le cycle complet de la division technique générale;
- le cycle moyen de la division des professions de santé et des professions sociales.

En outre, il revient au nouveau lycée de compléter l'offre de formation de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Pour Marie-Josée Jacobs, l'égalité de traitement entre hommes et femmes est synonyme «d'investissement social»

22 janvier 2009

La prise de décision économique des femmes et des hommes: tel était le thème d'une conférence organisée le 22 janvier 2009 par le magazine *Paperjam,* en partenariat avec le ministère de l'Égalité des chances.

Pour Marie-Josée Jacobs, la mixité sur le lieu de travail est «un réel stimulateur de performance»

Dans son allocution d'ouverture (page 356), Marie-Josée Jacobs a mis en exergue les avantages qui découlent de la mixité sur le lieu de travail. Pour la ministre de l'Égalité des chances, l'égalité de traitement est synonyme «d'investissement social, qui sert d'abord le respect de la dignité des personnes et qui influence en outre le développement de l'économie» et la mixité sur le lieu de travail est «un réel stimulateur de performance». Concrétiser cette égalité entre hommes et femmes sur le terrain s'avère cependant plus ardu et demande «un engagement très fort», qui implique de remettre en question les stéréotypes et les lieux communs véhiculés par la société, a expliqué la ministre.

Selon la ministre, une prise de conscience des bénéfices de cette mixité est une condition nécessaire pour amener le changement. Et d'ajouter que «la mixité ne devrait pas être perçue comme une variable d'ajustement du marché du travail».

Les entreprises doivent davantage assimiler la culture de la mixité

Marie-Josée Jacobs a estimé que les entreprises pouvaient seulement répondre aux nouveaux défis économiques posés par une population de plus en plus vieillissante et à un ralentissement de l'économie en recourant à

«une main-d'œuvre mixte». C'est pourquoi elle a mis en avant la nécessité pour les entreprises d'intégrer davantage les talents des femmes et des hommes et d'assimiler la culture de la mixité. Selon la ministre de l'Égalité des chances, un changement de mentalité, qui demeure le problème fondamental, s'impose.

Dans ses propos, la ministre s'est vu renforcée par les dernières enquêtes de l'OCDE qui révèlent que l'égalité hommes-femmes est un facteur influençant l'écart entre les performances économiques des différents pays et que les perspectives de croissance d'un trop grand nombre de pays demeureront sérieusement compromises, faute d'un changement de mentalités.

Contrer les inégalités entre hommes et femmes au niveau communal

12 février 2009

Le 12 février 2009, Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, et Jean-Pierre Klein, président du Syvicol, ont présenté des mesures qui permettent de favoriser l'égalité des femmes et des hommes dans les communes.

À l'origine de toute politique se trouve une volonté politique

«La politique d'égalité des femmes et des hommes doit devenir un réflexe.» Tel est le principal constat que Marie-Josée Jacobs, Jean-Marie Halsdorf et Jean-Pierre Klein ont dressé lors de la conférence. À cause de leur proximité avec les populations locales, les communes – le plus petit échelon de l'organisation étatique – sont, selon les intervenants, les mieux placées pour mettre en œuvre de telles politiques, qui demeurent encore méconnues d'une grande partie de la population. Pour remédier à la situation et aller vers davantage d'égalité entre les hommes et les femmes, le gouvernement mise sur la formation, la sensibilisation et la motivation.

Pour Marie-Josée Jacobs, qui a esquissé les grands principes d'une politique efficace de lutte contre les inégalités, cette dernière doit avant tout reposer sur «une volonté politique clairement affichée». Parmi les mesures qui permettent à une commune de mettre en œuvre l'égalité entre les sexes, la ministre de l'Égalité des chances a cité la signature d'une charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale, l'inscription de la politique d'égalité dans une déclaration du collège échevinal ou l'adoption de cette politique par une délibération du conseil communal.

La mise en œuvre de l'action politique

Le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes s'appuie sur une méthode qui se décline en quatre étapes: analyse de la situation, définition des objectifs à atteindre, transposition des mesures et évaluation.

La ministre Marie-Josée Jacobs a souligné l'importance de dresser un état des lieux de la population dans les communes. «Cette analyse ne devrait pas se limiter à des données uniquement numériques, mais devrait également porter sur la répartition des postes à responsabilité ou le montant des subsides qui sont accordés dans le cadre des activités sportives», a-t-elle tenu à préciser.

Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf lors de la présentation des différentes mesures visant à favoriser l'égalité des femmes et des hommes dans les communes (© SIP)

Après avoir dressé un état des lieux, il s'agira d'élaborer un plan d'action à la fois au niveau interne et externe. «Si l'analyse de la situation révèle que les femmes sont sous-représentées par rapport aux hommes, l'administration communale devrait, lorsqu'il s'agit de pourvoir un nouveau poste, embaucher davantage de femmes», a expliqué Marie-Josée Jacobs, qui a précisé que le *gender mainstreaming* ne devait pas être confondu avec une approche visant «l'exclusion de l'autre sexe.»

Le plan d'action mise également sur une évaluation détaillée, qui porte à la fois sur la population et les infrastructures proposées aux femmes et aux hommes. Le nombre de femmes représentées au sein du conseil communal ou du collège échevinal, la composition des différentes commissions communales et la désignation d'un délégué à l'égalité dans les communes sont, selon Marie-Josée Jacobs, autant de facteurs qui permettent d'évaluer la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes.

Jean-Marie Halsdorf a, de son côté, établi un parallélisme entre la politique de l'égalité des chances et celle de l'aménagement du territoire, pour montrer à quel point une telle politique est difficile à établir dans la pratique: «Les principes trouvent l'aval de tout le monde, mais la mise en œuvre s'avère souvent plus ardue.» Pour remédier à cette situation, il a proposé d'organiser des formations à l'Institut national d'administration publique (INAP) pour sensibiliser les fonctionnaires de l'État à cette problématique.

Le ministère de l'Égalité des chances récompense les efforts

Les candidatures au prix de la meilleure pratique de politique communale d'égalité des femmes et des hommes peuvent être introduites au ministère de l'Égalité des chances jusqu'au 27 février 2009.

Pour permettre aux responsables politiques et à l'administration communale de structurer leurs actions et mesures en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, le ministère offre des outils qui sont mis à la disposition des communes.

Premier bilan du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes: 81% des mesures transposées ou en cours de transposition

13 mai 2009

Le 13 mai 2009, Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, a présenté le premier bilan du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes du ministère de l'Égalité des chances.

Entré en vigueur en 2006, ce plan d'action national contient une méthode de travail et édicte un catalogue de 12 mesures de la plate-forme de Pékin (sur la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les situations de conflits, le monde économique, la prise de décision, les mécanismes institutionnels, les droits fondamentaux, les médias, l'environnement, la discrimination à l'égard des filles).

Ces mesures sont destinées à renforcer l'égalité entre hommes et femmes dans la vie économique, sociale, culturelle et économique.

Des 97 mesures qui ont été prises dans le cadre du plan d'action national, 81% ont été transposées ou sont en cours de transposition. Tel est le principal résultat qui ressort de l'évaluation du plan.

Une évaluation par un organisme externe

Le rapport d'évaluation, rédigé par un organisme externe (Gitte Landgrebe SARL), épingle les failles et expose les atouts du plan d'action national du ministère de l'Égalité des chances. Il examine également, comme l'a souligné Marie-Josée Jacobs, «l'importance de certains organes, comme le comité interministériel, et examine s'ils sont transférables à d'autres domaines».

L'évaluation a porté:

- sur les chances, les potentiels et/ou obstacles liés à l'introduction

Marie-Josée Jacobs lors de la présentation du bilan du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (© SIP)

de la méthode de l'intégration de la dimension du genre dans le travail politique;

- les niveaux de décision critiques pour l'intégration de la dimension du genre;
- les outils et méthodes les plus appropriés;
- les structures de décision et de transposition pour la mise en œuvre des politiques d'égalité des femmes et des hommes;
- les meilleures pratiques et méthodes en vue d'un transfert et/ou d'une généralisation.

Un résultat globalement positif

Le résultat de l'évaluation est globalement positif: de nombreuses mesures ont été prises au niveau législatif. Marie-Josée Jacobs s'est félicitée «que le principe de l'égalité des femmes et des hommes est désormais inscrit dans la législation». Le comité interministériel de l'égalité des hommes et des femmes, dont l'importance a été soulignée, a été confirmé en tant qu'organe de coordination du plan d'action, de même que les cellules de compétence en genre. Le rapport préconise toutefois de lier davantage les cellules à d'autres organes et d'échanger des bonnes pratiques.

Pour ce qui est des formations, des études et de la communication, des progrès importants ont été réalisés. La méthode des quatre étapes a été introduite, la liaison des mesures avec la politique internationale a pu être établie et des indicateurs ont été retenus pour évaluer les mesures prises.

Les principales failles

Malgré d'évidents progrès, le rapport épingle le manque d'ancrage de la politique d'égalité dans les ministères, qui se traduit notamment par une coopération insuffisante et «un manque de responsabilisation de la hiérarchie». Le rapport souligne à cet égard «que l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine politique n'est pas encore considérée par l'ensemble des ministères comme étant une tâche de la direction».

Pour réduire davantage les inégalités entre hommes et femmes, le rapport recommande également de mieux utiliser les instruments disponibles, d'améliorer la communication et d'impliquer plus la société civile.

E-GOVERNMENT

Impôt sur le revenu: Claude Wiseler donne le coup d'envoi de la déclaration en ligne

29 janvier 2009

Effectuer sa déclaration de l'impôt sur le revenu par voie électronique devient désormais possible pour les personnes physiques grâce à la mise en ligne d'une nouvelle démarche qui a été présentée le 29 janvier 2009 par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, et le directeur de l'Administration des contributions directes, Guy Heintz.

E-government: un bond en avant pour le Luxembourg

35 000 internautes visitent chaque jour les sites publics luxembourgeois, toutes administrations confondues. Un Guichet unique qui peut se targuer de plus de 1000 visiteurs par jour et de 81000 visiteurs depuis son lancement. Selon le ministre de la Fonction publique, les récentes statistiques sur la fréquentation des sites publics démontrent «que les services qui ont été mis à la disposition des citoyens sont beaucoup sollicités et utilisés».

Pour montrer à quel point les efforts consentis dans le domaine de l'e-government portent leurs fruits, Claude Wiseler s'est référé aux derniers résultats du classement E-Government Readiness Index réalisé par les Nations unies. Ce rapport, qui mesure le degré de mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication dans plus de 190 pays, montre que le Luxembourg, qui arrivait en 14e position en 2008, s'est considérablement amélioré par rapport au dernier classement de 2005, qui le plaçait encore en 28e position. Avec ce résultat, qui n'englobe pas encore les dernières statistiques sur les sites publics, le Luxembourg se positionne à la 8e place en Europe.

Les modifications par rapport aux années précédentes

Pour développer davantage l'informatisation des échanges entre particuliers, entreprises et administrations, une étape supplémentaire vient d'être franchie. À partir du 8 février 2009, quelque

157 000 personnes physiques, résidents ou non-résidents, peuvent désormais effectuer leur déclaration d'impôt sur le revenu 2008 en ligne (sur le site de l'Administration des contributions directes ou sur le Guichet unique).

Jusqu'à présent, les contribuables avaient déjà la possibilité de télécharger et de remplir électroniquement les formulaires de déclaration d'impôt disponibles sur le site de l'Administration des contributions directes, sans pour autant pouvoir les transmettre par voie électronique.

Dans un esprit de modernisation, l'administration a franchi un pas de plus, permettant aux personnes physiques d'accomplir, à partir de l'année d'imposition 2008, cette démarche intégralement en ligne, y compris la transmission des pièces justificatives.

Dans une première phase, les 80 000 sociétés implantées au Luxembourg ne peuvent pas encore profiter du système qui devrait néanmoins être étendu progressivement à d'autres catégories de contribuables.

Comment remplir sa déclaration d'impôt en ligne?

Pour pouvoir remplir sa déclaration en ligne, l'internaute doit obligatoirement être en possession d'un certificat électronique (Smartcard, Signing Stick, Token ou SMS) LuxTrust, qui lui permet de s'identifier et de signer électroniquement ses documents. Cette signature électronique peut être sollicitée auprès de LuxTrust, l'autorité de certification luxembourgeoise, ou auprès de certaines banques (BCEE, BGL, Dexia, P&T).

Actuellement, 20 000 personnes sont déjà en possession de la carte *LuxTrust* au Luxembourg.

La déclaration d'impôt en ligne se distingue des anciennes déclarations par une page de couverture qui énonce en détail les cinq opérations à respecter pour effectuer la déclaration par voie électronique.

Le changement le plus marquant concerne les pièces justificatives, qui doivent obligatoirement accompagner la déclaration. Comme l'a expliqué Guy Heintz, le directeur de l'Administration des contributions directes, les seules pièces justificatives à joindre obligatoirement sont:

1. le certificat de rémunération et/ou de pension;

2. le certificat indiquant le montant des intérêts débiteurs en relation avec un prêt hypothécaire ou personnel souscrit au courant de l'année d'imposition 2008;

3. la déclaration de partenariat lorsque l'imposition collective est demandée pour la 1re fois pour l'année d'imposition 2008.

Pour guider le particulier dans sa déclaration, le Guichet unique propose désormais un volet informationnel avec une trentaine de démarches gravitant autour des taxes et des impôts. L'objectif est d'aider le contribuable à mieux comprendre les démarches administratives, qui sont parfois difficiles à saisir.

Autre modification: pour la déclaration 2008, la distinction traditionnelle entre résidents et non-résidents sera abolie. Les deux formulaires seront remplacés par un seul formulaire (le formulaire 100), disponible en français et en allemand.

ÉLECTIONS

Élections législatives et européennes au Luxembourg

7 juin 2009

Le 7 juin 2009 ont eu lieu au Luxembourg les élections législatives ainsi que l'élection des représentants du Luxembourg au Parlement européen.

Les résultats et les différentes étapes de formation du nouveau gouvernement se trouvent dans le *Bulletin d'information et de documentation, édition spéciale Élections législatives et européennes 2009* du Service information et presse du gouvernement luxembourgeois.

ÉNERGIE

Aboutissement du rapprochement entre Cegedel, Saar Ferngas et Soteg

23 janvier 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a annoncé le 23 janvier 2009, en présence de hauts

représentants de tous les actionnaires de la nouvelle société, que toutes les conditions préalables au rapprochement visant à combiner Cegedel, Saar Ferngas et Soteg sont remplies.

La libéralisation des marchés européens de l'énergie a intensifié la consolidation au sein de ce secteur, entraînant une modification du contexte dans lequel évoluent les fournisseurs d'énergie européens. Aujourd'hui, seuls des acteurs intégrés et d'un certain poids ont la taille critique leur permettant de conserver leur indépendance.

Cegedel, Saar Ferngas et Soteg sont particulièrement exposées à ces conditions de marché difficiles, car tous les trois sont des acteurs relativement petits, actifs sur un marché domestique réduit, tant en volume qu'en taille.

La création d'un acteur fort, intégré et basé au Luxembourg, répond aux intérêts stratégiques du Luxembourg et de la Grande Région:

- garantir la sécurité et la qualité de l'approvisionnement énergétique;
- préserver l'emploi dans le secteur énergétique;
- soutenir le développement économique en fournissant de l'énergie à des prix compétitifs tant aux clients industriels que privés.

En poursuivant ces intérêts et en tant que principal actionnaire de Cegedel et de Soteg, l'État du Grand-Duché de Luxembourg a initié en 2007 des discussions avec les actionnaires de ces deux sociétés ainsi qu'avec Saar Ferngas, l'opérateur régional basé à Saarbrücken, avec pour objectif le rapprochement de ces trois sociétés.

Un acteur régional fort

La nouvelle entité aura des revenus de plus de 2 milliards d'euros.

Les volumes traités ou vendus en 2007 par les entités du nouveau groupe étaient de 57 TWh de gaz et 18 TWh d'électricité à plus de 164 000 clients, tant des industriels que des particuliers.

Le nouvel ensemble assurera la gestion d'un réseau de transport et de distribution d'électricité de 7 300 km et d'un réseau de transport de gaz de 2 100 km. Il aura un effectif de près de 700 employés.

L'objectif du groupe est de répondre aux besoins en électricité et en gaz de l'ensemble de la Grande Région et de renforcer la sécurité d'approvisionnement du Luxembourg par son accès à un portefeuille de sources d'approvisionnement et à des actifs stratégiques de stockage. La nouvelle entité aura par ailleurs la taille nécessaire pour investir dans les activités en amont du gaz et de l'électricité ainsi que pour augmenter ses activités dans le domaine des énergies renouvelables.

Actionnariat

L'État du Grand-Duché de Luxembourg sera, par le biais de sa participation directe et de celle de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI), le principal actionnaire du nouveau groupe.

Le poids des différents actionnaires sera réparti comme suit:

- État du Grand-Duché de Luxembourg: 28,3%;
- SNCI: 10,8%;
- ArcelorMittal Luxembourg: 25,3%;
- RWE Energy: 19,8%;
- E.ON Ruhrgas: 10,8%;
- Electrabel: 5,1%.

Les conditions préalables à la réalisation du rapprochement sont remplies. La création de ce nouveau groupe a nécessité l'apport de la part des parties de leurs différentes participations à Soteg.

Suite à la réalisation de ces apports, Soteg détient 82,82% du capital et des droits de vote de Cegedel, ainsi que 96,88% du capital et des droits de vote de Saar Ferngas. La transaction a été approuvée sans conditions par les autorités de la concurrence compétentes.

L'accord final et les apports ont été approuvés par les représentants statutaires des parties et par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. L'accord entre RWE Energy AG et Luxempart SA en vue de l'acquisition par RWE Energy AG de toutes les actions de Luxempart Energie SA non encore en sa possession a été réalisé.

Le rapprochement a été finalisé lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Soteg.

Offre publique obligatoire sur les actions de Cegedel encore en circulation

Les actions de Cegedel sont cotées à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Bruxelles. Soteg et Saar Ferngas sont des sociétés non cotées.

Dès approbation par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) du prospectus d'offre, Soteg lancera une offre publique obligatoire sur l'ensemble des actions Cegedel non encore en sa possession et se conformera aux obligations telles que prévues dans la loi du 19 mai 2006 sur les offres publiques.

Soteg publiera, conformément à la loi, une notice aux actionnaires de Cegedel les informant de son obligation de lancer une offre publique d'achat.

Cegedel

La Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg (communément appelée Cegedel depuis le 17 mars 1997) a été fondée le 27 mars 1928. La société a été créée par voie de concession régie par une convention signée avec le gouvernement du Luxembourg et approuvée par la loi de 1928. Cegedel a depuis assuré le transport, la distribution et la fourniture d'énergie électrique au Grand-Duché de Luxembourg.

Cegedel consacre une partie de ses ressources à l'extension de ses activités dans le domaine des énergies renouvelables (hydro-électricité, énergie solaire, énergie éolienne, biomasse) et de la cogénération (technologie permettant la production simultanée d'électricité, de chaleur et de froid). L'entreprise participe également à des projets nationaux en matière de production d'énergie renouvelable. Cegedel a également diversifié ses activités par le biais de Cegedel Participations SA pour les investissements au Luxembourg et de Cegedel International SA pour les investissements au niveau international.

Cegedel couvre 69,3% des besoins en électricité du pays, un pourcentage qui équivaut à une consommation électrique de 6 777 GWh. La société réalise cela soit directement par son réseau, soit par les réseaux des huit distributeurs publics et privés.

Saar Ferngas

Saar Ferngas AG est le plus grand distributeur de gaz en Sarre et en Rhénanie-Palatinat. Le groupe (150 employés) fournit du gaz naturel à des distributeurs municipaux, des sociétés industrielles et des centrales électriques. Saar Ferngas Transport GmbH, filiale de Saar Ferngas AG, assure la gestion d'un réseau de distribution de gaz naturel d'une longueur de 1 684 km. La zone de fourniture du groupe recouvre de grandes parties de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat. Saar Ferngas, par ses 23 participations, est aussi active à l'échelon national et international.

Soteg

Soteg est le principal fournisseur de gaz au Luxembourg. La société, créée en 1974, vend aujourd'hui de l'électricité et du gaz à des clients industriels et commerciaux au Luxembourg et en France. Soteg est aussi le propriétaire et l'opérateur au Luxembourg d'un réseau de transport de gaz d'une longueur de 410 km. La société a généré des revenus de 529 millions d'euros en 2007. Les principaux actionnaires de Soteg sont l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCI (ensemble: 31%), ArcelorMittal (20%) et E.ON Ruhrgas (20%).

ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de la sidérurgie, avec plus de 310 000 employés répartis sur plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur les marchés mondiaux les plus importants, dont l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. L'entreprise est un acteur de premier plan dans le domaine de la technologie et de la R-D. Elle dispose d'importantes ressources propres de matières premières et d'excellents réseaux de distribution. Son dispositif industriel, réparti sur plus de 20 pays sur quatre continents, lui permet d'avoir une présence sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées.

Les chiffres clés d'ArcelorMittal pour 2007 font ressortir un chiffre d'affaires de 105,2 milliards de dollars US pour une production de 116 millions de tonnes d'acier brut, soit environ 10% de la production mondiale d'acier.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées sur les marchés de New York (MT), d'Amsterdam (MT), de Paris (MTP), de Bruxelles (MTBL),

de Luxembourg (MT) et aux bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Electrabel

Electrabel est basée en Belgique. La capacité de génération de ses actifs européens s'élève à plus de 31 000 MW.

Electrabel est devenue le principal électricien au Benelux et elle est une des quelques sociétés actives sur tous les marchés européens de l'énergie. Electrabel dispose par ailleurs de compétences reconnues dans la gestion des réseaux.

Electrabel fait partie du groupe GDF SUEZ, un acteur international dans le domaine de l'énergie et des services industriels.

E.ON Ruhrgas

E.ON Ruhrgas est le principal acteur du secteur du gaz en Allemagne. Il assure au sein du groupe E.ON la gestion des activités paneuropéennes au niveau du gaz et il est chargé d'assurer la fourniture en gaz des marchés européens desservis par E.ON. La société emploie environ 2 600 personnes et elle est un des trois principaux «gaziers» en Europe.

Les clients d'E.ON Ruhrgas sont composés d'acteurs régionaux et locaux dans le domaine de l'énergie, de sociétés industrielles et de centrales électriques. Son réseau représente plus de 11 000 km. E.ON Ruhrgas dispose de 12 sites de stockage souterrains d'une capacité de plus de 5 milliards de m^3 et gère 26 stations de compression.

E.ON Ruhrgas a signé des contrats d'approvisionnement flexibles à long terme avec différents fournisseurs de gaz. Le gaz provient de sources en Allemagne et de six autres pays. Afin de poursuivre la diversification de ses sources d'approvisionnement, la société vise à intégrer le GNL dans son portefeuille d'approvisionnement.

RWE Energy

RWE Energy est l'entité chargée au sein du groupe RWE des réseaux et de la commercialisation de l'énergie pour l'Europe continentale. RWE Energy fournit de l'électricité, du gaz, de l'eau et des services auxiliaires dans 12 régions d'Europe. Ses clients sont des ménages, des commerces, des sociétés commerciales et industrielles ainsi que des distributeurs locaux ou régionaux d'énergie.

Le transport suprarégional de gaz et d'électricité ainsi que le stockage de gaz sont gérés par des sociétés indépendantes. RWE Energy fournit avec ses filiales et sociétés apparentées 15,5 millions de clients en électricité et 7,6 millions de clients en gaz.

RWE Energy a fourni 168,3 milliards de KWh d'électricité et 258 milliards de KWh de gaz en 2007. RWE Energy, avec ses 28 323 employés, a réalisé un chiffre d'affaires de 28,2 milliards d'euros en 2007, la plaçant parmi les principaux «énergéticiens» en Europe.

Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

La SNCI est un établissement bancaire de droit public, qui accorde des prêts à l'investissement, à l'innovation et au démarrage à des entreprises établies au Luxembourg. Elle peut en outre réaliser des opérations en fonds propres.

Présentation du projet d'extension de la centrale d'accumulation par pompage de la SEO à Vianden

26 février 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, ont présenté le 26 février 2009, avec le président du conseil d'administration de la Société électrique de l'Our (SEO), Étienne Schneider, et l'administrateur-délégué de la SEO, Hans-Peter Sistenich, le projet d'extension de la centrale d'accumulation par pompage de la SEO à Vianden.

Suite à l'introduction par le président du conseil d'administration et la présentation technique du projet par Hans-Peter Sistenich, le ministre Wiseler est revenu sur le rôle de son ministère ainsi que de l'Administration des bâtiments publics et de l'Administration des ponts et chaussées dans le cadre de ce projet. Il s'est réjoui de la bonne collaboration avec la SEO pendant la phase de préparation, ce qui a évité des complications d'ordre technique dans le cadre de la procédure d'autorisation, qui a pu être bouclée rapidement.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a déclaré que des procédures rapides, telles que

réalisées dans ce dossier, peuvent constituer un avantage compétitif pour le Luxembourg.

Jeannot Krecké a expliqué que les bénéficiaires économiques de ce projet étaient d'une part la société RWE et d'autre part l'État luxembourgeois. Ce dernier a cependant mis ses parts à disposition de Cegedel, qui sera intégrée dans la nouvelle société issue du rapprochement avec Soteg et Saar Ferngas.

L'investissement total se chiffre à 150 millions d'euros, dont 5 à 10 millions viendront éventuellement de l'Union européenne, une fois le plan de relance européen adopté. D'ici à 2013, 300 personnes trouveront une occupation sur le chantier.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a tenu à souligner les efforts de la SEO dans le domaine de l'énergie éolienne. Ainsi, la SEO est en train d'étudier la mise en place de 29 éoliennes sur différents sites à travers le pays, dont l'exploitation augmenterait la part d'énergies renouvelables dans le domaine de l'électricité de 4 à 6, voire 7%.

Présentation du rapport *Energy Policies of Luxembourg – 2008 Review,* en présence de Jeannot Krecké

20 mars 2009

Le 20 mars 2009, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Nobuo Tanaka, a présenté, en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le rapport *Energy Policies of Luxembourg – 2008 Review.*

Tous les 4 ou 5 ans, l'AIE analyse en détail les politiques énergétiques de ses États membres. Nobuo Tanaka a félicité le Luxembourg, qui «a nettement amélioré ses politiques énergétiques depuis 2004». Il a souligné les progrès faits par le Luxembourg dans la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, le plan d'action «efficacité énergétique» avec la nouvelle réglementation sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'amélioration du système de soutien aux énergies renouvelables.

Dans son rapport, l'AIE souligne que le Luxembourg ne pourra atteindre ses objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre qu'en recourant aux mécanismes flexibles prévus par le protocole de Kyoto, tout en se concentrant sur une baisse des émissions dans le secteur du transport. Concernant les stocks de produits pétroliers, l'AIE note que le Luxembourg a rempli au cours des dernières années l'obligation de stockage des 90 jours prescrits, mais que 85% sont situés en dehors du territoire, ce qui constitue un certain risque qu'il conviendrait de réduire.

Jeannot Krecké a remercié l'AIE pour ce travail et a indiqué que le Luxembourg était en train d'élaborer une stratégie énergétique pour le futur. Ainsi, le livre blanc sur une stratégie énergétique pour le Luxembourg a récemment été publié. Le ministre a souligné que le potentiel en énergies renouvelables au Luxembourg serait utilisé au maximum et que le plan sectoriel «zones d'activités économiques», qui sera présenté le 23 mars 2009, aborde la question du stockage pétrolier.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

François Biltgen et Octavie Modert présentent le rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg

12 mars 2009

Le 12 mars 2009, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont présenté le rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg.

Entre septembre 2007 et 2008, l'enseignement, la recherche et l'organisation interne de l'Université du Luxembourg ont été passés au crible par un groupe d'experts internationaux. Le constat principal que les experts ont pu tirer de cette évaluation était que «certains domaines ont gagné en maturité, comme par exemple la recherche. Dans l'enseignement, par contre, cette maturité doit encore se développer». Six ans après la création de l'Université du Luxembourg, force est pourtant de constater «qu'elle démarre d'une façon remarquable sur une période relativement courte», grâce à son organisation spécifique, et notamment son comité de gouvernance, qui a pu donner des impulsions fortes dès le départ.

Pour François Biltgen, ces résultats illustrent que la loi du 12 août 2003 a fait ses preuves. Selon lui, l'université a fait «un grand pas vers plus de qualité et son mode de gouvernance se trouve confirmé».

Une procédure d'évaluation en trois étapes

Le premier rapport d'évaluation externe, prévue expressément par l'article 34 de la loi du 12 août 2003, qui a porté création de l'Université du Luxembourg, permet de dresser un bilan des développements récents de l'université. «Son objectif est de permettre à cette institution encore récente de réfléchir sur elle-même afin de pouvoir se développer davantage», a tenu à préciser Pall Skulason, président du groupe d'experts internationaux.

La procédure d'évaluation s'est déroulée en trois phases. Une première autoévaluation a été effectuée par l'université. Dans le domaine recherche et innovation, elle a porté sur six priorités de recherche, dans le domaine enseignement et apprentissage, trois programmes par faculté ont été évalués. La troisième évaluation a porté sur l'université en tant qu'unité organisationnelle.

Lors de la deuxième étape, les experts ont visité les différentes composantes retenues par l'évaluation. Pendant la troisième et dernière étape, le groupe d'experts a rédigé un rapport et a formulé des recommandations.

Enseignement: le comité d'experts souligne la fragilité des accomplissements

Dans le domaine de l'enseignement, le groupe d'experts s'est dit satisfait des standards universitaires qui ont été atteints, mais a également souligné la fragilité de ces accomplissements. Les cours dispensés à l'Université du Luxembourg, toutes facultés confondues, reçoivent la note B, notation qui signifie que l'unité «fait preuve d'une culture de qualité incomplète, mais que le comité est convaincu qu'elle sera capable de développer et de gérer le niveau de qualité actuel et à venir si elle procède aux ajustements recommandés».

Recherche: clarifier le choix des domaines prioritaires

En matière de recherche, le bilan est globalement plus positif. Les études luxembourgeoises, les sciences de l'éducation et les sciences de la vie, le droit européen et le droit des affaires sont mieux cotés et reçoivent la notation A. Dans ce domaine, le groupe d'experts est d'avis que les activités de recherche sont satisfaisantes, aussi bien en termes de quantité que de qualité. Cependant, il regrette que le domaine de la recherche manque de clarté, qualité toutefois nécessaire pour évaluer les priorités à l'intérieur d'un cadre stratégique.

Évaluation de l'Université: améliorer la communication avec la communauté scientifique

Les critiques du groupe d'experts ont surtout porté sur l'organisation interne de l'université. Le comité d'experts est d'avis que le modèle de gouvernance de l'université est bien conçu, mais juge que la communication avec la communauté scientifique (chercheurs, professeurs) doit être renforcée. Dans ce contexte, le groupe d'experts a relevé que le Conseil universitaire (composé des professeurs des différentes facultés), «véritable plateforme de dialogue, ne travaille pas encore de façon efficace».

François Biltgen présente les conclusions de la conférence ministérielle du processus de Bologne

29 avril 2009

Le 29 avril 2009, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté les conclusions de la conférence ministérielle du processus de Bologne de Louvain-la-Neuve des 28 et 29 avril 2009, organisée par les pays du Benelux.

Dix ans après la déclaration de Bologna en 1999, les ministres de l'Enseignement de 46 pays européens se sont réunis à Louvain-la-Neuve en Belgique pour faire le point sur les acquis du processus de Bologne, définir les orientations politiques dans le domaine de l'enseignement supérieur pour la prochaine décennie et arrêter les priorités pour l'espace européen de l'enseignement supérieur.

François Biltgen, qui a assisté avec Octavie Modert à cette conférence, en est ressorti avec la conviction «qu'un chemin important a été parcouru par l'Union européenne dans la mise en œuvre

des réformes de Bologne, mais que les progrès ne signifiaient pas pour autant que le processus de Bologne soit achevé».

Le processus de Bologne, qui regroupe aujourd'hui 46 États européens, prévoit des réformes axées sur une architecture des études en trois cycles (*master, bachelor,* doctorat), l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la reconnaissance des diplômes par la mise en place du système ECTS (European Transfer System). Des réformes qui rencontrent, d'après François Biltgen, un succès toujours croissant auprès de pays non européens. Pour illustrer ses propos, le ministre a rappelé que le Bologna Policy Forum a rassemblé 46 États européens et 15 pays non européens. François Biltgen s'est surtout exprimé pour une mobilité équilibrée avec les pays tiers.

Le 29 avril 2009, François Biltgen a présenté les conclusions de la conférence ministérielle du processus de Bologne (© SIP)

«Les diplômes sont une face de la réalité. L'autre est la qualification», a résumé François Biltgen qui a estimé que «l'implémenation des qualifications» et «l'assurance qualité» étaient des succès du processus de Bologne. En ce qui concerne le système luxembourgeois, François Biltgen a rapporté que le point faible résidait dans «l'implémentation des qualifications nationales» et que des avancées importantes avaient, par contre, pu être obtenues dans le domaine de «l'assurance qualité».

Un indicateur chiffré pour promouvoir la mobilité en Europe

François Biltgen, qui a esquissé les principaux enseignements tirés par les ministres lors de la réunion ministérielle, s'est réjoui que les ministres des 46 États européens aient «pour la première fois dans l'histoire du processus de Bologne, arrêté un indicateur chiffré pour promouvoir la mobilité des étudiants, à savoir 20% jusqu'en 2020 au niveau européen». François Biltgen, qui a rappelé que la mobilité estudiantine se situait aujourd'hui autour des 11%, a estimé qu'il s'agissait d'un résultat important lorsqu'on considère que le processus de Bologne n'est pas juridiquement contraignant et basé essentiellement sur des conférences ministérielles, des réunions des groupes de suivi et des groupes de travail.

La dimension sociale est selon François Biltgen le plus grand défi auquel l'Union européenne sera confrontée à l'avenir. À une époque marquée par une banalisation accrue des diplômes et la disparition de l'organisation sociétale en trois strates, la question d'un large accès des étudiants à l'enseignement supérieur et celle de l'enseignement tout au long de la vie, s'imposent de plus en plus, selon le ministre.

Finalement, les ministres ont également réaffirmé la place importante qui revenait aux autorités publiques dans l'organisation de l'enseignement et ont souligné le besoin de disposer d'un instrument qui permettrait de comparer la qualité des systèmes grâce à un outil multidimensionnel.

ENVIRONNEMENT

Lucien Lux présente les principales initiatives – PRIMe cool, Bonus CAR-e, PRIMe House – destinées à réduire les émissions de CO_2

12 janvier 2009

Le 12 janvier 2009, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a dressé un état des lieux des principales initiatives – PRIMe cool, Bonus CAR-e, PRIMe House – qui ont été lancées par le gouvernement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La conférence de presse s'est tenue en présence des responsables de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC), de l'Association des distributeurs automobiles luxembourgeois (ADAL), de la Fédération des garagistes du Grand-Duché de

Luxembourg (Fegarlux), de la Fédération des artisans et de l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils (OAI).

145 millions d'euros: c'est le montant que le gouvernement luxembourgeois a investi au cours des quatre dernières années pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le principal constat dressé par Lucien Lux est que «les mesures en ont valu la peine». En jetant un regard sur les dernières semaines, Lucien Lux a constaté «que la protection du climat est une chance», à la fois pour créer de nouveaux emplois, promouvoir le développement durable, favoriser des entreprises et des produits économes en énergie ainsi que le portefeuille des ménages.

L'année 2008, qui a été marquée par des catastrophes naturelles sans précédent, illustre selon Lucien Lux «que nous sommes arrivés à un carrefour où s'entrecroisent des nécessités écologiques, les exigences du développement économique et les exigences de la cohésion sociale».

PRIMe cool – promouvoir des appareils moins énergivores

Pierre angulaire de la politique gouvernementale, l'initiative PRIMe cool subventionne les réfrigérateurs, les congélateurs et les appareils combinés qui appartiennent à la classe énergétique A++. D'après le projet de règlement grand-ducal du 5 décembre 2007, toute personne physique ou morale de droit privé qui réside au Luxembourg et qui a acquis un appareil appartenant à la classe energétique A++ aura droit à une subvention de l'État. L'aide financière s'élève à 150 euros pour les appareils à volume supérieur ou égal à 175 litres et à 100 euros pour les appareils de plus petite taille.

Lucien Lux a identifié le secteur de l'électroménager comme «un domaine dans lequel beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre peuvent être économisées». Thierry Nothum de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC) a abondé dans le même sens, en expliquant que «le remplacement de 10% des appareils de plus de 5 ans permet d'économiser annuellement jusqu'à 4 500 tonnes d'émission de CO_2». Concrètement, cela signifie que le remplacement d'un appareil datant de 1980 permet à un ménage d'épargner 83,1 euros par an.

Un formulaire de demande pour l'obtention d'une telle prime peut être téléchargé sur le site www.emwelt.lu ou sur le site d'Ecotrel, chargée de la gestion administrative des demandes.

Bonus CAR-e – extension du régime d'aides financières pour la promotion de voitures à faible émission de CO_2

Le secteur automobile occupe également une place importante dans la politique du gouvernement. C'est pourquoi Lucien Lux a annoncé une relance de la campagne de sensibilisation dans le cadre du Festival de l'automobile 2009. La grande nouveauté est que le régime de subventions (750 euros) pour les voitures économes en carburant sera désormais étendu aux voitures de société. Lucien Lux a rappelé, dans ce contexte, que la taxe sur les véhicules pour les entreprises de société ne sera pas déductible comme dépense d'exploitation à cause «d'une opposition formelle» du Conseil d'État et que les personnes invalides peuvent désormais solliciter une aide financière de 750 euros pour des voitures dont les émissions de CO_2 ne dépassent pas 160 g par kilomètre.

Lucien Lux a passé en revue les principales conditions à remplir pour bénéficier du bonus CAR-e:

1. Les émissions de CO_2 des voitures ne doivent pas dépasser 120 g par kilomètre.

2. S'il s'agit d'une voiture Diesel, les émissions de particules fines doivent être inférieures ou égales à 5 mg/km.

3. La voiture doit avoir été immatriculée:

   - entre le 1er juin 2007 et le 31 décembre 2009, si le propriétaire de la voiture est une personne physique;

   - entre le 1er juin 2008 et le 31 décembre 2009, si le propriétaire de la voiture est une entreprise ou une société.

4. Les personnes doivent posséder la voiture depuis au moins 7 mois.

Les demandes pour l'obtention d'une aide financière peuvent être introduites sur le site www.car-e.lu.

En se référant aux nouvelles immatriculations, Lucien Lux a montré que le nombre de voitures dont les

émissions de CO_2 ne dépassent pas 120 g de CO_2 par kilomètre était en constante augmentation. Il a augmenté de 35% par rapport à 2007 et de 59% par rapport à 2005. Lucien Lux a également annoncé le lancement d'une nouvelle campagne subventionnant le démontage de voitures anciennes.

PRIMe House

Le règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 institue un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables. Les aides financières peuvent atteindre:

- 15 000 euros pour une maison à basse consommation d'énergie;
- 40 000 pour une maison passive.

Les demandes peuvent être introduites auprès de l'Administration de l'environnement sur le site www.emwelt.lu.

Promotion du remplacement de voitures anciennes par des véhicules à faible émission de CO_2: prime financière CAR-e

19 janvier 2009

En date du 19 janvier 2009, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté les modalités de la nouvelle prime à la casse pour les personnes qui achètent une nouvelle voiture à faible émission de CO_2. La prime est accordée lorsque l'achat d'une nouvelle voiture est accompagné de la mise hors circulation à des fins de destruction d'une voiture âgée de plus de 10 ans.

Cette disposition a été adoptée le 16 janvier 2009 par le Conseil de gouvernement.

Aperçu sur les aides financières (prime CAR-e et prime CAR-e plus) pour la promotion des voitures à faible émission de CO_2

L'aide financière CAR-e, d'un montant de 750 euros, est destinée aux personnes ayant acquis une voiture dont les émissions de CO_2 ne dépassent pas 120 g/km (160 g/km sous certaines conditions).

Pour pouvoir bénéficier de la prime CAR-e, la première immatriculation doit avoir lieu:

- entre le 1er juin 2007 et le 31 décembre 2009, lorsque le propriétaire de la voiture est une personne physique;
- entre le 1er juin 2008 et le 31 décembre 2009, lorsque le propriétaire de la voiture est une personne morale de droit privé.

La prime CAR-e plus, «prime à la casse», est destinée aux personnes ayant acquis une voiture à faible émission de CO_2, lorsque cette acquisition s'accompagne simultanément du retrait de la circulation, à des fins de destruction, d'une voiture âgée de plus de 10 ans.

Pour pouvoir bénéficier de la prime CAR-e plus, la première immatriculation doit avoir lieu entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2009.

Le montant de la prime CAR-e plus s'élève à:

- 1 500 euros, lorsque la nouvelle voiture présente des émissions de CO_2 ne dépassant pas 150 g/km;
- 2 500 euros (y inclus la prime CAR-e de 750 euros), lorsque la nouvelle voiture présente des émissions de CO_2 ne dépassant pas 120 g/km (160 g/km pour les familles nombreuses, personnes invalides et les voitures électriques, hybrides ou fonctionnant au gaz).

Demandes d'obtention des primes CAR-e et CAR-e plus

Les demandes sont à introduire au plus tôt sept mois après la date où la voiture a été immatriculée au nom du requérant de la prime CAR-e et/ou de la prime CAR-e plus, et au plus tard le 1er octobre 2010. Pour les voitures de location sans chauffeur, ce délai est porté à douze mois. La date limite est le 1er mars 2011.

Les primes CAR-e et/ou CAR-e plus sont destinées aux personnes physiques et aux personnes morales de droit privé qui sont propriétaires d'une voiture à faible émission de CO_2 immatriculée au Grand-Duché. Dans le cas d'un contrat de leasing, ces primes peuvent être allouées au détenteur de la voiture inscrit sur le certificat d'immatriculation ou identifié sur le contrat de leasing.

Allier les exigences du climat à celles de l'économie: Jeannot Krecké et Lucien Lux à la conférence «Protection du climat et perspectives économiques et d'emploi»

3 février 2009

Le 3 février 2009, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la Chambre des salariés ont organisé la conférence-débat «Protection du climat et perspectives économiques et d'emploi».

Lucien Lux: «Il y a plus que jamais une nécessité d'élaborer une politique qui soit issue d'une seule coulée»

Dans son allocution d'ouverture, Lucien Lux s'est référé au rapport de l'économiste britannique Nicolas Stern et à celui de l'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPPC 2007) pour montrer «qu'il y a plus que jamais une nécessité d'élaborer une politique qui soit issue d'une seule coulée». «Une politique», a-t-il enchaîné, «qui allie cohésion sociale, développement économique, lutte contre le changement climatique, une politique qui favorise l'innovation et la recherche ainsi qu'une politique qui génère de nouveaux emplois dans les secteurs de la croissance verte.»

Lucien Lux a esquissé les objectifs de la conférence-débat, qui vise avant tout à jeter un regard sur les défis se profilant à l'horizon 2020 et au-delà. Le ministre de l'Environnement et des Transports a précisé qu'il s'agissait d'«identifier les gagnants et les perdants potentiels, relever les créneaux qu'il faut promouvoir et analyser ce que ces phénomènes signifient au niveau des formations professionnelles» pour agir à temps et lancer des politiques proactives.

Lucien Lux a également passé en revue les nombreux leviers que le Luxembourg a actionnés durant les dernières années pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Après des années marquées par des augmentations constantes d'émissions de gaz à effet de serre, Lucien Lux s'est félicité que l'année 2007 avait pour la première fois enregistré un recul des émissions de dioxyde de carbone.

Jeannot Krecké préconise un changement structurel en douceur

«L'entreprise qui saura intégrer la dimension des écotechnologies aura plus de chances de s'imposer sur les marchés», a dit Jeannot Krecké quant aux enjeux liés aujourd'hui aux écotechnologies.

Dans un contexte où l'exigence écologique augmente, les écotechnologies deviennent, selon le ministre, «un instrument du développement économique». Dans la mesure où cet outil ne générera pas nécessairement beaucoup d'emplois nouveaux, le passage de notre économie vers une économie qui intègre davantage les nouveaux paramètres doit, selon Jeannot Krecké, se faire en douceur et «sans polariser».

Pour le ministre de l'Économie, il s'agit d'une transition qui ne se réalise pas du jour au lendemain. De plus, elle demande un changement d'attitude, elle doit être ancrée dans les mentalités et «ne saurait être imposée du haut

Lucien Lux, ministre de l'Environnement, Jean-Claude Reding, président de l'OGB-L, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, lors de la conférence de presse (© SIP)

vers le bas ou du bas vers le haut à travers une déclaration». À l'instar de ce qu'il a pu observer avec la stratégie de Lisbonne, Jeannot Krecké a estimé que «la direction de la déclaration était la bonne, mais que la mise en œuvre se révèle parfois beaucoup plus ardue».

Pour le ministre Krecké, les temps où les gens venaient au Luxembourg dotés de processus, d'unités de production et d'idées achevées sont définitivement révolus. Aujourd'hui, il constate que le Luxembourg doit «lui-même accumuler et bâtir des connaissances». Il a souligné dans ce contexte que le phénomène des délocalisations était intrinsèquement lié à la globalisation et avait précédé les discussions sur la protection du climat. Et de préciser que «les délocalisations qui se sont opérées du Luxembourg vers d'autres pays n'ont pas porté sur des services hautement qualifiés, mais se sont réalisés parce que le Luxembourg n'a pas pu les assurer pour des raisons technologiques».

Les conclusions

À l'issue de la conférence qui a réuni 130 représentants d'horizons très divers, Lucien Lux a salué cette initiative, qui a permis «de surmonter le fossé qui séparait les discussions sur le climat et l'économie».

Jeannot Krecké a, de son côté, estimé qu'il s'agissait «d'une discussion qu'on ne saurait plus éviter à l'avenir». Il a également mis en exergue le rôle des consommateurs, qui de par leur demande peuvent exercer une pression sur les entreprises en les amenant à proposer de nouveaux produits.

Lucien Lux présente trois projets de plans d'action de lutte contre le bruit

9 février 2009

40% de la population en Europe sont exposés au bruit à des niveaux gênants. 20% sont exposés à des niveaux où des répercussions sur la santé sont à craindre et pour 30%, le bruit est à l'origine de troubles du sommeil.

Pour s'attaquer à cette situation, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté le 9 février 2009 trois projets de plans d'action qui gravitent autour d'un objectif précis: s'attaquer aux nuisances sonores liées aux réseaux routier, ferroviaire et aérien.

Les projets de plans d'action reposent sur une stratégie nationale de prévention et de lutte contre le bruit, qui se décline en trois étapes:

1. La prévention de nouveaux problèmes à travers:
   - un aménagement du territoire qui tient compte du bruit;
   - une planification qui prévoit des mesures de lutte contre le bruit.
2. L'assainissement des zones prioritaires de gestion de bruit:
   - privilégier les mesures de prévention du bruit à la source;
   - mettre en place des barrières à la propagation du bruit;
   - isolation de la façade des logements.
3. L'identification de zones calmes.

Fruit d'un large travail de concertation et de consultation avec des acteurs de la société civile, les communes concernées ainsi que les associations et professionnels

De dr. à g.: Lucien Lux, ministre de l'Environnement, ministre des Transports, a présenté trois projets de plans d'action de lutte contre le bruit, en présence de Frank Wolff du ministère de l'Environnement et de Frank Reimen du ministère des Transports (© SIP)

du secteur, la stratégie correspond aux principes édictés dans la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement du 25 juin 2002. La stratégie englobe l'ensemble du réseau autoroutier (A1, A3, A4, A6 et A13), à l'exception de la route du Nord, la ligne ferroviaire Luxembourg-Esch/Alzette et l'aéroport de Luxembourg.

Une méthode qui s'appuie sur des cartographies

Pour identifier les zones prioritaires de gestion du bruit, le ministère de l'Environnement s'est appuyé sur des cartographies de bruit stratégiques, qui ont été élaborées sur base de trois paramètres principaux: le dépassement des valeurs sonores limites, le nombre de personnes concernées et la présence de bâtiments sensibles.

Les 18 et 19 février 2009, les trois projets de plans d'action seront présentés au public à l'occasion de réunions d'information organisées à Sandweiler (projet de plan d'action aéroport) et à Schifflange (projet de plans d'action route et ferroviaire). Les plans pourront être consultés pendant 60 jours dans les 33 communes concernées qui, de leur côté, rédigeront un avis. Après adoption des plans par le gouvernement, ils seront envoyés à la Commission européenne.

Les trois projets de plans d'action

Les plans se déclinent différemment en fonction des secteurs concernés.

- Le bruit lié à la circulation automobile

Outre des projets d'infrastructures, le projet de plan d'action de lutte contre le bruit des grands axes routiers prévoit les mesures suivantes:

- amélioration du parc automobile (moteurs, pneus);

- recours à des revêtements silencieux pour les routes;

- gestion du trafic par l'instauration de limitations de vitesse;

- construction de remblais et d'écrans antibruit.

Dans le cadre de ce plan, les zones prioritaires sont Wickrange-Foetz, Bettembourg, Pontpierre, Strassen, Frisange, Hollerich, Esch-Lallange, Bertrange-Luxembourg/Merl.

- Le plan d'action ciblé sur les axes ferroviaires

La panoplie de mesures prises par le ministère de l'Environnement pour lutter contre le bruit de la ligne ferroviaire Luxembourg-Esch/Alzette vont de la modernisation du matériel roulant au meulage des voies, la mise en place d'absorbants des rails jusqu'à la construction de remblais et écrans antibruit.

- Le plan d'action de lutte contre le bruit de l'aéroport de Luxembourg

Pour améliorer la qualité sonore près de l'aéroport, le ministère mise non seulement sur la prévention (en contrôlant mieux l'application des mesures législatives), mais également sur le renouvellement de la flotte aérienne et l'optimisation des procédures opérationnelles.

Le ministre Lucien Lux a annoncé dans ce contexte des subventions qui seront octroyées aux riverains pour améliorer l'isolement acoustique des logements particulièrement exposés.

Campagne de sensibilisation du grand public sur le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation

9 février 2009

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le 9 février 2009 la campagne de sensibilisation grand public sur le certificat de performance énergétique *(Energiepass)*.

Les immeubles consomment près de 40% de l'énergie totale utilisée en Europe, dont la majeure partie incombe au chauffage et une grande partie à l'électricité. Ainsi, la construction est le deuxième secteur qui contribue le plus à l'effet de serre.

Un des moyens mis en œuvre pour remédier à cette situation est l'introduction au 1er janvier 2010 de l'obligation pour les bâtiments d'habitation existants de disposer du certificat de performance énergétique. À partir de cette date, tout propriétaire qui désire vendre ou louer son immeuble doit présenter un certificat de performance énergétique. Cette même obligation

vaut dans le cas de transformations substantielles du bâtiment ou des installations techniques seraient ajoutées à celui-ci.

Pour les bâtiments d'habitation neufs, les extensions et les modifications de bâtiments d'habitation existants, l'obligation de détenir un certificat de performance énergétique est en vigueur depuis le 1er janvier 2008 et sera également étendue aux bâtiments fonctionnels (entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2010).

Par le biais de la campagne, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur désire sensibiliser les citoyens à l'existence du certificat de performance énergétique en tant que moyen pour aider les propriétaires et/ou locataires à économiser de l'énergie.

Le certificat de performance énergétique fournit des informations fiables sur la qualité énergétique du bâtiment. Il est émis par des experts et énonce des mesures dont la réalisation optimisera la consommation énergétique, réduisant par conséquent la facture énergétique. Le certificat de performance énergétique sera inévitablement le premier pas vers une rénovation énergétique. Une maison bien isolée et équipée d'une technologie de pointe permet de diminuer considérablement les frais d'énergie.

Le passeport énergétique assure plus de transparence sur le marché immobilier, en permettant de comparer d'une manière simple les différences qui existent au niveau de la consommation d'énergie et de l'isolation thermique des objets immobiliers. Il guidera ainsi le client dans son choix.

Le passeport énergétique donne également des informations sur les émissions nocives émises par la consommation énergétique du bâtiment. En améliorant la qualité énergétique du bâtiment, il est possible de contribuer à réduire la pollution.

Le passeport énergétique constitue donc une véritable valeur ajoutée pour tous les propriétaires actuels et futurs ainsi que pour les locataires.

Bilan 2008 des émissions de gaz à effet de serre: Lucien Lux annonce une baisse de 5,2% par rapport à l'année 1990

24 mars 2009

Le 24 mars 2009, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a dressé le bilan 2008 des évolutions des émissions de gaz à effet de serre. À cette occasion, il a également présenté les principales modifications qui seront appliquées avec le nouveau règlement grand-ducal aux aides financières axées sur le logement (PRIMe House).

Lucien Lux a retracé les principales évolutions des émissions de dioxyde de carbone au Luxembourg de 1990 à 2008. Les années 1999 et 2004 ont été marquées par une forte hausse des émissions de CO_2 (+41%). Dans ce contexte, il a rappelé qu'un «consensus existait entre les partis, toutes obédiences confondues, sur la nécessité de renverser cette tendance». Aujourd'hui, 10 ans plus tard, force est de constater selon le ministre de l'Environnement que l'année 2008 a marqué «un tournant», avec un net décrochage des émissions de gaz à effet de serre de 5,2% par rapport à l'année 1990.

Évolution des émissions de CO_2 au Luxembourg

Entre 2007 et 2008, les émissions de CO_2 ont diminué de 4,3%. Cette baisse significative des émissions de gaz à effet de serre se traduit également dans les statistiques par une première baisse substantielle des rejets générées par le parc automobile. Lucien Lux s'est félicité dans ce contexte du fait que la proportion des nouvelles voitures émettant moins de 120 g de CO_2/km était passé de 9,2% en 2005 à 21,9% en 2009. La chute des émissions de CO_2 est encore plus prononcée dans le secteur industriel, qui enregistre une baisse de 5,5%, et dans le domaine des transports routiers (-1,6%).

«Les mutations positives qui sont à l'œuvre sont imputables à une politique qui exige et qui subventionne», a dit Lucien Lux, qui a fait allusion aux principales mesures que le gouvernement met à la disposition des particuliers et qui couvrent des domaines très variés, depuis le logement à l'automobile, en passant par les appareils électroniques. Dans un contexte économique difficile, où il est parfois dur d'allier exigences économiques et environnementales, Lucien Lux a estimé qu'il fallait «continuer les efforts et maintenir les objectifs fixés». D'après le ministre de l'Environnement,

le recul des émissions de CO_2 constitue «une bonne base pour attaquer d'une manière réaliste la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2010, qui a été décidée à l'échelon européen».

Premier bilan des principales aides financières

Lucien Lux a fait le point sur les mesures destinées à réduire la pollution atmosphérique. Il a relevé que 2568 demandes avaient été introduites pour pouvoir bénéficier de l'aide prime CAR-e (d'un montant de 750 euros), qui est destinée aux personnes ayant acheté une voiture dont les émissions de gaz à effet de serre ne dépassent pas 120 g/km. Un succès similaire peut être observé, selon Lucien Lux, pour la prime CAR-e plus, mieux connue sous l'appellation «prime à la casse». La prime, qui connaît selon les garagistes un grand succès, est versée aux personnes achetant une voiture à faible émission de gaz à effet de serre, à condition que cette acquisition s'accompagne de la destruction d'une voiture âgée de plus de 10 ans. Le gouvernement pronostique que l'effort budgétaire prélevé du «fonds Kyoto» s'élèvera à 13,5 millions (pour 18 000 voitures) pour la prime CAR-e et à 10 millions (6 000 voitures) pour la prime à la casse.

Lucien Lux, ministre de l'Environnement, lors de la présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (© SIP)

1694 demandes ont été introduites pour bénéficier de l'initiative PRIMe cool, qui subventionne les réfrigérateurs, les congélateurs et appareils combinés appartenant à la classe énergétique A++ et qui ont été achetés entre le 1er octobre 2008 et le 31 décembre 2009. Pour financer ces aides, le gouvernement estime qu'il devra débloquer 2 millions d'euros du «fonds Kyoto».

Principales modifications appliquées à la PRIMe House

Henri Haine, conseiller de direction au ministère de l'Environnement, a finalement passé en revue les principales modifications qui seront appliquées aux subventions axées sur le logement et qui sont regroupées sous l'appellation PRIMe House. Le régime d'aides institué par le règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 favorise l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Afin de permettre au plus grand nombre de personnes de bénéficier de cette prime, le ministère de l'Environnement élargit le champ d'application de cette aide, qui n'est plus limitée aux personnes physiques (aux associations sans but lucratif, aux promoteurs privés et publics autres que l'État), augmente substantiellement les aides en cas d'assainissement énergétique et simplifie les critères techniques (les aides pour les triple ou double vitrages ne seront plus couplées à une isolation thermique ou à la mise en place d'une ventilation contrôlée) et prolonge les délais d'introduction des demandes.

Lucien Lux présente l'avant-projet du Plan national pour un développement durable

27 avril 2009

Le 27 avril 2009, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté l'avant-projet du Plan national pour un développement durable.

Durant deux ans, les différents partenaires (ministère de l'Environnement, partenaires sociaux et représentants de la société civile) se sont concertés afin d'élaborer cet avant-projet, qui fournit une vue d'ensemble sur les questions qui touchent au développement durable.

Les conclusions des concertations sont réunies dans un document, riche de 78 pages, qui identifie 14 tendances négatives (comme l'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique, le vieillissement démographique) et édicte 18 objectifs de qualité qu'il s'agira d'atteindre (comme une protection sociale effective, la réduction de la précarisation, la protection du climat, le découplage de la croissance économique et du développement du trafic).

Selon Lucien Lux, le défi du développement durable doit être analysé dans une perspective à long terme et nécessite la mise en place «d'une politique proactive». Le développement durable ne se limite pas à la protection du climat, mais englobe également des phénomènes comme le racisme et l'exclusion sociale. Son objectif est de concilier les exigences de l'activité économique, de la qualité de vie, de l'environnement, de la protection de la nature, de l'égalité sociale en abolissant les frontières qui existent entre ces différents domaines d'action politique, a noté le ministre de l'Environnement.

«Le plan se veut complémentaire à d'autres initiatives qui ont été lancées par le gouvernement», a expliqué le ministre Lux. Le plus grand défi consiste, selon lui, à répondre aux besoins des générations actuelles, sans pour autant compromettre les chances des générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, est confiant que la version définitive du Plan national pour un développement durable pourrait être finalisée en 2010.

FAMILLE ET INTÉGRATION

Chèques-services accueil: extension du groupe des prestataires

17 juin 2009

Dans une réponse à une question parlementaire datée du 17 juin 2009, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a expliqué les principales modalités à respecter pour bénéficier du dispositif des «chèques-services accueil» (CSA) qui serait étendu à partir du 1er septembre 2009 aux institutions d'enseignement musical dans le secteur communal et aux services d'animation et de formation sportives au niveau associatif.

Le règlement grand-ducal du 13 février 2009 stipule toutefois que, dans une 1re phase, l'accueil dans une institution d'enseignement musical ou dans un service d'animation et de formation sportives ne peut pas être cumulé avec l'encadrement dans une maison-relais, un foyer de jour, une crèche, un internat ou auprès d'un assistant parental.

Exception est toutefois faite pour les enfants exposés au risque de pauvreté, c'est-à-dire les enfants qui vivent dans des ménages bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG) ou les enfants identifiés comme tels par les administrations communales.

Institutions d'enseignement musical dans le secteur communal

Dans le domaine de l'enseignement musical et artistique, pour l'année scolaire 2009/2010, le groupe des prestataires reconnus dans le cadre du CSA se limite aux seules institutions d'enseignement musical dans le secteur communal reconnues à cette fin par le ministère de la Culture.

Pour l'année scolaire 2009/2010, le montant maximal annuel octroyé par l'État pour des cours d'enseignement musical est fixé à 810 euros. Ce montant correspond à 36 semaines d'enseignement musical par année scolaire.

La participation de l'État ne peut pas dépasser le minerval demandé aux parents pour l'année scolaire en cours. La participation peut couvrir les frais d'un enfant qui est inscrit simultanément dans plusieurs établissements d'enseignement musical, pourvu que le plafond de 810 euros ne soit pas dépassé.

Le montant de la participation financière est versé aux parents à la fin de l'année scolaire 2009/2010.

Services d'animation et de formation sportives au niveau associatif

Le groupe des prestataires reconnus se limite pour l'année 2009/2010 aux associations ayant:

- introduit une demande formelle auprès du Département ministériel des sports;
- adhéré à une fédération sportive agréée par le Département ministériel des sports;
- offert à des membres âgés de moins de 13 ans des activités d'animation et de formation sportives pendant au moins 30 semaines par an et pour une durée annuelle d'au moins 108 heures (les activités doivent être organisées sous la supervision directe d'un animateur faisant valoir une formation sportive et pédagogique formellement reconnue par l'École nationale d'éducation physique et des sports).

Pour l'année scolaire 2009/2010, le montant maximal annuel octroyé par l'État est de 405 euros par service reconnu. Ce montant correspond à 36 semaines d'animation et de formation sportives par année scolaire. La participation de l'État peut considérer l'inscription parallèle d'un même enfant dans plusieurs services d'animation et de formation sportive, sans que le plafond de 810 euros ne doive cependant être dépassé.

FESTIVITÉS

La Fête de l'Europe 2009 sous le signe du multilinguisme

9 mai 2009

L'édition 2009 de la Fête de l'Europe s'est déroulée le 9 mai sur la place d'Armes. Elle est organisée depuis 1996 au Luxembourg.

Le programme de l'édition 2009 avait été présenté le 4 mai 2009 à la Maison de l'Europe en présence du ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, du directeur du Luxembourg City Tourist Office, Roland Pinnel, de Johannes Van Hoof du Parlement européen, du chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, Ernst Moutschen, et de la responsable du Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, Marie-Thérèse Klopp.

La fête a commencé à 11 heures avec des concerts et des spectacles de danse en tous genres et en provenance de toute l'Europe. Au programme, du jazz belge, des danses irlandaises, écossaises, grecques et même orientales, le chœur d'hommes d'Anjou, une fanfare ou encore un groupe de folk tchèque.

À partir de 14 heures, le Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg a offert des biscuits en forme d'étoiles préparés sous la direction de Jacques Schoumaker, participant luxembourgeois au Bocuse d'or 2009, par des élèves du Lycée technique hôtelier de Diekirch sous le thème «Les étoiles de l'Europe».

Une exposition d'affiches a été présentée à l'occasion du 30e anniversaire des premières élections directes au Parlement européen.

La Fête de l'Europe a aussi été l'occasion de visiter le nouveau bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes, qui a ouvert ses portes au public.

Le public a aussi pu découvrir en avant-première le timbre que les P&T émettront spécialement le 12 mai 2009 en vue des élections européennes du 7 juin 2009.

La Fête de l'Europe 2009 était placée sous le signe du multilinguisme. De 10 à 18 heures, les services de traduction des différentes institutions européennes – Parlement européen, Commission européenne, Cour de justice, Cour des comptes et Centre de traduction – se sont présentés à la Bibliothèque municipale de la Ville de Luxembourg et ont animé des ateliers ludiques et interactifs pour faire découvrir leur profession aux citoyens de tous âges.

Les services de traduction des différentes institutions de l'Union européenne jouent en effet un rôle essentiel en rendant possible la communication entre les 27 États membres – dans les 23 langues officielles –, mais aussi en traduisant l'ensemble du corpus législatif européen. Ainsi, en 2008, plus de 5 millions de pages ont été traduites.

Fête nationale au Luxembourg

22-23 juin 2009

À l'occasion de la fête nationale 2009, les membres de la famille grand-ducale ainsi que les membres du gouvernement ont assisté les 22 et 23 juin 2009 aux festivités organisées à Ell, Esch-sur-Alzette et Luxembourg.

Les festivités ont débuté le 22 juin dans la capitale. Une gerbe de fleurs a été déposée par le chef d'état-major de l'armée, le directeur général adjoint de la police grand-ducale et l'inspecteur général de la police grand-ducale au monument aux Morts de la force publique à Luxembourg.

Devant le palais grand-ducal a eu lieu la traditionnelle relève de la garde à laquelle a participé un détachement d'honneur de l'armée, sous le commandement

du capitaine Georges Campill. L'encadrement musical était assuré par la Musique militaire, sous la direction du lieutenant-colonel André Reichling, chef de la Musique militaire.

Le couple grand-ducal à Ell

L'honneur est revenu en 2009 à la commune d'Ell, où le couple grand-ducal a été accueilli à la place de la Libération par le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le bourgmestre d'Ell, Joseph Thill.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux Morts, le couple grand-ducal et les autorités ont assisté à l'inauguration officielle de la nouvelle mairie. Ils se sont rendus ensuite à l'école primaire Um Fräschepillchen. Ils y ont visité, avec les enseignants et les élèves, l'aire de jeu, l'école gardienne et l'école primaire, et ont assisté à la présentation d'une pièce de théâtre. Cette présentation était suivie des allocutions du bourgmestre d'Ell et du Premier ministre Jean-Claude Juncker. Une réception, en présence de la population locale, a clôturé cette visite.

Le Grand-Duc héritier et le prince Félix à Esch-sur-Alzette

Le Grand-Duc héritier et le prince Félix se sont rendus, de leur côté, à Esch-sur-Alzette, où ils ont été accueillis à la place de la Résistance par le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, la bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Lydia Mutsch, ainsi que par le collège échevinal, le conseil communal et des représentants des associations patriotiques.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux Morts, le cortège s'est rendu, en présence du Grand-Duc héritier, du prince Félix et des autorités, de la place de la Résistance à l'Hôtel de Ville, où les associations de la ville ont défilé devant la tribune officielle.

Bain de foule à Ell pour LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence de Joseph Thill, bourgmestre d'Ell (© SIP/Charles Caratini)

Esch-sur-Alzette (de g. à dr.): S.A.R. le prince Félix, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, S.A.R. le Grand-Duc héritier, Félix Braz, membre du conseil communal eschois, Lydia Mutsch, bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et Henri Hinterscheid, membre du conseil communal eschois (© SIP/Nicolas Bouvy)

Le Grand-Duc héritier et le prince Félix ont salué ensuite la population eschoise à partir du balcon de l'Hôtel de Ville, avant d'assister à la fête populaire, l'Escher Volleksfest, où ils ont allumé le traditionnel feu de camp des scouts luxembourgeois.

Message du Premier ministre

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tenu en début de soirée du 22 juin 2009 sa traditionnelle allocution à l'occasion de la fête nationale 2009 (page 414).

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice à Luxembourg

Dans la soirée du 22 juin, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la

Grande-Duchesse, accompagnées de leurs enfants, ont assisté aux festivités organisées par la Ville de Luxembourg. Après l'accueil par le bourgmestre Paul Helminger et le premier échevin devant le palais grand-ducal, la famille grand-ducale a assisté sur la place Guillaume II à l'aubade de la Musique militaire et a suivi, à partir de la tribune officielle, la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les nombreuses associations de la ville.

Le feu d'artifice tiré à partir du pont Adolphe a clôturé le programme officiel des festivités organisées la veille de la fête nationale.

Te Deum solennel

Le 23 juin 2009, jour de la fête nationale, le *Te Deum* solennel a été célébré en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, en présence des membres de la famille grand-ducale, des membres de la maison grand-ducale, des membres du gouvernement, des députés, des représentants du collège échevinal de la Ville de Luxembourg, du Conseil d'État, de la magistrature ainsi que du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'État luxembourgeois.

Le *Te Deum* a été chanté par la maîtrise de la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg sous la direction d'Antonio Grosu. Sous les ordres du lieutenant-colonel André Reichling, la musique militaire a exécuté le *Wilhelmus* et la *Sonnerie nationale.* Après la célébration du *Te Deum,* le traditionnel tir d'honneur de 101 coups de canon a eu lieu au Fetschenhaff.

Prise d'armes

Après le *Te Deum,* la prise d'armes, placée sous le commandement du lieutenant-colonel Romain Mancinelli, commandant du centre militaire de Diekirch, s'est déroulée sur l'avenue de la Liberté à Luxembourg. Elle était composée de détachements de l'armée et de la police grand-ducale ainsi que de détachements civils.

À l'occasion du 60e anniversaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la participation internationale à la prise d'armes est revenue en 2009 à un détachement motorisé belge du régiment Carabiniers Prins Boudewijn-Grenadiers de Bourg-Léopold ainsi qu'à un détachement motorisé français du 40e régiment de transmissions de Thionville, ceci afin de souligner l'excellente collaboration entre le Luxembourg et ses pays voisins lors de missions s'inscrivant dans le cadre de la force de maintien de la paix de l'OTAN.

En présence de S.A.R. la Grande-Duchesse, le chef de l'État et le Grand-Duc héritier ont passé en revue les troupes.

Après le triple «vive» exécuté par la troupe et l'interprétation de l'hymne national, ont défilé devant les invités officiels:

- le corps de l'armée;
- le corps de la police grand-ducale;
- l'Administration des douanes et accises;
- les établissements pénitentiaires;

Arrivée des ministres Luc Frieden, ministre de la Justice, et Jean-Louis Schiltz, ministre de la Défense, pour assister à la prise d'armes sur l'avenue de la Liberté (© SIP/Nicolas Bouvy)

Tribune officielle lors de la prise d'armes: LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que S.A.R. le Grand-Duc héritier, entourés de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre des Finances, et de Jean-Louis Schiltz, ministre de la Défense. Au 2e rang (de g. à dr.): le général Gaston Reinig, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, le colonel Henri Chrisnach, aide de camp, Pierre Mores, maréchal de la cour grand-ducale, et Pierre Nettgen, directeur général de la police grand-ducale (© SIP/Nicolas Bouvy)

- l'Administration des services de secours, Division d'incendie et de sauvetage;
- l'Administration des services de secours, Division de la protection civile;
- la Croix-Rouge;
- la musique de garnison;
- l'Union Grand-Duc Adolphe, représentée par un ensemble musical composé de la Pompjees-musik de Bettendorf, de la Fanfare sapeurs-pompiers de Gilsdorf et de l'harmonie L'Écho de l'Alzette de Steinsel.

FINANCES, FISCALITÉ, TRÉSOR ET BUDGET

Jean-Claude Juncker rappelle les mesures prises par le gouvernement pour consolider durablement les finances publiques

18 février 2009

Le 18 février 2009, une interpellation du député Charles Goerens au sujet de la prise de position du Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) sur le développement durable des finances publiques figurait à l'ordre du jour de la Chambre des députés.

À l'issue des débats, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté la position du gouvernement, tout en rappelant les différentes mesures prises par le passé pour consolider durablement les finances publiques.

Un exercice qui n'a pas été superflu

Jean-Claude Juncker a d'abord dressé un bilan des débats qui ont soulevé «maintes questions qui n'ont pas pu être tranchées». Selon lui, les multiples interrogations ne

signifient pas pour autant «que cet exercice a été superflu, parce que pour formuler un programme, lancer des idées et préparer l'avenir, il importe de définir des questions pour l'avenir».

Le Premier ministre a ensuite relevé la bonne gestion budgétaire du gouvernement depuis 20 ans. Il a souligné que l'endettement de l'État luxembourgeois était nettement inférieur à celui des pays voisins, «parce que nous avons accumulé des réserves qui nous donnent plus de marges de manœuvre pour mener à bien une politique anticyclique durant la crise financière».

Dans l'analyse de Jean-Claude Juncker, la deuxième partie de l'année 2009 s'annoncera beaucoup plus difficile que la première, d'où le besoin de «s'abstenir de faire des promesses qu'on ne saurait tenir» et de ne pas «se lancer dans des investissements trop massifs».

Un rapprochement entre Tripartite et Parlement

Plusieurs députés avaient évoqué la possibilité de rapprocher la Chambre des députés du Comité de coordination tripartite. Jean-Claude Juncker n'a pas exclu cette possibilité, en proposant «que l'on devrait se mettre d'accord sur le principe que, durant les travaux de la Tripartite, le gouvernement rende des comptes au Parlement». Ces séances pourraient, selon les vœux du Premier ministre, se dérouler soit en plénière, soit au sein d'une commission du Parlement, comme par exemple la commission spéciale sur la Crise financière.

Mesures prises par le gouvernement pour consolider durablement les finances publiques

Jean-Claude Juncker a finalement passé en revue les différentes mesures prises par le gouvernement et qui ont permis de consolider durablement les finances publiques, à commencer par le commerce électronique. Cette initiative, qui remonte au précédent gouvernement de coalition, «n'a pas forcément été un fruit du hasard», a signalé le Premier ministre Juncker. Selon ses propos, cette piste a été poursuivie délibérément par le ministre de l'Économie de 1999 à 2004, Henri Grethen, «lorsque le gouvernement de coalition a constaté en 2001/2002 que les recettes étatiques s'étaient effondrées». Le commerce électronique, qui a généré quelque 1,3 milliard d'euros, est, selon Jean-Claude Juncker, une option souvent sous-estimée «dans l'élaboration d'une solution pour 2015» et «pour normaliser les recettes budgétaires jusqu'en 2019».

Jean-Claude Juncker, qui a rappelé qu'il avait lancé en octobre 2005 un débat sur une prolongation de la vie active, n'a pas non plus manqué d'évoquer les nombreuses mesures prises par le gouvernement pour préparer une sortie du tourisme à la pompe. Il a précisé à cet égard que «nous finançons une partie du fonds Kyoto ainsi qu'une partie des politiques de l'emploi via les prix énergétiques». Et de préciser les motifs de ces initiatives: «On a voulu taxer davantage ce qui est rare et taxer moins ce qui existe en abondance.»

Luc Frieden explique la position luxembourgeoise en matière de fiscalité à Washington

23 mars 2009

Le ministre du Trésor, Luc Frieden, a effectué une visite de huit heures à Washington le 23 mars 2009. Dans le cadre des discussions menées aux États-Unis sur les juridictions non coopératives en matière fiscale et à quelques jours du sommet du G20, le ministre Frieden a tenu à informer les responsables du ministère des Finances américain et de l'administration fiscale de la nouvelle position luxembourgeoise en matière d'échange d'informations sur demande, conforme aux standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les autorités américaines ont salué la volonté de coopération du Luxembourg dans la lutte internationale contre la violation des lois fiscales.

En raison des relations politiques et économiques étroites entre les États-Unis d'Amérique et le Luxembourg, les deux parties ont entamé de suite des négociations pour amender dans un proche avenir la convention de non-double imposition entre les deux pays, dans le respect de la convention-modèle de l'OCDE.

Le ministre Frieden a également rencontré des membres des deux chambres du Congrès américain pour les convaincre que le Luxembourg ne devrait se trouver sur aucune des listes qui figurent dans certaines propositions de loi actuellement en discussion au Congrès américain.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à propos de la liste de l'OCDE des «centres financiers non coopératifs»

3 avril 2009

Répondant à une question d'un journaliste dans le cadre de la conférence de presse à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe, qui s'est tenue à Prague le 3 avril 2009, concernant la liste de l'OCDE des «centres financiers non coopératifs», le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a déclaré: «J'ai pris connaissance de cette liste et j'ai constaté, tout comme mes collègues autrichien et belge, que nous y figurons. La partie de la liste publiée par l'OCDE, et qui est consacrée à la Belgique, la Suisse, l'Autriche et le Luxembourg, est une liste factuelle. Que dit cette liste? Que dit cette énumération? Il s'agit là d'États qui ont accepté la convention-cadre de l'OCDE sur l'échange d'informations sur demande, mais qui n'ont pas encore pu l'appliquer parce que l'application passe nécessairement par la conclusion d'accords de non-double imposition. Nous sommes en négociation avec la France et l'Allemagne pour insérer dans les accords de non-double imposition que nous avons les modalités telles que prévues par la convention-cadre de l'OCDE. Donc, cette présence sur cette liste ne me gêne pas trop puisqu'elle est factuelle. Elle décrit ce que nous avons fait et ce que nous sommes en train de faire, mais ce que nous n'avons pas encore pu appliquer avec l'intensité voulue, parce qu'on ne peut pas, trois semaines après avoir accepté les normes de l'OCDE, avoir conclu une vingtaine d'accords de non-double imposition. Les autres États ne travaillent pas avec une célérité telle que nous aurions pu le faire. Pour le reste, j'ai beaucoup de raisons de critiquer la gouvernance de l'OCDE, puisque l'OCDE publie une liste sans en référer à ses États membres. Voilà quatre États membres de l'OCDE qui se retrouvent sur une liste de l'OCDE, mais le secrétaire général de l'OCDE n'a pas pris soin de contacter les gouvernements de ces quatre pays. Ce sera son problème.»

Réaction du ministre Luc Frieden

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a également pris acte de la liste publiée le 2 avril 2009 par l'OCDE à la demande du G20.

Selon le ministre Frieden, «le gouvernement luxembourgeois se félicite que le Luxembourg ne figure pas sur la liste noire des pays non coopératifs en matière de lutte contre la délinquance fiscale. Il rappelle que le Luxembourg s'est engagé le 13 mars 2009 à lever sa réserve concernant l'article 26 du modèle de convention de non-double imposition de l'OCDE et à négocier des conventions conformes à ce modèle avec d'autres États. Des négociations ont d'ores et déjà commencé avec les États-Unis d'Amérique, la France et l'Allemagne. Le gouvernement luxembourgeois rappelle qu'aux yeux de l'OCDE, le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal et que le secret bancaire, qui résulte notamment d'une directive de l'Union européenne, n'est pas incompatible avec les critères de l'OCDE. Ces confirmations ont été faites par le secrétaire général de l'OCDE lors de la visite du ministre Frieden à Paris le 12 mars 2009 et dans un courrier adressé à ce dernier le lendemain de la visite».

Accord sur un protocole modifiant la convention de non-double imposition du 3 avril 1996 entre le Luxembourg et les États-Unis

28 avril 2009

Le 28 avril 2009, le ministre du Trésor, Luc Frieden, a annoncé au Conseil de gouvernement qu'à l'issue de négociations intenses qu'il a menées à Washington du 24 au 26 avril 2009, un accord a pu être négocié et finalisé avec les États-Unis d'Amérique sur un protocole modifiant la convention de non-double imposition du 3 avril 1996 entre le Luxembourg et les États-Unis.

Ce protocole prévoit l'échange d'informations sur demande entre les administrations fiscales dans des cas spécifiques et dont les modalités sont précisées dans l'accord.

Cet accord, qui est le premier à être négocié à la suite de l'annonce du gouvernement du 13 mars 2009 d'appliquer dorénavant les critères de l'OCDE en la matière, sera signé prochainement, dès que certaines procédures américaines auront été accomplies.

Signature d'un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et le Royaume du Bahreïn

6 mai 2009

Le ministre du Trésor, Luc Frieden, et le ministre des Finances du Bahreïn, Sheikh Ahmed bin Mohammed Al Khalifa, ont signé le 6 mai 2009 une convention visant à éviter les doubles impositions et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume du Bahreïn.

Cet accord servira à renforcer les relations économiques entre les deux pays, tel que souhaité par les deux ministres lors de leur première rencontre à Manama en novembre 2005 à l'occasion d'une mission économique dans la région.

Les relations d'affaires sont particulièrement prometteuses dans le domaine financier. Ainsi, les organismes de placement collectif luxembourgeois, déjà largement reconnus pour leur label de qualité dans toute la région du Golfe, constituent la grande majorité des fonds d'investissement distribués au Bahreïn. Avec près de 400 établissements bancaires et financiers, la place de Manama est en effet devenue un centre financier régional incontournable, qui sert notamment de porte d'entrée aux marchés avoisinants.

Conformément à la décision du gouvernement luxembourgeois du 13 mars 2009, l'accord signé correspond entièrement au modèle de convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'OCDE a été dûment notifiée de la conclusion de cet accord ainsi que de l'état d'avancement des autres accords bilatéraux actuellement en négociation.

Luc Frieden et son homologue du Bahreïn, Sheikh Ahmed bin Mohammed Al Khalifa, lors de la signature de la convention (© Ministère des Finances)

Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre les États-Unis d'Amérique et le Luxembourg

20 mai 2009

Le ministre du Trésor, Luc Frieden, et l'ambassadrice des États-Unis au Luxembourg, Ann Wagner, ont procédé le 20 mai 2009 à la signature d'un protocole d'accord qui modifie la convention du 3 avril 1996 entre le Grand-Duché de Luxembourg et les États-Unis d'Amérique visant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

Cette signature constitue un moment clé dans la concrétisation de l'engagement du gouvernement du 13 mars 2009 d'appliquer l'ensemble des dispositions de la convention-modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de coopération fiscale internationale.

S'agissant de la première convention de ce genre signée par le Luxembourg avec un pays membre de l'OCDE et du G20, le ministre Luc Frieden avait mené lui-même les négociations lors de visites de travail à Washington au cours des dernières semaines.

Le protocole prévoit l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays; il s'applique aux années fiscales 2009 et suivantes. L'accord n'a pas pour objet un échange automatique d'informations bancaires et n'autorise pas des demandes générales *(fishing expeditions)*.

Luc Frieden et Ann Wagner lors de la signature de l'avenant à la convention de non-double imposition entre les États-Unis et le Luxembourg (© SIP/Charles Caratini)

L'accord signé témoigne de l'excellence des relations politiques et économiques entre le Luxembourg et les États-Unis d'Amérique.

En cette période difficile pour l'économie, cet accord permettra d'accroître les partenariats commerciaux entre les deux pays. En effet, de nombreuses entreprises américaines ont choisi de s'installer au Luxembourg pour y desservir l'ensemble de leur clientèle européenne. Dans le domaine financier, où les relations d'affaires sont particulièrement développées, les plus importants gestionnaires américains de fonds d'investissement ont établi la plaque tournante de leurs activités paneuropéennes au Luxembourg.

L'OCDE a été dûment informée de la conclusion de cet accord.

Visite du Premier ministre du Liechtenstein: négociation d'un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et le Liechtenstein

22 mai 2009

Le Grand-Duché de Luxembourg et la Principauté du Liechtenstein entameront sous peu les négociations en vue de conclure un accord de non-double imposition entre les deux pays. Tel est le résultat principal de la visite de travail du Premier ministre, ministre des Finances du Liechtenstein, Klaus Tschütscher, à Luxembourg le 22 mai 2009. Elle lui a permis de rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre du Trésor et du Budget,

Luc Frieden, et la ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs.

À côté de la situation économique et de l'évolution des places financières, les entretiens ont porté sur les relations bilatérales entre les deux pays, la politique sociale et l'égalité des chances ainsi que sur les relations entre le Liechtenstein et l'UE.

L'évolution des places financières des deux pays a dominé l'entrevue du ministre Frieden avec le Premier ministre Tschütscher. «Les deux places financières veulent et doivent œuvrer au sein d'un environnement international et appliquer l'ensemble des règlementations internationales», a souligné Luc Frieden devant la presse à l'issue de l'entretien. Par ailleurs, la place financière du Luxembourg applique toutes les dispositions européennes en matière de surveillance du secteur financier et de politique fiscale, a-t-il dit, avant d'ajouter que «ceci restera aussi le cas à l'avenir!»

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, en compagnie de Klaus Tschütscher, Premier ministre et ministre des Finances du Liechtenstein (© SIP/Zineb Ruppert)

Accords de non-double imposition sur base du modèle de l'OCDE

Revenant sur la réunion du G20 à Londres, qui a conclu sur la nécessité de renforcer la surveillance des places, produits et acteurs financiers, Luc Frieden a précisé que le Luxembourg s'impliquait positivement dans toutes ces discussions.

Ainsi, le gouvernement luxembourgeois avait décidé à la suite du G20 d'appliquer les standards de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) en matière d'échange d'informations sur demande dans des cas individuels, alors qu'il s'y refusait auparavant. Luc Frieden a expliqué que le souci du Luxembourg a toujours été d'éviter la fuite des capitaux du Luxembourg et de l'Europe vers d'autres pays. La décision de plusieurs centres financiers internationaux de renom – comme la Suisse, le Liechtenstein, l'Autriche, Singapour ou Hong Kong – d'appliquer eux aussi les standards de l'OCDE a permis au Luxembourg de se conformer à ces mêmes standards.

Citant l'exemple de la signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre les États-Unis d'Amérique et le Grand-Duché de Luxembourg, Luc Frieden a informé que «nous sommes en train de modifier quelques-uns des accords de non-double imposition afin d'y intégrer les standards de l'OCDE».

Vu l'importance des accords de non-double imposition pour l'industrie, le secteur médiatique, la place financière, les services ou encore le transport aérien, le Luxembourg est aussi en train de négocier de tels accords avec des pays avec lesquels il n'en disposait pas encore. Ainsi, le ministre Frieden et le Premier ministre Tschütscher ont annoncé l'ouverture prochaine des négociations sur un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et le Liechtenstein sur base du modèle de l'OCDE. Luc Frieden s'est montré optimiste quant à la conclusion des négociations avant l'automne 2009.

Dans ce contexte, le ministre du Trésor a réitéré la volonté du

gouvernement luxembourgeois de conclure 15 accords de non-double imposition sur base des standards de l'OCDE avant la fin de l'année 2009. Il a annoncé que les négociations avec l'Allemagne étaient en cours, que l'accord avec la France était sur le point d'être signé et que des pourparlers avec la Grande-Bretagne seraient entamés très prochainement.

Contre l'échange automatique d'informations

Vu que les standards de l'OCDE sont dorénavant considérés comme les standards internationaux, Luc Frieden a clairement dit que le gouvernement luxembourgeois rejetait l'idée d'aller au-delà de ces standards au sein de l'Union européenne et s'est clairement positionné contre l'échange automatique d'informations. Selon les propos du ministre Frieden, la retenue à la source, combinée à l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels, sont pour le gouvernement luxembourgeois les bons instruments dans la lutte contre les délits fiscaux.

Signature d'un protocole d'accord modifiant la convention du 8 mai 1968 entre le Luxembourg et les Pays-Bas visant à éviter les doubles impositions

29 mai 2009

Le ministre du Trésor, Luc Frieden, et le secrétaire d'État aux Finances néerlandais, Jan Kees de Jager, ont signé le 29 mai 2009 à La Haye un protocole d'accord qui modifie la convention du 8 mai 1968 entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas. Il vise à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

Luc Frieden et Jan Kees de Jager lors de la signature du protocole d'accord (© Ministère des Finances des Pays-Bas)

Le protocole prévoit l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays. Il s'applique aux années fiscales 2010 et suivantes et n'a donc pas d'effet rétroactif. L'accord n'a pas pour objet un échange automatique d'informations bancaires et n'autorise pas de demandes générales *(fishing expeditions)*.

Les Pays-Bas représentent le quatrième plus important partenaire commercial du Luxembourg. L'accord reflète les relations privilégiées entre les deux pays. Tout comme dans le cadre de l'accord signé précédemment avec les États-Unis, il importe au Luxembourg de renforcer ses principales relations économiques extérieures par le biais de la mise à jour de son réseau d'accords de non-double imposition. Conformément à la décision du gouvernement luxembourgeois du 13 mars 2009, l'accord signé correspond entièrement à la convention-modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de coopération fiscale internationale.

Signature d'un protocole d'avenant à l'accord de non-double imposition entre la France et le Luxembourg

3 juin 2009

Le 3 juin 2009, le ministre luxembourgeois du Trésor, Luc Frieden, et la ministre française de l'Économie, Christine Lagarde, ont procédé à Paris à la signature d'un protocole d'avenant à l'accord de non-double imposition entre la France et le Luxembourg.

L'avenant concrétise l'engagement pris en mars 2009 par le gouvernement luxembourgeois, conjointement avec d'autres pays, de renforcer la coopération fiscale internationale en appliquant l'ensemble des standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en la matière et plus particulièrement l'échange d'informations sur demande entre administrations fiscales.

Le protocole prévoit l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays. Il s'applique aux années fiscales 2010 et aux suivantes. L'accord n'a pas pour objet un échange automatique d'informations bancaires et n'autorise pas des demandes générales *(fishing expeditions).*

Cet accord est d'une importance majeure pour les relations bilatérales entre les deux pays voisins. «Cet accord, qui a pu être négocié en peu de temps grâce à l'excellence des relations entre nos deux pays, va consolider les liens d'amitié qui unissent nos pays et nos peuples», a indiqué le ministre Frieden à l'issue de la cérémonie de signature.

Outre les nombreux liens historiques, culturels et politiques, la France est également le deuxième partenaire commercial du Luxembourg. Quatorze banques françaises sont présentes sur la place financière luxembourgeoise. Profitant du cadre réglementaire orienté vers les transactions paneuropéennes ou internationales ainsi que de l'expertise des professionnels du secteur financier luxembourgeois dans les relations financières transfrontalières, les banques desservent essentiellement leur clientèle internationale.

Quelque 25 000 ressortissants français résident au Luxembourg. Près de 70 000 Français non-résidents supplémentaires traversent la frontière tous les jours pour venir travailler au Luxembourg. Par la mise à jour de l'accord de non-double imposition, ces liens économiques et sociaux déjà très étroits seront encore renforcés.

L'OCDE a été dûment informée de la conclusion de cet accord.

Signature d'un protocole d'avenant à l'accord de non-double imposition entre le Danemark et le Luxembourg

4 juin 2009

Le 4 juin 2009, le ministre du Trésor, Luc Frieden, et l'ambassadeur du Danemark à Luxembourg, Ole Harald Lisborg, ont procédé à Luxembourg à la signature d'un protocole d'avenant à l'accord de non-double imposition entre le Danemark et le Luxembourg. Le protocole prévoit l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays.

Il s'applique aux années fiscales 2010 et suivantes. L'accord n'a pas pour objet un échange automatique d'informations bancaires et n'autorise pas des demandes générales *(fishing expeditions).*

Ce traité est le 5e accord signé par le Luxembourg conforme à l'ensemble des standards fiscaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'OCDE a été dûment informée de la conclusion de cet accord.

Signature d'une convention entre le Luxembourg et l'Arménie visant à éviter les doubles impositions et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune

23 juin 2009

Le 23 juin 2009, en marge des cérémonies de la fête nationale, le ministre du Trésor, Luc Frieden, et l'ambassadeur de la République d'Arménie au Luxembourg, Viguen Tchitetchian, ont signé une convention visant à éviter les doubles impositions et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre le Luxembourg et l'Arménie.

Cet accord avec l'Arménie, une des plus anciennes civilisations du monde, servira à renforcer les relations économiques entre les deux pays. Conformément à la décision du gouvernement luxembourgeois du 13 mars 2009, l'accord signé correspond au modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Luc Frieden participe à Paris à une conférence sur l'intégrité des marchés financiers dans le cadre du forum de l'OCDE

24 juin 2009

Le 24 juin 2009, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a participé à Paris à une conférence sur l'intégrité des marchés financiers dans le cadre du forum de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Devant une audience composée de représentants du monde économique, des syndicats, des ONG et des gouvernements, le ministre Frieden a décrit le cadre législatif et réglementaire du centre financier de Luxembourg. Luc Frieden a insisté sur l'importance que le Luxembourg attachait à une supervision adéquate des activités financières, à l'intégrité des acteurs du secteur financier, à l'existence de mécanismes assurant une imposition effective et efficace des revenus et à une concurrence fiscale loyale.

Selon le ministre du Trésor, il y a lieu d'élaborer les standards internationaux y afférents de façon cohérente et transparente, en y associant l'ensemble des pays qui disposent d'importants centres financiers. Il a rappelé les mesures en vigueur au Luxembourg pour lutter contre la criminalité financière et la fraude fiscale.

En marge de cette conférence internationale, le ministre Frieden s'est également entretenu avec le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría.

Signature d'un protocole d'accord entre le Luxembourg et la Finlande

1er juillet 2009

Le ministre du Trésor, Luc Frieden, et l'ambassadrice de la Finlande au Luxembourg, Tarja Laitiainen, ont signé le 1er juillet 2009, un protocole d'accord qui modifie la convention du 1er mars 1982 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Finlande visant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

Le protocole prévoit l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays. Il s'applique aux années fiscales 2010 et suivantes et n'a donc pas d'effet rétroactif. L'accord n'a pas pour objet un échange automatique d'informations bancaires et n'autorise pas de demandes générales *(fishing expeditions)*.

Il importe au Luxembourg de renforcer ses relations économiques extérieures par le biais de la mise à jour de son réseau d'accords de non-double imposition. Conformément à la décision du gouvernement luxembourgeois du 13 mars 2009, l'accord est le 8e accord qui correspond entièrement à la convention-modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de coopération fiscale internationale.

L'OCDE a été informée de la signature de cet accord.

Signature d'un 3e avenant à la convention du 24 mai 1967 entre le Luxembourg et le Royaume-Uni

2 juillet 2009

Le ministre du Trésor du Luxembourg, Luc Frieden, et le ministre

du Trésor du Royaume-Uni, Stephen Timms, ont signé le 2 juillet 2009, à Londres, un troisième avenant à la convention du 24 mai 1967 entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume-Uni, visant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

Le protocole d'avenant prévoit l'échange d'informations sur demande et dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays. Il s'applique aux années fiscales 2010 et suivantes et n'a donc pas d'effet rétroactif. L'accord n'autorise pas de demandes générales *(fishing expeditions).*

Cet accord avec le Royaume-Uni, qui préside actuellement le G20, représente une étape majeure dans les négociations menées par le Luxembourg dans la mise à jour de son réseau d'accords de non-double imposition depuis la décision du gouvernement d'appliquer l'ensemble des dispositions de la convention-modèle de l'OCDE en matière de coopération fiscale internationale.

Dans une entrevue suivant la cérémonie de signature, les deux ministres se sont félicités de cet accord, qui est le symbole des bonnes et étroites relations entre les deux pays. Les ministres se sont également entretenus des principales évolutions européennes en matière de fiscalité.

Le Luxembourg, premier centre financier à être retiré de la liste grise de l'OCDE

8 juillet 2009

Suite à l'engagement du gouvernement luxembourgeois du 13 mars 2009 d'appliquer l'ensemble des standards recommandés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de coopération fiscale internationale, le ministre du Trésor, Luc Frieden, a annoncé le 8 juillet 2009 que le Luxembourg venait de mettre en conformité douze conventions de non-double imposition.

Le Luxembourg est ainsi le premier centre financier à être retiré de la liste dite «grise» de l'OCDE et figure dorénavant sur la liste blanche des juridictions appliquant les standards internationaux en matière de coopération fiscale internationale.

Les conventions de non-double imposition avec les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, la Finlande, l'Arménie, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège, l'Autriche, le Qatar, le Bahreïn et l'Inde correspondent dorénavant à la convention-modèle de l'OCDE en la matière.

À ce sujet, le ministre Frieden a noté que le sommet du G20 et la publication des trois listes par l'OCDE en avril 2009 n'avaient fait que confirmer l'engagement du gouvernement luxembourgeois de conclure ou de renégocier avant la fin de l'année 2009 des accords de non-double imposition suivant les standards de l'OCDE et que la présence du Luxembourg sur la liste grise était de ce fait inutile.

«Nous avons négocié avec des pays partenaires économiques importants», a dit Luc Frieden. Il importait aussi pour le gouvernement de veiller au niveau du contenu des accords à ce que les intérêts du pays soient défendus. Ainsi, la signature d'accords avec le Qatar, le Bahreïn et l'Inde reflète le souhait du gouvernement luxembourgeois de resserrer les liens économiques avec ces pays et soutenir ainsi la diversification géographique de la place financière du Luxembourg. Pour le reste, l'ensemble des accords permettent de renforcer les relations politiques et économiques avec les pays signataires, a ajouté le ministre.

Les accords visent à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre le Luxembourg et les pays signataires. Les accords, qui n'ont pas d'effet rétroactif, prévoient l'échange d'informations sur demande et dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays. Ils n'ont pas pour objet un échange automatique d'informations bancaires et n'autorisent pas de demandes générales *(fishing expeditions).* C'est pour cette raison que le Luxembourg a également signé, à côté des accords proprement dits, des échanges de lettres qui précisent clairement les modalités d'exécution de l'échange d'information.

Le ministre du Trésor ne veut pas pour autant se contenter des douze

accords signés (nombre avancé par l'OCDE) et reste attaché à son objectif de conclure quinze accords de non-double imposition suivant les standards de l'OCDE avant la fin de l'année 2009. Selon ses indications, les négociations avec la Belgique sont quasiment achevées, alors que celles avec l'Allemagne devraient également se conclure avant la fin 2009.

En guise de conclusion, Luc Frieden a rappelé que «la présence du Luxembourg sur la liste grise ne reflétait pas la réalité. Être retiré de cette liste constitue une bonne nouvelle pour la place financière du Luxembourg».

Le ministre du Trésor a également mis en avant l'importance des accords de non-double imposition suivant les standards de l'OCDE pour l'image de marque du pays et de sa place financière. Dans ce contexte, il a souligné que la présence du Luxembourg sur la liste grise n'avait pas provoqué de fuite de capitaux des banques établies au Luxembourg. Le ministre a donc défendu la stratégie du gouvernement consistant à exiger l'application des mêmes principes sur toutes les places financières, en Europe ou en Asie, à la même échéance (Autriche, Suisse, Hong Kong et Singapore). «Si le Luxembourg avait été le seul pays à se conformer aux principes de l'OCDE, la fuite des capitaux aurait été inévitable.»

Pour ce qui est de la procédure législative, il est du souhait du ministre Frieden que le prochain gouvernement dépose un seul projet de loi à la Chambre des députés dans le courant de l'automne 2009. Ce projet pourra demander approbation des douze accords et conférer en même temps les règlements d'application nécessaires à l'Administration des contributions directes pour l'exécution des accords.

Signature d'un avenant à la convention du 17 septembre 1970 entre le Luxembourg et la Belgique visant à éviter les doubles impositions

16 juillet 2009

Le Vice-Premier ministre et ministre des Finances belge, Didier Reynders, et l'ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Belgique, Alphons Berns, ont signé à Bruxelles le 16 juillet 2009 un avenant à la convention du 17 septembre 1970 entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique. Ceci a pour but d'éviter les doubles impositions et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.

Cette convention correspond dorénavant entièrement à la convention-modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de coopération fiscale internationale.

Le protocole d'avenant prévoit l'échange d'informations sur demande et dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays. Il s'applique aux années fiscales 2010 et suivantes et n'a donc pas d'effet rétroactif. L'accord n'a pas pour objet un échange automatique d'informations bancaires et n'autorise pas de demandes générales *(fishing expeditions).*

Cet accord est le symbole des bonnes et étroites relations politiques et économiques entre les deux pays, ont souligné les ministres Didier Reynders et Luc Frieden, qui se sont entretenus au téléphone le 16 juillet avant la signature.

GRANDE RÉGION

Séminaire transfrontalier sur les parcs naturels de la Grande Région à Marnach

17 février 2009

Organisé dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, a participé à un séminaire transfrontalier le 17 février 2009. Celui-ci avait pour objectif, d'une part, d'analyser le rôle que peuvent jouer les parcs naturels dans le développement des espaces ruraux et, d'autre part, de dégager des synergies et des stratégies communes transfrontalières en vue d'assurer un développement socioéconomique durable de ces espaces vitaux.

Dans son intervention, le ministre a relevé que la Grande Région était géographiquement enclavée par d'anciens massifs montagneux qui la mettent en partie à l'écart

des axes principaux des pôles de développement économiques européens. La structure spatiale de l'espace de coopération transfrontalière présente une forte diversité: d'une part, elle est formée d'une structure urbaine polycentrique basée sur un tissu urbain de villes moyennes en partie largement saturées et, d'autre part, elle connaît certains espaces ruraux en cours de désertification. Cette diversité donne ainsi lieu à un déséquilibre structurel certain qu'il est opportun de réduire dès à présent.

C'est pourquoi le ministre a fortement apprécié l'initiative de lancer, dans le cadre d'un projet Interreg IVA Grande Région, la mise en place d'un réseau de parcs naturels de la Grande Région.
Le but en est précisément un renforcement du rôle des parcs naturels en tant qu'acteurs dans la construction de la coopération transfrontalière dans les espaces ruraux et la mise en œuvre d'une politique de développement durable pour les habitants.

Concernant le Grand-Duché de Luxembourg, le bilan des deux parcs naturels luxembourgeois est positif, même si leur histoire est encore récente, puisque le parc naturel de la Haute-Sûre a été créé en 1999 et celui de l'Our en 2005.

Le ministre a souligné que les atouts des parcs naturels se répercutant sur les régions concernées n'étaient pas seulement de protéger l'espace rural. En effet, le parc naturel forme une plateforme d'échange et de concertation, qui contribue, de par son approche multidisciplinaire, à la création de synergies et de plus-values dans l'intérêt de toute une région, donnant ainsi lieu à une forte intégration régionale. Par ailleurs, le statut de parc naturel représente une image de marque forte et positive, permettant aux régions concernées de mieux se positionner dans le domaine du tourisme, d'améliorer leur visibilité et de construire une identité commune. Finalement, l'instrument du parc naturel permet de créer des réseaux d'acteurs locaux, régionaux et transfrontaliers, pouvant donner lieu à la mise en place de projets communs dans différents domaines, tels que la protection de l'eau, la valorisation du patrimoine naturel ou encore le maintien et le partage de la mémoire des lieux.

Jean-Marie Halsdorf lors de son intervention au séminaire (© Ministère de l'Intérieur, Direction de l'aménagement du territoire)

La présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région – ayant retenu comme thème principal l'espace, à savoir le développement territorial et la planification territoriale, tant de l'espace urbain que rural – soutient le rôle important que peuvent et doivent jouer les parcs naturels dans le développement régional des espaces ruraux. D'autant plus qu'au vu des récentes évolutions communautaires en matière de développement territorial, la notion de cohésion territoriale, expression politique évoluée et moderne de l'aménagement du territoire européen, figurera dans le traité de Lisbonne, à côté de la cohésion économique et sociale, en tant que pilier politique d'une cohésion intégrée à l'échelle de l'Union européenne. En outre, la cohésion territoriale représentant également un défi particulier pour les régions frontalières, le Grand-

Duché de Luxembourg a saisi l'opportunité offerte par la Commission européenne dans le cadre de sa consultation publique concernant le livre vert sur la cohésion territoriale *Faire de la diversité territoriale un atout de rédiger avec les entités partenaires de la Grande Région un avis conjoint en la matière.* Ainsi, cet avis est un témoignage supplémentaire de la forte volonté de la part des entités partenaires de la coopération transfrontalière à aborder désormais ensemble les questions territoriales tant urbaines que rurales.

Jean-Marie Halsdorf a clairement souligné que les objectifs de la présidence luxembourgeoise qui visent la consolidation du positionnement de la Grande Région en Europe et le renforcement de sa cohésion interne ne peuvent pas être atteints en se focalisant uniquement sur les villes, mais doivent également prendre pleinement conscience des régions rurales et de leurs potentiels. Il est donc indispensable de mieux tirer parti des complémentarités entre villes et campagnes et de valoriser les ressources spécifiques de ces territoires ruraux, dont la finalité pourrait consister à créer des pôles d'excellence rurale transfrontaliers.

La situation de départ est favorable à la valorisation des parcs naturels en ce qui concerne la création de pôles d'excellence rurale transfrontaliers, puisque chaque entité partenaire de la Grande Région dispose effectivement d'un ou de plusieurs parcs naturels et que la majeure partie de ces parcs se situe souvent à la frontière d'un, voire de plusieurs entités membres, ce qui renforce ainsi leur caractère transfrontalier.

C'est pourquoi les parcs naturels peuvent être considérés comme des laboratoires ou des cellules de créativité favorisant le développement de projets innovants de développement durable. Ils permettent de promouvoir davantage l'image de marque de toute une région et donc d'accroître sa visibilité tant interne qu'externe. Ceci est vrai tant au niveau national que sur celui de la Grande Région.

Finalement, le ministre a souligné que les parcs naturels pouvaient jouer, notamment au sein du réseau transfrontalier, un rôle de catalyseur pour l'émergence de pôles d'excellence rurale transfrontaliers et que les parcs eux-mêmes ont le potentiel nécessaire pour devenir à terme l'épine dorsale de ces pôles dans la Grande Région.

L'intervention du ministre a été suivie d'une présentation de bonnes pratiques des parcs naturels de la Grande Région. À l'aide d'exemples, cette présentation a témoigné de la variété des thématiques abordées par les parcs.

Une table ronde réunissant des représentants politiques de la Grande Région a mis en évidence les attentes des pouvoirs publics à l'égard des parcs naturels. Aussi les participants ont-ils souligné entre autres le caractère intégratif de l'action des parcs naturels ainsi que leur plus-value économique évidente, notamment dans les domaines du tourisme et de la promotion des produits régionaux favorisant le développement socioéconomique de tout un territoire.

Présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région: présentation du projet de recherche appliquée Metroborder

3 mars 2009

Le 3 mars 2009, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, a présenté aux élus politiques de la Grande Région le projet de recherche appliquée Metroborder, qui s'insère dans le cadre du programme de travail de la présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région, dont le thème principal s'articule autour de l'espace, vise un développement territorial harmonieux, équilibré et à valeur socioéconomique équitable pour l'ensemble des territoires de l'espace de coopération.

Dans ce contexte, l'objectif à long terme poursuivi par la présidence luxembourgeoise, en concertation avec l'accord politique de l'ensemble des entités membres de la coopération, tel que confirmé lors du sommet intermédiaire le 19 novembre 2008, concerne la réalisation progressive, coordonnée et structurée d'une région métropolitaine transfrontalière polycentrique (RMPT).

Pour mener à bien cet objectif, la présidence luxembourgeoise a décidé, en collaboration avec les pays voisins et la Suisse, porteur principal du projet, de faire appel pour le dépôt du projet Metroborder à l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE).

Une réunion en cercle restreint, en présence notamment des maires et bourgmestres des villes membres des réseaux Quattropole et Lela+ de Thionville et de représentants du Sillon lorrain, de l'Eurodistrict SaarMoselle Est ainsi que du président de l'association Euregio SaarLorLux+, a eu lieu le 3 mars. Le ministre a présenté les tenants et aboutissants du projet et à l'issue de la discussion, la présidence luxembourgeoise a pu cerner les attentes des élus locaux. Ceux-ci ont par ailleurs soutenu le projet et se sont engagés à participer activement à la conduite du processus.

Par la suite, la présidence a organisé une séance d'information ouverte au grand public, à laquelle ont participé, en tant qu'orateurs, Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Günther Schartz, président de l'Euregio et du Landrat du Landkreis Trier-Saarburg, ainsi que Jean-Luc Bohl, président de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole et premier vice-président du Sillon lorrain.

Présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région: première réunion sectorielle «Aménagement du territoire» de la Grande Région

21 avril 2009

Le 21 avril 2009, la présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région a organisé la première réunion sectorielle grand-régionale dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Cette réunion sectorielle s'est inscrite dans le cadre des travaux du thème principal de la présidence concernant l'espace, avec comme éléments essentiels son développement et sa planification. Il s'agit d'une thématique, voire d'une problématique essentielle pour l'avenir de la Grande Région, dont les entités partenaires se sont engagées à aborder en profondeur tous les aspects fondamentaux.

Cette première réunion sectorielle sur l'aménagement du territoire a réuni les ministres et responsables politiques de l'ensemble des entités partenaires. Elle a été qualifiée par Jean-Marie Halsdorf, président du 11e sommet et ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, comme «primordiale, indispensable et opportune en vue de la concrétisation effective d'une coopération accrue, solide et fructueuse dans notre domaine afin d'aboutir à un développement territorial harmonieux, équilibré et à valeur socioéconomique équitable pour l'ensemble des territoires de la Grande Région».

En effet, afin de mieux agencer la coopération transfrontalière, d'en garantir la cohérence opérationnelle et le fonctionnement optimal, la présidence luxembourgeoise s'est engagée à promouvoir la tenue de réunions sectorielles ministérielles. Le ministre a ainsi fait part de son souhait de voir cette réunion avoir lieu à l'avenir à des intervalles réguliers, de préférence tous les 18 mois.

La réunion ministérielle avait pour but principal de débattre des mesures et objectifs de la Grande Région en vue d'un développement territorial et d'une planification territoriale conjoints dans l'espace de coopération. Ainsi, les quatre accords de principe obtenus lors du sommet intermédiaire de la Grande Région, tenu le 19 novembre 2008, ont été approuvés par la réunion sectorielle et les actions entamées à court et à long terme depuis février 2008 ont été présentées et débattues.

Actions à court terme

- Mise en place d'une démarche commune en matière de planification et de développement territorial

Dans ce contexte, les ministres et responsables politiques ont décidé de soumettre une résolution ainsi que deux recommandations pour approbation à l'attention du 11e sommet des chefs des exécutifs de la Grande Région.

La résolution porte sur l'information et la consultation mutuelles dans le domaine d'intervention prioritaire de l'aménagement du territoire. Cette résolution précise et définit

- les documents visés par la résolution concernant l'aménagement du territoire;
- les autorités compétentes pour l'aménagement du territoire;
- le niveau territorial impliqué;
- le périmètre géographique à prendre en compte;
- le processus à mettre en œuvre;
- le moment auquel les processus d'information et de consultation sont enclenchés;

- la forme de la transmission et le suivi;

- la nature de l'avis remis et ses conséquences.

La première recommandation porte sur l'information et la consultation mutuelles des documents de planification au niveau communal. Elle précise et définit également

- les documents visés par la recommandation portant sur la planification communale;

- le périmètre géographique à prendre en considération;

- la forme de la procédure et d'éventuels intervenants.

La seconde recommandation concerne le domaine des tranports en tant que politique sectorielle stratégique dans le domaine de l'aménagement du territoire, à savoir:

- les transports routiers, tant privés que publics;

- les transports ferroviaires;

- les transports fluviaux.

La résolution, les deux recommandations ainsi que les notes afférentes distribuées et débattues à l'occasion de la réunion seront finalisées par le comité d'accompagnement mis en place par la présidence luxembourgeoise en vue de les soumettre au 11e sommet de la Grande Région.

• Bibliothèque virtuelle de l'aménagement du territoire

Jean-Marie Halsdorf a présenté l'état d'avancement de la création d'une bibliothèque virtuelle sur l'aménagement du territoire de la Grande Région regroupant et présentant à l'aide d'une fiche signalétique bilingue et de façon synthétique les documents de planification des entités membres aux niveaux national, régional et local.

• Mise en place d'un système d'information géographique au niveau de la Grande Région

Finalement, le concept visant la mise en place d'un système d'information géographique au niveau de la Grande Région (SIG GR) a été présenté. Cet outil, indispensable à la démarche globale initiée en matière d'aménagement du territoire par la présidence, permettra d'orienter les politiques de développement et d'aménagement territorial au niveau de la Grande Région tout en assurant, d'une part, un caractère informatif et, d'autre part, en permettant de donner une meilleure visibilité de la Grande Région à travers la mise en ligne de cartes thématiques pour le grand public via un géoportail.

Actions à long terme

• Metroborder

L'état d'avancement du projet de recherche appliquée Metroborder a été présenté par la présidence. Déposé auprès de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE), le projet Metroborder a pour objectif de fournir les indications nécessaires en vue de la mise en place, progressive et structurée, d'une Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) au sein de la Grande Région.

Étant donné que la Grande Région ne possède pas de véritable métropole au sens européen du terme capable de se mesurer avec d'autres métropoles européennes existantes, voire en émergence, la création d'une RMPT devrait ainsi permettre à la Grande Région d'assurer:

- une consolidation de son positionnement et de son rayonnement européens face à la concurrence grandissante des autres régions métropolitaines européennes;

- un renforcement de la cohésion interne de son territoire en proie à un processus non structuré de métropolisation dans sa partie centrale.

La mise en œuvre d'une démarche en la matière consiste clairement à:

- mieux rivaliser avec les grandes aires métropolitaines européennes;

- augmenter son potentiel et son attrait économique;

- promouvoir un développement spatial polycentrique, tout en créant de nouvelles relations ville-campagne;

- assurer un accès équivalent au savoir et aux infrastructures en renforçant les réseaux de formation et de recherche.

Le projet Metroborder est considéré par la Grande Région comme étant primordial pour

son avenir, d'autant plus que la Commission européenne souhaite renforcer les métropoles existantes et soutenir les projets de création de métropoles ou de régions métropolitaines conformément à la stratégie de Lisbonne.

Actions en phase avec les politiques de l'Union européenne

Jean-Marie Halsdorf a tenu à souligner que l'ensemble des mesures entamées sous présidence luxembourgeoise sont en phase avec les évolutions communautaires récentes favorables au développement de la coopération transfrontalière dans l'Union européenne.

Ainsi, les mesures ont clairement pour but de faire «prendre conscience des implications européennes à venir, qu'elles soient directes ou indirectes, à court terme ou à long terme», de sorte que l'ensemble des acteurs politiques de la Grande Région puissent «anticiper et se préparer correctement, intelligemment et ensemble, afin de consolider la Grande Région en tant que région modèle de coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne».

Ce besoin d'anticipation est à la base du projet Metroborder ainsi que de l'élaboration conjointe, d'une part, d'un avis commun de la Grande Région concernant le livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale remis au mois de février 2009 et, d'autre part, d'un guide des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de la charte de Leipzig et de l'agenda territorial au niveau de la Grande Région.

Manifestation de lancement du projet Interreg IV-A, FLOW MS

27 avril 2009

Le 27 avril 2009, la présidente des Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), Heide Jekel, le ministre luxembourgeois de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, la ministre de l'Environnement de Rhénanie-Palatinat, Margit Conrad, son homologue sarrois, Stefan Mörsdorf, ainsi que le préfet de la région Lorraine, Bernard Niquet, ont lancé officiellement le projet transfrontalier «Gestion des crues et des étiages dans le bassin versant de la Moselle et de la Sarre» (FLOW MS).

Ce projet, réalisé dans le cadre du programme opérationnel Interreg IV-A «Grande Région», vise à promouvoir la prévention en matière d'inondations, à développer la prise de conscience du risque des personnes et collectivités concernées ainsi qu'à améliorer la prévision des crues dans le bassin versant. Cela est d'autant plus important dans le contexte de l'impact des changements climatiques.

Sous l'égide des CIPMS, premier bénéficiaire du projet, les partenaires allemands (ministères de l'Environnement de la Rhénanie-Palatinat et du land de la Sarre), luxembourgeois (Administration de la gestion de l'eau) et français (DIREN Lorraine) ont lancé au 1er janvier 2009 les travaux dans le cadre du projet d'une durée de cinq ans. Ce projet, qui prévoit un budget total de 3,35 millions d'euros, bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 50% de la part du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le projet se décline en cinq actions:

1. Mise en place et suivi d'expériences pilotes de «partenariats Inondations»: ceux-ci sont destinés à resserrer les liens entre les communes ou groupements de communes soumises au risque inondation dans le secteur de la Moselle-Sarre. De plus, ces partenariats bénéficieront d'un secrétariat central international de soutien et de suivi créé dans le cadre de ce projet au siège des CIPMS à Trèves.

2. Création d'un centre de compétences pour la prévention en matière de construction: les dommages les plus importants se produisent au niveau des constructions existantes. Il incombe aux personnes concernées de prendre elles-mêmes des mesures dans le cadre de la prévention individuelle. Un centre de compétences pour la gestion des crues et la prévention a d'ores et déjà été créé auprès de l'Université technique de Kaiserslautern. Il rassemblera des informations sur la prévention en matière de construction et contribuera à améliorer la formation d'architectes, d'ingénieurs et d'artisans dans ce domaine.

3. Amélioration et extension du système transfrontalier de prévision des crues: la prévision des crues est un domaine en constante évolution, qui nécessite à la fois des outils de qualité et de grandes

compétences techniques. Grâce au projet FLOW MS, la coopération existante entre les différents services de prévision des crues français, allemands et luxembourgeois sera renforcée. Cette action prévoit notamment l'amélioration du modèle de prévision utilisé pour la Moselle ainsi que l'organisation de séminaires internationaux dédiés à la prévision des inondations.

4. Évaluation de l'impact du changement climatique sur le fonctionnement de la Moselle et de la Sarre: le changement climatique est une réalité à laquelle il convient de se préparer le plus tôt possible. Le projet FLOW MS va permettre d'évaluer l'impact des changements climatiques globaux sur les conditions hydrologiques de la Moselle et de la Sarre, en s'intéressant plus particulièrement aux événements extrêmes (inondations et sécheresses).

5. Mise en place d'une plateforme Internet afin d'améliorer la communication, l'information et la formation au sein des CIPMS: à l'aide d'un logiciel de gestion des connaissances et d'une plateforme Internet, les résultats obtenus dans le cadre du projet seront mis à la disposition des utilisateurs. La communication au sein des CIPMS et avec le public est en effet un élément majeur du projet.

Avec FLOW MS, les partenaires donnent suite au projet européen TIMIS flood, finalisé en 2008 et qui avait permis d'initier des démarches concertées de gestion du risque inondations sur les bassins de la Moselle et de la Sarre, par des actions d'amélioration de la prévision des crues et la réalisation de cartes des zones inondables au Luxembourg et en Allemagne. Ces cartes sont d'ailleurs accessibles au public sur www.timisflood.net/fr.

L'objectif du projet FLOW MS est à présent d'approfondir le travail lié à la gestion des crues et des étiages, tout en assurant des actions de communication et de sensibilisation au niveau local, au plus près des collectivités et du grand public.

Comité économique et social de la Grande Région: Jean-Claude Juncker ouvre l'assemblée de clôture

28 avril 2009

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ouvert la dernière assemblée plénière du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) dans le cadre de la présidence luxembourgeoise, qui s'est tenue au Centre culturel de Capellen le 28 avril 2009.

En clôture de la présidence luxembourgeoise du CESGR, le Premier ministre a tiré un bilan positif du travail accompli sous la présidence de Norbert Geisen, président de la Fédération des artisans du Luxembourg.

Dans son discours, le Premier ministre a souligné l'importance de la coopération au niveau de la Grande Région ainsi que le positionnement de celle-ci dans l'Europe d'aujourd'hui.

En guise d'introduction, le président du CESGR, Norbert Geisen, a souligné la place, confortée par la présence du Premier ministre, qu'occupe le dialogue social au niveau de la Grande Région: «Il est absolument indispensable de définir des stratégies communes si l'on veut parvenir à surmonter les problèmes et obstacles auxquels sont confrontés les citoyens et les entreprises de la Grande Région. Avec la crise actuelle, cette nécessité se trouve encore renforcée. En tant qu'organe central du dialogue social au sein de la Grande Région, le CESGR souhaite y apporter une contribution importante.»

L'approbation du rapport final du CESGR, qui sera présenté au XIe sommet des exécutifs de la Grande Région à Luxembourg fin juin 2009, était au cœur de l'ordre du jour de l'assemblée plénière clôturant la présidence luxembourgeoise du CESGR.

Cinq groupes de travail avaient été constitués en février 2008, au début de la présidence luxembourgeoise, en vue d'élaborer des recommandations à destination des responsables politiques des régions composant la Grande Région. Le CESGR a mis l'accent sur des domaines dans lesquels, du point de vue des citoyens et des entreprises de la Grande Région, des actions s'imposent. Avec la crise économique et financière, ces thématiques traitées au sein des groupes de travail ont gagné en importance.

Le groupe de travail «Opportunités et obstacles pour les PME dans la Grande Région» a présenté, à la séance plénière du CESGR à Capellen, des recommandations

en matière de promotion de l'innovation dans les petites et moyennes entreprises ainsi qu'en matière de suppression des obstacles administratifs existants.

Un autre groupe de travail s'est penché sur la question de la mobilité des patients et notamment sur l'ajustement du secteur de la santé aux besoins d'une société vieillissante. Sous la présidence luxembourgeoise, ce groupe de travail a élaboré des propositions visant à mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées et à exploiter au mieux, au sein de la Grande Région, les potentiels existant en matière d'emploi dans ce secteur.

La situation des salariés et de l'emploi dans la Grande Région, et notamment celle des travailleurs intérimaires, a elle aussi été examinée par le CESGR dans le cadre d'un groupe de travail spécifique présidé par la délégation sarroise.

Dans le prolongement de ses travaux antérieurs, le CESGR avait également porté à l'ordre du jour un projet en matière de transports. Le groupe de travail correspondant, présidé par la délégation rhénane-palatine depuis 2004, poursuit prioritairement le lancement d'une étude de faisabilité sur un rapprochement des différentes structures de transports en commun au sein de la Grande Région. La communauté des transports luxembourgeoise s'est déclarée disposée à assurer le portage du projet. Le CESGR avait en outre organisé la 2e conférence sur les transports de la Grande Région le 19 mai 2008, qui a rencontré un grand succès.

Un rapport final très complet, contenant des recommandations sur les mesures à prendre en matière d'infrastructures de transport ainsi que sur l'amélioration des transports en commun transfrontaliers au sein de la Grande Région, avait été présenté lors de la séance plénière.

Selon le groupe de travail «Formation professionnelle», conduit par la délégation lorraine du Comité économique et social, d'autres efforts restent à entreprendre, notamment dans le domaine de la formation initiale et de la formation continue au niveau transfrontalier ainsi qu'en matière de reconnaissance des diplômes de formation.

L'élection de l'actuel vice-président Hans-Peter Kurtz, président de la Chambre du travail de la Sarre, a été confirmée. Il prendra la succession de Norbert Geisen avec le commencement de la présidence sarroise du XIIe sommet de la Grande Région. Patrice Lombard, représentant de l'organisation patronale Mouvement des entreprises de France (MEDEF), a été élu nouveau vice-président.

Norbert Geisen, président du Comité économique et social, s'est déclaré satisfait des résultats qui seront présentés, fin juin 2009, au XIe sommet de la Grande Région et a adressé ses remerciements aux membres du CESGR pour leur coopération constructive tout au long de la présidence luxembourgeoise: «Les recommandations soumises aujourd'hui pour approbation et qui seront abordées au XIe sommet de la Grande Région témoignent du remarquable engagement des experts et membres bénévoles du CESGR, ainsi que du dialogue ouvert entre les partenaires sociaux siégeant au sein de notre comité. Je me réjouis que ce travail trouvera une continuité sous présidence sarroise, à laquelle nous passons le relais», a déclaré Norbert Geisen.

En conclusion, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ainsi que président du XIe sommet de la Grande Région, a félicité le CESGR pour le travail accompli durant la présidence luxembourgeoise: «Le CESGR est un organe incontournable de la coopération transfrontalière et il doit le rester.»

11e sommet de la Grande Région sous présidence luxembourgeoise

17 juillet 2009

Depuis le 1er février 2008, le ministère d'État et le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ont assuré la présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région.

Sur invitation conjointe du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, les chefs des exécutifs de la Grande Région se sont réunis le 17 juillet 2009 à l'occasion du 11e sommet de la Grande Région.

La présidence luxembourgeoise avait retenu comme thème principal l'espace, avec comme éléments essentiels son développement et sa planification. Il s'agit d'une thématique, voire d'une problématique

essentielle pour l'avenir de la Grande Région, dont les entités partenaires ont abordé en profondeur pendant dix-huit mois tous ses aspects fondamentaux: le développement urbain et rural, la cohésion territoriale, les transports, le logement et les activités économiques.

Deux autres volets ont été traités sous présidence luxembourgeoise. Ainsi, un second volet a porté sur le développement économique et le renforcement du tissu universitaire de la Grande Région. Le troisième volet a abordé, d'une part, les préoccupations majeures des citoyens, telles que l'emploi et la formation, la santé et la sécurité, afin de leur garantir un cadre de vie harmonieux et, d'autre part, le développement d'un sentiment d'appartenance par le biais des trois vecteurs essentiels que sont la culture, le tourisme et les sports.

L'ensemble des travaux menés sous présidence luxembourgeoise a été présenté et débattu lors du 11e sommet ainsi que les activités du Comité économique et social de la Grande Région.

Lors de la conférence de presse du sommet, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré que «nous voulons être la région modèle de l'Union européenne».

Il a ensuite évoqué la décision des partenaires de créer à Sarrebruck une *taskforce* Frontaliers chargée de solutionner les problèmes en matière de droit du travail, social et fiscal qui se posent aux travailleurs frontaliers et aux entreprises voulant embaucher des frontaliers.

Le Premier ministre s'est félicité du succès du programme Interreg IV-A Grande Région, dans le cadre duquel 61 projets d'un montant global de 51 millions d'euros ont été agréés. L'idée est maintenant de créer d'ici la fin de l'année 2009 un Groupement européen de coopération territoriale (GECT), qui aura une personnalité juridique

Sommet de la Grande Région (de g. à dr.): Jean-Pierre Masseret, président de la région Lorraine; Philippe Suinen, représentant de la Région wallonne et de la Communauté française de Belgique; Bernard Niquet, préfet de la région Lorraine et de la Moselle; Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle; Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique; Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire; Jean-Claude Juncker, Premier ministre; Kurt Beck, ministre-président du land de Rhénanie-Palatinat; Philippe Leroy, président du Conseil général de la Moselle; Peter Muller, ministre-président du land de la Sarre; et Stéphane Perrin, observateur représentant du Conseil général de la Meuse (© SIP/Zineb Ruppert)

propre, ce qui lui permettra de gérer et contrôler plus facilement des projets communs et d'être le destinataire direct des aides européennes. La préfecture de la région Lorraine en assurera la présidence.

Pour rendre la Grande Région plus opérationnelle et en assurer un suivi plus conséquent, le sommet prévoit de se doter d'une structure permanente, qui aura aussi le statut d'un GECT. C'est le ministre-président de la Sarre, Peter Müller, dont le land assume la présidence suivante de la Grande Région, qui est en charge du dossier. La présidence lorraine de la Grande Région, qui commencera dans 18 mois, c'est-à-dire début 2011, devrait déjà disposer de ce nouvel outil. Autre changement organisationnel: la présidence lorraine serait la première à durer 24 mois au lieu de 18.

Tous les partenaires ont insisté sur le fait que les choses étaient devenues plus concrètes qu'il y a 10 ans. En témoignent des initiatives estimées «plus proches du citoyen» dans les domaines de la culture (continuation d'activités culturelles transfrontalières dans l'esprit de l'année culturelle 2007, avec la contribution de l'ASBL Espace culturel Grande Région), de la santé (avec la prochaine mise en place d'un réseau transfrontalier hospitalier) et de la recherche.

«Une région métropolitaine transfrontalière et polycentrique»

La présidence luxembourgeoise de la Grande Région avait fait de l'aménagement du territoire son cheval de bataille. Son ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, a déclaré que l'aménagement du territoire, en phase avec les politiques de l'UE dans ce domaine, contribuerait à renforcer la cohésion interne de la Grande Région censée devenir «une région métropolitaine transfrontalière et polycentrique». Pour le Premier ministre Juncker, cette politique territoriale contribuera à ce que la Grande Région devienne «la région modèle de l'UE» en matière de coopération transfrontalière.

L'idée est d'échanger des informations et données territoriales, par exemple à travers un système d'information géographique et une bibliothèque virtuelle transfrontalière – Circalux – pour aboutir à terme à une planification commune.

INTÉRIEUR

Jean-Marie Halsdorf remet le label «Mir schaffe fir proppert Drénkwaasser» à 26 communes et à un syndicat d'eau potable

16 mars 2009

Le 16 mars 2009, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a remis le label officiel Drëpsi aux bourgmestres de 26 communes – Beaufort, Biwer, Esch-sur-Sûre, Feulen, Frisange, Garnich, Grosbous, Heinerscheid, Hoscheid, Junglinster, Kayl, Kehlen, Lac de la Haute-Sûre, Lorentzweiler, Mompach, Munshausen, Niederanven, Putscheid, Redange, Rosport, Sandweiler, Stadtbredimus, Useldange, Wahl, Weiler-la-Tour, Wincrange – ainsi qu'au président du Syndicat d'eau de Remich.

Afin de garantir la salubrité de leur eau destinée à la consommation humaine, les distributeurs d'eau potable luxembourgeois sont obligés, conformément au règlement grand-ducal du 7 octobre 2002, de faire effectuer un audit technique relatif à l'état de leurs infrastructures d'eau potable. Les dossiers techniques y relatifs auraient dû être remis 3 ans après la publication au mémorial du règlement précité, donc au plus tard pour le 11 octobre 2005. Or, une seule commune avait remis le dossier avant le délai fixé.

Afin de motiver les fournisseurs d'eau, le label de qualité «Drëpsi – Mir schaffe fir proppert Drénkwaasser» a été introduit en mars 2006 pour récompenser les distributeurs d'eau pour leurs efforts en matière de gestion de la qualité de l'eau potable.

Jusqu'à ce jour, 73% des communes ont remis le dossier technique et 4% ne l'ont pas encore entamé.

Une bonne qualité de l'eau potable n'est pas un hasard, mais le résultat direct des efforts permanents entrepris quotidiennement. En effet, les fournisseurs doivent assurer la surveillance, l'entretien et la maintenance des différents éléments du réseau d'eau potable ainsi que des travaux de réhabilitation et de construction, tout comme le contrôle régulier de la qualité de l'eau potable. L'audit technique d'approvisionnement en eau potable permet de détecter les points faibles éventuels, de prévoir les mesures correctives

nécessaires et de garantir ainsi à long terme une eau potable de bonne qualité.

Le nouveau label «Drëpsi – Mir schaffe fir proppert Ofwaasser»

Suite au succès du dossier technique dans le domaine de l'eau potable, la nouvelle loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau a également fourni la base légale au nouveau dossier technique dans le domaine de l'assainissement. L'assainissement comprend tant l'évacuation, le transport et l'épuration des eaux résiduaires que la gestion des eaux pluviales dans les agglomérations. Par ailleurs, les informations contenues dans les dossiers techniques dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement serviront de base à l'établissement de l'étude préparatoire du plan d'aménagement général des communes.

L'Administration de la gestion de l'eau est en train de finaliser un cahier des charges renseignant sur les spécifications d'une première partie du dossier technique dans le domaine de l'assainissement. Dans ce contexte, il est important de noter qu'un grand nombre de communes a d'ores et déjà entamé l'élaboration d'une étude générale d'assainissement, qui servira de base à la mise en œuvre du dossier technique dans le secteur de l'assainissement.

Pour limiter, voire éviter une pollution de nos réserves en eaux potables, il est indispensable de construire et d'entretenir des infrastructures d'assainissement adéquates. Les informations du dossier technique permettent dès lors d'établir une liste de priorité des investissements futurs dans les infrastructures d'assainissement pour arriver à un bon état des eaux jusqu'en 2015. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de rappeler que depuis sa création en 1999, le Fonds pour la gestion de l'eau a dépensé environ 310 millions d'euros dans des projets d'assainissement. Depuis la mise en place de l'Administration de la gestion de l'eau, les montants alloués annuellement ont été en progression constante. Ainsi, en 2008, le Fonds pour la gestion de l'eau a alloué des subsides aux communes et syndicats de communes de l'ordre de 60 millions d'euros, ce qui constitue une augmentation de 71% depuis 2005 (dépenses de 35 millions d'euros en 2005).

À l'instar du label dans le domaine de l'eau potable, chaque commune et syndicat de communes œuvrant dans le domaine de l'assainissement qui a finalisé le dossier technique «assainissement» sera honoré par la remise du nouveau label «Drëpsi – Mir schaffe fir proppert Ofwaasser».

Liste des communes et du syndicat de communes recevant le label «Drëpsi – Mir schaffe fir proppert Drénkwaasser» en date du 16 mars 2009: Beaufort, Biwer, Esch-sur-Sûre, Feulen, Frisange, Garnich, Grosbous, Heinerscheid, Hoscheid, Junglinster, Kayl, Kehlen, Lac de la Haute-Sûre, Lorentzweiler, Mompach, Munshausen, Niederanven, Putscheid, Redange, Rosport, Sandweiler, Stadtbredimus, Useldange, Wahl, Weiler-la-Tour, Wincrange et le Syndicat de Remich (SR).

Liste des communes et syndicats disposant du label «Drëpsi – Mir schaffe fir proppert Drénkwaasser» à partir du 16 mars 2009: Bascharage, Beaufort, Bech, Beckerich, Berdorf, Bertrange, Bettembourg, Bettendorf, Betzdorf, Bissen, Biwer, Boevange, Boulaide, Bous, Burmerange, Clemency, Consthum, Contern, Diekirch, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Sûre, Feulen, Fischbach, Frisange, Garnich, Grevenmacher, Grosbous, Heinerscheid, Hesperange, Hobscheid, Hoscheid, Junglinster, Kayl, Kehlen, Koerich, Kopstal, Lac de la Haute-Sûre, Larochette, Lenningen, Leudelange, Lintgen, Lorentzweiler, Luxembourg, Mamer, Manternach, Mersch, Mertzig, Mompach, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Munshausen, Neunhausen, Niederanven, Pétange, Putscheid, Remich, Redange, Roeser, Rosport, Rumelange, Sandweiler, Sanem, Schengen, Schieren, Schifflange, Septfontaines, Stadtbredimus, Steinfort, Steinsel, Strassen, Useldange, Wahl, Waldbillig, Walferdange, Weiler-la-Tour, Wellenstein, Wincrange, Wormeldange et les syndicats DEA, SEBES, SES, SESE, SIDERE et SR.

JEUNESSE

TEAMK8: une nouvelle carte du jeune bénévole

7 janvier 2009

Valoriser et promouvoir le bénévolat auprès des jeunes: tels sont les objectifs de la nouvelle carte du

jeune bénévole, appelée TEAMK8. Cette carte a été présentée le 7 janvier 2009 par la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, l'Agence du bénévolat et le Centre information jeunes (CIJ).

Derrière la dénomination TEAMK8 se cache une nouvelle carte qui reconnaît formellement l'engagement des jeunes dans la société. «L'initiative constitue un premier pas important pour rendre le travail bénévole plus attrayant sans pour autant récompenser les jeunes bénévoles par des moyens financiers», a expliqué Marie-Josée Jacobs lors de la conférence de presse. Les détenteurs seront récompensés par des cadeaux offerts par des acteurs du monde économique, social, sportif et culturel. Pour ces donateurs, la participation à l'initiative TEAMK8 peut, en échange, «se solder par une amélioration de leur image de marque», a tenu à préciser Marie-Josée Jacobs.

Marie-Josée Jacobs a également souligné que la carte TEAMK8 s'inscrivait dans le cadre d'une vaste campagne de sensibilisation en faveur du bénévolat, mentionnée par le Premier ministre Jean-Claude Juncker dans sa déclaration sur l'état de la nation le 22 mai 2008. Parallèlement, il s'agit également de promouvoir des activités bénévoles à l'échelon européen, tel que le service volontaire européen qui vise à élargir l'horizon des jeunes en leur faisant découvrir d'autres cultures.

Démarche à suivre pour obtenir la nouvelle carte du jeune bénévole TEAMK8

La carte s'adresse essentiellement à des jeunes âgés de 14 à 26 ans et engagés activement dans une fonction responsable d'une association, service ou structure de la société civile (pompiers, scouts). La carte est décernée gratuitement aux jeunes. Le jeune désireux d'obtenir une telle carte doit remplir un formulaire de demande et le faire valider par l'association ou la structure dans le cadre de laquelle le bénévolat est réalisé. Une fois le formulaire attesté, le jeune doit le renvoyer à l'Agence du bénévolat, qui certifiera que l'engagement du jeune bénévole correspond bien à la Charte du bénévolat. La durée minimale d'heures de bénévolat à prester est de huit heures par mois, c'est-à-dire trois heures par semaine.

La TEAMK8 est remise par le CIJ, qui gère également l'offre des cadeaux envoyés par les donateurs.

Des informations détaillées peuvent être consultées sur le site Internet www.teamkaart.lu. Le site fournit une panoplie d'informations sur les avantages conférés par la carte TEAMK8. Y figurent également les cadeaux destinés aux détenteurs de la carte TEAMK8, qui bénéficieront non seulement des avantages liés à cette carte, mais également de tous les avantages réservés aux possesseurs de la Carte jeunes EURO<26, notamment les réductions dans le domaine de la culture, du cinéma, des voyages, du sport, de la beauté et des soins, de la photographie, du shopping et des restaurants.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Nico Meisch, responsable de la Division V – Jeunesse au ministère de la Famille et de l'Intégration, lors de la présentation de la nouvelle carte du jeune bénévole TEAMK8 (© SIP)

Promotion de la créativité des jeunes

4 mars 2009

Le 4 mars 2009, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la

Recherche, ont présenté les efforts conjoints en matière de promotion de la créativité des jeunes.

Dans son intervention, la secrétaire d'État a rappelé que la promotion de la créativité des jeunes était un des thèmes principaux de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009, qui a entre autres pour objectif de créer un environnement propice à la créativité et de stimuler la sensibilité créative, le développement personnel et le goût d'innovation des jeunes.

Octavie Modert a également énoncé les actions spécifiques du ministère en faveur de l'encouragement des jeunes à la création artistique ainsi que les nombreuses activités organisées par diverses institutions culturelles. Parmi ces efforts, la secrétaire d'État s'est tout particulièrement réjouie du projet de collaboration du Centre de ressources de la Rockhal et du Service national de la jeunesse (SNJ) comme exemple phare d'un programme spécialement conçu pour encourager la créativité des jeunes artistes dans le domaine de la musique. Octavie Modert a encore mentionné que le Centre de ressources de la Rockhal connaît un succès dépassant désormais ses capacités d'espace.

Marie-Josée Jacobs a présenté le programme de promotion de la créativité des jeunes que le Service national de la jeunesse a mis en place dans plusieurs domaines, notamment dans celui de la musique et du théâtre. Ce programme, qui comprend une série de projets incitant les jeunes à dévoiler leurs talents, a été élaboré afin d'avoir une approche cohérente en faveur de la créativité des jeunes. Le but est de stimuler la créativité des jeunes et de permettre une première expérience dans le domaine de la création. Une des caractéristiques de ces projets est qu'ils sont réalisés en partenariat avec des institutions spécialisées dans les différentes disciplines.

Deux projets ont pris leur envol lors de la conférence de presse. Un appel à candidatures pour le *song contest* «Wat ech wëll» a été lancé. Ce concours a pour objectif de sélectionner 12 groupes de musique ou musiciens individuels, qui seront accompagnés par des professionnels et dont une chanson sera finalement enregistrée dans le studio de la Rockhal. Une compilation avec les 12 lauréats sortira en septembre 2009.

Un autre appel à candidatures concernait la comédie musicale *Starmania,* projet de l'École de musique de l'UGDA, du Service national de la jeunesse et de la région Lorraine. Ce projet réunit 160 jeunes choristes, dont 80 jeunes résidant au Luxembourg.

Attestation et portfolio de l'engagement pour jeunes bénévoles

31 mars 2009

Le 31 mars 2009, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a présenté l'attestation et le portfolio de l'engagement pour jeunes.

L'attestation de l'engagement est une mesure de reconnaissance officielle de l'engagement bénévole des jeunes prévue par la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. Un des objectifs principaux de ce dispositif

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et Georges Metz, directeur du Service national de la jeunesse, ont présenté les efforts conjoints en matière de promotion de la créativité des jeunes (© Service national de la jeunesse)

est de valoriser l'engagement des jeunes et de fournir un certificat qui peut constituer un atout sur le CV des jeunes, c'est-à-dire qu'il peut favoriser leur insertion socio-professionnelle.

Le projet a été développé sur base des résultats du projet-pilote «attestation de compétences acquises dans le domaine de l'éducation non formelle», réalisé par le Service national de la jeunesse (SNJ) et la Fédération nationale des éclaireurs et éclaireuses (FNEL) entre 2006 et 2007.

L'attestation, signée par la ministre et le responsable de l'organisation de l'engagement bénévole du jeune, décrit les tâches réalisées et les compétences acquises par les jeunes lors de leur engagement bénévole. Elle est exclusivement délivrée aux jeunes âgés de moins de 30 ans qui se sont engagés au moins pendant 400 heures et qui ont suivi des formations d'au moins 150 heures.

L'engagement peut se faire dans une association de jeunes ou une association sportive ou culturelle, dans un projet de groupe ou un projet individuel, ou bien dans le cadre d'un service volontaire.

La demande est à rédiger sur un formulaire spécifique du SNJ par l'organisation ou directement par le demandeur, si le jeune a été actif de façon autonome, sans la responsabilité d'une organisation.

Avec l'attestation de l'engagement est également délivré au bénéficiaire le portfolio de l'engagement. Le portfolio est un dossier qui sert à collectionner entre autres des certificats de formation et des documents sur des projets réalisés. Il fournit en outre des outils complémentaires comme un instrument d'autoévaluation des compétences.

JUSTICE

Nouvelles mesures du gouvernement pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et pour prévenir la récidive chez les délinquants sexuels

11 mai 2009

Le 11 mai 2009, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a présenté les nouvelles mesures proposées par le gouvernement pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et pour prévenir la récidive chez les délinquants sexuels.

Adopté il y a deux semaines par le Conseil de gouvernement, le premier projet de loi introduit certaines infractions nouvelles dans le Code pénal afin d'améliorer la protection des mineurs, qui sont «les plus vulnérables de la société». Selon le ministre Frieden, il s'agit d'adapter la législation en matière d'exploitation sexuelle des enfants «aux nouvelles réalités du terrain, à savoir aux évolutions technologiques dans le domaine d'Internet et d'éviter que le web ne finisse en espace dépourvu de règles juridiques».

Le projet comporte trois volets principaux. Ainsi, il est proposé d'interdire:

- la vente, la location et la diffusion de matériel ou de messages à caractère violent et de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, lorsque ce message ou ce matériel s'adresse à des mineurs;

Luc Frieden, ministre de la Justice, et Marc Mathekowitsch de la Direction des affaires pénales et judiciaires du ministère de la Justice lors de la conférence de presse (© Ministère de la Justice)

- la consultation de contenus pédopornographiques sur Internet, élargissant ainsi la disposition actuelle suivant laquelle seule la détention de tels contenus est illégale;

- le *grooming,* c'est-à-dire la tentative de faire des propositions sexuelles à un mineur via un moyen de communication électronique.

Le deuxième projet de loi vise à augmenter la protection de la société contre les délinquants sexuels. «J'ai toujours déploré le fait que nous ne puissions pas forcer les délinquants sexuels à suivre un traitement afin d'éviter, dans la mesure du possible, les récidives», a expliqué le ministre de la Justice quant aux objectifs de ce projet.

Le texte du gouvernement, basé sur les avis d'experts des pays voisins et sur un rapport rédigé par un groupe de travail pluridisciplinaire au Luxembourg, propose une toute nouvelle approche en matière de prévention des récidives.

En cas de condamnation d'un délinquant sexuel à une peine de prison ferme, le juge devra désormais prévoir une injonction de soins dans son jugement. «Le délinquant sexuel devra donc obligatoirement se soumettre à un traitement», a expliqué Luc Frieden, «sinon il devra purger sa peine jusqu'à la fin prévue par le jugement.»

Il est aussi envisagé de mettre en place un comité pluridisciplinaire qui, un an avant la fin de la peine du délinquant, sera appelé à émettre un avis sur le risque de récidive. Si le comité exclut ce risque, la peine du délinquant sera réduite. Si le comité conclut toutefois que le risque persiste, le délinquant sera placé sous surveillance ou sous rétention de sûreté, en fonction du niveau du risque, le tout par décision judiciaire, a précisé le ministre Frieden.

Pour le ministre de la Justice, il faut éviter qu'une «personne ne soit libérée du jour au lendemain, sans avoir suivi de traitement. C'est à la fois une question de protection de la société et de resocialisation du délinquant».

Pour ce qui est de la mise en liberté conditionnelle d'un délinquant sexuel, le nouveau projet confère la possibilité au juge de ne prononcer cette probation que sous certaines conditions. Ainsi, le juge pourra interdire au condamné de se rendre dans certains lieux fréquentés p.ex. par des mineurs, d'entrer en contact avec certaines catégories de personnes ou d'exercer certaines activités professionnelles.

Après la présentation des deux projets de loi, le ministre de la Justice a annoncé que les textes seraient soumis pour avis à la Commission consultative des droits de l'homme.

Rapport d'activité 2008 de la CNPD: évolution de son rôle et de ses activités

17 juin 2009

En présence du ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) a présenté le 17 juin 2009 son rapport annuel concernant l'année 2008 et a passé en même temps en revue ses activités durant son premier mandat de 2002 à 2008.

L'année 2008 a marqué un tournant dans l'activité de la CNPD: suite à la simplification de la législation (loi du 27 juillet 2007) et au renforcement de ses effectifs, la CNPD est désormais en mesure de déployer des efforts accrus en matière d'avis et de recommandations aux entreprises, organismes et administrations publiques, de prise en charge des plaintes et demandes des citoyens ainsi que d'investigations sur le terrain, qui constituent les champs prioritaires de son action.

Ainsi, si les premières années étaient avant tout marquées par une attention toute particulière sur les formalités préalables, la CNPD a entretemps pu trouver un meilleur équilibre entre les différentes tâches et attributions, qui sont:

- le travail administratif;

- la sensibilisation du public et la veille de l'évolution technologique;

- la guidance des acteurs privés et publics ainsi que la promotion des bonnes pratiques;

- le traitement des plaintes, les contrôles et les investigations sur le terrain;

- les avis et prises de position sur des dossiers précis soulevant des questions de protection des données.

Au total, la CNPD a traité, au cours de ses six années d'existence, quelque 14000 déclarations éma-

	2008	Moyenne annuelle 2003-2008	2003-2008
Traitements de données notifiés	1327	1760	10130
Engagements formels de conformité	220	184	1139
Demandes d'autorisations préalables	606	435	2781
Plaintes et vérifications de licéité, investigations	63	32	220

nant de 4 357 responsables de traitement différents (entreprises et acteurs publics).

Quelques dossiers qui ont marqué le travail de la CNPD en 2008 sont:

- Le projet de loi n° 5950 relatif au numéro d'identification national («matricule»), où le défi principal consistait dans la recherche d'un équilibre entre simplification administrative et protection des données des citoyens.
- La question de l'échange électronique de données entre administrations, les accès de consultation externe envisagés et l'interconnexion de fichiers publics.
- Le projet de biobanque luxembourgeoise et l'anonymisation des données personnelles utilisées pour la recherche (scientifique et statistique).
- Une décision-type élaborée en matière de cybersurveillance par l'employeur (du courrier électronique et de l'usage d'Internet), fixant les conditions et limites des traitements autorisés en tenant compte des risques particuliers et des droits des salariés.

L'investigation menée auprès des P&T, Tango et Vox concernant la confidentialité et la sécurité des données de télécommunication.

Ainsi, la mission de la CNPD comporte toujours un exercice délicat de mise en balance des différents intérêts en présence. Désireux de ne pas ignorer les réalités économiques et technologiques, les membres de la CNPD ont opté pour une approche non dogmatique en matière de protection des données à caractère personnel et privilégient une approche pragmatique visant à responsabiliser les acteurs.

Pour les années à venir, la CNPD entend mettre l'accent sur:

- L'information du public, en particulier la sensibilisation des jeunes à la protection de la vie privée.
- La guidance des entreprises et des acteurs publics par la promotion de bonnes pratiques en vue du développement d'une meilleure culture de la protection des données.
- Le traitement des demandes de vérification de licéité et des plaintes provenant des citoyens ainsi que davantage de contrôles et d'investigations sur le terrain.

LÉGISLATION

Modifications au 1er janvier 2009: statut unique, double nationalité, paquet fiscal et aides financières destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre

1er janvier 2009

Dès le 1er janvier 2009, plusieurs modifications législatives sont de mise, à commencer par l'introduction du statut unique. Un certain nombre de mesures visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages luxembourgeois, et notamment des couches sociales les plus vulnérables.

Entrée en vigueur du statut unique et création de la Caisse nationale de santé (CNS)

L'introduction du statut unique a entraîné la fusion de sept caisses de maladies pour donner naissance à la Caisse nationale de santé (CNS), dénommée «d'Gesondheetskees».

Le changement le plus marquant de cette réforme est la disparition

des statuts d'ouvrier et d'employé, qui seront remplacés par un statut unique, celui du salarié. Le nouveau statut introduit des obligations similaires pour tous les employeurs vis-à-vis de l'ensemble de leurs salariés qui bénéficient d'une continuation de leur rémunération en cas d'incapacité de travail pour une durée moyenne de 13 semaines. Après cette période, la CNS assurera le versement des indemnités pécuniaires de maladie, calculées sur base de la rémunération touchée lors des mois qui ont précédé l'incapacité de travail.

À noter également que les cotisations des ex-employés et ex-ouvriers ne seront identiques qu'à partir du 1er janvier 2014. Durant cette période transitoire, les ex-ouvriers vont payer une surprime destinée à financer en partie la mutualité de l'employeur.

Nouveau droit de la nationalité luxembourgeoise et entrée en vigueur de la double nationalité

L'année 2009 est également celle de l'entrée en vigueur de la double nationalité.

La loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Elle vise à adapter le droit de la nationalité luxembourgeoise aux changements intervenus dans la société luxembourgeoise au cours des dernières décennies et à contribuer à favoriser l'intégration des résidents étrangers au Luxembourg. Elle fait passer la période de résidence obligatoire pour demander la double nationalité de 5 à 7 ans. Les candidats, qui doivent réussir un examen en luxembourgeois et suivre un examen d'instruction civique, ne doivent plus obligatoirement abandonner leur nationalité d'origine.

De plus amples informations sur les conditions d'octroi d'une multiple nationalité et le nouveau cadre législatif peuvent être obtenues sur le site Internet du ministère de la Justice.

Mesures visant à augmenter le pouvoir d'achat des ménages

Le 16 décembre 2008, la Chambre des députés a adopté à l'unanimité un paquet fiscal dont l'objectif est d'atténuer les effets de la crise financière et de renforcer le pouvoir d'achat des ménages luxembourgeois. Le coût global des mesures s'élève à 600 millions d'euros en 2009. Les mesures fiscales s'inscrivent dans la suite de la politique d'allégement fiscal entamée par le gouvernement en 2007.

- Le bonus fiscal pour enfants

Créé par la loi du 21 décembre 2007, le bonus fiscal assure à chaque personne qui a un ou plusieurs enfants à charge un versement annuel de 922,56 euros. En 2008, le bonus fiscal avait été versé annuellement en même temps que les allocations familiales. À partir du 1er janvier 2009, il sera, en revanche, versé mensuellement, ce qui correspond à 76,34 euros par mois et par enfant.

- Adaptation du tarif d'imposition de 9% des revenus des personnes physiques

Le paquet fiscal prévoit une nouvelle adaptation du tarif de 9% en 2009. Cette mesure permet d'augmenter le revenu net de toutes les tranches de la population qui paient l'impôt sur le revenu et devrait entraîner une augmentation du pouvoir d'achat.

- Introduction d'un crédit d'impôt pour salariés et retraités ainsi que du crédit d'impôt monoparental

Les abattements compensatoires des salariés, les abattements de retraite et l'abattement monoparental sont abolis et remplacés par des crédits d'impôt imputables ou même restituables.

Les crédits d'impôt pour salariés et retraités atteindront 300 euros. L'abattement monoparental d'un montant annuel maximal de 1920 euros est remplacé par un crédit d'impôt monoparental de 750 euros.

Augmentation du salaire social minimum

Conformément à l'article L. 222-9 modifié du Code du travail, le taux du salaire social minimum a été rehaussé et est fixé à partir du 1er janvier 2009 à 239,61 euros au nombre 100 de l'indice pondéré du coût de la vie au 1er janvier 1948. À partir du 1er janvier 2009, le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 685,17 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit:

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés est fixé à 1 970,08 euros.

Âge	Taux mensuel	Taux horaire
À partir de 18 ans accomplis	1 641,74	9,4898
De 17 à 18 ans	1 313,39	7,5918
De 15 à 17 ans	1 231,30	7,1173
(239,61 à l'indice 100)		

Mesures fiscales en faveur des entreprises

En matière de fiscalité des entreprises, il y a lieu de signaler l'abolition du droit d'apport (prévu par le projet de loi 5913) et l'abaissement du taux d'imposition des collectivités. L'impôt sur les sociétés est baissé de 1% et passe de 22 à 21%.Ces mesures visent à renforcer la compétitivité des entreprises et de l'économie luxembourgeoises en général.

Mécénat et philanthropie

Dans sa déclaration sur l'état de la nation, Jean-Claude Juncker avait annoncé le lancement d'une série de mesures destinées à promouvoir le mécénat et la philanthropie. La volonté du Premier ministre a été concrétisée avec l'adoption d'une série de mesures fiscales.

Augmentation du niveau de la garantie des dépôts, qui passe à 100 000 euros à partir du 1er janvier 2009

L'ampleur de la crise financière avait montré que le niveau de la garantie des dépôts fixés par la directive 1999/19/CE à 20 000 euros au moins n'était plus adapté au contexte d'aujourd'hui. C'est pourquoi le Conseil de gouvernement a adopté le 31 octobre 2008 un amendement au projet de loi n° 5900 sur le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2009. Il a fait passer le niveau de la garantie des dépôts de 20000 à 100 000 euros. En augmentant le niveau de la garantie des dépôts, le Luxembourg s'est mis en conformité avec une nouvelle proposition de directive de la Commission européenne, déposée le 15 octobre 2008, qui vise à fixer un minimum de 50 000 pour le 31 décembre 2008 et de 100000 euros pour le 31 décembre 2009.

Aides financières destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Appareils électroménagers réfrigérants

Le Conseil de gouvernement du 19 décembre 2008 a approuvé un projet de règlement grand-ducal qui introduit un système de subventions pour les réfrigérateurs, les congélateurs et appareils combinés à basse consommation d'énergie (A++). D'après ce projet, toute personne physique ou morale de droit privé qui a acquis un appareil appartenant à la classe énergétique A++ aura droit à une subvention de l'État. L'aide financière s'élève à 150 euros pour les appareils à volume supérieur ou égal à 175 litres et à 100 euros pour les appareils de plus petite taille.

- Véhicules routiers

À partir de 2009, les familles nombreuses, c'est-à-dire les ménages composés d'au moins cinq personnes, bénéficient d'un abattement annuel de 80 euros sur la taxe sur les véhicules routiers. Par ailleurs, le régime de subventions (750 euros) pour les voitures économes en carburant sera désormais étendu aux voitures de société. À noter également que les personnes à mobilité réduite peuvent désormais solliciter une aide financière de 750 euros pour les voitures dont les émissions de CO_2 ne dépassent pas 160 g par kilomètre.

Voici les principales conditions qui doivent être remplies pour bénéficier de l'aide de 750 euros (CAR-e):

1. Les émissions de CO_2 des voitures ne doivent pas dépasser 120 g par kilomètre.

2. S'il s'agit d'une voiture Diesel, les émissions de particules fines doivent être inférieures ou égales à 5 mg/km.

3. La voiture doit avoir été immatriculée:

   - entre le 1er juin 2007 et le 31 décembre 2009, si le propriétaire de la voiture est une personne physique;

   - entre le 1er juin 2008 et le 31 décembre 2009, si le propriétaire de la voiture est une entreprise ou une société.

4. Les personnes doivent posséder la voiture depuis au moins 7 mois.

LOGEMENT

Marché du foncier: Fernand Boden encourage à investir dans le foncier via une panoplie de mesures

5 février 2009

Le 5 février 2009, Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, a présenté les évolutions du marché du foncier et a détaillé les nouvelles mesures en matière d'aides au logement destinées à augmenter le pouvoir d'achat des ménages.

«Un marché qui se caractérise par un cumul de biens immobiliers qui sont offerts et qui restent plus longtemps sur le marché, et un contexte d'incertitude où les acheteurs ont tendance à attendre plus longtemps avant d'acquérir un bien.» Tel est le principal diagnostic que Fernand Boden a fait de l'évolution du marché de l'immobilier.

Dans un contexte où la confiance dans le secteur bancaire se trouve ébranlée et où le «pacte logement» garde toute son actualité, Fernand Boden a annoncé qu'il voulait «encourager les gens à investir dans le foncier» via une panoplie de mesures.

Outre un taux social «historiquement bas» de 2,20% au 1er février 2009, Fernand Boden a également annoncé une augmentation du plafond du montant subventionnable de 125 000 à 175 000 euros dans le cadre de la subvention d'intérêt (et de 150 000 à 175 000 euros dans le cadre de la bonification d'intérêt) ainsi que l'introduction d'une subvention d'intérêt et d'une bonification d'intérêt en cas de prêt hypothécaire contracté en vue de l'assainissement énergétique d'un logement.

Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, et Daniel Miltgen, président du Fonds du logement, lors de la présentation des évolutions du marché du foncier et des nouvelles mesures en matière d'aides au logement (© SIP)

Les prix proposés à la vente

Parmi les principales évolutions du marché de l'immobilier que Fernand Boden a présentées lors de la conférence de presse, une tendance se profile: celle de l'augmentation notable des offres de vente et de location sur le marché, tous biens confondus.

Entre le 3e et le 4e trimestre 2008, le nombre d'offres de vente a sensiblement augmenté, tant pour les maisons (+94%) que pour les appartements (+164%). Un phénomène similaire peut être observé pendant la même période pour le nombre d'offres de locations: +76% pour les appartements et +81% pour les maisons.

Au 4e trimestre 2008, l'Observatoire de l'habitat a enregistré un décrochage de l'indicateur des prix de vente pour les maisons, qui s'est traduit par une chute de plus de 2,64% (en euros courants) par rapport au même trimestre de l'année 2007. Les prix proposés à la vente pour les appartements sont par contre restés pratiquement stables entre 2007 et 2008.

L'analyse comparative entre le 3e et le 4e trimestre 2008 révèle une légère hausse des prix proposés à la vente des maisons (+0,21%), alors que ceux concernant les appartements sont restés presque stables (toujours en euros courants).

Les prix proposés à la location

L'érosion des prix concerne également les prix des maisons louées. L'Observatoire de l'habitat a noté une diminution des prix courants de l'ordre de 1,98% entre le 3e et

le 4e trimestre 2008. Entre 2007 et 2008, cet indicateur a connu une hausse de 5%.

Les prix des appartements loués ont légèrement augmenté (de l'ordre de 1,27%) entre le 3e et le 4e trimestre 2008. Sur une année, cet indicateur a enregistré une hausse de 1,35%.

La pression s'exerce différemment selon les classes sociales

Fernand Boden a également rendu publique une étude qui a été menée par le CEPS/Instead pour le compte de l'Observatoire de l'habitat. L'étude, qui se fonde sur une analyse comparative entre les années 1996 et 2006, a analysé le poids du foncier sur le budget global d'un ménage.

L'analyse met en lumière deux catégories de ménages (les ménages à niveau de vie modeste et les ménages à niveau de vie moyen et aisé) et montre qu'elles sont confrontées à des dynamiques très différentes en ce qui concerne le coût du logement. Les efforts qui doivent être déployés par les ménages les plus aisés sont restés stables (+0,4 points), alors qu'ils ont augmenté (+3,6 points) pour les ménages à niveau de vie modeste.

Bilan du pacte logement

Fernand Boden a par ailleurs dressé un bilan du «pacte logement», qui est entré en vigueur le 1er novembre 2008.

Pierre angulaire de la politique du foncier, ce pacte vise à doter le gouvernement d'instruments pour contrer l'augmentation latente des prix du foncier, notamment en ce qui concerne les prix des terrains.

Quatre-vingt-trois communes ont déjà signé la convention et se sont engagées à faire réaliser quelque 40 000 logements durant la prochaine décennie. Fernand Boden a expliqué dans ce contexte que le gouvernement avait noué des contacts avec 16 autres communes intéressées à signer la convention, ce qui porterait le nombre de communes impliquées à 99.

Cérémonie officielle de signatures du «pacte logement» avec les communes

29 avril 2009

Le 29 avril 2009, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, et le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, ont invité à la 5e cérémonie officielle de signatures du «pacte logement» avec les communes.

Cent et une communes ont signé la convention «pacte logement» depuis 2008. Quatre-vingt-trois communes avaient déjà signé la convention en 2008.

Les 18 communes à avoir signé la convention en 2009 sont les suivantes:

- Bech;
- Bettendorf (IVL);
- Biwer;
- Burmerange;
- mency;
- Clervaux (CDA);
- Colmar-Berg (IVL);
- Diekirch (CDA);
- Grevenmacher (CDA);
- Hoscheid;
- Kehlen;
- Kopstal;
- Mersch (CDA);
- Reisdorf;
- Remich (CDA);
- Schuttrange;
- Stadtbredimus;
- Wormeldange.

Situation des communes signataires au 29 avril

	29.04.2009	Total de toutes les communes signataires
En voie de construction	704 logements	12668 logements
En voie de procédure	1149 logements	6166 logements
En voie de planification	1361 logements	17868 logements
À envisager	1150 logements	7453 logements
Achevé	434 logements	2983 logements

MÉCÉNAT

L'État et l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte annoncent la constitution de la Fondation de Luxembourg

7 janvier 2009

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le président de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, Pierre Bley, ont annoncé le 7 janvier 2009 la constitution de la Fondation de Luxembourg, fondation d'utilité publique dédiée à la promotion de l'engagement philanthropique privé.

La Fondation de Luxembourg a notamment pour objet de conseiller les personnes et entreprises voulant s'engager financièrement dans l'intérêt général. Elle prendra en outre la fonction de fondation «abritante».

La constitution de la Fondation de Luxembourg répond au constat qu'il n'existait jusqu'ici pas de structure de conseil indépendante en matière de mécénat et d'engagement philanthropique au Luxembourg, structure à laquelle pourraient s'adresser des donateurs potentiels pour réaliser leurs projets.

Plutôt qu'une fondation avec un champ d'action défini, à l'exemple de la santé, du domaine social, de l'aide à l'enfance ou de la culture, la Fondation de Luxembourg servira, d'une part, d'intermédiaire entre donateurs potentiels, avec leurs idées et projets et, de l'autre, organismes d'utilité publique actifs dans les domaines visés. Afin de pouvoir accompagner les projets les plus variés en fonction des demandes des donateurs, l'objet de la Fondation de Luxembourg est formulé de manière à couvrir tous les champs d'activité à caractère d'utilité publique.

La Fondation de Luxembourg développera aussi des outils spécifiques à une fondation «abritante» afin de simplifier l'engagement philanthropique à long terme. La constitution d'une nouvelle fondation est souvent considérée comme une charge disproportionnée par les donateurs potentiels. Grâce à sa fonction «abritante», la Fondation de Luxembourg simplifiera ces démarches en accueillant sous son égide des fonds dédiés, constitués et gérés selon les souhaits des donateurs, sans pour autant disposer d'une personnalité juridique propre.

La constitution de la Fondation de Luxembourg fait suite aux annonces relatives à la promotion du mécénat et de l'engagement philanthropique du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du discours sur l'état de la nation du 22 mai 2008. Le conseil d'administration est présidé par Luc Frieden et composé de Pierre Bley, Pit Hentgen, Georges Ravarani, Jean-Jacques Rommes et Jean-Lou Siweck. La direction de la Fondation est assurée par Tonika Hirdman. Le siège de la Fondation de Luxembourg est situé au 59, boulevard Royal à Luxembourg.

Le modèle de fondation «abritante» existe dans de nombreux pays, à l'exemple de la Fondation Roi Baudouin en Belgique, la Fondation de France, des Bürgerstiftungen en Allemagne, la Charities Aid Foundation au Royaume-Uni ou encore des fondations communautaires au Canada.

MIGRATIONS ET ASILE

Nicolas Schmit signe avec la Croix-Rouge un accord-cadre qui règle la mission d'observateur prévue lors des procédures d'éloignement

5 février 2009

Le 5 février 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et Jacques Hansen, directeur de la Croix-Rouge, ont signé un accord-cadre qui règle la mission d'observateur prévue par le règlement grand-ducal établissant les règles de bonne conduite à appliquer par les agents chargés de l'exécution d'une mesure d'éloignement.

L'accord, qui dote la mission d'observateur d'une base légale, fixe les règles de bonne conduite à appliquer par les agents chargés de l'exécution d'une procédure d'éloignement.

Dans le cas où le ministre compétent déciderait de recourir à un observateur de la Croix-Rouge, celle-ci doit être légalement informée 72 heures avant le rapatriement d'un demandeur d'asile vers son pays d'origine. L'organisation humanitaire s'engage à traiter l'action confidentiellement.

La Croix-Rouge se chargera, dans ce cas, d'encadrer et d'assister les candidats au rapatriement et de les informer des motifs de leur départ forcé. L'observateur, qui doit avoir suivi une formation spécifique, accompagnera les personnes renvoyées durant tout le trajet, de l'aéroport de départ jusqu'à leur destination finale.

À son retour de mission, l'observateur de la Croix-Rouge rédigera un compte-rendu neutre, qui doit être dépourvu de tout jugement de valeur.

Nicolas Schmit dresse un état des lieux des dossiers de l'immigration et de l'asile

23 avril 2009

Le 23 avril 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a dressé le bilan pour les années 2004-2009 dans le domaine de l'asile et de l'immigration.

Nicolas Schmit, qui a passé en revue les principales mesures législatives prises tant dans le domaine de l'asile que de l'immigration, a tiré un bilan positif du travail effectué au cours des cinq dernières années. Selon le ministre délégué, l'ampleur du travail législatif effectué a permis «au Luxembourg de rattraper le retard qu'il avait accumulé en la matière» et a montré que le «thème de l'immigration restait très important tant pour le Luxembourg que pour l'Europe». Il a souligné que «l'Europe, avec son pacte de l'immigration, ne pouvait s'affranchir toute seule de cette tâche qui nécessitait la coopération des pays d'où provient l'immigration».

Mise en place d'un cadre législatif dans le domaine de l'immigration et de l'asile

«Le Luxembourg doit être un pays qui favorise une politique ouverte d'asile. Accueillir des demandeurs d'asile y doit être considéré comme un véritable devoir. En contrepartie, les personnes doivent s'engager à retourner dans leur pays d'origine», a jugé Nicolas Schmit, pour qui la rétention doit être l'exception.

Pour adapter le cadre législatif aux exigences du monde moderne, le gouvernement a veillé «à intégrer une nouvelle approche dans le domaine de l'asile, en s'appuyant sur un dialogue accru avec les organisations de défense des droits de l'Homme». Un pas supplémentaire a été franchi avec la modification de la loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection par la nouvelle législation sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Nicolas Schmit a également évoqué la définition (règlement grand-ducal du 21 décembre 2007) d'une liste de pays qualifiés de «sûrs», la signature d'une convention de coopération avec la Croix-Rouge luxembourgeoise et l'augmentation de moyens financiers (de 350 000 à 500 000 euros) alloués à des projets favorisant la réinsertion des rapatriés.

Évolution des demandes d'asile

En s'appuyant sur les derniers chiffres, Nicolas Schmit a constaté que les demandes d'asile et de protection internationale avaient continuellement diminué, en passant de 1 577 demandes en 2004 à 463 en 2008. «La dégringolade du nombre des demandeurs est un phénomène qui s'observe à l'échelon européen», a remarqué

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a dressé le bilan de la politique d'asile et d'immigration pour les années 2004-2009 (© SIP)

Nicolas Schmit, qui a estimé que le nombre important de demandes au Luxembourg dans les années précédentes était à mettre en relation avec les événements dans les Balkans et l'essor de certains réseaux criminels en provenance du continent africain.

Retours volontaires et éloignements

En 2008, 233 personnes sont rentrées dans leur pays d'origine, dont 129 de leur propre gré. Dans 104 cas, les autorités ont dû procéder à des retours forcés.

La nouvelle loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, qui est entrée en vigueur le 1er octobre 2008, met l'accent sur une incitation aux retours volontaires. Du 1er octobre 2008 au 1er février 2009, 34 personnes ont été convoquées en vue de les inciter à quitter volontairement le territoire luxembourgeois. Sur ces 34 personnes, 16 ont accepté un retour volontaire et 11 ont catégoriquement refusé de partir volontairement.

Permis de travail

Nicolas Schmit s'est réjoui que les délais d'octroi des permis de travail aient diminué et a soulevé le problème des dossiers incomplets. Dans le contexte de la crise économico-financière, le ministre délégué à l'Immigration a estimé que la contraction du marché du travail doit être prise en compte dans l'élaboration d'une politique d'immigration. Dans ce contexte où les marges de manœuvre se rétrécissent considérablement, il a appelé à la responsabilité sociale des employeurs et a préconisé de lutter plus efficacement contre ceux qui embauchent illégalement.

Le cadre législatif «du Luxembourg en matière d'immigration et d'asile est comparable à celui d'autres pays européens», a jugé Nicolas Schmit, pour lequel il importe maintenant «de mettre en place une véritable politique d'immigration, en identifiant les besoins, en évaluant les mesures prises et en définissant des lignes claires».

RECHERCHE

Recherche au Luxembourg: six mois après l'introduction du nouveau cadre réglementaire, François Biltgen et Octavie Modert dressent un bilan positif

18 février 2009

Les efforts que le Luxembourg a déployés pour accroître les ressources humaines dans le domaine de la recherche commencent à porter leurs fruits. Tel est le principal constat que le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont fait le 18 février 2009 lors d'une conférence de presse.

La recherche devient de plus en plus importante

Six mois à peine après l'introduction d'un nouveau cadre réglementaire (loi du 19 août 2008 relative aux aides à la formation-recherche – AFR), force est de constater, selon Octavie Modert, que les nouvelles prérogatives «sont les bonnes et que le gouvernement est engagé sur la bonne voie».

Pour illustrer «l'excellence de notre recherche luxembourgeoise», Octavie Modert a fait référence aux dernières statistiques sur la recherche au Luxembourg. L'introduction d'un contrat de travail entre le chercheur et son établissement d'accueil, couplé à une prolongation de la durée des bourses accordées (actuellement quatre ans), se traduit dans les statistiques par une hausse notable des bourses sollicitées auprès du Fonds national de la recherche (FNR). Le nombre des demandes est passé de 153 demandes de bourse de formation-recherche (système en place avant le 1er octobre 2008) en 2007, à 259 en 2008 (dont 122 bourses de formation-recherche et 137 aides à la formation-recherche (AFR).

Pour expliquer la dynamique de la recherche au Luxembourg, Octavie Modert a invoqué trois facteurs principaux: l'augmentation du budget alloué à des activités de recherche, la meilleure gouvernance et transparence introduites dans les instituts de recherche via les contrats de performance et l'essor spectaculaire de l'Université du Luxembourg. Le développement de la Cité des sciences à Belval «pourrait être un autre facteur qui contribue à développer la notoriété du Luxembourg au-delà des frontières», a pronostiqué Octavie Modert.

Lors de la conférence de presse, François Biltgen et Octavie Modert ont dressé un bilan positif six mois après l'introduction du nouveau cadre réglementaire (© SIP)

Une stratégie axée sur les postdoctorats

Le gouvernement s'apprête à investir 43 millions d'euros dans la recherche. Il convient, selon Octavie Modert, d'offrir aux chercheurs et surtout aux postdoctorants des perspectives de carrière durable à tous les stades de leur cursus professionnel, quelle que soit l'orientation choisie.

La tendance à la hausse des demandes de postdoctorats (+5% entre 2007 et 2008), qui résulte de l'octroi de contrats de travail et de la nouvelle possibilité de bénéficier d'une AFR postdoctorale après avoir bénéficié déjà d'une AFR doctorale, devrait se poursuivre en 2009. D'autant plus que la renommée du volet postdoctorat est telle que la Commission européenne a retenu le volet AFR postdoctorat pour un cofinancement à hauteur de 3 millions d'euros dans le 7e programme-cadre (label Marie-Curie cofunded).

Aux initiatives gouvernementales vient s'ajouter un plan d'action national, qui a été dévoilé par François Biltgen. Ce plan permet d'attirer et de retenir les ressources humaines indispensables pour le développement de la recherche au Luxembourg. La première étape prévoit d'identifier la situation en matière de gestion des ressources humaines dans les institutions de recherche et devrait s'achever en été 2009. Pour ce faire, le gouvernement fera appel à des experts et se basera sur une étude structurelle, individuelle et principale. S'ensuivra une deuxième étape consacrée à la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le Luxembourg, un modèle pour l'Europe?

François Biltgen a finalement passé en revue une série de réflexions qu'il a entamées avec le ministre de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur de la République du Portugal, José Mariano Gago, en vue d'identifier les actions pour favoriser les carrières et la mobilité des chercheurs à l'échelon européen.

Le ministre Biltgen a rappelé, dans ce contexte, le besoin de recruter davantage de jeunes chercheurs. Les propositions qu'il entend soumettre avec son collègue portugais aux pays européens visent à rendre la carrière de chercheur plus attrayante et moins précaire. Elles visent à introduire progressivement un contrat de travail à rémunération adéquate pour tout type de chercheur, à assurer la transférabilité des pensions de vieillesse et à s'appuyer davantage sur l'instrument du Fonds social européen.

Troisième réunion du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation: préparer l'avenir en investissant dans la recherche

20 avril 2009

La troisième réunion du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation, institué par le gouvernement sur recommandation de l'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), s'est tenue le 20 avril 2009 sous la présidence conjointe du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Le comité, qui se compose de 11 personnalités issues du

domaine des sciences, des affaires et de la société civile, s'est penché sur la contribution possible de la recherche et de l'innovation à la relance économique ainsi que sur les opportunités et perspectives de développement futur de la recherche et de l'innovation au Luxembourg.

À la suite des débats, le ministre François Biltgen a présenté les conclusions des délibérations du comité au cours d'une conférence de presse, avec des membres du comité et un expert de l'OCDE.

«La mission du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation est d'identifier les problèmes spécifiques au Luxembourg afin d'élaborer une vision de la recherche à long terme», a expliqué le ministre de la Recherche.

La politique à adopter en temps de crise économico-financière

Après avoir débattu de la Cité des sciences, les membres du comité se sont penchés sur les répercussions de la crise économique et financière. Gernot Hutschenreiter, un expert de l'OCDE, a parlé des risques qui pèsent en temps de crise sur les réseaux scientifiques et les ressources humaines. Étant donné que «la crise aura des répercussions négatives sur la croissance à long terme», il s'agira selon l'expert de l'OCDE de s'interroger sur la place que l'État réservera à la recherche et à l'innovation à l'avenir.

Dans l'analyse de Gernot Hutschenreiter, la crise économico-financière peut également être une chance pour l'économie luxembourgeoise et présenter de nouvelles opportunités pour élaborer de nouvelles solutions et favoriser des investissements écologiques.

L'exemple de la Finlande a permis à Gernot Hutschenreiter d'illustrer comment un pays confronté à une dégringolade de son économie a pu amorcer sa relance grâce à des investissements importants dans le domaine de la recherche-développement. Il a estimé que ce modèle s'appliquait bien au Luxembourg, pays où les conditions sont particulièrement propices pour développer la recherche et l'innovation. François Biltgen a partagé cette analyse en jugeant «que le Luxembourg en tant que petit État dispose de moyens financiers qui lui permettent de résister à la crise. Mais il faut préparer le terrain pour l'après-crise».

Pose de la première pierre de l'Integrated Biobank of Luxembourg

27 avril 2009

Le 27 avril 2009, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont posé la première pierre de l'Integrated Biobank of Luxembourg (IBBL).

Un projet vital pour le traitement des patients

L'IBBL fait partie intégrante du projet d'investissement global de près de 140 millions d'euros, prévu sur les cinq années à venir, dans le domaine de la recherche biomédicale, soutenu par le gouvernement luxembourgeois.

Créée en décembre 2008, l'IBBL s'impose comme la nouvelle biobanque luxembourgeoise permettant la mise à disposition de biospecimens et de données relatives à des fins de recherche. À l'origine de sa création, une collaboration étroite entre les trois centres de recherche publics, l'Université du Luxembourg et le Translational Genomics Research Institute (TGen) basé à Phoenix (Arizona). Une multitude d'échantillons collectés (sanguins, tissulaires, salivaires, tumoraux, etc.) y seront répertoriés, traités et analysés, échantillons prélevés de personnes en bonne santé ou de patients atteints d'une maladie spécifique.

Afin de marquer la pose de la première pierre du bâtiment du laboratoire, le Dr Jean-Claude Schmit, président du conseil d'administration de l'IBBL et directeur général du CRP Santé, a rappelé l'ambition de l'IBBL dans le domaine de la recherche biomédicale. Il a également rappelé le rôle crucial et novateur de la biobanque aux côtés du Dr Robert Hewitt, directeur général de l'IBBL, qui prendra ses fonctions en juillet 2009, et actuellement président d'une association internationale de centres de ressources biologiques: «L'IBBL nous permettra d'avoir des échantillons de pointe pour la recherche. Elle nous ouvre la porte vers la recherche internationale. Pour Tgen, c'est une opportunité pour renforcer les liens avec la communauté européenne de recherche.»

L'IBBL devra permettre d'accompagner à terme la réalisation de projets de recherche nationaux et internationaux, afin d'améliorer les soins prodigués aux patients et de favoriser ceux apportés aux générations futures. L'IBBL aura également pour mission de favoriser la mutualisation des connaissances les plus récentes dans la pratique médicale et de soutenir la création de savoir pour la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies.

Présentation du rapport annuel 2008 de Luxinnovation

7 mai 2009

Le 7 mai 2009, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, a dressé le bilan de ses activités en 2008 en présence de Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement.

Luxinnovation en bref

Luxinnovation a pour mission de promouvoir et de faciliter les activités de recherche-développement et d'innovation (RDI) au Luxembourg. Pour ce faire, l'agence joue le rôle de premier point d'accueil et de soutien.

Créé en 1984, Luxinnovation est un groupement d'intérêt économique (GIE) rassemblant le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, la FEDIL, la Chambre de commerce et la Chambre des métiers. Ce partenariat permet à l'agence de dispenser des services d'accompagnement aux porteurs de projets issus de tous les secteurs et domaines de l'économie ainsi que de la recherche privée et publique au Luxembourg.

Résultats

Acteur majeur du système national d'innovation, Luxinnovation a signé une convention pluriannuelle, couvrant la période 2008-2010, qui l'engage à atteindre un certain nombre de résultats en contrepartie d'une dotation financière pluriannuelle de la part de ses financeurs.

L'agence a, à cette fin, réorganisé ses services en quatre groupes de services principaux:

- stimulation de l'innovation et diffusion des technologies;
- financement des projets RDI;
- valorisation des résultats de recherche et développement de nouvelles activités;
- services de promotion et de communication.

Ces services ont été développés afin de répondre aux besoins de différents groupes cibles:

- entreprises innovantes ou possédant un potentiel d'innovation;
- organismes de recherche publics;
- talents (étudiants, doctorants, chercheurs à l'étranger);
- grand public.

Au terme de la première année couverte par cette convention, les résultats de l'agence sont très encourageants, comme en témoignent les indicateurs suivants:

- 288 entreprises et 50 organismes de recherche publique accompagnés;
- 26 dossiers de recherche ont trouvé un cofinancement public national;
- 19 nouvelles entreprises technologiques accompagnées par Luxinnovation ont été créées au Luxembourg;
- 255 diagnostics technologiques et d'innovation, analyses d'idées, de projets, de résultats de recherche et de *business plans* ont été effectués;
- 34 événements ont été organisés, réunissant près de 2 000 participants;
- près de 1800 membres inscrits bénéficient des fonctionnalités du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche.

Quelques exemples d'activités marquantes

L'accompagnement des entreprises dans le montage de leur demande de financements nationaux et européens pour leurs projets de RDI constitue une activité importante de Luxinnovation. Point de contact national pour le 7e programme-cadre

européen de recherche et de développement (FP7), Luxinnovation a accompagné les entreprises et laboratoires intéressés par les financements européens. Deux nouveaux programmes internationaux ont par ailleurs été lancés en 2008: Eurostars et «assistance à l'autonomie à domicile» (AAL).

En tant que coordinateur national de l'initiative intergouvernementale Eureka, Luxinnovation a pu par ailleurs accompagner 14 projets d'innovation technologique avec une participation luxembourgeoise.

L'agence a enfin suivi une dizaine de projets luxembourgeois en vue d'obtenir un soutien financier de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Afin d'informer et de réunir les acteurs économiques de différents secteurs d'activité autour de thématiques communes et de stimuler ainsi la coopération technologique et de recherche, Luxinnovation anime les *clusters* SurfMat, InfoCom et AeroSpace issus du programme national «Clusters». En 2008, l'agence a lancé un nouveau cluster des sciences et technologies de la santé, «BioHealth». De même, le développement d'un nouveau cluster consacré aux écotechnologies et au développement durable, «EcoDev», a permis un lancement officiel début 2009.

L'agence s'est impliquée, en étroite collaboration avec la Chambre des métiers, dans de nombreuses initiatives de promotion, de conseil personnalisé mais aussi de mises en réseaux pour les PME en vue de stimuler leur potentiel d'innovation. Soixante-dix-neuf entreprises artisanales ont ainsi été directement bénéficiaires des activités proposées par Luxinnovation en 2008. Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, s'est félicité du succès des initiatives de sensibilisation à l'innovation auprès de l'artisanat, comme en témoigne la participation des entreprises en 2008.

La promotion des avantages des collaborations public-privé et la valorisation des résultats de la recherche publique ont fait l'objet d'une attention particulière lors du second forum «Business meets Research», qui a réuni plus de 350 participants parmi les organismes de recherche publics et les entreprises.

L'agence a aussi accordé une attention toute particulière à la protection de la propriété intellectuelle, notamment avec la mise en place d'un cycle de sensibilisation dans ce domaine.

Luxinnovation a organisé 34 événements de promotion des différents aspects de la RDI, rassemblant près de 2 000 participants. Consciente de l'importance de sensibiliser le grand public aux enjeux de la RDI, l'agence a organisé une grande exposition des innovations luxembourgeoises lors de la Foire de printemps 2008, touchant plus de 30 000 visiteurs.

2009: année anniversaire de Luxinnovation

Déclarée par la Commission européenne Année européenne de la créativité et de l'innovation, 2009 coïncide également avec le 25e anniversaire de Luxinnovation, que l'agence célèbrera au troisième trimestre. Coordinatrice nationale de cette année, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Luxinnovation apporte donc un soin particulier à mettre en place des initiatives de promotion de la créativité et de l'innovation tout au long de l'année.

C'est ainsi que l'agence organise avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle un concours à idées innovantes à l'attention de tous les élèves du primaire et du secondaire. Baptisé GENIAL!, ce concours veut favoriser et promouvoir la créativité et l'esprit d'innovation auprès des jeunes, en leur donnant la possibilité d'exprimer leurs idées de façon différente.

Autre moment fort de l'année, la Semaine de la créativité et de l'innovation qui se tiendra du 9 au 17 mai 2009 dans le cadre de la Foire de printemps. Elle a pour ambition d'être un véritable incubateur de créativité et d'inspiration pour le grand public, les jeunes et les entreprises. Sur une superficie de plus de 1500 m^2, la créativité et l'innovation viendront ainsi à la rencontre des visiteurs au travers d'ateliers, d'expositions, de conférences et d'animations. La semaine sera ponctuée par différents thèmes autour desquels s'articuleront les différentes activités: économie, éducation, culture, architecture, design, recherche, etc.

Un second numéro du magazine international de promotion de la

RDI luxembourgeoise *FOCUS on research & innovation in Luxembourg,* dédié à la thématique de l'espace, sera publié fin mai. Dans une optique similaire, Luxinnovation publiera en fin d'année un catalogue exhaustif de la recherche publique luxembourgeoise. Cette démarche s'intégrera par ailleurs dans un autre projet de l'agence, le développement d'un portail de l'innovation et de la recherche de seconde génération, prévu pour 2010, pour lequel elle procède actuellement à une analyse fonctionnelle approfondie.

Dans le but d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs du système national d'innovation, Luxinnovation signera des accords de coopération avec les centres de recherche publics et le Fonds national de la recherche, tout comme elle l'a déjà fait avec l'Université du Luxembourg.

De plus, l'agence s'engagera dans la mise en œuvre de la nouvelle loi RDI au travers d'un dispositif de mesures prévues à cet effet.

Enfin, elle développera une nouvelle plateforme nationale de collaboration pour les *clusters* existants et à venir.

François Biltgen présente un nouveau projet industriel luxembourgeois dans le cadre du programme GalileoSat de l'ESA

11 mai 2009

Le 11 mai 2009, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a présenté un nouveau projet de participation luxembourgeoise aux activités de l'Agence spatiale européenne (ESA), qui prévoit la fourniture d'une antenne de test en orbite.

À cette occasion, le ministre Biltgen a également mis en exergue l'importance de ce secteur pour les entreprises luxembourgeoises.

Des antennes *full motion* en bande C et l'équipement de transmission correspondant, qui fait partie du système de test en orbite de la flotte de satellite Galileo, seront désormais fournis par les sociétés luxembourgeoises SES Astra TechCom et Hitec Luxembourg. Ce projet d'antenne dans le cadre du programme de validation en orbite Galileo (IOV) s'ajoute à un autre marché attribué en 2007 à des entreprises luxembourgeoises. Ce marché a porté sur la fourniture de deux grands systèmes d'antennes de télémétrie. Pour François Biltgen, le projet constitue «une pièce supplémentaire du puzzle qui permet d'étendre la présence du Luxembourg au sein de l'ESA».

L'accord entre l'ESA et un consortium luxembourgeois prévoit la participation au développement, la réalisation et la fourniture d'une antenne de test en orbite. L'exploitation commerciale et la maintenance opérationnelle des antennes seront assurées par SES Astra TechCom, Redu Space Services. L'antenne sera installée sur la station de Redu (Belgique) et viendra compléter l'infrastructure de test des satellites Galileo. Galileo est le nom du futur système de positionnement par satellites européen, en test depuis 2004, qui commencera à être utilisable en 2010. Il s'agit du premier système à être construit à des fins «exclusivement civiles», contrairement aux deux seuls réseaux de satellites de radionavigation qui existent actuellement, les systèmes russe, Glonass, et américain, GPS, développés à des fins militaires. Son objectif est de procurer à l'Europe l'indépendance dans le domaine de la navigation par satellite.

Des retombées pour l'économie luxembourgeoise

La participation luxembourgeoise au programme GalileoSat remonte à février 2005. Ce programme porte sur la phase de développement et de validation du système de navigation par satellite européen, Galileo. Yves Elsen de Hitec Luxembourg a expliqué que «l'atout stratégique du Luxembourg, au sein de l'ESA, réside dans la fourniture d'antennes». Il a également estimé «que ce projet permettra de générer des retombées économiques pour le Luxembourg en créant de nouvelles dynamiques».

Les évolutions positives à l'œuvre sont, pour François Biltgen, la preuve que «l'engagement du Luxembourg au sein de l'ESA était une bonne décision. La stratégie du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche était de donner un coup de pouce aux entreprises luxembourgeoises en leur permettant d'accumuler ainsi du *know-how* afin qu'elles puissent se développer par la suite en toute autonomie».

François Biltgen dresse le bilan de la transposition des recommandations de l'OCDE sur le système luxembourgeois de la recherche et de l'innovation

14 mai 2009

Le 14 mai 2009, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a dressé un bilan de la mise en œuvre des recommandations faites par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet du système luxembourgeois de la recherche et de l'innovation.

Le budget alloué à la recherche a constamment augmenté au fil des années. De 28 millions en 2000, l'enveloppe budgétaire allouée à la recherche est passée à 72 millions en 2004, pour s'établir à 97,1 millions en 2005. Le gouvernement s'apprête à investir 215 millions dans le domaine de la recherche et de l'innovation en 2009.

Injecter davantage d'argent dans la recherche supposait, selon François Biltgen, également que l'on analyse de plus près les retombées de ces investissements. C'est pourquoi le gouvernement a sollicité, le 10 juillet 2005, l'OCDE pour effectuer un rapport sur le système national de la recherche et de l'innovation. Rendues publiques en 2006, les principales conclusions de cette analyse formulaient trois types de recommandations: améliorer la gouvernance, renforcer la complémentarité entre les agences et les organismes publics de recherche et améliorer la connectivité du système d'innovation à travers un nouveau programme.

La réponse du gouvernement à l'étude de l'OCDE se présente sous forme d'une panoplie de mesures. Pour améliorer la gouvernance, des contrats de performance ont été établis avec tous les acteurs, la collaboration entre le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que le ministère de l'Économie a été renforcée, des études ont été effectuées, un Comité supérieur de la recherche et de l'innovation conçu sur le modèle finlandais a vu le jour et des priorités nationales ont été identifiées. Pour améliorer les conditions de travail des chercheurs, le gouvernement a également entériné une loi qui prévoit l'introduction d'un contrat de travail entre le chercheur et son établissement d'accueil, couplé à une prolongation de la durée des bourses accordées.

Des contrats de performance ont été signés avec les principaux instituts de recherche publics (CEPS/Instead, CRP Henri Tudor, CRP Gabriel Lippmann, CRP Santé) afin de mieux déterminer leurs rôles respectifs. Ces contrats prévoient une dotation pluriannuelle. En contrepartie, les instituts de recherche publics s'engagent à atteindre un certain nombre d'objectifs, comme p.ex. un certain nombre de doctorants, des doctorats, des publications scientifiques, des brevets, des *spin-off,* des conférences scientifiques et des objectifs structurels. L'autonomie accordée via les contrats de performance occupe une place de premier choix dans la philosophie de François Biltgen, dans la mesure où «ils permettent de réaliser une politique du haut vers le bas, tout en assurant que cette politique soit mieux comprise». Les contrats érigent les instituts de recherche «en acteurs autonomes qui s'engagent à assumer leur responsabilité dans un certain cadre».

Poursuivre les efforts et maintenir la dynamique

Le catalogue de mesures soumis par l'OCDE au gouvernement était à la fois concis et précis. Le constat principal que les experts de l'OCDE ont pu tirer, après analyse de la transposition des mesures, est que «beaucoup de progrès ont été accomplis et que le processus est sur les rails».

Les experts, qui ont relevé l'importance pour le Luxembourg de trouver de nouvelles niches, ont estimé que cette évolution positive était «un signe d'ouverture». «Du chemin a été parcouru», mais maintenant il s'agit, selon eux, «de poursuivre les efforts et de maintenir la dynamique entamée». Une exigence qui est, selon les experts de l'OCDE, d'autant plus grande que le Luxembourg «dispose de plus grandes marges de manœuvre que d'autres pays pour se positionner».

Signature d'un accord-cadre avec le Centre national d'études spatiales

18 mai 2009

Le 18 mai 2009, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a procédé à la signature d'un

accord de coopération bilatérale avec le Centre national d'études spatiales (CNES).

Après son entrée dans l'ESA en 2005, suivie d'initiatives nationales (comme p.ex. le lancement du projet LuxLAUNCH), le Luxembourg a franchi un pas supplémentaire dans la mise en œuvre du Plan d'action national en matière de science et technologies spatiales, approuvé le 13 novembre 2008 par le Conseil de gouvernement, en signant un contrat bilatéral avec le CNES.

Selon François Biltgen, cet accord, qui est le premier accord bilatéral signé avec un autre État membre de l'Agence spatiale européenne (ESA), permettra au Luxembourg «de bénéficier du *know-how* de la France, acteur majeur de l'Europe spatiale, et d'apporter également ses connaissances en la matière».

Pour Yannick d'Escatha, président du CNES, «l'accord concrétise la volonté du Centre national d'études spatiales de renforcer sa collaboration avec le Luxembourg, un pays qui, malgré son adhésion tardive à l'ESA, est considéré comme un partenaire respecté».

La maîtrise de l'espace: un domaine où la collaboration internationale s'impose

Créé en 1961, le CNES est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), chargé de proposer au gouvernement français la politique spatiale. Le CNES œuvre, comme l'a expliqué Yannick d'Escatha, vers la maîtrise de l'espace, un objectif ambitieux «qui nécessite des collaborations avec d'autres pays sous différentes formes». À côté de la collaboration avec les 18 États membres de l'ESA, le CNES a ainsi noué des contacts directs avec la plupart des pays membres de l'ESA et développé des collaborations avec les principales puissances spatiales (les États-Unis, la Russie, l'Inde, le Japon).

Les activités abordées dans le cadre de l'accord avec le Luxembourg portent sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage apportée par le CNES au Luxembourg, la réalisation d'études technologiques communes dans le domaine des matériaux, l'échange et la formation de personnel ainsi que sur l'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur, d'étudiants doctorants et post-doctorants.

Bilan des retombées pour le Luxembourg

François Biltgen a dressé le bilan des participations du Luxembourg au sein de l'ESA, dont les activités couvrent un large éventail de domaines et posent les jalons d'une politique spatiale européenne. Elles se répartissent en activités obligatoires et activités facultatives pour les États membres. La participation luxembourgeoise, dont la contribution budgétaire s'élève à 73 millions d'euros, concerne surtout les activités facultatives et le secteur des télécommunications (71% du budget), un domaine pour lequel les chances d'avoir des retombées en dehors de l'ESA sont les plus élevées. L'observation de la terre (13%), la navigation (9%) et la technologie (7%) sont d'autres domaines dans lesquels le Luxembourg est impliqué.

Les contributions luxembourgeoises aux programmes obligatoires, comme le programme scientifique, s'élèvent à plus de 6 millions (1,2 million par an). Pour montrer à quel point les efforts entrepris dans le domaine de l'espace commencent à porter leurs fruits, François Biltgen a cité les 68 contrats qui ont été octroyés à des entités luxembourgeoises et les 28 organisations qui ont participé à des projets, des contrats qui représentent un peu plus de 20 millions d'euros. Selon François Biltgen, cette contribution luxembourgeoise à l'ESA devrait permettre aux acteurs luxembourgeois, et notamment aux jeunes chercheurs, de s'intégrer davantage dans le paysage international et avoir des retombées économiques importantes.

François Biltgen et Yannick d'Escatha après la signature de l'accord avec le Centre national d'études spatiales (© SIP)

Signature d'un accord de coopération qui prévoit la création et la mise en place d'un institut de la Max-Planck-Gesellschaft à Luxembourg

20 mai 2009

François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le Prof. Dr. Peter Gruss, président de la Max-Planck-Gesellschaft, ont signé le 20 mai 2009 un accord de coopération qui prévoit la création et la mise en place d'un institut de la Max-Planck-Gesellschaft à Luxembourg.

Cet institut de recherche fondamentale porte sur le droit procédural et aura le nom de Max Planck Institute Luxembourg, Comparative (or International), European and Regulatory Procedural Law.

La création de l'institut s'inscrit dans la volonté du gouvernement de faire du Luxembourg un centre de compétences en droit européen.

L'institut sera structuré en trois départements, dont un traitera des questions procédurales et de régulation dans le domaine de la finance. Une fois les trois départements établis, l'institut emploiera une cinquantaine de personnes, chercheurs et personnel de support. La mise en place de l'institut commencera avec le recrutement des directeurs de département et il est prévu que les premières activités débutent au cours du deuxième semestre de 2010.

L'Université du Luxembourg et l'institut seront appelés à définir leur manière de coopérer pour contribuer ainsi au renforcement et au développement de la faculté de droit, d'économie et de finance.

SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

Étude TNS ILRES: les patients ont une bonne image des soins de santé prodigués au Luxembourg

25 février 2009

La majorité des patients au Luxembourg (63%) ont une image positive du système de santé luxembourgeois. Pour un tiers des personnes interrogées, des améliorations fondamentales s'imposent dans le secteur. Ces résultats issus d'un sondage TNS ILRES sur la qualité de la prise en charge perçue par les patients ont été présentés le 25 février 2009 par le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo. À cette occasion, il a également détaillé le programme de la 4e Conférence nationale de santé, intitulée «Vers un Plan national de santé».

Les atouts du système luxembourgeois: transparence, visibilité et accès aux soins de santé

L'enquête a été réalisée en février 2007 à la demande du ministère de la Santé auprès de 484 personnes (333 Luxembourgeois et 151 étrangers) de plus de 17 ans. Elle révèle que le taux de satisfaction des patients est particulièrement élevé lorsqu'on les interroge sur la transparence, la visibilité et l'accès aux soins de santé. Selon Mars Di Bartolomeo, ce résultat globalement positif documente que «notre système de santé n'est pas basé sur une sélection en fonction des risques ou du pouvoir d'achat, mais sur une solidarité entre ceux qui sont bien lotis et ceux qui sont moins bien lotis, entre ceux qui ont la chance d'être en bonne santé et ceux qui n'ont pas cette chance et sont malades».

Le Luxembourg dans le contexte international

En comparant le système de santé luxembourgeois et celui d'autres pays, qui sont dotés soit d'un système similaire, soit d'un système très éloigné (les États-Unis), l'enquête permet de situer le système luxembourgeois à l'échelle internationale et d'en faire ressortir les particularités et les carences éventuelles.

Une confiance qui n'est pas ébranlée

Au Luxembourg, la confiance dans le secteur de santé ne se trouve pas ébranlée: une minorité des personnes interrogées, soit 5%, est d'avis que des mutations profondes s'imposent pour améliorer la qualité des soins prodigués. Deux variables semblent influer sur la réponse des personnes interrogées: leur origine et leur niveau d'instruction. La confiance est plus grande auprès des répondants d'origine étrangère (66%) et a tendance à péricliter en fonction du niveau d'instruction (80% pour les universitaires, 69% pour ceux qui ont passé des études supérieures, 61% pour ceux qui ont terminé le deuxième

cycle de l'enseignement secondaire, 57% pour les personnes qui ont réussi un premier cycle de l'enseignement secondaire).

L'accès aux soins est un problème pour seulement 1% des Luxembourgeois et des Néerlandais, 4% des Canadiens, 12% des Allemands et 25% des Américains. 12% des patients au Luxembourg affirment n'avoir pas dépensé un seul centime en frais médicaux au cours de l'année écoulée. 9% ont dépensé plus de 1000 euros et 5% ont ressenti de sérieux problèmes ou ont été incapables de payer leurs factures médicales. Aux États-Unis, ces taux atteignent des proportions importantes: 30% ont dépensé plus de 1000 euros et 19% ont été incapables de payer leurs factures médicales.

Fixer un rendez-vous ou accéder à des soins médicaux les week-ends n'est pas non plus un problème pour la majorité (respectivement 53% et 26%) des répondants au Luxembourg. Quant à l'utilisation des courriels, les patients au Luxembourg se situent dans le peloton de tête (27%) des pays «qui peuvent envoyer des courriels aux médecins». «Un signe», selon Charles Margue de TNS ILRES, «qui révèle que la pratique va vers l'informatisation des cabinets.» Une tendance inverse peut être observée en Allemagne, où ce taux n'est que de 16% et où la volonté de pouvoir communiquer par mail est peu prononcée.

Les particularités et les carences du système luxembourgeois

L'enquête met en lumière certaines carences du système luxembourgeois, de même que plusieurs particularités, à commencer par un recours fréquent aux services des urgences. Avec 64% (39% au Canada, 21% en Allemagne), les patients au Luxembourg sont ceux qui sollicitent le plus souvent les services prodigués par les urgences. Selon Mars Di Bartolomeo, ce phénomène, qui est beaucoup moins développé dans d'autres pays, met en exergue la nécessité de mettre en place des soins parallèles, comme par exemple les maisons médicales.

L'enquête dégage un autre phénomène luxembourgeois: la tendance des patients à s'adresser directement à des spécialistes au lieu de passer d'abord par un médecin généraliste. Ce phénomène implique de longues files d'attente aux urgences et se traduit dans les sondages par une proportion importante de patients (27%) qui disent qu'ils ont dû attendre plus de deux heures aux urgences avant d'être traités.

Même si l'accès aux soins est en général plus facile au Luxembourg, des résultats plus mitigés apparaissent lorsqu'on interroge les personnes sur des conflits qu'ils ont eus en matière de factures médicales. Des barrières administratives particulièrement importantes sont ressenties par les interrogés aux Pays-Bas (31%), aux États-Unis (24%), en Allemagne (14%) et au Luxembourg (13%).

À cela s'ajoute le phénomène des doubles analyses. Avec un taux de 16%, le Luxembourg est le pays où sont effectuées le plus de doubles analyses, talonné par l'Allemagne (15%) et les États-Unis (14%). Au Luxembourg, 16% des répondants indiquent avoir subi des traitements qui n'ont pas eu d'effets.

La Journée mondiale de la santé

Mars Di Bartolomeo a détaillé le double objectif de la 4e Conférence nationale de santé intitulée «Vers un Plan national de santé», qui se déroule le 4 mars 2009: dresser un état des lieux afin de voir si les objectifs ont été atteints et identifier de nouveaux défis pour l'avenir.

Deux cents cinquante participants, tous secteurs confondus, sont annoncés à cette conférence, qui devra – selon les vœux du ministre de la Santé – aboutir à une «approche plus globale et plus défensive» des services de santé, «un thème qui ne concerne plus uniquement les professionnels de ce secteur, mais tous les échelons de la société civile».

Mars Di Bartolomeo préside la 4e Conférence nationale de santé

4 mars 2009

Le 4 mars 2009, la 4e Conférence nationale de santé, intitulée «Vers un Plan national de santé», s'est déroulée à Mondorf-les-Bains.

Le double objectif de cette manifestation était de dresser un état des lieux du secteur de la santé afin de voir si les objectifs ont été atteints et d'identifier de nouveaux défis pour l'avenir.

Durant la première partie de la conférence, les participants se sont penchés sur le secteur de la santé luxembourgeois afin de connaître ses atouts et ses inconvénients. La deuxième partie était consacrée à la présentation de projets pilotes, tels que le «check-up préventif de la santé» du Dr Marc Keipes et le projet «santé en entreprise» du Dr Robert Goerens.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a retracé les obstacles et les succès ayant jalonné le parcours vers un Plan national de santé. Au cours des cinq dernières années, il a constaté un changement de paradigme, à savoir le passage d'une approche défensive, voire curative, vers une approche plus globale et plus offensive des services de santé.

D'après la conception du ministre, la prévention et la promotion de la santé (manger sainement, bouger) occupent une place de premier choix. À côté du programme de mammographie, le ministre de la Santé a rappelé qu'il avait introduit entre autres le dépistage du colon, la reconnaissance des maladies cardiovasculaires, la vaccination du col de l'utérus, l'école de dos ou encore l'aide au sevrage tabagique.

Le ministre de la Santé a annoncé qu'il allait renforcer le cadre législatif qui régit l'interdiction de fumer dans les lieux publics. La prochaine étape sera l'interdiction de fumer dans les entreprises et dans les lieux fréquentés par les jeunes, a-t-il expliqué, tout en ayant conscience des limites de cette interdiction. Pour avoir des résultats, «il faut surtout changer les comportements des gens», a-t-il estimé.

La médecine générale et le secteur hospitalier sont, selon Mars Di Bartolomeo, des domaines où des efforts importants doivent être consentis. Il a estimé que les «maisons médicales, qui sont une bonne manière de promouvoir la médecine générale, doivent être développées davantage, tout comme la coopération avec les autorités communales».

Le nouveau plan hospitalier, qualifié par Di Bartolomeo «de non révolutionnaire», sera présenté dans les mois à venir. Mars Di Bartolomeo a précisé que 500 millions d'euros seraient investis dans les hôpitaux au cours des prochaines années et s'ajouteraient ainsi aux 700 millions déjà investis dans ce secteur durant les dix dernières années. Les idées centrales de ce plan sont la sécurité des patients et le contrôle de qualité, a expliqué le ministre.

Cinq ans après son entrée en fonction, Mars Di Bartolomeo a dressé un bilan globalement positif de son mandat. Il s'est surtout montré fier d'avoir participé à la création de la Caisse nationale de santé, qu'il a qualifiée de «plus importante réforme structurelle du siècle dernier».

François Biltgen et Mars Di Bartolomeo présentent une brochure d'information sur le rayonnement des téléphones mobiles

18 mars 2009

Le 18 mars 2009, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, ont présenté une brochure d'information sur le rayonnement des téléphones mobiles.

L'usage des téléphones mobiles s'est fortement répandu durant ces dernières années au Luxembourg, où le taux de pénétration est depuis plusieurs années supérieur à 100%. Les citoyens sont confrontés

Les ministres François Biltgen et Mars Di Bartolomeo ont présenté lors d'une conférence de presse la brochure informative au sujet de l'utilisation des téléphones mobiles (© SIP)

quotidiennement aux rayonnements électromagnétiques captés ou émis par les appareils et stations de base, qui constituent avec leurs antennes les éléments les plus visibles de la téléphonie mobile. Afin d'informer la population sur les risques liés à ces nouvelles technologies, dont l'apparition remonte seulement à 15 ans, les ministres Biltgen et Di Bartolomeo ont présenté une brochure de quatre pages, qui synthétise tout ce qu'il faut savoir sur la dangerosité des téléphones mobiles et énumère des recommandations visant à réduire l'usage du portable.

«L'objectif de la brochure est d'objectiver les débats parfois contradictoires et de donner aux citoyens une clé de lecture qui leur permet de se pencher sur la problématique des portables», a expliqué Mars Di Bartolomeo, en faisant référence aux controverses qui existent autour des risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques des lignes à haute tension et des téléphones portables. «Absence de preuves ne veut pas dire absence de risques», a mis en garde le ministre de la Santé, qui mise sur le principe de précaution en l'absence de clarté dans ce dossier.

Informations et recommandations

La brochure de quatre pages richement illustrée fournit des informations sur le rayonnement des téléphones mobiles, mais aussi des stations de base qui permettent d'établir la connexion avec le téléphone portable moyennent des champs électromagnétiques à haute fréquence. Elle énumère tout ce qu'il faut savoir sur la dangerosité de la téléphonie mobile: les répercussions des champs électromagnétiques sur la santé humaine, les valeurs limites d'émission et le rôle de la valeur SAR lors de l'achat d'un GSM. La brochure énonce une série de recommandations (limiter la durée des communications mobiles, ne pas placer tout de suite le portable contre l'oreille après avoir composé le numéro, envoyer un SMS plutôt que de téléphoner) et déconseille formellement l'usage du portable par les enfants.

Lors de l'utilisation d'un téléphone portable, chaque utilisateur peut prendre des mesures de précaution afin de limiter son exposition au rayonnement:

- limiter la durée des communications mobiles;
- réduire le nombre des communications mobiles;
- ne pas placer tout de suite le téléphone mobile contre l'oreille après avoir composé le numéro: lors de l'établissement de la communication, le téléphone portable émet des rayonnements à une puissance maximale;
- les métaux et les murs affaiblissent le signal du téléphone portable, l'appareil doit donc émettre à une puissance plus élevée. Il convient d'utiliser de préférence le téléphone portable à l'extérieur des bâtiments ou des voitures et de se servir d'un téléphone fixe;
- envoyer un message SMS plutôt que de téléphoner;
- acheter un modèle de portable ayant une valeur DAS (= SAR) faible;
- utiliser un kit mains libres ou une oreillette.

En plus, l'utilisation du téléphone portable est déconseillée:

- au volant (risque d'accident accru provenant de la distraction);
- dans l'avion, à l'hôpital, au laboratoire, etc. (pour des raisons de sécurité);
- au théâtre, au cinéma, au restaurant, etc. (par respect à l'égard des autres personnes);
- aux enfants, qui devraient utiliser le téléphone mobile le moins possible.

Parallèlement, le citoyen est informé des risques encourus pour la santé. On y apprend par exemple que l'intensité des émissions varie en fonction de l'emplacement de l'utilisateur: plus le téléphone portable est éloigné de la station de base, plus la puissance d'émission est élevée. Paul Weber, le directeur de l'Inspection du travail et des mines, a fait remarquer dans ce contexte que «les ondes émises par un téléphone portable et absorbées par la tête d'un être humain sont plus intenses que celles provenant d'une station de base».

Les brochures sont consultables sur Internet et peuvent être obtenues dans les communes. Elles seront par ailleurs distribuées aux professeurs d'éducation physique des établissements scolaires.

Mars Di Bartolomeo: le Luxembourg interdit la mise en culture du MON810

22 mars 2009

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a annoncé le 22 mars 2009 à l'occasion de la journée «Luxembourg et Grande Région sans OGM» au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster, avec la secrétaire d'État à l'Agriculture, Octavie Modert, et le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, la décision du gouvernement d'interdire provisoirement la mise en culture du maïs génétiquement modifié MON810. Il s'agit du seul OGM actuellement cultivé dans l'Union européenne depuis son autorisation de mise sur le marché en 1998. Le moratoire, aussi communément appelé «clause de sauvegarde», concerne plus précisément la mise en culture des variétés de semences de maïs issues de la lignée de ce maïs génétiquement modifié produit par Monsanto. Il est basé sur des faits nouveaux publiés en 2008 et 2009 ne permettant pas de conclure à une totale absence d'innocuité du MON810 et est motivé par des arguments scientifiques, écologiques et politiques.

Le Grand-Duché franchit ainsi une nouvelle étape dans son approche dictée par les principes de précaution et de prévention, et se joint de ce fait à l'Autriche, la Hongrie, la Grèce et la France, qui ont pris la même décision au cours des dernières années. Le Luxembourg rappelle qu'il est parmi les premiers États membres avec l'Autriche à avoir évoqué en 1997 une clause de sauvegarde concernant l'importation et l'utilisation du maïs génétiquement modifié Bt176.

Le moratoire sortira ses effets à partir du 24 mars 2009, date de la publication de l'arrêté ministériel au *Mémorial*. L'arrêté sera encore notifié par le Luxembourg à la Commission européenne et aux autres États membres. La décision sera soumise à l'examen du panel OGM de l'Agence européenne de sécurité alimentaire. Seule une décision de la Commission, soutenue par une majorité qualifiée d'États membres visant à contraindre le Grand-Duché à lever la clause de sauvegarde, pourra mettre fin à l'interdiction de mise en culture.

Or les ministres de l'Environnement réunis le 2 mars 2009 à Bruxelles ont rejeté à une majorité qualifiée, fait sans précédent, les propositions de la Commission visant à contraindre l'Autriche et la Hongrie à lever leurs interdictions relatives à la culture du MON810. Depuis, un nombre grandissant de députés européens demandent à la Commission de ne plus statuer sur des demandes d'autorisation d'OGM dans l'Union européenne à des fins de culture et ce, jusqu'à ce qu'une approche commune relative à l'application de la législation communautaire pertinente soit arrêtée.

Rappelons que deux tiers des communes du Luxembourg se sont déclarées «commune sans OGM» et rejoignent ainsi la volonté des consommateurs luxembourgeois, dont 83%, selon un sondage ILRES réalisé en 2005, rejettent les OGM dans leurs assiettes.

Mars Di Bartolomeo présente le rapport 2008 du Comité de surveillance du sida

31 mars 2009

Le 31 mars 2009, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté le rapport 2008 du Comité de surveillance du sida.

En 2008, 18 femmes et 50 hommes (68 personnes) ont contracté le sida. Ce résultat montre que le sida, après une tendance à la baisse durant les années 2006 et 2007 (respectivement 56 et 47 nouvelles infections), progresse de

nouveau au Luxembourg. En 2008, 13 500 tests ont été effectués.

Depuis le début de l'année 2009, 5 personnes sont décédées des suites de la maladie et 9 nouvelles infections ont pu être détectées.

«Nous sommes à la fois choqués et déçus de cette évolution négative», a tenu à préciser la directrice de la Santé, Danielle Hansen-Koenig. Le ministre de la Santé a de son côté qualifié la pandémie de «tueur impitoyable».

Les catégories d'âge les plus atteintes

Le syndrome d'immunodéficience acquise, mieux connu sous le nom de sida, atteint toutes les tranches de la population, sans distinction d'âge. Force est pourtant de constater que les personnes de moins 35 ans sont les plus touchées (23 cas), suivies de celles âgées de 36 à 44 ans (22 individus).

Quant au mode de transmission de la maladie, le rapport du comité montre que les rapports hétérosexuels (36 cas) sont le plus souvent à l'origine de la maladie, suivis des rapports homo- ou bisexuels (24 cas) et de l'utilisation de seringues infectées (5 cas).

Depuis les premiers recensements qui remontent à l'année 1983, environ 140 personnes sont décédées des suites du sida, et entre 700 et 800 cas d'infection ont été répertoriés. À l'heure actuelle, entre 400 et 500 personnes bénéficient d'un traitement.

Une prévention plus efficace et une enquête pour mieux détecter les causes

Pour Mars Di Bartolomeo, cette évolution «est la preuve que la lutte contre la pandémie ne requiert pas uniquement une réponse». Face à cette évolution inquiétante, il mise sur la «prévention, prévention, prévention».

Pour contrer plus efficacement la maladie, le Comité de surveillance du sida va mener une enquête auprès des infectés, qui permettra d'affiner les connaissances sur les voies de transmission du virus au Luxembourg. Une brochure va également être rédigée, expliquant que des dépistages gratuits et anonymes sont possibles au Centre national de santé et au Centre hospitalier de Luxembourg.

Mars Di Bartolomeo présente le nouveau plan hospitalier qui mise sur l'évaluation et l'assurance qualité des soins de santé

17 avril 2009

Le 17 avril 2009, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté le nouveau plan hospitalier qui prévoit de nouvelles structures d'évaluation et d'assurance qualité des prestations hospitalières.

La qualité des soins de santé figure au centre du nouveau plan hospitalier qui poursuit, comme l'a esquissé Mars Di Bartolomeo, un double objectif: d'une part, réagir aux mutations qui ont eu lieu dans le secteur hospitalier, et, d'autre part, mettre de nouveaux accents et brosser le cadre pour effectuer de nouveaux investissements dans l'intérêt du citoyen.

Dans un contexte difficile marqué par la crise économique et financière, la mise en commun des compétences et les fusions entre établissements hospitaliers demeurent pour Mars Di Bartolomeo «un véritable *must*». Une priorité est également accordée à la coopération dans le domaine médical, «où il faut se distancier d'une approche basée sur la rivalité afin d'évoluer vers une approche commune, où les collaborations et la spécialisation peuvent se développer».

Le ministre de la Santé a également rappelé qu'un milliard d'euros avait été investi depuis 1999 dans le secteur des soins de santé. S'y ajouteront 500 millions d'euros qui permettront de moderniser les infrastructures dans les années à venir.

Passer de l'hospitalisation stationnaire à la prise en charge ambulatoire

Mars Di Bartolomeo, qui a attiré l'attention sur le «sous-développement de la prise en charge ambulatoire au Luxembourg», a annoncé que le nouveau plan hospitalier devrait amorcer le virage de l'hospitalisation stationnaire vers la prise en charge ambulatoire. Il a également souligné que le nombre de lits attribués aux établissements hospitaliers ne serait pas revu à la baisse.

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, et Danielle Hansen-Koenig, directrice de la Santé, lors de la présentation du nouveau plan hospitalier (© SIP)

Comité d'évaluation et d'assurance qualité des prestations hospitalières

Le nouveau plan hospitalier accorde une importance accrue à l'évaluation de la qualité des soins de santé qui sont prodigués. Pour ce faire, il prévoit, à côté de la mise en place d'un comité d'évaluation interne et d'assurance qualité, la création de comités *peer review* au sein de chaque service hospitalier chargé d'évaluer les pratiques professionnelles et les revues de morbidité/mortalité. La pratique de l'évaluation est également systématisée à l'échelon national par la mise en place d'un Comité national d'évaluation et d'assurance qualité.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau plan hospitalier, tout événement indésirable doit être signalé. L'article 22 du plan hospitalier stipule à cet égard que «chaque établissement met en place un système de signalement et de surveillance des infections nosocomiales, des accidents et autres événements indésirables». «Lorsqu'un incident indésirable survient, cette approche implique que l'on analyse les causes de l'incident et en tire les conséquences», a expliqué Mars Di Bartolomeo, qui y voit un moyen efficace permettant d'éviter «qu'une erreur de routine ne se mue en catastrophe.»

État de la psychiatrie au Luxembourg: «L'architecture psychiatrique commence à prendre les contours d'une psychiatrie du XXIe siècle»

20 avril 2009

Le 20 avril 2009, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a donné une conférence de presse sur l'évaluation de la réforme de la psychiatrie au Luxembourg et a présenté le document *La psychiatrie au Grand-Duché de Luxembourg: état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de l'étude de planification 2005,* rédigé par un expert indépendant.

Quel est l'état de la psychiatrie au Luxembourg après la mise en place de la réforme en 1993? Le rapport d'évaluation de Wulf Rössler, professeur de l'université de Zurich, épingle les faiblesses de l'architecture psychiatrique au Luxembourg, identifie ses atouts et édicte une série de recommandations au gouvernement.

Le remaniement structurel de l'architecture psychiatrique au Luxembourg devrait être bientôt achevé

Pour Wulf Rössler, les évolutions dans le secteur de la psychiatrie doivent être placées dans un contexte de prospérité économique, favorable à l'investissement de sommes importantes qui ont permis au secteur de se développer et de se moderniser.

D'après le rapport de Wulf Rössler, «le remaniement structurel de

l'architecture psychiatrique au Luxembourg devrait être bientôt achevé». Le spécialiste suisse s'est montré satisfait que la décentralisation des soins de santé ait été amorcée et que les patients souffrant de troubles psychiques n'étaient plus directement soignés au Centre hospitalier neuropsychiatrique (CHNP) à Ettelbruck, mais dans des hôpitaux.

Le rapport conclut également que l'état des services spécialisés est bon, voire très bon, «et comparable à celui d'autres pays européens». Alors qu'en 2005, le professeur Rössler épinglait encore le nombre limité de lits disponibles, il constate en 2008 que l'offre s'est stabilisée dans le domaine de la médecine stationnaire.

Wulf Rössler a constaté que la psychiatrie luxembourgeoise se caractérisait par un éclectisme professionnel dominé par la tradition de l'exercice libéral. D'après Wulf Rössler, cette particularité luxembourgeoise présente à la fois des avantages et des inconvénients. Tandis que l'enchevêtrement des domaines ambulatoires et stationnaires a été identifié comme un avantage, la disponibilité réduite des médecins libéraux peut être interprétée comme un désavantage.

L'expert suisse a soulevé le manque de foyers d'accueil protégés, malgré les efforts consentis ces dernières années. Il a également déploré que les pathologies les plus graves soient d'office transférées au CHNP.

Wulf Rössler dresse un bilan mitigé du CHNP

Wulf Rössler a dressé un bilan mitigé de l'évolution du CHNP à Ettelbruck, dont le passage «d'un asile vers un centre de réhabilitation moderne» s'apparentait à «une tâche d'hercule». Le spécialiste s'est montré satisfait du fait que le CHNP ait réussi à brosser les contours d'une image de la psychiatrie beaucoup plus positive, mais il a cependant regretté «que des rivalités et des conflits d'intérêts entre le CHNP et les professionnels libéraux subsistaient», facteurs constituant un frein au développement de l'hospitalisation extrastationnaire.

Dans l'analyse de Wulf Rössler, la mise en place de plateformes psychiatriques réunissant tous les acteurs concernés a eu des répercussions positives sur le développement du monde psychiatrique et a permis de mieux interconnecter les différentes structures et de se mettre d'accord sur des concepts communs. Il a cependant regretté que la réhabilitation d'une soixantaine de patients de longue durée n'ait pas été atteinte et que le CHNP n'ait pas réussi à élargir la palette des services proposés aux patients.

L'accueil psychiatrique des jeunes

Dans le domaine de la jeunesse et des enfants, des efforts importants ont été consentis, a noté Wulf Rössler, qui a pu constater que le développement des structures d'accueil avait entraîné une plus forte demande. Il s'est dit inquiet du nombre important d'internements forcés au Luxembourg, mais a salué la mise en place d'une structure d'accueil et d'accompagnement. Le vrai problème réside, selon lui, «non pas dans une carence de lits disponibles, mais dans un manque de coordination et de communication».

L'accueil et l'encadrement des délinquants

La principale faille du système réside, selon Wulf Rössler, dans l'accueil et l'encadrement des délinquants qui présentent des troubles psychologiques. D'après l'expert, le CHNP est un lieu peu approprié pour accueillir ces détenus. Pour mieux assurer la prise en charge de ces patients, il s'est exprimé pour une unité indépendante, qui serait implantée au sein du CHNP.

Mars Di Bartolomeo et Claude Wiseler lancent le nouveau portail de la santé

27 avril 2009

Le 27 avril 2009, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de la Fonction publique et de Réforme administrative, Claude Wiseler, ont lancé le nouveau portail santé (www.sante.lu).

Conseils de prévention, dossiers de fond, fiches explicatives sur les maladies, examens, analyses, précisions sur les modalités de remboursement des soins, une présentation de l'ensemble des acteurs de la santé et du domaine social, informations sur l'exercice des professions de santé, campagnes de sensibilisation menées par le ministère et

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, présentent le portail santé à la presse (© SIP)

la Direction de la santé: voici une partie des informations que l'on trouve sur ce site.

Le nouveau portail santé regroupe un large éventail de thèmes qui gravitent autour du domaine de la santé. L'objectif du portail, qui s'adresse à la fois aux citoyens et aux professionnels du secteur, est de fournir «un éclairage national sur certaines questions nationales de santé», a expliqué Claude Wiseler, qui a précisé que la mise en ligne de ce portail «répondait à une réelle demande de la part des citoyens».

Le nouveau portail, qui est le fruit d'un long travail de concertation avec les acteurs concernés, se présente sous un design plus moderne. Le site se présente dans les couleurs vert et bleu, qui symbolisent la santé et l'espérance de vie.

Sept rubriques principales (dotées de plusieurs sous-rubriques) et des rubriques transversales permettent de guider l'internaute vers les informations les plus importantes. L'utilisateur peut s'y renseigner sur les maladies, les traitements, l'évolution de la santé au fil du temps, les politiques mises en œuvre dans le domaine de la santé, les modalités de remboursement, les gestes de premier secours ainsi que les textes législatifs.

Responsabiliser davantage le citoyen

En quelques clics, le citoyen accède à un espace où il peut s'autoévaluer en mesurant sa dépendance à l'alcool et à la nicotine ou en calculant son indice de masse corporelle (IMC). La personne allergique aux pollens peut consulter une base de données qui fournit des informations détaillées sur les concentrations polliniques se trouvant dans l'atmosphère. Plusieurs dictionnaires, des lexiques ainsi que des données d'analyse permettent au navigateur de se familiariser avec les maladies, leurs pathologies ou leurs traitements. «Le portail est un instrument qui permet au citoyen de se sensibiliser au domaine de la santé, de gérer leur santé et de les responsabiliser davantage», a expliqué le ministre de la Santé en mettant en garde «que sa vocation n'était en aucun cas de remplacer le généraliste.»

Le portail santé: élément-clé d'un vaste programme e-santé

Dès la conception, le portail santé, qui a été développé dans le cadre des actions eLuxembourg du gouvernement, a été conçu comme l'élément central d'un vaste programme e-santé qui prévoit trois phases de développement.

La première phase prévoit le développement d'informations qui seront mises à la disposition du citoyen, la deuxième sera axée sur une interaction plus poussée avec le citoyen. Durant la troisième et dernière phase, une signature électronique permettra au citoyen d'accéder à ses propres dossiers de santé.

Mars Di Bartolomeo au sujet de la grippe porcine: «Le Luxembourg suit de près l'évolution»

27 avril 2009

Suite à la propagation du virus de la grippe porcine au Mexique et aux États-Unis, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a exposé le 27 avril 2009 l'approche qui sera adoptée par le gouvernement luxembourgeois pour se prémunir contre les risques de la pandémie de grippe porcine.

Le ministre de la Santé a annoncé que, depuis la première alerte, la Direction de la santé était en contact avec l'Organisation mondiale de la santé, le Centre européen de contrôle et de prévention des maladies et les autres États membres européens pour suivre de près l'évolution de la situation et prendre les mesures nécessaires.

«Même si le Luxembourg n'est pas encore directement concerné par la grippe porcine, il faut surveiller de près l'évolution sur le continent américain, afin de se prémunir contre les risques de pandémie de grippe porcine», a estimé Mars Di Bartolomeo. Le ministère, qui prend la situation très au sérieux, a précisé que le ministère de la Santé «était en train d'élaborer une réponse adéquate pour les problèmes auxquels le Luxembourg pourrait être confronté».

Des questions en suspens

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et la docteure Danielle Hansen-Koenig de la Direction de la santé ont également soulevé des «questions qui restent en suspens et qui n'ont pas encore trouvé de réponse adéquate» au vu de l'évolution très disparate qui se dessine au Mexique et aux États-Unis. La docteure Hansen-Koenig a expliqué que les symptômes des cas détectés aux États-Unis ressemblaient plutôt à ceux d'une grippe saisonnière normale sans grandes complications, alors que les symptômes des cas détectés au Mexique étaient similaires à ceux d'une épidémie beaucoup plus virulente qui affecte surtout des jeunes adultes en bonne santé.

Grippe porcine: Mars Di Bartolomeo expose dans une réponse à une question parlementaire urgente les mesures adoptées par le gouvernement

28 avril 2009

Dans le cadre d'une réponse à une question urgente du député libéral Xavier Bettel, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a fourni – lors d'une séance publique de la Chambre des députés – des précisions sur le risque de propagation de la grippe porcine et les mesures y relatives prises au Luxembourg.

«Il n'y a, pour l'heure, aucune raison de céder à la panique», a rassuré le ministre de la Santé. Dans le contexte actuel où une propagation du virus à l'échelle mondiale ne peut être écartée, le ministre a néanmoins estimé «qu'il faut rester vigilant».

Les mesures préventives adoptées par le gouvernement

Au Luxembourg, les autorités gouvernementales ont déconseillé aux citoyens tout déplacement au Mexique, «sauf en cas de nécessité absolue». Mars Di Bartolomeo a justifié la position du gouvernement luxembourgeois, l'un des premiers pays à déconseiller les voyages au Mexique, par le principe de précaution. Il a également précisé que le Luxembourg serait bien préparé en cas d'alerte, vu que «nous disposons d'un stock important d'antiviraux et avons renforcé notre stock de masques».

Mars Di Bartolomeo a également expliqué que des affiches avaient été déployées à l'aéroport pour informer les voyageurs. Les hôpitaux seraient également en alerte et les médecins généralistes auraient été sommés de communiquer tout cas suspect au registre national.

Premier cas de grippe A (H1N1) au Luxembourg

2 juin 2009

Suite à l'identification, le 1er juin 2009, d'un premier cas de grippe A (H1N1) au Luxembourg, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a fait le point sur la situation lors d'un bref point de presse en date du 2 juin 2009.

Le ministre a rappelé qu'il s'agissait d'une personne de la région nord du pays qui a séjourné récemment aux États-Unis d'Amérique (New York) et qui s'est présentée l'après-midi du 1er juin 2009 auprès d'un

médecin avec des symptômes grippaux bénins (fièvre modérée). Les analyses, effectuées au Laboratoire national de santé, ont confirmé la présence de la nouvelle variante du virus A (H1N1), a-t-il ajouté.

Quant à l'état de santé de la personne infectée, qui est sous traitement par l'antiviral Tamiflu, Mars Di Bartolomeo a précisé qu'elle se portait bien, présentait des symptômes, mais «qu'elle n'était pas gravement atteinte». Il a ajouté que le déroulement de la maladie chez le patient avait conduit le ministère de la Santé à l'isoler à son domicile. L'Inspection sanitaire a procédé à l'enquête épidémiologique et a offert un traitement antiviral prophylactique aux personnes ayant été en contact étroit avec le malade.

«Rester vigilant sans céder à la panique»

Depuis son apparition, le virus A (H1N1) a contaminé jusqu'à cette date 17 000 à 18 000 personnes dans une soixantaine de pays à travers le monde et provoqué le décès de 115 personnes, ce qui revient à un taux de mortalité inférieur à 1%, alors que la grippe saisonnière fait chaque année plusieurs dizaines de milliers de morts, a indiqué le Dr Danielle Hansen-Koenig, la directrice de la Santé. «Il ne faut toutefois pas banaliser la situation», a-t-elle mis en garde, en faisant référence au danger que pourrait représenter une mutation éventuelle du virus.

Mars Di Bartolomeo a souligné que le ministère de la Santé suivait l'évolution de la grippe «avec une grande attention». «Il faut rester vigilant sans céder à la panique», a-t-il estimé.

D'après le ministre de la Santé, le premier cas de grippe A (H1N1) au Luxembourg n'a pas surpris, «puisqu'on était conscient que le Luxembourg, pays aux confins de trois pays où des cas ont été décelés, pourrait difficilement échapper au virus».

Depuis la détection du premier cas en Amérique du Nord, le 24 avril 2009, le ministère de la Santé a été en alerte et s'est préparé à l'éventualité d'un premier cas de grippe A (H1N1) au Luxembourg. Des contacts quotidiens ont été établis avec les partenaires européens et internationaux via des conférences audio et vidéo. Les médecins ont été sensibilisés et le ministère s'est doté de tous les instruments pour faire face à une pandémie. S'y ajoute également le fait que le ministère de la Santé a pu bénéficier d'expériences acquises lors de la mise en place des plans d'action pour parer au SARS ou à la grippe aviaire.

Pierre Weicherding, médecin responsable de l'Inspection sanitaire, a expliqué qu'une personne infectée par le virus de la grippe A (H1N1), pouvait transmettre le virus un jour avant et 7 jours après l'apparition des symptômes. Mars Di Bartolomeo a souligné «qu'il n'existe pas encore de vaccin contre le virus A (H1N1)», mais qu'il «est en train d'être élaboré et qu'il devrait être disponible en août, voire septembre de cette année». «Le Luxembourg est en contact avec l'industrie pharmaceutique et a obtenu la garantie de délivrance du vaccin dès qu'il est disponible», a rassuré Mars Di Bartolomeo.

SPORT

Le nouveau stade national de football verra le jour à Livange

26 février 2009

Cette fois-ci, c'est officiel: le nouveau stade national de football sera implanté à Livange dans la

commune de Roeser. Entouré du bourgmestre de la commune de Roeser, Tom Jungen, et du président de la Fédération luxembourgeoise de football (FLF), Paul Philipp, le ministre des Sports, Jeannot Krecké, a officiellement présenté l'état actuel du projet du nouveau stade national de football à l'occasion d'une conférence de presse le 26 février 2009 au siège de la FLF à Mondercange.

Le président de la FLF s'est dit «comblé, en ce jour historique pour le football luxembourgeois, de voir son rêve, puis son souhait le plus cher, devenir réalité dans les années à venir». Le nouveau stade aura une capacité d'environ 10 000 places assises couvertes. Les installations du stade seront conformes aux réglementations UEFA et FIFA et offriront le confort d'usage dans un stade moderne, tant pour les spectateurs que les sportifs et leur encadrement. D'ores et déjà, il est prévu d'y disputer toute rencontre internationale des sélections nationales luxembourgeoises ainsi que les finales de la Coupe de Luxembourg et les matches de la Coupe d'Europe.

Dans la foulée, le ministre des Sports a expliqué longuement la démarche poursuivie depuis plus d'un an dans sa recherche et ses pourparlers avec nombre d'interlocuteurs pour trouver à la fois un site approprié et les partenaires privés susceptibles de réaliser ce projet. «Sachant que la FLF ne peut disputer actuellement ses rencontres internationales au stade Josy Barthel que moyennant une dérogation spéciale accordée par l'UEFA, au vu des carences sur le plan de la sécurité, du confort et des équipements techniques en général, l'idée de faire construire un nouveau stade répondant aux exigences de nos jours a mûri en moi depuis plus d'un an», a confié le ministre.

Si la priorité était d'analyser la possibilité de construire un tel stade sur le territoire de la capitale, il s'est avéré rapidement qu'il fallait étendre les recherches au-delà des six sites potentiels sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Huit autres sites (Bettembourg, Mondercange, Leudelange, Differdange, Garnich, Niederanven et Esch-Lentille Terres rouges) ont ainsi été passés au crible fin pour analyser leur compatibilité avec les critères fixés d'office après concertation avec nombre d'autres ministres concernés.

Les critères sont les suivants:

- Site proche d'une majorité de la population, plutôt au sud de la capitale;
- Accès direct par autoroute(s) et liaison directe par voie ferroviaire – compatibilité avec l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept);
- Terrain hors de toute zone protégée et aux mains d'un nombre aussi restreint que possible de propriétaires;
- Possibilités d'adjoindre des commerces pour rentabiliser le projet global;
- Possibilité de réaliser le projet dans un délai raisonnable;
- Pas de nuisances particulières pour les quartiers d'habitation.

C'est ainsi que le site de Livange a fini par apparaître comme étant le seul à répondre à toutes ces conditions. Sur ce site, on peut en effet avoir recours à une réserve foncière de 15 hectares, le terrain se trouve en bordure de l'autoroute A3, à proximité de la sortie n° 2 Livange, de la ligne CFL n° 60 Luxembourg-Bettembourg et de l'arrêt CFL projeté à Livange.

Par ailleurs, ce site est en tout point conforme aux principes à l'IVL et n'empiète aucunement sur les plans directeurs sectoriels «transports», «paysages» ou «zones d'activités».

Concernant les partenaires privés susceptibles d'investir dans ce projet, le groupe Becca s'est finalement dégagé du lot dans la mesure où il pouvait offrir la garantie du terrain requis.

Ce même promoteur se propose en effet de construire sur ce site, sans frais pour la FLF ou les pouvoirs publics, le stade national de football et un centre commercial attenant.

Le coût pour la construction du stade est estimé à environ 20 à 25 millions d'euros. L'investissement global du projet s'élèvera à environ 250 millions d'euros et entraînera la création de quelque 1200 postes de travail.

Le stade sera mis gratuitement à disposition de la FLF et de la Fédération de rugby pour les rencontres internationales. Il incombera en revanche à la FLF de prendre en charge l'entretien et la

maintenance du stade. Elle sera épaulée dans cette mission par l'État (Sports), à l'instar des contributions accordées à toute fédération du pays pour subvenir aux frais d'entretien des infrastructures sportives à caractère national.

Concernant la partie commerciale du projet, Jeannot Krecké, en sa double qualité de ministre des Sports et de ministre de l'Économie, a confirmé enfin qu'il était du souhait du gouvernement que le projet du centre commercial de Wickrange actuellement en discussion puisse être intégré, en partie du moins, dans le projet global de Livange, qui n'en reste pas moins indépendant. Dans cet ordre d'idées, des pourparlers avec les deux promoteurs respectifs sont d'ores et déjà planifiés afin d'aboutir à un accord qui puisse satisfaire toutes les parties concernées.

TOURISME

Fernand Boden au Salon international du tourisme

16 mars 2009

Le Salon international du tourisme (ITB) de Berlin constitue le plus grand et important salon du voyage de la planète. Il est donc particulièrement prisé par de nombreux acteurs dans le domaine touristique en quête d'une vitrine pour présenter leurs produits et offres. Le Grand-Duché ne fait pas exception et pour cette raison, le ministre du Tourisme, Fernand Boden, s'est rendu à Berlin pour présenter officiellement, en compagnie des responsables de l'Office national du tourisme (ONT) et de Luxair, le nouveau-né des produits Internet, le SmartMix.

Lors de la présentation de cet outil convivial de réservation en ligne, le ministre Fernand Boden a précisé tout d'abord que cette offre Internet ne devait nullement être perçue comme une simple mesure de visibilité isolée, mais comme une pièce à ajouter à la mosaïque des initiatives de développement cohérent et à long terme du tourisme grand-ducal.

Étape par étape et dans le souci d'offrir aux internautes un meilleur service lors de la réservation d'un séjour au Grand-Duché, le ministère du Tourisme a encouragé la mise sur pied d'un groupe de travail composé de représentants de l'ONT, de Luxair, de CFL et de la fédération Horesca des hôteliers, restaurateurs et cafetiers.

Organiser son voyage sur mesure

Sur base des résultats récoltés par ce groupe, Luxair a mis au point le système SmartMix, présenté en détail à Berlin par Alberto Kunkel, directeur général adjoint de Tour Operating and Sales & Marketing de Luxair, et par Robert L. Philippart, directeur de l'ONT. SmartMix offre au voyageur la possibilité d'organiser son voyage sur mesure et de réserver directement en ligne les différentes étapes des vacances: billet d'avion, chambre d'hôtel, voiture de location, etc. L'outil en ligne est adapté aux infrastructures d'accueil de la destination touristique luxembourgeoise et il est accessible via le site de l'ONT. À l'avenir, le système proposera aussi des voyages ferroviaires en plus des billets d'avion, chambres d'hôtel et voitures de location.

Le site Internet de l'ONT, qui à ce jour servait principalement de plateforme d'information, est utilisé par de nombreux voyageurs comme point de départ de leurs recherches sur le Grand-Duché. Le nombre élevé de visiteurs témoigne de l'énorme potentiel économique à exploiter et incite désormais à rechercher des synergies entre les informations proposées et la réservation directe de produits touristiques. Grâce à SmartMix, l'ONT peut élargir ses options de réservation en ligne de la «simple» offre de forfaits promotionnels à un éventail complet de services combinables individuellement. Les partenaires touristiques de l'ONT profitent ainsi d'un outil de marketing hors du commun, dont la présence sur la page d'accueil du portail luxembourgeois est une garantie de grande visibilité (près d'un million et demi de visiteurs en 2008).

Une offre cohérente et une promotion ciblée

La pertinence d'un système de réservation par Internet et sa mise en place réussie dépendent, en toute logique et avant tout, de la cohérence de l'offre proposée au Grand-Duché. Le ministre du Tourisme, Fernand Boden, a enchaîné précisément sur ce sujet en expliquant le développement continu de l'offre touristique nationale. Il a retracé les efforts de longue haleine déployés en vue de la promotion d'un tourisme

de qualité et a évoqué le soutien apporté par l'État, de nos jours comme par le passé, tant aux acteurs institutionnels que privés dans le cadre des plans quinquennaux d'équipement d'infrastructures touristiques. Le ministre compétent a également décrit plus précisément les quatre grands piliers du tourisme au Grand-Duché (tourisme de congrès, d'affaires et d'incentive, tourisme culturel, tourisme local, tourisme rural). Le ministre a loué l'évolution permanente de la qualité dans le secteur des services. Il a rappelé l'expérience du Q-Label qui, créé en septembre 2007, constituait une initiative prometteuse, méritant d'ailleurs d'être poursuivie. Par ailleurs, il a mis en avant, en citant l'exemple donné lors de l'ITB, le nouvel aménagement des stands qui serviront de vitrine au tourisme luxembourgeois lors des grandes rencontres internationales de l'industrie touristique partout en Europe.

Le tourisme demeure un secteur en croissance

Pourvu que les infrastructures et les offres ainsi promues concordent et que des instruments de marketing déterminants y soient associés, le secteur du tourisme grand-ducal dispose de tous les atouts afin de peser, aussi à l'avenir, son poids dans l'économie nationale. Les derniers chiffres publiés par le World Travel & Tourism Council (WTTC), commentés par le ministre Fernand Boden, pointent dans la même direction prometteuse et indiquent que la contribution de l'industrie du tourisme au produit intérieur brut pour l'année 2008 atteignait 1,043 milliard d'euros et pourrait culminer à 1,682 milliard d'euros en 2018. Sur le front de l'emploi, les dix prochaines années s'accompagneront d'une croissance, portant les effectifs actuels de 8000 à 9000 personnes employées par la seule industrie du tourisme. Dans son ensemble, la totalité de l'économie touristique grand-ducale (à savoir tous les services à caractère commercial en rapport direct ou indirect avec le tourisme) emploie, selon les statistiques actuelles, 23000 salariés, une population amenée à augmenter jusqu'à 28000 personnes d'ici à 2018. Selon les prévisions du WTTC, la part du produit intérieur brut devrait également profiter de ce vigoureux élan et passer des quelque 3,138 milliards d'euros actuels à 5,277 milliards lors de la prochaine décennie.

Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Martine Schommer, ambassadrice du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin, Alberto Kunkel, directeur général adjoint de Tour Operating and Sales & Marketing de Luxair, lors du lancement officiel du module de réservation en ligne sur le site de l'Office national du tourisme (© Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement)

Présentation thématique lors de l'ITB

Pour atteindre ces remarquables taux de croissance, il convient évidemment de mener une solide campagne de promotion du Luxembourg.

Du 11 au 15 mars 2009, près de 180 pays et destinations dévoilent, dans 26 palais situés au pied de la Tour Radio de Berlin, leurs atouts à un public composé tant de professionnels que de particuliers. Dans les 26 palais, 11000 organisations et entreprises différentes présentent leur offre touristique sur une surface d'exposition totalisant 160000 m^2.

Parmi ces exposants figure le Grand-Duché de Luxembourg avec le stand officiel du ministère du Tourisme et de l'ONT. Grâce

au nouveau concept 2009 de scénographie pour les salons, le ministère du Tourisme traduit avec cohérence les orientations thématiques de la promotion du Grand-Duché, qui s'alignent sur une étude précise des considérations guidant le futur voyageur dans le choix de son pays de vacances et des critères déterminant prioritairement la sélection.

Ainsi conçue et classée suivant les thématiques, la nouvelle mouture de la brochure touristique nationale propose une lecture articulée selon les domaines d'intérêt et constitue un vecteur de communication directe avec le visiteur potentiel du Luxembourg. Un vaste choix de thèmes, déclinés bien entendu au travers des cinq régions touristiques du pays et des indications sur les rendez-vous incontournables de la saison, suscite chez le lecteur l'envie d'en apprendre davantage. Sur le site Internet de l'ONT, l'internaute pourra par ailleurs trouver toutes les informations supplémentaires dont il a besoin. En ce sens, les conclusions tirées lors de cette récente étude commanditée par le ministère du Tourisme, de concert avec les deux offices régionaux du tourisme nouvellement créés, trouvent une double application: d'une part, les thèmes attisant l'intérêt des touristes au Luxembourg sont mis en exergue et, d'autre part, la Toile peut pleinement jouer son rôle actuel de source moderne d'information et de conseil.

De solides partenariats pour la promotion de la destination luxembourgeoise

Sur le stand du ministère du Tourisme et de l'ONT, un espace de 140 m^2, se côtoient les fédérations touristiques des Ardennes luxembourgeoises, du sud du Luxembourg, de la région de Mullerthal-Petite Suisse luxembourgeoise, de la Moselle luxembourgeoise, sans oublier le Luxembourg City Tourist Office, la compagnie aérienne nationale Luxair, l'hôtel NH Aéroport, le Domaine thermal de Mondorf, l'hôtel Le Royal Luxembourg, l'agence Travel Ring International Luxembourg, le groupe Goeres Hotels Luxembourg et le Grand Hôtel Victor Hugo.

TRANSPORT

Lucien Lux rencontre le comité politique «Nordstad» en vue de l'élaboration d'un concept de mobilité

6 janvier 2009

En présence de représentants du ministère des Travaux publics et du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le ministre des Transports, Lucien Lux, a rencontré en date du 6 janvier 2009 le comité politique «Nordstad», avec à sa tête le coprésident et député-maire Jean-Paul Schaaf, ainsi que les bourgmestres, respectivement échevins des autres communes de la «Nordstad» pour élaborer un concept de mobilité.

Il a été retenu que la démarche visée comprendrait trois volets, à savoir le réaménagement de la gare d'Ettelbruck, un nouvel accès au site «Walebroch» pour en permettre à court terme sa revalorisation et finalement l'élaboration d'un concept de mobilité régional «Nordstad» d'ici début 2010.

Le réaménagement de la gare d'Ettelbruck comportera plus particulièrement les éléments suivants:

- l'aménagement d'une gare routière;
- la revalorisation, voire la reconstruction du bâtiment voyageurs avec la mise en conformité de la gare ferroviaire, qui comprend notamment les passages souterrains, les quais et les dispositifs d'accessibilité tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite;
- l'aménagement d'un Park & Ride;
- l'aménagement d'une nouvelle route reliant les points «Patton» et «Wark».

Une enquête et analyse des flux de voyageurs dans les gares de Diekirch et d'Ettelbruck analysera plus particulièrement les répercussions de l'amélioration de la desserte ferroviaire Diekirch-Ettelbruck-Luxembourg applicable depuis le 14 décembre 2008.

Le dossier sera suivi à un rythme soutenu.

SMOT – un nouveau schéma stratégique de mobilité transfrontalière facilitant la mobilité des frontaliers entre la Lorraine et le Luxembourg

8 janvier 2009

Faciliter la mobilité des frontaliers entre la Lorraine et le Luxembourg: tel est l'objectif du schéma stratégique de mobilité transfrontalière Lorraine-Luxembourg, dénommé SMOT, qui a été présenté le 8 janvier 2009 par le ministre des Transports, Lucien Lux, le président du Conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret, et le préfet de la région Lorraine, Bernard Niquet.

Pourquoi un schéma stratégique de mobilité transfrontalière?

Le nombre de Lorrains qui franchissent chaque jour les frontières pour aller travailler au Luxembourg est en constante augmentation. En 2008, leur nombre s'élevait à 70 000. Selon les dernières prévisions, ce chiffre devrait passer à 135 000 Lorrains d'ici à 2030. Cette hausse des flux frontaliers et la multiplication des pôles à desservir ont poussé la région Lorraine, la préfecture et le ministère des Transports luxembourgeois à lancer un programme d'actions concrètes pour faciliter et promouvoir la mobilité transfrontalière. Parallèlement, il s'agit de prendre en compte la dimension environnementale de la lutte contre la pollution.

Pour relever les défis, les partenaires ont décidé en février 2008 d'élaborer conjointement, avec l'appui de l'État français, un SMOT ainsi qu'un ensemble d'orientations stratégiques partagées pour accompagner le développement de la mobilité transfrontalière aux horizons 2015, 2020 et 2030.

Le SMOT, qui résulte d'une volonté politique forte, prévoit une complémentarité entre le rail et la route. L'ambition est d'augmenter progressivement la part modale des transports alternatifs à la voiture individuelle (transports ferroviaires et collectifs, covoiturage) à 15, 20, puis 25% de l'ensemble des déplacements Lorraine-Luxembourg.

Le SMOT, un programme d'actions concrètes et des orientations stratégiques partagées

Dès 2009, un abonnement tout public simplifiera les démarches des usagers du TER (transport express régional). L'initiative sera suivie d'une première démarche d'intégration billettique Lorraine-Luxembourg, le lancement de nouvelles fréquences et de nouvelles lignes ferroviaires (ligne TER-CFL directe entre la Lorraine et Belval) depuis le Sillon lorrain et le pays haut. Un site Internet sera également créé par la région Lorraine pour promouvoir la pratique du covoiturage et des parcs-relais seront mis en place, notamment à Frisange.

Pour 2010, les partenaires du SMOT veulent rendre les systèmes billettiques SimpliCités (F) et e-go (L) compatibles. Des travaux sont prévus pour augmenter la capacité des réseaux ferroviaires. Pendant l'été 2010, avec l'achèvement des travaux de la nouvelle gare Belval-Université (intégrant un parc-relais),

Lucien Lux lors de la présentation du SMOT, le nouveau schéma stratégique de mobilité transfrontalière, entouré de Bernard Niquet (gauche), préfet de la Moselle et de la zone de défense Est de la France, et Jean-Pierre Masseret, président du Conseil régional de Lorraine (© Ministère des Transports)

la desserte ferroviaire de Belval depuis la Lorraine sera complétée par la mise en service de 4 allers-retours TER-CFL quotidiens.

Des actions concrètes pour 2009-2010

L'ambition se concrétise par des projets communs programmés à l'horizon 2015, 2020 et 2030, qui seront déclinés en rapport avec les projets de l'ensemble des acteurs de la mobilité:

- L'acquisition de nouvelles rames: le ministère des Transports du Luxembourg et la région Lorraine s'associeront dans le cadre de nouvelles commandes coordonnées de matériel roulant TER-CFL de nouvelle génération, disponible à compter de 2013-2014.

- L'augmentation de la capacité du réseau ferroviaire sera engagée dès 2009 avec le traitement prioritaire des principaux nœuds du réseau (Metz, Hagondange, Bettembourg et Luxembourg).

- La construction de nouvelles gares et parkings périphériques permettant, en amont de leur trajet, le rabattement des automobilistes vers les modes de transport alternatifs à la voiture. Ces projets doivent tenir compte du développement urbain et l'anticiper, afin d'accroître leur efficacité et d'étendre leur périmètre de captage.

- Le développement de nouvelles lignes de bus transfrontalières, complémentaires au réseau ferroviaire et assurant la desserte des zones éloignées mal couvertes par les réseaux de transport collectifs plus structurants.

Sécurité routière: depuis 2001, le Luxembourg a réduit de moitié le nombre de tués de la route

22 janvier 2009

Le 22 janvier 2009, Lucien Lux, ministre des Transports, a dressé le bilan des accidents routiers qui se sont produits en 2008 et a présenté à la même occasion la nouvelle campagne du ministère des Transports «Kommt mir fueren esou weider!».

En 2008, une diminution exceptionnelle du nombre des victimes de la route a été enregistrée. Sur 9 273 accidents recensés en 2008, 34 accidents étaient mortels et ont coûté la vie à 35 personnes (contre 43 tués en 2007 et 69 tués en 2001). Parmi les 35 morts, il y avait 18 conducteurs, 3 passagers, 8 motocyclistes et 1 passager de moto («sozius»), 4 piétons et 1 cycliste.

Avec le bilan de 2008, qui constitue non seulement le meilleur bilan depuis le début du recensement en 1947, mais représente également une réduction du nombre de tués de la route de 49,3% par rapport à 2001, le Luxembourg devient le premier pays à atteindre l'objectif de la Commission européenne, qui prévoit de réduire de moitié le nombre de tués d'ici à l'horizon 2010.

Pour Lucien Lux, ce bilan est la preuve que les mesures prises par le gouvernement portent leurs fruits et «que le gouvernement est engagé sur la bonne voie». Ces résultats, a-t-il poursuivi, «doivent être un encouragement et donner une impulsion pour poursuivre les mesures».

La catégorie des piétons et celle des motocyclistes: deux catégories vulnérables

Malgré une tendance à la baisse du nombre de tués et du nombre de blessés graves (-12,3% entre 2007 et 2008 et -30,8% par rapport à l'année 2001), le bilan 2008 fait ressortir deux catégories d'usagers de la route particulièrement «vulnérables» qui viennent nuancer les bons résultats: les piétons et les cyclistes.

Le nombre de piétons grièvement blessés est passé de 26 en 2007 à 33 en 2008 (+21,2%).

Un phénomène similaire peut être observé chez les cyclistes. En 2007, 11 cyclistes ont été grièvement blessés sur les routes, contre 14 en 2008 (+21,4%). Selon Lucien Lux, cette hausse résulte d'une culture du vélo qui s'est perdue au Luxembourg. Il a souligné dans ce contexte la nécessité pour les cyclistes et les automobilistes de s'habituer les uns aux autres.

Entre 2001 et 2008, la majorité des personnes tuées sur les routes étaient les conducteurs (52,4%), suivis des passagers (18,1%), des motocyclistes (14,2%) et des piétons (13%).

Les accidents

L'analyse comparative entre les années 2007 et 2008 révèle que même si le nombre d'accidents a

globalement augmenté (+8,7%), les accidents mortels régressent (-15%). Le nombre des personnes légèrement blessées connaît également une baisse par rapport à 2008 (-2,3%) et une baisse encore plus prononcée par rapport à 2001 (-23%).

Comme les années précédentes, les jeunes (âgés entre 18 et 29 ans) représentent avec 34% la tranche de la population qui laisse le plus souvent sa vie sur la route, talonnée de la catégorie des personnes entre 40 et 49 ans. À noter que les jeunes entre 18 et 29 ans ne représentent que 15% de la population.

Les causes

Les statistiques sur les causes présumées des accidents mortels indiquent clairement que la vitesse est de loin la cause la plus fréquente. L'excès de vitesse était responsable pour 91% des accidents mortels en 2008, contre 73% en 2007 et 61% en 2006.

Lucien Lux a dressé le bilan des accidents routiers de 2008 et présenté la nouvelle campagne «Kommt mir fueren esou weider!» lors d'une conférence de presse (© Ministère des Transports)

Accidents et victimes en 2007-2008

	2007	2008	% (07/08)
Accidents au total	8 470	9 273	8,7%
Accidents corporels	749	757	1,1%
Accidents mortels	40	34	-15,0%
Tués	43	35	-18,6%
Blessés graves	259	227	-12,3%
Blessés légers	934	912	-2,3%
Parc automobile	420 690	431 543	2,5%

Accidents et victimes de 2001 par rapport à 2008

	2001	2008	% (01/08)
Accidents au total	8 190	9 273	11,7%
Accidents corporels	737	757	2,7%
Accidents mortels	64	34	-46,9%
Tués	69	35	-49,3%
Blessés graves	328	227	-30,8%
Blessés légers	1 185	912	-23,0%
Parc automobile	385 120	431 543	10,8%

Une nouvelle campagne en matière de sécurité

Le ministre a également présenté une vaste campagne médiatique qui démarrerera le 22 janvier 2009. Placée sous le slogan «Kommt mir fueren esou weider!», elle vise à remercier les usagers de la route de leurs efforts et à les encourager à persévérer dans cette voie.

La campagne sera axée autour de différents spots télévisés qui mettent en scène 5 personnalités issues du monde sportif ou culturel, à savoir Katell Guillou, Marie Muller, Marc Hobscheit, Olivier Toth et Gérard Valerius.

L'avenir des transports en commun sur de bons rails

16 février 2009

Nouvelle gare, nouvelles automotrices, nouveaux autobus: autant d'investissements de la part des CFL qui ont été présentés le 16 février 2009 par le ministre des Transports, Lucien Lux, le président du conseil d'administration des CFL, Jeannot Waringo, et le directeur général des CFL, Alex Kremer, avec pour objectif d'accroître la qualité des services.

En 2012, la gare de Luxembourg aura changé de visage

Le ministre des Transports, Lucien Lux, a dressé le bilan des travaux entamés en 2006 à la gare centrale de Luxembourg. Depuis, les travaux avancent à grands pas et l'aspect de la gare centrale a connu des changements profonds: le nouveau centre de vente et la Centrale de mobilité, service du Verkéiersverbond, sont opérationnels depuis 2007, les quais ont été élargis, le nouveau souterrain dit «Sud» a été inauguré en 2008 et les ascenseurs ont été mis en service début 2009.

Les travaux à la gare se poursuivent dans les mois à venir et incluent le remplacement de l'intégralité des installations caténaires, la mise en place de nouveaux escalators sur les quais I à IV, l'installation d'une nouvelle marquise et le réaménagement du parvis. À partir de 2011, verront le jour un hall des voyageurs tout en verre, qui deviendra opérationnel en 2012, de même qu'un nouveau parking sur quatre étages.

Des investissements pour moderniser le matériel et faire face à des passagers toujours plus nombreux

Pour accroître la qualité du service et faire face à des passagers toujours plus nombreux, les CFL débloquent 80 millions d'euros. Les CFL ont, par exemple, commandé dix automotrices TER2Nng tricaisses de 339 places assises chacune. Le nouveau matériel sera utilisé pour renforcer le trafic transfrontalier avec la France et assurer la charge supplémentaire qui sera générée en 2012 avec la ligne Pétange-Luxembourg et la mise en service de la nouvelle gare Belval-Université.

Parmi les investissements initiés, Lucien Lux a également cité deux voitures pilotes à deux étages et huit nouveaux autobus de 15 mètres. Avec ces nouveaux bus, la flotte actuelle de 60 autobus disposera de 28 autobus de 15 mètres, qui offrent au client, à côté d'une grande capacité de transport, un confort exemplaire sur les grandes lignes en service interurbain, notamment Luxembourg-Mondorf-Remich, Luxembourg-Echternach et Ettelbruck-Echternach.

Rencontre relative à l'utilisation des transports en commun par les personnes à mobilité réduite

3 mars 2009

En date du 3 mars 2009, le ministre des Transports, Lucien Lux, a rencontré dans les locaux de la Chambre de commerce les représentants d'Info-Handicap et les responsables des directions d'entités relevant des secteurs ferroviaire, aérien et routier afin de discuter des enjeux et des problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite dans l'utilisation quotidienne des transports en commun.

Les différents groupes de travail instaurés à cet effet ont travaillé dans une atmosphère constructive et ont dégagé des pistes de réflexion concrètes pour assurer aux personnes à mobilité réduite une meilleure accessibilité aux transports en commun.

Bon nombre de propositions concrètes ont vu le jour, telles que la mise en place auprès de Luxair d'une «hotline» spécifique pour les personnes à mobilité réduite, l'apparence standardisée des arrêts de bus à travers le pays ainsi que

l'élaboration d'une brochure aidant le personnel des CFL à assurer un accueil optimal des personnes à mobilité réduite.

Le bilan dressé suite aux discussions était particulièrement positif. Il a été retenu de peaufiner l'ensemble des conclusions et solutions présentées par les groupes de travail dans un plan d'action servant à dégager des solutions à mettre en place à court, moyen et long terme dans les différents modes de transport. Un projet dudit plan d'action sera soumis à l'approbation des participants à la table ronde au mois de septembre 2009.

Lucien Lux dresse un bilan intermédiaire du concept «mobil 2020»

5 mars 2009

Le 5 mars 2009, le ministre des Transports, Lucien Lux, a dressé un bilan intermédiaire du concept «mobil 2020». Il a également annoncé la mise en service de la gare périphérique de Howald, prévue pour 2012.

Le concept mobil 2020, qui a été présenté le 1er octobre 2007 par le ministre des Transports, devra modifier en profondeur la mobilité au Luxembourg et favoriser la fluidité des transports. Il met l'accent sur une amélioration sensible de l'offre ferroviaire.

Afin de rendre l'offre ferroviaire plus attrayante, le ministère des Transports a effectué entre 2004 et 2009 des investissements à hauteur de 319 millions d'euros issus du Fonds du rail, montant qui représente une augmentation de 179% par rapport à l'année 2004. Lucien Lux a annoncé que 500 millions seront débloqués jusqu'en 2012.

Des travaux qui avancent à grands pas

Selon les indications du ministre Lux, les travaux avancent à grands pas. La mise en service de la nouvelle voie entre Findel et Kirchberg est prévue pour 2016. La mise en service de la gare Belval-Université est programmée pour mi-2010. Les travaux de la nouvelle voie entre Pétange et Dippach ainsi que le centre de remisage et de maintenance (CRM), destiné à stocker le matériel des CFL, seront achevés en 2009.

Sur le terrain, les efforts consentis commencent à porter leurs fruits. D'après Lucien Lux, le nombre de passagers qui recourent à l'offre ferroviaire a augmenté de 25% par rapport à 2004. Dans la Grande Région, la hausse est de 66%.

Un concept qui mise sur les gares périphériques

Pour réaliser le concept mobil 2020, le ministre des Transports mise sur le concept des gares périphériques prévues dans le cadre de la réalisation de l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept) au Kirchberg, à Cessange, à Dommeldange et à Howald. Le but principal de ces gares est de décharger la gare centrale de Luxembourg. Les travaux de construction des gares périphériques au Kirchberg (Luxexpo) et à Cessange devraient s'achever en 2016.

Lucien Lux et Jean-Marie Franziskus (CFL) ont fourni des détails sur la future gare périphérique de Howald, dont la mise en service est programmée pour 2012. Elle permettra de connecter le quartier de Gasperich, la Cloche d'or et la zone industrielle de Howald. Les navetteurs en provenance de France, d'Esch-sur-Alzette et de Bettembourg accéderont à cette gare sans passer obligatoirement par la gare centrale.

La réalisation du tram luxembourgeois revient au bureau d'architectes Lifschutz Davidson Sandilands

10 mars 2009

Le 10 mars 2009, le ministre des Transports, Lucien Lux, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, ainsi que le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, et l'échevin de la mobilité de la Ville de Luxembourg, François Bausch, ont fait le point sur l'avancement du projet du tram à Luxembourg. À cette occasion, ils ont également annoncé que le bureau d'architectes londonien Lifschutz Davidson Sandilands avait remporté le concours pour la construction de la ligne de tram à Luxembourg.

C'est par sa sobriété, sa modernité et son originalité que le projet

Simulation par ordinateur (© GIE Luxtram)

architectural des architectes londoniens a séduit le groupement d'intérêt économique Luxtram, constitué de l'État et de la Ville de Luxembourg. Seize groupements d'architectes ont participé au concours. Cinq projets ont été retenus, dont deux – celui de Lifschutz Davidson Sandilands et du groupement Metaform + Atelier 4D architecture et urbanisme + Xavier Lust Designer – ont été exposés au Musée des tramways. Le contrat est finalement revenu au bureau de Londres Lifschutz Davidson Sandilands, qui s'engage à vérifier l'application des travaux et à proposer des solutions architecturales.

Un projet qui allie modernité et tradition

Le projet de tram a été dévoilé le 20 mars 2008. Il devrait relier les gares périphériques de Cessange et de Howald à la gare centrale, au centre-ville ainsi qu'au plateau de Kirchberg.

En vue de la construction du tram, l'avenue de la Liberté et la place de Paris seront complètement remodelées, tout en essayant de préserver le calme et l'élégance de l'avenue. Pour les architectes de Lifschutz Davidson Sandilands, le défi consistera à concilier modernité et tradition. L'éclairage sera décent et une attention particulière sera accordée à des mesures permettant d'atténuer l'encombrement visuel, comme par exemple la dissimulation des poteaux des caténaires derrière les arbres.

Le calendrier

Lucien Lux a fait savoir que l'avant-projet de loi sera déposé dans les semaines à venir à la Chambre des députés. Il a cependant exprimé l'espoir que les travaux pour construire le tram débutent vers 2011, pour s'achever en 2014, lors de la prochaine législature.

L'avancement des travaux dépend aussi des aménagements importants prévus sur le pont Adolphe. Claude Wiseler a précisé à cet égard que «le pont provisoire sera posé entre 2010 et 2011» et que «le pont Adolphe devrait être entièrement rénové en 2014».

Signature des contrats régissant les relations entre l'État et les CFL

7 mai 2009

Les nouveaux contrats entre l'État luxembourgeois et la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL) ont été signés le 7 mai 2009 lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au siège des CFL.

Les signataires de ces documents étaient

- de la part du gouvernement luxembourgeois: Lucien Lux, ministre des Transports;
- de la part des CFL: Jeannot Waringo, président du conseil d'administration, et Alex Kremer, directeur général des CFL.

Les nouveaux documents définissant les relations entre l'État et les CFL se subdivisent comme suit:

- un contrat de service public de transport de voyageurs par chemin de fer et par route;
- un contrat de gestion de l'infrastructure ferroviaire;
- une convention relative à la gestion administrative des immeubles dépendant de l'infrastructure ferroviaire.

Les deux contrats mentionnés ci-dessus entrent en vigueur le

1er janvier 2010 et portent sur une durée de 15 ans. La convention entre en vigueur le 1er janvier 2010 et vient à échéance le 31 décembre 2018.

Pour ce qui est du contrat de service public de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, le texte de ce document reflète la volonté des parties contractantes d'offrir aux clients du transport public un service sûr, performant et confortable. Un soin particulier a été accordé au développement des liaisons ferroviaires avec la Grande Région et l'organisation du trafic des résidents et des usagers transfrontaliers.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever que de grands efforts ont été consacrés ces dernières années au renouvellement et à la modernisation du parc du matériel roulant voyageurs, avec l'acquisition de 12 automotrices électriques à deux niveaux ainsi que de 85 voitures à deux étages, assorties de 20 voitures pilotes permettant une desserte en rames réversibles. Une dernière commande pour la fourniture d'un contingent supplémentaire de 10 automotrices électriques à deux niveaux a été passée le 15 décembre 2008. La livraison de ce matériel est prévue pour la fin de l'année 2010.

Lors de la rédaction du contrat de gestion de l'infrastructure ferroviaire, les deux parties ont pris soin de mettre – pour ce qui est des installations techniques intervenant dans la sécurité ferroviaire – l'accent sur la mise à disposition d'un équipement à la pointe du progrès. De même, en ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire, un nouveau concept de maintenance a été défini, prévoyant la mise en service d'engins spéciaux de la dernière génération à partir du 4e trimestre 2009.

Le nouveau contrat permettra aux CFL de relever le défi posé par la mise en œuvre du concept de mobilité *mobil 2020*, qui prévoit entre autres une extension notable du réseau des chemins de fer et la construction de nouvelles gares. Les fonds budgétaires mis à disposition des CFL dans ce contexte ont plus que triplé depuis 2004 et représenteront quelque 300 millions d'euros en 2009.

TRAVAIL ET EMPLOI

Indura – un projet-pilote qui permet d'intégrer durablement les chômeurs sur le marché de l'emploi

8 janvier 2009

Le 8 janvier 2009, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a présenté le nouveau projet-pilote Indura. Élaboré par le ministère du Travail et de l'Emploi ainsi que par l'Administration de l'emploi (ADEM), le projet vise à réintégrer durablement les chômeurs sur le marché de l'emploi en utilisant le secteur de l'intérim comme tremplin pour l'emploi.

À l'origine du projet figure la loi 5611

Le projet Indura a été développé dans le cadre de la loi 5611. Cette loi, qui préconise une politique active de l'emploi, avait, selon François Biltgen, mis à nu les limites des instruments classiques en faveur de l'emploi. «La loi 5611 a signé la fin de l'illusion que l'ADEM peut être présente à tous les échelons de l'insertion professionnelle», a expliqué François Biltgen, en soulignant que l'évolution de la structure du chômage au Luxembourg incitait le ministère du Travail à rechercher des solutions nouvelles. L'accompagnement et le suivi individuels des demandeurs d'emploi sont, par exemple, des domaines où une collaboration accrue entre l'ADEM et des prestataires de service s'impose.

Indura associe les autorités publiques (le ministère du Travail et de l'Emploi, l'ADEM) et les entreprises du secteur intérimaire. Les entreprises d'intérim ont pour mission d'accompagner et de suivre des demandeurs d'emploi avec l'objectif de les intégrer durablement sur le marché de l'emploi. Le ministre a rappelé à ce sujet que le Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006 avait retenu que «les partenaires sociaux acceptent la proposition du gouvernement […] de rechercher un partenariat avec les entreprises de travail intérimaire individuelles en vue de la prise en charge d'un groupe de chômeurs difficile à placer». La base légale pour une telle prise en charge des frais qui résultent de cette coopération a été créée par la loi tripartite du 22 décembre 2006 par l'insertion d'un nouveau point dans la législation sur le Fonds pour l'emploi.

L'intérêt qui résulte de la collaboration avec le secteur de l'intérim

Pour élaborer le projet Indura, le ministère du Travail s'est inspiré d'un modèle qui existe déjà en France. Le recours aux professionnels du secteur de l'intérim présente, comme l'a souligné François Biltgen, l'avantage «de pouvoir puiser dans leur large vivier de clients» et d'utiliser leurs compétences en matière de traitement d'offres et de demandes d'emploi. Le ministre a souligné que le projet ne visait nullement à diriger les demandeurs d'emploi vers le travail intérimaire. Il en résulte que les firmes du secteur du travail intérimaire seront amenées à créer une entité juridique distincte qui s'occupe de la gestion du projet et qui garantit qu'ils dépassent et complètent leur objet social au-delà du travail intérimaire.

Les principes-clés du projet Indura

Le projet-pilote s'adresse aux chômeurs indemnisés qui continuent à toucher leur indemnité de chômage. La grande nouveauté du projet Indura est que les chômeurs seront accompagnés individuellement par les entreprises d'intérim, avec pour objectif de développer un projet professionnel ciblé sur leurs compétences professionnelles. Chaque entreprise de travail intérimaire se verra attribuer 15 chômeurs indemnisés au minimum, sélectionnés par l'ADEM, qui veillera à rassembler des profils très variés en ce qui concerne la qualification, l'âge, la santé, le sexe, la nationalité, la durée d'inscription… Cet accompagnement se réalisera à travers diverses actions: accueil et profilage des chômeurs afin de mieux cerner leurs compétences, formation des participants, accompagnement et suivi pendant la durée du projet, insertion professionnelle des chômeurs indemnisés sur le marché de l'emploi de manière durable.

Une évaluation constante

Afin de dégager des axes forts et d'améliorer son action, les partenaires ont mis en place un processus d'évaluation qui permet «de prendre des actions correctives quand elles s'avèrent nécessaires. Les frais seront pris en charge par le Fonds pour l'emploi. Le cas échéant, un cofinancement du Fonds social européen sera demandé. Les entreprises de travail intérimaire seront sélectionnées suite à un appel à candidatures public.

En cas de réussite, il est prévu d'étendre le projet au secteur du recrutement.

Comité de conjoncture: François Biltgen et Jeannot Krecké présentent les derniers chiffres de la situation sur le marché de l'emploi

29 janvier 2009

À l'issue de la réunion du Comité de conjoncture du 29 janvier 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ont présenté les derniers chiffres de la situation sur le marché de l'emploi au Grand-Duché.

Chiffres du chômage

En décembre 2008, 11 511 demandeurs d'emploi résidents étaient inscrits auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi (ADEM) (+6,6% ou +710 unités par rapport à novembre 2008 et +17,3% ou 1 696 unités par rapport à décembre 2007).

Le taux de chômage est passé de 4,7% en novembre 2008 à 5% en décembre 2008. Le nombre de demandeurs d'emploi résidents bénéficiant de l'indemnité de chômage complet a augmenté de 375 unités entre novembre et décembre 2008 pour s'élever à 5 477.

Les travailleurs les plus concernés par la situation actuelle sont les hommes non qualifiés âgés entre 30 et 50 ans. Contrairement à ce qui se passe à l'étranger, les jeunes sont moins touchés par l'actuelle hausse du chômage, a expliqué François Biltgen.

Malgré cette augmentation du chômage, le ministre du Travail a indiqué que 1 494 postes vacants avaient été déclarés à l'ADEM en décembre 2008. Ce chiffre est certes en baisse par rapport aux mois précédents, mais prouve, selon le ministre, qu'il y a toujours création d'emplois au Luxembourg.

Chômage partiel

Sur les 100 demandes de chômage partiel introduites en 2008, 53 ont été avisées favorablement par le Comité de conjoncture.

En janvier 2009, le Comité a avisé favorablement 62 demandes sur 76. Le nombre de chômeurs partiels potentiels s'élevait à 6 919 en janvier 2009, contre 4 082 en décembre 2008.

Par conséquence, les coûts du chômage partiel, à charge du Fonds pour l'emploi, ont considérablement augmenté ces derniers mois, passant de 208 000 euros en septembre 2008 à presque 9 millions d'euros en janvier 2009.

La plupart des demandes de chômage partiel proviennent du secteur de l'industrie, secteur confronté actuellement le plus au chômage conjoncturel. Certaines demandes d'entreprises du secteur du transport ont aussi été avisées favorablement par le Comité, lorsqu'il était établi que leur lien de dépendance avec le secteur de l'industrie était très important.

«Phase intermédiaire»

Après la présentation de ces données, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a admis que l'on se trouvait actuellement dans une situation où les chiffres ne reflètaient pas encore les effets des différents plans de relance nationaux. «Nous nous trouvons actuellement dans une phase intermédiaire. Les effets des plans ne peuvent pas encore être mesurés», a-t-il souligné.

De plus, l'évolution internationale se dégrade plus vite que celle du Luxembourg, a dit Jeannot Krecké, qui a soulevé dans ce contexte la question du lien de dépendance du Luxembourg vis-à-vis de l'étranger. Selon lui, il faut maintenant voir si le Luxembourg sera capable de contrecarrer l'évolution internationale.

À l'issue de la séance du Comité de conjoncture, François Biltgen et Jeannot Krecké ont commenté les derniers chiffres du marché de l'emploi (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Il est dès lors du souhait du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur de continuer sur les pistes tracées par le plan de relance du gouvernement, à savoir les investissements publics élevés et les aides aux entreprises locales. Jeannot Krecké veut en outre convaincre les entreprises où l'influence de l'État est directe (Entreprise des P&T, entreprises du domaine de l'énergie) d'avancer un certain nombre de projets. Finalement, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a souligné qu'il fallait, dans le cadre du plan national, tenir compte des dépenses en matière de chômage partiel.

En matière d'aides directes aux entreprises, Jeannot Krecké a aussi rappelé les changements adoptés récemment par la Commission européenne et a dit qu'il fallait adapter la législation nationale à certains égards, afin de pouvoir appliquer les nouveautés du système d'aides proposé par la Commission. Cette nouvelle flexibilité en matière d'octroi des aides profitera surtout aux PME.

Consommation, inflation et indexation des salaires

Alors que la situation au niveau des commandes dans le secteur de l'industrie est dramatique, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a espéré que les mesures visant à augmenter le pouvoir d'achat des ménages luxembourgeois permettraient de maintenir la consommation privée à un niveau élevé.

En raison des prix relativement bas des produits pétroliers, Jeannot

Krecké a fait remarquer que l'inflation n'était pas à l'ordre du jour des discussions à l'heure actuelle. Il a néanmoins attiré l'attention sur le fait que le Luxembourg risquait une inflation négative entre avril/mai et août/septembre 2009. «Une inflation négative ne donne en général pas une image positive de la santé d'une économie», a-t-il dit à ce sujet.

Pour ce qui est de l'indexation automatique des salaires, le ministre Krecké a répété que la tranche indiciaire due en mars 2009 serait évidemment maintenue et qu'une prochaine tranche, sur base des données actuelles, ne serait due qu'au 3e trimestre 2010.

Secteur bancaire

Selon le ministre Biltgen, le secteur bancaire n'est actuellement pas concerné par le chômage conjoncturel. Jeannot Krecké, quant à lui, a affirmé ne pas entrevoir dans l'immédiat la nécessité d'une deuxième série de plans d'aide pour les banques au Luxembourg. De toute façon, il faudra d'abord attendre les effets du plan de relance américain.

François Biltgen à la 8e Réunion régionale européenne de l'OIT à Lisbonne

11 février 2009

En date du 11 février 2009, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a participé à la 8e Réunion régionale européenne de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Lisbonne.

Tous les quatre ans, la Réunion régionale européenne de l'OIT rassemble l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux des pays de la région Europe et Asie.

Cette 8e réunion a surtout été l'occasion de débattre plus particulièrement des nouveaux défis et des moyens d'action face à la crise économique, et ce, plus particulièrement sous l'angle d'une approche fondée sur le travail décent. Il s'agissait de procéder à des échanges de vues sur les répercussions de la crise financière et économique dans la région et de dresser un inventaire des mesures prises par les différents pays face à cette situation, mais aussi de formuler des recommandations à cet égard avec le soutien des responsables du Bureau international du travail.

En 2009, l'assemblée plénière de la réunion a assisté aux discussions d'un panel spécial des Premiers ministres, dirigé par le directeur général de l'OIT, Juan Somavia.

En présence du Premier ministre de Moldavie, Zinaïda Greceanii, du Vice-Premier ministre de la République tchèque, Alexandr Vondra, du ministre du Travail du Portugal, José Vieira Da Silva, remplaçant le Premier ministre du Portugal, ainsi que de représentants des partenaires sociaux, François Biltgen a assuré le remplacement du Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, initialement prévu en tant qu'orateur. Les débats ont porté sur la situation économique en Europe, les moyens employés pour y faire face, leur efficience, leurs limites et l'après-crise.

D'emblée, le directeur général Juan Somavia a salué les bonnes relations que l'OIT et le Luxembourg ont développées au cours des dernières années, et ce, tout spécialement dans le domaine de la coopération et du développement.

Dans son intervention, François Biltgen a tout d'abord rappelé que la présente crise était due à certains déséquilibres inhérents à la globalisation et s'est résolument prononcé pour un refus d'une vague montante de protectionnisme en Europe. «Tant au niveau national qu'au niveau européen, il sera primordial de démontrer que le protectionnisme a toujours été un obstacle au développement économique et une erreur fondamentale au regard du développement à long terme», a-t-il souligné, et d'ajouter qu'en Europe, «nous avons besoin d'une riposte coordonnée.»

Face à cette tâche, a expliqué le ministre, il s'agira pour les pays de la région de véhiculer des messages politiques adéquats, notamment en mettant en œuvre le plan de relance européen. On ne pourra pas résoudre une crise due à certains aspects de la globalisation en revenant à la situation d'avant-crise. Il y avait en effet une crise avant la crise, car la globalisation a provoqué, déjà avant la crise économique et financière, des déséquilibres. Il faut utiliser les enseignements de la crise pour éviter de revenir au niveau de crise sociale antérieure. Il faut enfin conférer une véritable dimension sociale à la globalisation. C'est pourquoi le ministre a plaidé, comme l'OIT, pour une approche centrée sur le travail décent, étant donné que le rôle de ce dernier

comme facteur de productivité acquiert toute sa signification, puisqu'il se trouve au centre des investissements pour l'avenir. Selon François Biltgen, ce seront alors les salariés, les entreprises, les États, les régions et les organisations internationales qui pourront sortir renforcés de la crise.

Par ailleurs, le ministre du Travail et de l'Emploi a salué la déclaration commune pour une solution globale de sortir de la crise, déclaration adoptée le 5 février 2009 par la chancelière allemande, Angela Merkel, ensemble avec l'OIT, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international. Cette déclaration a également consacré la notion du travail décent et d'économie sociale de marché. Dans la même lignée, François Biltgen a plaidé pour une plus grande solidarité de la «famille onusienne».

D'après le ministre Biltgen, il s'agira avant tout de restaurer la confiance des consommateurs et de promouvoir des politiques anticycliques afin de relancer l'économie. Le ministre a insisté sur le fait que le gouvernement luxembourgeois a opté pour des solutions anticrise, ciblées et temporaires, mais résolument tournées vers l'avenir. Dans ce contexte, il a fait le point sur le train de mesures mises en œuvre par le gouvernement luxembourgeois, tel l'avancement de quelque 200 travaux d'infrastructure prévus à moyen terme avec l'objectif de sauvegarder l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

En matière d'emploi, le ministre a souligné que les mesures sociales luxembourgeoises prises pour répondre à la crise se basaient essentiellement sur une philosophie de maintien dans l'emploi et d'investissement dans le capital humain pour renforcer l'employabilité des travailleurs et la compétitivité des entreprises. Ces mesures doivent éviter aux salariés de passer par l'étape du chômage et soit les maintenir, ne fût-ce que partiellement, dans l'entreprise, soit les diriger directement vers des entreprises qui recrutent. Tout ce système contient fondamentalement une stratégie de formation et d'adaptation des travailleurs.
À côté de ces mesures, François Biltgen a encore évoqué la nécessité de mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail, le vote par la Chambre des députés d'un paquet fiscal visant à stimuler la consommation et l'investissement ainsi que le vote d'une nouvelle loi sur le chômage partiel.

En marge de cette conférence, François Biltgen a participé à une réunion informelle des ministres du Travail des pays d'Europe et d'Asie centrale. Le but de cette réunion était notamment de clarifier la façon dont il est possible de renforcer la coopération dans la région pour faire du travail décent une réalité et pour augmenter la compétitivité, la croissance durable et le développement.

À cette occasion, le ministre François Biltgen a réitéré le message que l'heure était de manière générale à la régulation de

François Biltgen à la 8e Réunion régionale européenne de l'Organisation internationale du travail (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

l'activité économique, et non plus à la dérégulation au vu du fait que la crise est due aux excès inhérents au fonctionnement aveugle du marché. À l'avenir, il faudra donc mieux réglementer, canaliser, encadrer ou exercer une surveillance coordonnée, au moins sur les agrégats essentiels et les relations sociales, a noté François Biltgen.

Le ministre François Biltgen préside une conférence-débat sur le mobbing

19 février 2009

En date du 19 février 2009, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a invité à une conférence-débat intitulée «Mobbing – prévenir et réagir» au nouveau Centre de congrès du Kirchberg.

Le principal objectif de cet événement public était de réunir tous les acteurs nationaux intéressés pour dresser un état des lieux en vue de l'élaboration d'un plan d'action.

En guise d'introduction, le sujet a été présenté par Jean-Michel Miller, directeur de recherche à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Les partenaires sociaux présents au panel ont exposé les principaux résultats de leurs négociations en vue de la conclusion d'un accord interprofessionnel portant transposition de l'accord-cadre européen sur le harcèlement moral et la violence au travail.

Le ministre a ensuite développé une approche en cinq étapes, dont les trois premières se situent au niveau de l'entreprise, alors que les deux dernières doivent être considérées comme externes à l'entreprise.

Dans l'entreprise, il s'agit de privilégier une culture d'entreprise visant à prévenir le mobbing, de détecter de manière précoce les cas concrets de mobbing et de procéder le cas échéant à la médiation.

À l'extérieur de l'entreprise, il importe de prévoir des moyens de répression et de concevoir des modèles visant à remédier au phénomène en question.

Finalement, il a été retenu d'attendre la signature de l'accord entre les partenaires sociaux pour en connaître le contenu et la portée exacte. Ceci permettra de déterminer dans quelle mesure cette convention peut constituer un plan d'action couvrant entièrement les cinq étapes identifiées par le ministre.

En cas contraire et à titre subsidiaire, des mesures complémentaires à l'accord des partenaires sociaux devront être prises.

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent les derniers chiffres du marché de l'emploi

20 février 2009

À l'issue de la séance du Comité de conjoncture du 20 février 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ont présenté les chiffres du mois de janvier 2009 de la situation sur le marché de l'emploi.

Entre décembre 2008 et janvier 2009, le nombre des résidents inscrits à l'Administration de l'emploi (ADEM) a augmenté de 1 287 unités pour s'élever fin janvier à 12 798. Par rapport à janvier 2008, il s'agit d'une augmentation de 2 593 personnes. Le taux de chômage passe à 5,5%, contre 5% en décembre 2008.

Pour François Biltgen et Jeannot Krecké, cette nouvelle hausse des demandeurs d'emploi peut s'expliquer en partie par la non-prolongation des CDD à la fin de l'année 2008. Presque tous les secteurs sont concernés par la hausse, en particulier celui de la construction. Le secteur financier est par contre peu touché, a précisé le ministre Biltgen.

Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a aussi considérablement augmenté entre décembre 2008 et janvier 2009 (+318). François Biltgen a expliqué cette situation par le fait que les contrats de travail des jeunes – CDD ou contrats d'essais – n'étaient pas prolongés.

Les moyens d'intervention du gouvernement

Le ministre du Travail et de l'Emploi a présenté ensuite les moyens d'action du gouvernement pour faire face à la situation actuelle et a précisé que le gouvernement pouvait intervenir à trois niveaux.

Premièrement, il y a lieu d'empêcher la suppression d'emplois au Luxembourg. Pour y arriver, François Biltgen compte sur deux politiques: le chômage partiel et le droit du travail. «95% des postes au Luxembourg sont des CDI. En temps de crise, il est évident que les premiers touchés sont les CDD. Il a dès lors été juste de ne pas assouplir notre droit du travail au cours des dernières années», a noté le ministre Biltgen.

Deuxièmement, il faut éviter que les personnes concernées par la suppression d'emplois ne se retrouvent au chômage. Dans ce contexte, François Biltgen a cité l'instrument du plan du maintien dans l'emploi.

Troisièmement, il faut réintégrer dans la vie professionnelle les personnes au chômage. À ce sujet, le ministre du Travail a rappelé que, malgré la crise, des emplois étaient toujours créés au Grand-Duché.

Le chômage partiel

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a détaillé de son côté les données relatives au chômage partiel. En janvier, 114 entreprises ont adressé une demande au Comité de conjoncture pour bénéficier du chômage partiel. Quatre-vingt-sept demandes ont été avisées positivement. Elles concernent au maximum 9 210 personnes sur un total de 13 000 personnes occupées au sein des 87 entreprises. Pour le Fonds pour l'emploi, ceci se traduit par des dépenses de 14,3 millions d'euros.

Sur les 87 entreprises, 53 peuvent bénéficier du chômage partiel pour des raisons conjoncturelles. Elles sont principalement issues du secteur de l'industrie. Pour une vingtaine d'entreprises, un lien de dépendance économique avec un secteur en crise a pu être établi.

Pour ce qui est du secteur des transports, les deux ministres ont rappelé que ce secteur n'était à ce stade pas considéré comme étant en crise et que les entreprises ne pouvaient dès lors pas bénéficier du chômage partiel pour raisons conjoncturelles. Lors d'une rencontre avec le groupement des transporteurs, les ministres ont proposé aux entreprises d'opter pour la voie des plans du maintien dans l'emploi et de bénéficier de cette façon du chômage partiel pour raisons structurelles.

François Biltgen présente la deuxième édition de la Bourse nationale de l'emploi

4 mars 2009

Le 4 mars 2009, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a présenté la deuxième édition des Journées nationales de l'emploi, qui se dérouleront sous la forme d'une Bourse nationale de l'emploi dans les locaux de Luxexpo les 20 et 21 mars 2009.

Stands d'information, ateliers de l'Administration de l'emploi (ADEM) pour demandeurs d'emploi, contacts avec des patrons d'entreprises, échanges avec des professionnels du secteur de l'emploi, présentations des activités de certaines entreprises… La Bourse nationale de l'emploi sera ponctuée par de nombreuses manifestations gravitant autour d'un thème: les politiques de l'emploi.

Malgré la réticence de certains secteurs due au contexte économique difficile, 68 entreprises issues de 20 secteurs différents ont répondu à l'appel du ministère du Travail et seront représentées à la Bourse nationale de l'emploi. Les chambres professionnelles, les centres de formation, les institutions publiques (armée, police, ministère de la Fonction publique), les initiatives sociales en faveur de l'emploi et les entreprises du secteur du commerce (Cactus, Auchan, Delhaize) participeront également à la manifestation.

Dans le contexte actuel de crise, François Biltgen veut véhiculer un message positif: «Même si le contexte s'annonce difficile, des emplois sont créés et les entreprises recrutent toujours.» Le ministre du Travail et de l'Emploi a identifié trois secteurs où la demande en personnel demeure élevée: le commerce, le secteur bancaire et le secteur financier. «Même s'il est difficile de prédire si les contacts noués déboucheront effectivement sur des contrats de travail, l'édition 2008 nous a montré que des entretiens d'embauche ont pu être fixés.» Le ministre a exhorté les demandeurs d'emploi à apporter leur curriculum vitæ à la Bourse nationale de l'emploi pour le donner aux employeurs intéressés.

L'édition 2009: meilleure visibilité, meilleur calendrier et meilleure information

En juillet 2008, la première édition de la Journée nationale de l'emploi a été marquée par deux manifestations, qui se sont déroulées simultanément, à savoir la Conférence nationale de l'emploi, ciblée sur des sujets de la politique de l'emploi, et la Bourse nationale de l'emploi.

De cette première expérience, François Biltgen a tiré trois enseignements principaux. Vu que le déroulement simultané des manifestations avait semé la confusion dans l'esprit du public quant à l'objectif à atteindre, le ministère du Travail a décidé d'organiser les deux événements à des dates différentes. De plus, les événements ne seront plus organisés en juillet, époque de l'année qui coïncide avec le début des vacances scolaires, car ce mois est peu favorable pour mobiliser à la fois les jeunes qui passent leurs examens et les entreprises.

Autre critique à avoir été formulée: «Malgré la publicité effectuée, l'information n'est pas passée auprès de ceux qui étaient le plus intéressés, à savoir les demandeurs d'emploi», a noté François Biltgen. Pour remédier à cette situation, le ministère du Travail a convoqué plus de 18 500 demandeur d'emplois inscrits à l'ADEM ainsi que les élèves des classes terminales du secondaire technique et du secondaire classique.

François Biltgen ouvre officiellement la Bourse nationale de l'emploi

20 mars 2009

En date du 20 mars 2009, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a officiellement inauguré la Bourse nationale de l'emploi par un discours d'ouverture et une visite des stands dans les halls de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg.

À cette occasion, le ministre a rappelé que le ministère du Travail et de l'Emploi avait organisé la première Bourse nationale de l'emploi dans le but de mettre en relation directe des demandeurs d'emploi avec des employeurs potentiels, qui continuent à recruter du personnel même en temps de crise. En même temps, il s'agit d'une plate-forme de rencontre et d'échanges pour les entreprises à la recherche de personnel, les professionnels des secteurs du travail intérimaire et du recrutement, les demandeurs d'emploi, les élèves des classes terminales des lycées désirant intégrer le marché du travail à la fin de leurs études secondaires ainsi que les instituts de formation continue.

À la Bourse nationale de l'emploi sont présents 78 employeurs potentiels provenant des secteurs les plus variés, dont l'alimentaire, les assurances, l'audit, les banques, le bâtiment, les chambres professionnelles, le commerce, la communication, la consultance, la formation professionnelle continue, la gestion comptable, l'industrie, l'intérim, les initiatives sociales en faveur de l'emploi, les langues, le secteur public, le recrutement, la réinsertion, la santé et les technologies de l'information.

Pour ces entreprises, la Bourse nationale de l'emploi offre l'occasion de s'entretenir avec des demandeurs d'emploi aux profils très variés, de rencontrer des élèves des classes terminales désirant intégrer le marché du travail, d'avoir des échanges avec des professionnels du secteur du recrutement, mais aussi de présenter les activités de leur entreprise.

L'Administration de l'emploi (ADEM) a envoyé plus de 18 500 convocations aux demandeurs inscrits et elle est également présente avec un stand officiel.

Cette Bourse permet également aux demandeurs d'emploi et aux élèves des classes terminales de découvrir les plus grands employeurs au Luxembourg, de s'entretenir sur place avec des responsables des ressources humaines, de rencontrer des professionnels du secteur du recrutement ou encore de déposer leur curriculum vitæ et/ou leur candidature auprès d'employeurs intéressés par leur profil.

Parallèlement, des ateliers thématiques sont proposés par l'ADEM à environ 1 000 personnes. Ces ateliers portent notamment sur des sujets aussi variés que les travailleurs âgés de plus de 40 ans, les femmes à la recherche d'un emploi, l'employabilité, l'interview, le travail intérimaire, les travailleurs handicapés, le secteur du commerce, la motivation des jeunes, la rédaction d'un curriculum vitæ ou encore la stratégie de recherche d'un emploi.

Congé linguistique: François Biltgen présente la nouvelle loi qui permet de promouvoir le luxembourgeois comme langue véhiculaire

23 mars 2009

Le projet de loi du 17 février 2009 portant introduction du congé linguistique qui permettra aux salariés et aux indépendants de toutes les nationalités d'apprendre le luxembourgeois et de le perfectionner, a été présenté le 23 mars 2009 par François Biltgen, le ministre du Travail et de l'Emploi.

Promouvoir la langue luxembourgeoise comme langue véhiculaire par le biais du marché du travail, tel est l'objectif du projet de loi portant introduction du congé linguistique. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement destinée à renforcer la formation professionnelle et constitue un autre volet de la loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation.

«Si nous voulons que la langue luxembourgeoise devienne non pas une langue d'exclusion, mais une langue d'inclusion, il faut agir sur tous les plans qui permettent d'ancrer davantage le luxembourgeois», a jugé François Biltgen, qui se sent confirmé par les multiples études attestant que le luxembourgeois est un élément-clé de la cohésion sociale au Luxembourg. «Pour ouvrir le congé linguistique au plus grand nombre de personnes possibles, le ministère du Travail et de l'Emploi a veillé à introduire le moins d'obstacles possibles et à faciliter les démarches administratives», a tenu à préciser François Biltgen. Il a renvoyé au site www.mte.public.lu, qui édicte les principales conditions à respecter et met à la disposition des usagers des formulaires de demande pour bénéficier du congé linguistique.

Qui peut bénéficier du congé linguistique?

Grâce à la nouvelle loi du 17 février 2009, les salariés employés pendant au moins 6 mois auprès du même employeur établi sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que les indépendants qui exercent une activité sur le territoire luxembourgeois et qui y sont établis depuis au moins 6 mois ont droit à un congé linguistique, à condition que les cours de langues soient dispensés par:

- les institutions qui bénéficient du statut d'école publique ou privée, reconnues par les autorités publiques, et qui délivrent des certificats reconnus par ces mêmes autorités;
- les chambres professionnelles;
- les associations privées agréées individuellement par le ministre ayant la Formation professionnelle dans ses attributions.

La durée totale du congé linguistique

La durée totale du congé linguistique ne peut pas dépasser 200 heures. Cette durée maximale est obligatoirement divisée en deux tranches de 80 à 120 heures pour chaque bénéficiaire au cours de sa carrière professionnelle. L'obtention d'un diplôme ou d'un autre certificat

François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Nadine Welter, responsable du Département droit du travail et relations professionnelles, droit du travail, organisation du temps de travail, travail intérimaire, directives européennes, OIT, ont présenté la loi introduisant le congé linguistique (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

de réussite est obligatoire afin de pouvoir bénéficier de la deuxième tranche.

Le congé peut être fractionné, la durée minimale du congé linguistique étant d'une demi-heure par jour.

Comment solliciter le congé linguistique?

Le congé est accordé sur demande de l'intéressé par le ministre du Travail et de l'Emploi. La demande de congé linguistique, qui doit être obligatoirement avisée par l'employeur, est à adresser au ministère du Travail et de l'Emploi.

«L'employeur peut différer le congé linguistique, mais ne peut en aucun cas remettre en question le droit à ce congé», a expliqué François Biltgen. Il a précisé que le congé pouvait être différé si l'absence résultant du congé sollicité risquait d'avoir une répercussion majeure préjudiciable à l'exploitation de l'entreprise ou au déroulement harmonieux du congé annuel payé du personnel.

Pour chaque heure de congé, les salariés bénéficiaires du congé linguistique ont droit à une indemnité compensatoire égale à leur salaire horaire, sans qu'elle ne puisse dépasser le quadruple du salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés. L'État rembourse à l'employeur le montant de l'indemnité et la part patronale des cotisations sociales.

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent les derniers chiffres du marché de l'emploi

25 mars 2009

À l'issue de la séance du Comité de conjoncture du 25 mars 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ont commenté les chiffres du mois de février 2009 de la situation sur le marché de l'emploi.

Le taux de chômage atteint 5,6% de la population

«Au mois de février, le chômage a progressé au Luxembourg», a constaté François Biltgen à l'issue de la séance du Comité de conjoncture, en ajoutant toutefois que «la hausse est moins forte que cela ne fut le cas en janvier». Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Administration de l'emploi (ADEM) a augmenté de 208 unités par rapport au mois de janvier pour s'élever fin février à 13 006. Le taux de chômage passe de 5,5% en janvier à 5,6% en février 2009.

En comparaison avec l'année précédente, il s'agit de 2 800 entités supplémentaires. Au mois de février 2009, 2 870 demandeurs d'emplois bénéficient d'une mesure pour l'emploi, soit 90 personnes de plus par rapport au mois de janvier.

La hausse du chômage résulte, selon François Biltgen, d'un nombre important de chômeurs indemnisés qui ne s'étaient pas inscrits auparavant, de contrats de travail (contrats CDD et de missions d'intérim) qui touchent à leur fin et, dans une moindre mesure, de licenciements économiques.

Les offres d'emploi sont également en recul. Entre le mois de janvier et de février 2009, la dégringolade des offres d'emplois est de 17,7% par rapport à janvier et de 35% par rapport au même mois de l'année précédente. Malgré cette tendance à la baisse, François Biltgen a souligné que des postes d'emplois continuaient d'être créés et que des entreprises continuaient d'embaucher.

Le chômage partiel reste «un instrument extrêmement important»

Dans la stratégie du gouvernement pour faire face à la crise, le chômage partiel «demeure selon François Biltgen un instrument extrêmement important», dans la mesure où il «permet de maintenir des emplois et de ne pas recourir au chômage». Sur les 135 demandes introduites au Comité de conjoncture pour bénéficier du chômage partiel, 108 demandes ont été retenues. 10 410 personnes, contre 9 210 personnes le mois précédent, sont concernées par le chômage partiel. François Biltgen a précisé que 58 des demandes retenues étaient de nature conjoncturelle, 37 dues à des liens de dépendance économique, 13 de nature structurelle, dont 7 ont élaboré un plan «d'occupation».

Inauguration des nouveaux locaux de l'ADEM à Esch-Belval

2 avril 2009

Le 2 avril 2009, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, accompagnés de Lydia Mutsch, bourgmestre de la Ville d'Esch/Alzette, et de Georges Engel, bourgmestre de la commune de Sanem, ont procédé à l'inauguration des nouveaux locaux de l'ADEM à Esch-Belval.

Le nouveau bâtiment s'étalera sur une surface de 1000 m² et comprendra trois niveaux avec entre autres des salles de réunion, un accueil, cinq guichets, des salles d'attente, des salles de cours et de formations, des bureaux.

Une partie des services offerts par l'ADEM, comme le service «chômage», l'orientation professionnelle et le service «travail handicapés», resteront implantés dans les anciens locaux à la place du Brill à Esch/Alzette. À long terme, il est néanmoins prévu d'implanter également la direction et les structures *back office* à Belval.

La décision de délocaliser une partie des activités du centre-ville vers Belval est due à deux raisons principales: d'une part, l'étroitesse des bureaux à la place du Brill et, d'autre part, la mise en œuvre de la loi 5611 entrée en vigueur le 1er juillet 2007.

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent la situation sur le marché de l'emploi

22 avril 2009

À l'issue de la séance du Comité de conjoncture du 22 avril 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ont commenté la situation actuelle sur le marché de l'emploi.

Légère diminution du chômage

Fin mars 2009, le nombre de demandeurs d'emploi résidents s'élevait à 12 860, ce qui constitue une diminution de 1,1% (-146) par rapport au mois précédent, mais une augmentation de 35,4% (+3 360) par rapport à mars 2008. Le taux de chômage s'établit à 5,5%. «La situation sur le marché de l'emploi n'est pas très bonne, mais quand je regarde ce qui se passe dans d'autres pays, elle pourrait être bien pire», a dit François Biltgen dans son introduction. Les personnes âgées de 31 à 40 ans sont les plus concernées par la situation actuelle, de même que les demandeurs d'emploi qui n'ont suivi que la scolarité obligatoire.

Chômage partiel

En avril 2009, 147 entreprises ont introduit une demande pour bénéficier du chômage partiel. Cent dix-neuf demandes ont été avisées favorablement. Le nombre de chômeurs partiels potentiels est de 9 992 et le coût potentiel pour avril est de 12,2 millions d'euros. «En matière de chômage partiel, nous avons atteint une certaine vitesse de croisière et les chiffres ne vont

François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, présentent les chiffres du marché de l'emploi à l'issue de la réunion du Comité de conjoncture (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

probablement plus augmenter. Néanmoins, ils ne descendront pas non plus», a noté François Biltgen.

Effets saisonniers

Après présentation de ces chiffres, le ministre du Travail et de l'Emploi a insisté sur le fait que la crise économique et financière ne mettait pas en question les effets saisonniers du chômage. Même si ces derniers ont permis de stabiliser la situation sur le marché de l'emploi depuis janvier 2009, ils entraîneront probablement, à partir de septembre, une nouvelle augmentation du chômage. Néanmoins, les licenciements massifs ont pu être évités au Luxembourg, grâce aux réformes au niveau du droit du travail et à la politique du maintien dans l'emploi qui commence à porter ses fruits, a indiqué François Biltgen.

Rencontre nationale pour l'emploi et la cohésion sociale

«Il est dès lors prématuré d'annoncer la fin de l'alerte. C'est la raison pour laquelle nous organiserons une réunion sur l'emploi, qui s'intitulera officiellement Rencontre nationale pour l'emploi et la cohésion sociale, le 6 mai 2009», a dit François Biltgen. Sur base du modèle tripartite, le but de la rencontre sera de dégager des pistes afin de relancer l'emploi avant septembre 2009, lorsque beaucoup de jeunes essaieront d'intégrer le marché de l'emploi. «Lorsque la situation sur le marché de l'emploi n'aura pas repris en septembre, les jeunes ayant terminé leur scolarité risqueront d'être les premiers concernés», a averti le ministre Biltgen.
Le 6 mai, il s'agira en outre de rappeler aux entreprises qu'elles ont une responsabilité sociale, a-t-il ajouté.

Signes encourageants

Quant à la situation économique actuelle, Jeannot Krecké s'est dit confiant sur base d'un certain nombre d'éléments positifs. Après son récent déplacement aux États-Unis, où la crise a trouvé son origine, le ministre a le sentiment que «les premiers signes positifs s'y font sentir, ce qui me donne un peu d'espoir». La croissance des bourses (+25% depuis le début de l'année), «bien que volatile», dégage également une «atmosphère favorable, même si elle ne dit pas grand-chose sur la santé globale des entreprises ou de l'économie». «Ces quelques éléments ont un effet positif sur le consommateur, dont la confiance était à un niveau historiquement bas en décembre 2008», a-t-il souligné.

Ce changement, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur l'a aussi remarqué à Hanovre à l'occasion de la plus grande foire industrielle au monde. «Pas de diminution du nombre d'exposants par rapport à 2008! L'ambiance générale à Hanovre était plutôt positive», a estimé Jeannot Krecké, qui voit également une tendance favorable dans le secteur de la logistique, important indicateur pour l'économie. À côté des nouvelles encourageantes qui proviennent de l'Asie, «il se confirme en Europe que le transport de fret par route et par rail n'est plus en diminution et que les volumes transportés se stabilisent, voire augmentent».

Rencontre tripartite nationale pour l'emploi et la cohésion sociale 2009

6 mai 2009

Le 6 mai 2009, le gouvernement et les représentants des organisations patronales et syndicales se sont réunis sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une rencontre tripartite nationale pour l'emploi et la cohésion sociale.

Annoncée par le Premier ministre lors de la déclaration sur l'état de la nation, la réunion de concertation a permis de faire le point sur les retombées actuelles et futures de la crise économique et financière sur l'emploi au Luxembourg et sur d'éventuelles mesures supplémentaires à envisager pour réduire au maximum les conséquences sociales de cette crise.

À l'issue des travaux, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a déclaré devant la presse «que nous nous trouvons dans une situation spécifique: nous sommes en crise et nous ignorons quand elle touchera à sa fin». De plus, «nous redoutons qu'elle ne s'aggrave en automne 2009», a-t-il ajouté, faisant référence aux informations qui se sont dégagées lors du dernier Conseil «Affaires économiques et financières» de l'Union européenne.

«Si la situation économique se dégradait à partir de septembre, à une période où la situation sur le marché de l'emploi est de toute façon moins favorable, nous serions confrontés à un problème important.» Pour le ministre Biltgen,

Le 6 mai 2009, le gouvernement ainsi que les représentants des organisations patronales et syndicales se sont réunis pour une rencontre tripartite nationale pour l'emploi et la cohésion sociale (© SIP/Charles Caratini)

il faut donc s'y préparer dès aujourd'hui et analyser ce qui, en matière de politique de l'emploi, «peut et devrait être fait, afin d'éviter une crise de l'emploi et une crise sociale».

Lors de la rencontre, le gouvernement, le patronat et les syndicats ont exploré des pistes en matière d'encadrement des chômeurs partiels par des formations et sur l'augmentation de l'employabilité des jeunes, qualifiés ou non. «Il incombe à nous, gouvernement et partenaires sociaux, de proposer des perspectives aux personnes concernées», a noté le ministre du Travail et de l'Emploi.

À la suite de cette première réunion, qui a permis de s'échanger brièvement sur ces sujets, les partenaires ont décidé l'organisation à court terme, c'est-à-dire avant l'échéance des élections législatives du 7 juin 2009, de deux autres réunions. La première sera consacrée au chômage partiel, la deuxième traitera plus spécifiquement de la situation des jeunes qui intégreront le marché de l'emploi.

La réunion d'un groupe de travail sur le chômage partiel devra étudier des pistes pour mettre à disposition des entreprises une panoplie de mesures, afin que les chômeurs partiels poursuivent des formations et augmentent ainsi leur employabilité.

En ce qui concerne les jeunes, François Biltgen a rappelé que cette catégorie était actuellement moins concernée par le chômage. Le ministre redoute néanmoins l'arrivée de plus ou moins 2000 jeunes lycéens et de plusieurs centaines d'universitaires sur le marché de l'emploi en automne.

Les pistes qui seront analysées lors de la réunion spécifique tournent autour du nombre de places d'apprentissage, de l'amélioration de la qualification des jeunes ou encore

du volontariat et de la promotion de l'entrepreneuriat. Pour ce qui est des universitaires, ce groupe de travail se penchera sur la réalisation de stages dans les entreprises ou la préparation d'un doctorat.

D'autres sujets abordés lors de cette rencontre tripartite nationale avaient trait aux initiatives pour l'emploi, dont les moyens financiers pourront être augmentés, ainsi qu'à la législation relative au chômage en général. Les partenaires ont en outre mis en avant la nécessité de poursuivre les efforts en matière de diversification économique, p.ex. dans les domaines de la logistique, des biotechnologies, des écotechnologies et des télécoms.

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent la situation sur le marché de l'emploi

27 mai 2009

À l'issue de la séance du Comité de conjoncture du 27 mai 2009, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ont commenté les derniers chiffres de la situation sur le marché de l'emploi.

En avril 2009, le nombre de demandeurs d'emploi résidents a légèrement diminué par rapport au mois précédent (-99) pour s'établir à 12 761. Le taux de chômage reste inchangé à 5,5%. Après la forte augmentation du chômage au dernier trimestre 2008, la situation sur le marché de l'emploi se stabilise depuis le début de l'année 2009 et les chiffres restent au niveau – quoique élevé – de janvier 2009, a noté François Biltgen.

En avril, les nouvelles inscriptions à l'Administration de l'emploi (ADEM) ont diminué pour la première fois depuis plusieurs mois. Le nombre des personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi a légèrement augmenté par rapport à mars, alors que le nombre de demandeurs d'emploi résidents bénéficiant de l'indemnité de chômage complet en fin de mois est resté constant.

Pour François Biltgen, une grande partie du chômage est toujours d'ordre structurel. En effet, un tiers des demandeurs d'emploi (4 049) est inscrit depuis au moins 12 mois à l'ADEM. Il s'agit principalement de travailleurs handicapés, de travailleurs à capacité réduite ainsi que de demandeurs d'emploi plus âgés qui ne disposent que d'un niveau de formation inférieur. Dans ce contexte, le ministre du Travail a encore une fois attiré l'attention sur le fait que 50% des demandeurs d'emploi ne disposaient que de la scolarité obligatoire, obtenue dans deux tiers des cas à l'étranger.

Parlant d'une certaine accalmie de la situation, François Biltgen a indiqué que rien ne laisserait actuellement croire à une autre dégradation massive sur le marché de l'emploi. Le ministre redoute toutefois l'arrivée de plus ou moins 2 000 jeunes sur le marché de l'emploi en automne. Déjà à l'ordre du jour de la rencontre tripartite nationale pour l'emploi et la cohésion sociale du 6 mai 2009, ce sujet sera aussi abordé lors d'une réunion de travail le 2 juin avec les partenaires sociaux. Pour François Biltgen, il s'agira d'y préparer des pistes afin de permettre au gouvernement issu des élections du 7 juin 2009 de prendre les décisions qui s'imposent.

Chômage partiel

Par la suite, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a informé sur la situation en matière de chômage partiel. En mai 2009, le Comité de conjoncture a reçu 145 demandes pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel et a avisé favorablement 132 demandes. Dans les entreprises en question, 11 251 travailleurs peuvent être concernés et les coûts pour l'État s'élèveront au maximum à 14,7 millions d'euros par mois.

Jeannot Krecké et François Biltgen ont toutefois relativisé ces chiffres. Alors qu'en temps normal, les entreprises ne profitent qu'à hauteur de 70% des dispositions du chômage partiel, ce taux a encore tendance à diminuer en temps de crise, ont-ils expliqué. Durant les crises des années 2001 et 2003, à peine 50% des dépenses engagées par l'État en vue d'indemniser des chômeurs partiels potentiels ont effectivement été déboursées, a indiqué Jeannot Krecké. Pour les deux ministres, il semble donc que beaucoup d'entreprises, en temps de crise, fassent de manière prophylactique des demandes pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel, sans pour autant en avoir besoin par la suite. Il en résulte que les coûts pour l'État sont moindres par rapport aux estimations, a conclu le ministre Krecké.

Sur base des derniers chiffres de la Sécurité sociale, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a indiqué ensuite que l'emploi net avait encore légèrement augmenté (+0,21%) en janvier 2009. Dans le secteur financier, l'emploi a toutefois légèrement régressé (-0,9%).

Évoquant la situation dans le secteur industriel, Jeannot Krecké a dit que «toutes précautions prises, nous ne nous attendons pas à une dégradation supplémentaire de la situation. Il semble en effet que le volume des activités économiques ait touché le fond». Pour ce qui est de la construction, le ministre Krecké a constaté que le nombre des autorisations de construire était en régression. En matière d'inflation, Jeannot Krecké a informé que le Luxembourg approchait une situation négative, bien que l'inflation sous-jacente soit encore de 2,3%.

Rencontres nationales pour l'emploi et la cohésion sociale: réunion d'un groupe de travail sur la formation continue des chômeurs partiels et l'emploi des jeunes

2 juin 2009

Dans le cadre des Rencontres nationales pour l'emploi et la cohésion sociale, un premier groupe de travail s'est réuni le 2 juin 2009 en présence du ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, de la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres.

Ce groupe de travail s'est penché plus particulièrement sur la formation continue des salariés au chômage partiel et sur les mesures à prendre à l'égard des jeunes demandeurs d'emploi qui intégreront le marché de l'emploi en automne 2009.

Après la première réunion de concertation dans le cadre des Rencontres tripartites nationales pour l'emploi et la cohésion sociale du 6 mai 2009, les représentants du gouvernement, des syndicats et des organisations patronales ont passé au crible les mesures qui se sont dégagées lors de cette première réunion.

Pour ce qui est de la formation continue en cas de chômage partiel, le groupe de travail a étudié les critères que les offres de formation continue doivent remplir. Rappelons que les indemnités pour chômage partiel ont été augmentées de 80 à 90% du salaire, à condition que le chômeur partiel suive une mesure de formation. En somme, il s'agit d'augmenter les chances des chômeurs partiels au sein de leur entreprise ou sur le marché de l'emploi en général. À l'issue de la réunion, le ministre du Travail a rappelé le soutien du gouvernement à toutes les mesures de formation continue permettant de réduire le risque de chômage.

Le groupe de travail a ensuite analysé la situation des jeunes qui intégreront le marché du travail en automne 2009. Il s'agit d'éviter qu'une partie des 2 000 élèves qui terminent leur scolarité en septembre finissent au chômage.

Mady Delvaux-Stehres, François Biltgen et Marie-Josée Jacobs lors de la réunion (© SIP/Nicolas Bouvy)

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur trois mesures. Premièrement, il faut faire en sorte que toutes les places d'apprenti soient occupées. Deuxièmement, il s'agit d'intégrer progressivement les jeunes sur le marché de l'emploi via des stages en entreprises au Luxembourg ou à l'étranger et d'adapter, voire de compléter, les mesures en faveur de l'emploi des jeunes sur arrière-fond de crise économique. Troisièmement, il est proposé de créer un guichet unique en ligne afin de guider les jeunes et de faciliter leurs démarches relatives à la recherche d'un emploi.

Présentation des travaux du Comité de conjoncture du 24 juin 2009

24 juin 2009

12 482 demandeurs d'emploi étaient enregistrés à la fin du mois de mai 2009, contre 12 761 pour le mois d'avril (-2,2%). Le taux de chômage s'élève à 5,4% pour le mois de mai 2009 (-0,1% par rapport à avril). 3 130 personnes bénéficiaient d'une mesure pour l'emploi. Il y a lieu de noter que la création nette d'emplois continue de reculer et que le travail intérimaire a baissé de 32,5% en un an (comparaison février 2008 et février 2009).

Selon le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, la situation semble se stabiliser à un niveau de chômage assez élevé, mais inférieur à la moyenne européenne. «Nous ne constatons pas de grands mouvements de licenciements», a-t-il dit à l'issue de la séance du Comité de conjoncture.

Plan de maintien dans l'emploi

Le ministre du Travail et de l'Emploi a expliqué que certaines entreprises avaient remarqué en cette période de crise que leurs problèmes n'étaient pas uniquement d'ordre conjoncturel, mais avaient des origines plutôt structurelles. Afin d'y remédier, l'instrument du plan de maintien dans l'emploi permet aux entreprises de faire face à ces problèmes et l'État prend en charge les 16 premières heures de chômage partiel par salarié.

Chômage partiel

Pour le mois de juillet 2009, 154 demandes de chômage partiel ont été soumises au Comité de conjoncture. Cent trente-deux demandes ont été avisées positivement, dont 23 pour raisons structurelles, 61 pour raisons conjoncturelles et 48 pour lien de dépendance économique. Ceci pourrait concerner au plus 10 811 salariés et le coût estimé est plafonné à 13,7 millions d'euros.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, voit une stabilisation dans le nombre de demandes introduites et avalisées par le Comité de conjoncture. Il a noté cependant une augmentation des demandes au niveau du lien de dépendance économique.

Au mois de juillet 2009, aucune nouvelle entreprise industrielle, ni aucune nouvelle grande entreprise n'est venue s'ajouter à la liste de celles ayant recours au chômage partiel. Il semble pourtant que plus de PME aient recours au chômage partiel et ceci dans des secteurs non représentés jusqu'à présent, tels que l'ingénierie, les services, etc.

Jeannot Krecké a précisé qu'au mois de mars 2009, 77 des 89 entreprises autorisées avaient effectivement eu recours au chômage partiel. En termes de salariés, 7 250 personnes ont effectivement été au chômage partiel sur un maximum autorisé de 9 630. En termes de coût, la dépense estimée à 14,35 millions d'euros pour le mois de mars 2009 ne correspond en réalité qu'à 7,25 millions d'euros. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a rappelé que la durée réelle du chômage partiel par salarié n'était pas connue; elle est cependant plafonnée à 14 jours. «Il en ressort que les entreprises ne mettent pas leurs salariés au chômage partiel pour toute la durée permise», a dit le ministre. Pour le mois d'avril 2009, la tendance s'est confirmée.

Jeannot Krecké a souligné la tendance à la hausse des prix des matières premières, ce qui est interprété comme signe de reprise de l'économie. Il a rappelé la forte volatilité de ces prix, notamment du pétrole. Les taux d'inflation négatifs actuels (-0,3% pour mai 2009) sont dus au grand écart entre le prix du pétrole d'aujourd'hui et celui très élevé d'il y a un an (-26,9%), le prix du baril ayant été divisé par quatre en quelques mois dans la seconde moitié de 2008. L'inflation sous-jacente (hors énergie et produits frais) s'élève à 2,1% pour le mois de mai 2009.

TRAVAUX PUBLICS

Signature de la convention pour la construction d'un centre polyvalent de l'enfance

20 février 2009

Le 20 février 2009, Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, et Siim Kallas, vice-président de la Commission européenne, ont procédé à la signature de la convention pour la construction d'un centre polyvalent de l'enfance, dénommé Centre polyvalent de l'enfance V.

Une superficie totale de 10 880 m²

C'est dans la ceinture verte entre les agglomérations de Bertrange et Mamer que se dressera le nouveau centre polyvalent de l'enfance, qui abritera une crèche pour 105 enfants, une garderie pour 250 enfants et un centre d'études pour 450 enfants.

Le nouveau centre, d'une superficie totale de 10 880 m², devrait permettre d'accroître l'offre d'infrastructures pré- et postscolaires pour enfants de 0 à 14 ans, à proximité de la nouvelle École européenne.

Le nouveau bâtiment, dont le premier coup de pelle sera donné le 27 mars 2009, s'étalera sur deux étages. Des cours intérieures permettent de départager le site en fonction des différents services proposés: crèche, garderie, centre d'études.

Un espace harmonieux

La particularité du centre polyvalent de l'enfance consiste en une infrastructure à consommation énergétique minimale, qui offre aux utilisateurs un confort maximal.

L'architecture et les caractéristiques physiques du bâtiment ainsi

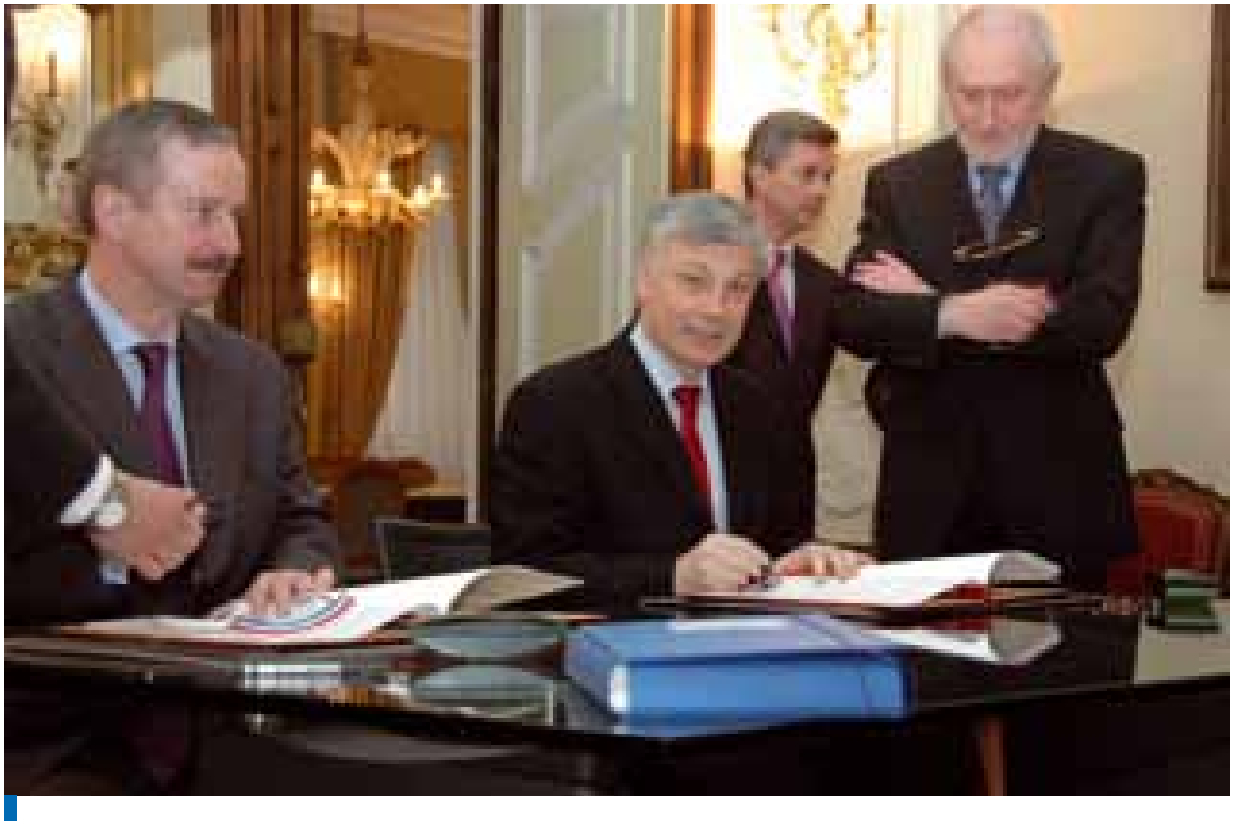

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, lors de la signautre de la convention, avec à sa droite Siim Kallas, vice-président de la Commission européenne (© Ministère des Travaux publics)

que les installations techniques ont été parfaitement coordonnées. Les architectes et ingénieurs ont veillé à trouver un équilibre entre, d'une part, les espaces extérieurs et les espaces verts constitués essentiellement de plantations d'arbres et de haies et, d'autre part, les bâtiments.

Les travaux, dont le coût devrait s'élever à 31 millions d'euros, devraient s'achever en juillet 2012.

Réorganisation de l'Administration des ponts et chaussées: offrir des infrastructures routières performantes, sûres et à la hauteur du progrès technique

25 février 2009

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a présenté le 25 février 2009 le projet de loi portant réorganisation de l'Administration des ponts et chaussées.

C'est la loi organique de 1974 qui définit actuellement les compétences et le fonctionnement de l'administration chargée «de travaux de génie civil pour compte de l'État» et dont les origines remontent à l'année 1843. L'énorme essor démographique et économique qu'a connu le Luxembourg depuis la fin des années 1960 et les répercussions de cette évolution sur le réseau routier et autoroutier ont rendu nécessaire un réaménagement substantiel de la structure définie en 1974.

La refonte du cadre légal de l'Administration des ponts et chaussées a pour finalité de répondre les prochaines décennies aux exigences des usagers et de continuer à offrir des infrastructures routières performantes, sûres et à la hauteur du progrès technique.

Le projet de loi en question a été adopté le 16 janvier 2009 par le Conseil de gouvernement. Il prévoit une organisation interne plus rationnelle. Outre la direction, l'administration comprendra à l'avenir dix divisions: la Division des travaux neufs, la Division de la voirie Nord, la Division de la voirie Sud, la Division des ouvrages d'art, la Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic, le laboratoire, la Division des géomètres et de la photogrammétrie, le Service géologique de l'État, la division des ateliers centraux et la Division informatique et gestion.

Au niveau des attributions de l'Administration des ponts et chaussées, la principale innovation consiste à introduire la possibilité de confier à l'administration la conception, la réalisation et la surveillance de grands travaux d'infrastructures pour le compte d'autres départements ou de sociétés chargées de la gestion d'infrastructures publiques, puisque l'administration regroupe dans ce domaine les compétences et le savoir-faire nécessaires.

À l'issue de la présentation, le ministre des Travaux publics a

Claude Wiseler lors de la conférence de presse sur le projet de loi portant réorganisation de l'Administration des ponts et chaussées (© Ministère des Travaux publics)

effectué une visite des nouveaux locaux de l'Administration des ponts et chaussées à Bertrange, qui comprennent leurs ateliers centraux ainsi qu'un bâtiment administratif pour le CITA (Contrôle et information du trafic sur les autoroutes) et l'UCPR (Unité centrale de la police de la route).

Quatre projets lauréats du concours d'architectes pour la future Maison des sciences de la vie à Belval

16 mars 2009

Le 16 mars 2009, Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, et François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont proclamé les quatre lauréats du concours d'architectes pour la Maison des sciences de la vie au pavillon Skip à Esch-sur-Alzette.

Le Fonds Belval avait organisé un concours «d'idées sur esquisse» pour l'aménagement de la Maison des sciences de la vie et des matériaux à Belval. Des 27 projets qui se sont portés candidats, quatre projets ont été sélectionnés pour concevoir la future Maison du savoir. Il s'agit de m3 architectes (L), Architecture & Environnement (L), Nicklas Architekten (L) et Behles & Jochimsen Gesellschaft von Architekten (D). Les projets sont exposés jusqu'au 21 mars 2009 au pavillon Skip à Esch/Raemerich.

Les quatre bureaux d'architectes vont collaborer et partager leurs visions urbanistiques qui s'enchevêtrent et se renforcent mutuellement. L'objectif est d'aboutir à une diversité architecturale susceptible de s'intégrer dans un environnement urbanistique cohérent.

Le premier coup de pelle de la Maison du savoir

Le 20 mars 2009, Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, en présence d'Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et de François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, procéderont au premier coup de pelle de la Maison du savoir.

La Maison du savoir: articulation centrale des activités estudiantines

La Maison du savoir, premier bâtiment de l'Université du Luxembourg à Belval, est conçue comme un quartier qui s'intégrera à la future Cité des sciences. Elle occupera une surface totale de 45 000 m^2. À coté de l'administration centrale de l'Université, la Maison du savoir abritera les infrastructures d'enseignement. Elle comportera un grand auditorium de 750 places, 6 auditoires de 90 places, 3 de 150 places et 2 de 240 places, des salles de cours, des ateliers ainsi que des espaces d'accueil pour les professeurs et les étudiants. Tous les cours magistraux des *bachelors* et *masters* seront dispensés dans cet immeuble, alors que les cours spécifiques aux *masters* auront lieu dans les maisons thématiques. La Maison du savoir sera l'articulation centrale des activités estudiantines.

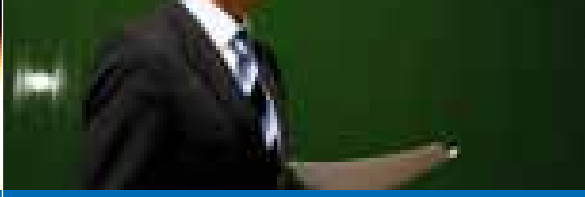

Discours et déclarations

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la cérémonie d'adhésion de la Slovaquie à la zone euro

8 janvier 2009

Today is a day for celebration and congratulation. The reason to be cheerful is twofold.

We have come to Bratislava today to celebrate the entry of Slovakia into the euro area. I am proud to share this special moment with you, which completes a remarkable journey from the socialist Republic of Czechoslovakia to independence, membership in Nato, the European Union and now the euro area in less than two decades. Who would have thought 20 years ago – in January 1989 – that in early 2009, the European Union would stretch from the Atlantic to the borders of Russia and that there would be a single currency for 16 countries and their 323 million citizens?

At the same time, we are celebrating the 10th anniversary of our single currency – the euro. The 10th year since the creation of Economic and Monetary Union has certainly been the most turbulent to date but we may now say that the euro is indeed the strong currency that we had hoped for, providing stability and shielding our economies and our citizens from the most adverse of developments. We are therefore proud to bring Slovakia under the protective shield of the euro, thus fostering economic growth, price stability and prosperity.

Although this is certainly a moment for the Slovakian people to feel extremely proud about what they have achieved with the adoption of the euro and for us to join them in these celebrations, we must not let ourselves be overcome by self-congratulations and turning a blind eye to reality.

The reality is that 2009 will be a year of enormous challenges for the euro area and for Slovakia and the coherence and cohesiveness of our policy framework will be tested seriously.

True: the euro has become the subject for countless eulogies throughout the world, as friends and foes alike hail and extol the single currency as an effective anchor of stability in an otherwise turbulent sea, leading them to predict confidently that the expansion of the euro area will gather pace in the wake of the current crisis.

However, we should not forget that the benefits which the euro conveys to its members reflect the obligations that euro area membership entails. Euro area members are better protected from adverse economic developments because they have a certified track record of implementing prudent and stability-oriented economic policies. Slovakia, in order to become a member of the euro area, had to establish such a track record and it has done so. All the other member states had to establish this track record, and they have done so. But if you take away this track record, you erode the very foundations on which the benefits of the single currency are built.

Having laid these solid foundations at home, we are proud to welcome Slovakia to the euro area, thus helping us to further strengthen the foundations of monetary union and complete the construction of European integration.

Discours de Jean-Claude Juncker au Parlement européen à l'occasion de la célébration du 10e anniversaire de l'euro

13 janvier 2009

Au fil des 50 dernières années, l'Europe, souvent, a démontré sa capacité à formuler de grandes ambitions, démontré sa capacité aussi à développer l'esprit nécessaire et la détermination nécessaire qu'il faut pour mettre en œuvre d'une façon conséquente les ambitions qu'elle nourrit.

L'Union européenne elle-même en est le meilleur exemple. Tout comme le marché intérieur, tout comme l'élargissement, c'est-à-dire les retrouvailles entre la géographie et l'histoire européennes, tout comme l'Union économique et monétaire, dont nous célébrons aujourd'hui le 10e anniversaire.

La route qui a mené à la création de l'Union économique et monétaire et à l'introduction de notre monnaie unique fut longue et la genèse de l'Union économique et monétaire, avec l'impulsion initiale donnée par le rapport Werner dès 1970, le prouve. Longue genèse, qui est passée par le Serpent monétaire, le Système monétaire européen, la création de l'ECU en 1979, le plan Delors de 1989, le traité de Maastricht de 1992, tout comme le «non» danois et le «oui» français qu'à l'époque on

a qualifiés de petit, sans oublier la crise du Système monétaire européen de 1993. Tout ce voyage ne s'est pas fait sans difficultés, ni sans heurts.

Nombreux furent à l'époque les détracteurs de la monnaie unique – que ce soit dans les milieux politiques ou académiques, sans oublier un nombre impressionnant de banquiers centraux –, qui estimaient que l'Union économique et monétaire ne pouvait se faire ou ne devait se faire, et que si elle devait se réaliser malgré tout, la monnaie unique, pensaient-ils, *in fine* serait faible et sans lendemain.

Il m'importe de profiter du 10e anniversaire de cet événement phare de l'intégration européenne pour rendre hommage à mon tour à ces hommes qui ont créé l'euro – comme Pierre Werner, Helmut Kohl, François Mitterrand, Jacques Delors, Valéry Giscard d'Estaing et d'autres. Je voudrais ici, une fois de plus, honorer leur vision, leur détermination et leur engagement européen sans faille.

Ceux que j'ai cités, et beaucoup d'autres qui les ont accompagnés, n'auraient pas pu s'imaginer le succès si rapide de leur projet politique. Depuis le 1er janvier de l'année en cours, 16 États membres participent à l'Union économique et monétaire, et l'euro est la monnaie de presque 330 millions de citoyens européens. Ainsi, l'euro est devenu le signe le plus tangible de l'intégration européenne, signe tangible reconnu partout dans le monde. L'euro est un ancre de stabilité; il protège ses citoyens des conséquences les plus adverses de la crise économique.

Après dix ans, force est de constater que l'euro est un succès incontestable!

Or les anniversaires ne valent que s'ils constituent des ponts vers l'avenir.

Car force est aussi de constater que malgré l'indulgence collective dans l'autofélicitation, les véritables épreuves pour la cohésion et la cohérence de l'espace euro nous attendent encore. L'année 2009 sera une année extrêmement difficile pour les économies de l'espace euro et pour les citoyens européens, et nombreux seront les défis que nous devrons relever, à la fois sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

Sur le plan interne, les gouvernements de l'espace euro vont devoir agir ensemble pour contenir les effets de la crise économique et pour investir dans les assises structurelles de l'économie afin de construire un pont vers l'après-crise. Des situations exceptionnelles exigent des mesures exceptionnelles!

Or nous ne devrons pas perdre de vue que l'écran protecteur que l'euro a érigé autour de nos économies n'est pas tombé du ciel. Les économies de l'espace euro sont mieux protégées contre les développements économiques négatifs, parce que l'appartenance à l'espace euro est une marque de qualité certifiant à ses membres une réelle capacité à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes et des politiques orientées vers la pérennité de la croissance et de la prospérité de ses citoyens. La protection que confère l'euro est donc directement liée à notre crédibilité de mettre en œuvre ces politiques-là. Cette crédibilité est le fondement des bénéfices de l'Union économique et monétaire et nous devrons la préserver pour continuer à profiter pleinement des avantages de la monnaie unique.

Sur le plan externe, nous devrons tirer les enseignements politiques de la crise financière et économique internationale. Il existe un lien causal direct entre, d'une part, la crise actuelle avec ses origines aux États-Unis et, d'autre part, la persistance d'importants déséquilibres mondiaux. L'absence de transparence, de responsabilité et d'intégrité adéquate au niveau du secteur financier a ensuite été un catalyseur de la crise. Le rétablissement de la stabilité de l'économie financière et réelle à l'échelle globale implique une réforme en profondeur du système financier, mais aussi l'élimination des importants déséquilibres dans le mélange entre consommation globale et épargne globale. Ce rééquilibrage exige la collaboration active des grandes économies en Amérique, en Asie et en Europe. Or, malgré des progrès notables, la représentation internationale de l'euro reste encore souvent trop fragmentée et des intérêts nationaux l'emportent trop souvent sur l'intérêt commun, empêchant l'espace euro d'assumer pleinement la responsabilité politique correspondant à son poids économique et de réaliser l'ensemble des bénéfices économiques conférés par l'Union économique et monétaire.

L'Union économique et monétaire est un projet économique, oui, mais l'Union économique et monétaire est d'abord un projet politique. Par conséquent, nous devrons mettre à profit la seconde décennie de l'euro pour parfaire l'Union économique et monétaire, en renforçant ses instances politiques sur le plan interne et externe.

Déclaration de Sylvie Lucas, représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations unies, présidente du Conseil économique et social, à l'occasion du changement de présidence du Conseil

15 janvier 2009

Madame la Vice-Secrétaire générale,
Excellences,
Distingués représentants,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour mon pays et pour moi d'assurer la présidence du Conseil économique et social cette année et je voudrais remercier les membres du Conseil pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me confiant cette fonction.

Mon pays attache une importance particulière à l'action du Conseil économique et social. Membre fondateur de notre Organisation, il s'efforce à apporter sa contribution aux objectifs et principes de la Charte, par une solidarité affirmée et confirmée; par un engagement concret pour le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'Homme. Le Luxembourg a placé sa politique de coopération résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux. En ces temps de crise économique et financière, mon pays entend plus que jamais poursuivre ses efforts en matière d'aide publique au développement, et continuer à apporter sa part en faveur d'une réalisation des objectifs internationaux de développement, et notamment les Objectifs du millénaire pour le développement. C'est également dans cet esprit d'une solidarité soutenue que nous abordons cette présidence de l'Ecosoc et que nous nous engageons à ne ménager aucun effort pour nous montrer dignes de la confiance qui nous est témoignée.

Avant d'évoquer les grandes lignes des activités prévues en 2009, je tiens à remercier l'ambassadeur Léo Mérorès pour sa direction éclairée et son importante contribution aux travaux du Conseil au cours de l'année passée. Il a placé la barre très haut et, si je puis dire, «it will be a very hard act to follow». Je voudrais également remercier les autres membres du Bureau, l'ambassadeur Andrei Dapkiunas du Bélarus, l'ambassadeur Antonio Pedro Monteiro Lima du Cap-Vert, l'ambassadeur Park In-Kook de la République de Corée et mon propre prédécesseur, l'ambassadeur Jean-Marc Hoscheit.

Mesdames et Messieurs,

L'occasion nous est donnée cette année de bâtir sur les progrès accomplis au cours de ces trois dernières années pour exploiter pleinement les possibilités offertes par les nouvelles fonctions confiées au Conseil lors du Sommet mondial de 2005. Nous devons poursuivre sur notre lancée et relever les défis qui se posent pour promouvoir un Conseil plus fort, plus énergique et davantage centré sur l'action.

Notre défi consiste à améliorer encore davantage la qualité et la pertinence des travaux du Conseil relatifs au développement. En 2009, l'Examen ministériel annuel aura pour thème «Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international pour ce qui a trait à la santé publique mondiale», ce qui sera l'occasion de mettre l'accent sur les Objectifs du millénaire pour le développement relatifs à la santé et de promouvoir leur réalisation. Grâce au caractère intersectoriel de ce thème, le Conseil peut concentrer ses efforts sur les liens entre les objectifs relatifs à la santé et le programme général de développement et mettre en lumière les éléments indispensables à la mise en place de politiques efficaces.

Dans le cadre des préparatifs du débat de haut niveau, le Conseil devrait s'employer à rassembler un large éventail d'acteurs du développement du monde entier – des représentants de gouvernements aux experts, institutions spécialisées, organisations internationales et régionales, organisations non gouvernementales, fondations et entités du secteur privé – en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Examen ministériel annuel de 2009 et à l'avancement de l'agenda international en matière de santé. Telle devra être la marche à suivre pour la série de manifestations prévues en préparation de la session de fond de 2009.

La première de cette série sera une manifestation spéciale consacrée à la philanthropie au service de la santé publique dans le monde, qui aura lieu le 23 février prochain. Cette réunion sera l'occasion d'engager les fondations et le secteur privé à rechercher, en collaboration avec les organismes du système des Nations unies,

des solutions créatives pour accélérer la réalisation des OMD et promouvoir l'équité.

Mon espoir est que le Conseil contribuera à l'élargissement de l'éventail de partenaires du système des Nations unies ainsi qu'à une augmentation et à une meilleure circulation des ressources philanthropiques à l'échelle mondiale. Cette réunion devrait viser à mobiliser l'intérêt et l'appui de la communauté internationale en faveur de la philanthropie et à engager les nations à promouvoir la réalisation de cet objectif.

Un certain nombre de manifestations sont également prévues en préparation de l'Examen ministériel annuel de 2009, dont les participants évalueront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD, et recenseront les meilleures pratiques et solutions novatrices aux problèmes liés au développement dans les domaines où les progrès sont plus lents. L'Examen ministériel annuel sera axé sur les questions intersectorielles relatives à la santé publique, qui ont une incidence sur le développement économique et social en général, et sur la réalisation des OMD en particulier. Une réunion préparatoire mondiale du Conseil en vue de l'Examen ministériel annuel de 2009 ainsi que des réunions régionales consacrées à des questions, telles que l'intégration de la médecine traditionnelle dans le développement durable, le financement des stratégies en matière de soins de santé, la médecine en ligne ou l'accès aux services de santé, ouvriront la voie.

Dix pays se sont portés volontaires pour présenter des exposés nationaux facultatifs lors de l'examen ministériel annuel de 2009, ce qui prouve que de nombreux États membres estiment que ce mécanisme est un instrument important pour examiner les progrès réalisés, évaluer l'incidence des meilleures pratiques et promouvoir celles-ci. Mon propre pays a présenté un exposé national volontaire en 2008 et a jugé l'exercice très utile et enrichissant. Le Conseil devra relever le défi consistant à tirer parti de l'élan suscité pour consolider ce mécanisme et renforcer le rôle du Conseil en matière de responsabilisation. À cet égard, il est essentiel que le Conseil continue de suivre les initiatives des pays qui présentent des exposés nationaux volontaires et les progrès qu'ils accomplissent.

Bien d'autres initiatives, y compris de la part de la société civile, sont en préparation. D'une manière générale, nous aurons en 2009 l'occasion de promouvoir, sous les auspices du Conseil, d'importantes initiatives en faveur de la santé, notamment celle émanant du secrétaire général. J'ai l'intention de travailler en très étroite collaboration avec le secrétaire général et le président de l'Assemblée générale pour faire en sorte que cette année soit décisive pour la réalisation des objectifs ayant trait à la santé.

Mesdames et Messieurs,
Distingués représentants,

Lors de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du consensus de Monterrey, tenue à Doha il y a quelques semaines de cela, nos dirigeants ont non seulement donné un nouvel élan et reconduit les mandats relatifs au financement du développement, mais ils ont aussi formulé des demandes très précises à l'attention du Conseil. Ils ont notamment prié le Conseil d'examiner, à sa réunion de printemps et à sa session de fond de 2009, la nécessité de mettre en place un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, en vue de formuler rapidement des recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale devra se prononcer à sa 64e session. Je compte entamer, dès que possible, des consultations avec l'ensemble des parties prenantes au processus de Monterrey, afin d'établir comment le Conseil peut s'acquitter au mieux du mandat qui lui a été confié, et de préparer la première échéance importante dans ce domaine, à savoir la réunion de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, qui aura lieu le 27 avril prochain.

Une autre décision importante prise à la conférence d'examen de Doha prévoit la tenue d'une conférence sur la crise financière mondiale et son incidence sur le développement, qui devra être organisée par le président de l'Assemblée générale. À cet égard, j'ai l'intention, avec votre appui et votre coopération, d'étudier comment le Conseil pourrait participer de la manière la plus constructive au débat actuel et, plus particulièrement, les questions systémiques mentionnées au paragraphe 78 de la déclaration de Doha, qui s'inscrivent dans le mandat du Conseil. Là encore, la réunion de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement semble être la tribune adéquate pour tenir un tel débat.

Mesdames et Messieurs,

Une des priorités du Conseil en 2009 est de continuer à renforcer le Forum pour la coopération en matière de développement. L'année dernière, la première réunion du Forum a contribué à établir le rôle du Conseil en sa qualité d'organisateur de consultations multipartites sur les principales questions relatives au développement. À titre d'exemple, plusieurs recommandations importantes sur les orientations à suivre, formulées par le Conseil, ont été prises en considération dans le programme d'action d'Accra.

À sa prochaine réunion, en 2010, le Forum pour la coopération en matière de développement devra faire en sorte que les États membres et les autres parties prenantes reconnaissent pleinement le rôle du Forum en tant que principale tribune pour le renforcement de la responsabilité mutuelle en matière de coopération en faveur du développement. Dans ce contexte, comme l'ont demandé les participants à la conférence d'examen de Doha, il faudra également s'employer à renforcer la coopération avec les autres institutions compétentes, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/Comité d'aide au développement (CAD) pour faire avancer le dialogue et la coopération entre les partenaires du développement, qui sont de plus en plus divers.

Dans la déclaration de Doha, nous avons reconnu que la microfinance – y compris le microcrédit, un domaine auquel mon pays attache une grande importance – s'est révélée efficace pour créer des emplois indépendants productifs, qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et notamment des Objectifs du millénaire pour le développement. Nous avons souligné qu'il est nécessaire d'appuyer de façon appropriée et coordonnée les efforts déployés par les pays en développement, en particulier pour renforcer les capacités de leurs institutions de microfinance et notamment de microcrédit. Nous chercherons de ce fait à renforcer l'action de l'Ecosoc dans la promotion et la mise en place de secteurs financiers inclusifs.

D'une manière plus générale, le Conseil devrait également continuer de renforcer son rôle et sa capacité à intervenir face aux situations d'urgence et aux crises. Malheureusement, situations d'urgence et crises n'ont pas manqué au cours de ces dernières années, des crises alimentaires et énergétiques aux risques que posent les changements climatiques. Notre défi consiste ici à suivre de près ces situations pour ne pas reproduire les erreurs du passé et aller de l'avant.

Le Conseil devrait en outre renforcer ses relations avec la Commission de consolidation de la paix. Fort de son savoir-faire et de son expérience uniques dans la gestion des problèmes liés au développement des pays qui sortent d'un conflit, le Conseil peut contribuer de manière significative et de bien des façons aux travaux de la Commission. Je me réjouis à la perspective de rencontrer le nouveau président de la Commission, l'ambassadeur Munoz, pour examiner les moyens d'établir, à l'avenir, une coopération plus étroite.

Madame la Vice-Secrétaire générale,
Excellences,
Distingués représentants,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes confrontés à une crise financière et économique profonde, qui touche le monde entier et menace les progrès réalisés en matière de développement. Notre Conseil devrait servir de tribune pour débattre des multiples dimensions et incidences de cette crise sur le plan de la pauvreté et du développement durable et demander que des initiatives concrètes soient prises pour contribuer à limiter ses effets sur les plus vulnérables.

J'ai hâte de travailler avec vous tous pour continuer à asseoir le Conseil économique et social en tant que chef de file de la coordination et de la réalisation des objectifs de développement établis par le système des Nations unies.

Je vous remercie de votre attention.

Transcription du discours de Jean Asselborn au sujet de la situation dans la bande de Gaza

21 janvier 2009

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Den 19. Dezember huet d'Hamas d'Wafferou gebrach an neess Rakéiten op Israel geschoss. D'Riposte ass, wéi mir alleguerte wëssen, de 27. Dezember massiv aus Israel komm, wéi d'israelesch Militär agegraff huet.

Vun deem Moment un ass et kee Knäppche méi op der Welt ginn, fir d'Bluttvergéissen ze stoppen. Et stëmmt, datt kee Land op der Welt toleréiere kann, datt Rakéiten op säin Territoire geschoss ginn, ouni datt ripostéiert gëtt. Et stëmmt, datt Israel d'Recht huet a Sécherheet ze liewen. Et stëmmt, datt d'Hamas eng islamistesch Organisatioun ass, déi mat Mëttele vun enger Terrororganisatioun operéiert, a wann ee gëschter Owend Zäit hat fir um Arte de Film vu virgëschter ze kucken, wéi d'Hamas mat sengen eegene Leit, also mat de Palästinenser, a Gaza ëmgeet, da brauch een dat net weider ze dokumentéieren.

D'Fro, déi sech stellt, ass déi: Ass alles gemaach gi vun israelescher Säit, fir den Asaz vu Gewalt aus Gaza eraus z'ënnerbannen, an zweet Fro, ass mat enger militärescher Operatioun der Gewalt aus Gaza eraus bäizekommen? A béide Froen ass d'Äntwert wuel net kloer mat Jo ze beäntwerten.

Ägypten huet sech immens Méi ginn, mir wëssen, fir eng Waffepaus auszehandelen, eng Waffepaus, déi gedauert huet vu Juni 2008 bis den 19. Dezember 2008, an déi vun der Hamas agehale gouf. An där Zäit huet Israel leider kee Schratt gemaach fir Gaza opzemaachen.

An ech wëll hei versichen, direkt e wéineg Gaza plastesch duerzestellen. Gaza ass, wat den Territoire ugeet, 1/7 vum Lëtzebuerger Territoire. 1,4 Millioune Leit liewen do, héichgerechent géifen 10 Millioune Leit zu Lëtzebuerg liewe mat der Bevëlkerungsdicht vu Gaza. D'Gréisst vu Gaza ass ze vergläiche mam Kanton Clierf a mam Kanton Veianen. Déi zwee Kantonen zesumme maachen d'Gréisst vu Gaza aus.

1,4 Millioune Leit, déi also do op deem klengen Territoire liewen, ouni Perspektiv, ouni Motivatioun, ouni Aarbecht, e grousse Prisong, muss ee soen, ee Prisong, deen no Norden, no Süden an och no Osten zou ass, an Dir wësst, datt déi aner Säit d'Mier ass.

Dat ass Gaza, wou et einfach ass fir Extremisten ze zilen an och Extremisten ze motivéieren.

Den israeleschen Ausseminister war, den israeleschen Inneminister, pardon, war gëschter moie bei mir fir seng Siicht vun der israelescher Regierung äis matzedeelen, an hien huet gesot an engem Saz: „Am Joer 2000 nach hunn 250 000 Leit all Dag Gaza an d'Westbank verlooss a sinn an Israel schaffe gaangen, a sinn owes neess zréckgaangen an hirt Duerf, an hir Stad", esou wéi et bei äis jo de Fall ass mat 150 000 Frontalieren, déi mir all Dag hei kennen. Et ass also och anescht méiglech.

Duerfir gëtt et eng fundamental Onverhältnisméissegkeet a mengen Aen an der Liewensweis, wann een Israel gesäit oder d'Liewensconditioune vun de Populatioune vergläicht.

An duerfir géif ech och mengen, mat oder ouni Hamas, Gaza ass eng potenziell Bomm, wou d'Leit weder a Fräiheet nach an Dignitéit liewe mussen. An esou laang Gaza an där Form besteet, lieft Israel net a Fridden. Dëst ass déi déif Ursaach vum Problem.

Hamas operéiert mat condamnable Mëttelen, mat verwäerfleche Methoden, och a Gaza selwer, ech hunn et gesot. Israel ass e Staat mat villen intelligenten, engagéierte Leit. Israel misst zur Asiicht kommen, datt déi permanent Erniddregung vun de Palästinenser a Gaza, wéi och an der Westbank, all Hoffnung op e friddlecht Zesummeliewen op d'Dauer mat Israel net méiglech mécht.

Ausgläichend zur Sécherheet vun Israel steet d'Recht op Dignitéit vun de Palästinenser alleguer, ob a Gaza oder an der Westbank.

Militärgewalt uwende géint Hamas a Gaza geet net ouni zivil Populatioun ze treffen, voll ze treffen. Dat ass jo och geschitt. A jiddwer jonke Mënsch a Gaza, deen dës militäresch Gewalt vun den Israelië gesäit oder och gespuert huet, gëtt kee Mahatma Gandhi. Ganz am Géigendeel.

Dat internationaalt Krichsrecht, an dat internationaalt Vëlkerrecht, déi 4. Konventioun vu Genève erlaabt net, datt militäreschen Asaz op Käschte vun der ziviler Populatioun goe kann. De Beschoss vu Schoulen, vun UNO-Gebaier, vu Kliniken ass net tolerabel.

Fazit: kee kann iwwerzeegt sinn, datt déi militäresch Operatioun den dauerhafte Fridden an där Regioun soll garantéieren oder iwwerhaapt soll gedéngt hunn.

Firwat ass Gaza op Ägypten zou, also Rafah, net an de leschte Méint opgemaach ginn, wéi keng Bomme geschoss gi sinn, keng Rakéite geschoss gi sinn aus Gaza op Israel? Firwat ass d'Verbindung mat der Westbank net hiergestallt ginn? Firwat sinn d'Camionen zu Karni mat de Liewensmëttel nëmmen drëppechersweis a ganz dacks iwwerhaapt net a Gaza erakomm? Firwat ass d'Extensioun, d'Zilunsgpolitik zu Jerusalem an och an de Gebidder weidergaangen? D'Israelië baue weider op Territoire, deen hinnen net gehéiert. Firwat sinn d'Stroossespären an der Westbank zënter Anapolis an der Zuel éischter geklommen wéi zréckgaangen?

Israel wäert wuel ni Fridde schléisse mat Hamas. Dat ass kloer. Mä Israel muss Fridde schléisse mat dem palästinensesche Vollek, muss also weisen, datt dëst palästinensescht Vollek vun Israel respektéiert gëtt, datt him Hoffnung gemaach gëtt an net konstant Provokatioun geschitt, mat de Kolonien op Territoiren, wéi ech gesot hunn, déi hinnen net gehéieren. Oder Schikanen am dägleche Liewe vun de Leit ëmmer méi hefteg ginn, anstatt datt se opgebaut ginn.

Mat Mauere schliisslech, Dir Dammen an Dir Häre, léisst sech de Fridden an och d'Zesummeliewen net opbauen, dat huet d'Geschicht och an eisem Europa hei gewisen.

Froen, déi Israel sech selwer stelle muss, Äntwerten, déi net wäerte kommen, weder vun den USA nach aus Europa.

Nun, et gëtt kapital Froen an dësem Konflikt, déi sech stellen, an déi och selbstverständlech Lëtzebuerg, d'Europäesch Unioun concernéieren.

Éischtens emol, et ass net einfach an deem Kontext hei optimistesch ze bleiwen. Ech sinn, ech hunn d'Chance véier an en halleft Joer Ausseminister ze si vun dësem Land, ech hu gesinn, wéi den Abu Mazen gewielt ginn ass, déi Hoffnung, déi mir doranner gesat hunn.

Ech hu gesinn 2006, wéi Hamas gewielt ginn ass, wat fir eng Schwieregkeeten datt mir haten an der Europäescher Unioun.

Ech hu gesi wéi de Krich, selbstverständlech wéi mir alleguer, am Libanon 2006 ausgebrach ass.

Ech hu gesinn, wat fir eng Hoffnung datt bei Anapolis dobäi war. An ech hunn och materlieft, wéi ech d'lescht Joer an Israel war, an och a Palästina, wéi no bäi d'Madame Livni, an och de Qurei, dat ass de Palästinenser, waren, de palästinensesche Chef vun der Delegatioun, waren fir kënnen zu engem Friddensvertrag ze kommen.

Dëse Réckschlag, Dir Dammen an Dir Hären, deen deet wéi. Trotz allem gesäit een, datt de Krich ëmmer nach déi lescht Sortie de secours schéngt ze bleiwen.

Hamas, ee Wuert, wat ëm d'Welt geet. Hamas ass en arabescht Wuert an heescht „Äifer" a „Säbel". Et ass eng palästinensesch sunnitesch, islamistesch, paramilitäresch Organisatioun, déi 1987 gegrënnt ginn ass. Ech hu keng Angscht fir ze soen, datt et eng Terrororganisatioun ass. Si ass ervirgaangen aus der Muslim Brüderschaft, si ass, dat muss een och gesinn, vun Israel ganz laang ënnerstëtzt gi fir géint d'Fatah agesat ze ginn.

Mir stounge virun enger grousser, enger schwiereger, enger schwéierer Fro am Joer 2006. Wéi geet d'Europäesch Unioun mat Hamas ëm? A mir hunn äis gehalen un dat, wat d'Quartett definéiert huet. D'Quartett, wësst dir, Russland, Amerika, d'UNO an d'Europäesch Unioun.

Israel unerkennen war déi éischt Konditioun. Eng kloer Konditioun. Et ka kee Land, oder keng zwee Länner déi zesummen an der UNO sëtzen, eent dat anert Land net unerkennen. Datt Israel muss unerkannt ginn, ass net nëmmen eng Evidenz, mä doriwwer ass net ze diskutéieren. Den Osloer Prozess ass ee Prozess, dee wierklech och muss unerkannt ginn, deen niéiert ginn ass vun Hamas.

Gewaltverzicht ebenfalls, ganz kloer, well mat Gewalt léist een de Problem net.

De Premierminister vun der Regierung, deemools ass e genannt ginn „gouvernement d'unité nationale", Haniyeh, huet Ouverturë gemaach, mä Hamas huet sech ni duerchgerongen, fir déi dräi fundamental Conditiounen z'akzeptéieren.

Haut ass et eng Fro erëm ginn, musse mir, solle mir, oder dierfe mir mat Hamas diskutéieren? Ech wëll se hei net beäntwerten, ech kennen d'Äntwert net, ech weess just, datt och Lëtzebuerg muss solidaresch si mat där Decisioun, déi geholl ginn ass. Mir hu gesot, wann Hamas déi dräi Conditiounen do net respektéiert, kënne mir net

mat Hamas schwätzen, well et kann een net mat enger Terrororganisatioun schwätzen, déi ee Land, wat Frënd ass vu Lëtzebuerg, Israel, net unerkennt.

Gaza gëtt dominéiert vun Hamas. Wat maache mir als Europäesch Unioun? Mir benotzen d'Instrument Ägypten, virun allem esou och wéi Israel d'Instrument Ägypten benotzt, fir mat Hamas ze schwätzen.

Hamas an Hamas ass och zweeërlee. Et gëtt Hamas vum Mechaal a Syrien, et gëtt Hamas vu Gaza vum Haniyeh. Et ass dat, wat mir als Solutioun zréckbehalen hunn, och bis elo benotzen, an zemools och an dësen Deeg benotzt hunn.

Den Haass tëschent Fatah an Hamas ass grouss. Et sinn Doudfeinden. D'Fatah-Leit sinn a Gaza vun Hamas-Leit ëmbruecht ginn. D'Zil vun der Europäescher Unioun ass et wierklech fir ze probéieren, déi Reconciliatioun vun dem palästinensesche Vollek, fir dat virunzebréngen.

Här President, Dir Dammen an Dir Hären, Wahle wieren dat allerbeschtent Instrument, fir dat fäerdeg ze bréngen. Mä gleeft mir, zu dësem Zäitpunkt op jiddwerfalls ass dat eng Illusioun.

Eis Ënnerstëtzung muss dem Abu Mazen an dem Premierminister Fayad gëllen, do si mir ouni Alternativ. D'arabesch Welt, d'Ligue arabe, et gëtt an där arabescher Welt zwee grouss Polen. Deen ee Pol ass ëm Ägypten, deen anere Pol ass ëm Syrien. Syrien, pardon, Ägypten appreciéiert net, wéi Al Jazeera bericht. Syrien, Katar, vum Iran, wat keen arabescht Land ass, net ze schwätzen; mir wëssen, datt se zesummen och an enger anerer Musék spillen.

D'Europäesch Unioun huet an Ägypten e wäertvollen Alliéierten. Mir hunn all Intressi, datt net extremistesch Forcen an Ägypten un d'Rudder kommen. Grad wéi och a Jordanien, wou mir selbstverständlech op déi moderéiert Kräfte setzen.

D'Positionnement also vun den Araber gëtt bestëmmt vum Antagonismus mam Iran. De Moien war e Vizeminister vum Iran bei mir um Büro. Iert mir ugefaangen hu mat schwätzen, hunn ech him gesot, Dir kommt aus engem Land, wou am Dezember dräi Leit nach gestengegt gi sinn. Dat heescht, déi Leit sinn an de Buedem gegruewe ginn, de Kapp bleift eraus, a si gi mat Steng dout geschloen. Ech hunn och gesot, Dir kommt aus engem Land, wou de Centre Ebadi zougemaach ginn ass. Dir wësst, den Nobelpräis, deen déi Fra kritt huet, wat fir Lëtzebuerg a fir d'ganz Europäesch Unioun net akzeptabel ass.

Den iranesche Vizeminister huet mat mir geschwat an engem Toun, deen akzeptabel ass, an huet sech och justifiéiert, mä onzefriddestellend. Hien huet gesot, am Iran ass et leider nach méiglech, datt Riichter, ouni de Kontroll vum Staat, esou Decisiounen huelen an och déi Decisiounen executéiert ginn. Dat sinn Äntwerten, déi sinn net tolerabel. Wat de Centre Ebadi ugeet, huet hie mir geäntwert, datt dat ee vu ville Mënscherechtscentre wier am Iran. Och dat ass net akzeptabel. Esou Äntwerte kënnen äis net zefriddestellen.

Här President, Dir Dammen an Dir Hären, et gëtt keng Alternativ zur Friddensinitiative vu Riad, wou d'Israelië wéi d'Palästinenser ganz, ganz staark sech drop konzentréiert hunn, och an hire Gespréicher, fir am Friddensprozess weiderzekommen.

Israel-Palästina ass selbstverständlech den Enjeu, mä d'Strategie vum Iran fir wëllen ze dominéieren, ass eng aner Gei, an net zënnerschätzen ass déi Koalitioun Iran, Hamas, Hisbollah, Katar, vläicht och Syrien, esou wéi et ausgesäit, heiansdo dobäi. Déi hu ganz kloer aner Intressi wéi Ägypten, Jordanien, Saudi-Arabien an déi moderat Golfstaaten, an och schliisslech Israel a Palästina.

An am Fong missten d'Israelien an d'Palästinenser déi nämlecht Agenda hunn, si hunn déi nämlecht Intressien, fir op der Säit vun deenen ze sinn, déi mat offene Kaarte spillen an de Friddensprozess ënnerstëtzen. An ech mengen och, datt mir als Europäesch Unioun gutt berode sinn, fir Syrien ze versichen op déi aner Säit ze kréien. Syrien ass e grousst Land, e wichtegt Land, an datt mir als Europäesch Unioun, vläicht och an Zukunft elo mat den Amerikaner, Afloss kréien, fir dëst wichtegt Land méi op d'Säit also vun de moderaten ze kréien.

Rafah, Philadelphia-Korridor, Israel revendiquéiert mat Recht, datt d'Iwwerwaachung vun dem Waffeschmuggel a Gaza eran méi efficace muss gestalt ginn. Däitschland huet Hëllef ugebueden, den Owend zu Bréissel wäerte mir doriwwer schwätzen, wéi mir als Europäesch Unioun och déi Hëllef kënnen ëmsetzen. Bleift Ägypten hei z'iwwerzeegen, datt se auslännesch Kräften an hirem Land géifen toleréieren?

Méi wéi 400 Tunnellen hu bestanen zu Rafah fir Cassam-Rakéiten a Rakéiten vun enger méi grousser

Portée, wéi mir wëssen, a Gaza eranzeschmuggelen. Dëse geféierleche Waffepotenzial muss ënnerbonne ginn, an ech hoffen, mat der Hëllef vun der gesamter internationaler Communautéit.

Rafah ass dann eng Installatioun op der Grenz tëschent Gaza an Ägypten, wou tëschent November 2005 a Juni 2007 d'Europäesch Unioun mat Sécherheetsleit, zesumme mat Ägypten an Israel, mat der PLO-Autoritéit och de Passage vu Persounen a vu Gidder geregelt huet, virun allem erméiglecht huet.

De Bilan. Här President, Israel huet 13 Leit verluer, an Israel selwer an a Gaza, wat der vill ze vill sinn.

A Gaza, ech ginn iech d'Zuele vun OCHA, dat heescht vun der UNO, vum 19. Januar 2009. 1 314 Leit sinn a Gaza gestuerwen, 5 300 sinn der blesséiert ginn. 412 Kanner si gestuerwen, dat sinn 32%, 100 Fraen, dat sinn also 8%. 1 855 Kanner si blesséiert ginn, 35%, 795 Fraen, 15%.

D'Zerstéierung vun den Infrastrukturen ass gewalteg. Stroossen, Spidäler, Schoulen, Haiser, dir huet dat gesinn, a Gaza selwer, a verschiddene Quartiere steet kee Stee méi op deem aneren. Stelle mir äis elo d'Conditioune vir, an deenen d'Leit do liewe mussen.

Et gëtt Alarm geschloen, wéi dir wësst, och vun de Gesondheetsorganisatiounen, wat d'Epidemien ugeet. D'UNO ass ze spéit, huet ze laang gebraucht nom 27.12 a mengen Aen, fir d'Resolutioun 1860 vum Weltsécherheetsrot ugeholl ze kréien, déi den 8. Januar, wat geschitt ass. An där UNO-Resolutioun sinn dräi Saachen dran, Wafferou fir zwou Säiten direkt, dir wësst, datt dat net geschitt ass. Humanitär Assistance, schwéierfälleg ugelaf, an de Cessez-le-feu durable, dee muss kënnen agelaut gi vu béide Säiten.

Ägypten huet zu New York eng kapital Roll gespillt. Ech muss och soen, datt den engleschen Ausseminister hei extrem konstruktiv war.

Här President, wat ass d'Suite, wéi kéint d'Europäesch Unioun hëllefen? Den Owend si mir zu Bréissel zesumme mat der Madame Zipi Livni fir d'israelesch Säit ze héieren, a fir och eis Recommandatiounen den Israelien ze ginn.

E Sonndeg gesi mir d'Palästinenser an d'arabesch Kollegen Ausseministeren a wäerten och do en intensiven Dialog hunn, ier mir e Méindeg am Rot vun den Ausseministere wäerten Decisiounen huelen.

Haut muss een, wäert een doutsécher diskutéieren, kann ech mir nëmme virstellen, iwwer den durable Waffestëllstand, deen och selbstverständlech muss agehale gi vun Hamas. Israelesch Militär ganz eraus aus Gaza, Rafah opmaachen, dat ass méiglech, et sinn eng 80 Leit ganz schnell ze deployéieren, esouguer schonn Enn vum Mount.

Mir als Lëtzebuerger haten e Mann während laange Méint op der Plaz, en Offizéier, en héijen Offizéier vun der Police, deen och erëm bereet ass fir elo ze hëllefen, esouguer als Chef de mission anzetrieden. A mir hunn agelaut an der Regierung, an ech hoffen, datt d'Chamber och, ech sinn iwwerzeegt, datt mir do zesumme schaffe fir dat séier fäerdeg ze bréngen.

Humanitär Hëllef dann, d'Urgencen traitéieren, d'Kanner, dir wësst, déi eventuell mussen erausgeflu ginn. Mir hunn do eis Hëllef de Belsch ugebueden, wa mir gefrot ginn, Liewensmëttel erakommen, fir virun allem der UNWRA ze hëllefen. Economie a Gaza erëm een Embryo hierstellen. Gaza opmaachen ass dat Allerkapitaalst, zu Rafah, zu Karni, awer och zu Erez.

Op dësem Punkt musse mir natierlech wëssen, datt den 10. Februar Wahle sinn an Israel, an datt Israel sech heirop wäert ganz schwéier dinn.

D'Reconciliatioun da vun de Palästinenser, ech hunn et gesot, Abbas ass onëmgänglech, Fayad ebenfalls, an och d'arabesch Liga. D'Instrument vun de Wahle wier dat propperst, dat sécherst, dat beschten Instrument. Ech hoffen, datt dat ze packen ass.

De grousse Prinzip dierfe mir natierlech elo net vergiessen, an den Owend erëm repetéieren, an och e Sonndeg, datt mir als Europäer déi zwou Staateléisung wëllen, wou Israel a Palästina friddlech zesummeliewe kënnen.

Villes ass komplex heibäi, Här President, och d'Evidenze sinn an dëser Regioun vun der Welt net evident, d'Logike sinn Onlogiken, onlogesch. Fridden a Krich wiessele sech an där Regioun of wéi Fréijoer an Hierscht.

Israel kann nëmme mëttel- a laangfristeg iwwerliewen, wa Fridden ass. Palästina, d'arabesch Welt hält dës permanent Spannung och net aus, well se Aarmut, Haass an Zerstéierung, wann dat sech perpetuéiert, datt dat fir si absolut negativ ass.

D'Lëtzebuerger Regierung hëlleft mat Geld. De Minister Jean-Louis Schiltz huet dat explizéiert an der Chamber, 1,2 Milliounen Euro hu mir zënter dem Ufank ginn, virun allem un d'UNWRA, an un d'Internationaalt Rout Kräiz.

Mir hëllefen awer och mat politeschem Drock, fir dëse Schlëssel vum Weltfridden aus de Hänn vun de militäreschen Optiounen, aus den Hänn vun deenen, déi d'Optioun an der Gewalt gesinn, an d'Hänn vun der internationaler Diplomatie a vum internationale Recht ze stellen.

Ech soen Iech Merci.

Discours de Marie-Josée Jacobs à l'occasion de la conférence sur la prise de décision économique des femmes et des hommes

22 janvier 2009

Mesdames, Messieurs,

L'événement de ce soir porte sur un sujet qui me tient profondément à cœur, parce qu'il cible l'égalité des femmes et des hommes dans notre société. Atteindre cet objectif constitue l'essentiel du travail de mon ministère depuis 1995.

Je suis particulièrement heureuse d'avoir trouvé des partenaires engagés et persévérants dans la poursuite de ce but.

Je remercie d'abord Monsieur Mike Koedinger, directeur du magazine *Paperjam*, qui depuis de longues années y a donné une visibilité à la thématique de l'égalité des femmes et des hommes dans le monde économique.

Mes remerciements vont également à Madame Christiane Hoffmann de Lilith project. C'est grâce à elle qu'ont été réalisées l'enquête sur Internet et l'étude par interviews sur les comportements des femmes et des hommes dans la prise de décision. Les résultats de cette dernière nous seront présentés tout à l'heure.

La coopération entre le ministère de l'Égalité des chances et les deux sociétés du secteur privé est un bel exemple de *public private partnership*, à développer certainement.

Je pense notamment à d'autres actions d'information concernant l'égalité des femmes et des hommes dans le monde du travail diffusées par *Paperjam*, ou encore des séances de formation offertes aux participant-e-s de l'étude menée par Lilith project.

Je remercie également la Chambre de commerce américaine (AMCHAM) et le POG *(personal officers group)* de s'être associés à l'organisation de cette soirée.

Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes réunis ce soir pour discuter de la force du potentiel humain, des femmes et des hommes qui sont les acteurs et actrices des changements dans notre société.

C'est vous, Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises et les responsables des ressources humaines, qui recrutez des femmes et des hommes afin de constituer des équipes de travail. Celles-ci doivent être composées des meilleurs collaborateurs et collaboratrices possibles; par leurs compétences, ils et elles contribuent à la réalisation des objectifs de l'entreprise et donc à sa survie.

Une entreprise dépend en grande partie de l'engagement de son personnel, du savoir-faire et des compétences de celui-ci. Chaque membre de ce personnel doit pouvoir y apporter sa contribution dans des conditions de pleine égalité.

L'égalité de traitement dans la vie professionnelle est un investissement social, qui sert d'abord le respect de la dignité des personnes et qui influence en outre le développement de l'économie.

À mon avis, la mixité des sexes dans l'entreprise, comme tout autre facteur de diversité, est un réel stimulateur de performances. Toutefois, la mixité et l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, tout comme la lutte contre toute forme de discrimination directe et indirecte, demande un engagement très fort des personnes dirigeant l'entreprise.

Le succès de l'approche est subordonnée à la remise en question de nombreux stéréotypes. Ceux-ci perdurent aussi bien quant à l'image et le rôle des femmes que ceux des hommes et constituent autant d'obstacles à la mixité et à l'égalité professionnelle et privée.

Je ne veux pas tomber ce soir dans le piège des stéréotypes à l'encontre de l'un ou de l'autre sexe, voire énumérer des remèdes de lutte contre les sexismes. J'ai orienté mon intervention vers un futur égalitaire.

Je pense qu'une prise de conscience des atouts de la mixité et de l'égalité des femmes et des hommes constitue le prérequis à une démarche profonde et pertinente de changement en vue de libérer toutes les forces vives disponibles et indispensables au développement de la société et de l'économie.

La mixité dans l'entreprise ne devrait pas être perçue comme une variable d'ajustement du marché du travail.

Malgré la situation économique critique que nous vivons actuellement, il ne faut pas perdre de vue qu'à l'horizon 2020, déjà les perspectives démographiques de la population active sont loin d'être rassurantes. En effet, la population en âge de travailler continue à baisser; un ralentissement de la croissance économique est prévisible. Ce n'est que par une main-d'œuvre mixte que les entreprises vont pouvoir répondre aux défis de l'économie.

Elles doivent dès à présent se préparer à intégrer davantage les talents des femmes et des hommes et assimiler la culture et la pratique de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un changement de mentalité s'impose. Dans les économies développées (telle que la nôtre), les attitudes à l'égard de l'égalité des femmes et des hommes et les aménagements pour concilier la vie professionnelle et la vie privée jouent et joueront un rôle décisif. Les mentalités semblent rester le problème de fond.

D'après l'OCDE, les tendances en matière d'égalité des sexes devraient être intégrées dans les modèles économiques simulant la croissance à long terme. Ces modèles montreraient probablement deux choses. Premièrement, l'égalité hommes/femmes est un facteur déterminant de l'écart entre les performances économiques des différents pays de l'OCDE; deuxièmement, les perspectives de croissance d'un trop grand nombre de pays de l'OCDE demeureront sérieusement compromises faute d'un changement de mentalités.

Revenons au Luxembourg. Je me permets de vous rappeler le programme des actions positives que le ministère de l'Égalité des chances mène dans les entreprises du secteur privé. L'objectif supérieur de ce programme est le développement d'une culture d'égalité des femmes et des hommes dans les entreprises. L'engagement des dirigeants est un prérequis à toute action.

Les mesures pour y arriver sont nombreuses et passent par la formation initiale et continue, les critères de recrutement, l'assignation de tâches et de responsabilités, le développement de carrière, l'égalité de rémunération, l'organisation du travail et autres.

Le ministère appuie les entreprises dans leur démarche et couvre, toujours dans le cadre de ses limites budgétaires, certains frais de projets innovateurs et transférables à d'autres entreprises. Vous trouvez les détails du programme sur le site Internet du ministère.

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse que ce soit Monsieur Alexandre Christiani, homme de grande notoriété internationale, qui anime la discussion de ce soir sur le rôle des femmes et des hommes *leaders*. Il va nous éclairer sur les différences réelles qui existent entre les femmes et les hommes au pouvoir, notamment celles et ceux interviewés au Luxembourg – différences s'il y en a!

La capacité de diriger dépend de la personnalité de l'individu, qui est due en grande partie à la socialisation en tant que femme ou en tant qu'homme. Il y a peut être des différences quant à la manière d'exercer le pouvoir, mais il faut des capacités indépendantes du sexe, telles que par exemple la capacité de prendre des décisions, la capacité d'écoute, la capacité de pouvoir diriger des gens ainsi que le fait d'être intègre!

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de l'ouverture de l'année boursière de la Deutsche Börse AG, Francfort

26 janvier 2009

Sehr verehrter Herr Gems,
Sehr verehrter Herr Francioni,
Herr Minister,
Frau Oberbürgermeisterin,
Herr Staatssekretär,

Ich bin so wie die Banker, und wie Sie alle, ich verstehe etwas von dem was vorgeht, und Sie nicht viel mehr.

Ich bin froh, heute abend hier zu sein. Das sagt man zwar immer, meistens stimmt das auch nicht, heute stimmt es zum größten Teil. Und ich bin froh hier zu sein, weil ich für die Stadt Frankfurt, nicht nur wegen der

Intelligenz und des Charmes der Oberbürgermeisterin, sondern auch wegen der Bedeutung dieser Stadt für die europäische Finanzwirtschaft, größte Bewunderung habe. Und auch, weil ich mit vielen, die hier sind, und mit vielen, die den Finanzplatz Deutschland auf Kurs gebracht haben, freundschaftliche Beziehungen pflege.

Deshalb bin ich sehr froh, dass Rolf Breuer hier ist. Ich bin froh, dass mein Freund Wiermetz hier ist, und ich möchte Ihnen hier sagen, dass beide, egal was in den Zeitungen steht, sich um diesen Platz, und um dieses Land, und um Europa sehr verdient gemacht haben.

Und deshalb, aus all diesen Gründen, und aus einigen anderen mehr, bin ich froh heute abend hier zu sein.

Von Voltaire heißt es, dem französischen Schriftsteller und Philosophen, er hätte gesagt – aber von Philosophen und Schriftstellern wird so vieles behauptet, was sich nicht hundertprozentig beweisen lässt –, er hätte gesagt, dass Zweifel keine angenehme Voraussetzung wären, Gewissheit jedoch eine absurde Voraussetzung wäre.

Insofern fangen wir das Jahr 2009 in der relativen, aber sehr wahrscheinlichen Gewissheit an, dass es ein wesentlich schwierigeres Jahr werden wird als das Jahr 2008.

Aber die Vorstellung, dass irgend jemand, ob Banker, ob Politiker, ob Zentralbanker, ob Wirtschafts- oder Finanzexperte, genau sagen könnte, wie sich die Krise, in der wir uns befinden, in den nächsten Wochen, Monaten und darüber hinaus entwickeln würde, ist absurd. Und deshalb bleibt uns wahrscheinlich am Anfang dieses Jahres 2009, für dessen gutes Gelingen ich Ihnen alles erdenkbar Gute wünschen möchte, wohl nur der Zweifel.

Wenn ich Reden vorbereite, was ich nur sehr bedingt tue, lese ich im Flugzeug zu dem Ort, wo die Rede stattfinden soll, meistens die Reden derer, die in den Vorjahren geredet haben. Ich hatte die Kanzlerin eben im Wagen am Telefon, die hat mir nichts über ihre Rede aus dem Jahre 2004 erzählt, sondern nur was ich hier zu erzählen hätte. Ich komme dem Auftrag in Maßen auch nach, aber ich habe die Rede meines Freundes Peer Steinbrück aus dem vergangenen Jahr im Flugzeug gelesen.

Und ich befinde mich mit vielem, was er letztes Jahr hier im Januar ausgeführt hat, in Harmonie, weil er den Mangel an Transparenz im internationalen Finanzwesen bemängelt hat. Er hat die Exzesse sehr kritisiert, die es damals auch schon zu beobachten gab. Er hat Übertreibung und Maßlosigkeit verdammt, hat die falschen Anreize, die es in der Branche, muss man sagen, gab oder gibt, intensivst kritisiert, hat sich über ungenügende Aufsichtsregelungen aufgeregt, hat sich darüber gewundert, wie viel Vertrauen man eigentlich in die unsichtbare Hand des Marktes hätte, und ähnliches.

Und er hat gesagt, letztes Jahr im Januar, dass es wohl rezessive Tendenzen in den USA gäbe, aber dass wir in Europa und in Deutschland davon weit entfernt wären und unsere Realwirtschaft davon nichts spüren würde. Und, sagt Peer Steinbrück, es gäbe keinen Anlass zu glauben, dass es im Jahre 2009 zu konjunktureller, ich zitiere, „Umkehrung“ kommen könnte.

Es erfüllt mich mit massiver professioneller Schadenfreude, dass er sich fundamental geirrt hat.

Aber ich muss zugeben, ich habe um dieselbe Zeit an anderer Stelle und an anderen Orten genau dasselbe gesagt. Insofern haben wir alle, das müssen wir bescheiden zugeben, den Ernst der Lage zu spät erkannt, und wir wurden von der Schnelligkeit der Finanzkrise und dem schnellen Überschwappen derselben auf die europäische und deutsche Realökonomie doch überrumpelt und überrascht.

Als die Subprime-Krise in den USA begann, war ich nicht überrascht, weil ich hatte so oft im Namen der Eurogruppe, deren Obermufti ich ja bin, dem amerikanischen Kollegen Paulson gesagt, dass es genau so käme. Und er hat mir immer gesagt, weil ein, wie ich immer noch hoffe, sichtbarer Altersunterschied uns voneinander trennt: “My young friend, the markets will do it.” They have done it.

Dann wurde mir erklärt, von denen, denen ich zuhöre, also vielen von Ihnen, diese Subprime-Krise würde sich nicht auf die anderen Segmente der amerikanischen Finanzwirtschaft ausweiten. Als sie dies getan hatte, wurde mir erklärt, die Infizierung vieler Segmente der amerikanischen Finanzwirtschaft bedeutete nicht, dass sich diese Krise, dieser globale Rückgang, auf die amerikanische Realwirtschaft ausweiten würde. Dann hab ich geglaubt, als sie das getan hatte, es wäre nicht möglich, weil wir ja von der Deconnection zwischen US und europäischer Ökonomie träumten, es könne nicht sein, dass sich diese realwirtschaftliche Infizierung in den USA auf Europa und andere Teile der Welt übertragen würde. Und trotzdem ist all dies gekommen.

Weil Peer Steinbrück ähnlich leichtgläubig ist wie ich, hat er selbstverständlich daraus geschlossen, dass dem nicht so sein könne, weil ja alle sagten, es könne nicht so sein, und deshalb habe ich auch gedacht, es könne nicht so kommen, wie man eigentlich insgeheim im unprofessionellen Bereich des eigenen Denkens dachte, dass es kommen könnte.

Jetzt sind wir in genau der Lage angekommen, weil, entgegen des von Peer Steinbrück apodiktisch formulierten Wunsches an das Jahr 2009, doch zu dieser konjunkturellen „Umkehrung" im Jahre 2008 und 2009 kamen.

Im Jahre 2008 entwickelte sich der nationale Reichtum der Deutschen um 1,3% – wesentlich höhere Voraussagen hatten die Anfangswünsche des Januars 2008 begleitet. Das war erstaunlich nach einer wirtschaftlichen Entwicklung im Jahre 2007 von 2,5% in der Bundesrepublik und nach einer 3%igen Entwicklung im Jahre 2006 und nach einer 2,1%igen Entwicklung in den Jahren 1997 bis 2001.

Wir müssen davon ausgehen, dass es eine Konjunkturentwicklung im Euroraum im Jahre 2009 geben wird, die sich mit -1,9% niederschlagen wird, und dass es zu einem Rückgang der Wirtschaftskraft in Deutschland von 2,3% kommen wird. 2,3% wirtschaftlicher Rückgang in der Bundesrepublik ist gleichbedeutend mit 5,5 Milliarden Euro weniger Steuereinnahmen in der Bundeskasse.

Neben diesen wirtschaftlichen Aussichten, die nicht euphorisierend auf uns wirken können, ist ansonsten, und dies halte ich für einen mindestens so gewichtigen Vorgang wie die haushaltspolitischen Entwicklungen, die konjunkturpolitischen Entwicklungen des Jahres 2009, die Lage auf den europäischen Arbeitsmärkten anzumerken. Wir hatten Anfang 2008, eigentlich nach 10 Jahren Eurogeschichte, es erleben dürfen, dass wir die niedrigsten Arbeitslosenzahlen seit 30 Jahren in Europa, und vornehmlich in der Eurozone, notieren konnten, mit 7,1% durchschnittlicher Arbeitslosigkeit.

Diese relativ guten, wenn auch noch nicht befriedigenden Zahlen von den Arbeitsmärkten werden sich relativ dramatisch in den Jahren 2009 und 2010 verschlechtern. Die Europäische Kommission hat guten Grund davon auszugehen, dass sich die durchschnittliche Arbeitslosigkeit im Jahre 2009 auf 9,3% belaufen wird und im Jahre 2010, als Konsequenz der sich bis dahin austobenden Wachstumskrise, auf 10,2% steigern wird.

In Deutschland wird diese Bewegung weniger ausgeprägt sein als in anderen Euro-Mitgliedstaaten, auch durch die Wettbewerbsfähigkeit, und auch weil sich die Reformen am deutschen Arbeitsmarkt positiv werden niederschlagen können.

Immerhin bleibt die Tatsache, dass wir in den Jahren 2009 und 2010 mit bedeutend höheren Arbeitslosenzahlen im Euroraum und auch in der Bundesrepublik werden leben müssen. Für 2010 wird uns jetzt vorausgesagt, von der Europäischen Kommission und von anderen Experten, dass eine Trendwende ins Haus stünde, in der Gestalt, dass sich, ich zitiere den Präsidenten der Bundesbank, Herrn Weber, von heute, „gegen Ende dieses Jahres eine Aufhellung ergeben wird und gegen Mitte des nächsten Jahres, 2010, eine deutlich spürbare Konjunkturverbesserung einstellen würde".

Für den Euroraum ist damit zu rechnen, dass wir ein Wirtschaftswachstum im Jahre 2010 von 0,4% haben werden. Für die Bundesrepublik hieße dies ein Wirtschaftswachstum von 0,7%. Für beide wird dies bedeuten, dass wir sehr deutlich unter dem Wachstumspotenzial, sowohl der Eurozone als auch der Bundesrepublik, bleiben werden.

Nun wird sich diese Trendwende, die jetzt prognostiziert wird, nicht von alleine einstellen können. Die Krise, die wir durchschreiten, unterscheidet sich wesentlich von dem, was wir in den letzten Jahrzehnten erlebt haben. Der Abschwung, den wir erleben, wurde herbeigeführt durch eine Finanzkrise, die ihren Ursprung in den USA genommen hat, die aber deutliche Auswirkungen auf das globale Wirtschaftssystem hat.

Die Trendwende, die es braucht, die wir herbeiführen müssen, die kommt nicht in Form von Deus ex Machina, sondern die wird durch gezieltes Tun, durch gezielte Aktionen, durch gezieltes Agieren und durch gut überlegte Interventionen der öffentlichen und der privaten Hände herbeizuführen sein. Dies heißt, dass sich alle Akteure ihrer gesamt-ökonomischen Pflichten bewusst sein müssen und dass sie dementsprechend werden handeln müssen.

Die Europäische Union, und vornehmlich die Staaten der Eurozone, haben sich im Dezember 2008, nach vielen Vorbereitungen, im Grundsatz darauf verständigt, dass wir Konjunkturpakete in Europa, und vornehmlich in der Eurozone, auf den Weg bringen müssen um die Krise zu stoppen. Die Mitgliedstaaten der Europäischen Union haben sich dazu verpflichtet, insgesamt Maßnahmen

in Höhe von 200 Milliarden Euro auf den Weg zu bringen. Dies entspricht in etwa 1,5% des Bruttoinlandeinkommens der Europäischen Union, um so über die Aufstellung derartiger Konjunkturpakete die Konjunkturentwicklung positiv zu beeinflussen.

Ich war, bin eigentlich auch jetzt noch kein großer Anhänger von Konjunkturprogrammen. Mir ist die Auswegslosigkeit, die öffentlichen Finanzen betreffend, in Erinnerung geblieben, in die uns die Konjunkturprogramme der 70er Jahre auch, und vor allem hier in der Bundesrepublik, geführt haben. Insofern habe ich mich sehr zögerlich auf dieses Konzept der Konjunkturprogramme zubewegt, die ich Konjunkturpakete nenne, weil ich ja nicht zugeben möchte, dass ich inzwischen auch ein Anhänger von Konjunkturprogrammen wäre. Aber die Regierungen haben ihre Verantwortung übernehmen müssen, obwohl sie wissen, dass sie Probleme dieses Ausmaßes nicht alleine werden meistern können.

Nun ist ja die Begeisterung im breiten Publikum, wenn auch nicht in dem publizierten Teil der öffentlichen Meinung, spürbar groß, dass die Regierungen jetzt ihre Verantwortung übernommen haben, und ich bin der Meinung, dass es auch keine andere Wahl gab.

Trotzdem möchte ich hier anfügen, dass wir sehr genau darauf achten müssen, zu welchen Folgerungen die Anwendung dieser Konjunkturprogramme uns führen werden. Mein Wunsch wäre, dass diese Konjunkturprogramme die angestrebten Ziele erreichen. Ich bin auch der Meinung, dass das von der Bundesregierung aufgelegte Konjunkturprogramm vom Volumen her, und auch von seinen Komponenten her, durchaus dem entspricht, was wir in der Eurozone von Deutschland erwarten konnten und erwarten dürfen.

Die Mähr, dass die Bundesregierung hier nicht in Europa das abgeliefert hätte, was Europa von der Bundesrepublik und von der Bundesregierung erwartet hätte, muss hier in Abrede gestellt werden. Das, was die Bundesrepublik hier an öffentlichem Geld an die Hand nimmt, ist durchaus beachtenswert, und zeigt auch, dass durch die Haushaltskonsolidierung, die in den letzten drei Jahren herbeigeführt wurde, Haushaltsmargen in der Bundesrepublik, in den Bundeshaushalten, und auch teilweise in den Ländern und Kommunalhaushalten entstanden, die konsequent genutzt werden können, weil es sie eben gibt, diese Haushaltsmargen, um antizyklische Haushalts- und Finanzpolitik zur Anwendung bringen zu können.

Es gibt andere Staaten der Eurozone, die sich auf Grund unterlassener tugendhafter Arbeit in den letzten Jahren diese Anstrengungen in derselben Höhe, im selben Volumen, und mit derselben Substanzfestigkeit nicht leisten können. Insofern kam es sehr wesentlich darauf an, dass die Bundesrepublik Deutschland hier als Schrittmacher tätig wurde und zum Trendsetter europäischer, antizyklischer, durch Haushaltsmargen erlaubter und insofern mittelfristig tugendhafter antizyklischer Konjunkturpolitik werden konnte.

Trotzdem bleibt, dass wir unsere Schuldenstände nach oben bewegen werden. Trotzdem bleibt, dass die Haushaltsdefizite in allen Ländern der Eurozone relativ substanziell ausgeweitet werden. Trotzdem bleibt, dass wir alleine in der Europäischen Union, wenn ich die Altlasten außer Betracht lasse, eine zusätzliche Netto-Neuverschuldung, durch diese Konjunkturpakete bedingt, von 600 Milliarden Euro haben werden. Dies ist im Schnitt gleichbedeutend mit 4% des Bruttosozialproduktes der Eurozone, und mit, im Jahre 2010, 4,4% des Eurosozialproduktes. Wir liegen also in der Tendenz deutlich über dem vom Maastrichter Vertrag akzeptierten Oberdefizitnettoverschuldungsprinzip von 3%.

Ich halte diese Politik für optionslos. Ich bin der Meinung, dass die Staaten in die Nachfragelücke einspringen müssen. Ich bin der Meinung, dass die europäischen Eurostaaten in die Marktlücken, in das Marktversagen lückenfüllend einspringen müssen, und dass wir deshalb vorübergehend erhöhte, ich sage von meiner Sicht aus, überhöhte Schuldenstände und Defizitbildungsstände in Kauf nehmen müssen. Aber ich kann dazu kurzfristig für das, was es jetzt zu leisten und zu tun gilt, keine real existierende Alternative erkennen.

Ich hätte nur gerne, dass man sehr wohl darauf achtet, dass von der Substanz her die Konjunkturpakete, die jetzt anfinanziert werden, mittelfristigen Bestand haben. Es geht sehr wohl darum, über den Weg von Steuererleichterungen bei Privatpersonen, über den Weg von Absenkung von Teilen der Betriebsbesteuerungslandschaft, über die Ankurbelung der Binnennachfrage, die notwendigen Akzente zu setzen.

Aber es muss auch so sein, dass die Hauptakzente dieser Konjunkturpakete im Investitionsfeld liegen müssen. Eine Ankurbelung der Konjunktur allein durch Nachfrage wird genau die Resultate zeitigen, die derartige Programme auch in der Vergangenheit gezeitigt haben. Dies werden Strohfeuer sein, die zu keinen,

die Wirtschaft aufbauenden, Substanzverbesserungen führen werden. Aber wenn wir haushaltspolitische Ausgaben nicht so sehr auf den konjunkturellen Bereich beschränken, sondern in den investiven, mittelfristig Resultate zeigenden Bereich hinüberreichen, dann werden wir nach dieser Krise wesentlich besser aufgestellt sein als vor dieser Krise. Deshalb wäre es mein Wunsch, dass, sowohl hier als auch sonstwo, dem investiven Teil dieser Konjunkturprogramme die Aufmerksamkeit zukommt, die ihm zukommen muss.

Es wird immer populärer, wenn nicht sogar populistischer sein, den Menschen sofort Geld in die Hand zu geben. Ich bin auch sehr der Auffassung, dass man die einkommensschwachen Teile der Bevölkerung, die fragilen Teile der Bevölkerung, kaufkraftmäßig soweit unterstützen muss, wie es notwendig sein wird sie zu unterstützen.

Aber ich bin sehr der Auffassung, und dies tut das Konjunkturpaket der Bundesregierung, dass der Hauptakzent auf dem investiven Teil liegen muss. Genau so wie ich überzeugt bin, dass wir uns sehr genau bewusst sein müssen, trotz aller Nöte dieser Monate, dass uns das Recht nicht zusteht, zukünftige Generationen über Massen zu beanspruchen. Wir dürfen uns nicht in diese heimelige Atmosphäre langsam anwachsender Defizite und Schuldenberge wieder hineinbewegen. Dies hielte ich für einen schwierigen Weg, nicht so sehr für die Generation der heute Regierenden, der heute Konsumierenden, der heute Investierenden und der heute Lebenden, sondern dies hielte ich für eine schwierig zu gestaltende Bereinigungsaufgabe für die nachwachsende Generation.

Die wird ohnehin jede Mühe haben, sich mit dem Thema Sicherung unserer Altersversicherunssysteme auseinanderzusetzen. Wir gehen auf eine demografische Lage in Europa zu, die außergewöhnliche Anstrengungen der nächsten Generation zur Folge haben wird. Wenn wir noch zusätzlich zu diesen noch nicht bewältigten Zukunftsgestaltungsaufgaben im Alterssicherungsbereich, Abtragung der Konjunkturlasten, die wir jetzt anhäufen, hinzufügen, dann wird dies eine Zeit für die nachwachsende Generation werden, die nicht nur von Lebensfreude geprägt sein wird.

Deshalb bin ich sehr dafür, dass wir sowohl hier, in der Bundesrepublik, als auch in der gesamten Eurozone uns sehr schnell bewusst werden, dass wir nicht einfach so bedenkenlos weitermachen können, sondern dass wir uns auch jetzt innerhalb der nächsten 3, 4 Monaten sehr intensiv um eine *Exit strategy* aus dieser Defizit- und Schuldenanhäufung kümmern müssen. Wenn es der Wirtschaft wieder besser gehen wird, muss wieder die Haushaltskonsolidierung in voller Strenge einsetzen. Und ich halte es für ein Gebot der politischen Glaubwürdigkeit, dass man den Menschen dies auch jetzt sagt und nicht erst sagt, wenn es dazu kommen muss.

Es ist nicht vertrauensbildend, Schulden und Defizite anzuhäufen. Vertrauensbildend ist, den Weg aus dieser Schulden- und Defizitanhäufung herauszuzeigen. Dies ist im übrigen notwendig wegen der Stabilitätsbedingungen, die mit der Einführung der einheitlichen Währung des Euros einhergehen.

Ich mache mir große Sorgen, obwohl ich keine instrumentalen Antworten auf diese Sorgen hier parat habe, über die sich auseinander dividierende Zinslandschaft, öffentliche Anleihen betreffend, in der Eurozone. Auf Neudeutsch heißt das ja *Spreads*, und die *Spreads* bei Staatsanleihen machen mir zunehmend Sorgen. Ich bin sehr dezidiert der Auffassung, dass wir, ohne darüber öffentliche Debatten zu führen, uns im Kreise derer, auf deren einvernehmliche Entscheidung es ankommt, darüber unterhalten wie wir aus der sich abzeichnenden Lage, auf Grund der divergierenden Entwicklungen der Staatsanleihenzinsen, herausbewegen können.

Obwohl ich etwas überrascht bin, aber ich habe darüber keine gefestigte Meinung, dass, nachdem die Ratingagenturen jetzt mit Kübeln von Dreck überschüttet wurden, eigentlich nicht sehr zu Unrecht, wir uns jetzt auf die Bewertung der Ratingagenturen, die Bonität der Staaten betreffend, bedenkenlos einlassen. Man hat sie gescholten, beschimpft und geohrfeigt, weil sie vieles nicht gesehen hätten. Und wenn ich eine Ratingagentur wäre, ich kann mir das überhaupt nicht vorstellen, ich werde ja dauernd geratet, aber wenn ich raten würde, würde ich mir jetzt auch sagen, jetzt werde ich mal ein bisschen strenger. Jetzt sage ich mal, ihr Italiener, ihr Griechen, ihr Portugiesen, ihr Spanier seid überhaupt nicht so gut wie ihr tut, dass ihr wärt, damit ich nachher nicht beschimpft werde, dass ich einiges übersehen hätte.

Aber dass man die Ratingagenturen massiv kritisiert und sich jetzt, ohne irgendetwas zu überprüfen, ihnen bedenkenlos an den Hals wirft, wenn es um die Bonitätseinschätzung der Eurostaaten geht, dies überrascht mich schon einigermaßen. Aber ich bin nicht ganz sicher,

dass sich die Ratingagenturen zurzeit sehr irren würden, wenn es um die Einschätzung der Bonität einiger Eurostaaten geht. Insofern hielte ich es für ein Gebot der Vernunft und der Vorsicht, sich dem anzuschließen, was an Einschätzungen in den letzten Tagen und Wochen von den Ratingagenturen angeboten wurde.

Der Supergau, der durchaus hätte passieren können nach der Breite und der Tiefe der sich auf die Realwirtschaft übersetzenden Krise zu urteilen, wurde eigentlich dadurch verhindert, dass die Europäische Zentralbank, und auch die nationalen Zentralbanken sonstwo, sich durchaus als auf der Höhe ihrer Aufgaben befindlich zu präsentieren wussten.

Die Europäische Zentralbank war die erste, die im August 2007 die notwendigen Maßnahmen ergriff. Niemand weiß mehr, vor allem diejenigen nicht mehr, die nur der englischen Sprache mächtig sind, dass die Bank of England und die britische Regierung sich mockierend über Kontinentaleuropa und über die Europäische Zentralbank äußerten, indem sie sie des hyperaktiven Tuns bezichtigten, als die Europäische Zentralbank sehr schnell die notwendigen Liquiditätsvorkehrungen im August 2007 traf. Dies hat sich insgesamt als richtig herausgestellt. Und es hat sich als richtig herausgestellt, dass diejenigen Recht behielten, die ohne Unterlass, ohne Pause und trotz massivster Kritik, an dem Prinzip der Unabhängigkeit der Europäischen Zentralbank festhielten. Dies ist die Europäische Zentralbank, die das Gesamtinteresse der Eurozone im Auge behält und die dementsprechend auch agiert.

Wie sich überhaupt herausstellt, dass der Euro, dessen Einführung wir zum 10. Mal am 1. Januar gefeiert haben, die Europäer schützt. Sie müssen sich eine Sekunde vorstellen, was im Währungseuropa zurzeit los wäre, wenn es den Euro nicht gäbe. Und übrigens nicht zum ersten Mal. Während der südostasiatischen Finanzkrise, während der russischen Finanzkrise, der argentinischen Finanzkrise, während und nach dem Irak-Krieg, anlässlich der Attentate in Washington, New York am 11. September 2001, angesichts der massiv angestiegenen Ölpreise im zurückliegenden Jahr wäre es in Europa, hätten wir noch das europäische Währungssystem gehabt, zu massivsten Verwerfungen gekommen. Ich möchte mir nicht vorstellen wollen, welchen Kurs die Deutsche Mark inzwischen erreicht hätte, wenn es den Euro nicht gäbe. Und ich möchte mir nicht vorstellen, welche wettbewerbsfördernden, konkurrierenden Abwertungen einige Währungen Südeuropas inzwischen vorgelegt hätten, wenn es den Euro nicht gäbe.

Insofern muss man auch den Deutschen in aller Bescheidenheit sagen, es geht Deutschland wesentlich besser mit dem Euro als es Deutschland gegangen wäre, im gegebenen Augenblick, mit der Deutschen Mark.

Der Ursprung der Krise, ich habe dies gesagt, liegt im Finanzsektor, und ich bin sehr der Auffassung, dass man die in Washington, auf Ebene der G20 verabschiedeten Finanzmarktreformen dringend durchführen muss, weil wir auf Dauer auf einen funktionierenden Kapitalmarkt angewiesen sind, wenn wir weiterhin daran interessiert sind, ein konstantes, inflationsfreies, beständiges Wachstum in der Eurozone und in der Welt zu haben.

Die Marktwirtschaft ist auf funktionierende Finanzmärkte angewiesen, und die Marktwirtschaft, die sozial bleiben muss, und die weniger sozial geworden war, ist auf Wirtschaftswachstum auf Grund des Einbringens privaten Kapitals angewiesen.

Ich sehe das private Kapital sich nicht adäquat auf seine normalen, natürlichen Zielorte zubewegen. Ich bin allerdings auch nicht der Auffassung, dass staatliches Kapital auf Dauer zu den Zutaten wird gehören können, aus dem sich Marktwirtschaft strukturell zusammensetzen wird.

Ich bin sehr dezidiert der Auffassung, dass es zu Kapitalbeteiligungen, unter verschiedenster Form, durch staatliche Hände keine Alternative gibt. Ich bin aber auch der Auffassung, dass sich die Staaten möglichst schnell aus dieser neu erworbenen Verantwortung zurückziehen sollten, weil ich Staaten prinzipiell für nicht geeignet halte, Unternehmensentscheidungen zielorientiert fällen zu können und durchführen zu können.

Dies setzt allerdings voraus, dass die Finanzinstitute, die Banken, denen massiv geholfen wurde, nicht wegen deren schönen Augen, sondern wegen deren Bedeutung für die Flüssigerhaltung der realen Wirtschaft, Abstand nehmen sollten von dem, durch gute Argumente und Beweise unterlegten Verdacht, dass sie zu einer Kreditverengung, in Teilen jedenfalls, beitragen würden.

Wenn ich mit Banker rede bei uns, hier, sonstwo in Europa, behaupten alle Banken und Banker, eine Kreditverengung gäbe es nicht. Wenn ich mit Betrieben aus der Realwirtschaft rede, behaupten dieselben, diese Kreditverengung gäbe es. Irgendwer muss sich da

täuschen. Und es wäre gut, wenn man Sorge dafür tragen würde, dass Marktversagen im Banken- und Kreditbereich nicht stattfindet.

Es ist aber nicht nur eine Finanzkrise. Ohne Behebung der Finanzkrise, ohne relativ kurzfristige Behebung der Finanzkrise, wird es keine Erholung der Realwirtschaft geben können. Es ist auch eine Krise der Realwirtschaft, und an dieselbe muss man appellieren, dass sie jetzt nicht Opfer leichter Entscheidungen wird. Es ist durchaus nachvollziehbar, dass ein Unternehmen und ein Unternehmer, die sich mit einem Rückgang ihrer Auftragslage konfrontiert sehen, sich zu Entlassungen genötigt sehen, zu Freistellungen, wie dies zärtlicher heißt. Klar ist, dass das Verhalten eines Einzelnen rational sein kann, dass aber dasselbe rationale Verhalten aller zu sehr irrationalen Konsequenzen, sowohl wirtschaftlich als auch sozial und arbeitspolitisch, führt.

Insofern ist dafür zu plädieren, dass Entscheidungsträger in der Realwirtschaft sehr wohl zur Kenntnis nehmen, was es an öffentlichen Konjunkturprogrammen und an die Finanzmärkte unterstützende Maßnahmen gibt, damit sie nicht vorschnell zu negativen Entscheidungen, die Arbeitsmärkte betreffend, kommen. Ansonsten bewegen wir uns in einen Teufelskreis hinein von wachsender Arbeitslosigkeit, die sich sehr schnell in Massenarbeitslosigkeit übersetzen kann, was wiederum mit einem Kaufkraftverlust breiterer Bevölkerungsteile verbunden ist, was wiederum dazu beiträgt durch die Kombination aus Massenarbeitslosigkeit und aus massivem Rückgang der breiten Kaufkraft, dass es nicht zu konjunktureller Erholung, auch und vor allem durch Binnennachfrage angetrieben, kommen können wird.

Meine andere Sorge ist die, dass, wenn die Dinge komplizierter werden, die Gedanken einfacher werden. Und wenn die Gedanken einfach werden, dann sind wir sehr schnell an den Pforten des dunklen Raums von Protektionismus und von *beggar-my-neighbour-policies.* Und deshalb ist es essenziell wichtig, dass das, was in Washington im November angeleiert wurde, auf Ebene der G20-Staaten, in Rom übernächste Woche, auf Ebene der G7-Staaten, weitergeführt wird, und Anfang April in London anlässlich des Folgetreffens der G20-Staaten zum Abschluss gebracht wird.

Meine feste Überzeugung ist die, dass alle Konjunkturprogramme der Welt und alle Konjunkturprogramme Europas zu keinem Ergebnis führen, wenn wir die Lage an den Finanzmärkten nicht in den Griff kriegen. Und es wäre vermessen zu behaupten, wir hätten die Lage an den Finanzmärkten zurzeit im Griff.

Deshalb braucht es, über das innereuropäische Zusammenwirken hinaus, eine anzustrebende Kooperation mit anderen Teilen der Welt, mit den USA, mit China und einigen anderen, weil nur eine multilaterale Vorgehensweise uns auf Dauer von den Irrungen und Wirrungen wird entfernen können, die uns in die Lage hineingeführt haben, in der wir uns zum gegenwärtigen Zeitpunkt befinden.

Aber selbst wenn es dies alles nicht gäbe, und selbst wenn dies alles vorbei sein wird, und irgendwann wird es ja vorbei sein, muss es unsere Sorge sein, als Eurovolkswirtschaft und als nationale Volkswirtschaften dann besser aufgestellt zu sein als vor dieser Krise. Selbst wenn all dies nicht so wäre, wäre es immer noch so, dass wir Unrecht hätten, wenn wir uns nicht auf die Gefahren besinnen würden, die sich aus den globalen Ungleichgewichten ergeben, die wir zurzeit weltweit feststellen.

Wir beklagen über Jahre, als Europäer, globale Ungleichgewichte, wir beklagen über Jahre, als Euromitgliedstaaten, die Tatsache, dass wir mehr als andere unter diesen globalen Ungleichgewichten zu leiden haben. Aber Tatsache ist, dass diese globalen Ungleichgewichte eine Tendenz haben zuzunehmen, anstatt dass sie eine Tendenz haben müssten, abzunehmen.

Die Ausweitung des doppelten amerikanischen Defizits, sowohl die Zahlungsbilanz betreffend als auch die öffentlichen Haushaltsdefizite betreffend, sind absolut besorgniserregend. Die Vorstellung, dass auf Dauer der Rest der Welt die amerikanischen Defizite finanzieren werden würde, ist eine aberwitzige Vorstellung. Dies würde noch einige Jahre gut gehen, aber irgendwann würde es zu einem großen Knall diesbezüglich kommen.

Und dies in Kombination mit sich dramatisch verringernden Zinssätzen – wogegen ich hier nicht anargumentieren möchte, aber absolut niedrige Zinssätze sind sehr oft am Ursprung zukünftiger, größerer gesamtwirtschaftlicher Krisen gewesen. Aus der Kombination von globalen Ungleichgewichten und niedrigen Zinssätzen ergibt sich ein hochexplosives Gemisch, nicht für die nächsten zwei Jahre, sondern für die Zeit danach.

Wir sollten dafür Sorge tragen, dass die Menschen nicht denken, dass wenn wir aus diesem Krisenengpass

heraus sind, wir aller Probleme ledig wären, sondern sollten dafür sorgen, angesichts dieser wachsenden globalen Ungleichgewichte, dass wir auch dies sehr genau im Auge behalten.

Was ich Ihnen eigentlich sagen wollte, und das ist die einzig positive Botschaft, die ich heute abend zu vermitteln habe, wir leben in spannenden Zeiten.

Vielen Dank.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la visite d'État de S.E. le président de la République italienne et de Madame Giorgio Napolitano

2 février 2009

Monsieur le Président,
Madame Napolitano,

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter une très chaleureuse bienvenue au Grand-Duché de Luxembourg. Au-delà du plaisir personnel qu'elle nous procure, à la Grande-Duchesse comme à moi-même, votre visite au pays réjouit l'ensemble de mes compatriotes.

L'Italie exerce en effet un attrait et un charme considérables sur les individus, mais a aussi marqué d'une empreinte indélébile le devenir d'un État partenaire et ami.

C'est ainsi avec raison que nous rendons hommage aux immigrés venus des différentes régions italiennes à la fin du XIXe siècle pour contribuer à l'essor d'une sidérurgie performante et faire entrer le Luxembourg agraire dans l'ère industrielle. L'apport de ces ouvriers italiens fut d'autant plus méritoire que les conditions de travail de l'époque étaient très pénibles. Ce n'est que grâce à leur engagement et à leur ardeur au travail que ces obstacles ont pu être vaincus.

L'immigration italienne eut un autre effet, moins immédiat, mais peut-être encore plus déterminant, sur le plan des mentalités celui-là. Les rapports entre les autochtones et les immigrés n'avaient rien d'évident, ni de naturel au début.

L'indifférence – mais non l'hostilité – prédominait pour peu à peu laisser la place à des échanges plus cordiaux.

Il faudra de longues décennies pour que le mouvement de l'intégration se mette en place et s'intensifie. Une fois lancé cependant, plus rien ne l'arrêtera. Il y a quelque chose d'émouvant et d'encourageant à retrouver de nos jours ces nombreux Luxembourgeois à consonance italienne qui, tout en gardant au fond de leur cœur l'amour de la patrie de leurs ancêtres, assument de hautes responsabilités au sein de la société civile et politique de leur pays d'accueil ou d'adoption.

Certains d'entre eux sont d'ailleurs parmi nous ce soir et témoignent de cette histoire peu commune.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, cette expérience concluante a véritablement montré le chemin. L'ouverture dont il se targue aujourd'hui, et qui est ressentie comme une grande force par ses habitants, est le fruit de rencontres successives avec les autres. L'arrivée des Italiens fut la première et la plus décisive: sa portée dépasse de très loin sa dimension symbolique.

Monsieur le Président,

Ces liens privilégiés qui unissent nos deux peuples trouvent tout naturellement leur prolongement sur le plan institutionnel. La récurrence à intervalles réguliers des visites d'État entre nos deux pays est une preuve d'amitié et de confiance durables.

Nous sommes fiers d'accueillir en vous ce soir un homme d'État qui incarne à lui seul un pan entier de l'histoire politique de son pays. Votre parcours exceptionnel suscite l'admiration de vos pairs par-delà les frontières politiques. Et votre exemple génère le respect de vos compatriotes.

Il montre que l'on peut concilier un engagement idéologique marqué par l'impartialité qui sied au service de l'État, la vigueur du combat politique et le détachement qui est le propre de la sagesse.

Tout au long de votre parcours hors du commun, une cause y tient une place essentielle, celle de l'Europe, et plus précisément celle de l'Europe politique.

En accueillant vos hôtes lors du cinquantième anniversaire de la signature des traités instituant les Communautés européennes, à Rome en mars 2007, vous avez insisté sur cette dimension du projet européen, qui a toujours été portée par des Italiens illustres, comme De Gasperi et Spinelli.

Force est de constater que malgré les succès remarquables de la construction européenne, cette ambition demande encore pour sa plus grande part à se concrétiser.

L'union politique ne se décrète pas et n'avance qu'à petits pas. Sachez cependant que le Luxembourg, conscient comme l'Italie de sa responsabilité particulière comme pays fondateur, reste fidèle au pacte originel et qu'il fera tout ce qui lui est possible, aux côtés de ses amis italiens, pour lui donner corps.

Comme vous l'avez remarqué si justement: «Nous pouvons bien dire qu'après cinquante ans, la nécessité d'une forte union politique s'est faite impérieuse pour l'Europe, non plus de 6, mais des 27.»

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au moment où la gravité de la conjoncture économique internationale inquiète même les plus optimistes de nos concitoyens, l'Union européenne est confrontée à un défi extraordinaire. Nous sommes bien conscients que nos États nations seuls ne pèsent que peu face aux problèmes économiques et sociaux que nous devrons résoudre.

Pour autant, ne sombrons pas dans le défaitisme. Il y a des signes tangibles que la solidarité européenne est en train de se renforcer entre États, comme entre ses habitants. De nouvelles méthodes prennent forme. En somme, la crise économique et financière pourrait faire d'une nécessité une vertu. Je pense bien que l'Europe de demain sera plus forte, parce qu'elle aura fait la preuve de sa cohésion face aux difficultés.

Monsieur le Président,
Madame Napolitano,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Fruit de l'histoire et de la culture, les liens qui unissent l'Italie et le Luxembourg sont plus forts qu'une simple amitié, ils sont plus forts qu'un partenariat solide. Le destin italien est aussi un peu le nôtre.

C'est dans cet esprit qu'avec la Grande-Duchesse, je lève mon verre en l'honneur du président de la République italienne et de son épouse, et vous invite à boire à l'avenir rayonnant des relations entre nos deux pays.

Discours d'Octavie Modert à l'occasion du vernissage de l'exposition «Entre le sacré et le profane: chefs-d'œuvre du XVIIe siècle dans les collections des banques italiennes»

3 février 2009

Altesses Royales,
Excellence, Madame,
Mesdames, Messieurs,

Les relations entre l'Italie et le Luxembourg – les relations tout court autant que les relations culturelles – sont au beau fixe: elles sont denses, intenses et multiples. Et elles peuvent se prévaloir d'une longue tradition: ne serait-ce que du fait que les Italiens sont la première communauté importante d'immigrés arrivée avec la découverte du minerai de fer vers la fin du XIXe siècle, qui a collaboré à forger les richesses et aisances actuelles du Luxembourg; auparavant, le Luxembourg n'était toujours qu'une très pauvre terre agraire d'émigration. Parmi les émigrés italiens, il y avait aussi le grand-père maternel de mon cher époux.

Depuis, «nos Italiens luxembourgeois» font partie du maillage très étroit des acteurs économiques et culturels du Luxembourg.

Il n'est donc point étonnant qu'au plan culturel, un des premiers accords culturels du Luxembourg fut signé avec l'Italie. Le vernissage de ce soir ouvre un nouveau chapitre dans les échanges artistiques et culturels entre nos deux pays.

Monseigneur,
Monsieur le Président,

Le haut patronage que vous avez daigné accorder à l'exposition «Entre le sacré et le profane: chefs-d'œuvre du XVIIe siècle dans les collections des banques italiennes» met en évidence la qualité exceptionnelle de ce projet. Je tiens à vous en remercier très sincèrement.

Les 54 chefs-d'œuvre réunis par la commissaire Anna Lo Bianco illustrent une des phases les plus glorieuses de l'histoire – tellement riche – de la peinture italienne, qui s'étend de la fin du XVe au milieu du XVIIIe siècle. Marquée par le développement du collectionnisme dans les milieux aristocratiques, cette période est en même temps celle du grand renouveau naturaliste de la peinture italienne et des réalisations les plus majestueuses

de l'art baroque italien. Notre public, qui a l'honneur de pouvoir découvrir au Luxembourg ces chefs-d'œuvre, s'y intéressera d'autant plus que l'évolution artistique de notre région a été influencée par les développements de l'art baroque italien, même si c'est avec un certain retard et souvent de manière indirecte via la peinture flamande.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons tout à apprendre de la richesse culturelle extraordinaire et incomparable de l'Italie!

Aussi me réjouis-je des coopérations régulières entre l'Institut culturel italien au Luxembourg et nos institutions culturelles d'ici. Je me plais à citer la participation luxembourgeoise désormais annuelle aux Biennales de Venise, autant celle de l'architecture que la Biennale d'art contemporain, cette dernière étant certes la plus grande confirmation pour notre monde de la culture, car Su-Mei Tse, Luxembourgeoise d'origine sino-britannique, a remporté le Lion d'or en 2003. En 2008, le pavillon luxembourgeois d'architecture a fait l'objet de maints éloges pour ses idées et lignes pures, claires et sobres. Aussi le Luxembourg peut-il désormais asseoir sa notoriété sur l'excellence de ses prestations et performances culturelles, au-delà des fausses images souvent véhiculées par des observateurs étrangers quelque peu myopes.

Monseigneur,
Monsieur le Président,

La réalisation d'un projet si ambitieux n'aurait pas été possible sans l'aide et le soutien actif de nombreuses institutions. Au nom du gouvernement luxembourgeois, je souhaite donc remercier les autorités italiennes qui ont bien voulu soutenir la réalisation de cette magnifique exposition, vos services, Monsieur le Président, autant que ceux de Monsieur le ministre des Affaires étrangères, Franco Frattini, et ceux de Monsieur le ministre de la Culture, Sandro Bondi, sous l'impulsion initiale de l'ambassadeur d'Italie au Luxembourg.

Mes remerciements ne seraient pas complets sans mentionner l'Association des banques italiennes pour son important travail de coordination au profit du projet. Mes très vifs sentiments de reconnaissance vont surtout à toutes les banques italiennes participantes qui ont agréé à mettre à notre disposition ces tableaux d'une valeur artistique inestimable, témoignant ainsi d'une grande confiance vis-à-vis de notre Musée national d'histoire et d'art.

Nous pouvons affirmer que c'est cette exposition qui est à l'origine de votre visite au Luxembourg, Monsieur le Président. Je me plais évidemment à relever que la culture est une fois de plus à l'origine de l'intensification des relations entre deux pays amis, voire liés par de multiples liens familiaux; la culture remplit à nouveau son rôle de ciment entre communautés.

Les artistes d'origine italienne travaillant au Luxembourg ajoutent par le fruit de leur savoir aux relations parfaites entre nos deux pays.

Altesses Royales,
Excellence,

Si, en ma qualité de responsable de la politique culturelle au Luxembourg, je me réjouis particulièrement du fait que votre visite, Monsieur le Président de la République, puisse trouver son apogée culturelle dans les lieux de notre Musée national d'histoire et d'art par l'inauguration de cette exposition prestigieuse, je voudrais aussi la considérer comme un hommage aux nombreux Italiens d'origine qui vivent au Luxembourg. Mille grazie!

Altesses Royales,
Excellence, Madame,

J'ai à présent l'insigne honneur de vous inviter à bien vouloir inaugurer cette magnifique exposition.

Discours de Jean Asselborn à la London School of Economics and Political Science sur le rôle de l'Europe dans le monde

4 février 2009

Ladies and Gentlemen,
Dear Waltraud Schelkle,
Dear students,

It is my great pleasure to be here with you today and share my views on the role and position of the European Union in world affairs. I want to draw a picture of Europe to you, which is meant to illustrate the various ways in which Europe can provide not only opportunities, but actual solutions to today's global challenges.

I will primarily focus on three main areas where I believe Europe can and will provide concrete answers: first, the economy and Europe's answers to the worldwide economic and financial crisis, second the environment and the challenge of climate change; and third, Europe's role as a crucial global player, on the one hand defending the values of peace, liberty, human rights and the respect of the rule of law, and on the other stabilising conflicts and mediating between opposing parties.

Much has been said about Europe's role in international affairs. Mostly though, the European Union makes headlines which sound very much like these: a talking shop which over-regulates markets and which is, most of the time, deadlocked over odd issues such as the straightness of bananas; a quasi supranational government stealing nations' sovereignty, imposing laws and standardising cultural affinities; or a bureaucratic monster, consuming huge amounts of public money, not representing the will of the European people and above all is elitist and non-democratic.

These are views which can often be found for example in some politicians' language right before an election when they try to justify some of their own failures. For too long the European Union has been the scapegoat of all wrongs in Europe.

Ladies and Gentlemen,

Let me therefore insist, that the EU is first and foremost a peace project, designed to pacify nations which, for centuries, have fought one another. It is a project which intends to stabilise an entire continent in order to guarantee the fundamental freedoms of its people and to allow them a life in prosperity. This is precisely what is most often forgotten: European integration is a vehicle for long-lasting peace, not a mechanism to suppress Europe's population into uniformity. Moreover, it is not a process comparable to the almighty "invisible hand", but a process driven by the people themselves. We must remember that after the Second World War, it were the people of Europe and their visionary leaders who together decided to develop a common European future.

One must never forget that the pooling of sovereignty and the breaking down of national borders and trade barriers have allowed Europe to become the world's most powerful integrated regional economy, envied by so many. Still, many countries on the outskirts of the EU want to join.

Please do not misunderstand me: I am by no means saying that the EU is nothing more than a mere common market! Thanks to the progressive deepening of European integration, the member states have been led to coordinate their positions and to consult each other on virtually every major issue, thus also cooperating politically and culturally. The people of Europe have thus succeeded in creating a network of mutual interdependence and influence.

The respect of commonly agreed rules at the EU level and their primacy over national law provides for a unique form of cooperation never seen in international relations before.

The European project has been such a success story that Europe now in a position to influence the world in many different ways.

But let us not get stuck in history. I came here today to talk about what Europe can do in today's world, therefore let us now look outward, as well as forward, and contemplate together what challenges and opportunities lie ahead.

Financial crisis and economic downturn

Ladies and Gentlemen,

We are in the midst of the worst financial and economic crises of our lifetime. It is the first global crisis, as it touches at the same time countries and regions around the world as well as almost all sectors of activity. Unconditional faith in the ability of market forces to provide efficient solutions, the unwillingness of market participants to submit themselves to adequate supervision and prudential regulation and their utter inability to self-regulate their own behaviour have taken the world economy to the edge – forcing governments to take a giant leap of faith in order to prevent the looming meltdown.

Although decisive action was taken by the EU in the autumn of last year, action which laid the groundwork for the G20 summit in Washington, the situation has deteriorated in many countries. The measures taken at that time have certainly contributed to stabilize the financial system for a while, but as we see now, further action is needed. The first measures taken have helped

to avert a full scale collapse of the banking sector in the EU. Thanks to the timely intervention of the major central banks the functioning of the interbank market has improved, but it has not yet returned to normal lending levels.

The EU, and also the other participants of the G20, should stay on course and implement the principles set out in the Washington declaration. It identifies the right priorities in the areas of supervision, prudential regulation, transparency, responsibility and integrity of all relevant actors.

As we have seen in recent weeks, the banking sector is not out of the woods yet. Many EU member states, including the UK, have announced or are considering their second rescue plans, in the face of huge losses announced by their banks. In addition to the necessity of injecting further money in major banking institutions, governments have to address the question of how to handle the so-called toxic assets: should a bad bank be created? Should banks be split up or merge together? Or should they be fully nationalized? I must admit that I don't have an answer to those questions. They have note been answered at the recent Davos Forum either. But what I would like to see is that we coordinate our actions together at the EU level. Coordination is of essence if we want to avoid gross distortions of competition in the financial sector. Furthermore a coordinated EU response and the definition of a common EU position will lend greater weight and influence to the EU at the G20 follow-up summit in London.

If we want to ensure that such a crisis will not occur again in the future, we must design a new financial system based on the principles of transparency and rigorous supervision. At the end of February, a high level group chaired by Monsieur de Larosière will publish a report concerning that topic. I look forward to proposals that will efficiently enhance European supervisory arrangements.

As governments undertake the national measures necessary to restore confidence and the normal functioning of the financial sector, we should not undo the principles governing the internal market. The internal market for financial services has been a key driver for growth in the recent past. We must avoid by all means a fragmentation, or re-nationalisation of it. The survival in the medium and long run of our financial institutions depends as much on those principles as on the immediate rescue packages.

The proper functioning of the economy relies crucially on an effective and efficient financial system. Today we continue to hear widespread reports of businesses being denied access to credit. Meanwhile specific problems have been identified in financing large-scale infrastructure projects and for financing international trade. The failure to normalize credit flows will have serious implications for the real economy, which will need to be addressed also at EU level.

In order to jumpstart the European economy which has entered into recession, the European economic recovery plan has been adopted at the December European Council. It provides a common framework for the efforts made by the member states and the EU, with a view to ensuring coherence and maximising effectiveness. The implementation of the European economic recovery plan, amounting roughly to 1.5% of EU GDP, will lead to higher deficits and public debt levels – yet there are no credible alternatives to this strategy, as sitting out the crisis is clearly not an option.

As the member states implement their own recovery plans, we must by all means avoid falling into the trap of economic nationalism. The core values and framework of the EU prevent that member states engage in mutually ruinous economic strategies. We must collectively uphold and abide by our common rules. The EU should set the example, at a time when we see a resurgence of protectionist measures around the world, which undermine the rules governing the global trading system and will only worsen the global economic situation.

The appropriate lessons from this crisis must be drawn. In this context, we welcome the work by the G20 and the action plan adopted at the November 2008 summit in Washington. I support the effort of the UK to achieve significant progress towards the objectives defined in the action plan. In addition I hope that under UK stewardship the G-20 will be able to send a strong and convincing message in favour of open markets. We welcome the inclusion of key emerging economies in these discussions.

A genuine reform of the international financial architecture also requires some innovative thinking in terms of the international economic governance. In this respect,

the G20 is a positive first step, but it should not be seen as a permanent solution.

The bold and rapid actions by EU governments have avoided an economic and financial meltdown in the short-run. However, we should not delude ourselves into thinking that the hardest part of the work has been done.

The environment, climate change and energy policy

Despite the current economic and financial turmoil, we must actively and tirelessly continue to address another global challenge: climate change.

Europe has lived up to its responsibility and has taken over the global lead in the battle against global warming. The EU has set very ambitious goals for itself: we are aiming to reduce carbon emissions by 20%, to increase the use of renewable energy to 20%, and to increase energy efficiency by 20%. All these legally-binding targets must be met by 2020.

With its concrete and ambitious goals, the EU – speaking with one voice – will continue to provide leadership on an international level in order to achieve an agreement at the Copenhagen Climate Conference in December 2009. We will work actively with all our partners to this end. The EU is furthermore committed to increasing carbon emissions reductions to 30% within the framework of an ambitious and comprehensive global agreement on climate change provided that our partners will undertake comparable commitments.

In this context, I was very glad and encouraged to hear President Obama, in his inaugural address, calling for a "new era of responsibility". For too long, the US has been dragging its feet in this crucial area. Today, the US and other major actors must assume their responsibility. Together we must join efforts to continue to reduce greenhouse gas emissions, to improve energy efficiency and to reduce dependence on fossil fuels. This will be of crucial importance for the protection of our environment in which future generations will live.

Renewing transatlantic relations

It will have become clear by now that tackling these challenges requires a revitalised transatlantic partnership.

The first days of the new US administration have shown that there is a window of opportunity unparalleled in the last decade. The EU must therefore seize the moment and make every effort in order to renew the transatlantic ties which have suffered under the last US administration. All of Europe's leaders, and I'm sure many among you too, have welcomed Barack Obama on the international stage and have put a lot of hope in him. Yet he cannot and will not be able to fulfil everyone's dreams by himself. Therefore the EU must come forward and support the new President in his numerous endeavours.

In past decades, when Europe and America stood side by side, the results have always been progress, stability and prosperity… which is precisely what is needed in a time of turmoil in the world's economy. Surely, the US and the EU will keep their different opinions, views and approaches on certain issues, yet the past 8 years have illustrated that greater goals and global challenges can only adequately be faced if the EU and the US cooperate.

Ladies and Gentlemen,

Perhaps another chance for the US and Europe to renew their relations is President Obama's decision to close the Guantánamo Bay Detention Camp on Cuba. Although the responsibility of resolving the Guantánamo issue clearly lies in the hands of the US administration, the decision to close the camp has been welcomed by all EU member states.

Moreover, by deciding it would give a united European response on the Guantánamo issue, the EU has secured a very important achievement. It has prevented the divisions and fragmentation that have so often be set its transatlantic policy in the past and has thereby strengthened its position as a global player. By sending these signals to one another, the EU and the US can begin to converge again and forget the days when Defence Secretary Donald Rumsfeld labelled some of the EU member states as representing "old Europe", effectively splitting the EU.

It is only by being united that the EU can pull its weight in international affairs and be a useful and reliable partner for the US. As the more enlightened US administrations have found, EU unity benefits both sides of the Atlantic whereas European divisions ultimately weaken both sides. "Divide and rule" policies, as we have seen not so long ago, are thus ultimately self-defeating.

Speaking of European unity and "divide and rule", another strategic partner that has more than its fair share of experience in this field is Russia.

Gas crisis and EU-Russia relations

The gas conflict between the Russian Federation and Ukraine has illustrated for the third time in a row how vulnerable Europe remains, as well as how heavily it depends on Russian gas.

However, from a political point of view, the EU managed to defuse the crisis, as the Czech Presidency brought both parties to the negotiating table, successfully brokering a compromise.

Suspicion towards Russia remains strong in Europe. It was at its height when the frozen conflict in South Ossetia escalated in an open conflict in August 2008, as Russia struck massively back at Georgian aggression. However, the Europeans stood united behind the French Presidency and by refusing to play the "blame game", by giving priority to establishing a ceasefire and by speedily bringing humanitarian aid on the ground, managed to play an important role at the very right moment. As the US and Russia were unable to speak to each other at a high level, the EU succeeded in coming in as a credible actor, as a legitimate alternative to the US as a bridge-builder, an actor capable of stepping in and separating warring parties, effectively stopping conflict. This is an enormously positive evolution and it is exactly in this area of peace-making where the EU must play its role and develop greater capacity.

Despite the positive results achieved in both the Georgia and the gas crisis, the EU-Russia relations remain strained. Negotiations of a new Partnership and Cooperation Agreement are still in a slower motion since the Georgia conflict, and many efforts will be required in order to establish a proper mutual understanding and healthy cooperation between two global players which are heavily interdependent.

I can assure you, that the EU will work hard towards this goal. One cannot overestimate the importance of achieving a lasting improvement in our relations with Russia, with whom, after all, geography forces us to share a continent. This is obviously easier to do when the overall context is favourable. By this, I mean in particular the US-Russia relationship, which seems to be improving again, as demonstrated by the recent Russian decision not to deploy missiles in Kaliningrad. Such an improvement would also enable a convergence of views on the critical and difficult process of NATO enlargement.

Ladies and Gentlemen,

Let me give you one final – highly topical – example of the EU's role in international affairs by analysing the situation in the Middle East and in Iran.

I hope you will forgive me for going into some detail on this matter. As you know, the EU's commitment to the region is a longstanding one: it participates in the Quartet, alongside the UN, the US and Russia, it has a border assistance mission in Rafah (EUBAM) as well as a police mission in the West Bank (EUPOL COPPS). It is by far the greatest aid donor to the region.

The EU's commitment is also apparent in the strenuous efforts it is making to tackle the present crisis. The EU's council of foreign ministers has met both sides and has lent its full support to Egypt's mediation efforts. Israel has made it clear that it intends to continue its policy of isolating Gaza, on the argument that any loosening would be used by Hamas to claim victory. On the other hand, moderate Palestinians as well as Arab leaders point out that the isolation of Gaza and the utter misery and despair it means for the population in fact strengthens Hamas by sidelining any moderate voices.

The fact that Hamas is a terrorist organisation is beyond dispute. But the solution will not be found in any policy that leaves the territory in its present state of economic and psychological distress, any policy that implies the total absence of any perspective, any hope for its population. Such policies will not guarantee the security of Israel either. In fact they will do just the opposite.

What must happen now is the massive supply of humanitarian aid, followed by reconstruction. This presupposes the opening of border crossings, in particular – but not only – Rafah, where the EU mission will play a critical role.

For all this to happen however, one crucial condition must be met: the implacable divisions inside the Palestinian camp must be overcome so that a reconciliation government, accepted by all sides, can be put in place. If the Palestinians succeed in setting up such a government, the international community, be it the EU, the US or Arab countries, will have to extend it support and recognition.

The EU can contribute to such an outcome by putting pressure on both sides in order to support moderates, in cooperation with the US and its renewed commitment to the region.

The situation in Iran is strongly linked to the crisis in the Middle East. You are all aware that the EU has devoted huge efforts to address the issue of Iran's nuclear ambitions. It has done so the EU way, through negotiations and multilateral organisations such as the IAEA, even if the procedures followed have been somewhat unorthodox. The EU has managed to keep the international community united behind a double track approach; a major achievement and the only way forward in my opinion. The willingness signalled by the new US Administration to engage with Iran is of utmost importance in this respect. I strongly hope that the Iranian authorities will seize upon this opportunity and that confidence can start to be rebuilt.

Institutional reform and the Lisbon Treaty

Ladies and Gentlemen,

I hope to have convinced you that the EU is now much more than just a bystander in international affairs, and that it has joined the ranks of established players in a world that is still looking for a new order.

If the EU is to maintain and strengthen its role on the international scene and to tackle more effectively current and future challenges, it is necessary to reinforce its basis. Its institutions must be reformed and its common policies must be expanded and deepened. The Lisbon Treaty is the means to this end.

The creation of the position of High Representative of the EU for foreign and security policy will lead to greater consistency to the Union's external action. This will increase the visibility of the EU worldwide. The Treaty strengthens the European security and defence policy. It also provides the basis for a common energy policy and lays down the principle of solidarity.

It is ever more pressing that the Lisbon Treaty enters into force as soon as possible. As regards the situation in Ireland, there seems to be a positive momentum according to the latest polls. I hope that the concessions made by the EU partners at the December European Council will help Ireland to overcome its concerns and enable a positive outcome of a second referendum.

I also hope that ratification will be completed quickly in all other EU member states who haven't yet concluded the ratification process. We regret all further delays in the ratification process. Even more worrying are in my view the attempts of some capitals to sabotage the democratic process of ratification, by making their own ratification dependent on the Irish decision.

The deadlock over the Lisbon Treaty must end quickly.

Hopefully, the EU will be soon in a position where it can concentrate in an even more effective manner on its role on the international stage, and be better equipped to face new challenges ahead.

I thank you very much for your kind attention and look forward to answering your questions.

Discours de Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza

2 mars 2009

Excellencies,
Colleagues,
Ladies and Gentlemen,

I would like to warmly thank our Egyptian friends for having taken the very timely initiative of this Conference, as well as our Norwegian friends for having lent their valuable support to this endeavor.

Today we are meeting to address the consequences of a very tragic war that has been waged not even 400 km from here, and where still today people have to live in a terrible humanitarian situation.

I would like to pay tribute to the efforts deployed by President Abbas and Prime Minister Fayyad in order to prepare this Conference by finding urgent solutions to bring international aid to Gaza and to bring Gaza back to life. We very much welcome the Early Recovery and Reconstruction Plan for Gaza presented by Prime Minister Fayyad and the priorities identified therein. Let me also welcome the valuable work done so far by the UNRWA in the framework of the quick response plan, as well as the post-conflict assessment prepared by the Egyptian authorities.

The successful implementation of the Palestinian recovery plan depends of course on several factors that have to be addressed urgently. Indeed Inter-Palestinian

reconciliation is a prerequisite for a sustainable recovery as well as for the development of the Palestinian society both in the Gaza strip and in the West Bank. We are encouraged by the results of the Palestinian national dialogue meeting that took place last week in Cairo under the sponsorship of President Mubarak. We are well aware that this is a quite difficult and even painful undertaking, but as indicated in the joint statement, it is an absolute necessity. We deeply appreciate the perseverance of our Egyptian friends, of my colleague Ahmet Aboul Gheit, and call on all the regional actors to lend their full support to this endeavor.

We also need to see tangible progress in the full implementation of the UN Security Council resolution 1860. A mutually agreed and sustainable ceasefire, as well as an opening of the crossings for goods and persons will be crucial both for early recovery and the rebuilding of Gaza.

Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Today's conference is not only about pledging political support to the Palestinian Authority and to the efforts deployed by Egypt, but it is also about pledging concrete financial support to help alleviate the humanitarian crisis and the suffering of the civilian population in the Gaza strip.

In this context, I am pleased to inform you that Luxembourg is determined to share its part of the burden.

I recall the commitments I made at the Paris conference in December 2007: over the three-year period 2008-2010, we will be providing more than 21 million EUR to support development programmes and humanitarian aid operations in the occupied Palestinian territories.

In 2008, our aid assistance has reached the unprecedented level of 6.6 million euros.

This year, our contributions will be increased to 7.55 million euros in total. Following the recent conflict in Gaza, we have allocated more than 2 million euros in terms of humanitarian aid, emergency assistance and early recovery.

Over the next three years, Luxembourg's overall financial contribution will amount to 22 million euros, thus going beyond our Paris commitments both in terms of duration and funding.

Let me be clear on the reconstruction effort: we are ready to fully support this effort, while hoping that it will be possible to get the conditions right, both politically and practically.

This current month, as well as the coming ones, will be critical for the Middle East. After this most recent war, we should not hesitate to have a critical look at the policies pursued so far, to draw the lessons of what went wrong in order to enable us to interrupt this seemingly endless cycle of destruction and to finally bring peace to this region.

Crisis management can not be enough.

The long-term reconstruction of Gaza as an integral part of a future viable, contiguous and democratic Palestinian state can only be achieved through the successful conclusion of the Middle East Peace Process. If the parameters of a solution are well-known by now, we need to see the political will to implement it, of course and foremost the will of the two concerned parties, Israelis and Palestinians, but also the will of a united Arab League, as well as of the wider international community. Despite the complicated situation, let us not loose the acquis of the Annapolis process. We should strongly encourage the parties to build on what has been achieved and to pursue this process. Only by committing themselves to the path of peace, they can count on the firm backing of the International community. The price to pay for a failure of this process will be too high, not only for the parties, but for the entire region and the whole International community.

Thank you.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 10e session du Conseil des droits de l'homme à Genève

3 mars 2009

Monsieur le Président,
Madame le Haut-Commissaire,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je m'associe pleinement à l'intervention que vient de faire mon collègue Karel Schwarzenberg au nom de l'Union européenne.

Nous nous retrouvons ici à Genève à l'occasion du Conseil des droits de l'homme dans un contexte particulier, puisque le monde est frappé par une crise financière et économique sans précédent. La plupart des économies des pays développés et des pays en transition sont entrées en récession. Dans les pays en développement, et sous l'effet de la globalisation, l'activité économique connaît un sérieux ralentissement. Le commerce, les investissements, les revenus et les transferts de fonds sont en baisse, souvent dramatique. Le nombre de personnes sans emploi augmente en flèche. Le Bureau international du travail prévoit ainsi entre 210 et 240 millions de chômeurs cette année, soit 50 millions de plus qu'en 2007.

Résultat: la pauvreté que nous avons voulu réduire augmente à nouveau. Selon la Banque mondiale, 53 millions de personnes risquent, à la suite de cette crise, d'être piégés par le cercle vicieux de la pauvreté. Entre 200 000 et 400 000 enfants pourraient mourir de plus chaque année entre 2009 et 2015.

La session spéciale que ce Conseil a consacrée à cette crise il y a une dizaine de jours a montré que celle-ci est globale, qu'elle affecte tous les pays de la planète et qu'elle risque sérieusement de bafouer le respect des droits sociaux et économiques pour un nombre incalculable de personnes. Ce sont en particulier leurs droits au travail, à un niveau de vie décent, à l'éducation et à la santé qui se voient sérieusement menacés.

À l'heure actuelle, la dimension de cette crise reste incertaine. Elle s'étend à folle allure, mais malgré cette crise, nous sommes tenus de respecter tous les droits de l'Homme. Sachons surtout éviter, de manière résolue, toute vague de discriminations raciales et xénophobes risquant d'affecter en particulier les migrants, les étrangers et les groupes vulnérables de la société.

Dans cette situation, notre capacité à faire preuve de solidarité est mise à l'épreuve, tant au niveau national, régional qu'international. La solution à la crise passe par un renforcement de la coopération internationale et de la gouvernance mondiale. Il importe, en particulier, de maintenir nos stratégies de lutte contre la pauvreté, de poursuivre avec détermination la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et de pleinement respecter nos engagements en matière d'aide publique au développement. Le Luxembourg consacrera cette année près de 0,92% de son RNB aux pays les plus pauvres.

La crise alimentaire mondiale est loin d'être surmontée. Le nombre de personnes souffrant de famine et de malnutrition est passé, selon la FAO, de 840 à 950 millions à la suite de cette crise, alors que, selon les objectifs du Millénaire, nous devrions réduire de moitié ce nombre d'ici à 2015. Cette crise affecte en particulier l'Afrique. Comment renverser cette tendance et assurer le respect du droit à l'alimentation de toutes ces personnes? Mon gouvernement a été heureux d'accueillir, en décembre dernier, une session de consultation multipartite sur les défis posés par «la révolution verte» en Afrique, en coopération avec Monsieur Olivier de Schutter, rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Cette session a permis de confirmer l'importance de poursuivre les efforts d'investissements dans une agriculture vivrière et familiale, de renforcer la concertation entre tous les acteurs et de réserver une nouvelle priorité à la dimension écologique de l'agriculture.

Je tiens également à rappeler notre engagement en faveur des droits de la femme, des enfants et des minorités. Il y a un an, je dénonçais à cette tribune le scandale de la mortalité maternelle et de la violation du droit à la santé des femmes, dont plus de 500 000 meurent chaque année des complications au moment de l'accouchement. J'invite ce Conseil à renforcer son action contre cette situation intolérable et à appuyer l'action engagée par l'Organisation mondiale de la santé pour réaliser les objectifs du Millénaire liés à la santé.

Mesdames, Messieurs,

L'élection du président Obama a suscité un immense espoir non seulement aux États-Unis, mais également dans le monde. C'est la première fois dans son histoire que ce pays confie la présidence suprême à un homme de couleur. Je me félicite en particulier de la décision prise, dès les premiers jours, de fermer la base de Guantánamo, et de respecter, de manière stricte, les conventions de Genève.

La lutte contre le terrorisme est nécessaire et elle doit être menée dans le respect du droit international humanitaire et des droits de l'Homme. Tous les États doivent s'engager à bannir pour toujours les pratiques souvent secrètes de torture, de traitements inhumains, de disparitions forcées et de détentions arbitraires.

Plus globalement, le combat contre la torture reste un défi pour notre Conseil. Les travaux du mécanisme d'examen périodique universel le démontrent: dans deux

tiers des États, la torture et les traitements inhumains sont pratique courante. J'invite ce Conseil à faire appliquer une tolérance zéro à l'égard d'une pratique totalement contraire à la dignité humaine.

Le 2 décembre dernier, le Luxembourg a été soumis à l'examen périodique universel. Il s'est réjoui de la large participation à cet examen et de la manière constructive dont il s'est déroulé. Mon pays est décidé à réserver un suivi attentif et systématique aux recommandations formulées à son encontre.

L'Examen périodique universel constitue une innovation majeure du Conseil. Les travaux menés jusqu'à présent permettent de conclure que, dans l'ensemble, ce mécanisme constitue un progrès réel dans notre dispositif institutionnel. Chaque État est appelé à préparer soigneusement son rapport national. Cette préparation doit être le résultat d'une coordination nationale inédite, y compris – et c'est fondamental – en étroite coopération avec la société civile. L'EPU a connu une participation massive et de haut niveau de la part des États membres, au point toutefois de devoir apporter certains ajustements pour les sessions à venir.

Le succès durable de ce nouveau mécanisme dépend de deux conditions: le suivi réservé aux recommandations adoptées et l'acceptation par tous d'un esprit serein, critique et constructif, partant d'une complémentarité réelle entre les organes de traités et ce mécanisme.

En avril prochain se tiendra ici à Genève la Conférence de suivi de Durban. La lutte contre le racisme et la discrimination raciale concerne tous les États. Nous sommes donc tous invités à contribuer au succès de cette conférence. Celle-ci doit se concentrer sur une évaluation sans complaisance des progrès réalisés depuis Durban et trouver un accord sur les actions à mener à l'avenir. Nous devons résolument combattre les formes multiples et aggravées de discrimination. Je tiens ici à souligner l'importance des libertés fondamentales pour lutter contre le racisme.

Par ailleurs, je demeure convaincu que l'éducation constitue l'instrument principal pour combattre le cercle vicieux de l'ignorance et de l'intolérance. L'éducation à la paix, à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme doit être une préoccupation constante de notre société et contribuer au dialogue et à la tolérance mutuelle de tous. Je me réjouis d'ailleurs de la tenue début avril à Istanbul du deuxième Forum de l'Alliance des civilisations, qui contribue elle aussi, et de manière significative et concrète, à construire les ponts entre les sociétés.

Mesdames, Messieurs,

Au Zimbabwe, les droits élémentaires à la santé et à l'alimentation de toute une population sont gravement bafoués. Le nouveau gouvernement doit maintenant mener une action urgente pour faire face à cette crise qui a conduit à un exode massif et à la réapparition d'épidémies contagieuses, comme le choléra, tuant plusieurs milliers de personnes. Il doit de même faire cesser toute violation du droit à la liberté d'association et du droit à la liberté d'expression, tout comme le harcèlement des défenseurs des droits de l'Homme. Notre Conseil doit faire preuve de vigilance et suivre de près cette situation.

Le Luxembourg est aussi préoccupé par les graves violations des droits de l'Homme au Sri Lanka où, selon le CICR, une catastrophe est en cours. Une fois de plus, c'est la population civile qui en paie le prix fort. Nous déplorons la mort de nombreuses victimes et le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Il est impérieux que les parties au conflit cessent immédiatement les hostilités, mettent fin aux exactions contre les civils et respectent les dispositions du droit international humanitaire.

J'invite notre Conseil à faire preuve de solidarité vis-à-vis de la population de la République démocratique du Congo et à renforcer son partenariat avec ce pays. La population souffre notamment de malnutrition et de maladies. L'éducation reste rudimentaire. Certains parlent d'un tsunami social. Les tensions ont conduit à de nouvelles vagues de réfugiés et de personnes déplacées. La violence sexuelle contre les femmes est révoltante et reste massive. La reconstruction pose des défis immenses au gouvernement, y compris sur le plan institutionnel et du fonctionnement de la justice, mais le gouvernement a également la responsabilité de faire cesser ces violations et de mettre en place les mécanismes pour juger les responsables de ces atrocités. L'impunité ne peut être tolérée. Notre Conseil doit suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain, comme il l'a fait récemment au travers d'une session spéciale.

Hier, j'ai pris part à Charm el-Cheikh à la Conférence pour la reconstruction de Gaza. La communauté internationale était représentée par pas moins de 70 pays,

y compris les grands acteurs et donateurs multilatéraux. Les nombreux intervenants ont lancé trois messages forts:

1. la réconciliation entre les différentes factions palestiniennes est un préalable absolu à toute solution durable au conflit;
2. les pays membres de la Ligue arabe doivent enfin mettre un terme à leurs divergences et afficher un volontarisme d'action;
3. la sécurité d'Israël ne peut pas être tributaire d'actions militaires.

Tous les participants ont estimé que cette année 2009 présentait une chance à saisir et également une obligation morale pour la communauté internationale: relancer les négociations de paix sur base de plans existants, en réunissant toutes les parties au conflit. Afin de briser la spirale de la violence et du désespoir, de l'extrémisme et du marasme économique, il faut donner une vraie perspective à la population, briser la dynamique négative qui a si longtemps anéanti les rêves et les espoirs de tant de gens. Aider financièrement à la reconstruction de Gaza, c'est aussi donner aux populations si durement affectées l'espoir d'une vie digne et d'un avenir de paix. Nous ne pouvons pas continuer à organiser, de façon récurrente, des conférences internationales qui ne tiennent pas leurs promesses. L'année 2009 devrait constituer un nouveau départ pour la paix durable dans la région.

Je termine en exprimant à Madame Pillay, haut-commissaire aux droits de l'Homme, toute ma confiance et tous mes voeux de réussite dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Je vous remercie.

Luc Frieden au sujet de la position du gouvernement luxembourgeois relative au secret bancaire

13 mars 2009

Mesdames et Messieurs,

Au cours des derniers jours, nous vous avons fait connaître la position du gouvernement luxembourgeois dans le dossier du secret bancaire et notre volonté de dialogue pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les délits fiscaux.

Après des discussions intensives que nous avons menées au cours des derniers jours avec un certain nombre d'États partenaires de l'Union européenne et de pays tiers, à la suite également du voyage que j'ai effectué hier à Paris auprès du secrétaire général de l'OCDE et à la suite du Conseil des ministres de ce matin, je souhaite vous faire état d'un certain nombre d'éléments en ce qui concerne la position luxembourgeoise, qui est conforme à ce que nous avions annoncé mardi dernier à la Chambre des députés.

Nous avons constaté tout d'abord, au cours de ces entretiens, que le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal selon les critères de l'OCDE. Le secrétaire général de l'OCDE nous l'a confirmé hier à Paris. La position du gouvernement luxembourgeois a toujours été, depuis les accords de Feira en l'an 2000, que ce dossier devrait évoluer conformément aux développements internationaux – «in line with international developments», telle était la phrase retenue au Conseil «Ecofin» de juin 2000.

Nous constatons aujourd'hui qu'il y a des développements internationaux, puisqu'un certain nombre d'États ont décidé d'adapter leur position sur ce dossier. C'est à la lumière de ces développements et en étroite concertation avec d'autres États disposant, comme nous, d'un secret bancaire, que le gouvernement luxembourgeois a pris ce matin les décisions suivantes:

- Tout d'abord, le Luxembourg a décidé de conclure des conventions bilatérales de non-double imposition conformément au modèle de convention de l'OCDE. Le Luxembourg se prononce donc pour un échange d'informations sur demande dans des cas spécifiques et sur base de preuves concrètes.
- Le secret bancaire n'est pas incompatible avec les règles de l'OCDE. Le Luxembourg maintiendra donc son secret bancaire comme instrument de protection de la vie privée. Le secret bancaire, telle a toujours été notre position, ne protège pas contre les infractions à la loi.
- Au vu de la décision de nous rallier aux standards de l'OCDE en la matière, le Luxembourg exige que cet échange, selon les règles OCDE, devienne le seul principe qui sera appliqué au niveau de l'Union européenne. Telle sera donc notre position dans les négociations à venir sur un certain nombre de projets

de directives qui ont été proposés par la Commission européenne et qui seront discutés au Conseil des ministres de l'UE.

La décision parallèle de plusieurs États au cours des derniers jours et dans la matinée d'aujourd'hui assurera à notre place financière internationale sa compétitivité dans le domaine de la gestion de patrimoine.

Déclaration de Jean-Louis Schiltz sur la politique de coopération et d'action humanitaire 2009

25 mars 2009

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

Wann ech lech hei soen, datt et der Welt, an där mer liewen, net gutt geet, da soen ech lech eigentlech näischt Neits. Wann ech lech soen, datt et der Entwécklungswelt och net gutt geet, dann ass dat och näischt Neits, mä dann ass dat eng Fro, déi an deem Plenum hei säit dem Ufank vun der Kris net thematiséiert ginn ass – och wa se an der Kommissioun thematiséiert ginn ass – an duerfir, Här President, wëll ech se haut hei am Plenum thematiséieren.

Kaum een erënnert sech haut nach drun, datt um Ufank 2008 déi meeschten Entwécklungslänner mat enger Liewensmëttelkris konfrontéiert woren. Kaum een erënnert sech drun, datt deemools et op Haiti zu Affrontementer komm ass, an datt och a Partnerlänner vun der Lëtzebuerger Cooperatioun d'Leit op d'Strooss gaange sinn. Déi Kris ass net hannert äis, mir kämpfen haut nach mat de Konsequenzen. Virum Hannergrond vu – wéi ech mengen – temporär méi niddrege Pëtrolspräisser erënnert och kaum ee sech un den Impakt vun deenen héije Pëtrolspräisser op d'Entwécklungslänner an d'Mënschen, déi an hinne liewen.

Mir sinn, Här President, matsen an enger Klimakris, an de leschte Weekend krute mer an Erënnerung geruff, datt äis och eng kräfteg Waasserkris an d'Haus riskéiert ze stoen. Wann ee weess, datt um Horizont 2030 ee vun zwee Mënschen dem Risiko ausgesat ass, kee proppert Waasser ze hunn, da muss dat engem ze denke ginn an da musse mer och an deem Beräich agéieren.

D'Finanzkris, Här President, ass an aller Mond. D'Wirtschaftskris, wéi eng Spann, ass amgaang hirt Netz auszebreeden a kaum een, jo guer keen, bréngt et fäerdeg, sech aus de Klaue vun deem Netz ze befreien. A wann een ee Moment am Ufank vun där Kris konnt d'Hoffnung hunn, datt se bëssche laanscht d'Entwécklungslänner géif goen, da si mer entretemps enges Bessere beléiert ginn. Haut scho sinn 100 Millioune Mënsche méi an d'Aarmut verfall wéinst där Kris. Déi kommen bei déi 150 Milliounen derbäi, déi an d'Aarmut verfall sinn als Konsequenz vun der Liewensmëttelkris, vun där ech virdru geschwat hunn, an déi blank Zuelen – dat muss ee wëssen – verstoppen 250 Milliounen individual Schicksaler vu Mënschen hannert där Comptabilitéit, déi dat, wat amgaang ass ze geschéien, zum Ausdrock bréngt. Bei enger Weltbevëlkerung vu 6 Milliarden hate mer 850 Milliounen, déi an extremer Aarmut hu misse liewen, haut si mer bei 1,1 Milliarden. Wéi wann dat net géif duergoen, riskéieren duerch d'Kris bis zu 400 000 Kanner méi pro Joer ze stierwen. Dat sinn der net vill manner wéi d'ganz Populatioun vun eisem Land, dat sinn der 1 100 den Dag, dat sinn der 45 d'Stonn, dat ass all 80 Sekonnen eent. All Commentaire, wat d'Dramatik vun deenen Zuelen ubelaangt, eriwwregt sech wuel.

Här President,

Donieft sinn d'Präisser vun de Matières premières amgaange massiv ze falen, säit 9 Méint, säit 12 Méint. Beispill: an der Mongolei, de Kofferpräis – wat d'Haaptexportmatière première ass –, deen ass duerch dräi gedeelt ginn an deene leschte Méint. D'Exporter vun den Entwécklungslänner ginn och massiv erof, ebe well keng international Demande do ass.

D'auslännesch Investissementer an den Entwécklungslänner ginn op Äis geluecht, minus 20% bis dato, déi lescht Previsioune soe minus 25% dëst Joer. D'Croissance an den Entwécklungslänner gëtt gebremst, vu 5,4% am Joer 2008 op grad 3% am Joer 2009, Tendenz weiderhin negativ. Wann een den Zuelen vum FMI ka Glawe schenken, da wäert déi drëtt Well vun där Kris d'Entwécklungslänner voll erfaassen. Den FMI berechent déi Fongen, déi an der Urgence néideg sinn, op eng Forchette tëschent 25 Milliarden an 140 Milliarden, en fonction vun deem Scenario, an deem mer äis placéieren.

D'Transferte vun de Migranten gi katastrofal an de Keller. Migranten, déi an Europa an op anere Plazen an

der sougenannter entwéckelter Welt liewen, schécke manner Suen heem, well si zu deene schwächsten an eise Gesellschafte gehéieren an och hei vun der Kris betraff sinn. A par Ricochet ginn dann och déi, déi hinnen nostinn an hiren Heemechten, betraff a getraff. Wat heescht dat fir d'Entwécklungshëllef, wat heescht dat fir d'Entwécklungswelt?

Dat heescht, éischtens, Här President, datt d'Erausfuerderung nach méi grouss ass, an datt mer d'Saachen nach besser musse maachen an deenen nächste Joren wéi an deene vergaangenen. Dat heescht, zweetens, datt et net ka sinn – virun deem Hannergrond –, datt d'Entwécklungsbudgeten elo massiv géifen zréckgeschrauft ginn. Dat heescht och, drëttens, a virun allem, datt et méi wéi je drëms geet, datt déi Engagementer, déi geholl gi sinn, respektéiert ginn: Stëchwuert 0,7 2015. De Risiko, datt déi international Solidaritéit sech wäert entflechten, datt se wäert zerbréckelen, ass reell – nom Motto: jiddweree fir sech. Dogéint, Här President, musse mer ukämpfen. Et kann net sinn, datt elo, wou et äis säit kuerzem manner gutt geet, datt mer vun engem Dag op den aneren déi géife vergiessen, déi säit Joren a Joerzéngten keen Daach iwwert dem Kapp hunn, näischt ze räissen an ze bäissen, kee proppert Waasser hunn an eigentlech nëmmen iwwerliewen, well bei manner wéi engem Euro den Dag kann een net vu liewe schwätzen, mä vun iwwerliewen. Et ass am Iwwregen enger afrikanescher Mamm mat dräi Kanner, déi fënnef Deeg laang näischt z'iesse krut, net ze vermëttelen, datt mer massiv Gelder hunn, fir eis Economien ze stabiliséieren, an datt op eemol, wann et ëm si geet, déi säit Joren a Jorzéngten näischt hunn, datt op emol näischt méi do ass. Ech weess, datt ech an deem Beräich kann op dës Chamber zielen. Deen, dee mengt, dat wier ze vermëttelen, dee soll dat haut hei soen. Mä hie soll et net nëmmen hei soen, e soll och deenen et an d'Ae soen, déi getraff sinn an déi betraff sinn. Ech weess, datt keen esou heibannen ass, ech weess awer, datt dat, wat ech hei soen, net iwwerall Zoustëmmung fënnt. Et fënnt eng breet Zoustëmmung hei zu Lëtzebuerg, mä ech fäerten, net iwwerall an Europa an och op anere Plazen. Ech wëll hei net falsch verstane ginn, Här President, et ass wichteg, datt mir d'Economie vun den entwéckelte Länner stabiliséieren, mä et muss och weider méiglech sinn an d'Entwécklung z'investéieren, no deene Schwächste vun deene Schwaachen ze kucken, ob se an Afrika, an Asien oder a Latäinamerika liewen oder ob se hei liewen. Och bei äis, well och do: Jiddweree gëtt vun der Kris getraff, déi eng méi, déi aner manner. Dat ass eppes, wat eng gemeinsam Responsabilitéit ass, déi mer hunn. En afrikanescht Sprëchwuert seet, datt wann den Elefant stolpert, sinn et d'Ameisen, déi am meeschten drënner leiden. Mir musse kucken, datt den Elefant net stolpert oder souguer fällt, mä mir däerfen d'Ameisen awer net vergiessen, a mir mussen hinne weider hëllefen. Mir mussen och dofir suergen, datt den Elefant net souvill Stëps mécht, datt d'Ameisen erstécken. Dofir mäin Appel, d'international Entwécklungsbudgeten elo net zréckzeschrauwen, déi Engagementer, déi geholl sinn, anzehalen, en Appel, deen ech net aleng wëll maachen, en Appel, deen och muss vun de 27 Parlamenter an Europa ausgoen, vun de 27 Ministeren, en Appel, wat ee gemeinsamen Appel muss sinn. An deen Appel muss een ëmmer virum Hannergrond gesinn, datt – wa mer vun Entwécklungshëllef schwätzen, wa mer vu Suerge schwätzen, vu Suergen heiheem, vu Kris heiheem, a vu Kris an den Entwécklungslänner –, dann hu mer bei 100 Euro Räichtum, déi mer erwirtschaften, der 99, déi mer fir äis huelen, mat deene mer Politiken hei maachen, mat deene mer weider um Sozialnetz strécken, mat deene mer déi kënnen opfänken, déi a Schwieregkeete geroden, mat deenen d'Regierung ka géigesteieren, a mir huelen ee vun deenen 100 Euro, fir mat deenen ze deelen, déi näischt hunn. Ech hunn nach kee begéint, dee mer argumentativ konnt duerleeën, datt dat zevill wär, an ech mengen och, datt ech hei an dëser Chamber keng Oppositioun wäert fannen, wann ech e Plaidoyer dofir halen herno, datt mer weider um Zil vun 1% festhalen.

Dann, Här President, wëll ech och soen, datt et och an eisem eegenen Interêt ass, fir déi Budgeten héichzehalen. Et brauch ee kee grousse Prophet ze sinn, fir ze gesinn, wou en Zréckschrauwen vun den Entwécklungsbudgeten hifëiere kann. Op déi Wirtschaftskris kann an deem Fall eng Sozialkris follegen, déi Sozialkris kann zu enger politischer Kris ginn, mat Emeuten, mat Affrontementer, mat Zerstéierungen, mat Mënschen, déi sech a Bewegung setzen. Dat heescht also, datt mer an 10 Joer dat, wat mer haut vermeintlech mengen, mer géngen et spueren, 10 Mol, 20 Mol, 30 Mol méi mussen investéieren, fir dat erëm hirzestellen, wat zerstéiert ginn ass. Dat heescht awer och, datt mir direkt betraff ginn; honnertdausende Mënschen, déi sech am Fall vun esou enger breeder Kris an den Entwécklungslänner a Bewegung setzen an déi un d'Dir vun Europa klappen. Mir wëssen et, Dir wësst et, Maueren hunn nach ni eppes

gedéngt an deem Beräich, duerfir ass den Investissement an d'Entwécklung och en Investissement an eis eegen Zukunft.

Mäin Appel ass awer och een, Här President, un déi aus dem Süden, déi d'Méiglechkeeten hunn, fir verstäerkt an d'Entwécklung z'investéieren. Hir Energien, hir Kompetenzen, awer och hir Ressourcë sollen, a mengen Aen, verstäerkt der Entwécklung zougewandt ginn. Et ass net esou, datt de Süden aleng d'Aarbecht soll maachen, et ass och net esou, datt den Norden aleng d'Aarbecht soll maachen, et ass net dat eent oder dat anert, et ass dat eent an dat anert. A mengen Aen muss dat am Geescht vum Partenariat geschéien, an engem geliefte Partenariat. Et ass eng Fro vu Wëllen, et ass net eng Fro vu Kënnen, et ass eng Fro vu gemeinsamem Wëllen. D'Erausfuerderung ass substanziell, duerch d'Kris ass se net méi kleng ginn, mä zesummen, Här President, kënne mer et packen, dat ass meng Iwwerzeegung.

An déi lescht Jore weisen och, datt et ze packen ass. Wann ee weess, éischt Beispill, datt fir d'Milleniumsziler z'erreechen, d'Entwécklungslänner eng Croissance vu 7-8 Prozent brauchen, a wann ee weess, datt 2008 an Afrika d'Croissance 5,4% wor, jo, da ware mer net esou wäit ewech dovunner virun der Kris, an do hunn déi Zuelen alt net esou schlecht ausgesinn. Wann ee weess, datt haut 83% vun de Kanner weltwäit an d'Schoul ginn, a wann ee weess, datt d'Zil 100% ass um Horizont 2015, da muss et dach méiglech sinn, déi 17% och nach an deene Joren, déi bleiwen bis 2015, ze packen.

Erstmoleg, Här President, drëtt Beispill, ass am Joer 2008 d'Zuel vun de Kanner, déi weltwäit stierwen, ënner 10 Millioune gefall, dat sinn nach ëmmer 10 Milliounen zevill, mä dat ass e massive substanzielle Progrès. An nach eng Kéier, déi Zuele verstoppen ëmmer erëm an an all Fall 10 Milliounen individual Schicksaler.

D'Zuel vun deenen, déi mat manner wéi engem Euro den Dag mussen iwwerliewen, ass vum Joer 1990 un massiv erofgaang, 1,8 Milliarden am Joer 1990, 1,4 Milliarden am Joer 2005 bei enger Weltpopulatioun, déi eropgaangen ass. Och dat ass e Signal, datt et machbar ass. An Asien ass d'Zuel vun deenen, déi ënner endemescher Aarmut leiden, vu 56% op 18% erofgaangen, wat och vläicht erkläert, datt ech a mengen Ausféierungen méi op Afrika aginn wéi op Asien. Ganz Länner beweisen, datt et ze maachen ass. Marokko, Tunesien, Chile, Länner mat deene mer zesummegeschafft hunn, mat deene mer haut net méi zesummeschaffen – entwécklungspolitesch – an déi et gepackt hunn, fir sech aus dem Cercle vun den sech an der Entwécklung befannende Länner ze verabschieden. Aner Länner, Vietnam, Salvador, de Cap-Vert, déi virun der Kris um richtege Wee woren, wou och Lëtzebuerg e Bäitrag geleescht huet. Alles dat weist, datt et machbar ass.

An ech wëll Iech hei, Här President, véier Beispiller gi vu Lëtzebuerger Projeten. Mir hunn am Mali, zum Beispill an der Géigend vu Ségou, iwwer 5 Joer 6,3 Milliounen Euro investéiert. Déi 6,3 Milliounen Euro si 50 000 Leit zegutt komm. Déi Leit brauche fir sech z'ernieren 4 500 Tonne Räis am Joer, am Joer 2004 hu se der grad 4 000 produzéiert, am Joer 2008 iwwer 6 000, am Joer 2009 iwwer 10 000. Wann dat keen Erfolleg ass, da weess ech net, wat en Erfolleg ass. An där Regioun haten d'Leit, also ier mer ugefaangen hunn, net genuch z'iessen, haut exportéiere se een Deel vun deem, wat se produzéieren.

Am Vietnam hu mer iwwert déi lescht 10 Joer 11 Milliounen investéiert an d'Chaîne du froid. Mir hunn dozou bäigedroen, flächendeckend, datt haut – oder bal flächendeckend – Impfungsprogrammen am Vietnam bestinn. 96% vun de Kanner gi geimpft am Vietnam, d'Mortalitéit vun de Kanner ass ëm 70% erofgaang. Mir hunn do och e Bäitrag dozou geleescht. Am Cap-Vert: Gesondheetsprogrammen an de Schoulen vun der Lëtzebuerger Cooperatioun finanzéiert, 2,5 Milliounen Euro iwwert 8 Joer, 144 000 Kanner sinn an de Genoss vun deem Programm komm, 7 800 Formatioune sinn ofgehale ginn. D'sanitär Ofsécherung vun de Schoulen ass vu 56% op méi wéi 80% eropgaang, eist Zil ass 100%.

Am Senegal iwwer 10 Joer 3,7 Milliounen an d'Waasser investéiert. 40 000 Mënschen aus 86 Dierfer hunn haut Zougang zu propperem Waasser, hate se net virdrun, an hunn domadder hir Liewensbedingungen doriwwer eraus entschidde verbessert.

Déi Beispiller hei – am Iwwregen – beweisen, datt d'Cooperatiounspolitik, méi wéi aner Politiken, Kontinuitéit brauch, well et sinn alles Beispiller, déi sech op enger Zäitschinn vun iwwer 10 Joer hinzéien.

Sécherlech, Här President, wäert d'Kris äis zréckwerfen, mä déi Beispiller weisen, datt et ze packen ass.

Ech ginn elo net op déi Froen an vun den Entwécklungsbudgeten, ech hunn dat virdru gemaach. Ech ginn och dëst Joer net op d'Fro an vun der Wichtegkeet vun der

wirtschaftlecher Entwécklung, vun der Entwécklung vum Artisanat, vun der Entwécklung vun der Landwirtschaft, vun der Abettung vun den Entwécklungslänner an de Mënschen aus deene selwechten an den internationale Commerce, ech hunn dat d'lescht Joer am Detail gemaach an dat Joer virdrun. Och op d'Gouvernance wollt ech net agoen. Just vläicht awer fir ze soen, datt wann ech d'Zuelen a Westafrika och an deem Beräich kucken, dann ass de Cap-Vert Nummer 1, de Burkina Faso Nummer 3, dat sinn och zwee vun eise Partnerlänner. Och dat weist d'Richtung, och dat weist, datt an der Gouvernance, an der Regierungsféierung et besser gemaach gëtt vläicht wéi an der Vergaangenheet. Och op d'Klimagerechtegkeet wëll ech net am Detail dëst Joer agoen, ech hunn dat Thema schonn hei beliicht. Mir brauche méi Klimagerechtegkeet. All déi Saachen, déi ech elo gesot hunn – Entwécklungszesummenaarbecht, Commerce, Artisanat, Gouvernance, Klima –, musse mer méi vernetzen am Sënn vun der Kohärenz, da kënne mer et packen, wéi ech virdru gesot hunn.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

A mengem zweeten Deel, zweeten a leschten Deel, wollt ech duerleeën, wouhinner d'Cooperatioun, déi Lëtzebuerger Cooperatioun, sech an deenen nächste Jore kéint konkret hibewegen.

Ech wëll hei 10 Pisten opzeechnen, fir eng international héich unerkannte Cooperatioun nach besser ze maachen, fir op där zolitter Basis, op déi mer kënnen opbauen, d'Saachen nach méi effizient ze maachen. An deem Zesummenhang wëll ech och op déi international Roll vun der Lëtzebuerger Cooperatioun agoen an awer och eng Rei Konstantë vun der Lëtzebuerger Cooperatioun duerleeën, Konstanten, déi ëmmer zu de Plus-valuë gehéiert hu vun der Lëtzebuerger Cooperatioun, an déi mer a mengen Aen och solle bäibehalen. Selbstverständlech, Här President, déi Pistë kënnen net exhaustiv sinn, ech limitéiere mech haut op 10 Pisten. Ech wëll am Iwwregen derbäi soen, datt wann ech vun international héich unerkannter Cooperatioun schwätzen, da soen ech dat net selwer, da seet dat eng ONG wéi Action Aid, déi de Rapport qualité/prix, wann Der esou wëllt, vun de Cooperatiounen analyséiert, wou Lëtzebuerg mat zu deene Beschte gehéiert; da soen dat international Think-tanken, notamment den ECPDM, dee schreift, datt mer méi eng transparent Virgehensweis hätten, vill méi eng transparent wéi aner Cooperatiounen op ville Punkten; an da seet dat net zulescht och d'OCDE, de Comité d'aide au développement an der Evaluatioun vum leschte Joer.

Wat sinn déi 10 Pisten, Här President, déi ech wollt hei opzeechnen?

Déi éischt Pist ass déi, datt et a mengen Aen drëms geet, déi international Roll vun der Lëtzebuerger Cooperatioun weider héichzehalen. Virum Hannergrond, datt Entwécklungspolitik och Friddenspolitik ass, an dass d'Europäesch Unioun fir 60% vun den Entwécklungsbudgete weltwäit verantwortlech zeechent, datt Lëtzebuerg zu deene 4 EU-Länner gehéiert, déi iwwert 0,7 sinn, fënnt Lëtzebuerg am Cortège vun den internationalen Entwécklungsfore Gehéier. Et ass – wann Der wëllt – d'Visitekaart vun eiser Aussepolitik oder eng vun de Visitekaarten vun eiser Aussepolitik. Lëtzebuerg ass a war an deene leschte Joren ee vun den Haaptimpulsgeber an der internationaler Entwécklungswelt, dat soll esou bleiwen. Et muss äis e gemeinsamt Uleies sinn, datt mer net nëmmen zitéiert ginn, wann déi Big Payeren zitéiert ginn, mä datt mer och zitéiert ginn, wann déi Big Playeren zitéiert ginn. Dat ass eis Responsabilitéit, dat verlaangt Asaz, an deen Asaz wäerte mer och an deenen nächste Jore musse bréngen.

Zweetens, d'Lëtzebuerger Cooperatioun huet weider d'1%-Zil fest am A, mir wëllen dat an deenen nächste Joren erreechen. Mä nieft enger quantitativ héichwäerteger Entwécklungshëllef war et äis och ëmmer en Uleies a muss et äis och weider en Uleies bleiwen, fir ze suergen, datt eis Entwécklungspolitik an eis Entwécklungszesummenaarbecht och qualitativ esou héichwäerteg wéi méiglech ass. Quantitéit a Qualitéit ginn an deem Beräich zesummen, a wann ech vu Qualitéit schwätzen, da geet et ëm Komplementaritéit, et geet ëm Koordinatioun, et geet ëm Kohärenz, alles dat ass eppes, wat och zu de Markenzeeche vun der Lëtzebuerger Entwécklungspolitik gehéiert. Virum Hannergronn vun der Paräiser Deklaratioun a vun deem, wat mer zu Accra decidéiert hunn am September d'lescht Joer, musse mer nach eng Rei Saachen ëmsetzen. Och dat, mengen ech, kënne mer op zolitte Basë maachen, mä dat musse mer awer och maachen. Mir hu vill Kontakter och do gehat mat aneren internationalen an europäesche Cooperatiounen an deene leschte Joren, beispillsweis am Beräich vun der Komplementaritéit vun deem wat mer maachen.

Drëtt Pist: Et ass mer en Uleies, datt mer dat strategescht Virgoe vun der Cooperatioun weider stäerken. Mir hunn hei eng Declaratioun, mir hunn eng Debatt duerno, mir debattéieren iwwert d'Cooperatioun an der Chamberskommissioun, mir hunn Assisë vun der Lëtzebuerger Cooperatioun, mir hunn e Groupe de travail mat den ONGen, mir hunn e Comité interministériel. All déi Saachen, wat strategesch Elementer sinn, musse mer vervollstännegen duerch sektoriell Strategien. Déi sektoriell Strategien wäerten an deenen nächste Woche prett sinn, sous forme vu Projeten. Ech sinn der Meenung, datt mer se sollen diffuséieren am Virfeld vun den nächsten Assisen an datt se do sollen dann diskutéiert ginn, datt dat strategescht Virgoen, wat ech beschriwwen hunn – wat an der Interaktioun och tëschent Regierung a Chamber zustane kënnt –, och duerch déi sektoriell Strategien kann a wäert vervollstännegt ginn.

Véiert Pist: d'Kohärenz systematiséieren. Et ginn, Här President, ganz vill Initiativen am Beräich vun der Kohärenz vun de Politiken, mir musse se systematiséieren.

Ech wëll e puer vun deenen Initiativen opzielen.

Éischt Kohärenzelement. 3D-Approche vun der Lëtzebuerger Aussepolitik: Diplomatie, Developpement, Defense. Dat kann net all europäescht Land vu sech soen, déi, déi d'Zeitung liesen, wësse vu wat ech schwätzen. Hei funktionéiert dat. A wann ech dann och gesinn, datt wann d'Amerikaner vun enger neier Afghanistan-Strategie schwätzen, da kënnt dat deem 3D, fir dee mir scho laang stinn, vill méi no wéi dat, wat bis elo hir Strategie war. Diplomatie, Developpement an Defense gi besonnesch a Krisegebitter zesummen, och dat ass en Element vun elementärer Kohärenz, wann Der mer déi Redite erlaabt.

Zweetens, am Beräich vun Environnement a vum Klima. Och do huet d'Cooperatioun sech op déi, déi en charge si fir d'Klimapolitik, zoubewegt. Och do musse mer nach méi no äis unenee hibewegen, mä essentiell ass fir mech, datt de Plan national pour le développement durable, deen den Ëmweltminister wäert an deenen nächste Woche virstellen, dee Plang, deen dréit och d'Handschrëft vun der Lëtzebuerger Cooperatioun. Och d'Handschrëft, net nëmmen d'Handschrëft. Selbstverständlech. Dee Plan national pour le développement durable ass den Ausdrock – wat déi strategesch Orientatioun ubelaangt – vun der Zesummenaarbecht tëschent Environnement a Cooperatioun. Mir hunn do eise Bäitrag geleescht an deen ass an deem Plan national pour le développement durable, deen de Minister Lux wäert den 1. Abrëll – wann ech richteg informéiert sinn – virstellen, mat agefloss. Selbstverständlech ass et esou, datt déi Environnement- a Klimastrategie, déi mir am sectorielle Beräich wäerte virleeën an deenen nächste Méint, och wäert mat de Leit vum Environnment ofgeschwat ginn.

Drëtt Beispill vu Kohärenz: d'Mikrofinanz. Am Beräich vun der Mikrofinanz huet d'Cooperatioun sech méi no un d'Finanzplaz erubewegt; d'Finanzplaz huet sech méi no un d'Cooperatioun erubewegt. Dat ass ee vun deene Beräicher, wou Lëtzebuerg kann eng speziell Plus-value bréngen, a meng Iwwerzeegung ass et och, datt iwwert d'Entwécklungswelt eraus d'Mikrofinanz en exzellent Antikriseninstrument ka sinn a wäert sinn an deenen nächste Joren.

Déi, déi d'Mikrofinanz viru Joren nach mitt belächelt hunn, sinn haut entweder net méi do oder maachen och mat, well se entre-temps selwer agesinn hunn, datt dat eppes Sériöses ass, datt dat eppes ass, wat – combinéiert mat anere Mëttelen – kann zu richtegen, reellen a substanzielle Plus-value féieren.

Véiertens, wëssend datt alles, wat d'Telekommunikatiounen ubelaangt, den Developpement kann acceleréieren, si mer och amgaang, hu mer och mat der Union économique et monétaire ouest-africaine äis op de Wee beginn, fir ze kucken, wéi kann a Westafrika verstäerkt op Telekommunikatiounsmëttel zréckgegraff ginn fir den Developpement an engem regionale Kader z'acceléréieren. De President vun der Commissioun vun der Union économique et monétaire ouest-africaine war virun e puer Wochen hei. Mir hunn dee Projet do an d'Wee geleet a wäerten deen och kënne konkretiséieren. Dat geet selbstverständlech mat enger Etude an enger éischter Phase un.

Wa mer et fäerdeg bruecht hunn, de Service volontaire jeunesse an d'Liewen ze rufen, zesumme mat der Jeunesse, zesummen, ass dat och ee Kohärenzelement. Wa mer vun Education au développement an de Schoule schwätzen, hu mer dat zesumme mat der Educatioun gemaach. Wa mer an d'Ausschreiwungen d'Notioun vum fairen Handel erabréngen, net nëmmen erabréngen, mä och kucken, datt fair gehandelt Produiten – nieft de Produits du terroir – an d'Schoulen an op anere Plazen kommen, dann ass dat och ee Kohärenzelement. Wann een d'Positioun kennt vun der Lëtzebuerger Regierung, wat den Agrarsprit ubelaangt, da weess een och, datt

d'Cooperatioun do hirt Wuert matgeried huet. Op all déi Saache kënne mer opbauen, mir mussen nach Villes ëmsetzen, mir musse systematiséieren, mir musse konkretiséieren, mä ech mengen awer kënnen ze soen, dass mer an deem Beräich do vill méi wäit sinn wéi anerer. An ech wëll och hei profitéieren, fir e klengen Appel un d'ONGen ze lancéieren. Et ass gutt fir d'Kohärenz hei zu Lëtzebuerg unzemahnen, et ass nach besser, se och an deenen anere 26 Länner unzemahnen, well ech mengen, et ass do wou et e bësschen happert. Nëmmen esou kënne mer Resultater kréien, nëmme wann der 27 sech fir Kohärenz asetzen zu Bréissel, wäert eppes geschéien, wann een, zwee, dräi, véier, fënnef sech dofir asetzen, wann d'Lëtzebuerger, d'Hollänner, d'Schweden an d'Dänen dat maachen, zesummen mat nach een, zwee, da kréie mer do den Duerchbroch net. Duerfir mäin Appel fir iech och an deem Beräich, léif Kollegen a Kolleginen vun den ONGen, e bëssche méi z'internationaliséieren. Ech gesinn, Här Goerens, dat geet och bei lech rof wéi Musék.

Kohärenz, Här President, Dir Dammen an Dir Hären, ass virun allem fir mech, datt mer den Développement durable – deen ech nennen den Développement durable à la Brundland – och systematisch an d'Faiten eriwwerbréngen, nämlech economesch Entwécklung, sozial Entwécklung, ökologesch Entwécklung an net nëmmen op enger Plaz an der Welt, mä op alle Plazen.

Mäi fënnefte Punkt ass keng nei Pist, mä ass eng Konstant vun der Lëtzebuerger Cooperatioun. En zentraalt Element vun der Lëtzebuerger Cooperatioun ass dat vum Partenariat. E Partenariat, wat net nëmmen um Pabeier besteet, mä e Partenariat, wat och all Dag gelieft gëtt vun deenen, déi dann d'Chance hunn an d'Responsabilitéit, fir déi Politik ze gestalten. D'Lëtzebuerger Cooperatioun gëtt op ville Plazen ugesinn als eng efficace Cooperatioun, als eng relativ diskret Cooperatioun, als eng Cooperatioun, déi à l'écoute ass, als eng Cooperatioun, déi Plus-value bréngt. Dat ass dorop zréckzeféieren, datt dat Partenariat scho säit Jore praktizéiert gëtt. Dorunner solle mer festhalen.

Eng sechst Pist, Här President, vun deenen 10, ass déi vun de Secteuren, an deene mer aktiv sinn. Ech sinn der Meenung, datt mer solle weider dat maachen, wat mer kënnen, nämlech äis op déi Basis-Sozialsecteure konzentréieren: Educatioun, Formation professionnelle, Gesondheet, Waasser, Assainissement, Développement rural, Développement local intégré, etc., etc. Wa mer äis op nei Pistë beginn, solle mer ëmmer kucken, datt et Pistë sinn, wou mer eng reell Plus-value kënne bréngen, datt ass de Fall am Beräich vun der Mikrofinanz, datt ass de Fall am Beräich Telekom, ech sinn drop agaangen.

Siwentens – Fro, déi all Joer hei gestallt gëtt –, déi vun neie Partenariaten, bekannt ënnert dem Aarbechtstitel „Nei Zillänner". De Stand haut, wat dat ubelaangt, ass folgenden: Baséierend um Regierungsprogramm vun 2004 hu mer konsequent am Sënn vun der Efficacitéit d'Cooperatioun mat deene meeschten Net-Zillänner no ënne geféiert. Dat war a verschiddene Fäll net extrem komplizéiert, well et duerchaus Sënn mécht, a Länner wéi Marokko an Tunesien, déi sech rasant developpéiert hunn an deene leschte Joren, mat der Cooperatioun opzehalen. Et ginn natierlech och Beispiller, wou mer eng Plus-value bréngen, wéi zum Beispill de Ruanda, wou mer weidergefuer sinn, a wou mer a mengen Aen och solle weiderfueren. Mä d'Zuel vun den Net-Zillänner ass massiv erofgaangen. Mir hu mat dräi vun eise Partnerlänner Consolidatiounsprogrammen ënnerschriwwen. Dat sinn och Programmen, déi gräifen net vun haut op muer. Ech hu virdrun vun 10 Joer geschwat, déi Consolidatiounsprogramme sinn ënnerschriwwe gi mam Salvador, mat Namibien a mam Vietnam. D'logesch Folleg vun deene Consolidatiounsprogramme wier à terme e Retrait aus deene Länner, respektiv eng Cooperatioun vun enger anerer Natur, well et och jo och e Liewen no der klassescher Cooperatioun gëtt, nämlech dat vun der wirtschaftlecher Zesummenaarbecht, mä d'logesch Folleg vun deene Consolidatiounsprogrammen – wann déi Progrèsen an deenen dräi Lanner, déi ech genannt hunn, an deenen nächste Joren esou sinn, wéi se an deene leschte Jore waren, respektiv vergläichbar Progrèse an deenen nächste 5 Joren gemaach gi wéi an deene leschte 5 Joren, da kann een à terme do un ee Réckzuch vun der klassescher Cooperatioun denken. Dat alles mécht, datt de Moment komm ass, fir iwwer nei Cooperatiounen, nei Partnerschaften nozedenken a fir déiselwecht och unzedenken. Fir mech mussen do dräi Critèren applizéiert ginn, niewent selbstverständlech deem klassesche Critère vun der Aarmutsbekämpfung, baséierend um Indice pour le développement humain.

Éischtens mussen nei Partnerschaften geographesch Sënn maachen. Zweetens solle mer, wa mer nei Partnerschaften aginn, vläicht och eng Kéier drun denken, dem

Fragilitéitsfacteur Rechnung ze droen an och eppes vläicht op enger méi komplizéierter Plaz maachen. Drëttens, schéngt et mer wichteg ze sinn, datt mer, wéi mer et an der Mikrofinanz gemaach hunn, wéi mer et an den Telekom maachen, dem regionalen Aspekt Rechnung droen. Ech wëll ausdrécklech an deem Zesummenhang déi exzellent Aarbecht, déi an deene leschte Jore mäi Virgänger gemaach huet als President vum Club du Sahel, epauléiert vum fréieren Direkter vun der LuxDev Raymond Weber, fir dee regionalen Aspekt och zum Ausdrock ze bréngen. Ech mengen, och do huet Lëtzebuerg eppes opzeweisen, och dat ass eppes, wou mer äis méi mussen dran investéieren, ech kommen herno nach dorobber zréck.

Wa mer also op de Wee vun neie Cooperatioune ginn, wa mer déi undenken, an ech mengen de Moment wär komm, da muss dat geographesch Sënn maachen, mir mussen de Fragilitéitssituatioune Rechnung droen an dem regionalen Aspekt. Selbstverständlech, Här President, Dir Dammen an Dir Hären, wäert ech keng Nimm hei ginn an ech wäert och keng Nimm kommentéieren. Ech mengen, dat wier e bëssche vermessen, fir elo hei mat Nimm ze hantéieren, mä et ass alles prett gemaach ginn, fir dass déi Diskussioun kann elo lancéiert ginn. Aachtens geet et mer drëms, Här President, geet et ons drëms, fir eng Rei Acteure méi fest an d'Cooperatioun anzebannen oder hinnen nei Méiglechkeeten ze ginn. A wann ech vun Acteure schwätzen, déi méi fest an d'Cooperatioun mussen agebonne ginn, dann denken ech un d'Gemengen. Et war ëmmer meng Iwwerzeegung, datt d'Gemengen en exzellente Vecteur wieren, fir d'Cooperatiounspolitik matzegestalten an no baussen ze droen. Mir haten do e Problem, datt déi Positioun net d'Unanimitéit gemaach huet. Dee Problem hu mer elo geléist, mir kënnen also elo konkret och Schrëtt lancéieren, fir datt d'Gemenge sech konkret kënnen – au-delà vun deem, wat se scho maachen, well et sinn der jo scho ganz vill, déi schonn aktiv sinn – méi fest mat an d'Cooperatiounspolitik abannen.

Verschiddenen Akteuren nei Méiglechkeete ginn, ech ginn Iech just e Beispill: Ech kënnt mer z.B. virstellen, datt d'ONGen – et sinn der entre-temps bal 90 –, datt déi géifen e gemeinsamen Annuaire rausginn, wou all ONG sech kënnt presentéieren, wat och géif Vergläicher erlaben, wat och géif Synergien erlaben. Selbstverständlech mengen ech am Respekt vun der Autonomie vun den ONGen ass et un hinne fir ze soen, ob se wëllen op déi Propositioun zréckgräifen oder net, et ass och un hinnen dat auszegestalten. Ech kënnt mer allerdéngs virstellen, datt an deem Zesummenhang och e standardiséierend Element misst derbäi sinn: Et wier zum Beispill intressant, fir op enger Säit ze gesinn, a wat fir engem Land ass eng ONG aktiv, a wat fir enge Secteuren ass se aktiv, wat fir Lienen huet se national an international mat anere Partner, wee sinn hir Organes dirigeants, wat sinn hir Finanzmëttelen, wéi ass hire Suivi, wéi ass hire Contrôle organiséiert, etc., etc. Dat ass ee vun de Weeër, un déi ech kënnt denken, wann ech vun neie Méiglechkeete schwätzen.

Am Zesummenhang vun den neie Méiglechkeeten, vun dem méi festen Abanne vun aneren Acteure schéngt et mer och esou ze sinn, datt am Beräich vum Gesetz Adaptatioune musse kommen. Madame Err: „schéngt et mer esou ze sinn, datt am Beräich vum Gesetz och Adaptatiounen musse kommen", war mäi Saz. Ech hunn d'lescht Joer op den Assisen, hunn ech déi Diskussioun jo do lancéiert. Ech hunn d'lescht Joer op den Assise gesot, datt ech gäre Propositiounen hätt vun alle Säiten, wat déi Punkten sinn, op deenen d'Gesetzer z'adaptéiere sinn – woubäi ech wëll soen, datt keng vun de gesetzlechen Dispositioune mir als en Obstakel virkomm ass bis elo, fir d'Politik ze konzipéieren. Dat heescht, eng grondleeënd Reform schéngt mer nach net ubruecht ze sinn. Ech si frou, datt zwee Deputéierten sech d'Méi gemaach hunn fir där Opfuerderung, déi ech gemaach hunn am leschte Joer am September, Suite ze leeschten, an ech sinn och frou, datt ech, wat d'Substanz vun deem ganzen ubelaangt, an där Propositioun exakt millimetergenau déi Politik erëmfannen, fir déi ech mech staark gemaach hunn an deene leschte Joren. Ech freeë mech also drop, fir iwwert déi Propositioun ze diskutéieren. Ech erënneren drun, datt ech op den Assisë gesot hunn, datt ech géif duerfir plädéieren, datt mer géifen de Lissaboner Vertrag ofwaarden, ier mer géifen d'Gesetz reforméieren, well am Lissaboner Vertrag gëtt d'Objektiv vun der Cooperatiounspolitik ganz genau definéiert, an ech gesinn net wéi mer am Lëtzebuerger Gesetz en anert Objectiv géifen definéieren, wéi dat, wat am Lissaboner Vertrag steet. Ech hätt mer also gewënscht, datt déi Propositioun sech géif un de Lissaboner Vertrag uleenen, wat se, mengen ech, net mécht. Mais nul n'est parfait. Ech hunn och Villes zu der Form ze soen, mä dorop komme mer vläicht eng aner Kéier zréck; ech mengen, dat géif de Kader vun der Debatt hei sprengen.

Néngte Punkt, Här President, an zweetleschte Punkt vun deenen 10 Pisten. Nieft eisem traditionellen Engagement fir eng quantitativ a qualitativ héichwäerteg Entwécklungszesummenaarbecht, musse mer äis international staark maache fir a), datt d'Stëmm vun den Entwécklungslänner an der Kris gehéiert gëtt, fir datt hire Suerge begéint gëtt, b) an c), fir datt si an der internationaler Wirtschafts- a Finanzarchitektur déi Plaz fannen, déi hinnen zousteet. Dat maache mer scho säit Méint, dat musse mer verstäerkt maachen. Et kann net sinn, datt e G20 alles decidéiert – dat ass eng generell Observatioun –, et kann awer och net sinn, vun engem entwécklungspolitesche Standpunkt, datt e G20 eppes decidéiert, ouni datt Afrika adequat vertrueden ass. De Fait, datt de President vun der Commissioun vun der Union africaine, Jean Ping, op de Washingtoner Sommet invitéiert ass, ass schonn en éischte Schrëtt an déi richteg Richtung. Et geet sécher net duer domadder, mä ech mengen, datt och d'Lëtzebuerger Cooperatioun – als eng vun deenen, déi Gehéier fënnt an deem Beräich – weider muss sech staark maachen, fir datt d'Entwécklungslänner an der internationaler Wirtschafts- a Finanzarchitektur déi Plaz fannen, déi hinnen zousteet.

Zéngtens, Här President, ass et meng Iwwerzeegung, datt d'Lëtzebuerger Cooperatioun sech verbreedert an d'wëssenschaftlech Debatt iwwert d'Entwécklungspolitik muss mat abréngen. Wann ech nëmme kucken, wat international publizéiert ginn ass an deene leschte Méint, da falen ech op de Professer Easterly vun der New York University, deen äis seet, datt Entwécklungshëllef näischt géif bréngen, datt wirtschaftlech Zesummenaarbecht alles géif bréngen. Wann ech e puer Kilometer weider ginn zu New York, fannen ech de Professer Jeffrey Sachs vun der Columbia University, dee seet, datt wirtschaftlech Zesummenaarbecht näischt bréngt an datt alles muss op Entwécklungshëllef konzentréiert ginn. Wann ech dann op Paräis ginn, da fannen ech d'Madame Esther Duflo vum Collège de France, déi probéiert, d'Contradictiounen tëschent Easterly a Sachs opzeléisen, an déi e Plaidoyer fir méi Experimentéierfreedegkeet an der Entwécklungspolitik hält an déi erkläert, datt alles dat, wat Easterly a Sachs simplifiéiert duerleeën, méi komplizéiert ass wéi dat. Wann ech gesinn, datt e Paul Collier e Buch publizéiert, Professer vun Oxford, iwwert „The Bottom Billion" an do seng Recette gëtt iwwert dat, wat muss geschéien an deenen nächste Joren, da soen ech, dat do sinn alles Froen, déi mer net genuch hei zu Lëtzebuerg thematiséieren, wou mer äis net genuch mat abréngen. Ech mengen, mir hätten eppes dozou ze soen, a mir sollen dat och verstäerkt a verbreedert maachen, och zesumme mat der Uni Lëtzebuerg.

Voilà, Här President, dat sinn 10 Pisten fir d'Lëtzebuerger Cooperatioun an deenen nächste Joren. Dat gëtt kee komplett Bild vun der Lëtzebuerger Cooperatioun. An 30 Minuten, déi ech mer virgeholl hat, 40 Minuten, déi et wäerte ginn, ass dat och net méiglech, e komplett Bild ze dresséieren. Ech mengen, datt déi grouss Pisten awer déi 10 sinn, déi ech opgefëiert hunn. Här President, Dir erlaabt mer hei nach ganz zum Schluss all deene Merci ze soen, déi sech – iwwert d'Chamber eraus – mat Häerz, Leif a Séil fir d'Cooperatioun asetzen. Et sinn der vill an ech entschëllege mech elo scho bei deenen, déi ech vergiessen.

Et si fir d'éischt d'Leit aus dem Ministère, besonnesch déi aus der Cooperatioun, mat un hirer Spëtzt dem exzellente Cooperatiounsdirekter.

Et ass d'Equipe vun der LuxDev, mat un hirer Spëtzt den net manner exzellenten Direkter. Et sinn all déi, déi sech am Comité interministériel mat ons ëm d'Cohérence des politiques këmmeren. Et sinn all déi – an et sinn der enorm vill –, déi sech an den ONGen engagéieren oder déi iwwert si e Bäitrag zur Cooperatioun leeschten. Si maachen eigentlech aus, datt d'Lëtzebuerger Cooperatioun, wéi ech mengen, esou eng extra Cooperatioun ass. Et sinn awer och d'Gemengen, d'Clib an d'Associatiounen, déi och op hir Manéier zu méi Solidaritéit eppes bäidroen.

All deenen och Merci, déi zur Cooperatioun stinn – ech ka se net all hei opzielen –, stellvertriedend wëll ech, well dat nei ass, déi Responsabel vum Service volontaire coopération ernimmen.

Zu gudder Lescht, Merci och dem Cercle vun den ONGen an hiren Haaptaktivisten: Ech appreciéieren den Echange – d'Provocatioun gehéiert richtegerweis zu ärem Fonds de commerce –, mä och ech verstinn e bëssi eppes vu Provocatioun. D'Haaptsaach ass, datt mer virukommen a mir komme jo virun. All zesummen.

Ech soen Iech Merci.

Réplique du ministre à la fin des débats

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech wëll a kann och net op alles hei agoen. Ech wollt ugangs Merci soe fir déi breet Zoustëmmung, déi d'Cooperatiounspolitik fënnt. E Merci, deen ech net nëmmen a mengem eegenen Numm entgéint huelen, mä och am Numm vun deene Leit, déi mat déi Politik konzipéieren an ëmsetzen. Ech wollt, wann Der erlaabt, just kuerz op 7 Punkten agoen. Den éischte Punkt ass deen, ech sinn op e puer Projeten interpelléiert ginn an ech wollt an engem Saz – oder puer Projetsrichtungen interpelléiert ginn.

Éischte Punkt: den Afghanistan-Projet mat de Killraim si mer amgaang ze kucken. Zweetens, Bëscher am Kongo – well et ass vum Kongo, wou Der geschwat hutt, Här Järling, ouni en ze nennen. Mir hunn dat initiéiert mam Finanzministère zesummen; wann dat sollt an d'Stocke geroden, wäerte mer dat nach eng Kéier redynamiséieren. Och am Kongo, Madame Err, géif ech biede mer d'Detailler ze ginn vun deem Projet, dee jo och weist, datt de PPE och heiansdo ka progressistesch sinn, gelt?

Wat d'AIDS-Bekämpfung ubelaangt, wëll ech soen, datt meng Positioun an deene leschte 5 Jore kee Millimeter geännert huet, rezent och net geännert huet, fir dat kloer ze stellen. Ech wëll am Iwwregen drop hiweisen, datt mer an der Lëtzebuerger Presidence do grouss Progrèse gemaach hunn, och fir dat verbreedert zum Ausdrock ze bréngen, ënnert dem Titel „sexual and reproductive rights and services". Mir hunn an der Vergaangenheet massiv mat UNAIDS zesummegeschafft a mat UNFPA – do wäert sech näischt drun änneren, kee Millimeter, och an Zukunft.

Zweete Punkt: Cohérence des politiques – et ass bëssche e Kontrast, deen ech do awer wollt vläicht ufëieren, wann ech gesinn, notamment wat d'Klimafro ubelaangt, datt mer am Ausland, an net vun deene mannsten, attestéiert kréien, datt d'Lëtzebuerger Cooperatioun eng vun deenen ass, déi sech particulièrement breet mécht an der Klimafro a mer hei gesot kréien, mir missten nach méi maachen. Här Braz, ech huelen dat eigentlech als en Encouragement un, fir mech dann nach méi verbreedert do mat eranzedrécken. Ech muss et allerdéngs nach eng Kéier soen: Wann Der Iech direkt un den Här Lux adresséiert, wier ech dankbar, wann Der dat géift maachen, wann deen do wier – wann Der noliest, de Verbatim, gesitt Der, datt Der Iech e puer Mol un den Här Lux direkt adresséiert hutt. Ech wëll am Iwwregen drop hiweisen, datt de Plan national pour le développement durable den 1. Abrëll erauskënnt, wou mer massiv am Kader vun der Cooperatioun mat dru geschafft hunn. D'Cooperatioun ass och am Kyoto-Comité vertrueden. Ech weess, datt mer do kënne Progrèsen maachen. Idealerweis wier et fir mech esou, datt mer déi CDMs-Projeten géifen op der nämlechter Plaz maachen, wou mir och Projete maachen, well eng Schoul, déi der baut, den Développement rural intégré, deen der maacht, wann der do nach e CDMs-Projet kënnt op der nämlechter Plaz maachen, mécht dat méi Effet, wéi wann der deen an de Cameroun maache gitt oder op eng aner Plaz, wou mer keng Lienen hunn, mä dat ass méi komplizéiert wéi esou. Mir schaffen drun. Ech sinn Iech dankbar, datt Der och an deem Zesummenhang den Developpement hei zu Lëtzebuerg ugeschwat hutt, wat och beweist, datt Developpement eng Fro ass, déi sech net op déi südlech Hemisphère beschränkt. Och dat wollt ech eng Kéier gesot hunn.

Kopenhagen, proposéieren ech ganz einfach, datt dat och en Thema gëtt am Comité interministériel. Et muss ee sech am Iwwregen an Zukunft d'Fro stellen, op wat fir engem Niveau dee Comité interministériel zesummekënnt. Dee kënnt ëmmer op Beamtenniveau zesummen. D'Fro ass, ob dat dee richtegen Niveau an Zukunft wäert sinn. Mä alles an allem hunn ech nei Force hei fir mech nach verbreedert méi ëm déi Klimafro do ze këmmeren.

Drëttens, wat d'Aide budgétaire ubelaangt, wëll ech deene soen, déi sech dozou ausgeschwat hunn, datt déi Publicatioun vu mir a vum Marc Bichler e wëssenschaftleche Bäitrag ass zur Debatt, e Bäitrag, dee vun deenen, déi sech mat der Fro ausernanersetzen, als particulièrement transparent ugesi gëtt, an et gëtt äis gesot, datt et och gutt wier, wann aner Cooperatioune vläicht eng Kéier esou d'Fakte géifen op den Dësch leeën an net ëmmer soen „aide budgétaire, aide budgétaire" a soss näischt. Mir sollen also wëssenschaftlech driwwer diskutéieren. Ech hoffen, datt déi Contributioun dozou kann den Ustouss ginn, well wann ech déi Publicatioun richteg liesen, dann ass d'Intentioun vun deem Think-tank op Basis vun eiser Contributioun bei aner Cooperatiounen ze goen, zousätzlech Contributiounen vun ähnlecher Natur ze suscitéieren. An da musse mer et och praktesch diskutéieren. Déi Propositioun fir e

Pilotprojet ze maachen, läit nach um Dësch. Dir wësst, datt mer dat mam Vietnam ugeduecht hunn, undiskutéiert hunn, och Reuniounen am Vietnam haten, awer zur Conclusioun komm sinn, datt dat net déi richteg Plaz wier.

Véiert Remarque: Iwwert d'Accords de partenariat économique an d'Kohärenz mat der Landwirtschaft wëll ech vläicht dobäi soen, datt ech, mengen ech, ee vun deene sinn, dee gehollef huet de Prinzip vun der Souveraineté alimentaire no baussen ze bréngen an datt ech och net déi Inkohärenzelementer tëschent der Landwirtschaftspolitik hei zu Lëtzebuerg an der Cooperatiounspolitik gesinn. Et mag elo sinn, datt et eng Ausnam gëtt, déi d'Regel bestätegt. Ech hu mech net am Detail mat där Mëllechfro ausenanergesat. Dat mag elo sinn, datt dat déi Ausnam ass, déi d'Regel bestätegt, mä dans le tout, mengen ech awer, datt och do Kohärenz besteet. Ech erënnere mech ganz gutt, datt mer vun Ufank un äis do probéiert hu mam Kolleg Boden ofzestëmmen, an datt dat äis och mat ganz wéinegen Ofstrëcher bis elo gelongen ass. Am Iwwrege wëll ech drun erënneren, datt mer 2005 zu Hong Kong decidéiert hunn, d'Subsiden à l'exportation ofzeschafen. De Problem ass awer, datt Hong Kong un Doha hänkt an datt Doha net ofgeschloss ginn ass. Dat mag elo bëssche chinesesch kléngen hei, mä am Resumé ass et awer dat do. Och fir Fair-Trade-Produiten an d'Schoulen an aner ëffentlech Institutiounen eranzebréngen, si Progrèse gemaach ginn. Et ass méiglech haut, et muss zwéngend méiglech ginn. Ech mengen, datt mer dat an der nächster Legislatur wäerten am groussen Einklang hei fäerdegbréngen. Meng Propositioun wäert och déi sinn – vu datt aller Viraussicht nach ech nach an egal wat fir enger Configuratioun maassgeblech mat wäert bedeelegt sinn un der Definitioun vum Ordre du jour vun den Assisen –, datt mer d'Relatioune mat den AKP-Staaten op den Ordre du jour huelen. An ech kann Iech elo scho soen, datt de Bernard Petit vun der Europäescher Commissioun, dee jorelaang maassgeblech déi matconfiguréiert huet, sech d'accord erkläert huet, fir dee Seminaire hei zu Lëtzebuerg z'animéieren, datt mer also dee Spezialist hei hunn, dee wäert am September hei optrieden. Ech mengen och, dat géif hëllefen déi Debatte weiderféieren.

Fënneftens, wat d'Lëtzebuerger Entreprisen ubelaangt, den Här Henckes ass elo leider net do, gi mer net op de Wee vun der Aide liée, dat ass en internationale Prinzip, dee besteet an dee weider muss bestoen. Den Här Goerens huet dat mam Refus vun der utilitaristescher Entwécklungspolitik beschriwwen, dat ass richteg esou, ech si mat him eens doriwwer. Dat heescht net, datt d'Entreprisë keng Opportunitéiten an der Cooperatioun sollen hunn. D'Entreprisen hunn déi. Mir hu vun dem Projet vun de Killanlagen a vun de Frigoe geschwat. Wann e Besoin do ass, eng Opportunitéit, an dee vun enger Entreprise, Lëtzebuerger Entreprise, kann zefriddegestallt ginn, soll een dat maachen, mä wat net geet, ass wann ee seet: Mir maachen de Projet nëmmen, wann der déi an déi Lëtzebuerger Entreprise huelt. Esou ass de Partenariat net ze verstoen, an esou geet de Partenariat och riicht an d'Mauer. Ech verstoppen lech och net, datt mer am Beräich Telekom op Lëtzebuerger Expertise zréckgräifen, grad esou wéi an der Mikrofinanz. Ech gesinn net an, firwat mer net sollen op déi Expertise hei zréckgräifen an do Synergien hierstellen.

Mir hunn och schlecht Erfahrungen do gemaach. Mir hunn zum Beispill e Seminaire organiséiert virun 3 Joer am Kader vun der Asian Development Bank, fir de Lëtzebuerger Entreprisen do Méiglechkeeten opzemaachen. Dat war kee grousse Succès.

Sechste Punkt, oder fënnefte Punkt: De Prinzip vun der Autonomie vun den ONGen ass een, deen ech héichhalen an deen dat, wat d'ONGen ausmécht, am Beschte charaktériséiert. Dorunner solle mer festhalen. Dat heescht net, datt keng Synergië méiglech sinn. Dat heescht net, datt keen Echange méiglech ass.

Zweetleschte Punkt: Madame Err, iwwert Är Proposition de loi wollt ech vläicht Folgendes soen an ech menge mir hunn äis do liicht op deem engen oder anere Punkt falsch verstanen. Wat de Fong ubelaangt, hunn ech gesot, datt déi Ausriichtung, wéi se am Gesetz ass, nämlech déi Prinzipien, déi Der do festleet, datt ech domat d'accord sinn, well dat d'Beschreiwung vun der existenter Politik ass, mat där Maassgab, datt ech géif Lissabon gär dran erëmgesinn. Ech hunn en même temps an engem Niewesaz gesot, datt een iwwert d'Form kann diskutéieren. Ech wëll soen, datt Der mer hei, an deem heite Fall, eng Roserei attribuéiert hutt, déi ech mer net eegen nennen, well ech mech nämlech net un der Form stéieren, wéi Der dat gemaach hutt, nämlech, datt Der déi elo hei deponéiert hutt, datt ech wëll mat Iech driwwer schwätzen iwwer déi Formen, déi Der am Gesetz virgesinn hutt, d'Formalitéiten, hätt ech misse soen, wou ech vläicht net mat en alleguer d'accord sinn. Ech froe mech, op déi Saache mussen alleguer an den Text

kommen, ech froe mech ob de Prinzip vum Partenariat respektéiert gëtt mat deene Formalitéiten, déi Der virschlot. Dat wollt ech soen. Ech mengen, datt et eng Diskussiounsbasis ass. A vu, datt déi nei Charakteristik vun de Propositions de loi jo déi ass, datt et en Textemartyre ass – eppes, wat mer da verbreedert och sollen an Zukunft zur Uwendung bréngen –, wäerte mer dat dann och maachen. Ech wëll nach eng Kéier zu dem Punkt ofschléissend soen, datt ech bis elo ni am Gesetz mech agëengt gefillt hunn duerch den existenten Text, datt en enger Modernisatioun soll a muss ënnerworf ginn, do si mer äis säit engem Joer op d'mannst eens.

Leschte Punkt, Här President, e grondsätzleche Punkt, och wann en deelweis repetitiv ass, eng Konstant vun der Lëtzebuerger Cooperatioun: Ech si frou, datt Iwwerastëmmung hei herrscht an datt all Mënsch domadder d'accord ass, datt wa mer elo géifen déi vergiessen, déi näischt hunn, datt dat de Contraire vun deem ass, wat déi international Solidaritéit ausmécht. A wann ech virdrun, wéi och a menger Ried op der Universitéit vun Dakar am November, opgrond vun engem afrikanesche Sprëchwuert de Verglach tëscht der Ameis an dem Elefant hiergestallt hunn, tëscht deem Staarken an deem Schwaachen, da géif ech mer et net umoossen ze soen, wien dann elo den Elefant ass a wien d'Ameis ass. Deen, deen dat probéiert, kënnt sech mol zolitt a schwéier ieren. Eppes ass (eng Seejomes), eppes ass fir mech kloer (Merci, Madame Brasseur, fir d'Lëtzebuergescht), eppes ass fir mech kloer, et geet drëms, dee Schwächsten ze schützen. Et geet drëms, dee Schwächsten ze schützen hei zu Lëtzebuerg, et geet drëms, dee Schwächsten ze schützen an Afrika, et geet drëms, dee Schwächsten ze schützen an Asien, et geet drëms, dee Schwächsten ze schützen a Latäinamerika. De Preis vum Noloossen haut, vum Effort, ass an 10, 20, 30 Joer méi héich ze bezuelen, ee Multipel vun deem, wat mer haut mussen investéieren. Ech si frou iwwert dee staarke Wëllen, deen do zum Ausdrock komm ass, fir un deem 1%-Zil festzehalen.

„Vouloir arriver, c'est avoir fait la moitié du chemin", seet dat anert afrikanescht Sprëchwuert. Mir sinn also um gudde Wee, fir net ze soen um séchere Wee.

Ech soen Iech Merci.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du sommet UE-USA à Prague

5 avril 2009

Dear Mr President,

The Heads of State and Government of the 27 member states of the European Union are proud and honoured to welcome you today in the city of Prague.

Prague, by way of its recent history, is the perfect allegory of the process of European political unification and integration:

- In 1939, the Nazis brought terror and tyranny to Prague.
- After their defeat in 1945, Prague did not regain its freedom but like the rest of Central and Eastern Europe, it disappeared behind the Iron Curtain.
- In 1968, after a brief flirtation with "socialism with a human face"?, Soviet tanks crushed the young political liberalization and democratization movement.
- In the summer of 1989, the German Embassy in Prague became the theatre of human drama and a microcosm of events which eventually led to the fall of the Berlin Wall and the end of communism.
- Since 1st May 2004, twelve new member states joined the European Union and the Czech capital Prague returned to the heart of Europe.
- Today, the European Union is counting 27 member states and it is stretching from the Atlantic to the borders of Russia.

The process of European integration has thus allowed the reconciliation of European history with European geography.

European integration was driven decisively by statesmen and policymakers who had internalised in their everyday political thinking the lessons from the two disastrous world wars that had reduced Europe to rubble during the first half of last century.

The integration of Europe was underpinned by economic integration and economic convergence. This process of economic integration has led to the creation of a European internal market for 500 million citizens and its

most tangible benefit today is the euro, a strong and stable currency for 16 countries and 320 million people.

The Lisbon Treaty, whose ratification process we now want to complete rapidly, will be a major institutional stepping stone on the way to a stronger and more cohesive Union, both internally and internationally. It will endow Europe with an enhanced foreign policy capacity, thus presenting the European Union as a strong and reliable partner for the United States on the world stage.

However, as you are completing your first visit to Europe, reasserting the depth of the United States' commitment to Europe, you are meeting with European Union leaders who are in a state of considerable anxiety. The world's economies are caught up in turmoil, income inequalities are widening, unemployment is rising, entire industries are threatened by bankruptcy and sovereign states are on the verge of a collapse.

Governments all over the world – but particularly in the United States and Europe – have demonstrated resolve and acted decisively in order to avoid a global meltdown. The chosen strategy to deal with the world economic crisis entails considerable risks, but at the current juncture, there are hardly any credible alternative courses of actions.

Our major endeavour right now is the restoring of confidence. The bold actions decided upon by last Thurday's G20 summit are a political act of major significance and should go some way towards reaching this goal.

However, the challenges on the road to a lasting recovery remain manifold and we must address them collectively and cooperatively, avoiding the renationalisation of policymaking and paying due respect to representation, voice and democratic legitimacy of our decision-making processes.

Let me conclude, Mister President, by saying that I firmly believe that the strengthened confidence between Europe and the United States of America will allow us to overcome the adversity of the crisis and that ultimately our shared ideals and shared values will triumph.

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

21 avril 2009

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,
Léif Kollegen,

Dëst ass déi 15. a vläicht déi lescht – je nodeem, wéi d'Wieler am Juni entscheeden – Erklärung zur Lag vum Land, déi ech hei an der Chamber däerf virleeën. Ech hu fënnefmol eng Declaratioun am Numm vun enger CSV-DP-Regierung ofginn, zéngmol hunn ech dat gemaach fir eng CSV-LSAP-Regierung. Et war – an et ass – ni nëmme meng Erklärung. Och dës Erklärung ass keng perséinlech Erklärung, keen Exposé am eegenen Numm, keen Aufsatz vu mir eleng. Wier se dat, dann hätt dës Erklärung méi Ecken a Kanten, méi Nuancen, wahrscheinlech hätt se och méi Froenzeechen hannert deene Sätz, déi dat Laangfristegt betreffen, deene Sätz, déi vun deem handelen, wat iwwert den Dag erausgeet. Mä ech schwätze fir eng Regierung, déi um Enn vun hirem Mandat ukomm ass. Ech hu keen Optrag fir fir déi Regierung ze schwätzen, déi nom Juni d'Geschécker hei am Land wäert féieren. Géif ech fir déi wëlle schwätzen, da géif Der zu Recht soen, dat wier eng arrogant an umoossend Approche. Meng Partei – an domat och ech –, mir si wäit dervun ewech mat Sécherheet an der nächster Regierung ze sinn. A grouss ass d'Zuel vun deenen heibannen, déi – wéi se selwer periodesch zouginn – vun enger Regierung ouni CSV dreemen. Heiansdo hu se esou haart gedreemt, datt ech mech um Owend vun de Wahlen – wann de Wieler se wäert wakreg gerëselt hunn – un hir Dreem wäert erënneren. Da kënne se net soen, si hätte jorelaang gefuebelt. Ech huelen d'Anti-CSV-Dreem fir boer Mënz a bezuele mat därselwechter zréck.

Well dës Erklärung jo awer kee perséinlechen Aufsatz soll sinn an och keng Declaratioun vu menger Partei, mä eng vun der Regierung, kommen ech relativ direkt zum Haaptstoff vun der Explicatioun vun haut. An dësen Haaptstoff setzt sech zesummen aus all deene Froen, déi d'Zukunft vum Lëtzebuerger Land betreffen an déi sech ëm eis Lëtzebuerger Saach dréien.

Déi Lëtzebuerger Saach, d'Saach vun de Lëtzebuerger heiheem, d'Saach vun de Lëtzebuerger an Europa,

d'Saach vun Europa hei zu Lëtzebuerg, déi betrëfft äis alleguer gläichermoossen. Un hir hu vill Lëtzebuerger an deene leschte Jorzéngte geschafft, mol mat groussem Succès, mol mat manner Erfolleg. D'politesch Parteie waren de Vecteur vun hirem Wëllen a vun hiren Ambitiounen. Ouni Ausnahm hunn d'Vertrieder vun DP, LSAP an CSV – si aleng hate jo d'Regierungsverantwortung an deene leschte Jorzéngten ze droen – hirt Bescht gi fir dat Bescht vum Land. Bis op den Dag vun haut hunn ech mat 40 Kollegen aus deenen dräi Parteien an der Regierung zesummegeschafft. Mäi bleiwenden Androck ass deen, datt jiddweree vun hinnen et wollt gutt maachen an am Regelfall och gutt gemaach huet. Datt mer matsen an der Kris besser do sti wéi déi aner europäesch Länner ass e kollektive Verdéngscht. Datt mer eenzel Schwächten net iwwerwanne konnten, ass hir kollektiv Verantwortung.

Well ech – den Alter erkläert dat wahrscheinlech – ukomm si bei der Liewensgeschicht vun deenen, déi Verantwortung hei am Land ze droen haten, wëll ech zwou ganz perséinlech Bemierkungen an déi Nobetruechtung awiewen, déi wahrscheinlech net jiddwerengem gefale wäerten, déi mer awer um Häerz leien.

Dës Debatt ass déi lescht Debatt un där zwee Kollegen deelhuelen, déi ech als perséinlech Frënn betruechten däerf, och wa se keng Parteikollege vu mer sinn. Frëndschaft tëschent Mënschen a Komplizitéit an der Saach hunn näischt mat Parteien ze dinn. Parteien däerfe keng Grenzposten tëschent Mënschen zéien, déi – insgesamt betruecht – deene selwechten Ziler wëllen déngen.

De Charel Goerens huet decidéiert, der reng nationaler Politik Äddi ze soen. Hie kandidéiert fir d'Europäescht Parlament – eng Optioun, déi Respekt verdéngt, well se sengem europäeschen Engagement, datt hien esou laang scho bravourös ënner Beweis gestallt huet, entsprécht. Ech wëll dem Wielerwëllen net virgräifen, mä ech wëll dervun ausgoe kënnen, datt hien nom 7. Juni ee vun de 6 Lëtzebuerger Europadeputéierte wäert sinn. En Asaz fir Europa an an Europa steet net am Konflikt zu engem reng nationalen Engagement. Déi zwee ginn zesummen an duerfir verdéngt d'Kandidaturoptioun vum Charel Goerens Respekt. Hie war e gudde Minister, hie gëtt eng staark Stëmm fir Lëtzebuerg an Europa an all meng Wënsch begleeden hien dohinner. E Gewënn fir Europa ass kee Verloscht fir Lëtzebuerg. E gudde Mann an Europa, dat ass e Gewënn fir Lëtzebuerg. De Charel Goerens wäert e Gewënn fir Lëtzebuerg an Europa an e Gewënn fir Europa zu Lëtzebuerg ginn. All Guddes, Charel. Du wäerts dat gutt maachen.

De Charel Goerens gesinn ech mat engem A fortgoen, dat laacht, a mat engem aneren A, dat kräischt. Well hie bleift äis jo politesch erhalen. En anere gesinn ech fortgoen, mat zwee Aen, déi kräischen. Dësen aneren ass de John Castegnaro. Hie kandidéiert net méi fir d'Chamber, obschonns hien ouni all Zweifel neess gewielt gi wier. Mat him verléisst e Mann den ëffentleche Spektrum, op deen hien als Gewerkschaftler an als Politiker groussen Afloss hat. Mat him verléisst e Mann déi direkt politisch Szene, mat deem ech dacks Sträit, mä ni béise Sträit hat. Ouni d'Matmaachen an d'Matdenke vum John Castegnaro – a Matdenken a Matmaachen heescht och, Matdroe vu Verantwortung – hätten de sozialen Dialog an de Lëtzebuerger Sozialmodell net déi Maturitéit erreeche kënnen, déi s'erreecht hunn. De John Castegnaro huet sech op eng aussergewéinlech Aart a Weis ëm dëst Land verdéngt gemaach. An ech wëll him an aller Frëndschaft an an aller inhaltlecher Verbonnenheet all Guddes wënschen a Merci soe fir gutt Rotschléi an eng Komplizitéit, déi och a schwieregen Zäiten ni gerass ass. All Guddes, John, ale Feind an ale Frënd. Merci.

Ähnleches an datselwecht kënnt ech och iwwer a fir de Marcel Glesener soen, deen e Schlussstréch ënner den ëffentlechen Deel vu sengem Liewen zitt. Mä sengen eegene Leit seet een dat net. Et seet een hinnen net *coram publico* Merci – dat mécht een intern. Bei him a fir hie wëll ech a muss ech eng Ausnahm och heibanne maachen. Dem John Castegnaro an dem Marcel Glesener wëll ech soen: Mellt Iech zu Wuert, wann Iech eppes net passt. Mä maacht et e bëssche méi lues wéi zu ärer Glanzzäit. An als Bieleser Jong fillen ech mech verflicht, och deem fréiere Suessemer Buergermeeschter, dem Sünnen's Fred, Merci ze soen – well och hien hält mat der aktiver Politik op – fir dat, wat hien an „eiser" Gemeng a fir d'Reanimatioun vu Belval gemaach huet. All Respekt, Fred, a Merci och dir.

Här President,

Um Enn vun enger Legislaturperiod stellt sech deem, deen dës Erklärung ofgëtt, ëmmer erëm déiselwecht Fro: Leeën ech en Akzent op de Bilan vun der Regierung oder beschreiwen ech d'Léisungsméiglechkeete fir d'Problemer, déi an Zukunft op äis laueren? Et ass

dat nëmmen op den éischte Bléck eng spannend Fro. Well egal, wat ech maachen, an egal, wéi ech et maachen, d'Reaktioune sinn a priori a Betong gegoss. D'Regierungsparteië luewen de Bilan, d'Oppositioun kritiséiert en. D'Presentatioun vun engem Bilan ass de Garant fir eng steril Debatt. Verzicht op de Bilan bréngt engem de Virworf an, et hätt ee kee Bilan ze presentéieren. Wat soll een also maachen? Vläicht wier et gutt, mat – wéi ech zouginn – passenden Auszich aus der Regierungserklärung vum August 2004 unzefänken. D'Regierungserklärung vum August 2004 huet den Toun gesat an d'Melodie ass an de Joren duerno nokomm. Am Ufank ganz lues, duerno ëmmer méi haart an um Enn kënnt déi universell Musék engem bal vir wéi e Stéck vun engem globale Panik- a Chaosorchester, eng dysharmonesch Improvisatioun ouni Partitur an ouni Dirigent.

Wéi wann ech eng liicht Virahnung gehat hätt, hat ech an der Programmerklärung zum Optakt vun dëser Legislaturperiod folgend Sätz gesot déi, wéi se gesot goufen, keen Androck hannerlooss hunn, déi awer fënnef Joer méi spéit e besonnesche Relief kréien. „Am Regierungsprogramm steet Villes, mä net alles", hunn ech de 4. August 2004 heibanne gesot. „An him steet alles, wat mer maache wëllen", sot ech. An ech si virugefuer, andeem ech gesot hunn: „An him steet net alles, wat mer maache mussen, je nodeem, wéi d'Welt sech entwéckelt. Well niewent Lëtzebuerg gëtt et nach eng ganz Welt, déi no hire Gesetzer wiisst, Gesetzer, déi se selwer nach net kennt, mä déi sech awer, wa se se bis formuléiert huet, och äis imposéieren." Genau esou ass et och komm: D'Welt huet sech zanter dem August 2004 dramatesch verännert. Heiheem huet nach net jiddwereen dat gemierkt. Mä déi, déi wéinst Kuerzaarbecht oder dem Ewechrationaliséiere vun hirer Aarbechtsplaz e Fënneftel manner verdéngen, déi sech also 20% manner kënne leeschten, déi hunn et gemierkt. Fir si ass d'Kris kee Gespréich vun de Leit, kee Gerücht, wat zirkuléiert: Fir si ass d'Kris haut schon eng erlieften a batter Realitéit.

D'Finanz- an d'Wirtschafskris ass net vum Himmel gefall. Si ass keng Naturkatastroph, mä si ass zum groussen Deel vu Mënsche gemaach.

Vum éischten Dag un, wou dës Regierung am Amt ass, huet d'Wirtschafts- an d'Finanzpolitik an engem extrem onsécheren a volatilen Ëmfeld musse geplangt ginn. D'Oniwwersiichtlechkeet vum Gesamtkontext, an deem Wirtschaft a Finanzen hu musse stattfannen, léisst sech an zwou Zuele kleeden. De 4. August 2004 – dem Dag vun der Regierungserklärung – huet den Euro-Dollar-Wiesselcours 1,1983 bedroen an de Barrell Petrol huet 41,75 Dollar kascht. Véier Joer méi spéit, am Juli 2008, huet de Wiesselcours bal 1,60 ausgemaach – den absoluten Héchststand zënter der Euro-Aféierung – a fir e Barrell Petroll hu mer mussen 143,68 Dollar opbréngen. All Observateure sinn am Juli 2008 – dat war virun néng Méint – och dervun ausgaang, den Eurowiesselcours an d'Petrolspräisser géife grosso modo op deem Niveau bleiwen, dee se am Summer 2008 erreecht haten. De 15. Abrëll vun dësem Joer awer waren den Eurocours op 1,3173 an de Petrolspräis op 52,80 Dollar zréckgaang. Aleng déi Course- a Präisvergläicher weisen, datt en exakt Prognostizéiere vu Wuesstëms- a Budgetszuelen eng Saach vun der Onméiglechkeet war an ass. D'Op an Of vun eise Fundamentalzuelen, déi de Budget an d'Economie betreffen, erkläre sech objektiv esou. D'Regierung huet net gefuddelt a geflunkert. Si huet mat deeneselwechten internationale Previsioune geschafft wéi déi aner europäesch Regierungen och. Dës Previsiounen hunn a fënnef Joer zéngmol de Koplabunz geschloen, mä duerch d'Aspuermoossnahme vun der Tripartite aus dem Joer 2006 konnte mer eis Staatsfinanzen esou stabiliséieren, datt mer haut an der schlëmmster Kris zanter Jorzéngten eng Budgetspolitik kënne féieren, déi de Konjunkturabroch offiedert a brutal Aschnëtter am Sozialnetz verhënnert. Erëm eng Kéier erweist et sech als richteg, fir a gudden Zäiten eng virsichteg Budgetspolitik ze maachen, fir net a schlechten Zäiten eng onvirsichteg Sozialpolitik mussen ze maachen. Leçon à retenir!

Dat flout an ongenaut Previsiouns- a Prognosegerätsels bleift bestoen. Nach am Oktober 2008 si sämtlech Eurostate vun engem positive Wuesstëum fir d'Joer 2009 ausgaang. Haut, e puer Méint méi spéit, sëtzt d'Eurozone an der Rezessioun fest. Nach am Oktober d'lescht Joer hu mer gemengt, d'Lëtzebuerger Economie géif dëst Joer ëm 3% wuessen. De STATEC mengt elo, de PIB géif 2009 1,8% ofhuelen. D'Bréisseler Kommissioun wäert äis an e puer Woche matdeelen, datt de Schrumpfungsprozess vun eiser Wirtschaft bis zu 3% am Joer 2009 bedroe kann.

Wat heeschen dës abstrakt Zuelen eigentlech?

Si heeschen, datt d'Joer 2009 wirtschaftlech e ganzt schlecht Joer gëtt. An datt d'Joer 2010 en ausserge-wéinlech schwieregt Joer wäert ginn.

Si heeschen, datt – bei engem Wuesstëmsréckgank vun 1,8%, wéi vum STATEC virausgerechent – d'Zomm vun de Revenuen vun den Haushalter an de Betriber net vu 36 Milliarden 662 Milliounen, wéi nach am Oktober erwaart ëm 1 Miliard 100 Milliounen eropgoen, mä ëm 700 Milliounen Euro fale wäerten. An anere Wierder: De Gesamtwuelstand vum Land wäert Enn 2009 ëm 1800 Milliounen Euro oder ëm 72 Milliarden al Lëtzebuerger Frang méi niddreg sinn, wéi mer dat viru sechs Méint nach ageplangt haten. Sollt sech de Kommissiounsminus vun 3% konfirméieren, da géife mer 2 Milliarden 200 Milliounen Euro, also bal 89 Milliarden al Lëtzebuerger Frang, manner erwirtschafte wéi geplangt.

Datt dësen Tassementsprozess voll amgaang ass, mierke mer elo schonn un de Budgetszuelen, déi bis haut bekannt sinn. De vollen Effet vun der wirtschaftlecher Retroentwécklung wäerte mer awer eréischt am Joer 2010 ze spiere kréien.

Op den 31. Mäerz vun dësem Joer huet de Staat Einnahme vun 2 Milliarden 440 Milliounen Euro realiséiert. Dat si 24,9% vum votéierte Budget. D'lescht Joer hate mer an deenen éischten dräi Méint schonn 28,1% vun de gestëmmtene Recetten an der Keess. De Bruttorecetteminus beleeft sech bis haut op 65 Milliounen Euro. Eenzel direkt Steierrecettë sinn an deenen éischten dräi Méint vun dësem Joer liicht an d'Luut gaang, esou zum Beispill d'Akommes- a Lounsteier, déi ëm 1,3% geklommen ass. Si ass geklommen, well mer am Januar an am Februar vun dësem Joer 3 345 nei Aarbechtsplaze bäikritt hunn. Iwwer 3000 nei Aarbechtsplazen, dat schéngt vill an dat ass och vill. Mä 't muss ee wëssen, datt mer am selwechten Zäitraum 2008 – am Januar an am Februar also – iwwer 6000 nei Aarbechtsplaze geschafen haten. Wiere mer 2009 nach esou gutt wéi mer 2008 waren, dann hätte mer bal 3000 Steierzueler a mat Sécherheet iwwer 3000 Cotisante méi. Aner Steierrecette falen: d'Kierperschaftssteier ëm 53 Milliounen Euro oder 14,8%, d'Taxe d'abonnement ëm 59 Milliounen Euro oder 35%, d'TVA ëm 17 Milliounen oder 2,6%, d'Recette vun der Douane ëm 17 Milliounen oder 5,1%.

Dat sinn Zuele vu Januar, Februar a Mäerz. Si soen net alles aus. Mä dir sollt se kennen, well si weisen, wou d'Rees méiglecherweis higeet.

Fir de Budget 2009 heescht dat aus der Siicht vun haut – an och compte tenu vu méi héije krisebedéngten Ausgaben –, datt mer e Gesamtstaatsdefizit vu 640 Milliounen Euro, dat heescht vun op d'mannst 1,7% par rapport zum PIB kréien. Ech menge fir mäin Deel, datt en um Enn vum Joer däitlech iwwer 2% wäert leien. D'Steiere ginn nämlech weider zréck an d'Sozialausgaben, déi mer als Krisebegleedungsinstrument op héijem Niveau halen, gi weider an d'Lut. Mir hunn haut 1,9 Milliarden Euro Reserven an den Investitiounsfongen. Mir riskéieren Enn 2010 keng Reserve an den Investitiounsfonge méi ze hunn. Da wieren d'Reservë vun den Investitiounsfongen op Null, pleite, wéi ech soss anzwouch gesot hunn. D'Reservëfongen. Net d'Land. Och wann d'Reservë vun den Investitiounsfongen ausdréchnen, ass Lëtzebuerg als Staat an als Land net pleite. Et muss een op d'Wierder an op hir eigentlech Bedeitung oppassen.

Här President,

Mir sinn net frou iwwer d'Verschlechterung vun de Staatsfinanzen. Sécher, et deet de Staatsfinanzen insgesamt gutt, datt d'Inflatioun an d'Zënsen niddreg Stänn erreecht hunn. Mä mir mussen äis un de Gedanke gewinnen, datt mer an de Joren 2009 an 2010 d'Staatskonten am Defizit wäerten ofschléissen an datt d'Staatsschold klamme wäert. Dës Entwécklung ass inevitabel, well d'Wirtschaft wiisst de Moment negativ a wäert sech am Joer 2010 nëmme liicht positiv entwéckelen. Wéivill Wirtschaftsvitesse mer am Joer 2009 verléieren a wéivill vun hir mer am Joer 2010 recuperéiere kënnen, kann ech lech net soen. An ech fannen och keen, dee mir et genau ka viraussoen. Vill hänkt vun der Entwécklung vun der Weltwirtschaft a vun der economescher Evolutioun am Euroraum a besonnesch bei eisen direkten Noperen of. Mir ginn dervun aus, datt déi Konjunkturpäk, déi an Europa op de Wee geschéckt gi sinn – Konjunkturpäk vun ëmmerhin 3,5% vum europäesche Bruttoinlandprodukt –, positiv Impakter am Joer 2010 wäerte produzéieren. Mir ginn dervun aus, datt dës Revitaliséierung vun der europäescher Economie och d'Situatioun hei zu Lëtzebuerg wäert favorabel beaflossen. Mä, en attendant, konnte mer hei zu Lëtzebuerg d'Hänn net einfach an de Schouss leeën an op gutt Noriichten aus dem Ausland waarden. Mir hu musse selwer an eegestänneg – wann och an engem europäesch koordinéierte Kader – handelen. Mir wësse wuel, datt mer als kleng an extrem oppen Economie net d'kritesch Mass genuch op d'Wo bréngen, fir eng exklusiv lëtzebuergesch Wuesstëmspolitik ze lancéieren, déi äis et erlabe géif, äis aus eegener Kraaft alleng zréck op de Wuesstëmspad ze katapultéieren. Mä mir wëssen awer och, datt mer d'Flicht hunn alles ze maachen, fir e Maximum vun

eisen Aarbechtsplazen an eise produktive Kapazitéiten z'erhalen. A virun allem wësse mer, datt mer finanziell Méiglechkeeten hunn, fir an der Kris a fir d'Joren 2009 an 2010, energesch kënnen dergéint ze steieren. Op Grond vun enger laangfristeg prudent ugeluechtener Budgetspolitik, op Grond vun den Haushaltsmargen, déi duerch d'Spuermoossnahmen no der Tripartite vun 2006 entstan sinn an op Grond vun enger niddreger Staatsverschëldung si mer besser op d'Aufgabë vun haut a vu mar virbreet wéi eis Noperen, déi ënner de Budgetsdefiziter an de Scholdebierger zesummebriechen. D'Fro war: notze mer déi relativ gutt Situatioun fir Konjunkturbeliewung – quitte datt mer d'Defiziter verbreeden an d'Staatsschold an d'Lut setzen – oder setze mer den Akzent op d'Budgetskonsolidéierung – quitte datt mer dann nach méi Chômage an nach méi Faillitë kréien. D'Regierung huet hire Choix getraff: De Staat muss d'Investitiouns- an Nofrolach vum Privatsecteur mat gesteigerten ëffentlechen Investitiounen a mat no uewen ugehuewenen Nofroinstrumenter zoukippen. Duerfir si mer dervun iwwerzeegt, datt et zum aktuellen Zäitpunkt richteg ass, méi Defizit wéi geplangt a méi Scholde wéi ugeduecht ze maachen. Awer ënner enger Bedingung: Wann d'Reprise kënnt a wann et wirtschaftlech erëm biergop geet, da muss direkt neess konsolidéiert a gespuert ginn. Defiziter si wéi Zahnpasta: Et kritt ee se liicht aus der Tube eraus, et kritt ee se vill méi schwéier neess an d'Tube eran. Méi Defizit elo, jo. Méi Scholden elo, jo. Awer net an engem Mooss, datt déi zukünfteg Generatiounen onmoosseg belaascht ginn. Dës prinzipiell Erkenntnisser an Iwwerleeungen hunn d'Regierungsaktioun déi lescht Méint geleet. De Konjunkturprogramm, dee mer proposéiert hunn, dréit hinne Rechnung. E beleeft sech op 1 228 Milliounen Euro, en huet e Volume vun 3,24% vun eisem Bruttoinlandprodukt. En déngt der Kafkraafterhalung an domat dem Konsum am Land doduerch, datt mer d'Steierlaascht fir Privatleit via eng Tarifadaptatioun vun 9%, statt enger wéi nach am Mee geplangt vu 6%, ofgesenkt hunn: De Staat verzicht duerfir op Einnahme vun 342 Milliounen Euro. Weider Konsumimpulser gi méiglech duerch d'Aféierung vun Nettosteierkrediter fir déi méi akommesschwaach Salariéën, Rentner, Pensionären an Alengerzéier: Käschtepunkt 98 Milliounen Euro. Mir hunn eng Deiereschtzoulag an der duebler Héicht vum Heizkostenzouschoss agefouert: dat bedeit 17 Millioune méi Ausgaben. 20 Milliounen Euro ginn opbruecht fir d'Bauspuere vun der Quellesteier ze befreien, fir de verbesserte Remboursement vun der TVA um Logement an d'Verdueblung vum steierlech ofsetzbaren Deel vun der Reschtscholdversécherung. Den Ajustement vu Renten a Pensioune bréngt de Betraffenenen en Akommessupplément vun 63 Milliounen Euro. Bref: Dës an aner Moossnahmen – besonnesch wann een och nach d'Indextranche vum Mäerz an d'Erhéijung vum Mindestloun matbetruecht – bedeiten eng Kafkraafterhéijung vun 950 Milliounen Euro fir d'Joer 2009. Et ass falsch ze soen, d'Kafkraaft wier zréckgaang. Vereenzelt a begrenzte Steiererhéijungen an deene leschte Joren änneren un dësem Constat näischt.

De Rescht vum Konjunkturpak setzt sech aus supplementaren ëffentlechen Investitiounen – 17 Milliounen Euro dëst Joer, 80 Milliounen Euro d'nächst Joer –, de spezifesche Moossnahme fir de Logement, den temporairen Hëllefsprogrammer, virun allem fir déi mëttelstänneg Entreprisen, zesummen.

Ech liese periodesch den Investitiounsprogramm, dee mer op d'Streck bruecht hunn, wier egal wat, e géif Aktionismus verroden a keng iwwerluechten Aktioun erkenne loossen, e géif der Nohaltegkeet de Réck dréinen. Mir loossen déi Kritik net gëllen. Dat, wat mer an de Beräicher Wunnéngsenergie, schuedstoffaarm Autoen, Verschrottungsprime, erneierbar Energien, energieniddreg Haushaltsartikelen, Eisebunn, Informatiounsautobunnen, Postinfrastruktur, Recherche an Développement maachen, huet nohaltegen an unhalende Charakter, schaaft Aarbecht, déi et soss net géif ginn, a verschaaft äis besser Startchancen a Standuertvirdeeler no der Kris, an der éischter Phase vum wirtschaftlechen Opschwong.

Mä dat, wat mer maachen, kascht vill Geld.

Ech hu gesot, datt mer no der Kris Defiziter a Scholden neess mussen ofbauen. Dat heescht och: Mir mussen an de Joren 2010 an 2011 – an deenen d'Konjunktur nach muss gestäipt ginn – ufänken, d'Konsolidéierungskéier ze kréien. D'Budgetskrediter musse grëndlech duerchkämmt ginn: All Depensë muss vum 1. Euro un nei motivéiert ginn. Déi lafend Ausgaben däerfe global an am Prinzip net méi séier wuesse wéi de Verbraucherpräisindex. All fakultativ Subventiounen, déi de Staat accordéiert, musse penibel begrënnt sinn, soss musse se ofgeschaaft ginn. Et muss och an der nächster Legislaturperiod zu vereenzelte steierleche Verbesserunge kommen, mä ech ka mer perséinlech net virstellen, datt et an den éischte 24 bis 30 Méint zu enger allgemenger Steiererliichterung kënnt. Den Index kënne mer op

Grond vun der niddreger Inflatiounserwaardung neess an deem legale Kader funktionéiere loossen, wéi e bis an d'Joer 2006 bestanen huet. Beim eventuellen Ausbau vu Sozialleeschtungen ass millimetergenau tëschent Sach- a Geldleeschtungen ofzeweien. Risegrouss sozial Spréng si menger Usiicht no souwisou aus heiteger Siicht kaum virstellbar. Sozialen Ofbau als séier Äntwert op d'Kris wëll ech awer wëllen ausschléissen. De Mindestloun, aner Sozialleeschtungen an iwwerhaapt en enkt Sozialnetz droen zur sozialer Kohäsioun bäi. Mir däerfen d'Sozialkohäsioun an d'Sozialsolidaritéit net liichtfäerdeg op d'Spill setzen. Mir louchen an de vergaangene Jore richteg, wéi mer d'Recommandatioune vum internationale Währungsfong a vun der OECD de Mindestloun an den Index ofzeschafen an de Kënnegungsschutz ofzebauen, zréckgewisen hunn. Mir wëllen och an Zukunft richteg leien. Den zäitlech onbefristeten Aarbechtsvertrag muss zu Lëtzebuerg de Regelaarbechtsvertrag bleiwen. Aarbechtsrechtlech Precaritéit hëlt de Leit d'Chance ewech, hirt Liewen an dat vun hire Kanner kënnen ze plangen. Si brauchen dës Sécherheet awer fir kënne gutt, roueg a produktiv ze schaffen.

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

Ech hu viru Minutte gesot, déi Finanz- a Wirtschaftskris, déi äis de Moment esou staark zousetzt, déi wier keng Naturkatastroph ënner där mir äis missten ducken, mä se wier vu Mënsche verursaacht a gemaach ginn. Wa mer wëlle verhënneren, datt se sech iwwermar reproduzéiert, da musse mer haut schonn déi richteg Léieren aus deem, wat virgefall ass, zéien.

D'Beschreiwunge vun de Krisenursaache sinn amgaang ganz Bicherregaler ze fëllen. D'Kris kennt vill Erklärungen an et kann ee se net alleguer hei Revue passéiere loossen. Mä e puer Elementer siefen trotzdeem ernimmt, Punkten déi feststinn, Fehlentwécklungen, déi ëmzedréie sinn.

- D'Kris huet um amerikaneschen Hypothekarmaart ugefaangen. D'Banken hu Suen u Leit verléint, déi net genuch Geldmëttelen haten, fir hir Scholden zréckzebezuelen. D'Banken hunn d'Risiken ënnerschat a wéi se se bis erkannt hunn, si se iwwer den Ëmwee vu komplizéierte strukturéierte Finanzprodukter ëmmer méi an ëmmer nei Risiken agaangen, déi se selwer weder an hirem Volume nach an hirer Qualitéit iwwerbléckt an duerchbléckt hunn. Vill Banken an den USA – leider och an Europa – hunn hirt Handwierk ganz einfach net richteg gemaach. Fazit: D'Banken- an d'Finanzwelt musse méi streng a méi intensiv reguléiert ginn. Kee Finanzprodukt, kee Finanzakteur a keng Finanzplaz däerf méi ouni Kontroll an ouni Obsiicht schaffen. D'Iwwerwaachungsautoritéite weltwäit an an Europa musse vill méi enk zesummeschaffen. Dat heescht, datt mir hei zu Lëtzebuerg – deem seng Surveillanceinstrumenter effizient funktionéieren – Bewegungsfräiheet abéissen, Autonomie an Arbitragemöiglechkeete verléiere wäerten. Eng seriös Finanzplaz wéi äis muss mat esou enger Erausfuerderung fäerdeg ginn a si wäert dat och.
- Et ass an deene leschte Joren eng Mentalitéit agerass, déi pervers Effeten hat. Ëmmer méi Leit wollten ëmmer méi séier ëmmer méi Geld verdéngen, ouni selwer fir hirt Geld ze schaffen. „Lassen Sie Ihr Geld über Nacht für sich arbeiten", huet nach virun e puer Wochen, matsen an der Kris also, eng lëtzebuergesch Dageszeitung geschriwwen an hir Lieser quasi opgefuerdert, déi al Feeler nach eemol ze maachen. Neen, et gëtt een net méi räich, wann een anerer fir sech schaffe léisst. Et muss ee selwer eppes maache fir zu eppes ze kommen. Aus där Kris ass d'Konsequenz ze zéien, datt virun allem déi eegen Aarbecht zielt. Duerfir verdéngt si och méi Respekt wéi bis elo. Déi eegen Aarbecht muss unerkannt ginn, net d'Spekulatioun op Käschte vun aneren.
- Alzevill dacks ass an deene leschten zwee Jorzéngten deene Kräften nogelauschtert ginn, déi an de Groussbanken, der Groussindustrie, den internationale Finanzorganisatiounen, den Think-tanken an de resultatorientéierte Studienzirkelen der ongenéierter Dereguléierung op breedester Front d'Wuert geried hunn. Och vill Politiker hunn d'Melodie vun der Shareholder value a vum Profit ëm all Präis matgesongen. „De Maart regelt alles", dësem Schlachtruf ass net energesch genuch widdersprach ginn. De Maart awer regelt net alles, wann de Staat him keng Regele mat op de Wee gëtt. De Maart als solche produzéiert keng Solidaritéit. Solidaritéit entsteet nëmmen aus dem Matenee vu Maarteffizienz a staatlecher Sozialgestaltung. De Maartradikalismus huet Schëffbroch erlidden a gehéiert an d'Dreckskëscht. D'Grondprinzipien an d'Kardinaltugende vun der sozialer Maartwirtschaft gehéieren erëm an de Mëttelpunkt vum Wirtschaftsliewen. D'Wirtschaft ass kee Selbstzweck, si huet dem Mënsch ze déngen. Duerfir sinn ech frou, datt mer zu Lëtzebuerg de solidaritéitsfeindleche Sirenegesäng

net nogelauschtert hunn, déi probéiert hunn, äis déi nei dereguléiert Welt an hire Charme ze verkafen. Duerfir sinn ech frou, datt mer d'Post, d'Spuerkeess, d'Eisebunn net privatiséiert hunn, d'Aarbechtsrecht net bis zur Onkenntlechkeet flexibiliséiert an defiguréiert hunn, d'Gesondheetsdéngschter net demontéiert hunn, d'Mindestléin an d'Mindestakommes net suppriméiert hunn an d'Sozialnetz net ausernee gerappt hunn. Mir sinn dacks am Ausland als almoudesch Sozialromantiker klasséiert ginn, wa mer äis géint den neoliberalen Dereguléierungswahn gewiert hunn. Zu Lëtzebuerg brauch d'Sozialmarktwirtschaft keng Renaissance, well mir hu se net stierwe gelooss. Zu Lëtzebuerg schwätzt kee méi vum schlanke Staat an dat ass gutt esou. Zu Lëtzebuerg schwätzt kee vum alles duerchreguléirenden an domat stranguléierende Staat, an dat ass och gutt esou. Wat mer brauchen, dat ass ee responsablen, aktive Staat, dee sech aus der Privatsphäre eraushält an dee sech an d'Wirtschaft amescht, wann d'Intressevertriedung vum Land a vun de Leit dat verlaangt.

E schwaache Staat, dee kann déi Schwaach net schützen. Mä och déi Staark si schwaach, wann de Staat net staark ass. Dat hu mer iwwerdäitlech gemierkt, wéi de Staat der Fortis an der Dexia gehollef huet staark ze bleiwen. E schwaachen a bluttaarme Staat hätt dat net fäerdegbruecht.

Ech muss op d'Rettungsaktioun vun deenen zwou Banken zréckkommen, well ech nach ëmmer héieren a liesen, de Staat hätt hinnen – de Banquieren, wéi d'Leit soen – d'Suen an d'Milliarde regelrecht nogeworf, quasi ouni Ursaach an ouni Géigeleeschtung. Dat ass falsch.

Firwat hu mer déi zwou Banke gerett, firwat hu mer se musse retten? Fortis Lëtzebuerg an Dexia Lëtzebuerg hate keng Feeler gemaach, si hate selwer keng Solvabilitéitsproblemer. Mä si sinn an de Strudel vun hire Mammenhaiser mat eragezu ginn, wéi déi op eemol no der Faillite vun der amerikanescher Investmentbank Lehman Brothers de 15. September 2008 virun engem héije Bierg vu grousse Problemer stungen. De Risiko vum Zesummebroch vu Fortis an Dexia war absolut ginn. Wann och nëmmen eng vun deenen zwou Banken och nëmmen een Dag hir Dier hätt missen zouloossen oder esouguer ganz hätt missen zoumaachen, da wieren d'Konsequenzen dovunner extrem grave gewiescht. Zum Beispill wieren d'Klienten net méi un hir Comptes courants an un hir Erspuernisser erukomm. Zum Beispill hätten déi Betriber, déi hir Konte bei dëse Banken haten, keng Paie méi kënne bezuelen. Zum Beispill wieren aner Banken, déi mat deenen zwou Banken zesummeschaffen, a Bedrängnis komm: Fällt eng systemesch Bank, da falen aner Banke mat. Zum Beispill hätten d'Beamte vu Fortis an Dexia hir Aarbecht verluer. Net dervun ze schwätzen, datt am Fall vun der Katastroph d'Kredibilitéit vun der Finanzplaz zolidd Téitsche kritt hätt an doduerch aner fundamental gesond Banken zu Lëtzebuerg a Gefor geroden a gekippt wieren.

Bref: Land a Leit hätte Schued erlidden, Existenze wieren zerstéiert ginn, Pläng wieren an d'Waasser gefall.

Virun esou eng Situatioun gestallt, hat d'Regierung keng Zäit fir Seminairen an Hearingen z'organiséieren. Si huet mussen handelen an zwar séier – vu Freides owes fréi bis Sonndes owes spéit.

D'Regierung huet misse knapp 3 Milliarden Euro opbréngen, 2,5 Milliarde fir Fortis-BGL, 376 Millioune fir Dexia-BIL, plus eng Staatsgarantie, déi bei 4,5 Milliarden Euro plafonnéiert gouf.

Dës Hëllefe si kee Cadeau fir d'Banken. Si goufe mat 10% verzënst. Bei der BGL si mer Aktionär ginn, bei der Dexia kënne mer eise Prêt an Aktien ëmwandelen. De Staat huet en plus déi strategesch Participatioun vun deenen zwou Banken an der Luxair, bei Paul Wurth an an der Bourse iwwerholl. En huet dat gemaach fir ze verhënneren, datt zu Paräis oder zu Bréissel géif iwwer déi Participatiounen zu ongonschte vun eise wirtschaftlechen Intressie verfügt ginn. Den Tresorminister Luc Frieden huet all dës Operatioune pilotéiert. Ech wëll him duerfir meng Unerkennung soen. En huet säi Piloteschäi gepackt. De Jeannot Krecké an ech, mir waren nëmme Co-Piloten. De Jeannot Krecké kann net nëmme segelen. E kann och gutt fléien.

De Staat gëtt net Banquier. Ministere kënne keng Bank féieren. Eis Vertrieder begleeden de Management vun deenen zwou Banken, bis s'erëm selwer kënne fléien. Dann zitt de Staat sech zréck – net mat Verloscht, mä wann alles klappt, mat engem considerable Gewënn.

Duerch d'Interventiounen am Bankeberäich ass d'Staatsschold brutto op 14,5% eropgaang, netto natierlech manner, well de Staat fir seng Hëllefstellung considerabel Aktiva amplaz kritt huet.

E lescht Wuert nach: Ech weess, datt vill Klengaktionäre vu Fortis sauer sinn, sief et well se Beamten a fréier

Beamte vun der Bank sinn, déi trei zu hirem Patron stoungen, sief et well se d'BGL bei Kapitalaugmentatiounen ënnerstëtzt hunn. Ech verstinn deene Klengaktionären hiren Onmut. Zesumme mat der Belsch siche mer no Léisungen, fir si kënnen z'ëntschiedegen, mat der Belsch, well „eis" Klengaktionäre si jo Aktionäre vun der belscher Fortis-Holding.

En allerlescht Wuert an deem Kontext: Ech hunn Ursaach, den Oppositiounsparteien heibanne Merci ze soe fir hir Ënnerstëtzung. Si hu responsabel reagéiert an net probéiert de Luusspätter ze spillen. Esou solle mer äis ëmmer behuelen, hei an eisem klenge Land: streiden, wa mer Loscht hunn ze streiden, zesummestoen an zesummenhalen, wann et muss sinn.

Här President,

Wee Banke seet, denkt un d'Bankgeheimnis.

D'Bankgeheimnis zu Lëtzebuerg ass net schold un der Kris. Weder direkt nach indirekt.

Trotzdeem: Wann ee richtegerweis fir méi Transparenz op de Finanzmäert an domat och un de Finanzplaze plädéiert, da kënnt een net ganz laanscht déi Froen, déi ronderëm d'Bankgeheimnis dréien.

Lëtzebuerg ass keng Steieroase. Duerfir hätt den Här Müntefering och keng Zaldoten op Lëtzebuerg kënne schécken, well déi hätten, wa se bis hei gewiescht wieren, net gewosst, wat se dann hätte sollen hei maachen. Déi wieren an e Steierparadies geschéckt ginn, mä wieren a kengem Steierparadies ukomm. An dach hätt den SPD-President sech seng Bemierkung solle spueren. Gott sei Dank léise mer eis Problemer an Europa net méi mat Zaldoten.

Lëtzebuerg ass eng Finanzplaz mat engem Bankgeheimnis. Zanter Jore soe mer heibannen an dobaussen, datt mer déi aktuell Form vu Bankgeheimnis géifen opginn, wann eis Konkurrenten an Europa an an der Welt dat zäitgläich an inhaltlech identesch géife maachen. Déi sinn elo dozou bereet, an duerfir kënne mir d'OECD-Standarden iwwerhuelen an den Informatiounsaustausch op Ufro an eis Duebelbesteierungsofkommes ophuelen. Dat erlaabt äis, méi a besser Duebelbesteierungsofkommes kënnen ofzeschléissen. Et war an deene leschte Joren nämlech esou, datt vill Länner sech geweigert hunn, där Traitéë mat äis ze negociéieren – wéinst dem Bankgeheimnis eben. Elo gi mer net méi international – vertraglech blockéiert an dat ass gutt fir eis Fongenindustrie an aner Sekteure vun eiser Economie. Fir vill Leit ass et wahrscheinlech iwwerraschend, datt mer net vill verléieren, mä awer nei Opportunitéite bäikréien.

Rose bleiwen ech awer iwwer dee G20-Spektakel zu London. Datt Lëtzebuerg, dat sech bereet erklärt huet, den Informatiounsaustausch op Demande anzeféieren, op eng gro Lëscht gesat ginn ass, zesumme mat villen aneren, ass net nozevollzéien. Dat d'englesch Kanalinselen iwwer Nuecht dem Meister Propper an d'Hänn gefall sinn an dee se esou laang geschruppt huet, bis se deen anere Muere wäiss waren, schwätzt fir d'Efficacitéit vun deem Botzmëttel, dat zum Asaz komm ass. Ech wosst net, datt de Meister Propper seng nei Adress an der Downing Street Nummer 10 hätt. Datt Macao an Hongkong vum chinesesche Festland ofgefall sinn, nodeem se virun e puer Joer eréischt deemselwechte bäigetruede sinn, huet net nëmmen informéiert Geopolitiker iwwerrascht. Datt d'amerikanesch Bundesstaaten Delaware, Wyoming an Nevada de Sege vum G20 kritt hunn, verspréicht neie Geldsege fir dës Paradieser. An datt op Grond vun der G20-Oplëschtung d'russesch Finanzplazen elo méi wäiss solle si wéi Lëtzebuerg, d'Schwäiz an Éisträich, dat gleewen net emol d'Russen.

Et wier besser gewiescht, de G20 hätt eng wäiss Lëscht vun deene Länner opgestallt, déi méi wéi 0,7% vun hirem PIB an d'Entwécklungspolitik investéieren an eng pechschwaarz Lëscht vun deene Länner, déi hire Versprieche net nokommen, d'Mëttele fir d'Entwécklungspoltik massiv an d'Lut ze setzen. Mir wären dann op där wäisser Lëscht gewiescht an déi, déi äis op déi gro Lëscht gestallt hunn, déi wieren op där pechschwaarzer gelandt. Mir schléissen elo eis Duebelbesteierungsofkommes of a kommen op d'wäiss Lëscht. Déi aner awer bleiwen op der schwaarzer Lëscht vun denen, déi hirer Verantwortung an der Welt net gerecht ginn. Mir ginn et.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn lech net verstoppt, datt d'Joer 2009 e wirtschaftlecht schlecht Joer gëtt. Virun de Wahlen an no de Wahle komme weider schlecht Nouvellen, geet de Chômage weider an d'Lut, hëlt d'Zuel vun de Faillitë weider zou, ginn d'Defiziter an d'Scholde weider méi grouss. D'Parteie wiere schlecht beroden, wa se d'Situatioun méi schéi mole géifen, wéi se effektiv ass. D'Bierger wiere gutt beroden, wa se d'Programmer vun de Parteie

géifen op hir Machbarkeet an der Kris iwwerpréifen. D'Wahle blosen d'Kris net ewech. No de Wahlen ass virun de Wahlen. D'Kris bleift och wann d'Regierung wiesselt. Si bleift och wann d'Regierung bleift. Ergo musse mer äis zesummen ëm si an ëm hir kuerz-, mëttel- a laangfristeg Folge bekëmmeren. Dat verlaangen d'Leit vun äis. Zu Recht. Net iwwerdriwwenen Alarmismus ass ugesot: Ech sinn iwwerzeegt dervun, datt mer aus der Kris erausfannen, an datt eist Land nei Chancen, nei Méiglechkeeten an nei Opportunitéite kritt. Rouege Realismus ass dat, wat mer elo brauchen.

Mir brauchen dee virun allem fir mat der Aarbechtslosegkeet fäerdeg ze ginn.

D'Aarbechtslosegkeet ass dee Problem, deen äis am meeschte Suerge mécht.

D'Situatioun um Aarbechtsmaart ass net gutt. Mir hunn zwar ëmmer nach eng vun deenen niddregsten Aarbechtslosequoten an Europa. D'Lag op deenen aneren europäeschen Aarbechtsmäert huet sech nach méi rasant verschlechtert wéi bei äis. Mä de Fait ass, datt mer am Februar e Chomâge-Taux vu 5,6% hate géint 4,5% ee Joer virdrun. D'Zuele soen alles: Am Februar 2009 waren 13 006 Leit ouni Aarbecht, am Februar 2008 waren et der 10 185, e Plus vun 2 821 Leit, en Uklamme vu 27,7%! D'Aarbechtsplazoffertë si parallel dozou vun 2 301 op 1 495 zréckgefall. E Réckgang vu 35%! Indemniséiert Chômeuren hu mer der am Februar 2009 7 107 gehat, géint 5 077 ee Joer éischter. D'Zouhuele vun dëser Zuel weist, datt de Moment méi Leit wéi soss entlooss ginn. Zäitbefristet Aarbechtsverträg a Leiharbeitsverträg ginn als éischt gekënnegt. Ee Gléck, datt mer dat Land an Europa sinn, dat mat 95% den héchsten Taux vun onbefristeten Aarbechtsverträg huet. Hätte mer wéi anerer d'Aarbechtsrecht ultraflexibiliséiert, dann hätte mer wiesentlech méi Aarbechtsloser. Eist Aarbechtsrecht schützt viru vireilegen Entloossungen. Dat soen ech deenen, déi 1999 heibannen d'Reform vum Kënnegungsschutz kritiséiert hunn, well se zevill Rigiditéit an net genuch Flexibilitéit enthale géif.

10 000 Leit sinn a Kuerzaarbecht, Tendenz steigend. D'Reform vum Gesetz iwwert d'Kuerzaarbecht hëlleft d'Uklamme vun der Aarbechtslosegkeet ze verhënneren. Mä dës Reform huet e Präis: De Beschäftegungsfong gëtt am Joer 2009 mat 130 Milliounen Euro méi belaascht, 130 Milliounen Euro, déi mer mat de Plusvaluen aus dem Joer 2008 bezuelen. Kuerzaarbecht ass besser wéi keng Aarbecht. Mir fuerderen d'Patronen op, der Kuerzaarbecht virun der Entloossung Prioritéit ze ginn. Ech soen hinnen: Entloosst elo net mutwëlles, well wann d'Reprise kënnt, da braucht dir är Leit. Bildt se weider oder loosst se weiderbilden, da kréie se statt elo 80 an Zukunft 90% vun hirer leschter Pai als Entschiedegung. Betriber solle generell dat bestehend aarbechtsmaartpolitescht Instrumentarium maximal notzen: Beschäftegungspläng am Kader vum Maintien de l'emploi, steierlech Astellungshëllefe fir Chômeuren, déi duerch d'Gesetz ugehuewe ginn, d'Aide au réemploi, déi mer op d'Frontalierë wëllen ausdehnen, d'Préretraite-Solidarité, d'Stageméiglechkeeten an de Betriber. An engem Wuert: D'Betriber hu sozial Verantwortung a si solle se och iwwerhuelen. De Konjunkturprogramm verschaaft de Betriber Aarbecht an Opträg. Si däerfe seng Beschäftegungsimpulser net duerch Hauruckentloossungen ënnerlafen.

Fir de 6. Mee hunn ech d'Sozialpartner zu engem beschäftegungspolitesche Rendez-vous bestallt fir ze kucken, wéi mer d'Beschäftegung kënne stabiliséieren. Dat gëtt kee Kaffiskränzchen, keng Alibi-Manifestatioun. Ech hätt gäre konkret Vereinbarungen. Engagementer vun deenen engen, Engagementer vun deenen aneren. Fuerderungen no aarbechtsrechtlechem Ofbau brauchen net gestallt ze ginn. Se stousse bei mir op daf Oueren, wéi an der Vergaangenheet och. De Rendezvous vum 6. Mee ass wichteg. E baut op den Erkenntnisser vum Aarbechtsminister a vum Wirtschaftsminister op, deenen ech hei meng Unerkennung wëll soe fir déi stëll, präventiv Aktioun, déi se an alldeegleche Kontakter mat Betriber maachen, déi a Problemer stiechen. Si – a virun allem den Aarbechtsminister – verwalten net d'Aarbechtslosegkeet. Si probéieren an dozende Gespréicher mat Betriber Chômage ze verhënneren. Iwwer hir Efforte steet näischt an der Zeitung. Dat muss och net sinn. Dir sollt awer wëssen, datt et esou ass.

Och an der Kris däerfe mer de Chômage net als Fatalitéit begräifen. De Kampf géint de Chômage muss all Dag op een Neits gefouert ginn. Dat mécht mitt, mä d'Leit, déi keng Aarbecht hunn an eng Aarbecht sichen, sinn es och mitt.

Eng aner Suerg, déi mer hunn, geet iwwer den Dag vun haut a vu mar eraus. Et ass déi mëttel- a laangfristeg Suerg ëm d'Soutenabilitéit, d'Nohaltegkeet vun eise Renten- a Pensiounssystemer. Dës Suerg gëtt duerch dat, wat mer an der Kris erliewen, verstäerkt.

Déi zukünfteg Finanzéierung vun eisem Renten- a Pensiounssystem hänkt wiesentlech vun eiser Wirtschaftskraaft of. Wann d'Wirtschaftsleeschtung fällt, da kënnen d'Renten- an d'Pensiounsleeschtungen net an d'Lut goen. Wie mer de Géigendeel ka beweisen, dee soll dat am Laf vun dëser Debatt iwwer d'Lag vum Land wann ech gelift maachen. Ech perséinlech mengen, datt an der nächster Legislaturperiod allgemeng Renten- a Pensiounsverbesserungen net méiglech sinn. Et ass richteg, datt mer am Moment d'Reserve vun eise Rentekeesen ëm 800 Milliounen Euro d'Joer uklamme gesinn. Doraus resultéiert, datt mer keen akute Reconfiguratiounshandlungsbedarf hunn. Laangfristeg gesäit dat awer vläicht anescht aus: D'Europäesch Kommissioun huet gëschter hir Aschätzung reconfirméiert, datt zu Lëtzebuerg déi altersbedéngten Ausgaben tëschent 2007 an 2060 ëm 18 Prozentpunkte vum PIB wuessen. D'Charge vun der Pensiounslaascht geet vun 8,7% vum PIB op 23,9% am Joer 2060 erop. Wann dat falsch ass – wann et also falsch ass, datt mer a 50 Joer e Véierel vum nationale Räichtum fir Renten a Pensioune mussen opbréngen –, da loosse mer der Kommissioun dat falsch maachen. Avis aux amateurs! Aux amateurs!

D'Probabilitéit, datt dat net ganz falsch ka sinn, gesäit een dodrun, datt an der Kris an no der Kris de Wuesstëmspotenzial vun der Lëtzebuerger Economie ofhëlt an ofgeholl wäert hunn. Néierens steet geschriwwen, datt mer an Zukunft als national Economie 4% d'Joer wuessen. Mir landen à terme op engem Wuesstëmspotenzial vun ënner 3% an à très long terme op engem ënner 2%. Dat muss net esou kommen. Dat kann awer esou kommen.

D'Parteien hunn dëse Sujet net ganz gär. D'Leit, déi an der Pensioun sinn, och net, obschonns hir Pensioune sécher sinn. D'Leit, déi op hir Pensioun lassginn, déi lauschteren och net gär no. Mä déi, déi mar ufänken ze schaffen an déi a 40 Joer pensionnéiert ginn, déi spëtzen d'Oueren.

Ech gleeewen net un de Pensiounshorrorszenario. D'Verbesserung vun der Aarbechtsproduktivitéit, d'Muskléierung vun der Beschäftegung an d'Performancesteigerung vun der Economie sinn eng potenziell Ofsécherungsgarantie. Mä wann et dann awer komme géng, wéi d'Kommissioun mengt...? Wat maache mer dann, dann, wann et ze spéit ass? Dann, wann et richteg wéi deet? Vu datt mer kee kuerzfristegen Handelsbedarf hunn, wier meng Propositioun folgend: Kommt mir setzen äis an deenen nächste Joren alleguer zesumme ronderëm een Dësch. Kommt mir kucken zesummen – Parteien a Sozialpartner –, wéi mer an zäitlecher Ofstufung kënnen op eng Situatioun wéi déi, déi vun der Europäescher Kommissioun prognostizéiert gëtt, reagéieren. Kommt mir soen de Leit virun de Wahlen, no den nächste Wahlen – well déi nächst fënnef Joer kréie mer wierklech kee Problem –, wéi mer reagéiere wëllen, falls d'Kommissioun an aner Leit dann awer Recht hätten. Wou spuere mer a wéi? Wéi kënne mer anescht finanzéieren? Wat fir Efforten a Reformë si mer bereet ze maachen? A wann et dann net esou kënnt wéi d'Europäesch Kommissioun an anerer soen: Jo, dann decidéiere mer dat net ze maachen, wat mer menge missten ze maachen, wann et géif esou komme wéi d'Europäesch Kommissioun an anerer mengen. De Rentendësch, dee mer haten, huet jo net ausgeschloss, datt mer ënner Ëmstänn missten zréckschalten an en huet konkret Piste gewisen, wéi dat gemaach kënnt ginn. Kommt mir kucken äis dat an deenen nächste Joren nach eng Kéier un. Och hei gëllt: Stoppt de Lamento-Alarmismus, go fir e rouegen a pragmatesche Realismus. De Resumé vun de Renten- a Pensiounsgespréicher mat de Sozialpartner, deen de Sozialminister amgaang ass ofzeschléissen, liwwert äis eng valabel Grondlag fir eis weider Iwwerleeungen.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn elo grad gesot, d'Fiabilitéit vun eisen Alterungssécherungssystemer géif vun eiser Wirtschaftskraaft ofhänken. Dat ass eng éischter laangfristeg Ugeleeënheet. Mä dee Saz ass och kuerz- a mëttelfristeg richteg. Eis immediat Zukunft hänkt vun der Konsolidéierung vun eisem Wirtschaftstissu a vu sengem diversifizéierten Ausbau of.

Duerfir muss – bei aller Diversifikatiounsnoutwendegkeet vun eiser Gesamteconomie – eis Finanzplaz op séchere Féiss stoe bleiwen. D'Finanzplaz behält eng enorm Bedeitung. Si muss sech upassen, si ass och derbäi sech unzepassen. Si wäert no der Kris net méi déi iwwerragend Bedeitung hunn, déi se haut huet. Mä si bleift eng Haaptachs vun eiser wirtschaftlecher Verkéiersverdeelung. Duerfir ginn d'Promotiounsaktivitéite fir d'Finanzplaz ëmmer méi wichteg. D'Initiativ Luxembourg for Finance – grad wéi an engem méi breede Kontext déi vu Luxembourg for Business – vermëttelt e positiven Image vun der Plaz a réckelt, andeem datt se

dat mécht, munch falsch Perceptioun vun hir zurecht. D'Finanzplaz muss virufueren, d'Palette vun hire Finanzprodukter ze verbreederen an aktuell an zukünfteg spezifesch Lëtzebuerger Spezialitéiten ze favoriséieren. Dës Regierung ass eng enk Promotiounspartnerschaft mat der Finanzplaz agaangen, déi nächst muss dat och maachen. D'Lëtzebuerger Politik schreift d'Finanzplaz net of. Am Géigendeel: mer musse se stäerken. A mir wäerte se stäerken. Well d'Finanzplaz bleift en essentiellen Deel vun eiser Wirtschaftslandschaft.

Mä wa mer wëllen als economeschen Ensemble weider wuessen, dann däerfe mer äis net eesäiteg op d'Finanzplaz verloossen. Da musse mer aner wirtschaftlech Secteure pousséieren. D'Idyll vum finanzplazinduzéierte Wuelstand muss enger agressiver multisektorieller Diversificatiounsapproche wäichen. D'Finanzplaz ass kee Këssen, op deem mer kënnen ausrouen. Mir mussen eist wirtschaftlecht Bett frësch opzéien. Ouni Këss läit ee schlecht, mä e Këss mécht nach kee Bett. Wann ee sech wëllt strecken, da brauch ee méi wéi e Këssen. Besonnesch wann ee laang Been huet. An déi wëlle mer jo hunn. Duerfir muss den Aktiounsplang Logistik a senger Integralitéit ëmgesat ginn. D'Logistik ass en Zukunftsberäich, deen treffsécher vum Wirtschaftsminister fräigeluecht ginn ass. Hire Potenzial ass grouss. E muss genotzt ginn. Duerfir musse mer och eis Ustrengungen am Beräich vun der Gesondheetstechnologie, an den Eco-Technologië verduebelen. An de leschte Joren hu sech eng Doze Betriber aus dem Kommunikatiouns- a Mediesecteur zu Lëtzebuerg implantéiert. Net aus steierleche Grënn. De Kommunikatiounsminister Schiltz huet der nach vill an der Pipeline. Si wäerten, wa se bis aus där eraussinn, eis Wirtschaftskuliss méi breet gi loossen.

Der Recherche an der Innovation am breedeste Sënn vum Wuert kënnt prioritär Bedeitung zou. E Land, wat net fuerscht, e Land, wat net de Gréff an nach onbekannte Raim wot, dat ass e Land ouni Loscht op Zukunft. Mir mussen awer Loscht op Zukunft hunn. Mir hunn och gewisen, datt mer Loscht op Zukunft hunn: An dëser Legislaturperiod sinn d'Investitiounen an d'Fuerschung vun 72 Milliounen Euro op 215 Milliounen Euro gesteigert ginn. Dat heescht, an dëser Legislaturperiod hu mer de Fuerschungseffort verdräifacht. Dësen Effort muss virugefouert ginn an zwar laanscht déi Linnen, déi ech d'lescht Joer bei der Erklärung zur Lag vun der Natioun am Mee 2008 heibannen entwéckelt hunn. Ech sinn der Meenung, datt mer an der nächster Legislaturperiod et musse fäerdegbréngen, de Fuerschungseffort – den ëffentlechen an de privaten – op 3% vun eisem PIB eropzedrécken. Wa mer dat géife fäerdegbréngen – a mer mussen dat fäerdegbréngen –, dann hätte mer eis Zukunftsplaz definitiv geséchert. Nëmmen déi, déi haut fuerschen, an déi, déi haut sichen, fannen dat, wat muer richteg ass. Mir mussen e Vollek vun Zukunftsdetektive ginn, soss riskéiere mer Chauffeuren ze bleiwen, déi an de Réckspijel kucken, statt hire Bléck op déi breet Avenuen ze riichten, déi virun e leien. Grad an der Kris muss een Zukunftsgas ginn, d'Brems an de Réckgang si Bordinstrumenter fir déi Fäertereg.

Mir maachen äis Suergen ëm de Chômage an ëm déi laangfristeg Finanzéierung vun eiser Sécurité sociale. Mir wëllen der multisektorieller Diversificatiounsstrategie e Push ginn, well mer äis aus der Ofhängegkeet vun der Finanzplaz wëlle léisen, quitte datt mer hire weideren Essor ustriewen.

Mir hunn och d'Suerg ëm eis Ëmwelt. Grad an der Kris. Ech wëll hei dem Androck entgéinttrieden, d'Regierung géif d'Kris an de Konjunkturprogramm, dee se hir entgéintstellt, wëlle notzen, fir den Ëmweltgedanke méi kleng ze schreiwen. Den Ëmweltschutz, den ökologesche Souci däerf net d'Affer vun der Kris an hirer Bekämpfung ginn. D'Wirtschaftskris bekämpft een net doduerch, datt een d'Klimakatastroph vergësst an d'nohalteg Entwécklung vun eisem Environnement an dem „etc." vun eise Preoccupatiounen aschreift. Dat huet d'Regierung och net gemaach. An dat däerf déi nächst och net maachen. D'Wirtschaftskris ass enges Dags eriwwer. D'Klimakatastroph awer bleift. Duerfir däerf d'Erhuelung vun der Wirtschaft sech net op d'Käschte vun der Ëmwelt maachen.

D'Noutwendegkeet, d'Genehmegungsprozeduren ze beschleunegen, ass net gläichbedeitend mat engem Attentat op d'Ëmweltsuergfalt. Et muss een och an dräi Méint kënnen driwwer befannen, ob e Projet nohalteg an ëmweltfrëndlech ass oder net. Duerfir brauch ee keng siwe Joer. Mir wëllen d'Prozeduren acceleréieren, ouni d'Ëmwelt ze blesséieren.

Am Contraire: Ech mengen, datt d'Wirtschaftskris – wéi soll ech soen – „eng Chance" fir d'Ëmwelt an de Klimaschutz ass. Ëmweltschutz a Krisebekämpfung ginn zesummen. D'Kris ass d'Stonn vun den alternativen Energien. D'Kris ass d'Stonn vum graduellen

Ausstieg aus der fossiler Energieofhängegkeet. D'Kris ass d'Stonn vum wirtschaftlechen a sozialen Notze vun den Ëmwelttechnologien. „J'aime", sou sot de franséische Philosoph Blaise Pascal, „les choses qui vont ensemble." Krisebekämpfung an Ecologie ginn zesummen. Dat Zesummegoen hu mer an der zréckleiender Legislaturperiod bewisen. Vläicht nach net ganz. Mä awer méi wéi jeemools virdrun. Ech kann dat matenee vergläichen, well ech si jo scho méi laang derbäi. Dësen Ëmweltminister ass an de leschte fënnef Joer senger Aufgab méi wéi gerecht ginn.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Wirtschaftskris, vun där ech esou vill geschwat hunn, mä ech hu missen esou vill vun hir schwätzen, well 't ass d'Haaptsuerg vun de Leit, ass net alles. D'Regierung hat och nach aner Suergen an aner Preoccupatiounen an dëser Legislaturperiod. Si huet probéiert, deene Suergen an deene Preoccupatiounen, déi et an der Gesellschaft gëtt, eng geschlossen Äntwert ze ginn. Eng Äntwert aus engem Goss.

Dat ass besonnesch däitlech ginn an deem breede Beräich vun deem, wat mer d'Gesellschaftspolitik nennen. D'Gesellschaftspolitik bestëmmt d'Aart a Weis, wéi mer matenee liewen a wéi mer mateneen eens ginn. D'Fortschrëtter an deem Beräich sinn onverkennbar.

Mir kruten en neit Immigratiounsgesetz. Mir kruten en neit Integratiounsgesetz. Mir kruten en neit Asylgesetz. Mir kruten en neit Staatsbiergerrecht, e Gesetz iwwert d'duebel Nationalitéit. Mir kruten e Gesetz iwwert de Congé linguistique. All dës Gesetzer verstäerken d'Mateneen hei am Land.

D'Mateneen, dat betrëfft och d'Matenee vun den Erwuessenen a vun de Kanner. D'Kannerbetreiung ass wichteg. Am Joer 2004 hu Staat a Gemengen 7 481 Kanner betreit. Am Joer 2008 sinn et der 23 000. 9 000 weider Plazen an de Maisons relais befanne sech an der Planungsphase. An der Education précoce waren am Joer 2000 2 802 Kanner. Haut sinn et der 4 032. Numeresch a qualitativ huet d'Kannerbetreiung sech an deene leschte Jore massiv verbessert. Dëse Prozess muss virugefouert ginn. D'Aféierung vun de Chèques-services ass vill kritiséiert ginn. Mä d'Chèques-services ginn um Terrain gutt ugeholl: Ronn 30 000 Demandë fir Chèques-services si bis haut agereecht ginn. Dat ass e Succès! Wéi iwwerhaapt d'Madame Marie-Josée Jacobs kann houfreg sinn op dat, wat si fir d'Famill a fir d'Kanner an de leschte Jore gemaach huet.

D'Zesummeliewe betrëfft natierlech och d'Zesummeliewen an der Koppel. Mir hunn d'steierlech Avantagë vun de bestuetene Leit op hetero- an homosexuell Koppelen, déi am Partenariat zesummeliewen, ausgedehnt. Dëse Rechtsfortschrëtt gëtt kaum zur Kenntnis geholl. E gëtt zougedeckt duerch d'Fuerderung nom Mariage vun den Homosexuellen, Fuerderung, déi mech net stéiert. Mä wichteg ass d'Gläichzéiung vun hire Rechter. De Rescht kënnt no, wann d'Gesellschaft prett ass duerfir.

D'Schoulpolitik ass och Gesellschaftspolitik. D'Educatiounswiesen ass an dëser Legislaturperiod fundamental reforméiert ginn, méi wéi an iergendenger Legislaturperiod virdrun. D'Grondschoul ass op nei Féiss gestallt ginn duerch d'Reform vum Gesetz vun 1912, d'Beruffsausbildung ass reforméiert ginn, den Neie Lycée ass agefouert ginn, déi Nei Schoul kritt eng Chance, mir hunn d'Formatiounsweeër diversifizéiert, mir hunn den Echec scolaire zréckgedréckt, eis Schoul ass zäit- an zukunftskonform ginn. D'Zomm vun dësen a vun anere Reformen ass dem energeschen Asaz vun der Educatiounsministesch Mady Delvaux ze verdanken. Datt dës Reformë konnte gestëmmt ginn, ass deem gemeinsame staarke Wëlle vun deenen zwou Koalitiounsparteien zouzeschreiwen.

Mir hunn eis Wirtschaft moderniséiert. Mer hu se moderniséiert duerch den Antrëtt an eng prononcéiert Diversificatiounslogik: e-commerce, Ëmwelttechnologien, Gesondheetstechnologien, Biotechnologien, nei Initiativen an de Beräicher Fuerschung an Innovatioun.

Den Innovatiounsschub gëtt besonnesch däitlech am Beräich vum Kommunikatiouns- a Mediesecteur. Mir haten äis um Ufank vun der Legislaturperiod virgeholl d'Kommunikatiounsinfrastrukturen, a besonnesch den Ausbau vun den Breetbandverbindunge mam Ausland an och intern am Land, ze verbesseren. Mir wossten, datt dat gutt fir d'Wirtschaft wier.

Mir wossten, datt en allgemenge Wonsch dee war, fir schnell a besser surfen ze kënnen.

Mir haten äis um Ufank vum Joer 2000 virgeholl, d'Couverture fir de Breetbandinternet, also de séieren Internet, op 95% vun den Haushalter an de Betriber eropz'entwéckelen. Deen Objektif ass iwwertraff ginn.

Lëtzebuerg ass dat éischt Land vun der OCDE, dat quasi 100% Couverture huet, wou een also iwwerall am Land Zougang zum séieren Internet ka kréien. D'Unzuel vu Breetband-Internetuschlëss huet sech iwwert déi lescht fënnef Joer bal veraachtfacht, mat 2008 128500 Uschlëss. 80% vun den Haushalter hunn haut e séieren Internetuschloss. Nëmmen dräi Länner an Europa sinn – knapp – besser.

Déi allgemeng exzellent Konnektivitéit, déi mer hunn, huet en direkten Impakt op d'international Konkurrenzfähegkeet vun eisem Land.

Vun 154 Länner, deenen hir Performance gemooss gëtt, si mir, wat Benotzung vun der Kommunikatiounstechnologie duerch d'Betriber ubelaangt, haut d'Land Nummer 7. Wat d'Präisser vun der Notzung vun de Kommunikatiounsservicer ubelaangt, si mer dat drëttbëllegst Land op der Welt. Mir wëllen eis Spëtzeplaz op der internationaler Kommunikatiounsstanduertkaart ausbauen. Duerfir investéiere mer 200 Milliounen Euro an deenen nächste Joren a Luxconnect an an Tera-Link. De Kommunikatiounsminister Jean-Louis Schiltz huet sech an d'Zukunftstechnologie verléift. Seng Léift produzéiert gutt Resultater.

D'Moderniséierung vum Land heescht selbstverständlech och d'Ökologiséierung vum Land. Och hei ass dat, wat dës Regierung gemaach huet, am Schlussresultat eigentlech bemierkenswäert. D'CO_2-Emissioune sinn am Verglach zum Joer 1990 ëm 5,2% gefall. D'CO_2-Emissioune ginn däitlech zréck. Dat ass deelweis duerch d'Wirtschaftskris bedéngt. Dat ass zum aneren Deel d'Resultat vun enger aktiver Reductiounspolitik.

Den Undeel vu schuedstoffaarmen Autoen hëlt zou, den Undeel vun Dreckksschleideren am Autoverkéier hëlt of.

An d'Schinn, an d'Eisebunn sinn an deene leschte Joren Milliarden Euro gefloss. D'Investitiounen an d'Schinn hunn a fënnef Joer ëm 179% zougeholl. Haut fuere 25% méi Leit mam Zuch wéi nach viru Joren. Nach ni huet d'Eisebunn esouvill Fracht transportéiert wéi haut. Insgesamt fueren 20,6% méi Leit mam ëffentlechen Transport. D'ëffentlech Bus- a Schoulbuslinnen hunn ëm 28% zougeluecht. Am ëffentlechen Autobusnetz sinn zanter 2004 30 nei Linnen agefouert ginn, dovun 11, déi iwwer d'Landesgrenzen erausfueren. 35 nei Schülerlinnen si fir déi eenzel Lycéeën am Land derbäi komm. Op 26 ëffentleche Buslinnen ass en Takt agefouert ginn, esou datt haut vun deenen 288 Autobuslinne vum RGTR der 135 no Taktfahrplan fueren. D'Kilometerzuel, déi d'Autobussen an engem Joer maachen, ass vun 33,5 op 43,7 Millioune Kilometer eropgaang, e Plus vun 13%. D'Zuel vun de Passagéier ass vun 33 600 000 op 38 400 000 an d'Lut geklomm, e Plus vu 14,3%. 13% Kilometer méi, 14,3% Passagéier méi: Ass dat net eng nohalteg Verkéierspolitik? Et ass eng!

D'Moderniséierungsbestriewunge vum Land fënnt een och am neien Agrargesetz erëm, fënnt een am neie Fënnefjoresplang fir den Tourismus erëm, fënnt een an deene vilfältegen administrative Vereinfachungen erëm, déi di verschidde Ministären, besonnesch de Mëttelstandsministär, an deene leschte Joren duerchgefouert hunn. D'zukunftsorientéiert Denke fënnt een erëm am Pacte logement, am neie Mietgesetz, an deene fäerdegen an nach net ganz fäerdege sektoriellen a globale Pläng vum Landesplanungsminister Jean-Marie Halsdorf an an der extraordinärer Reussite vun der Neimiwwléierung vum Site Belval, déi weist, datt dës Regierung de Süden net ofgeschriwwen huet, mä de Süden op Orbite wëllt bréngen.

De Wëlle fir vun der Plaz ze kommen, gëtt och am Beräich vun der Politik, déi d'ëffentlech Funktioun betrëfft, däitlech. Mir hunn, mam Accord vun der authentescher repräsentativer Gewerkschaft vum ëffentlechen Déngscht, der CGFP, moderat Lounofschlëss an dëser Legislaturperiod ofgeschloss. Dir hutt se gestëmmt. Dir waart also dermat d'accord. Mat der CGFP – déi ass jo nëmme ganz selten e bequeme Verhandlungspartner – si mer äis och eens ginn iwwert d'Konditiounen, zu deenen EU-Bierger kënne Lëtzebuerger Staatsbeamte ginn. Ech hunn hir fir hiert Alenken an där Fro Merci ze soen. D'Gespréicher mat der CGFP sinn ëmmer schwiereg. Mä si sinn ëmmer produktiv. Well Regierung a CGFP wëllen datselwecht. Eng effizient leeschtungsstaark performant ëffentlech Funktioun, déi sech dem Fortschrëtt net verweigert. Ech leeë grousse Wäert op d'Weiderféierung vun engem inhaltlech qualitativ héich ugesiedelten Dialog mat der CGFP. Esou hu mer et an dëser Legislaturperiod gehal. Esou muss och déi nächst Regierung et halen. Esou wéi iwwerhaapt hei de Saz hipasst, datt de sozialen Dialog zu Lëtzebuerg essentiel an existentiell richteg ass. De Lëtzebuerger Sozialmodell, de Versuch alles ze maache fir zu inhaltleche Schnëttmengen tëschent Regierung, Parlament a Sozialpartner ze kommen, muss och an deenen nächste fënnef Joer en determinant Element vun der Politikausriichtung zu Lëtzebuerg sinn. Regierung a

Parlament, obscho si gewielt sinn, stellen net déi ganz sozial economesch Realitéit vum Land duer. Mir brauchen d'Matmaache vun de Gewerkschaften, mir brauchen d'Matmaache vun de Patronatsorganisatiounen. Lëtzebuerg ass een Ensemble, dee sech zesummesetzt aus der politescher Wëllensäusserung an aus der revendikativer Landschaftskuliss, déi d'Gewerkschaften an d'Patronatsorganisatiounen duerstellen. Wier Lëtzebuerg eng Firma, da kënnt d'Regierung als den ieweschte Manager vum Land sech géint all déi aner Forcen, Sensibilitéiten, Befindlechkeeten duerchsetzen. Lëtzebuerg ass keng Firma. Lëtzebuerg ass e Staat. Lëtzebuerg ass eng Natioun. Eng Natioun besteet net nëmmen aus der Regierung an aus dem Parlament. Lëtzebuerg ass e gewaltegt Zesummespill. En Zesummespill tëschent Parlament a Parteien, Regierung a Koalitioun, Patronen a Gewerkschaften, Net-Regierungsorganisatiounen an Zivilgesellschaft, en Zesummespill tëschent deene beschten Elementer, déi mer hei am Land hunn. Eng modern Demokratie limitéiert sech net op Chamber a Regierung. Mä 't ass an der Chamber an an der Regierung, wou den Decisiounssubstrakt vun de Gespréicher mat deenen net gewielte Repräsentante vun der Gesellschaft muss gezu ginn. Esou hu mer et an der Vergaangenheet gemaach. Esou muss et och an Zukunft geschéien.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Dat heiten ass déi fofzéngten Erklärung zur Lag vum Land, déi ech virleeën. Et war nach keng esou schwiereg wéi dës. Et war nach keng esou schwiereg wéi dës, well een esou wéinig iwwer dat weess, wat kënnt. Mir liewen an enger onsécherer Welt, an engem onséchere Ëmfeld, mir bewegen äis an engem wirtschaftleche Kontext, deem seng Plie kee genau kennt. De séchere Wee, erlaabt mer de Clin d'œil, war nach ni esou schwéier ze fanne wéi elo. Net nëmmen net fir déi, déi sech zu him bekennen. Och fir déi, déi e lächerlech maachen.

Ech hunn, net nëmme well ech méi al a leider Gottes – jiddweree mierkt dat – net méi räif ginn, net nëmmen iwwert d'Zukunft mer de Kapp zerbrach. Ech hunn och a mengem Kapp déi lescht Jorzéngten defiléiere gelooss. An ech hu festgestallt – ech hunn lech dat scho gesot –, datt ech an deene leschte 27 Joer d'Regierungsverantwortung gedeelt hu mat 40 Kollegen insgesamt. Där vun der CSV, där vun der LSAP, där vun der DP. Ech muss – obschonn ech hoffen, net um Enn vu menger politescher Carrière ukomm ze sinn – feststellen, datt alleguer déi, mat deenen zesummen ech d'Geschécker vun dësem Land geleet hunn, vum Wëlle beséilt waren, hir Aarbecht gutt ze maachen. Well ech dat erlieft hunn a well ech weess, datt all Partei, déi bei deenen nächste Wahle kandidéiert, et eigentlech gutt mengt, sinn ech zu pauschale Veruerteelunge vun deenen engen an deenen aneren net bereet. Jiddweree vun äis wëll et gutt maachen. Loosse mer elo wou de Wahlkampf ufänkt keen deem aneren ënnerstellen e géif d'Ongléck vum Land wëllen. Loosse mer dervun ausgoen, datt jiddwereen dat Bescht fir d'Land wëllt. Politiker a Parteien, dat si keng Feinden. Dat si Konkurrenten, déi iwwert de beschte Wee fir d'Land streiden. Ech wëll de Feind vu kengem sinn. Ech si gär e respektéierte Konkurrent vun aneren. An duerfir wëll ech um Enn vu menger Ried douce Conclusiounen zéien, keng antinomesch, keng feindlech.

Mir sinn an der Mëtt vun enger Wirtschaftskris. Ech weess net – a wann ech et wéisst, da géng ech lech et soen – wéi laang datt déi Wirtschaftskris unhält. Ech weess just, et ass déi schlëmmst an déi déifsten, déi mer zënter Jorzéngten erliewen. Mer hu se net verschëld, mä mir leiden ënner hir. Ech sinn dervun iwwerzeegt, datt déi international, a virun allem déi europäesch an déi national Krisebekämpfungsmoossnahmen positiv Effekter net am Joer 2009, mä am Joer 2010 wäerte produzéieren. Ech sinn iwwerzeegt dervun, datt all Konjunkturprogrammer, esouwuel déi europäesch wéi déi national, kaum positiv Effekter hu wa mer et net fäerdeg bréngen, de Bankesystem erëm un d'Rullen ze kréien an de Kredit-Flux erëm hirzestellen. Mir bréngen dat nëmme fäerdeg, wa mer d'Problematik vun den illiquiden toxesche Bank- a Finanzprodukter an de Grëff kréien. Dat ass eng global Aufgab. Dat ass eng europäesch Aufgab. Dat ass nëmmen a ganz klengem Mooss eng national Aufgab.

Ech sinn iwwerzeegt dervun, datt mir Lëtzebuerger et fäerdeg bréngen, äis aus der babylonescher Gefaangenschaft vun där Finanz- a Wirtschaftskris ze befreien. Ech trauen eisem Vollek an och äis, eiser Wirtschaft an eise Sozialpartner et zou a Solidaritéit äis aus der Ëmklamerung vun där Kris ze befreien. Dat bréngt mer nëmme fäerdeg, wann den internationale Kontext stëmmt. Op dee Kontext hu mer wéineg Afloss. Och d'Presidence vum Eurogroupe gëtt engem net all Aflossméiglechkeet, déi ee bräicht fir ze bewierken, datt dat geschitt, wat geschéie muss. Mä mir sinn en intelligent Vollek. Mir si Leit,

déi mat zwee Féiss um Buedem stinn. Mir wëssen, wat Grouss a Kleng ass, mir wëssen, wat d'Méiglechkeete vu groussen Ensemblë sinn a wat marginal Korrekturméiglechkeete vun deene méi Klengen duerstellen. Mä mir fannen äis – dat hu mer esou dacks scho bewisen – gutt zurecht am Niewenteneen, Mateneen a leider heiansdo och Géinteneen vun de groussen Acteuren um Wirtschaftsterrain. Ech sinn iwwerzeegt dervun, datt mer um Enn vun der Kris als klengt, mä intelligenz- a realitéitsgedriwwent Vollek besser do stoe wäerte wéi vill anerer. Dat ass meng Hoffnung. Dat ass och dee Wëllen, dee mech animéiert: alles ze maachen, fir datt mer no der Kris méi staark si wéi déi aner. Mir hunn d'Viraussetzung duerfir geschaaft. Doduerch, datt mer – dëst ass eng mittelfristeg Betruechtung – eis Schoul fundamental reforméiert hunn a s'op d'Zukunft ausgeriicht hunn. Doduerch, datt mer eis wirtschaftlech Diversificatioun an nei Domainer eragedriwwen hunn. Doduerch, datt mer eisen Effort an den Zukunftsberäicher Recherche an Innovatioun multiplizéiert hunn. Doduerch, datt mer dem Matenee vu Beruff a Famill eng nei, well praktesch Dimensioun ginn hunn. Doduerch, datt mer konsequent an d'Zukunftstechnologien, ITC, e-commerce, Ëmwelttechnologien, Biomedezin investéiert hunn. Doduerch, datt mer der Ëmweltpolitilk en neien Driff ginn hunn, Ëmweltpolitik, déi a kengem Géigesaz zu den Noutwendegkeete steet, déi d'Bekämpfung vun der Wirtschaftskris mat sech zitt. Doduerch, datt mer äis eens sinn, datt d'Solidaritéit an der Wirtschaftskris net mat engem klengen S däerf heemlech geschriwwe ginn, mä doduerch, datt mer äis eens sinn, datt d'Solidaritéit grad an der Kris mat engem groussen S muss geschriwwe ginn. D'Wirtschaftskris verschlëmmert sech och am Laf vun dësem Joer 2009. Ech wëll dorunner keen Zweifel loossen. Mä kee kënnt am Hierscht no de Wahlen – ech jiddwerfalls net – mam décken Hummer fir de Sozialsystem hei am Land ze zerschloen. Wat mer brauchen, ass e Schrauwenzéier fir eenzel Schrauwen unzezéien, fir datt eist Sozialgerüst net zesummefällt. De Schrauwenzéier erlaabt d'Ajustéieren, den décken Hummer erlaabt just d'Draschloen an d'Futtimaachen. Mir wëllen net draschloen. Mir wëllen net futti maachen. Mir wëlle fein ajustéieren, wa mer mengen, d'Schrauwe missten ugezu ginn.

Jiddweree muss wëssen: Et gëtt Saachen, déi net wäerte stattfannen. Enfin, vun deenen ech mengen, datt se net stattfannen däerfen. Déi Leit, déi wéineg verdéngen, déi Leit, déi akommesschwaach sinn, déi Leit, déi net wëssen, wéi se um Enn vum Mount eens ginn, déi däerfen net d'Affer vun der Kris ginn. Déi éischt Solidaritéitsflicht besteet hinne géintiwwer. Breet Schëllere kënne méi droen. Si mussen eventuell bereet sinn an deenen nächste Jore vorübergehend méi ze droen. Schmuel Schëllere verdroe keng supplementar Laascht. Duerfir stinn ech an. Duerfir stinn déi zwou Koalitiounsparteien an. Wa supplementar Laaschten mussen iergendwou ofgeluecht ginn, da gi se net op de Schëllere vun deene Schwaachen ofgeluecht.

Am Laf vun där nächster Legislaturperiod, Period an där hirem Ufank d'Finanzen an en Engpass erageroden, gëtt d'Fuerderung laut, d'Entwécklungshëllef ze reduzéieren. Dat seet haut nach keen. Mä 't gëtt der, déi wäerten dat mar soen. Ech wëll soen, déi zwou Koalitiounsparteie wëlle soen: Mir féieren déi Entwécklungspolitik, déi mer an deene leschte Joren engagéiert hunn och an der Kris virun. Esou laang wéi all Dag 25 000 Kanner vun Honger krepéieren, esou laang wéi all 9 Sekonnen e Kand vun Honger stierft, esou laang ass Europa an ass Lëtzebuerg net mat senger Flichterfëllung um Enn ukomm. Mir wëllen d'Lëtzebuerger Entwécklungshëllef op engem héijen Niveau halen.

Et däerf och net stattfannen, datt de Kulturbudget drastesch no ënne revidéiert gëtt. Wa Kris ass, wann d'Finanze knapp ginn, wann net all Fuerderunge kënnen erfëllt ginn, dann tendéiere Regierungen a Parlementer dozou, Aschnëtter an de Kulturbudgeten ze maachen. Mir sinn e Land, deem säi Kulturbudget méi wéi 1% vu sengem Gesamtbudget bedréit. Mir mussen esou e Land bleiwen. Lëtzebuerg ass och e Kulturland. Dat wëlle mer bleiwen.

Mir sinn e Kulturland jo. Dat heescht, mir sinn och e Land, dat u senger Sprooch hänkt. Ech hunn eis Sprooch ganz gär. Ech beméie mech se esou richteg wéi nëmmen iergendwéi méiglech ze schwätzen. Ech sinn der Meenung, datt jiddwereen, dee Lëtzebuerger wëllt ginn, sech an eiser Sprooch ausdrécke kënne muss. Ech sinn net der Meenung, datt jiddwereen, dee wëllt Lëtzebuerger ginn, sech wéi en Affekot ausdrécke kënne muss. Souwisou schwätzen d'lëtzebuergesch Affekote franséisch. Ech hätt gären, datt déi, déi vu méi wäit bei äis kommen, äis gutt verstinn. An ech hätt gären, datt wa si sech net an hirer Sprooch, mä an eiser Sprooch ausdrécken, mir si och verstinn. Ech wëll dat Lëtzebuergescht net iwwerdreiwen. D'Iwwerdreiwung vum Lëtzebuergesche stéiert mech. Mä d'Ënnerdreiwung

vum Lëtzebuergesche stéiert mech grad esou vill. Ech hätt gären, datt mer äis bannent eise Grenzen an därselwechter Sprooch kënne mateneen ënnerhalen. Dat heescht, datt mir Lëtzebuerger heiansdo Däitsch oder Franséisch schwätzen. Dat heescht awer och, datt déi, déi vu méi wäit ewech kommen, sech och kënnen op Lëtzebuergesch mat äis ënnerhalen. Dat ass eng Exigenz, ee Must, wéi mer op Lëtzebuergesch soen, vun nationaler Kohäsioun, mar méi wéi haut.

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

Ech hunn et gesot: Dat hei ass meng fofzéngte Ried zur Lag vun der Natioun. Vläicht ass et déi lescht. Vläicht kommen der nach fënnef no, à voir. Keng Erklärung ass mer esou schwéier gefall wéi dës. Ech hat keng richteg Loscht, e Bilan vun der Regierungsaktivitéit ze zéien. Well mir sëtze matsen an enger déiwer Wirtschaftskris: Wat soll d'Bilanzéieren iwwer all méiglech Beräicher an engem Moment wou d'Leit sech Suergen ëm hir materiell Zukunft an ëm hir Aarbechtsplaz maachen? Ech hätt kënnen eng breet Bilanz zéien. Well d'Regierung kann eng gutt Bilanz presentéieren. Si kann dat och maachen, well déi zwou Regierungsparteien, obschons ënnerschiddlech staark, gläichberechtegt, kollegial a séier dacks frëndschaftlech zesummegeschafft hunn. Mënschlech waren déi lescht fënnef Joer fir mech e Gewënn. Politesch ware se zum Gudde vum Land. Mä net déi lescht fënnef Joer si wichteg. Déi nächst fënnef Joer si wichteg. Iwwer déi konnt ech net richteg schwätzen, obscho vill Leit dat vu mer erwaart hunn. Mä de Mandat vun dëser Regierung leeft de 7. Juni of. Ech konnt lech net soen, wéi ech mengen, datt d'Politikarchitektur bis 2014 soll ausgesinn. Ech konnt et net maachen, well ech kee Regierungsmandat fir eng Ried iwwer déi nächst fënnef Joer hunn. Ech weess net wat de Wieler den nächste 7. Juni mat der Regierung, an domat och mat mir, wëlles huet. Ech weess just eppes: D'Kris ass schlëmm, si ass schlëmm an der Welt, si ass schlëmm an Europa a si ass och schlëmm heiheem. Et ass déi schlëmmste Kris, déi mer zanter Jorzéngten erlieft hunn. An ech weess: Mir kënnen als Lëtzebuerger vun dëser Kris zréckgeworf ginn, mä dës Kris wäert äis net ëmwerfen. Mir packen dat. Mir packen dat, wa mer zesummestinn an zesummeginn. Dat schléisst d'Kontrovers am Detail net aus. Mä dat rifft no Zesummenhalt an der Saach, an der Saach vun de Lëtzebuerger. Ech géif mech gären, och nom 7. Juni, an den Déngscht vun där Saach stellen.

Discours de Jeannot Krecké prononcé à l'occasion de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle 2009

27 avril 2009

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, avant tout, de me féliciter non seulement du fait qu'une manifestation axée sur la propriété intellectuelle réunisse pour la deuxième fois un nombre aussi élevé de participants à Luxembourg, mais également qu'un panel aussi large que possible, regroupant les acteurs spécialisés en la matière, se soit fédéré dans le but de participer collectivement à cette deuxième édition de la Journée de la propriété intellectuelle en cette Année européenne de la créativité et de l'innovation. En effet, à l'initiative de la Direction de la propriété intellectuelle du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, avec le soutien logistique de la Chambre de commerce, de Luxinnovation et du Centre de veille technologique, l'ensemble des bureaux-conseils en propriété intellectuelle établis au Luxembourg ainsi que l'ensemble des sociétés de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins autorisées à exercer sur le territoire national, sont parties prenantes à cette journée organisée dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui a lieu tous les ans le 26 avril.

Cette année, deux autres acteurs sont également présents en tant qu'exposants, à savoir Creative Commons dans le domaine des droits d'auteur, et Gras Savoye en tant que courtier d'assurances dans le domaine de la propriété intellectuelle. Je remercie très sincèrement tous ces acteurs d'avoir répondu positivement à l'appel. Je m'en voudrais de ne pas mentionner et remercier également l'Office Benelux de la propriété intellectuelle qui, comme vous le savez très certainement, est l'instance officielle chargée de l'enregistrement des marques et des dessins et modèles dans le Benelux. L'année passée, cette manifestation était axée sur les deux volets qui constituent la propriété intellectuelle, à savoir la propriété industrielle, d'une part, qui a principalement pour vocation de protéger les créations nouvelles qui relèvent de la technique ou du domaine de l'industrie. Les droits d'auteur et les droits voisins, d'autre part, ont quant à eux pour vocation de protéger les créations de l'esprit: littérature, esthétique, art, mais également les programmes d'ordinateur.

Cette année, cette conférence est principalement basée sur la valorisation pratique de la propriété intellectuelle. Les différents intervenants vont étudier aussi bien les aspects techniques que financiers et juridiques. Je tiens à remercier chaleureusement tous les intervenants pour leur dévouement. Nombreux sont les praticiens de la propriété intellectuelle qui nous font l'honneur de participer en tant qu'orateurs lors de nos différentes manifestations de sensibilisation et il n'est pas toujours aisé de trouver le juste équilibre dans la représentation des différents acteurs. Cependant, je ne vais pas me plaindre de cet engouement pour la bonne cause. La présente manifestation répond à l'effort continu du gouvernement de poursuivre et d'amplifier ses actions en vue de sensibiliser le public et les petites et moyennes entreprises à la thématique de la propriété intellectuelle. Recourir aux outils de la propriété intellectuelle constitue un atout économique et stratégique, en apportant des solutions concrètes pour valoriser l'innovation et la création en général.

En effet, un brevet, une marque, un dessin ou modèle, ou un droit d'auteur confèrent le droit d'interdire aux tiers l'exploitation de ce qui est protégé. Développer, dans les entreprises, une culture de la propriété intellectuelle afin de définir une véritable stratégie d'exploitation des outils de protection est primordial pour la compétitivité de ces entreprises, qui plus est dans l'environnement mondialisé fortement concurrentiel qui est le nôtre. En effet, si au début des années 1980, l'actif immatériel des sociétés cotées en bourse tournait autour de 10%, il dépasse aujourd'hui les 70%! Le gouvernement s'est engagé dans la voie de la valorisation de la propriété intellectuelle par la loi du 21 décembre 2007 sur les revenus de la propriété intellectuelle, complétée par la circulaire de l'Administration des contributions du 5 mars 2009, laquelle renforce les incitations à protéger son capital immatériel et vise par ce moyen à augmenter la valeur de l'entreprise.

Voilà un objectif à court terme de cette initiative gouvernementale. Nous essayons aussi d'attirer des capitaux étrangers par un régime fiscal juste, qui devrait à moyen et à long terme amener également des cerveaux, du savoir-faire et créer ainsi de la richesse par la protection des valeurs immatérielles. En effet, en termes économiques, la meilleure recherche et la meilleure innovation ne servent à rien si on n'a pas pu les protéger à temps. Dans ce sens, la propriété intellectuelle est la pierre angulaire de toute politique de recherche et d'innovation. Laissez-moi vous citer ces quelques chiffres: de 2004 à 2007, les demandes de brevet européen déposées par des entreprises luxembourgeoises ont augmenté de 37%, à plus de 250 demandes par an.

Les i-dépôts auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle ont presque doublé de 2007 à 2008. Des progressions fulgurantes ont été réalisées dans le dépôt des marques par des entreprises luxembourgeoises: de 445 dépôts de marques Benelux en 2004, ce nombre est monté à 679 en 2008, soit une augmentation de 50%, et le dépôt des marques communautaires par des entreprises luxembourgeoises a augmenté de 257 en 2004 à 599 en 2008, soit une progression de 133%! Ces chiffres témoignent du fait que le gouvernement est sur la bonne voie et que les actions de sensibilisation ainsi que les incitations législatives portent leurs fruits.

En tant que ministre de l'Économie, et du fait que la propriété intellectuelle couvre une multitude de domaines, je me dois de favoriser une intégration horizontale de la propriété intellectuelle au niveau gouvernemental. Elle ne se compose pas seulement de propriété industrielle, mais aussi des droits d'auteur et droits voisins. Je continuerai à défendre l'industrie culturelle et l'industrie de la musique en particulier. Une défense des droits d'auteur est nécessaire, sans qu'il ne soit nécessaire de tomber dans des excès de législations qui risquent de porter atteinte aux libertés fondamentales. Dans le «paquet télécom», le Parlement européen a su préserver cet équilibre. C'est également dans ce domaine que je me réjouis de l'excellente collaboration entre la Direction de la propriété intellectuelle et mon équipe de CASES afin de sensibiliser surtout le public jeune à la problématique des droits d'auteur. De la même manière, c'est également pour la deuxième année consécutive que la Direction de la propriété intellectuelle a collaboré avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans l'organisation des journées du livre et du droit d'auteur, lesquelles ont eu lieu la semaine passée et qui ont rencontré un vif succès.

Il doit cependant être constaté, et je le regrette, que malgré toutes les actions de sensibilisation et de communication menées ces dernières années par la Direction de la propriété intellectuelle, celle-ci ne bénéficie pas encore de toute la visibilité qu'elle pourrait légitimement revendiquer. En effet, nombreux sont ceux

qui aujourd'hui ignorent que la propriété intellectuelle, incluant les droits d'auteur et droits voisins, incombe à mes services. La crise financière que nous vivons actuellement montre l'importance des enjeux de la propriété intellectuelle. Vous avez suivi et vous suivez, comme moi, l'aventure de la marque allemande Opel, qui est difficile à découpler de General Motors, puisque la maison mère a donné en gage les droits de propriété industrielle d'Opel à l'État américain. Concernant les marques, il est intéressant de noter que Fortis Holding a redéposé les marques en février de cette année Generale Bank/Générale de Banque, en vue d'une reconstitution éventuelle de cette ancienne banque belge.

Je me sens soutenu dans mes démarches en matière de propriété intellectuelle par la Chambre des députés, qui a adopté dans son débat d'orientation sur la crise économique et financière la première de ses 21 recommandations, laquelle stipule qu'il faut, je cite, «combattre le monolithisme économique en accélérant la diversification, notamment […] dans le domaine de la propriété intellectuelle». Il est donc d'une importance capitale d'intégrer les différents aspects de la propriété intellectuelle dans les différents domaines, sans qu'ils ne soient considérés comme de purs instruments industriels. La loi du 21 décembre 2007 sur les revenus de la propriété intellectuelle constitue un bon exemple témoignant de la mise à profit de nos compétences financières non négligeables dans le domaine de la gestion des droits de propriété intellectuelle. Je souhaite que d'autres initiatives voient le jour et je ne manquerai pas de m'y engager si j'en aurai la possibilité. En ces temps de crise, il est capital de préparer l'avenir.

Quel meilleur moyen d'augmenter la compétitivité si ce n'est d'investir dans la recherche pour contribuer à la relance et d'investir dans les marques, dessins et modèles, afin de transmettre au consommateur une image de confiance. L'État lui-même poursuit par ailleurs dans cette voie en se donnant une *corporate identity* comme nous avons pu le démontrer avec l'exemple Luxembourg for Business. Je souhaite par ailleurs que le prochain gouvernement se donne des lignes directrices en matière de droits d'auteur et je souhaite une plus grande implication de l'Université du Luxembourg dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin d'offrir aux chercheurs des moyens de formations dans ce domaine.

Finalement, je tiens à vous annoncer que depuis ce jour, le guide du déposant de brevets, qui n'était disponible qu'en langue française, est depuis aujourd'hui en ligne sur le site www.eco.public.lu en langues allemande et anglaise.

Pour clôturer, je ne peux m'empêcher de dire que l'inauguration le 24 mai prochain du Musée Henri Tudor ne pourrait avoir lieu si, à l'époque, Monsieur Tudor n'avait su protéger ses inventions et, par là même, bénéficier des retombées économiques!

Je vous remercie pour votre attention.

Discours de Jeannot Krecké lors de l'ouverture de l'édition 2009 de la Foire de printemps

9 mai 2009

Altesses Royales,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass Villes an de leschte 6 Méint geschitt an dëst ass net spurlos un äis laanscht gaangen.

Lëtzebuerg steet ënnert dem Drock vun der Welt dobaussen. Eis Exportateure leiden ënnert dem extreme Konjunkturabroch op den internationale Mäert. Eis Finanzplaz gëtt mat falschen Uschëllegungen duerch den Dreck gezunn. Wier dat lo nëmmen aus ideologesche Grënn, da kéint ee jo verstänneg doriwwer schwätzen a Mëssverständnisser aus dem Wee raumen. Et ass awer wuel éischter esou, dass eis gréisste Kritiker och eis gréisste Konkurrente sinn. D'Finanzplazen New York, London an och Paräis a Frankfurt hunn äis d'Finanzkris bruecht an elo weise se mam Fanger op äis.

Dass et souwäit komm ass, huet zwou Ursaachen.

Déi eng, dat ass d'Zerbréckele vum europäesche Solidaritéitsgedanken an d'Zergrimmele vum gemeinsame Bannemaart. Déi aner, dat ass d'Bild vun eisem Land, wéi et falsch dobaussen duergestallt gëtt. Bei menge Reesen hunn ech misste feststellen, dass eist Land de Leit op ville Plaze guer kee Begréff ass. A wa se dann eppes iwwert äis wëssen, da menge se, mir wieren eng Stad an Däitschland, oder si denken, Lëtzebuerg, dat wier de Boulevard Royal an de Kierchbierg, zwou Stroossen, wou eng Bank nieft där anerer steet. Dës Regierung huet erkannt, wei wichteg d'Promotioun vun eisem Land ass.

Zesumme mat mengem Kolleg Luc Frieden hu mer zwou verschidden, mä komplementär Agencë gegrënnt. Luxembourg for Finance soll erklären, wat eis Finanzplaz ass, respektiv wat se net ass. Mir musse vermëttelen, dass och wa mir elo no OECD-Standarden den Informatiounsaustausch praktizéieren, mir awer wëllen d'Bankgeheimnis heiheem weider bestoe loossen. Dëst ass jo och net dat eenzegt Argument fir eis Finanzplaz, op déi Lëtzebuerg sech och weiderhi ka stäipen.

Luxembourg for Business, déi aner Agence, hëlleft äis, méi efficace am Ausland z'erklären, dass Lëtzebuerg och en Industriestanduert ass, deen duerch déi immens héich Qualitéit vu senge Produkter iwwerzeegt. Mir hunn extrem dynamesch an innovativ mëttelstännesch Betriber. Mir bidden Servicer un, déi queesch duerch d'Welt gesicht an unerkannt sinn.

Luxembourg for Business funktionéiert elo säit engem Joer. Eisen Optrëtt dobaussen ass säitdeem méi professionell ginn a mir vermëttelen esou och méi vun eiser Kompetenz.

Mir kënnen äis keng grouss Campagnen op CNN leeschten. Mir hunn och keen direkten Zougrëff op déi international Wirtschaftspress fir eise Standpunkt ze vertrieden. Mir musse méi subtil schaffen a probéieren, déi Leit, déi d'Decisiounen huelen oder se beaflossen, direkt z'erreechen.

Mir hunn an deene leschte 5 Joer exzellent Kontakter opgebaut, um arabesche Golf, a Russland, an Indien an a China. De permanente Kontakt a perséinlech Relatioune sinn onverzichtbar. Dat fänkt elo un, seng Friichten ze droen.

D'Auslandmissioune musse weiderlafen fir de Clienten ze soen, dass Lëtzebuerg esou staark an innovativ ass wéi jee.

Och an Afrika gesi mir en immenst Potenzial. D'Lëtzebuerger Betriber waren an der Vergaangenheet quasi inexistent op deene Marchéen. Mir mussen dat ännderen. Et gëtt Länner an Afrika, déi politesch stabil sinn an och lues awer sécher déi finanziell Moyenë kréien, fir hir Wirtschaft z'entwéckelen. Mir wëllen do usetzen, wou eis Entwécklungshëllef ophält, andeems mer eise Savoir-faire exportéiere fir de Leit ze hëllefen, sech aus der renger Iwwerliewenswirtschaft eraus z'entwéckelen.

Ech wollt awer och am Kontext vun de Promotiounsreesen eiser groussherzoglecher Famill besonnesch Merci soe fir déi immens wäertvoll Ënnerstëtzung, déi si ons, a besonnesch eise Betriber, an dësem Domaine ëmmer erëm gëtt.

Här President,

All concernéiert Partië si sech elo endlech am Kloren an eens, datt d'Foire hei um Kierchbierg soll bleiwen an datt si en neit Gebai muss kréien, well d'Gare périphérique Kierchbierg op engem Deel vum aktuelle Foire-Site gebaut gëtt.

Virun engem Joer hat ech Iech jo hei op dëser Tribune meng Bedenke matgedeelt, datt et op d'mannst während der Bauzäit vun där zukünfteger Gare fir d'Foire schwiereg dierft ginn, fir de Betrib anstänneg virulafen ze loossen. Och fir eng provisoresch Léisung op enger anerer Plaz war d'Regierung deemols wéi haut net favorabel.

All eis Méi, en Alternativ-Site an der Stad ze fannen, deen allen Usprech gerecht gëtt, huet näischt bruecht. Mir hunn deemno all zesummen decidéiert, d'Foire hei um Kierchbierg ze loossen.

Ech si grondsetzlech mat dëser Léisung zefridden, well ech bleiwe bei menger Meenung, datt d'Proximitéit vun enger Zuch-, Tram- a Busgare fir d'Foire en absolute Gëwenn ass.

Am Joer 2016 soll déi nei Gare operationnell sinn. Bis 2013 bleiwen d'Sitzungen vun den EU-Ministeren hei hannenaus am Centre de conférences provisoire Kiem. Dës zwou Premissen diktéieren den Tempo vum Chantier a si während der Iwwergangsphase d'Haaptcontraintë fir d'Foire. Dat heescht konkret, datt no der nächster Freijoersfoire am Joer 2010 de Chantier hei um Site ufänkt. Den Architekteconcours fir d'Foire an d'Gare gëtt den nächste Samschdeg ausgeschriwwen.

Erauskomme soll eng modern a fonctionnel Foiresinfrastruktur, ouni datt mer musse mat Hannover an Düsseldorf konkurréieren. Während dem Ëmbau wäerten d'Hale 6 bis 9 provisoresch vergréissert ginn. Mir wëllen nämlech op kee Fall hunn, datt d'Haaptgeschäft vun der Luxexpo, nämlech d'Fréijoers- an d'Hierschtfoire, aus hirem Programm misst verschwannen. Duerno entsteet um nördlechen Deel vun dësem Site déi nei Foire.

Dat Ganzt ass, wéi Dir gesitt, en absoluten Challenge. Mä ech si frou, datt mir et schlussendlech fäerdeg bruecht hunn, äis eens ze ginn an um selwechte Strang ze zéien.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de citer brièvement trois chiffres:

- 54 000: c'est le nombre d'emplois créés entre le 1er juillet 2004 et le 1er janvier 2009 dans toutes les branches de l'économie;
- 3%: c'est la contraction du PIB que la Commission européenne prévoit pour cette année;
- 7%: c'est le taux de chômage prévu pour 2010. C'est le chiffre qui doit nous inquiéter le plus, car il représente 16 000 hommes et femmes à la recherche d'un emploi.

C'est pourquoi la politique économique tout entière doit être tournée vers la création de nouveaux emplois durables.

J'ai décidé d'aborder aujourd'hui deux sujets seulement:

- les moyens pour amortir les effets de la crise;
- les moyens pour restructurer et réorienter notre économie au sortir de la crise.

Comment parer à cette situation difficile? Pour notre industrie exportatrice, je vois trois mesures concrètes.

D'abord, il faudra utiliser de façon judicieuse le dispositif légal en matière de chômage partiel, amendé dès janvier 2009 dans le sens d'une plus grande flexibilité, notamment en termes de périodes de référence et de couverture, pour mieux tenir compte des réalités sur le terrain.

Il s'agit pour les entreprises d'alléger le coût salarial, de leur permettre ainsi de pérenniser l'emploi et d'éviter les licenciements. Pour les salariés, il s'agit d'atténuer l'impact financier négatif des périodes d'inactivités partielles, qui se traduisent par un manque à gagner non négligeable.

Le nouveau dispositif en matière de chômage partiel vise également à inciter les entreprises et les salariés à mettre à profit les mois de basse conjoncture et de chômage partiel par des mesures de formation. Une main-d'œuvre mieux formée et qualifiée sera un atout certain pour la période de l'après-crise et le redémarrage économique.

Au-delà des mesures en matière de chômage partiel, le gouvernement a mis en place deux instruments de dernier rempart.

Le régime temporaire d'aide au redressement économique permet à l'État d'octroyer aux entreprises, jusqu'au 31 décembre 2010, une aide forfaitaire plafonnée à 500 000 euros.

Le régime temporaire de garantie de l'État autorise le gouvernement, jusqu'au 31 décembre 2010, à attacher une garantie partielle de l'État pour le remboursement de crédit. Outre le fait qu'ils sont limités dans le temps, les deux régimes ont en commun de s'adresser aux entreprises ayant un effet structurant ou moteur sur l'économie nationale ou régionale.

L'État qui, à l'instar des autres acteurs économiques, ne dispose point de ressources financières illimitées et qui est tenu de les gérer en bon père de famille, ne saurait donc être au chevet de chaque entreprise en difficultés.

Ceci pour l'industrie exportatrice.

Le soutien en faveur du commerce, de l'artisanat et de la construction, en fait notre marché domestique et celui de la Grande Région, se fait au travers du renforcement du pouvoir d'achat depuis le 1er janvier:

- baisse d'impôt sur le revenu des particuliers de 9%;
- augmentation du salaire minimum et des rentes et pensions;
- introduction d'une allocation de vie chère;
- tranche indiciaire;
- introduction de crédits impôt;
- subsides pour l'achat de voitures et de frigidaires plus respectueux de l'environnement;
- subsides pour des rénovations de logement en vue d'une plus grande efficacité énergétique;
- crédit moins cher;
- baisse du prix des carburants;
- chèques-services, et j'en passe…

Ce plan de crise est nécessaire, mais non suffisant. Je pense déjà à l'après-crise et aux orientations qu'il faut dès à présent donner à la politique économique.

Nous devons évidemment continuer à diversifier notre économie avec un accent particulier sur les secteurs

d'avenir que sont avec la logistique les technologies de la santé et les écotechnologies.

Le secteur de la logistique traverse une période difficile, mais nous continuons nos efforts, notamment dans la transformation du site de la WSA. Pour l'exploitation de ce site, nous venons de créer une *joint venture* avec la société Sogaris, dans laquelle l'État détient 45%.

Grâce à nos partenaires américains très renommés dans le domaine des technologies de la santé, le développement de ce secteur a fait un grand bond en avant. L'Integrated Biobank of Luxembourg est sur le point de démarrer ses activités.

Dans le domaine des écotechnologies, nous avons présenté un plan d'action de développement. Je soumettrai la semaine prochaine au gouvernement un avant-projet de loi avec un ensemble d'incitants aux investissements dans la protection de l'environnement et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Malgré la crise économique, je me réjouis d'échos et de manifestations d'intérêts pour des projets d'investissement et d'implantation de nouvelles entreprises significatives.

Le plan sectoriel des zones d'activités économiques devra étendre à l'horizon 2020 les surfaces à hauteur de 330 ha. Cet instrument devra également faciliter et accélérer l'aménagement de nos zones d'activités, vu que les arbitrages avec d'autres plans sectoriels, et notamment celui des paysages à protéger, auront déjà été réalisés.

Afin d'augmenter l'attractivité et la compétitivité du site luxembourgeois, nous investissons dans nos infrastructures de fibres optiques et dans des infrastructures de stockage de données, notamment au niveau de la Poste et de Luxconnect.

Dans ce même contexte, je tiens à souligner que la plateforme de certification Luxtrust, qui est présente à cette Foire de printemps au stand de la poste, est une plus-value pour notre économie numérique et nous permet de faire des avancées considérables dans le domaine de la simplification administrative grâce à la signature électronique certifiée.

eTVA, Paperless Douanes et Accises, sont autant d'applications différentes qui facilitent énormément le travail des entreprises. S'y ajoutent notamment l'informatisation du Registre de commerce et des sociétés et l'évolution de la plateforme interbancaire professionnelle vers la sécurité Luxtrust.

Tous les efforts de diversification, tous nos plans d'action risquent d'être vains si nous ne faisons pas évoluer l'esprit d'entreprise et la volonté d'innover.

L'expérience nous enseigne que les entreprises qui ont développé de nouveaux produits et services innovants durant une crise seront celles qui devanceront les autres au moment de la reprise. La qualité est la clé du succès.

L'an prochain, l'Union européenne dressera le bilan du processus de Lisbonne. Nous avons consenti d'énormes efforts pour instaurer un climat favorable pour l'économie de la connaissance. À la suite de Lisbonne, la promotion de l'innovation et de la recherche reste notre préoccupation majeure.

Une poignée de grandes entreprises continue à investir des sommes importantes dans la recherche industrielle. Il s'agira à présent de mobiliser les potentiels considérables au niveau des PME.

J'espère que la Chambre des députés votera la semaine prochaine le projet de loi que j'ai déposé il y a deux mois et qui prévoit une refonte d'ensemble des régimes d'aide à la recherche-développement-innovation.

Ce dispositif offrira neuf régimes et aides supplémentaires et prévoit notamment le financement de jeunes entreprises innovantes. La recherche doit non seulement être financée, mais également être encadrée. Des régimes d'aides particuliers sont prévus pour le recours des PME aux services de conseil en innovation et au détachement temporaire de personnel hautement qualifié.

Cette loi permettra d'étendre sensiblement les missions de l'agence Luxinnovation. Pour son 25e anniversaire, nous saluons le travail accompli et sa présence à cette foire à l'occasion de la Semaine de l'innovation.

Enfin, la loi prévoit la création d'un Fonds de l'innovation, qui financera en partie les différents régimes d'aide, les programmes de coopération internationale, les missions confiées à Luxinnovation et les centres d'accueil et d'innovation.

Un organisme, à créer, devra prendre en charge la gestion des incubateurs ou centres d'entreprises du Technoport Schlassgoart, des Ecostart à Foetz et Belval ainsi

que de l'infrastructure spécifique dédiée aux technologies de la santé. Il faut réorienter également l'encadrement et le financement par capital risque des *start-up.*

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Malgré la baisse actuelle, certes réjouissante, des prix des combustibles, l'utilisation rationnelle de nos ressources énergétiques restera une des préoccupations majeures de tout gouvernement.

Notre marge de manœuvre est étroite, mais elle doit être pleinement épuisée. J'en appelle à pousser le développement des technologies d'efficacité énergétique. En outre, il s'agira de faire le plein en énergies renouvelables. Pour tout cela, nous avons besoin de l'engagement renforcé des citoyens et des entreprises.

À côté des effets bénéfiques sur l'environnement, l'efficacité énergétique est un atout de compétitivité à long terme.

L'énergie la moins chère est toujours celle qui n'est pas consommée. Les efforts d'économie ne doivent pas se relâcher comme ce fut le cas à partir des années 1970, où ils s'étaient endormis après quelques années de baisse des prix énergétiques.

Les nouvelles dispositions législatives concernant la réorganisation des marchés d'électricité et de gaz naturel ont engendré une nouvelle dynamique auprès des acteurs dans ce domaine. Par la création d'Enovos, important acteur régional, nous avons considérablement renforcé notre position concurrentielle. Creos rassemblera les réseaux et constitue une plateforme adaptée pour la coopération avec d'autres gestionnaires de réseaux. Les nouvelles sociétés ont annoncé des investissements d'environ un milliard d'euros dans la production d'énergies renouvelables et dans les infrastructures de production, de transport et de distribution.

Je tiens également à saluer les efforts de la Société électrique de l'Our (SEO), qui est actuellement en train de développer des projets pour implanter une trentaine d'éoliennes supplémentaires sur le territoire national.

Avec le Plan national d'efficacité énergétique, nous nous sommes dotés d'un précieux instrument dont il s'agit de mettre en œuvre les mesures au plus vite. À titre d'exemple, la nouvelle réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments d'habitation et celle en voie d'instance pour les bâtiments fonctionnels créeront des activités supplémentaires au niveau des métiers de la construction, assorties d'une forte création d'emplois.

Le livre blanc sur la stratégie énergétique présenté en mars donne un très bon aperçu de la situation actuelle au Luxembourg et permettra d'initier, je l'espère, un débat public.

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären,

Um Unfank vun der aktueller Kris huet jidweree gemengt, just déi aner wäre betraff.

D'Industrie huet gemengt, et wär e Problem vun de Banken; d'Europäer hu gemengt, et wier e Problem vun den Amerikaner, an déi Räich hu geduecht, et géif just déi Aarm betreffen.

An och un Scholdzouweisungen huet et net gefehlt. Esou hunn d'Bierger insgesamt behaapt, et wier alles d'Schold vun egoistesche Manager.

Ech hunn awer am meeschte Problemer z'akzeptéieren, dass déi, déi ëmmer vum schlanke Staat geschwat hunn, elo monéieren, datt déi aktuell Interventiounen a Milliardenhéicht vum Staat net duerginn. An déiselwescht, déi och fir eng komplett Dereguléierung a Liberaliséierung vum Maart agetratt sinn, bedaueren elo nodréiglech, datt an der Vergangenheet net genuch Regelen opgestallt gi sinn.

De Lëtzebuerger Staat huet sech ni desengagéiert als wirtschaftlechen Akteur. De Staat war a bleift och weiderhin e wichtegen Akteur, sief dat am Transport-, Kommunikatiouns-, Energie- oder Bankesecteur. Hei kënne mir och an Zukunft vill Positives bewierken, wat zu engem neie Wuesstëm an dësem Land bäidréit. Well nëmmen duerch Wuesstëm schafe mer Aarbechtsplazen, déi Steiergelder a Sozialbeiträg generéieren, mat deenen eisen héije soziale Standard kann garantéiert ginn.

Dës Finanz- a Wirtschaftskris dierf ënner kengen Ëmstänn zu enger Sozialkris féieren. Et dierf net geschéien, dass eis Gesellschaft enger Spaltung entgéint geet

- tëscht Aarm a Räich;
- tëscht Leit, déi Aarbecht hunn, a Leit, déi keng Aarbecht hunn;

- tëscht Leit, déi eng sécher Aarbechtsplaz hunn, an deenen, déi net wëssen, wéi et mat hirer Aarbechtsplaz weidergeet.

Et dierf scho guer net zu engem Konflikt tëscht Lëtzebuerger a Grenzgänger kommen, an et soll een net nach Ueleg an d'Feier schëdden.

All zesumme musse mir dru schaffen, dësem Land eng gutt Zukunft z'erméiglechen. Och wann et net einfach wëert ginn: mir mussen onbedengt erëm Vertraue schafen.

Loosse mer net zevill lamentéieren a kommt mir kucken, wat a leschter Zäit hei geschitt ass.

D'SEO wäert zousätzlech zu deenen 150 Milliounen Euro an enger 11. Maschinn nach 90 Milliounen Euro an erneierbar Energien a 50 Milliounen Euro an d'Moderniséierung vum Wierk stiechen.

Déi nei Energiegesellschaft wäert an den nächste 5 Joer ronn 200 Milliounen Euro an den Ausbau an d'Verbesserung vun den Netzer an der Technik investéieren.

Kronospan, Kuehne + Nagel, Tarkett an anerer wëlle méi Business op Lëtzebuerg bréngen.

Real Networks, besser bekannt duerch de Real Player, zentraliséiert Aktivitéiten hei am Land, an Huawei wäert nei Technologien am Beräich vun der Glasfaser a vun der Sécherheet fir Datenzentren aféieren.

Investissementer bei:

- Delphi: 123 Milliounen;
- Procap: 26 Milliounen;
- Luxpet: 29 Milliounen;
- Panelux: 10 Milliounen;
- Tontarelli: 10 Milliounen;
- Raval: 6 Milliounen;
- TMS: 6 Milliounen.

Dat nëmmen als e puer Zuelen a Fakten aus deene leschte Méint.

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hu versicht, Weeër opzezeechnen, wéi mer d'Auswierkunge vun dëser Kris kënnen offiederen, a wat mer musse maachen, fir datt eis Wirtschaft no der Kris méi performant a méi innovativ do steet.

Den Tempo, mat deem mer déi Weeër musse goen, muss méi héich ginn, mir musse méi séier réageieren; d'Zäite vum 3. Gang sinn eriwwer, mir mussen an de 5. Gang schalten.

Ech soen Iech Merci.

Discours de Jean Asselborn au 2e Berliner Kongress

12 mai 2009

Sehr verehrte Frau Dr. Köppen,
Sehr verehrte Damen und Herren,
Liebe Teilnehmer,

Die Weltwirtschaft steckt heute in der größten Krise seit 1929. Aus der Immobilienkrise in den Vereinigten Staaten wurde eine globale Finanzkrise, dann eine planetare Wirtschaftskrise, die sich als allumfassend und tief erweist. Allumfassend, weil sie alle Länder und alle Bereiche betrifft. Tief, weil in einem erheblichen Maße Vertrauen fehlt, sowohl auf den Finanzmärkten wie unter den Unternehmern und Verbrauchern.

Diese Krise ist nicht allein Folge von Fehleinschätzungen und Fehlentwicklungen des Marktes oder einer Überhitzung der Finanzmärkte. Sie ist auch das Ergebnis der Ideologie einer zügellosen Marktwirtschaft. „Mehr Rendite, schnellere Rendite, höhere Rendite", das war der Schlachtruf der Gierigen in Banken und Börsen. Diese Einstellung wurde schleichend zum überwiegenden Credo des wirtschaftlichen Handelns, eine Degenerierung der sozialen Marktwirtschaft, hin zum wilden Kapitalismus. Einem Kapitalismus, der glaubte, dass es Aufgabe der wirtschaftlich Fähigen ist, die Unfähigen aus dem Geschäft zu drängen. Das ist ökonomischer Kannibalismus und der hat mit demokratischen Idealen wenig zu tun. Wettbewerb ohne soziales Ziel dient nicht dem Allgemeinwohl. Er ist nicht nur egoistisch, sondern auch schädlich.

Es wurden Risiken genommen, die heute nicht nur die Banken, sondern die ganze Gesellschaft vor ernste Probleme stellen. Von der nach oben schnellenden Arbeitslosigkeit geht die Gefahr auch einer sozialen Krise aus. 8,9% der aktiven Bevölkerung in der Eurozone sind arbeitslos, das sind mehr als 14 Millionen Menschen. Leider sind es, wie so oft, die sozial schlechter gestellten Menschen, die am schlimmsten unter den Konsequenzen der Sorglosigkeit und der Habgier leiden. Solche Auswüchse müssen in Zukunft verhindert werden. Die grenzenlose Profitmaximierung als vermeintliche Triebfeder menschlichen Fortschritts darf nicht weiter die *ultima ratio* der Wirtschaft bleiben.

Nicht nur Banken und Unternehmen haben an der Verwurzelung dieser neoliberalen Ideologie mitgewirkt, auch die Politik hat das Allgemeinwohl zu häufig dem Markt untergeordnet. Jetzt gilt, aus den Fehlern zu lernen, uns auf ethische, gesellschaftsverantwortliche und soziale Werte zurückzubesinnen: Transparenz, Solidarität, verantwortungsvoller Umgang mit Ressourcen. Die Politik muss wieder die Rolle spielen, welche ihr zusteht. Sie muss, dank neuer Ideen für das Zusammenwirken von Politik und Ökonomie, der sozialen Marktwirtschaft wieder Geltung verschaffen. Dazu muss neues Vertrauen geschaffen, Angst und Apathie überwunden werden. Wir brauchen frisches Denken, das Gefühl, dass Leute ans Ruder kommen, die langfristigen Ideen den Vorrang geben.

Heute sind wir uns wieder bewusst, dass die Wirtschaft sich zuerst am Menschen orientieren muss. Der „Rheinische Kapitalismus“ ist kein Wirtschaftsmodell von gestern. Die soziale Marktwirtschaft, maßgeblich geprägt durch die Sozialdemokratie, Gewerkschaften und verantwortungsvolle Unternehmerpersönlichkeiten, hat immer den sozialen Frieden gefördert. In der Friedrich-Ebert-Stiftung im November 2008, sagte ich, und ich wiederhole: „Die Einsicht, dass man die Finanzmärkte nicht allein der von den neoliberalen Wirtschaftspropheten so oft beschworenen unsichtbaren Hand überlassen soll, entspricht einer kontinental-europäischen Grundeinstellung, die die Marktwirtschaft immer im Dienste des Menschen versteht.“ Das ist der Kern der europäischen Idee. Der soziale Gedanke, der die EU politisch mitbegründet hat, ist die beste Voraussetzung für eine Erneuerung des Systems.

Wenn wir in einer humaneren Gesellschaft zusammenleben wollen, müssen wir unsere Werte in gemeinsamen Regeln ausdrücken. Wir sollten jedem die Aufgabe zuteilen, die ihm zusteht. Die Aufgabe der Finanzinstitutionen ist es, dafür zu sorgen, dass die Realwirtschaft reibungslos läuft, indem sie die Versorgung mit Kapital gewährleistet und den Menschen sichere Spar- und Anlageformen für Altersvorsorge und wichtige Investitionen bereitstellt. Mehr nicht. Es geht um die Realwirtschaft, die steht im Vordergrund, nicht die Banken und nicht die Börsen. Die Zeit der laschen Finanzpolitik, in der nur noch mit Geld gehandelt wird, auch mit Geld, das es gar nicht gibt, muss vorbei sein. Die Wirtschaft hat, genau wie die Politik, auf Nachhaltigkeit zu achten. Was heißt Nachhaltigkeit? Sie drückt sich aus in einer Politik, die langfristige Ziele verfolgt: Wirtschaftlichkeit, aber auch Sozialverträglichkeit, Umweltverträglichkeit, und das auch auf der internationalen Ebene. Luxemburg hat als EU-Ratsvorsitz aktiv dazu beigetragen, dass auf dem Europäischen Rat im Juni 2005 eine Erklärung mit Leitlinien zur nachhaltigen Entwicklung von allen Mitgliedstaaten angenommen wurde. Dieses Prinzip ist übrigens auch im EU-Vertrag verankert.

Nachhaltige Politik ist zu erkennen, dass Wachstum kein Selbstzweck ist, sondern eine Voraussetzung für die Wahrung und Vermehrung des Wohlstands in Europa und somit für den Erhalt und die Verbesserung unseres Sozialmodells. Darauf kommt es an, dies sollte das Ziel der Politik sein. Die Ausarbeitung eines effizienteren Sozialmodells muss auch im Rahmen der Europäischen Union geschehen. Zu verwoben sind die Mitgliedstaaten, als dass sie alleine das optimale soziale Wohl ihrer Einwohner gewähren könnten. Nur gemeinsam können wir eine auf Solidarität und soziale Gerechtigkeit ausgerichtete Gesellschaft weiterentwickeln, um die Verbesserung der Lebensqualität der Menschen ins Zentrum der Politik zu rücken. Der Vertrag von Lissabon sieht vor, der Europäischen Sozialcharta endlich den gleichen juristischen Stellenwert zu geben als dem übrigen Vertragswerk. Darüber hinaus besagt die neu im Lissabon-Vertrag verankerte horizontale Sozialklausel: „Bei der Festlegung und Durchführung ihrer Politik und ihrer Maßnahmen trägt die EU den Erfordernissen im Zusammenhang mit der Förderung eines hohen Beschäftigungsniveaus, mit der Gewährleistung eines angemessenen sozialen Schutzes, mit der Bekämpfung der sozialen Ausgrenzung sowie mit einem hohen Niveau der allgemeinen und beruflichen Bildung und des Gesundheitsschutzes Rechnung.“

Dies wird ein Schritt weiter sein auf dem Weg, den sozialen Rechten den gleichen Rang zu geben als den wirtschaftlichen Grundfreiheiten des europäischen Binnenmarktes. Die soziale Balance darf nicht in die Schieflage geraten, auch nicht durch Urteile des Europäischen Gerichtshofs. Dieser hat in den Fällen Laval, Viking und Rüffert der Dienstleistungsfreiheit als eine der vier Grundfreiheiten den Vorrang vor sozialen Rechten gegeben. Ich plädiere im Gegenteil dafür, soziale Rechte weiter auszubauen, so wie die Einführung eines europäischen Mindestlohns. Löhne von 3,50 Euro die Stunde und weniger sind keine Seltenheit mehr. Auch wenn in Deutschland in verschiedenen Sektoren ein Mindestlohn eingeführt worden ist, müssen immer noch deutschlandweit 4,5 Millionen Arbeitnehmer für weniger als 7,50 Euro die Stunde arbeiten! Das ist sehr wenig. Wer Vollzeit arbeitet, muss davon in Würde leben können! Ein Europa, in dem niedrige Sozial- und Arbeitsstandards Wettbewerbsvorteile sind, lehne ich ab, ich plädiere auch hier für Qualität. Das Argument, wonach Armutslöhne den Abbau von Arbeitsplätzen verhindern, hat keinen Bestand. Eine solche Politik ist nicht nur menschenverachtend. Sie ist auch negativ für die Produktivität unserer Volkswirtschaft. Mindestlöhne setzen dem Wettlauf um die niedrigste Entlohnung ein Ende. In Großbritannien und Irland wurden erst vor wenigen Jahren Mindestlöhne eingeführt. Der von vielen Wirtschaftsinstituten angekündigte Anstieg der Arbeitslosigkeit ist jedoch nicht eingetreten; durch die vermehrte Kaufkraft haben sich vielmehr positive Beschäftigungseffekte ergeben. Sicher, ein einheitlicher Mindestlohn in ganz Europa wird nicht funktionieren, dazu ist die wirtschaftliche Situation in den 27 EU-Mitgliedstaaten zu unterschiedlich. Vielmehr sollte das Ziel sein, dass in allen Mitgliedstaaten eine Lohnuntergrenze von über der Hälfte des jeweiligen nationalen Durchschnittslohnes gilt. Das kann sowohl über den Gesetzesweg als im Einvernehmen mit Sozialpartnern umgesetzt werden.

Die soziale Schere darf sich nicht noch mehr weiten. In dem Sinne begrüße ich hier die Initiative der EU-Kommission, die Gehälter der Topverdiener zu regulieren. Die Gehaltpolitik sollte den Vorstand dazu anhalten, die Entwicklungsstrategie der Firma auf Langfristigkeit zu überprüfen. Das Pay-for-performance-Prinzip sollte allerdings nicht zu einer größeren Risikobereitschaft führen, sondern zu mehr Transparenz und zu einer besseren Einbindung aller *Stakeholders*. Auch hier geht es um verantwortliches Handeln und nachhaltiges Denken.

Langfristiges Handeln nährt sich auch von neuen Ideen. Der Kern der heutigen Problematik ist, auf europäischer Ebene eine langfristige Strategie des Wandels zu verfolgen, die auf Innovation basiert. In dem Sinne ist die Lissabonstrategie, die 2000 vom Europäischen Rat beschlossen wurde, heute wichtiger denn je. Ich will kurz das Ziel der Strategie für soziale und wirtschaftliche Entwicklung in die Gedächtnisse rufen: nämlich das Ziel, bis 2010 die Union zum wettbewerbsfähigsten und dynamischsten wissensbasierten Wirtschaftsraum der Welt zu machen. Die Strategie wurde 2005 unter Luxemburger EU-Ratsvorsitz geprüft und überarbeitet. Neben großen Fortschritten im Bereich Internetvernetzung oder wissenschaftliche Exzellenz-Netzwerke wurden Schwächen festgestellt, die vor allem den Bereich Innovation betrafen, sowie Weiterbildung und Reformen im Sozialbereich. Gegen den Trend der Zeit hatten wir erreicht, den sozialen Pfeiler der Strategie zu stärken. Auch heute gilt es, mehr denn je, weitere Fortschritte im Rahmen einer erneuerten Strategie anzustreben.

Im Mittelpunkt der nachhaltigen Innovation stehen nicht nur verbesserte Produkte oder Verfahren. Nein. Innovation betrifft nicht nur den traditionellen Produktionsfaktor Technik und Sachkapital. Zwei andere Produktionsfaktoren, die in der Vergangenheit zu oft vernachlässigt worden sind, spielen eine wesentliche Rolle: der Produktionsfaktor Arbeit *(human capital)* und der Umgang mit natürlichen Ressourcen. Es gilt, aus Europa einen attraktiveren Standort zu machen durch neue Ideen, die verantwortliches Handeln begünstigen, demokratische und transparente Entscheidungsfindung anregen, hochqualifizierte Arbeitskräfte hervorbringen, langfristige Ressourcenplanung fördern. Dies alles wird von der Lissabonstrategie begünstigt, indem sie zum ersten Mal Europa mit einem Paket von Leitlinien für Wirtschafts- und Sozialpolitik ausstattet. Darüber hinaus bietet sie einen innovativen Rahmen für deren Umsetzung: nationale Maßnahmen, gemeinsame Ziele sowie gemeinsames Auswerten der Resultate unter Leitung der Kommission. Unternehmen sind Schlüsselakteure der Lissabonstrategie. Weder die Europäische Union noch die Nationalstaaten können allerdings die Betriebe zu mehr zwingen als zum Einhalten der sozialen Mindeststandards. Neben dem langwierigen Ausbau der Gesetzgebung können sie allerdings Unternehmen dazu ermutigen, das ihrige zu tun, um zur Nachhaltigkeit des europäischen Sozial- und Wirtschaftsmodells

beizutragen. Für Unternehmen heißt dies, wirtschaftliche Effizienz zu verbinden mit sozialer Verantwortung und umweltverträglichem Wirtschaften. Auch sie dürfen ihre Verantwortung nicht scheuen und sollten Ausdruck eines Europas sein, das nach vorne schaut.

Ich muss hier, unter Experten, nicht länger auf die Details nachhaltigen Wirtschaftens und der *corporate governance* eingehen. Feststellen aber kann ich, dass unternehmerische Nachhaltigkeit erst seit einigen Jahren in den Vordergrund getreten ist, nachdem man zum Beispiel merkte, dass die besten Unternehmen des Dow-Jones-Index diejenigen waren, die nachhaltig wirtschafteten. Erst vor kurzem hat sich die Wiederentdeckung der beiden Produktionsfaktoren Human- und Sozialkapital angebahnt, und die Einsicht, dass der Aufbruch in eine Wissensgesellschaft nur mit hochqualifizierten Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern zu leisten ist.

Die Aufgabe des Staates, was übrigens auch die Lissabonstrategie unterstreicht, ist es also, die Unternehmen von den Vorteilen zu überzeugen, die ihnen nachhaltiges und ethisches Wirtschaften bringt. Unternehmen, welche die Qualität ihrer Standards hochhalten und bereit sind, sich an Legitimitätskriterien statt nur an Legalitätskriterien messen zu lassen, reduzieren ihre Rechts-, Finanz- und Imagerisiken. Apropos Image. Hier möchte ich die Gelegenheit nutzen, um auf eine Debatte einzugehen, die auch Luxemburg betrifft, nämlich bezüglich des Bankgeheimnisses und unseres Finanzplatzes. Die Luxemburger Regierung hat, zusätzlich zu der erneuerten europäischen Finanzarchitektur, die wir zusammen mit unseren EU-Partnern ausarbeiten und anwenden werden, auch eine Redefinition unseres Bankgeheimnisses angekündigt. Zusätzlich zum bereits bestehenden Regelwerk im Rahmen der europäischen Zinsbesteuerungsrichtlinie haben wir den OECD-Standard beim Informationsaustausch im Rahmen von Doppelbesteuerungsabkommen angenommen. Damit haben wir der Steuerhinterziehung einen Riegel vorgeschoben. Dieser bereits im März angekündigte Schritt hievt uns auf das gleiche Niveau wie alle anderen OECD-Mitgliedstaaten. Dass sich das OECD-Sekretariat trotzdem im Auftrag von verschiedenen G20-Mitgliedern missbrauchen ließ, um Luxemburg auf eine anschwärzende Liste zu stellen, ohne uns als Gründungsmitglied der OECD zu konsultieren, ist in der Methode inakzeptabel. Wenn unser Finanzplatz mit Hilfe der deutschen Sprache systematisch schlecht gemacht wird, so will ich hier in Berlin unterstreichen, dass dessen Erfolg keineswegs auf Steuerhinterziehung zurückzuführen ist. Dies ist eine populistische Ausnutzung eines hochkomplexen Themas. Hier stellen sich grundsätzliche Fragen des Umgangs zwischen den Mitgliedstaaten der EU.

Wie wäre es z.B. Listen aufzustellen von Ländern, die Exportweltmeister in Waffenlieferungen sind? Neuesten Statistiken zufolge ist die Bundesrepublik mit einem Marktanteil von rund 10% der drittgrößte Rüstungsexporteur der Welt, nach den USA und Russland. Gustav Heinemann, ein auch im Ausland sehr angesehener deutscher Bundespräsident, sagte einmal, ich umschreibe: Wenn du mit dem Finger auf jemanden zeigst, vergiss nicht, dass drei Finger derselben Hand auf dich selber zeigen.

Fakt ist auch, dass 5% der Ausfuhren des Exportweltmeisters Deutschland nach Ländern gehen, die in großem Stil Menschenrechte nicht respektieren. Auf jeden Fall stellt sich die Frage, welche Investoren noch bereit sind, ihr Geld in waffenexportierende Firmen zu stecken, in einer Zeit, in der das Label „Ethisch Investieren" zusehends an Bedeutung gewinnt. Tatsächlich werden Unternehmen, deren gesellschaftliches Verantwortungsbewusstsein als mustergültig gilt, bei sonst gleicher Performance, zunehmend von Investmentberatern und ethisch sensiblen Kunden bevorzugt.

Ich will Ihnen kurz von den Erfolgen in Luxemburg in diesem Bereich berichten. Im Jahre 2003 kamen, als Reaktion auf den Aktionsplan für *corporate governance* der Europäischen Kommission, Vertreter großer Firmen zusammen, um unter der Leitung der Luxemburger Börse die 10 Prinzipien des Kodex der *corporate governance* auszuarbeiten, so z.B. die Verpflichtung des Vorstands, im sozialen Interesse zu handeln und auf eine nachhaltige Entwicklung des Unternehmens zu achten. Andere Prinzipien betreffen z.B. die Transparenz der Unternehmensführung, die Gewähr einer hohen Qualität der Arbeit des Vorstands durch eine adäquate Gehaltpolitik, die den langfristigen Interessen des Unternehmens entspricht, den Respekt strikter Regeln in den Bereichen finanzielle Berichterstattung, interne Kontrolle und Risikomanagement, sowie den Respekt der Rechte der Aktionäre und die Definition einer aktiven Kommunikationspolitik letzteren gegenüber. Der auf freiwilliger Basis applizierte Kodex unterliegt momentan einer Überarbeitung, die auf den positiven Erfahrungen der letzten Jahre fundiert. Dieser Fortschritt zeigt deutlich die Tendenz zu

einer größeren sozialen Verantwortung. Wer entsprechend handelt, ist zwar nicht unbedingt erfolgreicher als die Konkurrenz. Aber er minimiert sein Risiko. Besserer Arbeitsschutz sowie zufriedene Mitarbeiter senken die Gefahr, dass ein Glied der eigenen Wertschöpfungskette ausfällt. Möglicherweise ergeben sich dann auch Wettbewerbsvorteile.

Das zeigt sich auch bei den Investmentfonds. Die Nachfrage nach sozial, ökologisch oder ethisch geprägten Fonds ist spürbar. Hier hat sich die Finanzkrise ganz deutlich als Hebeleffekt erwiesen: Mehr und mehr Investoren sehen sich veranlasst, ihre Prioritäten bezüglich der notwendigen Rentabilität, den Risiken und der Transparenz der Produkte zu überprüfen. Die meisten Akteure des sozialverantwortlichen Investments in Luxemburg können seit September 2008 eine starke Zunahme der bei ihnen platzierten Einlagen verzeichnen, wie die Initiative mit dem zutreffenden Namen Etika feststellt. Diese Zunahme zeigt, dass die Begriffe Transparenz und Verantwortung wieder aktuell geworden sind.

Auch Rating-Agenturen haben den Trend erkannt. Da gibt es allerdings noch einiges zu tun, Rating-Agenturen müssten sich verpflichten, den – weiter zu entwickelnden – IOSCO Code of Conduct anzuwenden. Außerdem sollte die Errichtung einer europäischen Rating-Agentur als Gegengewicht zu den bislang alleine in den USA existierenden Agenturen geprüft werden.

Ich bin der Überzeugung, dass es möglich ist, Wirtschaft und Anthroposophie miteinander zu verbinden. Der Schlüssel dazu ist wiederum Qualität, als Garant für Konkurrenzfähigkeit, als Garant für Dauer. Ein „gutes Produkt“: gut für die Produzenten, gut für die Kunden – aber auch gut für die Firmenkasse, denn ohne Gewinn lässt sich auch das beste Konzept nicht umsetzen. Wichtig ist, die Lissabonstrategie nicht auf technische Innovationen zu reduzieren. Innovation ist auch im sozialen und ethischen Kontext zu verstehen. Innovation geht ebenfalls nicht nur aus dem Unternehmensbereich hervor. Wir brauchen neue Konzepte, kreative, umfassende Konzepte, bei den Banken, bei den Politikern, bei den Medien, bei der Wissenschaft. Auf der anderen Seite sollte sich die europäische Debatte über nachhaltige Entwicklung nicht überwiegend auf die sozialen und umweltpolitischen Aspekte konzentrieren. Synergien zwischen den drei Komponenten der Lissabonstrategie müssen optimal ausgeschöpft werden: wirtschaftliche Wettbewerbsfähigkeit, soziale Einbeziehung und Umweltschutz. Ich bin der Überzeugung, dass nach dem größten Erfolg der EU, nämlich Frieden auf dem Kontinent zu gewähren, unsere nächste große Herausforderung ist, unseren Kindern die sozialen Lebensbedingungen zu gewährleisten, die zum Kern des europäischen Modells gehören. Nach den Phasen der Entstehung der EU im Rahmen der deutsch-französischen Versöhnung, dann der Erweiterung im Nachspann des Mauerfalls in 1989, geht es meines Erachtens in einer dritten wichtigen Periode darum, soziale und ökologische Errungenschaften abzusichern und zu gewährleisten. Mit meinem Kollegen Frank-Walter Steinmeier bin ich einer Meinung, wenn er sagt: „Europa steht besonders in der Pflicht als größter Binnenmarkt der Welt und als Verkörperung einer politischen Idee, für die Wohlstand und sozialer Zusammenhalt keine Gegensätze sind.“ Europa muss eine Vorreiterrolle spielen im Bereich *governance*, im Bereich soziale Standards und demokratische, transparente Entscheidungsprozesse, aber auch im Bereich innovativer Transformation, vor allem bezüglich erneuerbarer Energien und Klimaschutzpolitik. Wir können das in Europa, wenn wir zusammenhalten. Wenn wir dem Risiko widerstehen, aus dem Nachbarn den Sündenbock zu machen, wenn wir uns mit Respekt und Achtung begegnen – dann können wir es vielleicht besser als jede andere Region. Dazu braucht es politischen Willen und Zusammenarbeit. Die grundlegende Ratio von Lissabon ist gültiger denn je: Keine europäische Nation kann auf sich allein gestellt im weltweiten Wettbewerb erfolgreich agieren. Nur zusammen können wir eine zukunftsfähige Gesellschaft gestalten, in der das Wohl aller Menschen im Mittelpunkt steht. Auf sich gestellt ist das größte Land der Europäischen Union zu klein und ebenso unfähig, sich in der globalisierten Welt zu behaupten als das kleinste Land unter den Mitgliedstaaten. Die Zukunft Luxemburgs ist Funktion der zukünftigen Stärkung der EU. Aber auch die Zukunft Deutschlands ist abhängig vom Integrat der EU, denn je stärker die Europäische Union, umso stärker sind alle, ob große oder kleine Mitgliedstaaten. Diese weitsichtige Mentalitätseinstellung der langfristigen Optionen der EU ist im Grunde genommen der Schlüssel des Ausbaus der ethischen Wertegesellschaft.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Intervention de Nicolas Schmit à la 119e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Madrid

12 mai 2009

La ville de Madrid, pour de multiples raisons historiques, est sûrement le lieu approprié pour célébrer ce double anniversaire. L'Espagne n'a-t-elle pas connu les déchirements et les violences qui ont ébranlé le continent européen au siècle dernier avant d'être redevenue une démocratie moderne?

La fondation du Conseil de l'Europe, il y a 60 ans, a inauguré en Europe une nouvelle ère de coopération entre États européens, fondée sur les valeurs démocratiques et les principes de l'État de droit. Nous célébrons aussi cette année le 20e anniversaire de la fin de la division du continent européen. Qui représente aujourd'hui mieux que le Conseil de l'Europe cette unité de l'Europe sur base de nos valeurs communes? Cela est particulièrement important en cette période de crise économique et de difficultés sociales.

La déclaration de Madrid représente donc un moment fort dans la vie de notre organisation. Rappelons-nous que le Conseil de l'Europe est d'abord un projet de paix. Je dois donc faire part de notre préoccupation devant le conflit qui a opposé deux membres de notre organisation, la Russie et la Géorgie. Tous les efforts doivent être déployés pour résoudre ce conflit sur base des principes du droit international. Les problèmes particuliers des réfugiés et des personnes déplacées méritent une attention régulière.

Le Conseil de l'Europe dispose d'un système unique dans le monde de défense et de protection des droits de l'Homme. Nous devons défendre ce système en l'adaptant, afin qu'il puisse continuer à remplir effectivement sa mission. Il faut donc veiller à ce qu'il ne devienne pas la victime de son propre succès. Nous avons besoin d'un consensus pour réformer le système en allégeant la charge de la Cour. Les réformes procédurales sont nécessaires et leur mise en doit être urgente. Il ne faut donc pas retarder cette adaptation qui ne devrait pourtant avoir qu'un caractère provisoire. L'exécution des arrêts est évidemment essentielle. Je voudrais remercier la Présidence espagnole pour son engagement tenace en faveur du système de protection des droits de l'Homme. Il s'agit d'un acquis fondamental pour les citoyens de nos 47 États. Si important que soit le protocole 14bis, la ratification du protocole 14 reste une priorité incontournable.

L'égalité entre femme et homme est un élément central de notre système commun de valeurs. Je voudrais exprimer ma satisfaction que le Comité des ministres s'engage aujourd'hui à travers une feuille de route et à transposer concrètement ce principe dans la réalité quotidienne de nos États et nos sociétés.

Un dernier mot sur le bon fonctionnement de notre organisation. C'est une question importante dans l'intérêt de nous tous. Cela doit aussi se refléter dans la désignation d'un nouveau secrétaire général. Il devra avoir la confiance de tous – États membres, mais aussi de l'Assemblée parlementaire. La grande Europe a besoin d'un Conseil de l'Europe qui fonctionne bien, qui nous unit sur base de nos valeurs communes. Nous avons donc besoin d'un secrétaire général qui saura développer et mettre en œuvre une vision forte du rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture européenne. C'était le sens du rapport Juncker.

Enfin, je voudrais souhaiter à la Slovénie beaucoup de succès pour sa présidence.

Je vous remercie.

Message de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2009

22 juin 2009

Dir Dammen an Dir Hären,

Den Nationalfeierdag ass all Joer anescht. Kuerz virum Krich an an deene schlëmme Joren am Krich hu mer en a gedréckter Stëmmung gefeiert – mer hunn en éischter begaang wéi gefeiert. Well mer hu jo net däerfe feieren. Haut, 65 Joer no Krichsenn, kënne mer, wéi esou laang schonn, en erëm richteg feieren. Mir si fräi, mir sinn onofhängeg, mir liewen am Fridde mat eisen Noperen. Eis Demokratie – fir déi eis Elteren a Grousselteren hu musse kämpfen – funktionéiert gutt. Dat huet den Oflaf vun de Wahle vum leschte 7. Juni bewisen. D'Lëtzebuerger hu kloer gesot wie regéiere soll. Déi, déi d'Regierung bilden, wëssen, datt se an der Flicht stinn, hirt Bescht ze gi fir Land a Leit. Déi, déi d'Wahlen net gewonnen hunn, mä déi awer vum Vertraue vu ville Leit

gedroe sinn, wëssen, datt si eng bedeitend Missioun am Staat z'erfëllen hunn. Souwisou: déi wichteg Saachen, déi mer hei am Land ze maachen hunn, déi brénge mer nëmme mateneen an net géintenee fäerdeg.

Jiddweree gëtt gebraucht.

Besonnesch am Moment. Mir stiechen – wéi déi aner Länner a Kontinenter och – an enger déiwer Finanz- a Wirtschaftskris. D'Kris ass nach net eriwwer. A wa se bis eriwwer ass, da wäerte mer äis nach laang Jore mat hire Konsequenzen auserneesetze mussen. Mir mussen eiser Wirtschaft een neien Driff ginn, fir dat se erëm wuesse kann. Mä si wäert esou bal nach net esou séier wuesse wéi an der Lescht. Mir mussen – an der Kris an no der Kris – op de sozialen Zesummenhalt oppassen. Et ass net einfach fir d'Kohesioun ze stäerken. Mä noutwendeg ass et.

Et komme grouss Ustrengungen op äis zou, Erausfuerderungen, déi eng Regierung aleng net meeschtere kann. Den Nationalfeierdag ass ee gudde Moment fir un d'Verantwortung vu jiddwerengem fir dat Ganzt z'appelléieren, wat mer haut feieren.

Mir feieren eisen Nationalfeierdag net wéi fanatesch Hurra-Patrioten. Mir feieren e roueg, vläicht och méi nodenklech wéi soss, mat eisem Grand-Duc. Hie steet un der Spëtzt vum Staat, hie representéiert äis no baussen a soll äis no bannen eenen.

Que tous ceux qui vivent chez nous et qui viennent de plus loin, que tous ceux qui me regardent au-delà de nos frontières sachent qu'ensemble, nous formons une large communauté d'ambitions communes au service desquelles nous devons œuvrer de concert.

Iech alleguer wënschen ech e schéinen Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc!
Vive d'Grande-Duchesse!
Vive d'groussherzoglech Famill!
Vive eist Land!

Discours à l'ONU de Jean Asselborn à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

25 juin 2009

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg se félicite de la tenue de cette Conférence des Nations unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Il se rallie pleinement à la déclaration faite à cette tribune par la représentante de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Le coût humain de la crise économique et financière sévère que connaît actuellement le monde est lourd.

La crise, qui a commencé par l'effondrement du marché des prêts hypothécaires aux États-Unis, s'est rapidement propagée aux marchés financiers mondiaux basés sur une démultiplication des gains et marqués par une règlementation insuffisante, touchant l'économie réelle et déclenchant une véritable récession économique mondiale. Les emplois ont disparu à un rythme inquiétant. Le volume des échanges commerciaux a reculé dans le monde entier. Les mouvements internationaux de capitaux privés ont enregistré une forte baisse.

Ces conséquences de la crise se sont vu aggravées par la fragilité suscitée par les crises alimentaire et énergétique des dernières années et l'accélération du changement climatique.

Les graves répercussions de cette crise multidimensionnelle sont d'autant plus manifestes sur les pays en développement.

D'après de nouvelles estimations publiées la semaine dernière par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), on comptera, en 2009, 1 milliard 20 millions de personnes victimes de la faim. Quelque 100 millions de personnes de plus pourraient sombrer cette année dans la faim et la pauvreté chroniques en raison de la crise.

Il est de ce fait vital de s'attaquer aux problèmes humains de la crise économique et financière mondiale et d'agir de manière coordonnée et cohérente pour empêcher

qu'elle ne se transforme en drame humain généralisé. Et quel meilleur cadre, quel cadre plus légitime pour ce faire que les Nations unies?

Je tiens à remercier le secrétaire général pour son rapport sur la crise et son incidence sur le développement, qui présente clairement les défis qu'il nous importe d'aborder, les actions cohérentes qu'il nous importe d'entreprendre pour aider les pays en développement. Ces derniers disposent de ressources limitées pour financer des mesures susceptibles d'atténuer les effets de la contraction économique et pour réaliser des investissements essentiels, notamment en matière d'infrastructures, de programmes sociaux et de création d'emplois. Leur marge de manœuvre pour s'adapter à la détérioration des conditions économiques est réduite: alors que les bouleversements touchent pratiquement toutes les régions du monde simultanément, la portée des mécanismes susceptibles de remédier à cette situation, notamment la dépréciation du taux de change et des emprunts sur les marchés internationaux des capitaux pour s'adapter aux chocs macroéconomiques, est limitée.

D'après le Fonds monétaire international (FMI), les pays en développement seront heurtés de plein fouet par la troisième vague de la crise. Le FMI estime qu'il faudra, en fonction du scénario dans lequel nous nous placerons, entre 25 et 140 milliards de dollars pour parer à l'urgence.

Le défi est important, mais pas insurmontable. Nous devrons continuer à œuvrer pour un vrai partenariat mondial pour le développement. Ce n'est que par la poursuite d'une approche multilatérale que nous pourrons trouver des solutions aux défis présents. À cet égard, le système des Nations unies a un rôle important à jouer, et je voudrais saluer ici les dispositions qui sont en train d'être prises par l'ensemble des organisations, fonds et programmes des Nations unies, notamment en vue de la création d'un mécanisme de suivi et de détection des vulnérabilités. Au niveau des pays, ce mécanisme nous mettra en mesure de mieux cibler nos actions sur les populations que la crise a le plus durement frappées. De façon plus générale, la réforme en cours devra nous permettre de renforcer l'efficacité de l'action du système des Nations unies sur le terrain.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg rejoint les conclusions tirées dans le rapport du secrétaire général. Diminuer à ce stade l'aide publique au développement, y compris l'aide au commerce, serait non seulement irresponsable et immoral, mais aussi totalement contreproductif. Celui qui croirait faire une économie d'argent ferait en fait ainsi une économie de progrès.

Il nous faut respecter nos engagements au titre des Objectifs du millénaire pour le développement, en termes de quantité et de qualité de l'aide, et endéans des calendriers convenus.

Mon pays, qui est lui aussi durement affecté par la crise, compte continuer à assumer ses responsabilités en la matière. Ayant consacré en 2008 0,95% de son revenu national brut à l'aide publique au développement, il maintient l'objectif de porter l'APD à 1% de son RNB dans les années à venir. Le Luxembourg appelle les États membres à faire tous les efforts nécessaires pour tenir les engagements pris ensemble dans cette enceinte et que nous avons réitéré au Sommet du millénaire, à Monterrey, et tout récemment à Doha. Aujourd'hui, en ces temps de crise, encore plus qu'hier, la solidarité ne doit pas rester un vain mot.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

À côté de ses répercussions négatives, la crise offre aussi des opportunités. L'opportunité d'effectuer des réformes nécessaires et de redéfinir nos priorités. L'opportunité de repenser nos institutions, de revoir nos structures de gouvernance internationale et de les adapter aux réalités politiques et socioéconomiques d'aujourd'hui.

Nous nous félicitons de l'exercice engagé à ce sujet au niveau de notre organisation. Les Nations unies et ses organes principaux devront nécessairement se retrouver au centre d'une telle réflexion. Le Conseil économique et social, mécanisme central de coordination à l'échelle du système et organe principal des Nations unies compétent en matière de questions économiques et sociales, et dont mon pays assume la présidence cette année, aura notamment un rôle important à jouer à cet égard.

C'est de concert que nous devons affronter cette crise économique mondiale. La déclaration à adopter à l'issue de cette conférence doit montrer que la communauté internationale est capable de parler d'une seule voix quand la situation l'exige. J'exprime l'espoir qu'elle

sera suivie par les actions concrètes nécessaires afin d'alléger le fardeau supplémentaire que cette crise impose aux plus démunis. Notre responsabilité à nous tous est engagée.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion du débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social de l'ONU à Genève

6 juillet 2009

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir particulier de pouvoir m'adresser à vous dans ce cadre, et ce, pour plus d'une raison. Premièrement, parce que le sujet de notre examen ministériel annuel tient spécialement à cœur de mon gouvernement.

Deuxièmement, parce que le Conseil économique et social en tant que mécanisme central de coordination et de concertation des Nations unies en matière de développement économique et social a un rôle particulièrement important à assumer en vue de la réalisation du partenariat mondial pour le développement.

Et, troisièmement, parce que c'est une représentante de mon pays qui préside le Conseil économique et social cette année.

La mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris au niveau international dans le domaine de la santé – le thème de nos discussions ces prochains jours –, et plus particulièrement la mise en œuvre des objectifs du Millénaire 4, 5 et 6, est cruciale pour réaliser un développement durable. En même temps, les autres objectifs du Millénaire ont un impact non négligeable sur la santé. Tel est le cas en particulier pour ceux liés à la réduction de l'extrême pauvreté, à la faim et à la malnutrition dans le monde, à l'éducation et à l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi à la préservation d'un environnement salubre. Tout progrès réalisé autour de ces objectifs facilitera assurément la réalisation des objectifs plus directement liés à la santé.

C'est avec une certaine fierté que je rappelle que le Luxembourg est, ensemble avec ses partenaires européens, à l'origine de l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a lancé un processus de suivi annuel par l'Assemblée mondiale de la santé de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement liés à la santé. Celui-ci vient complémenter l'exercice engagé au niveau du Conseil économique et social de la revue systématique des objectifs du Millénaire.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Il convient de saluer les progrès réalisés pour certains des objectifs liés à la santé. Ainsi, selon l'Organisation mondiale de la santé, des avancées sont à enregistrer sur le plan de la mortalité infantile. Le taux de mortalité pour les enfants de moins de 5 ans a été réduit de 27% depuis 1990. Nous sommes également en train de gagner la bataille pour ce qui est de la stabilisation de la tuberculose. Nous commençons même à la faire régresser.

Il est néanmoins inquiétant de constater que peu – trop peu – de progrès sont à relever quant à la réduction de la mortalité maternelle.

Chaque année, plus de 500 000 femmes meurent de complications au cours de la grossesse, voire au moment de donner naissance. Face à ce drame révoltant, l'intervention récente du Conseil des droits de l'homme dans cette matière cruciale est à saluer. La résolution sur la mortalité et la morbidité maternelle et les droits de l'Homme est importante en ce qu'elle reconnaît que le taux élevé de mortalité maternelle revient en fait à violer les droits de ces femmes à la vie, à la santé, à l'égalité dans la dignité et à la non-discrimination. Il est évident que tout progrès sera tributaire de notre volonté politique de nous attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et de l'inégalité des femmes. Nous sommes fermement convaincus que nous devons étudier toutes les options pouvant améliorer la condition des femmes et protéger leur santé. À cet effet, il faudra notamment renouveler l'engagement à agir universellement en faveur de la santé sexuelle et génésique et des droits dans ce domaine. Il faudra également se donner les moyens d'associer les femmes de façon équitable à la prise de décision sur le fonctionnement de la société, notamment en ce qui concerne l'équité en matière d'accès à la santé.

S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, la réalité reste préoccupante, même s'il y a aussi quelques améliorations. Deux millions de personnes ont succombé à cette pandémie en 2007 et 2,7 millions de personnes ont été infectées cette année-là. Mais des efforts considérables ont permis d'ores et déjà d'assurer un traitement au bénéfice d'environ un tiers des malades. Une poursuite déterminée de cet effort pourrait nous rapprocher sérieusement d'une stabilisation vers 2015.

Il importe maintenant de créer et renforcer au niveau mondial les structures permettant de réagir efficacement. Trois défis en particulier devront, de notre avis, être relevés dans les années à venir:

1. L'accès aux services, aussi bien de prévention que de traitement, et ceci de façon égale et équitable pour les hommes, pour les femmes, pour les minorités sexuelles, pour les utilisateurs de drogues par voie parentérale, pour les travailleurs du sexe, pour les prisonniers;
2. La qualité des services offerts, des services intégrés et non séparés pour VIH, les co-infections telles que la TB, l'hépatite C et l'hépatite B, des services offrant une réduction de risques pour utilisateurs de drogues, une séparation nette entre mesures de santé publique et mesures répressives; et enfin
3. Un leadership politique fort, couplé à une coopération à tous les niveaux avec la société civile, les ONG et surtout les personnes vivant avec le VIH/sida.

Mon pays estime que les Nations unies ont un rôle primordial à jouer dans la coordination, le renforcement et l'accompagnement de la lutte contre le VIH. Les principaux partenaires internationaux de la coopération luxembourgeoise dans ce contexte sont l'OMS, Onusida, le FNUAP, l'Unicef ainsi que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Si l'évolution de la pandémie du VIH/sida est une préoccupation d'ordre global, elle se décline dans le concret, jour après jour, dans le sort de millions de personnes dans chacun des pays représentés ici.

Le Luxembourg est un pays à faible endémicité, mais le nombre de nouvelles infections par an a néanmoins doublé depuis les années 1990. Les infections au VIH au Luxembourg sont surtout transmises par voie sexuelle. Entre 5 et 15%, selon les années, des nouvelles infections sont transmises par injection de drogues.

Le Luxembourg applique un programme de réduction des risques avec médications de substitution et échange de seringues et d'aiguilles, y compris dans les établissements pénitentiaires.

Le dépistage dans mon pays se fait sur base volontaire et les tests nécessitant un consentement éclairé se font de façon confidentielle et sont accompagnés par une structure de conseil. Aucun test ne peut être exigé lors de l'embauche, ni durant le contrat de travail. Aucun test VIH n'est demandé lors des formalités d'immigration et il n'y a pas de restriction de voyage pour les personnes infectées. L'accès au traitement est activement encouragé. Il n'est pas lié à la nationalité et est pris en charge entièrement par la Sécurité sociale.

Mesdames et Messieurs,

Toute avancée future en matière d'objectifs du Millénaire liés à la santé sera étroitement liée à la mise en place de systèmes de santé durables. Ces systèmes doivent avoir comme objectif la réalisation des systèmes de santé primaires, en tenant compte également des déterminants sociaux de la santé. Il est urgent de nous donner une feuille de route qui nous permette d'avancer, de manière résolue, vers cet objectif.

Comment y arriver?

En premier lieu, nos gouvernements doivent avoir la volonté nécessaire pour définir une politique de mise en place d'un tel système de santé et pour assurer son financement par des moyens tant nationaux qu'internationaux. Les pays donateurs doivent se montrer sensibles à cette question et réserver une part plus grande de leur aide publique au développement à la santé.

Il faut renforcer les politiques publiques dont l'objectif est d'assurer le plein accès aux services de la santé et à une couverture adéquate de protection sociale. C'est le seul moyen pour œuvrer vers plus de cohésion sociale. Au niveau international, la coopération peut jouer un rôle de catalyseur dans le renforcement des systèmes nationaux, surtout aussi dans le domaine de la formation du personnel de la santé, qui cherche souvent de meilleures opportunités à l'étranger. Alors que les investissements dans la santé ont augmenté de manière substantielle ces dernières années, la crise financière et économique ne doit pas renverser les résultats atteints. Il faut maintenir les niveaux de dépenses dans les secteurs sociaux, dont la santé.

L'Organisation mondiale de la santé, quant à elle, devrait accompagner les pays en développement pour assurer la formation requise des ressources humaines et restructurer les systèmes en place pour rendre ceux-ci plus performants. Enfin, un effort nouveau est à consentir pour assurer un accès universel aux soins de santé à toutes les populations de tous les pays, y compris en coopération avec des organisations comme le BIT.

Les acteurs opérant dans le domaine de la santé sont nombreux, tant sur le plan onusien et international que sur celui de la société civile. Une coordination étroite avec ceux-ci est nécessaire. Ce sont les pays en développement qui, dans le respect des principes de la déclaration de Paris, ont à assumer une responsabilité particulière pour la mise au point de leur stratégie de développement, y compris en matière de santé.

Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg place sa politique de coopération résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux – avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre.

Le Luxembourg a consacré en 2008 0,95% de son RNB à l'aide publique au développement et se place ainsi au second rang mondial. Il consacre plus de 15% de son aide bilatérale au secteur de la santé, ce qui fait de la santé notre premier secteur de concentration en termes de coopération au développement.

Les secteurs prioritaires visés sont la mortalité infantile, la santé maternelle et la lutte contre les maladies transmissibles, mais aussi, à plus long terme, le renforcement des systèmes de santé, des capacités dans le secteur sanitaire et l'accès aux services et soins primaires, tels que recommandés par l'Organisation mondiale de la santé.

Ainsi, au Vietnam, la coopération luxembourgeoise soutient, en coopération avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), les efforts des autorités vietnamiennes dans la mise en œuvre de leur stratégie nationale en matière de population et de santé reproductive. Dans ce contexte, nous appuyons des programmes qui visent à améliorer la qualité de vie, notamment dans les communes délaissées et marginalisées, par un accès amélioré aux informations et services dans le domaine de la santé maternelle et néonatale, avec une attention particulière sur l'égalité hommes-femmes et la prévention de la violence domestique. Il s'agit là d'un effort de longue haleine que le Luxembourg soutient depuis 2001.

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Avec la crise économique et financière, il y a un risque réel relevé par le secrétaire général dans son rapport: celui que les acquis de la dernière décennie risquent d'être réduits à néant.

Nous effectuons aujourd'hui des «stress-tests» pour nos banques afin de mieux évaluer les risques pour la stabilité du système financier. Ne faudrait-il pas effectuer des «stress-tests» en matière de pauvreté et les risques énormes qu'elle engendre? Pouvons-nous accepter le risque que selon des nouvelles prévisions de la Banque mondiale 46 millions de personnes supplémentaires pourraient à courte échéance tomber en dessous du seuil de pauvreté?

Voilà le plus grand défi pour la société internationale!

Ne pas relâcher les efforts à l'échelle globale (ce qui a été décidé par G20 – G8+ – le mettre en œuvre rapidement). Les pays qui sont les plus fragilisés par la crise économique et financière sont les pays en développement les plus pauvres. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants risquent de devenir les victimes de la malnutrition, des maladies, de l'absence d'éducation. La mal- et la sous-nutrition représentent des dangers directs pour la santé et, par là, pour le développement.

Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 reconnaît, je cite, «le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle est capable d'atteindre».

La santé, en tant que facteur important du développement durable, mais aussi et surtout en tant que droit de l'Homme, doit être au centre de nos efforts.

C'est en affrontant avec courage, lucidité et détermination ce grand défi qu'est la santé pour tous que nous n'arriverons pas seulement à consolider les avancées obtenues au cours des dernières années, mais que

nous parviendrons à des améliorations sensibles dans les années à venir. La vie, mais aussi la qualité de vie de millions de personnes de par le monde dépendent de cet engagement solidaire.

Je vous remercie.

Janvier

Modifications au 1er janvier 2009: statut unique, double nationalité, paquet fiscal et aides financières destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre
1er janvier 2009 *289*

Réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise
6 janvier 2009 *214*

Lucien Lux rencontre le comité politique «Nordstad» en vue de l'élaboration d'un concept de mobilité
6 janvier 2009 *318*

TEAMK8: une nouvelle carte du jeune bénévole
7 janvier 2009 *284*

L'État et l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte annoncent la constitution de la Fondation de Luxembourg
7 janvier 2009 *294*

Jean-Claude Juncker assiste à la cérémonie d'adhésion de la Slovaquie à la zone euro
8 janvier 2009 *124*

SMOT – un nouveau schéma stratégique de mobilité transfrontalière facilitant la mobilité des frontaliers entre la Lorraine et le Luxembourg
8 janvier 2009 *319*

Indura – un projet pilote qui permet d'intégrer durablement les chômeurs sur le marché de l'emploi
8 janvier 2009 *325*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la cérémonie d'adhésion de la Slovaquie à la zone euro
8 janvier 2009 *347*

Jean-Louis Schiltz donne des précisions sur les dispositifs de vidéosurveillance
9 janvier 2009 *215*

Pose de la première pierre du Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum à Perl
12 janvier 2009 *236*

Lucien Lux présente les principales initiatives – PRIMe cool, Bonus CAR-e, PRIMe House – destinées à réduire les émissions de CO_2
12 janvier 2009 *252*

Jean-Claude Juncker s'exprime sur le 10e anniversaire de l'Union économique et monétaire: «Un parcours qui n'a certainement pas été sans heurts»
13 janvier 2009 *24*

Visite de travail de Jean Asselborn en Bosnie-Herzégovine: rencontres avec le président Haris Silajdzic et le ministre des Affaires étrangères, Sven Alkalaj
13 janvier 2009 *101*

Utilisation des TIC au Luxembourg: le taux de pénétration d'Internet passe à 80%
13 janvier 2009 *216*

5e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Niger
13 janvier 2009 *222*

Discours de Jean-Claude Juncker au Parlement européen à l'occasion de la célébration du 10e anniversaire de l'euro
13 janvier 2009 *347*

VIIe session de la commission mixte entre l'UEBL et la Fédération de Russie
13-14 janvier 2009 *176*

Visite de travail de Jean Asselborn en Albanie
14 janvier 2009 *101*

Eis Schoul: une nouvelle école publique où la diversité des enfants devient source d'enrichissement
14 janvier 2009 *237*

Le Luxembourg assume la présidence du Conseil économique et social des Nations unies en 2009
15 janvier 2009 *177*

Déclaration de Sylvie Lucas, représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations unies, présidente du Conseil économique et social, à l'occasion du changement de présidence du Conseil
15 janvier 2009 *349*

Entrevue de Jean Asselborn avec Meir Sheetrit, ministre de l'Intérieur d'Israël
19 janvier 2009 *81*

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
19 janvier 2009 *125*

Promotion du remplacement de voitures anciennes par des véhicules à faibles émissions de CO_2: prime financière CAR-e
19 janvier 2009 *254*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
19-20 janvier 2009 *126*

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au sujet de l'arrivée au pouvoir de Barack Obama
20 janvier 2009 *177*

Réforme de la loi scolaire: «Le nouveau défi est de doter les enfants de compétences»
20-21 janvier 2009 *238*

Entrevue de Jean Asselborn avec Mahdi Safari, vice-ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran
21 janvier 2009 *81*

Déclaration de Jean Asselborn sur Gaza: «Il s'agit d'une question complexe, les évidences ne sont pas évidentes, les logiques sont illogiques»
21 janvier 2009 *179*

Transcription du discours de Jean Asselborn au sujet de la situation dans la bande de Gaza
21 janvier 2009 *352*

Jeannot Krecké présente le plan d'action écotechnologies
22 janvier 2009 *231*

Pour Marie-Josée Jacobs, l'égalité de traitement entre hommes et femmes est synonyme «d'investissement social»
22 janvier 2009 *242*

Sécurité routière: depuis 2001, le Luxembourg a réduit de moitié le nombre de tués de la route
22 janvier 2009 *320*

Discours de Marie-Josée Jacobs à l'occasion de la conférence sur la prise de décision économique des femmes et des hommes
22 janvier 2009 *356*

L'aménagement du temps de travail et la mobilité des travailleurs à l'ordre du jour de la réunion informelle EPSCO à Luhacovice
22-23 janvier 2009 *127*

Jean-Claude Juncker à la conférence des délégués fédérale de Bündnis 90/Die Grünen: «L'intégration européenne est plus importante que les différences entre partis politiques»
23 janvier 2009 *113*

Aboutissement du rapprochement entre Cegedel, Saar Ferngas et Soteg
23 janvier 2009 *246*

Jeannot Krecké en mission économique aux Émirats arabes unis
23-28 janvier 2009 *102*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»
26 janvier 2009 *130*

Jean-Claude Juncker à Francfort: «L'année 2009 sera plus difficile que l'année 2008, mais nous ignorons totalement comment la situation évoluera»
26 janvier 2009 *131*

Jean-Louis Schiltz annonce que des discussions sont engagées avec des entreprises pour s'implanter au Luxembourg
26 janvier 2009 *217*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de l'ouverture de l'année boursière de la Deutsche Börse AG, Francfort
26 janvier 2009 *357*

Mady Delvaux-Stehres en visite officielle en République tunisienne
26-27 janvier 2009 *26*

Visite de travail du Premier ministre belge, Herman Van Rompuy
28 janvier 2009 *81*

Jean-Louis Schiltz à la conférence sur l'avenir d'Internet: «Une nouvelle ère est en train de débuter dans le domaine des TIC»
28 janvier 2009 *218*

Impôt sur le revenu: Claude Wiseler donne le coup d'envoi de la déclaration en ligne
29 janvier 2009 *245*

Comité de conjoncture: François Biltgen et Jeannot Krecké présentent les derniers chiffres de la situation sur le marché de l'emploi
29 janvier 2009 *326*

Octavie Modert préside la 2e rencontre annuelle du réseau des responsables des musées se trouvant en région
30 janvier 2009 *226*

Février

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la visite d'État de S.E. le président de la République italienne et de Madame Giorgio Napolitano
2 février 2009 *364*

Visite d'État au Luxembourg du président de la République italienne
2-4 février 2009 *18*

Nouveau plan d'investissement pour les infrastructures de communications électroniques
3 février 2009 *219*

Projet pilote: améliorer l'orientation des élèves pendant et à la sortie de leur parcours scolaire
3 février 2009 *239*

Allier les exigences du climat à celles de l'économie: Jeannot Krecké et Lucien Lux à la conférence «Protection du climat et perspectives économiques et d'emploi»
3 février 2009 *255*

Discours d'Octavie Modert à l'occasion du vernissage de l'exposition «Entre le sacré et le profane: chefs-d'œuvre du XVIIe siècle dans les collections des banques italiennes»
3 février 2009 *365*

Discours de Jean Asselborn à la London School of Economics and Political Science sur le rôle de l'Europe dans le monde
4 février 2009 *366*

Visite de travail de Jean Asselborn à Londres
5 février 2009 *103*

«Imaginer. Créer. Innover»: lancement officiel de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation au Luxembourg
5 février 2009 *132*

Marché du foncier: Fernand Boden encourage à investir dans le foncier via une panoplie de mesures
5 février 2009 *292*

Nicolas Schmit signe avec la Croix-Rouge un accord-cadre qui règle la mission d'observateur prévue lors des procédures d'éloignement
5 février 2009 *294*

Jean Asselborn signe un accord de siège temporaire avec la nouvelle agence de l'OTAN, la NATO Airlift Management Agency
6 février 2009 *180*

Lucien Lux présente trois projets de plans d'action de lutte contre le bruit
9 février 2009 *256*

Campagne de sensibilisation du grand public sur le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation
9 février 2009 *257*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et monétaires»
9-10 février 2009 *133*

Visite de travail d'Ali Babacan, ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie
10 février 2009 *83*

L'essor de l'Espace européen de la recherche en point de mire: François Biltgen et Octavie Modert reçoivent Anneli Pauli, directrice générale adjointe de la Commission européenne
10 février 2009 *135*

Présentation des avis du Luxembourg et de la Grande Région concernant le livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale
10 février 2009 *193*

Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz lancent le service volontaire de coopération
10 février 2009 *222*

Nicolas Schmit en visite de travail en Bulgarie et au Kosovo
10-12 février 2009 *28*

François Biltgen à la 8e Réunion régionale européenne de l'OIT à Lisbonne
11 février 2009 *328*

Fernand Boden et Octavie Modert présentent le Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique
12 février 2009 *189*

Contrer les inégalités entre hommes et femmes au niveau communal
12 février 2009 *243*

Pose de la première pierre du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle de 2010 à Shanghai
13 février 2009 *30*

Jean-Claude Juncker au G7 à Rome: la stabilisation du système financier est «d'une importance capitale pour restaurer la confiance»
13-14 février 2009 *136*

Jean-Claude Juncker zu Gast bei der Allianz Kulturstiftung in Berlin
15 février 2009 *114*

Jean-Claude Juncker wird Ehrensenator der Europäischen Akademie der Wissenschaften und Künste
16 février 2009 *115*

Marie-Josée Jacobs au Conseil des ministres européens de la Jeunesse
16 février 2009 *137*

Mady-Delvaux Stehres au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles
16 février 2009 *137*

L'avenir des transports en commun sur de bons rails
16 février 2009 *322*

Lancement du *cluster* des écotechnologies et du développement durable au Luxembourg, EcoDev
17 février 2009 *232*

Séminaire transfrontalier sur les parcs naturels de la Grande Région à Marnach
17 février 2009 *274*

Jean-Claude Juncker rappelle les mesures prises par le gouvernement pour consolider durablement les finances publiques
18 février 2009 *264*

Recherche au Luxembourg: six mois après l'introduction du nouveau cadre réglementaire, François Biltgen et Octavie Modert dressent un bilan positif
18 février 2009 *296*

Entrevue de Nicolas Schmit avec Mikolaj Dowgielewicz, secrétaire d'État polonais aux Affaires européennes: «Large identité de vues au niveau européen»
19 février 2009 *84*

Jeannot Krecké assiste au Conseil «Transports, télécommunications et énergie» à Bruxelles
19 février 2009 *138*

Le ministre François Biltgen préside une conférence-débat sur le mobbing
19 février 2009 *330*

Visite de Jean Asselborn au Parlement suisse à Berne
20 février 2009 *104*

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent les derniers chiffres du marché de l'emploi
20 février 2009 *330*

Signature de la convention pour la construction d'un centre polyvalent de l'enfance
20 février 2009 *341*

Jean-Claude Juncker à la réunion préparatoire du G20 à Berlin
22 février 2009 *139*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
23 février 2009 *139*

Étude TNS ILRES: les patients ont une bonne image des soins de santé prodigués au Luxembourg
25 février 2009 *304*

Réorganisation de l'Administration des ponts et chaussées: offrir des infrastructures routières performantes, sûres et à la hauteur du progrès technique
25 février 2009 *342*

Visite de travail de Jean Asselborn à Oslo
26 février 2009 *106*

Présentation du projet d'extension de la centrale d'accumulation par pompage de la SEO à Vianden
26 février 2009 *249*

Le nouveau stade national de football verra le jour à Livange
26 février 2009 *314*

Mars

Acquisition du *Codex Mariendalensis* par le gouvernement
Mars 2009 *34*

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne
1er mars 2009 *139*

Visite de travail de Philippe Kirsch, président de la Cour pénale internationale: «La Cour pénale internationale commence à avoir un effet préventif»
2 mars 2009 *84*

Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza
2 mars 2009 *180*

Discours de Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza
2 mars 2009 *371*

Jean Asselborn à la 10e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
3 mars 2009 *181*

Réunion du Comité de coordination tripartite
3 mars 2009 *233*

Présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région: présentation du projet de recherche appliquée Metroborder
3 mars 2009 *276*

Rencontre relative à l'utilisation des transports en commun par les personnes à mobilité réduite
3 mars 2009 *322*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 10e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
3 mars 2009 *372*

Jean-Louis Schiltz à la présentation de LU-CIX, nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg
4 mars 2009 *220*

Promotion de la créativité des jeunes
4 mars 2009 *285*

Mars Di Bartolomeo préside la 4e Conférence nationale de santé
4 mars 2009 *305*

François Biltgen présente la deuxième édition de la Bourse nationale de l'emploi
4 mars 2009 *331*

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles
5 mars 2009 *141*

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN
5 mars 2009 *182*

Fernand Boden a présenté les répercussions du bilan de santé *(health check)* sur le monde agricole luxembourgeois
5 mars 2009 *190*

Lucien Lux dresse un bilan intermédiaire du concept «mobil 2020»
5 mars 2009 *323*

Visite de travail de Nur Hassan Wirajuda, ministre des Affaires étrangères de la République d'Indonésie
6 mars 2009 *86*

Plan de soutien à la conjoncture: «Lutter contre les effets de la crise – préparer l'après-crise»
6 mars 2009 *234*

François Biltgen au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles
9 mars 2009 *142*

Marie-Josée Jacobs au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs»
9 mars 2009 *144*

Jean-Claude Juncker aux réunions de l'Eurogroupe: «Il n'y a pas d'indicateur massif qui pourrait nous faire penser que la situation serait en train de se redresser»
9-10 mars 2009 *144*

«Sou schmaacht Lëtzebuerg»: promotion des produits du terroir luxembourgeois dans les cantines
10 mars 2009 *192*

Réforme territoriale: Jean-Marie Halsdorf a présenté les conclusions de la tournée auprès des communes
10 mars 2009 *197*

Mady Delvaux-Stehres et Jean-Louis Schiltz donnent le coup d'envoi à la Semaine du monde et du commerce équitable
10 mars 2009 *241*

La réalisation du tram luxembourgeois revient au bureau d'architectes Lifschutz Davidson Sandilands
10 mars 2009 *323*

Visite de travail de Jean Asselborn à Dublin
11 mars 2009 *107*

Visite officielle de Jean-Claude Juncker à Prague
12 mars 2009 *32*

François Biltgen et Octavie Modert présentent le rapport d'évaluation de l'Université du Luxembourg
12 mars 2009 *250*

Luc Frieden au sujet de la position du gouvernement luxembourgeois relative au secret bancaire
13 mars 2009 *375*

Rencontre de Jean-Claude Juncker avec des étudiants suisses: «Les responsables politiques des années 1980 et 1990 étaient encore des Européens de corps et d'âme»
16 mars 2009 *117*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles
16 mars 2009 *146*

Jean-Marie Halsdorf remet le label «Mir schaffe fir proppert Drénkwaasser» à 26 communes et à un syndicat d'eau potable
16 mars 2009 *283*

Fernand Boden au Salon international du tourisme
16 mars 2009 *316*

Quatre projets lauréats du concours d'architectes pour la future Maison des sciences de la vie à Belval
16 mars 2009 *343*

Fernand Boden et Octavie Modert rencontrent Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique
18 mars 2009 *87*

François Biltgen et Mars Di Bartolomeo présentent une brochure d'information sur le rayonnement des téléphones mobiles
18 mars 2009 *306*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn, Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles
19-20 mars 2009 *146*

Entrevue des ministres Krecké et Biltgen avec le sénateur John McCain
20 mars 2009 *88*

Présentation du rapport *Energy Policies of Luxembourg – 2008 Review*, en présence de Jeannot Krecké
20 mars 2009 *250*

François Biltgen ouvre officiellement la Bourse nationale de l'emploi
20 mars 2009 *332*

Jean-Marie Halsdorf au Forum mondial de l'eau à Istanbul
21 mars 2009 *36*

Visite de travail du Premier ministre de Mongolie, Sanjaa Bayar
21 mars 2009 *88*

Mars Di Bartolomeo: le Luxembourg interdit la mise en culture du MON810
22 mars 2009 *308*

Jean-Claude Juncker erhält den Europäischen Preis der Dienstleistungswirtschaft
23 mars 2009 *118*

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
23 mars 2009 *149*

Présentation de l'avant-projet du plan sectoriel «zones d'activités économiques»
23 mars 2009 *201*

Luc Frieden explique la position luxembourgeoise en matière de fiscalité à Washington
23 mars 2009 *265*

Congé linguistique: François Biltgen présente la nouvelle loi qui permet de promouvoir le luxembourgeois comme langue véhiculaire
23 mars 2009 *333*

Bilan 2008 des émissions de gaz à effet de serre: Lucien Lux annonce une baisse de 5,2% par rapport à l'année 1990
24 mars 2009 *258*

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent les derniers chiffres du marché de l'emploi
25 mars 2009 *334*

Déclaration de Jean-Louis Schiltz sur la politique de coopération et d'action humanitaire 2009
25 mars 2009 *376*

Débat d'orientation à la Chambre des députés sur la crise économique
26 mars 2009 *38*

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Hluboká nad Vltavou
27-28 mars 2009 *151*

Jean-Louis Schiltz au sujet de la visite de travail du haut-commissaire pour les réfugiés, António Guterres: «Le HCR est un partenaire efficace et fiable»
30 mars 2009 *89*

Lucien Lux présente des avions d'écolage équipés de dispositifs réducteurs de bruit
31 mars 2009 *40*

Jean-Claude Juncker à l'université Erasmus de Rotterdam: «L'UE va sortir de cette crise avec des éraflures et des blessures, mais néanmoins plus forte et plus vigoureuse qu'avant»
31 mars 2009 *118*

Jean-Claude Juncker s'exprime devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen
31 mars 2009 *151*

Jean Asselborn à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan
31 mars 2009 *182*

Réunion ministérielle de l'OCDE sur les politiques de développement territorial
31 mars 2009 *205*

Attestation et portfolio de l'engagement pour jeunes bénévoles
31 mars 2009 *286*

Mars Di Bartolomeo présente le rapport 2008 du Comité de surveillance du sida
31 mars 2009 *308*

Avril

Inauguration des nouveaux locaux de l'ADEM à Esch-Belval
2 avril 2009 *335*

Jean Asselborn au Global Progressive Forum
2-3 avril 2009 *183*

Pose de la première pierre du Lycée Belval
3 avril 2009 *241*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à propos de la liste de l'OCDE des «centres financiers non coopératifs»
3 avril 2009 *266*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au sommet de l'OTAN
3-4 avril 2009 *42*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Prague
3-4 avril 2009 *152*

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au sommet UE-USA à Prague
5 avril 2009 *46*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du sommet UE-USA à Prague
5 avril 2009 *386*

Visite officielle au Luxembourg de Modibo Sidibe, Premier ministre de la République du Mali
6 avril 2009 *48*

Conseil «JAI»: Luc Frieden très réservé quant à l'accueil de détenus de la prison de Guantanamo au Luxembourg
6 avril 2009 *153*

Jean Asselborn au 2e forum de l'Alliance des civilisations à Istanbul
6 avril 2009 *183*

Nicolas Schmit en visite de travail à La Havane
9-11 avril 2009 *107*

Jean-Claude Juncker orateur à la 10e conférence internationale de la fondation Otto Brenner
15 avril 2009 *120*

Jean-Claude Juncker à Vienne pour des entretiens avec Heinz Fischer, Werner Faymann et Josef Pröll
17 avril 2009 *52*

Mars Di Bartolomeo présente le nouveau plan hospitalier qui mise sur l'évaluation et l'assurance qualité des soins de santé
17 avril 2009 *309*

Jean Asselborn à la conférence de l'ONU sur le racisme, dite de «Durban II»
20 avril 2009 *185*

Présentation des Journées du livre et du droit d'auteur (23-25 avril 2009)
20 avril 2009 *227*

Troisième réunion du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation: préparer l'avenir en investissant dans la recherche
20 avril 2009 *297*

État de la psychiatrie au Luxembourg: «L'architecture psychiatrique commence à prendre les contours d'une psychiatrie du XXIe siècle»
20 avril 2009 *310*

Jeannot Krecké à la Foire de Hanovre
21 avril 2009 *56*

Présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région: première réunion sectorielle «Aménagement du territoire» de la Grande Région
21 avril 2009 *277*

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
21 avril 2009 *387*

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent la situation sur le marché de l'emploi
22 avril 2009 *335*

Jean Asselborn en visite de travail en Syrie et en Tunisie
22-23 avril 2009 *60*

Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle des ministres en charge du Développement régional
22-24 avril 2009 *154*

Nicolas Schmit dresse un état des lieux des dossiers de l'immigration et de l'asile
23 avril 2009 *295*

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
23-24 avril 2009 *64*

Jean-Marie Halsdorf rencontre le bourgmestre de Berlin, Klaus Wowereit
24 avril 2009 *91*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden en déplacement à Washington
24-26 avril 2009 *68*

Jean Asselborn à la réunion ministérielle Benelux-pays baltes à Vianden
26 avril 2009 *185*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg
27 avril 2009 *156*

Jeannot Krecké ouvre la 2e édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle
27 avril 2009 *234*

Lucien Lux présente l'avant-projet du Plan national pour un développement durable
27 avril 2009 *259*

Manifestation de lancement du projet Interreg IV-A, FLOW MS
27 avril 2009 *279*

Pose de la première pierre de l'Integrated Biobank of Luxembourg
27 avril 2009 *298*

Mars Di Bartolomeo et Claude Wiseler lancent le nouveau portail de la santé
27 avril 2009 *311*

Mars Di Bartolomeo au sujet de la grippe porcine: «Le Luxembourg suit de près l'évolution»
27 avril 2009 *313*

Discours de Jeannot Krecké prononcé à l'occasion de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle 2009
27 avril 2009 *402*

Visite de travail de Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie
28 avril 2009 *91*

Accord sur un protocole modifiant la convention de non-double imposition du 3 avril 1996 entre le Luxembourg et les États-Unis
28 avril 2009 *266*

Comité économique et social de la Grande Région: Jean-Claude Juncker ouvre l'assemblée de clôture
28 avril 2009 *280*

Grippe porcine: Mars Di Bartolomeo expose dans une réponse à une question parlementaire urgente les mesures adoptées par le gouvernement
28 avril 2009 *313*

Jean Asselborn au Conseil conjoint ministériel de l'UE et du Conseil de coopération du Golfe à Mascate
29 avril 2009 *156*

Simplification administrative: présentation d'une brochure d'information et du nouveau logo du CNSAE
29 avril 2009 *213*

François Biltgen présente les conclusions de la conférence ministérielle du processus de Bologne
29 avril 2009 *251*

Cérémonie officielle de signatures du «pacte logement» avec les communes
29 avril 2009 *293*

Conseil extraordinaire de l'UE sur la grippe porcine
30 avril 2009 *72*

Mai

Initiative «Gago-Biltgen» au cœur des débats des ministres de la Recherche de l'UE
4 mai 2009 *76*

Visite de Sang-Hyun Song, président de la Cour pénale internationale
4 mai 2009 *91*

Jean-Marie Halsdorf et Fernand Boden présentent l'avant-projet du plan directeur sectoriel «logement»
4 mai 2009 *205*

Participation du ministre de la Coopération à la conférence du Comité luxembourgeois pour l'Unicef
4 mai 2009 *223*

Jean-Claude Juncker, Jeannot Krecké et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
4-5 mai 2009 *158*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Klaus Töpfer
5 mai 2009 *121*

Réaction du ministre Jean-Louis Schiltz au vote du Parlement européen sur le «paquet télécom»
6 mai 2009 *221*

Signature d'un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et le Royaume du Bahreïn
6 mai 2009 *267*

Rencontre tripartite nationale pour l'emploi et la cohésion sociale 2009
6 mai 2009 *336*

Jean-Claude Juncker participe à l'émission «Maybrit Illner»
7 mai 2009 *121*

Jean Asselborn au Sommet pour le partenariat oriental à Prague
7 mai 2009 *159*

Présentation du rapport annuel 2008 de Luxinnovation
7 mai 2009 *299*

Signature des contrats régissant les relations entre l'État et les CFL
7 mai 2009 *324*

Discours de Jean-Claude Juncker en l'honneur d'Helmut Kohl à Stuttgart: «Helmut Kohl est un modèle qu'on voudrait imiter»
8 mai 2009 *122*

La Fête de l'Europe 2009 sous le signe du multilinguisme
9 mai 2009 *261*

Discours de Jeannot Krecké lors de l'ouverture de l'édition 2009 de la Foire de printemps
9 mai 2009 *404*

Journée d'études sur le programme de développement rural
11 mai 2009 *193*

Jean-Marie Halsdorf et le comité politique Nordstad présentent l'état d'avancement et les perspectives du projet intercommunal
11 mai 2009 *208*

Nouvelles mesures du gouvernement pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et pour prévenir la récidive chez les délinquants sexuels
11 mai 2009 *287*

François Biltgen présente un nouveau projet industriel luxembourgeois dans le cadre du programme GalileoSat de l'ESA
11 mai 2009 *301*

Jean Asselborn, orateur au 2e Berliner Kongress
12 mai 2009 *160*

Nicolas Schmit participe à la 119e session du comité des ministres du Conseil de l'Europe
12 mai 2009 *161*

Discours de Jean Asselborn au 2e Berliner Kongress
12 mai 2009 *409*

Intervention de Nicolas Schmit à la 119e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Madrid
12 mai 2009 *414*

Jean Asselborn à la 14e réunion ministérielle UE-Groupe de Rio à Prague
13 mai 2009 *161*

Premier bilan du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes: 81% des mesures transposées ou en cours de transposition
13 mai 2009 *244*

François Biltgen dresse le bilan de la transposition des recommandations de l'OCDE sur le système luxembourgeois de la recherche et de l'innovation
14 mai 2009 *302*

Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»
18 mai 2009 *162*

Le Statec présente ses prévisions économiques pour le Luxembourg
18 mai 2009 *235*

Signature d'un accord-cadre avec le Centre national d'études spatiales
18 mai 2009 *302*

Octavie Modert présente le nouveau projet de loi sur les bibliothèques de lecture publique et d'information
20 mai 2009 *228*

Signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre les États-Unis d'Amérique et le Luxembourg
20 mai 2009 *268*

Signature d'un accord de coopération qui prévoit la création et la mise en place d'un institut de la Max-Planck-Gesellschaft à Luxembourg
20 mai 2009 *304*

Visite du Premier ministre du Liechtenstein: négociation d'un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et le Liechtenstein
22 mai 2009 *268*

Visite de travail de Somsavat Lengsavat, Vice-Premier ministre du Laos
25 mai 2009 *92*

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE à Bruxelles
25 mai 2009 *163*

Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, rencontre Jakob Kellenberger du Comité international de la Croix-Rouge
26 mai 2009 *224*

Numérisation des bibliothèques: Octavie Modert présente le nouveau portail eluxemburgensia
26 mai 2009 *229*

Jeannot Krecké et François Biltgen commentent la situation sur le marché de l'emploi
27 mai 2009 *338*

Jeannot Krecké au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles
28 mai 2009 *164*

Signature d'un protocole d'accord modifiant la convention du 8 mai 1968 entre le Luxembourg et les Pays-Bas visant à éviter les doubles impositions
29 mai 2009 *270*

Juin

Premier cas de grippe A (H1N1) au Luxembourg
2 juin 2009 *313*

Rencontres nationales pour l'emploi et la cohésion sociale: réunion d'un groupe de travail sur la formation continue des chômeurs partiels et l'emploi des jeunes
2 juin 2009 *339*

Visite de travail de Jan Kohout, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque
3 juin 2009 *94*

Développement intercommunal coordonné et intégratif du sud-ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg: signature d'une déclaration d'intention
3 juin 2009 *211*

Signature d'un protocole d'avenant à l'accord de non-double imposition entre la France et le Luxembourg
3 juin 2009 *270*

L'immigration illégale et le «paquet asile» à l'ordre du jour du Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg
4 juin 2009 *165*

Coopération belgo-luxembourgeoise en matière de services de médias audiovisuels
4 juin 2009 *222*

Signature d'un protocole d'avenant à l'accord de non-double imposition entre le Danemark et le Luxembourg
4 juin 2009 *271*

Élections législatives et européennes au Luxembourg
7 juin 2009 *246*

Préparation de la Présidence suédoise du Conseil de l'UE: Jean Asselborn à une réunion informelle à Stockholm
10 juin 2009 *167*

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» au Kirchberg
15 juin 2009 *167*

3e édition de l'Internet Security Day
15 juin 2009 *236*

Chèques-services accueil: extension du groupe des prestataires
17 juin 2009 *260*

Rapport d'activité 2008 de la CNPD: évolution de son rôle et de ses activités
17 juin 2009 *288*

Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz assistent au lancement d'une nouvelle campagne de communication contre l'exploitation sexuelle des enfants
18 juin 2009 *225*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles
18-19 juin 2009 *168*

Message de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2009
22 juin 2009 *414*

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg
22-23 juin 2009 *172*

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2009 *261*

Signature d'un accord culturel entre le Luxembourg et la République d'Arménie
23 juin 2009 *231*

Signature d'une convention entre le Luxembourg et l'Arménie visant à éviter les doubles impositions et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune
23 juin 2009 *272*

Luc Frieden participe à Paris à une conférence sur l'intégrité des marchés financiers dans le cadre du forum de l'OCDE
24 juin 2009 *272*

Présentation des travaux du Comité de conjoncture du 24 juin 2009
24 juin 2009 *340*

Jean Asselborn à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement à l'ONU
25 juin 2009 *187*

Discours à l'ONU de Jean Asselborn à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
25 juin 2009 *415*

Jean Asselborn à la réunion informelle du Conseil OTAN-Russie à Corfou
27 juin 2009 *187*

Jean Asselborn à la réunion informelle de l'OSCE à Corfou
27-28 juin 2009 *188*

Juillet

Visite de travail du Premier ministre estonien, Andrus Ansip
1er juillet 2009 *94*

Signature d'un protocole d'accord entre le Luxembourg et la Finlande
1er juillet 2009 *272*

Signature d'un 3e avenant à la convention du 24 mai 1967 entre le Luxembourg et le Royaume-Uni
2 juillet 2009 *272*

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké à la réunion de l'Eurogroupe
6 juillet 2009 *174*

Nicolas Schmit au débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social de l'ONU à Genève
6 juillet 2009 *189*

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion du débat de haut niveau de 2009 du Conseil économique et social de l'ONU à Genève
6 juillet 2009 *417*

Visite de Mongi Bedoui, secrétaire d'État auprès du ministère de l'Éducation et de la Formation de Tunisie
6-7 juillet 2009 *95*

Viviane Reding désignée candidate du Luxembourg à un troisième mandat de commissaire européenne
7 juillet 2009 *175*

Le Luxembourg, premier centre financier à être retiré de la liste grise de l'OCDE
8 juillet 2009 *273*

Le Luxembourg devient le 13e pays à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions
10 juillet 2009 *231*

Signature d'un avenant à la convention du 17 septembre 1970 entre le Luxembourg et la Belgique visant à éviter les doubles impositions
16 juillet 2009 *274*

11e sommet de la Grande Région sous présidence luxembourgeoise
17 juillet 2009 *281*

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

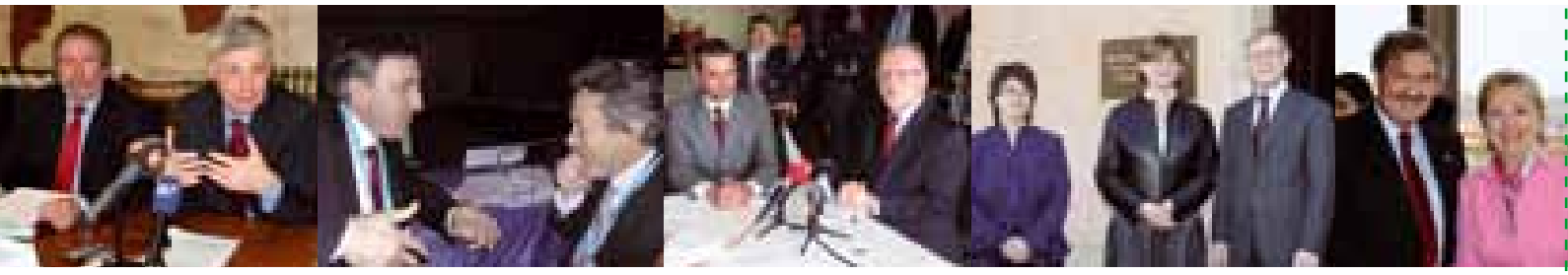

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

ISBN 978-2-87999-211-2